



**Deloitte
Développement
Durable**

Le potentiel de développement économique durable de la Guyane

Novembre 2018



Deloitte.

**Deloitte
Développement
Durable**

Cette étude documentaire et prospective sur l'identification et l'analyse d'axes de développement durable pour le territoire guyanais a été commanditée par le WWF France à Deloitte Développement Durable.

Le contenu de ce document a été élaboré par Deloitte Développement Durable et Deloitte Economic Advisory – deux équipes de Deloitte Conseil –, en toute indépendance.

Cette étude a été réalisée à partir de données d'études publiques et d'observations.

De fait, les données utilisées ne sont pas auditées, ni vérifiées.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies par les institutions concernées. Les sources sont toujours citées.

Les procédures que Deloitte Conseil a mises en œuvre en exécution de la présente étude ont été réalisées à la demande de WWF France, dans le cadre d'un contrat avec WWF France. À ce titre, Deloitte Conseil n'accepte aucune responsabilité dans le cas où la présente étude devait être remise à des tiers ; ou si des éléments étaient extraits et utilisés en tout ou partie ou pour tout autre motif que ceux expressément et préalablement acceptés par Deloitte Conseil.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette étude de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Les prestations que Deloitte Conseil a réalisées pour le WWF France sont à l'exclusion de toute prise de position quant au choix du modèle de développement économique à retenir pour la Guyane.

L'analyse économique contenue dans ce rapport est prospective.

Les travaux ont été réalisés en prenant au maximum en compte les évolutions futures des secteurs et filières objets de l'étude.

Il convient aussi de noter que l'analyse repose sur l'organisation actuelle des acteurs de Guyane et que nous préconisons pour parvenir à atteindre les résultats attendus une plus grande coopération entre de nombreux acteurs guyanais.

En raison des incertitudes inhérentes à toute information relative au futur, certaines hypothèses peuvent ne pas se vérifier et il peut se produire des événements non anticipés peuvent se produire. Des différences importantes peuvent donc survenir entre les prévisions et les réalisations.

En ce qui concerne ces données prévisionnelles, leur exactitude ou leur réalisation, Deloitte Conseil n'accepte aucune responsabilité.

Sommaire

À propos de cette étude	Page 5
Cadre théorique et définition	Page 6
Synthèse	Page 7
État des lieux de l'économie guyanaise	Page 20
Les chiffres clés du contexte économique et social en Guyane	Page 21
Analyse SWOT de l'économie guyanaise	Page 26
Analyse intersectorielle de l'économie guyanaise	Page 33
Analyse des 10 secteurs priorités dans cette étude	Page 50
Introduction	Page 51
L'agriculture et l'élevage	Page 53
La pêche	Page 96
L'agroalimentaire	Page 132
Le secteur du bois	Page 151
Le tourisme	Page 179
Les énergies renouvelables	Page 212
La gestion des déchets	Page 242
La construction	Page 280
L'audiovisuel	Page 307
L'économie de la connaissance	Page 325
Évaluations économiques	Page 344
Définition d'un « choc économique »	Page 345
Introduction	Page 346
Évaluation d'une partie du Plan d'Urgence	Page 347
Deux scénarios de création d'emplois	Page 356
Les besoins de créations d'emplois en Guyane	Page 357
Scénario 1 : la création de 2 000 emplois par an à horizon 2022	Page 359
Scénario 2 : la création de 4 000 emplois par an à horizon 2022	Page 360
Des estimations raisonnables à interpréter avec précaution	Page 365
Conclusion	Page 369
Récapitulatif de l'analyse économique	Page 370
Tableaux récapitulatifs de l'analyse économique	Page 371
Conclusion	Page 377
Éléments d'approfondissement : contexte général de la Guyane	Page 382
Contexte géographique et patrimoine naturel	Page 384
Contexte démographique	Page 390
Chômage et emploi	Page 396
Contexte économique	Page 404
Un secteur à part : l'activité spatiale	Page 411

Un secteur à part : le secteur extractif	Page 417
Sécurité	Page 425
Éducation	Page 430
Santé	Page 438
Réseaux et télécommunications	Page 442
Transports et mobilité	Page 449
Eau et assainissement	Page 461
Le Plan d'Urgence et les principaux plans de financements en Guyane	Page 468
Particularités administratives et fiscales	Page 475
Annexes	Page 479
Méthodologie de l'analyse économique	Page 480
Parties prenantes et experts consultés	Page 492
Auteurs et contributeurs	Page 498
Abréviations	Page 500
Références bibliographiques	Page 504

À propos de cette étude

Cette étude a pour objectif d'analyser le potentiel d'un développement économique durable de la Guyane.

Nous analysons la possibilité et la faisabilité du « choc économique » attendu par le gouvernement et les parties prenantes guyanaises. Cela à travers des modélisations économiques et avec la perspective et l'hypothèse que ce « choc économique » tende vers une meilleure dynamique sociale et un respect de la régénération des écosystèmes environnementaux afin que la Guyane s'engage dans la trajectoire d'un développement économique inclusif et durable.

Une étude intersectorielle du tissu économique guyanais fait ressortir les secteurs d'activité à forts et faibles effets d'entraînement sur l'économie locale.

Nous réalisons un état des lieux et une analyse de l'économie guyanaise – en regardant notamment les interactions entre ses différents secteurs d'activité –, en vue d'établir une vision claire des secteurs plus ou moins porteurs pour l'économie locale.

Nous nous sommes concentrés sur les 10 secteurs de l'économie ayant les plus forts effets d'entraînement et ceux qui pouvaient être à la hauteur du quintuple défi économique, social, environnemental, démographique et sociétal du territoire.

Notre méthodologie nous a permis d'analyser les impacts économiques théoriques d'une augmentation de la production des secteurs priorisés sur l'ensemble de l'économie locale.

Des scénarios de « chocs économiques » en vue de modéliser la croissance nécessaire à la création des emplois dont la Guyane a besoin au vu de sa croissance démographique.

Nous avons élaboré des scénarios économiques prenant en compte les besoins de création d'emplois, par an en Guyane, dans l'hypothèse d'un taux de chômage maintenu à 22 % et dans celle, plus ambitieuse et souhaitable, d'un taux de chômage à 7 %.

Nous avons ainsi étudié deux scénarios portant sur une augmentation de la production conjointe des 10 secteurs priorisés dans cette étude – analysant leur potentiel d'impacts (en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois) –, en vue de répondre aux besoins de créations d'emplois à horizon 2022.

Nous avons également mené une analyse portant sur une partie du Plan d'Urgence, au moyen d'une analyse de l'impact des financements prévus dans les infrastructures.

Cette étude a été réalisée à partir de données publiques (rapports et documentations) ainsi que des entretiens menés avec des acteurs locaux et des experts sur les sujets traités.

Dans cette étude, nous avons réuni les données et analyses qui nous ont paru pertinentes. Toutefois, ce document n'est pas – et n'a pas vocation à être – un état des lieux exhaustif de l'ensemble des activités, problématiques, projets et investissements en cours en Guyane.

Si notre bibliographie n'est pas exhaustive, elle est néanmoins fournie. Plus d'une centaine de documents, rapports, études et articles ont été consultés et une soixantaine d'entretiens menés pour l'élaboration de cette étude.

Les analyses économiques qui ont été faites sont basées sur des données nationales, régionales et internationales publiques et n'incluent que les données accessibles lors de l'écriture de ce rapport.

Les axes de développement, objectifs de croissance, projets et investissements en cours de chacun des secteurs priorisés que nous avons retranscrits dans ce rapport reprennent les recommandations et perspectives des acteurs eux-mêmes (organisations professionnelles, agences gouvernementales et pouvoirs publics).

Une cinquantaine d'acteurs locaux et experts ont été consultés dans l'élaboration de cette étude

Plus d'une cinquantaine d'acteurs locaux, parties prenantes et experts extérieurs à Deloitte Conseil ont été consultés lors de cette étude. Cela afin de permettre, le plus possible, une analyse ancrée dans la réalité guyanaise et d'intégrer des perspectives diverses sur les sujets traités. La liste des personnes consultées est détaillée en Annexe à la fin de ce document.

Une vingtaine d'auteurs et de contributeurs

Les équipes Deloitte Développement Durable ont travaillé en étroite collaboration avec les équipes Deloitte Economic Advisory dans l'élaboration de cette étude. Des experts sectoriels (bois, énergie, agriculture, pêche, gestion des déchets) des équipes Deloitte Développement Durable ont été consultés.

Des éléments d'approfondissement

Les premiers chapitres de ce document portent principalement sur une analyse du tissu économique guyanais et des secteurs d'activité que nous avons priorisés à la suite de cette analyse. Nous étayons également des pistes de réflexions et d'actions particulières à chacun des secteurs prioritaires ainsi que des modélisations, scénarios et projections économiques portant sur le potentiel d'un développement économique de la Guyane.

Il nous a semblé important de traiter également d'une introduction au contexte général de la situation économique et sociale en Guyane, ainsi que du contexte et des enjeux particuliers à chacun des secteurs d'activité priorisés dans cette étude. Cela, encore une fois, afin d'être, le plus possible, au plus près des réalités, contraintes et opportunités du territoire.

Les éléments d'approfondissement portant sur le contexte général de la Guyane (géographie, démographie, sécurité, infrastructures, etc.) se situent en Annexe à la fin de ce document.

Cadre théorique et définition

Un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent, en incluant les plus pauvres sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, officialise la notion de développement durable et celle de ces 3 piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable, et écologiquement soutenable.

La définition et les critères de développement économique durable que nous avons utilisés dans cette étude sont ceux d'un modèle solide et pérenne qui :

- Répond aux besoins essentiels et de développement économique, social, environnemental et sociétal d'un territoire et de sa population ;
- Assure à tous des revenus décents, des opportunités de développement et d'amélioration des conditions socio-économiques de chacun ;
- Propose un accès égalitaire aux opportunités ;
- Protège, optimise, valorise et rétribue justement les services du capital environnemental, écosystémique, social, culturel et humain du territoire ;
- Régénère les ressources naturelles qu'il utilise, et respecte les limites écologiques de la Terre ;
- Garantit la durabilité et la régénération des ressources naturelles pour les générations à venir.



Synthèse

Synthèse

Introduction

La perspective d'un développement économique solide et durable en Guyane est une ambition réaliste.

Nous avons inscrit notre travail d'étude dans le double objectif de trouver la voie qui pourrait produire, comme cela a été dit dans plusieurs déclarations gouvernementales, un « choc économique pour la Guyane » ; et de faire en sorte que ce choc s'inscrive dans une perspective de développement durable, car seule cette perspective ambitieuse est à la hauteur des enjeux que doit affronter l'humanité dans les années qui viennent.

Pour cela, nous avons mené de façon indépendante une étude intersectorielle du tissu économique guyanais selon la méthode « input-output », faisant ressortir les secteurs d'activité à forts et faibles effets d'entraînement sur l'économie locale.

Nous avons identifié les 10 secteurs de l'économie ayant les effets les plus importants qui pouvaient être à la hauteur du quintuple défi économique, social, environnemental, démographique et sociétal du territoire.

Nous avons également analysé les impacts économiques théoriques d'une augmentation de la production des secteurs prioritaires sur l'ensemble de l'économie guyanaise, afin de définir les bases essentielles d'un projet économique solide et durable pour la Guyane qui soit à la hauteur du choc économique attendu notamment en matière d'emploi, et ce avec un objectif que nous nous sommes fixé de faire en sorte que la Guyane soit sur la trajectoire fixée pour la métropole de 7 % de demandeurs d'emploi.

Parmi les différents scénarios que nous avons étudiés nous en avons retenu deux, dont un qui pourrait être pleinement à la hauteur de ce défi, notamment en prenant en compte la croissance démographique importante de la Guyane dans les 10 ans qui viennent.

Nous avons aussi évalué les effets d'une partie du Plan d'Urgence, portant sur les 765 millions d'euros de financement des infrastructures prévus sur 10 ans, afin de déterminer l'impact potentiel des mesures de ce plan.

Enfin, notre travail nous a permis de mesurer l'importance des investissements et des projets dont les acteurs du territoire que nous avons rencontrés ont parlé. Et de mettre l'ensemble de ces projets en regard du scénario retenu comme étant à la hauteur du choc économique attendu.

Pour terminer ce travail, nous avons pu identifier les axes stratégiques pouvant constituer un projet pour la Guyane et ouvrir une réflexion sur les conditions socio-économiques de sa bonne mise en œuvre.

Une économie contrastée qui fait face à des défis et opportunités majeurs

La Guyane est dans une situation particulièrement ambivalente. La région peine à créer ses propres emplois, alors que les opportunités et les postes vacants existent. L'urgence d'un retournement de la situation vient, au-delà du sérieux des indicateurs actuels, d'une croissance démographique très forte : la population guyanaise a quadruplé en 40 ans et va à nouveau doubler d'ici 2040.

La situation économique de la Guyane est difficile, avec 22 % de sa population au chômage dont 46 % chez les jeunes de moins de 25 ans, alors que près de 5 000 offres d'emploi ne sont pas pourvues. Il y a proportionnellement 3 fois plus d'allocataires du RSA qu'en France métropolitaine, représentant près de 8 % de la population guyanaise. Un tiers de la population vivrait sous le seuil de pauvreté (fixé à 420 € mensuels en Guyane), et 13 à 20 % de la population vivrait sans eau ni électricité. Le PIB/habitant est 2 fois inférieur à celui de l'Hexagone. Enfin, la Guyane importe 10 fois plus qu'elle n'exporte, et, pour son énergie, dépend à près de 80 % des importations d'hydrocarbures.

La Guyane a cependant des atouts structurels, stratégiques et emblématiques qui peuvent la mettre sur une trajectoire économique durable. Le pays bénéficie d'une situation géographique et de ressources naturelles exceptionnelles au plan mondial. De nombreuses ressources y sont exploitées de manière exemplaire, comme le bois. La Guyane abrite la troisième réserve d'eau douce par habitant au monde, et est l'un des endroits où la biodiversité est la plus abondante et la plus préservée.

Ces richesses stratégiques (ensoleillement, eau, bois, ressources halieutiques) devraient lui permettre d'atteindre une suffisance alimentaire et énergétique, et de valoriser son patrimoine naturel. Sa situation géographique stratégique en a fait le centre spatial de l'Europe, un secteur qui représente, de manière élargie, près de 15 % du PIB et 1 emploi salarié privé sur 6.

Si les indicateurs de l'insécurité montrent une amélioration en 2017-2018 (baisse de 45 % des homicides, par exemple), elle reste néanmoins un défi majeur.

Résultats de l'analyse économique intersectorielle

La méthodologie de modélisation économique intersectorielle « input-output » employée a permis de construire une photographie des liens d'interdépendance entre les secteurs de l'économie guyanaise et d'analyser les effets d'entraînement potentiels directs et indirects de chaque secteur sur l'ensemble de l'économie locale en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois. Cette approche permet d'avoir la vision la plus complète possible de la dynamique économique d'un territoire.

L'étude de 36 secteurs de l'économie guyanaise nous a permis de faire ressortir 10 secteurs prioritaires qui répondent aux critères et opportunités suivants :

- Les secteurs d'activité qui ont **les plus forts effets d'entraînement** sur l'ensemble de l'économie locale ;
- Les secteurs d'activité dont la croissance s'inscrit dans une **perspective de doublement du marché intérieur** : il s'agit notamment de l'agriculture, de la pêche, de l'agroalimentaire ;
- Les secteurs d'activité dont le potentiel de développement est poussé, de fait, par des **obligations réglementaires et une pression démographique importante** : il s'agit des énergies renouvelables, de la gestion des déchets, et de la construction ;
- Les secteurs d'activité que la Guyane a **l'unique opportunité de développer** grâce à sa formidable diversité et à son positionnement géographique et stratégique : le tourisme, l'économie de la connaissance, l'audiovisuel et le bois.

10 secteurs clés qui doivent devenir prioritaires

1. Agriculture et élevage

La Guyane a un climat équatorial comparable à ses pays voisins comme le Brésil et le Suriname, deux producteurs et exportateurs importants de produits agricoles. Malgré des sols relativement pauvres, les conditions climatiques sont réunies pour augmenter la production, la diversifier, assurer l'autosuffisance alimentaire de la population et exporter des produits à forte valeur ajoutée (miel, poivre, vanille, wassai, plantes à parfum et médicinales).

Ces opportunités, déjà identifiées par le passé, avaient donné lieu à des projets aux résultats mitigés. Cependant, l'environnement actuel du marché, la libération du foncier agricole et le développement de techniques avancées d'agroécologie et d'agroforesterie, ainsi que des partenariats inter-filières, laissent penser que cette ambition pourrait maintenant aboutir. Des projets à l'intersection des secteurs agricoles, agroalimentaires et énergétiques (production de biomasse) sont par exemple en cours.

Si l'attribution du foncier, notamment agricole, reste un défi en Guyane, la surface agricole utilisée a déjà augmenté de 7 000 hectares entre 2000 et 2015, la portant à 30 000 hectares.

Le marché local est, lui, appelé à doubler d'ici 2040 – porté par la croissance démographique – et assurera ainsi des débouchés aux productions agricoles et d'élevage. Enfin, des restrictions sanitaires à l'importation de produits d'élevage (sur les œufs et le porc frais par exemple) sont autant d'opportunités pour le développement de l'offre locale.

2. Pêche et aquaculture

Le secteur de la pêche est aujourd'hui en grande difficulté, due notamment à des activités illégales qui le concurrencent frontalement. Les prises des activités informelles et illégales représenteraient entre 1,5 et 3 fois celles de la pêche formelle¹ – des estimations à prendre avec prudence au vu de la difficulté d'estimer des activités non déclarées, mais qui révèlent néanmoins l'ampleur du phénomène.

La diversité des ressources halieutiques de la Guyane est unique en France. Les eaux guyanaises abriteraient près de 900 espèces de poissons². 200 espèces ont été répertoriées, et une quarantaine sont exploitées.

Les quotas de pêche (uniquement applicables à la pêche crevette) ne seraient aujourd'hui atteints qu'à un tiers. Un renouvellement de la flotte de pêche, sous certaines conditions, pourrait permettre de rattraper une partie de ce « retard » sans toutefois dépasser les quotas autorisés et en protégeant cette ressource actuellement en baisse.

Si les avis et les estimations sur l'état des stocks varient selon les espèces et selon les acteurs, il apparaît toutefois que les stocks de certaines espèces sont en bon état et permettraient une augmentation des prises de manière maîtrisée et durable.

3. Agroalimentaire

D'après le Plan de Développement Régional, « l'industrie agroalimentaire peine à se développer du fait, entre autres, des coûts des investissements et de fonctionnement, du manque de régularité de l'approvisionnement en production locale, de la faible structuration des filières agricoles (elles s'approvisionnent essentiellement auprès d'agriculteurs individuels) et des prix élevés pratiqués par les producteurs qui privilégient la vente directe sur les marchés ».

Notre étude montre que le secteur de l'agroalimentaire est le troisième secteur de l'économie guyanaise en matière d'effets d'entraînement sur l'économie locale. La croissance démographique, à elle seule, pousse la demande et assurerait un débouché local à ce secteur.

De plus, les changements des modes de consommation accroissent la demande en produits transformés : une opportunité pour l'industrie locale. La volonté de créer des pôles agroalimentaires sur plusieurs communes est affichée et il y a des opportunités de créer des synergies entre les acteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'agroalimentaire, du bois et de l'énergie biomasse.

Ce secteur abrite de nombreuses PME et TPE (petites, moyennes et très petites entreprises) qui ont, pour la plupart, des besoins de financement relativement faibles (souvent moins de 20 000 €) – des modèles de financements plus flexibles peuvent être mobilisés pour accélérer et faciliter l'accès à des investissements productifs pour les porteurs de projet.

Enfin, l'opportunité de promouvoir l'achat préférentiel de produits transformés locaux existe, notamment par la commande publique et des outils comme la SBA (Stratégie du Bon d'Achat). À travers la restauration collective dans ses établissements scolaires et ses casernes, les collectivités locales et l'État peuvent aussi encourager la production locale.

4. Bois

La forêt guyanaise, qui couvre 96 % du territoire, est l'une des forêts au monde dont l'exploitation à faible impact est un modèle d'exemplarité. Elle offre un bois d'une qualité exceptionnelle : le bois renforçant la structure de la ville de Venise est, par exemple, guyanais.

En Guyane, la filière du bois est un secteur structuré et à forts effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie locale. Il fait l'objet de plusieurs plans et initiatives en cours (le Programme Régional de la Forêt et du Bois, la Commission Régionale Forêts-Bois, les plans de développement de l'interprofessionnelle, des partenariats autour du développement de l'énergie biomasse).

La croissance de la filière bois est portée par les besoins du secteur de la construction (charpente, menuiserie) qui absorbe la quasi-totalité de la production intérieure, ainsi que par des marchés (Antilles, métropole, Europe) demandeurs d'essences tropicales de qualité, certifiées et *made in France* – bien que l'offre à l'exportation doive encore se développer.

Une valorisation des connexes d'exploitation forestière pour la biomasse-énergie dynamiserait l'exploitation actuelle via l'optimisation de la productivité par hectare de forêt exploitée et offrirait une source de revenus supplémentaire. À terme, le développement de plantations forestières permettrait d'assurer une augmentation de la production tout en préservant l'équilibre de la forêt primaire. Des projets dans ce sens sont en cours.

5. Tourisme

La Guyane est un territoire d'une extraordinaire diversité culturelle, patrimoniale et d'expériences (biodiversité, plages, archéologie, découverte). Pourtant, elle n'accueille aujourd'hui que 100 000 touristes par an, dont la majorité sont des touristes affinitaires et d'affaire. Or 60 000 touristes de l'Hexagone visitent le Costa Rica chaque année en y recherchant les mêmes expériences.

La Guyane est une terre riche d'héritage, qui abrite des sites archéologiques datant de l'ère néolithique, ainsi que de nombreux sites amérindiens. Par ailleurs, on compte aujourd'hui 139 nationalités en Guyane et 40 langues y sont parlées (dont 17 quotidiennement) : une diversité culturelle, gastronomique et patrimoniale unique en France.

L'objectif des acteurs du tourisme en Guyane est de multiplier par 2 le nombre de touristes d'ici 2024, ce qui créerait, selon leurs estimations, un bassin de 9 000 emplois locaux, faisant ainsi du tourisme un secteur presque équivalent à l'activité spatiale en termes de parts du PIB.

6. Énergies renouvelables

En 2017, 64 % de la production électrique en Guyane provenait de ressources renouvelables, contre 18 % en France métropolitaine la même année.

La Guyane possède l'ensoleillement, les cours d'eau, le vent et le bois nécessaires pour atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) d'un mix de production électrique à 80-100 % issu des énergies renouvelables à horizon 2030, ce qui permettrait, selon leurs estimations, de créer 700 emplois supplémentaires.

À titre d'exemple, la PPE estime le potentiel de la production d'électricité biomasse à 40 MW de puissance installée d'ici 2023, cette activité crée entre 8 à 10 emplois par mégawatt électrique installé.

Le MEDEF Guyane, relayant les projections des acteurs du secteur, porte même la création d'emplois dans le secteur à 1 600 à horizon 2040. Rien que sur les 3 prochaines années, 450 millions d'euros d'investissements sont prévus par les acteurs de l'énergie renouvelable en Guyane.

De nombreux projets dans ce sens sont déjà en cours, dans un contexte de doublement des besoins en électricité d'ici 2040 et de compétitivité économique et environnementale des énergies renouvelables par rapport à l'énergie thermique.

7. Gestion des déchets

La gestion des déchets souffre d'une insuffisance d'infrastructures : il y a peu de sites aux normes ; on compte de nombreuses décharges illégales et informelles ; et les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sont peu développées. Les communes isolées sont mal desservies, peu équipées et difficiles d'accès, ce qui augmente le coût d'une gestion des déchets aux normes et contribue au maintien des décharges illégales – alors que des solutions adaptées aux besoins et à la situation géographique de ces communes sont disponibles.

Le faible revenu de la population impacte l'assiette fiscale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures

Ménagères (TEOM), et creuse les budgets des collectivités. Enfin, les coûts de la gestion des déchets (collecte, transport maritime, traitement en France ou aux Antilles) sont 3 à 10 fois supérieurs en Guyane par rapport à la France métropolitaine.

Le plus grand centre de stockage de Guyane (la décharge des Maringouins), recueillant près de 80 % des gisements de déchets du territoire, va fermer en 2021. Une usine de valorisation énergétique des déchets – un projet aujourd’hui toujours en discussion et controversé – ne pourrait ouvrir au plus tôt qu’en 2023-2024 si elle était toutefois confirmée. Quelle que soit la solution retenue, le stockage et la valorisation de près de 80 % des déchets en Guyane risquent de ne pas être assurés après 2021.

Ce besoin important de rattrapage des infrastructures de stockage et de gestion des déchets (notamment en vue d’un doublement de la population en 2040 et des obligations réglementaires) appelle des investissements, mises aux normes, formations et création d’emplois rapidement.

Ce secteur a des effets d’entraînement importants sur le reste de l’économie, au-delà de l’importance de cette activité en matière de protection de l’environnement, de santé publique et de respect des obligations et normes européennes. La création de petites installations de stockage et de valorisation des déchets, localisées et adaptées aux bassins de population, serait, par exemple, vectrices d’emplois et d’une meilleure gestion des risques sanitaires et de pollution – notamment dans les communes les plus isolées.

8. Construction

Les estimations s’accordent sur le besoin de construire entre 4 400 et 5 200 logements par an à horizon 2040, soit plus de 100 000 logements d’ici là. En 2017, le secteur de la construction comptait plus de 5 000 actifs et représentait 17 % des créations d’entreprises en Guyane.

Dans le seul secteur de la construction, les acteurs du secteurs (comme relayé dans le rapport Guyane 2040 du MEDEF) projettent la création de 4 500 emplois et de 360 millions d’euros de valeur ajoutée d’ici 2030.

Le secteur de la construction est soutenu par la commande publique. Les 765 millions d’euros sur 10 ans que le Plan d’Urgence prévoit d’injecter dans le secteur de la construction à travers le financement d’infrastructures peuvent créer, selon notre modélisation, plus de 3 000 emplois (à temps plein au Smic), et 100 millions d’euros de valeur ajoutée supplémentaire pour l’ensemble de l’économie.

Entre 2019 et 2022, les professionnels de la construction estiment la commande publique de « dynamique des territoires » à 1,559 milliard d’euros pour 194 projets répartis sur le territoire³.

9. Audiovisuel

La Guyane a des paysages et une population d’une grande diversité, permettant de recréer des paysages de jungle amazonienne, d’Amérique latine, d’Afrique et d’Asie à 50 km de Cayenne. Elle a 2 chaînes de télévision locales, assurant une production audiovisuelle quotidienne et des professionnels formés.

Les 2 dernières saisons de la série *Guyane* (diffusée sur Canal+ et vendue dans 35 pays) tournées localement ont représenté 12 millions d’euros de dépenses locales pour 28 millions de budget ; et près de 25 000 nuitées pour les équipes, bénéficiant directement aux secteurs de l’hôtellerie et de la restauration.

Le secteur audiovisuel a de formidables effets d’entraînement sur le reste de l’économie. La Collectivité Territoriale de Guyane estime ainsi que pour 1 € investi par la collectivité dans une production, les retombées économiques directes locales montent à 7,62 €. Un projet de création d’une Maison du Cinéma, rassemblant un bureau d’accueil des tournages et des professionnels, matériel et équipements, est en cours.

Les professionnels et institutionnels du tourisme et de l'audiovisuel peuvent travailler de concert pour promouvoir la Guyane comme destination touristique et de tournage.

10. Économie de la connaissance

La Guyane abrite de nombreux organismes de recherche comme l'INRA, l'IRD, le CIRAD, le CNRS, et le SEAS-Guyane (Station de surveillance de l'Environnement Amazonien assistée par Satellites) – attirant des chercheurs français et étrangers. Il est d'ailleurs estimé qu'il y aurait près de 3 à 4 fois plus de chercheurs étrangers que français en Guyane.

Ces centres d'excellence et les entreprises guyanaises ont été à l'origine de nombreuses innovations technologiques, pour certaines des premières mondiales. Par exemple, l'une des premières centrales solaires avec stockage au monde a été installée en Guyane. D'ici 1 ou 2 ans, des panneaux solaires flottants y seront testés, et un projet de centrale électrique solaire à l'hydrogène est en phase de discussion.

La forêt guyanaise abriterait 10 % des insectes d'Amazonie et 10 % des espèces sur la liste rouge des espèces en voie de disparition du UICN (166 espèces de la faune guyanaise y sont listées comme étant menacées). Seulement 10 % de ces ressources auraient été répertoriées, laissant entrevoir de formidables opportunités de découvertes scientifiques et d'applications (biotechnologies, pharmacopée).

La Collectivité Territoriale a récemment annoncé un accord-cadre avec la Cosmetic Valley, un pôle de compétitivité nationale rassemblant 560 entreprises de la parfumerie-cosmétique. Cet accord devrait mener à la création d'une antenne en Guyane en vue de créer une dynamique de recherche, d'innovation et de mise en valeur des ressources naturelles guyanaises appliquée à l'industrie de la parfumerie-cosmétique.

Selon les estimations des porteurs du projet, la création d'un fonds de vitalisation de la biodiversité de 100 millions d'euros (sous la forme d'une avance remboursable d'ici 2033) pourrait générer plus de 10 000 emplois en 15 ans.

Les chiffres exacts de la production ou des emplois des secteurs des activités techniques ou de la recherche et développement sont difficiles à évaluer, car ces activités se situent à l'intersection de plusieurs branches de l'économie. Toutefois, selon l'Insee, les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avaient augmenté de 8 % entre 2015 et 2016 et les emplois dans ce secteur de 4,8 % la même année.

La Guyane a le patrimoine naturel et la crédibilité pour devenir un pôle d'attraction pour les chercheurs du monde entier et développer ainsi une économie de la connaissance portée par le Centre Spatial Guyanais et la présence du CNRS depuis de nombreuses années ainsi que par de nouveaux partenariats, comme une future antenne de la Cosmetic Valley en Guyane, un projet en phase de développement.

3 secteurs importants, non priorisés, méritant un commentaire

L'administration publique (agents des collectivités et de l'État) représente 41 % des emplois et 35 % du PIB de la Guyane. Si ce volume d'emplois doit rester stable pour les années qui viennent, l'administration publique ne peut pas être considérée au même titre qu'un secteur économique marchand. L'impact des efforts de l'administration publique va bien au-delà : éducation, santé, mobilité, sécurité.

Le secteur public est cependant un élément clé de la réussite de ce projet territorial. L'administration publique doit pouvoir modifier une partie de ses méthodes de travail, pour passer d'un rôle de « guichet » à un rôle de « copilote » et travailler étroitement avec les acteurs privés au développement des secteurs prioritaires. Elle a la possibilité d'encourager, comme nulle autre, l'initiative privée et l'engagement des citoyens dans la réussite de leur territoire, et plus particulièrement de la jeunesse.

Le secteur spatial pèse près de 15 % du PIB guyanais et représente 1 emploi salarié privé sur 6. Si cette activité a un fort effet d'entraînement sur l'économie guyanaise, elle dépend néanmoins de facteurs externes au contexte local (marché spatial international, contrats deancements, développement d'Ariane 6), rendant fragile son intégration à un plan de « choc économique » pour le territoire.

De plus, ce secteur n'apparaît pas dans la nomenclature de la comptabilité nationale : il se situe à l'intersection de plusieurs branches d'activité (recherche et développement, machines et équipement, activités techniques, etc.), ce qui rend son analyse imprécise.

Tout doit être fait pour garantir la pérennité et le développement de cette activité en Guyane.

Le secteur extractif enfin, mérite un commentaire au vu de l'actualité.

Parmi les 36 secteurs étudiés, il est le secteur marchand qui a les effets d'entraînement les plus faibles sur l'économie guyanaise. À titre d'exemple, pour une augmentation de production équivalente, le secteur extractif génère une augmentation de valeur ajoutée et d'emplois 4 fois inférieure à celle du secteur de la construction.

Son effet d'entraînement sur l'économie locale est comparable à celui de l'administration publique, un secteur non marchand.

De plus, cette activité comporte des risques environnementaux majeurs (pollution des sols et de l'eau, déforestation), générant des coûts directs et indirects importants (dépollution, santé) : elle ne s'inscrit donc pas dans l'objectif de la définition d'un modèle de développement économique durable pour la Guyane que poursuit cette étude.

Deux scénarios d'avenir

Un « choc économique » apparaît possible

L'expression « choc économique » n'est pas nôtre, elle a été utilisée à plusieurs reprises par des membres du gouvernement pour signaler à quel point il y a urgence à engager un développement économique plus important en Guyane et à obtenir ce dernier dans des délais courts.

Toutefois, si on en comprend bien l'idée, il reste à définir ce qu'est un « choc économique ». Nous proposons la définition suivante : *le « choc économique » à créer est la somme d'une vision et d'un projet pour le territoire, assortis de plans d'action opérationnels portés par des acteurs identifiés et financés dans l'objectif de créer une production de valeur ajoutée supplémentaire en Guyane susceptible de créer les emplois nécessaires pour atteindre l'objectif maximal de 7 % de demandeurs d'emploi. »*

Sur la base des 10 secteurs identifiés comme ayant un effet d'entraînement important pour l'économie guyanaise, nous avons cherché le niveau de production et de valeur ajoutée supplémentaire à atteindre pour satisfaire aux besoins en emplois et à la croissance démographique de la Guyane d'ici 2022, et nous avons élaboré plusieurs scénarios pour cela.

Selon l'Insee, l'économie guyanaise doit créer 2 000 emplois par an à horizon 2022 afin de « contenir le phénomène du chômage ».

Un premier scénario montre qu'un tel besoin pourrait être satisfait par une augmentation cumulée de la production des 10 secteurs priorités dans cette étude de l'ordre de 163 millions d'euros par an, créant 78,8 millions de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie et 2 360 emplois (équivalent temps plein rémunérés au Smic). Un scénario que nous considérons accessible et réalisable.

Toutefois le « choc économique » recherché en regard de la définition donnée doit être plus ambitieux.

En se basant sur la croissance démographique actuelle en Guyane (2,5 % par an) et sur les projections en matière d'évolution de la population active 2013-2022 de l'Insee et en y appliquant des objectifs nationaux de baisse du chômage pour atteindre 7 % de la population active, nos estimations montrent que l'économie guyanaise devra créer environ 4 560 emplois par an à horizon 2022 ; 3 210 emplois par an à horizon 2030 ; et 3 100 emplois à horizon 2040. Cette différence s'explique par un besoin de rattrapage dans un premier temps (à horizon 2022), qui s'inscrit dans le « bond » que devra faire l'emploi à la suite du choc économique injecté.

Un deuxième scénario visant à satisfaire à cette dernière ambition a été étudié. En faisant l'hypothèse d'une augmentation annuelle plus ambitieuse mais toutefois réaliste de la production de chacun des 10 secteurs priorités dans cette étude – au vu des projets en cours, des financements existants et des projections des acteurs eux-mêmes –, il apparaît qu'une augmentation (détaillée dans notre étude) de la production conjointe de ces 10 secteurs de 270 millions d'euros par an pourrait créer, selon notre modélisation, plus de 4 020 emplois (équivalent temps plein rémunérés au Smic) et 130 millions d'euros de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie.

Si ces 10 secteurs d'activité prioritaires étaient accompagnés par des plans spécifiques et des investissements structurels dans les infrastructures et les services publics, conformément au Plan d'Urgence, et si l'activité du secteur spatial, central à l'économie guyanaise, était maintenue, il nous paraît possible d'obtenir le « choc économique » attendu au niveau nécessaire.

Des financements en cours à maximiser

De nombreux programmes de financement sont en cours et, parfois, en attente de porteurs de projets

En tout, les financements existants cumulés pour la Guyane s'élèvent à près de 2 milliards d'euros.

Le Plan d'Urgence débloqué par l'État français (1,085 milliard d'euros) est destiné à financer certains des besoins de rattrapage dans les infrastructures et services publics les plus pressants pour la population guyanaise (90 millions d'euros ont été alloués pour la santé, 400 millions d'euros pour l'éducation). Il comporte aussi des subventions exceptionnelles octroyées à la CTG pour le soutien aux collectivités locales (112 millions d'euros) ainsi que le financement de remboursement de dettes de certains organismes publics (20 millions d'euros pour le remboursement des dettes fournisseurs de l'hôpital de Cayenne).

Des investissements et programmes de financement additionnels soutiennent le développement de l'économie guyanaise. On peut citer, entre autres, les 277,7 millions d'euros du Contrat Plan État-Région 2015-2020 (dont 28,4 millions sont alloués au « développement économique durable » de la Guyane) ; les 173,5 millions d'euros du Plan de Développement Rural de la Guyane 2014-2020 ; les 607,8 millions d'euros des programmes FEDER, FSE, FEADER, IEJ dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 sur la période 2015-2020 ; ainsi que les 403 millions d'euros engagés par l'AFD pour la période 2010-2016.

Ces dotations se retrouvent en partie dans les 574 millions d'euros du Plan Pluriannuel d'Investissements 2017-2021. Les investissements dans l'enseignement correspondent, par exemple, aux 400 millions d'euros du Plan d'Urgence alloués à l'éducation.

Certains fonds restent parfois encore à pourvoir par des porteurs de projets : c'est par exemple le cas d'une partie des subventions et aides publiques et de financements en provenance de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

On constate en parallèle une hausse des crédits faits aux entreprises par les banques commerciales (+6,7 % en volume en 2014), malgré les réorganisations structurelles importantes du secteur bancaire en Guyane et leur « frilosité vis-à-vis des entreprises, en particulier des TPE » encore présente⁴.

Les programmes de financements et d'aides en cours permettent d'être confiants sur le soutien financier à la Guyane de la France et de l'Europe, et donc dans le développement de ses infrastructures et de son économie.

La nécessaire évolution du Plan d'Urgence

Notre analyse des impacts du Plan d'Urgence a été faite sur une somme conservatrice et partielle – sur la base de 225 millions dépensés la première année dans des infrastructures (soit dans le secteur marchand de la construction), portant une somme cumulée sur 10 ans de 765 millions d'euros.

Au-delà des services publics rendus par les financements du Plan d'Urgence (santé, éducation, sécurité), notre analyse montre que celui-ci pourrait générer, si l'ingénierie sociale et l'animation territoriale mises en œuvre étaient plus efficaces, près de 100 millions d'euros de création de valeur ajoutée (soit 2,7 points de PIB) et 3 000 emplois (en supposant que les emplois créés soient des équivalents temps plein rémunérés au Smic).

Pour cela, le Plan d'Urgence doit évoluer pour accompagner le « Projet Guyane », appelé ainsi dans l'Accord de Guyane du 21 avril 2017⁵, à savoir un projet de développement du territoire inscrit dans la durée.

Il doit aussi, plus qu'aujourd'hui, devenir l'instrument de la coordination des acteurs du territoire (collectivités, interprofessionnelles, ONG, organisations citoyennes) et des nombreux autres plans spécifiques mis en œuvre (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, Schéma d'Aménagement Régional, objectifs des interprofessions, etc.) en vue d'un « Projet Guyane » commun.

Enfin, une optimisation et une pérennisation des investissements structurels seront les conditions essentielles de la réussite d'une trajectoire de croissance durable pour la Guyane.

Construire un projet territorial sur la durée

Une perspective à plus de 20 ans est seule à la hauteur des enjeux et des actions à engager de suite. Celles-ci doivent bénéficier d'une pérennité dans l'action, tant au niveau de leurs financements que de la constance des différents acteurs en charge des projets constituant le plan de développement de chaque secteur d'activité.

Pour autant, la somme des plans de développement de chacun des secteurs d'activité ne constitue pas un plan de développement du territoire. Celui-ci doit avoir ses propres objectifs stratégiques qui vont guider, en retour, les plans de développement des 10 secteurs prioritaires. Notre étude nous a permis d'en identifier 9, que nous partageons ici.

9 objectifs stratégiques pour un développement pérenne

En complément de plans de spécifiques aux 10 secteurs prioritaires et de programmes structurels et pérennes de développement du territoire, la Guyane doit se fixer à horizon 2030-2040 des objectifs stratégiques ambitieux et réalistes.

Ce futur « Projet Guyane », aujourd'hui débattu à travers les États Généraux de la Guyane et en vue d'un livre blanc qui sera envoyé au gouvernement, pourrait être construit de façon réaliste autour des 9 grands objectifs suivants :

1. Rendre la Guyane autosuffisante pour son **alimentation**.
2. Rendre la Guyane autosuffisante en **énergie**, grâce à des modes de production d'électricité renouvelables à faible impact et à une baisse de sa dépendance aux hydrocarbures.
3. Réduire la dépendance de l'économie guyanaise aux **importations** (produits alimentaires, hydrocarbures, équipements) par le développement d'activités locales durables et renouvelables spécifiques.
4. Développer et renforcer les **activités d'exploitation régénératrices** des ressources naturelles (agriculture et agroforesterie, pêche, bois, énergies renouvelables, économie de la connaissance, pharmacopée).
5. Réduire l'**économie illégale** (pêche illégale, orpaillage illégal, trafic de drogue et de marchandises).
6. Intégrer des **activités vivrières** informelles dans des projets formels, et accompagner la régularisation des acteurs (notamment dans l'agriculture et la pêche).
7. Réduire la dépendance des porteurs de projets aux **subventions**, attirer les investisseurs, et renforcer le financement privé et bancaire.
8. Changer radicalement l'**image** de la Guyane, et améliorer drastiquement l'attractivité et le rayonnement du territoire auprès des touristes, des investisseurs et des talents – et des Guyanais eux-mêmes.
9. Pérenniser le **Plan d'Urgence** en un programme structurel de développement des infrastructures et des services – notamment la santé, l'éducation et la mobilité.

Conclusion

La Guyane est un territoire unique. On ne peut la comparer ni à la métropole, ni aux autres Régions et territoires d'Outre-mer, ni aux pays voisins.

Un modèle de développement économique durable de la Guyane et sa mise en œuvre sont par conséquent eux aussi uniques – adaptés et reflétant sa situation géographique, son climat, ses ressources, son tissu économique actuel et potentiel, ses défis, sa croissance démographique et sa diversité – et dans la perspective de l'ambition qu'elle aura placée pour elle-même.

Notre étude révèle les constituants d'un « choc économique » durable en Guyane, porté par 10 secteurs d'activité prioritaires. Elle met en lumière leur formidable potentiel de développement, leurs effets d'entraînement sur le reste du tissu économique local, les trajectoires de développement qui pourraient en découler, ainsi que la formulation d'objectifs stratégiques à court et à moyen terme pour le développement du territoire.

Toutefois, ces éclairages ne trouveront de traduction concrète qu'à la seule condition qu'un projet de développement pérenne soit construit de façon collective, avec le concours de tous, s'appuyant sur les structures existantes – formelles et informelles.

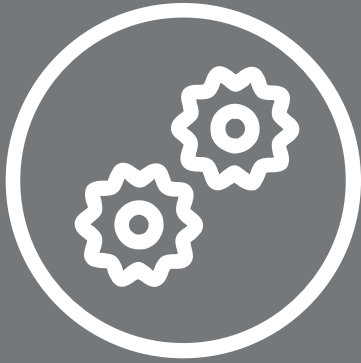
Ce projet et cette ambition commune ne pourront aboutir qu'en étant suivis d'une mise en œuvre opiniâtre, dans chacun des secteurs d'activité, par les acteurs concernés, organisés pour cela, dans la double perspective d'aller chercher au quotidien l'augmentation de production visée et de satisfaire aux ambitions stratégiques que la Guyane aura placées pour elle-même.

C'est la raison pour laquelle nous proposons en conclusion de l'étude un mode d'action qui laisse les acteurs concevoir eux-mêmes leurs plans d'action, en les accompagnant dans une « animation territoriale » renouvelée et ambitieuse.

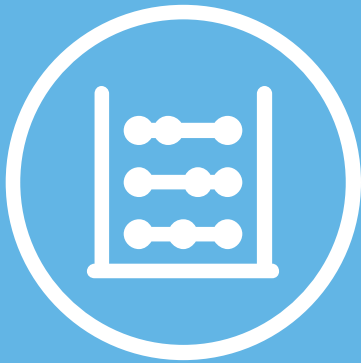
Cette étude n'aura « réussi » que si elle est réappropriée comme une ressource par les acteurs et les décideurs nationaux et de terrain.

Nous terminons cette étude avec la conviction que la Guyane a tous les atouts pour devenir un centre de rayonnement et d'attractivité français, européen et mondial auprès des touristes, investisseurs, chercheurs et talents.

Elle a les ressources et le potentiel de développer un tissu économique et un modèle de développement durable, solide, créateur de valeur ajoutée et d'emplois, répondant à des objectifs ambitieux d'ici 2030-2040.



État des lieux
de l'économie
guyanaise :
ses chiffres clés et
une analyse de ses
forces, faiblesses et
opportunités



Les chiffres clés du contexte économique et social en Guyane

Les chiffres clés de la Guyane

Contexte géographique et climatique

Contexte géographique et climatique

- **Seule** région européenne en Amérique du Sud
- **Plus vaste** territoire ultramarin d'Europe
- **96 %** du territoire est couvert par la forêt⁶

Ressources naturelles

- **3^e** ressource d'eau douce par habitant (en mètres cubes disponibles par an et par habitant)
- **110 000 km** de fleuves et cours d'eau⁷
- **10 000 espèces** végétales (estimation)

Contexte démographique

Contexte démographique

- **280 000** habitants en 2017⁸
- **42,7 %** des Guyanais ont moins de 20 ans⁹
- Un **doublément** de la population prévu d'ici 2040¹⁰

Contexte économique

Croissance et indicateurs économiques

- **+ 3,4 %** de croissance du PIB, en valeur, entre 2016 et 2017 (après +2,2 % entre 2015 et 2016)¹¹
- **+7,5 %** d'augmentation des investissements en Guyane en volume en 2016¹²
- **+11 %** d'augmentation des actifs financiers détenus par les établissements de dépôt en 2017
- **+4,4 %** d'augmentation de l'épargne des ménages guyanais en 2017

Le commerce extérieur

- **1 237,1 millions d'euros** de déficit commercial en 2017, en hausse de +16,9% par rapport à 2016¹³
- **50,8% et 56,6%** les exportations et importations à destination et venant de France¹⁴

Les entreprises guyanaises

- **14 677 entreprises** en Guyane au 31 décembre 2016¹⁵
- **9 329 entreprises « ressortissantes »** guyanaises enregistrées au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) en septembre 2017¹⁶

Emploi et chômage

Emploi et chômage (Insee 2017)

- **82 700** Guyanais âgés de 15 ans ou plus sont considérés actifs en 2017
- **64 200** Guyanais sont en emploi en 2017
- **18 500** personnes sont au chômage (au sens du Bureau international du travail, BIT)¹⁷
- **78 000** personnes sont considérées inactives car elles ne sont ni en emploi ni au chômage

- **84 %** des actifs occupés ont un emploi salarié
- **41 %** des emplois en Guyane sont dans l'administration publique

- **22 %** de la population active est au chômage en 2017 ¹⁸
- **44 %** des moins de 25 ans étaient au chômage en Guyane en 2017 (46 % en 2016), comparé à 21,8 % en France métropolitaine au 1^{er} trimestre 2017
- **78 %** des 15-64 ans de l'Ouest guyanais déclarent de pas travailler

- Plus de **5 300 offres d'emplois** ne sont pas pourvues aujourd'hui en Guyane¹⁹

Précarité

La précarité

- Un PIB par habitant de **16 290 €/habitant**, soit le plus faible de France après Mayotte ; et un PIB/habitant près de 2 fois inférieur à celui de la moyenne française
- **60 000** Guyanais, soit **30% de la population**, vivaient sous le seuil de pauvreté, établi à **420 €** mensuels en Guyane en 2015 ²⁰ – il est de 846 € en France métropolitaine²¹
- Entre **13 et 20%** de la population n'ont pas accès à l'eau potable et à l'électricité²²
- **21 720** Guyanais sont allocataires du RSA en 2016, soit **8,6 %** de la population²³

Infrastructures et services publics

Éducation

- En 2016, la Guyane comptait 77 612 élèves scolarisés, soit **18,6 % de plus** qu'en 2006
- **9 000 jeunes** Guyanais étaient hors du système scolaire et sans diplôme en 2011
- **1 000** postes vacants dans l'enseignement
- **77 %** de réussite au baccalauréat, contre 88% en France métropolitaine
- **20 %** d'illettrisme en Guyane, soit **1/5^e** de la population, contre 7% en France métropolitaine
- **450 M€** dépensés pour l'éducation en Guyane par le Rectorat (2012)
- **400 M€** alloués à l'éducation par le Plan d'Urgence Guyane
- **30 M€** alloués aux infrastructures d'éducation et de formation par le fonds FEDER
- **54 M€** alloués à la formation pour le fonds FEDER-FSE

Santé

- **8,6 %** de mortalité infantile, contre 3,3 % en France métropolitaine
- **43 lits** hospitaliers pour 10 000 habitants, contre 67 lits en Martinique et 70 en Guadeloupe
- **139 médecins** généralistes **pour 100 000** habitants, soit la densité la plus faible de France après Mayotte
- Près de **1 % de la population** serait porteur du virus **VIH**, soit le département avec le plus haut taux de séropositifs en France (ANRS) et une situation « d'épidémie généralisée » selon l'OMS
- **90 M€** alloués aux hôpitaux de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni dans le cadre du Plan d'Urgence

Sécurité

- - **45 %** d'homicides entre 2016 et 2017
- **27,6 pour 1 000** d'atteintes aux personnes en Guyane – elles sont inférieures à celles de Paris (72,8 pour 1 000), mais restent toutefois supérieures à la moyenne nationale (15,9 pour 1 000)
- **+17 %** de saisies de cocaïne entre 2016 et 2017
- **170 sites** et entre **10 000 et 10 500 orpailleurs illégaux**²⁴
- **x 2** des saisies sur les sites d'orpaillage illégal en un an, avec près de 13 M€ déjà saisis en 2018, contre 7 M€ à la même date en 2017
- **85 M€** alloués pour la sécurité et la justice par le Plan d'Urgence

Transports

- **1 380 km** de réseau routier
- **1 aéroport** international et 7 aérodromes
- **60 %** de l'énergie finale en Guyane est consommée par le secteur du transport²⁵
- **171,8 M€** alloués à la mobilité dans le cadre du Contrat Plan État-Région 2015-2020
- **17,5 %** du budget des ménages consacré au transport

- **9 %** des effectifs salariés²⁶
- **2 200** emplois salariés en 2017²⁷
- **5 %** des entreprises de Guyane, et **3 %** des créations d'entreprise
- **1 150** établissements dénombrés dans le secteur des transports et de l'entreposage (2016), contre 651 établissements en 2013

Réseaux et télécommunications

- **Près des 3/4 des ménages (72 %)** sont équipés d'un ordinateur contre 66 % pour la moyenne des DOM, soit le taux le plus élevé des régions ultramarines
- **Environ 80 % des foyers et entreprises** en Guyane sont desservis par le réseau téléphonique (~55 000 lignes téléphoniques).
- **16 000 foyers** ne disposent pas de ligne téléphonique
- **14** centres-bourgs de l'intérieur du territoire sur 17 ne disposent d'aucun service de téléphonie
- **40,7 M€** ont été engagés en septembre 2018 par le gouvernement dans le cadre du développement du Très Haut Débit en France.
- **110,2 M€ sur 7 ans (2015-2022)** d'investissement prévu dans le cadre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane)
- **5,4 M€** d'allocation au numérique du Contrat Plan État-Région 2015-2020

Les principaux plans de financement et de développement

- **1,085 milliard d'euros** : le Plan d'Urgence Guyane²⁸
- **607,8 M€** : programmes FEDER, FSE, FEADER, IEJ dans le cadre de la Stratégie Europe 2020²⁹
- **574,2 M€** : Contrat Plan État-Région (CPER) 2015-2020 ³⁰

Des secteurs d'activité et des problématiques particuliers à la Guyane

L'activité spatiale³¹

- **15 % du PIB** de la Guyane est généré par le secteur spatial (en 2014)
- **1 emploi salarié privé sur 6** en Guyane
- **12,7 %** de la masse salariale en Guyane
- **1,3 Md €** (IEDOM): poids du secteur
- **85 %** des exportations de la Guyane
- **58 M€** de recettes fiscales³²³³

L'administration publique

- **26 500** personnes travaillaient dans la fonction publique en Guyane en 2015 ³⁴
- **41 %** des actifs sont des agents de la fonction publique, contre 29 % en moyenne dans les DOM et 18,5 % en métropole la même année³⁵
- Des agents de la fonction publique en Guyane: **52 %** occupent des fonctions publiques d'État, **35,5 %** des fonctions territoriales, et **12,5 %** des fonctions hospitalières³⁶

Le secteur extractif

- **1 %** du PIB de la Guyane en 2014³⁷
- **2 tonnes** d'or extraites par an (en 2014)³⁸
- **1,3 tonne d'or** exporté en 2017, pour un chiffre d'affaires de **48 M€**³⁹

L'orpaillage illégal

- **Entre 10 000 et 10 500** orpailleurs illégaux (estimation)⁴⁰
- **+ 22 %** du nombre de sites d'orpaillage illégal entre 2016 et 2018⁴¹
- Entre **5 à 12 tonnes** d'or produites illégalement par an (estimations)
- **170** sites d'orpaillage illégal et **629** chantiers clandestins⁴²
- **1 333 km** de cours d'eau directement impactés par les chantiers miniers illégaux ^{43 44}
- **4 672 km** de fleuves et rivières touchés par les pollutions en aval de des chantiers illégaux (en 2006) ⁴⁵
- **1 %** du territoire guyanais déforesté à cause de l'orpaillage illégal (estimation)

Ces thématiques ainsi qu'un état des lieux plus détaillé du contexte économique et social en Guyane sont étayés dans le chapitre appelé « Éléments d'approfondissement », à la fin de ce document.



Une analyse des
forces, opportunités,
faiblesses et freins
de l'économie
guyanaise en vue
d'une trajectoire
durable à horizon
2030-2040

Analyse

Analyse SWOT des principaux défis et opportunités de la Guyane

FORCES

Des ressources naturelles abondantes et bien gérées

- L'unique forêt amazonienne de l'Union européenne couvrant 96 % du territoire de la Guyane
- Une forêt durablement gérée et protégée par l'ONF et le Parc Amazonien de Guyane (PAG)
- La biodiversité la plus riche d'Europe, dont 80-90 % reste encore à explorer

Une situation géopolitique unique en Europe

- L'unique territoire français (et de l'Union européenne) en Amérique du Sud, offrant une situation géographique stratégique

Une croissance démographique assurant un doublement du marché d'ici 2040

- Une population jeune et en forte croissance: 42,7 % des Guyanais ont moins de 20 ans, la population guyanaise devrait doubler d'ici 2040 pour atteindre près de 700 000 personnes – contre 280 000 aujourd'hui
- Un marché local dont les besoins augmentent et sont appelés à doubler à l'horizon 2040: logements, agroalimentaire, énergie, infrastructures

Des secteurs d'activité phares et porteurs

- Un secteur spatial important, représentant 15 % du PIB de la Guyane et 1 emploi salarié privé sur 6, de rayonnement et attractivité mondiaux
- Une part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité unique en France : 64 % de la production d'électricité provient de ressources renouvelables (EnR) en Guyane, contre 18,4 % en France
- Des objectifs réalistes d'atteindre 80-100 % d'EnR d'ici 2030-2040 – une situation unique en France

Un tissu important d'agences publiques

- La présence d'un tissu exhaustif d'agences et représentants de l'État, des collectivités, de gestion du territoire et de secteurs de l'économie (DAAF, Ifremer, Direction de la mer, Ademe, Atout France, etc.)

Une formidable diversité

- Une formidable diversité ethnique, linguistique et culturelle (près de 17 langues sont parlées quotidiennement en Guyane)
- Une diversité de paysages, de cultures, et d'expériences touristiques (centre spatial, forêt guyanaise, réserves naturelles, plages, sites archéologiques)

Une fiscalité attractive pour les investisseurs

- Une fiscalité et des conditions d'investissement et d'installation avantageuses: 0 % de TVA⁴⁶, défiscalisation, octroi de mer, subventions

FAIBLESSES ET FREINS

Un marché local réduit

- La Guyane compte à ce jour 280 000 habitants, or le marché des consommateurs est estimé à environ 150 000 personnes, dont beaucoup sont à faible revenu et donc à faible pouvoir d'achat

Une forte dépendance aux importations et aux aides

- Une forte dépendance aux importations, tant pour des produits industriels, l'énergie (80 % de l'énergie primaire dépend des importations d'hydrocarbures) que pour la vie courante (agroalimentaires, biens de consommation, équipements)
- Une suffisance alimentaire qui ne couvre pas les besoins du territoire, une forte dépendance aux importations, créant des risques réels d'approvisionnement et des prix supérieurs à la métropole
- Des prix de biens de consommation courante supérieurs à ceux de la France métropolitaine et non adaptés au pouvoir d'achat local – même ceux issus de la production locale (toutefois dans une moindre mesure)
- Une forte dépendance du tissu économique et social guyanais au secteur et commandes publiques et des subventions, ainsi qu'aux revenus de la redistribution

Des inégalités au sein du territoire

- Une activité économique et des infrastructures concentrées sur le littoral – alors que la croissance démographique touchera l'ouest de la région
- Des communes et zones entières du territoire difficilement accessibles, en carence (voire pénurie) énergétique, d'infrastructures et d'opportunités économiques – 7 communes sur 22 ne sont pas accessibles par la route

Des infrastructures et services de base insuffisants

- Un niveau de service de l'éducation et de la santé publiques encore insuffisants et très inférieurs à la moyenne française – un retard partiellement adressé par le Plan d'Urgence mais non pérennisé
- Des coupures d'électricité fréquentes et de nombreuses zones habitées et routes non couvertes par le réseau
- Des infrastructures déjà à saturation de leurs capacités sur le littoral et en carence dans l'intérieur

Des normes et contraintes administratives pas toujours adaptées à la Guyane

- Des normes françaises et européennes et des contraintes administratives pas toujours adaptées aux réalités guyanaises, et qui compliquent les échanges commerciaux avec les pays limitrophes (le Suriname et le Brésil)

Un tissu économique contrasté

- Des filières économiques encore peu structurées, notamment dans l'agriculture et la transformation ; et en stress économique, comme la pêche
- Peu d'industries de première transformation, ce qui peine à garantir leurs approvisionnements localement, à monter en gamme et à se financer auprès des organismes bancaires locaux – perdant ainsi des opportunités de se développer, et de créer de la valeur et des emplois locaux
- Un tissu d'acteurs PME et TPME atteignant rarement à la taille critique, insuffisamment organisés en organisations professionnelles sauf quelques exceptions: les filières bois et énergies renouvelables ont des organismes interprofessionnels structurés et actifs
- Un secteur phare de l'économie guyanaise, la pêche, dans une situation critique selon les acteurs du secteur
- Des coûts de production élevés, rendant les produits guyanais peu concurrentiels face à ceux des pays voisins
- Un manque de main-d'œuvre locale qualifiée sur des postes de cadres intermédiaires et supérieurs en management, gestion et services juridiques et administratifs (ex. : chefs de chantier, managers, experts comptables, avocats, chefs de projet)
- Un manque de transmission du patrimoine industriel et agricole

Des activités illégales importantes et endémiques

- Des activités illégales et informelles, en concurrence directe avec les acteurs officiels et freinant le développement de ces filières, notamment la pêche et l'agriculture – la pêche illégale serait entre 1,4 et 3 fois supérieure aux activités de pêche légale et représentait environ 5 240 tonnes en 2015⁴⁷
- Des activités d'orpillage illégal ancrées et qui perdurent sur le territoire, concernant, selon les estimations, entre 10 000 et 10 500 orpailleurs illégaux⁴⁸
- Un trafic de drogues et de marchandises importants – 20 % de la cocaïne circulant en métropole transiterait par la Guyane
- Des recettes fiscales perçues par l'État et les collectivités inférieures à ce qui correspond réellement aux revenus de l'économie guyanaise – ce décalage serait en grande partie dû à l'importance des activités et emplois informels et aux difficultés de prélèvements

Une situation économique difficile des collectivités

- Une faible levée de l'impôt
- 9 communes sur 22 sont en redressement⁴⁹
- Des postes vacants dans la fonction publique et des agents venus de métropole, en rotation en Guyane, qui ne restent pas sur le territoire

Une mauvaise image de marque

- Une image de marque et une réputation du territoire de « baigne vert » peu attractive pour les investisseurs, les touristes et les talents
- Une méfiance de la part du secteur bancaire et financier à investir en Guyane-- ou demandant des garanties très contraignantes

Un transport aérien cher et limité

- Un transport aérien aux coûts élevés avec peu de dessertes internationales, limitant l'attractivité, notamment touristique et commerciale, du territoire

Des sols pauvres

- Une qualité des sols relativement pauvre, nécessitant des intrants (ex. ; engrais, fumure agricole), de la recherche et développement et une gestion spécifique

EN CONSÉQUENCE DES POINTS PRÉCÉDENTS :

Chômage et précarité

- **Un taux de chômage de 22 %** de la population active et de **46 % chez les jeunes**
 - **3 fois plus** d'allocataires du RSA en Guyane qu'en France métropolitaine
 - Une jeunesse en forte croissance, peu formée, sans opportunités d'emplois alors que l'offre existe – plus de **5 300 offres d'emplois** ne sont aujourd'hui pas pourvues en Guyane
 - Une offre de formation professionnelle et supérieure en amélioration, mais encore insuffisante et ne répondant pas entièrement aux besoins ni opportunités de développement du territoire
 - Entre **13 et 20 %** de la population vivrait sans eau ni électricité
-

MENACES ET RISQUES

Un doublement de la population mal anticipé

- Un doublement de la population qui ne serait pas suffisamment préparé et provisionné (infrastructures publiques, logements, éducation, emplois, sécurité)
- Une croissance démographique concentrée dans les régions les moins dotées en infrastructures (à l'intérieur et à l'ouest du territoire) et loin des bassins d'emplois (sur le littoral) – 7 % de croissance démographique par an dans « l'intérieur de l'ouest » (CCOG intérieur), contre 2,3 % par an sur l'île de Cayenne (CACL)
- Une surconcentration de l'activité économique sur la zone littorale (Île de Cayenne, Kourou), délaissant les bassins de populations à plus forte croissance démographique à l'intérieur du territoire et augmentant la division sociale et économique du territoire

Une économie qui peinerait à créer ses propres emplois

- Un tissu économique en trop faible croissance, qui ne pourrait pas accueillir les demandeurs d'emplois supplémentaires

Un manque de diversification du tissu économique

- Un secteur phare de l'économie guyanaise, l'activité spatiale, concentrant 15 % du PIB de la Guyane, fortement dépendant à la conjoncture mondiale et au succès de quelques projets spécifiques (Ariane 6) – pouvant impacter le territoire entier (1 emploi salarié privé sur 6 dépend de l'activité spatiale)
- Un manque d'investissement dans la pêche, l'agriculture et l'élevage augmenterait la dépendance déjà très forte de la Guyane aux importations pour sa suffisance alimentaire, exposant le territoire à des risques sérieux d'approvisionnement et d'augmentation des prix
- Un manque de diversification de l'économie guyanaise pourrait fragiliser le territoire entier

Des changements et contraintes administratives mal anticipés et bloquants

- Le manque de préparation des acteurs économiques et des collectivités à la fin de l'octroi de mer prévu en 2020
- Des contraintes normatives et législatives européennes peu adaptées aux réalités climatiques et sociales du territoire freinant le développement de certaines filières (agroalimentaire, pêche)

Un risque d'augmentation de l'insécurité, malgré les progrès récents

- Un risque d'augmentation de l'insécurité, malgré les récentes améliorations en 2017 - 2018, si la population jeune, en forte croissance et peu formée ne trouve pas des débouchés économiques formels locaux et des perspectives d'avenir sur le territoire
- Un risque d'augmentation de l'immigration illégale, notamment due à la situation économique précaire des régions voisines, mettant une pression accrue sur les infrastructures et services publics en Guyane
- Un risque d'aggravation du ressentiment négatif vis-à-vis des populations immigrées, entraînant (déjà) des actes de violence et des tensions sociales accrues

Des mouvements de contestation

- Des mouvements de contestation et des signes de mécontentement importants, ayant parfois mené à des blocages

Focus sur les opportunités

LE PLAN D'URGENCE GUYANE

- Près de 1,1 milliard d'euros investis par l'État dans le cadre du Plan d'Urgence Guyane, dont une partie génèrerait, selon notre étude, près de 100 millions d'euros de valeur ajoutée et plus de 3 200 emplois
- Des investissements ciblés dans des infrastructures et services de base adressant des problématiques cruciales (90 millions d'euros dans la santé, 400 millions d'euros dans l'éducation)

DES SECTEURS EN CROISSANCE, PORTÉS PAR LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

- Une croissance du secteur du BTP, créateur d'emplois, en grande partie porté par la commande publique et la croissance de la population – la croissance du secteur de la construction pourrait nourrir à son tour le développement des filières locales (briques, bois d'œuvre, installations de PV)
- Un doublement de la population d'ici 2040 qui augmentera d'autant la taille du marché guyanais et la demande en bien et services – pourvu que le pouvoir d'achat de la population s'améliore (ou a minima ne baisse pas)

DES SECTEURS ÉCONOMIQUES À FORT POTENTIEL

- Un secteur touristique, sous-évalué, qui a un formidable potentiel de développement – et l'opportunité de doubler le nombre de touristes en Guyane d'ici 2024 et atteindre 9 000 emplois
- Une filière bois, structurée, qui commence à investir dans des plantations et approvisionnements à forts rendements – en vue de tripler sa production tout en garantissant un respect de l'équilibre des écosystèmes
- Des projets inter-filières (bois, agroforesterie et biomasse) créant des cercles vertueux d'activité
- Des investissements dans des pôles agro-alimentaires et structures de formations, aidant en amont la structuration de la filière agricole, et en aval celle de l'agroalimentaire
- Des investissements dans des projets d'énergies renouvelables (EnR) rendant réaliste une Guyane 100 % EnR d'ici 2030-2040, créant ainsi près de 700 emplois
- Une opportunité - et un besoin - de structurer et développer l'éducation, la formation professionnelle et l'accompagnement des acteurs économiques et des porteurs de projets
- Une opportunité de développer l'économie de la connaissance et d'exporter les compétences et innovations guyanaises (ex. : EnR, régénération des espaces naturels, techniques et équipements de pêche, dispositifs de télémédecine)

OPPORTUNITÉS ET POTENTIEL ÉCONOMIQUE

- L'opportunité de créer entre 2 000 et 5 000 emplois par an, en se concentrant sur le développement des infrastructures et les secteurs de l'économie à plus forts effets d'entraînement.

UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

- Un foncier détenu en majorité par l'État, offrant des opportunités de mises en œuvre rapides de plans de développement stratégiques (écoquartiers, agroforesterie)
- Des organismes publics et des ONG présentes sur le territoire, assurant une gouvernance (et une vigilance) solide de la bonne gestion des ressources naturelles
- Des ressources de niche, à forte valeur ajoutée, encore peu (ou pas) exploitées: poivre, wassai, miel, essences pour la parfumerie et la cosmétique
- Une situation géopolitique unique en Europe – à exploiter

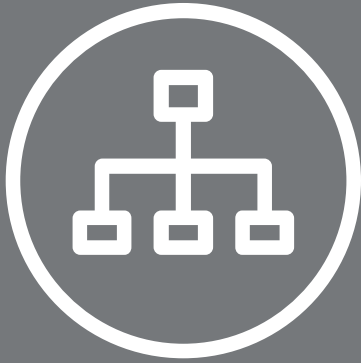
UN TERRITOIRE À VALORISER

- Une formidable diversité de paysages, cultures, et expériences touristiques (centre spatial, forêt guyanaise, réserves naturelles, plages, sites archéologiques) à valoriser pour développer les activités du tourisme
- Radicalement améliorer l'image de marque de la Guyane pour attirer touristes, chercheurs, investisseurs et talents
- Une opportunité de faire de la Guyane un pôle d'attraction en termes de recherche, éducation et formation

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE CES DÉFIS

- Améliorer et centraliser la collecte des données indispensables à la gestion du territoire (cartographie de la qualité des sols, tonnages et nature des déchets, nomenclature Insee complète)

Une analyse SWOT de chacun des 10 secteurs priorités dans cette étude est détaillée dans le chapitre traitant de ces secteurs.



Analyse
intersectorielle :
une analyse des
interactions entre les
secteurs qui forment
le tissu économique
guyanais, et une
hiérarchisation
des activités à forts
et faibles effets
d'entraînement

Notre choix méthodologique : une analyse intersectorielle « input-output »

Une approche intersectorielle et une méthode « input-output » permet de construire une photographie des liens d'interdépendance entre les secteurs de l'économie guyanaise et d'analyser les effets d'entraînement potentiels directs et indirects de chaque secteur sur l'ensemble de l'économie en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Elle offre également la vision la plus complète possible de la dynamique économique d'un territoire, afin d'identifier et de prioriser les secteurs à plus forts effets d'entraînement.

Qu'est-ce qu'un effet d'entraînement ?

Pour augmenter sa production, chaque secteur doit se fournir en biens et services intermédiaires auprès des autres acteurs de l'économie locale et de lui-même, à hauteur de montants différents.

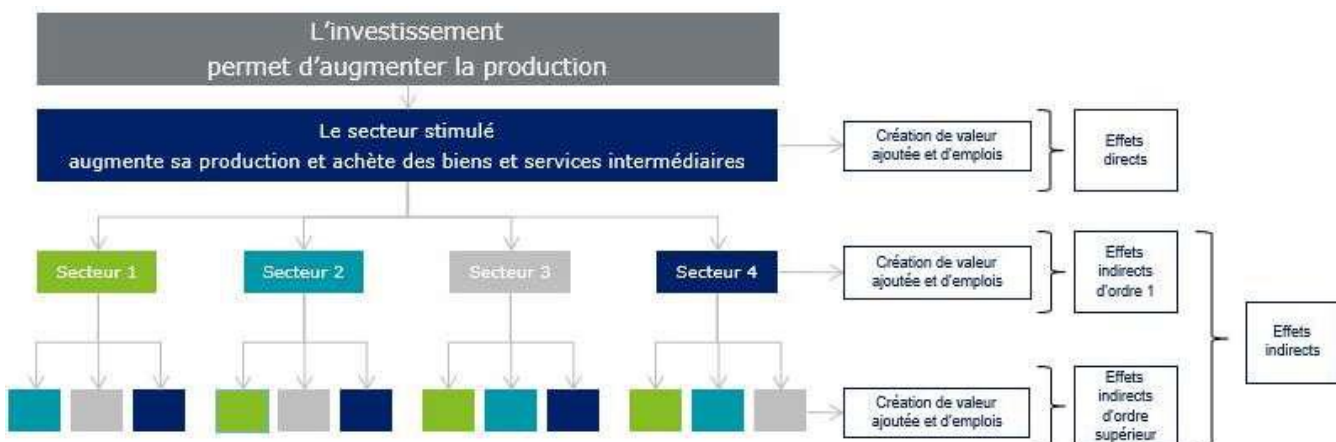
Par exemple, pour produire plus de confitures, un industriel de l'agroalimentaire devra acheter plus de fruits aux exploitants locaux, importer plus de sucre, contracter plus de camions pour transporter sa production, embaucher des salariés pour assurer la nouvelle ligne de production, etc. Une augmentation de la production de l'agroalimentaire conduit ainsi à une augmentation de la production de l'agriculture, du transport, et du secteur agroalimentaire lui-même.

C'est le principe des effets d'entraînement. Une augmentation de la production d'un secteur aura un effet direct et « en cascade » sur le reste de l'économie.

Dis simplement, pour « produire plus », un secteur doit « acheter plus » et pour répondre à cette hausse de la demande, l'économie doit à son tour « produire plus ». Ce qui crée des augmentations de valeur ajoutée et des créations d'emplois dans l'ensemble de l'économie.

Nous analysons dans ce chapitre les effets d'entraînement des secteurs de l'économie guyanaise. Cela permet de visualiser les secteurs qui ont effets d'entraînement forts et faibles sur l'économie locale.

Illustration des effets en cascade liant investissement, augmentation de la production et achats de biens et services intermédiaires.



Source : Deloitte

Notre cheminement méthodologique pour arriver à une analyse intersectorielle de l'économie guyanaise

Il nous a fallu reproduire une nomenclature régionale complète et spécifique à la Guyane qui « corresponde » à la nomenclature nationale de l'Insee.

La méthode d'analyse intersectorielle nécessite de travailler à partir de tableaux d'entrées-sorties (TES).

Les TES sont des documents statistiques et comptables produits chaque année par les instituts de statistiques (l'Insee dans le cas de la France). Ils présentent les flux monétaires entre les secteurs d'une économie.

Les TES sont élaborés au niveau national et il n'en existe pas au niveau régional. La Guyane n'a donc pas de tableau TES.

Il a été par conséquent nécessaire d'adapter la méthode pour évaluer le potentiel économique d'une région comme la Guyane et reproduire une nomenclature régionale spécifique. Nous avons développé cette nomenclature pour la Guyane, pour les 36 secteurs utilisés communément par l'Insee dans son analyse nationale de l'économie française.

Cette adaptation (ou régionalisation) a été faite à plusieurs reprises en France et à l'étranger afin d'analyser les impacts économiques de projets régionaux. Elle a été appliquée à des régions et départements français comme l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon ou le Var.

Car les données disponibles (de l'Insee et de l'IEDOM) pour la Guyane portent sur 10 secteurs d'activité, et non 36 comme la comptabilité nationale

Chacun des 10 secteurs de la nomenclature existante agrège de nombreuses activités. Par exemple, un des 10 secteurs de la nomenclature existante regroupe à la fois le commerce de détail, de gros, les transports, l'hébergement et la restauration.

Dans un premier temps, il a été nécessaire de désagréger les données de la Guyane pour les 10 de la nomenclature existante afin d'obtenir une correspondance avec les 36 secteurs présents dans les TES de la France.

L'utilisation de deux sources de données (Insee et DIANE) nous a permis de désagréger les 10 secteurs de la nomenclature existante en 36 secteurs, pour avoir une nomenclature « complète » de l'économie guyanaise

Une fois les 36 secteurs désagrégés pour la Guyane, il est nécessaire de faire des ajustements pour que les coefficients techniques reflètent les singularités de la Guyane.

Cela implique de calculer ce que l'on appelle des quotients de localité. Ils correspondent au ratio entre le poids relatif d'un secteur au niveau régional et le poids relatif de ce même secteur au niveau national. Dans le cas de la Guyane, il est courant que pour produire localement, un secteur importe des biens intermédiaires.

Nous avons neutralisé cet effet afin que seule la capacité du tissu local à fournir des biens intermédiaires soit prise en compte. Les données de la base DIANE sur les entreprises présentes en Guyane nous ont permis de connaître les ratios entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires de 30 secteurs d'activité (hors activité spatiale) et, donc, de faire ces ajustements.

Nous avons également tenu compte de la taille relative de chaque secteur

La méthode de régionalisation capture ainsi les spécificités qui lient la production et consommation de biens intermédiaires des secteurs au niveau régional ainsi que leur capacité à répondre à une augmentation de la consommation finale.

Précisions et limites de cette méthodologie

Une précision sur le PIB : à l'échelle d'un territoire, le PIB peut être supérieur à la seule somme des valeurs ajoutées – car il prend en compte les impôts.

La méthode « input-output » permet de mesurer le potentiel de hausse de la valeur ajoutée liée à l'augmentation de la production des branches, qui constitue un indicateur de l'augmentation du PIB.

Notons cependant que la PIB est un agrégat plus large, qui prend aussi en compte les impôts nets de subvention.

En 2014, le PIB guyanais s'élevait à 4 037 millions d'euros tandis que la valeur ajoutée était de 3 654 millions d'euros, soit 10 % de moins.

L'activité spatiale n'est pas représentée dans ces calculs – car elle n'est pas, en tant que telle, un « secteur » de la nomenclature de la comptabilité nationale.

Comme expliqué précédemment, l'activité spatiale bien que très importante en Guyane (15 % du PIB) n'apparaît pas dans notre nomenclature. Elle n'apparaît d'ailleurs pas comme telle dans la nomenclature à 36 secteurs de la comptabilité nationale Insee car elle se situe à l'intersection de plusieurs secteurs (recherche et développement, machines et équipement, activités techniques, etc.). Les données accessibles ne nous ont pas permis d'isoler ce secteur.

Une présentation complète de notre méthodologie est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Synthèse de notre analyse

Cette méthodologie « input-output » nous a permis d’obtenir une analyse des relations en matière d’achats de biens et services intermédiaires entre les secteurs de l’économie guyanaise.

Les secteurs de l’agriculture, sylviculture et pêche, bois-papier, agroalimentaire et construction ont les plus forts effets d’entraînement – car pour produire plus, c’est auprès de l’économie locale qu’ils se fournissent le plus.

À l’autre extrême, le secteur extractif et les administrations publiques ont les effets les plus faibles.

Ainsi, pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de l’agriculture, sylviculture et pêche achète 33 € de biens et services intermédiaires aux autres secteurs de l’économie.

Il est suivi par le secteur bois-papier et celui des denrées alimentaires, boissons (ou secteur agroalimentaire) qui achètent respectivement 32 € et 28 € aux autres secteurs.

Quant à eux, le secteur des activités immobilières achète 8 € de biens et services intermédiaires au reste de l’économie, le secteur extractif 7,5 €.

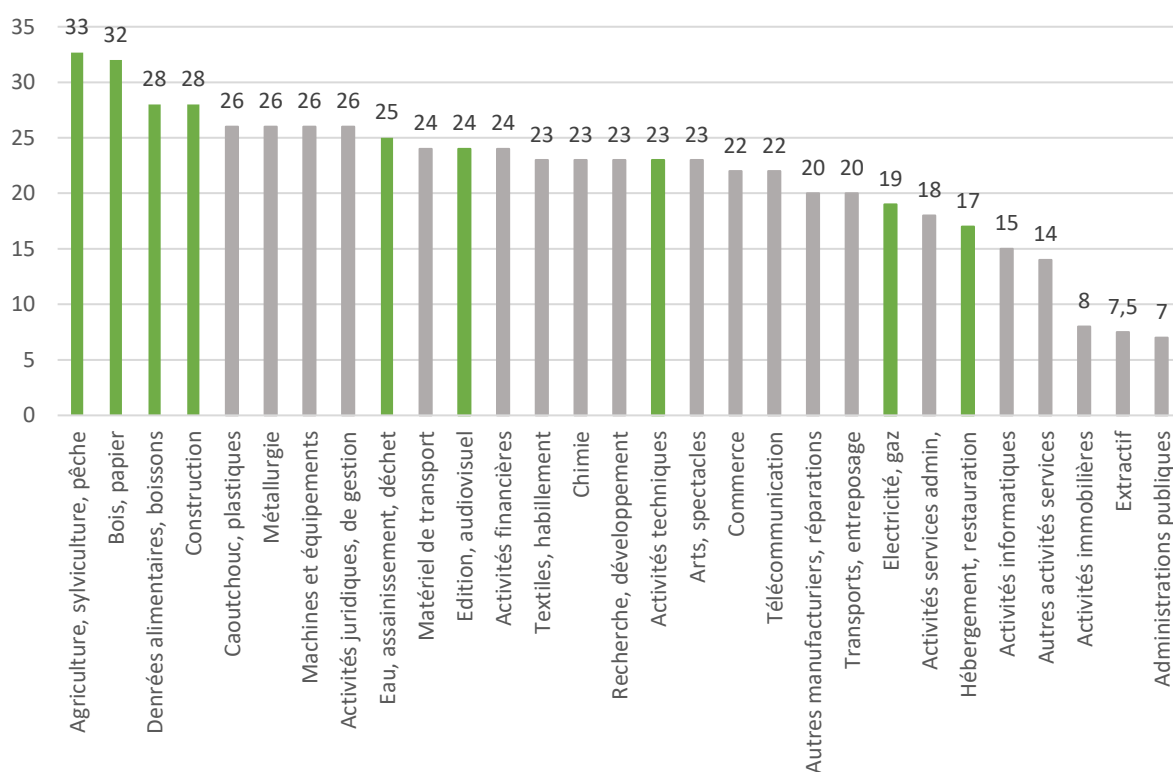
Les administrations publiques se fournissent, elles, à hauteur de 7 € auprès du reste de l’économie pour produire 100 € supplémentaires.

Les figures ci-après montrent ces relations.

Le tableau ci-dessous montre que pour produire 100 €, le secteur de l’agriculture, sylviculture et pêche achète 33 € aux autres secteurs de l’économie, les secteurs de l’agroalimentaire et de la construction 28 €, le secteur extractif 7,5 €, et les administrations publiques 7 €.

Le tableau ci-dessous montre le montant des achats de biens et services intermédiaires auprès de l’économie locale qu’un secteur fait lorsqu’il augmente sa production de 100.

Achats de biens et services intermédiaires dans le reste de l’économie (base 100)



Source : Deloitte

Les secteurs en vert sont ceux priorisés dans cette étude.

Ces données sont à interpréter avec la plus grande prudence car si certains secteurs sont importants (en part du PIB de la Guyane) d’autres sont quasi inexistantes sur le territoire.

Ici, il n’est pas encore tenu compte de la taille effective de ces secteurs dans l’économie guyanaise. Or pour connaître les véritables effets d’entraînement d’un secteur, il faut également tenir compte de sa taille – ce que nous détaillons dans la suite de ce document.

Par exemple, le secteur pharmaceutique a un coefficient d’entraînement de plus de 20 € mais les activités de ce secteur en Guyane sont marginales. Sa capacité d’entraînement sur le reste de l’économie est donc relativement limitée – contrairement aux secteurs du tourisme, de la construction ou du bois qui sont des secteurs de taille et poids importants dans l’économie guyanaise.

Le tableau ci-dessous montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche a besoin de se fournir en consommations intermédiaires à hauteur de 33 €. Il se fournit à hauteur de 20 € auprès de son propre secteur, et de 13 € auprès des autres secteurs de l'économie – comme la chimie, l'industrie agroalimentaire et le transport.

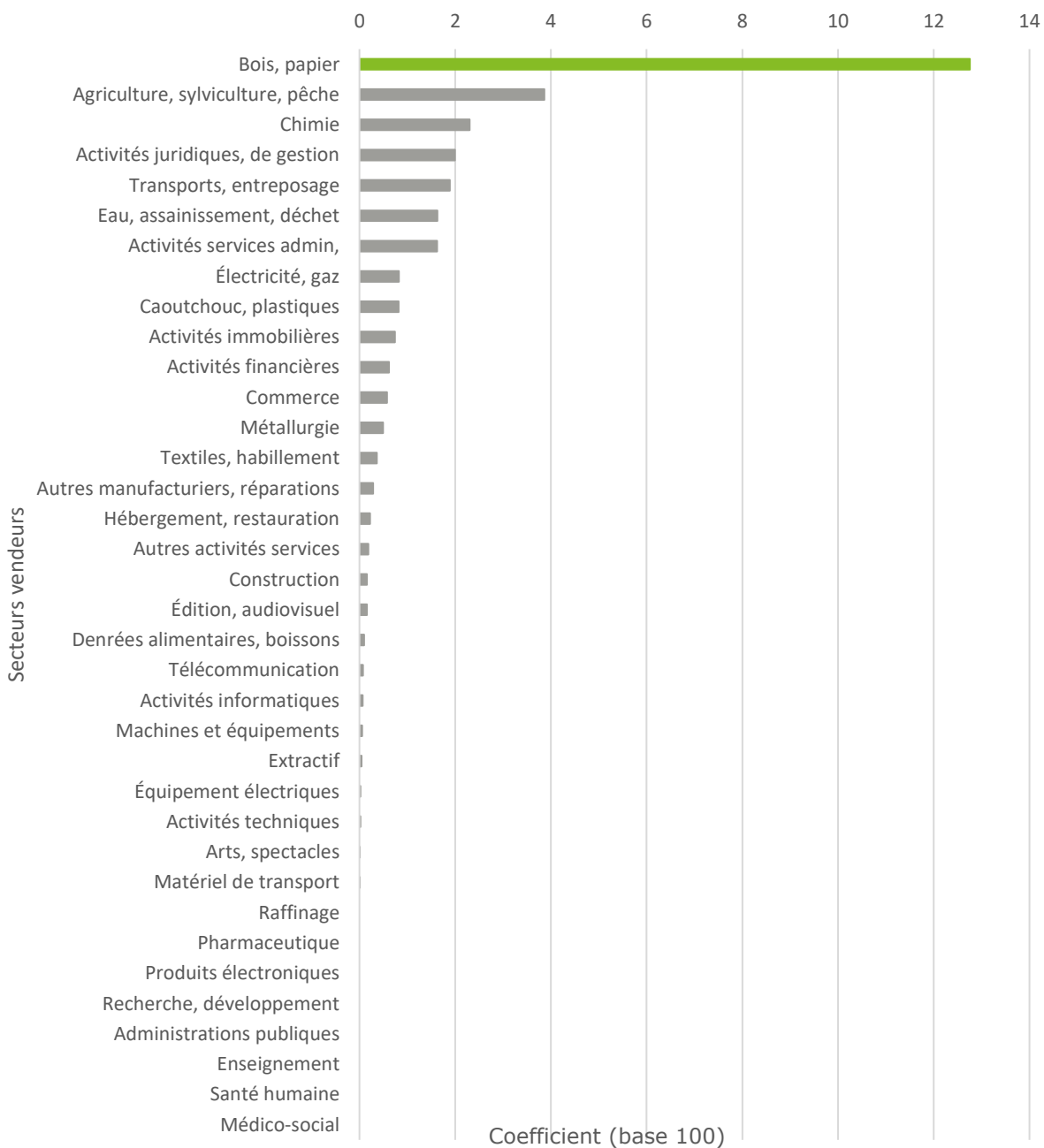
Illustration de la relation achats-vente de biens intermédiaires en Guyane pour le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche :



Source : Deloitte

Le tableau ci-dessous montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur du bois-papier se fournit localement en consommations intermédiaires à hauteur de 32 €. Il achète également 4 € de biens intermédiaires auprès de l'agriculture, sylviculture et pêche ; et 15 € aux autres secteurs du tissu économique local.

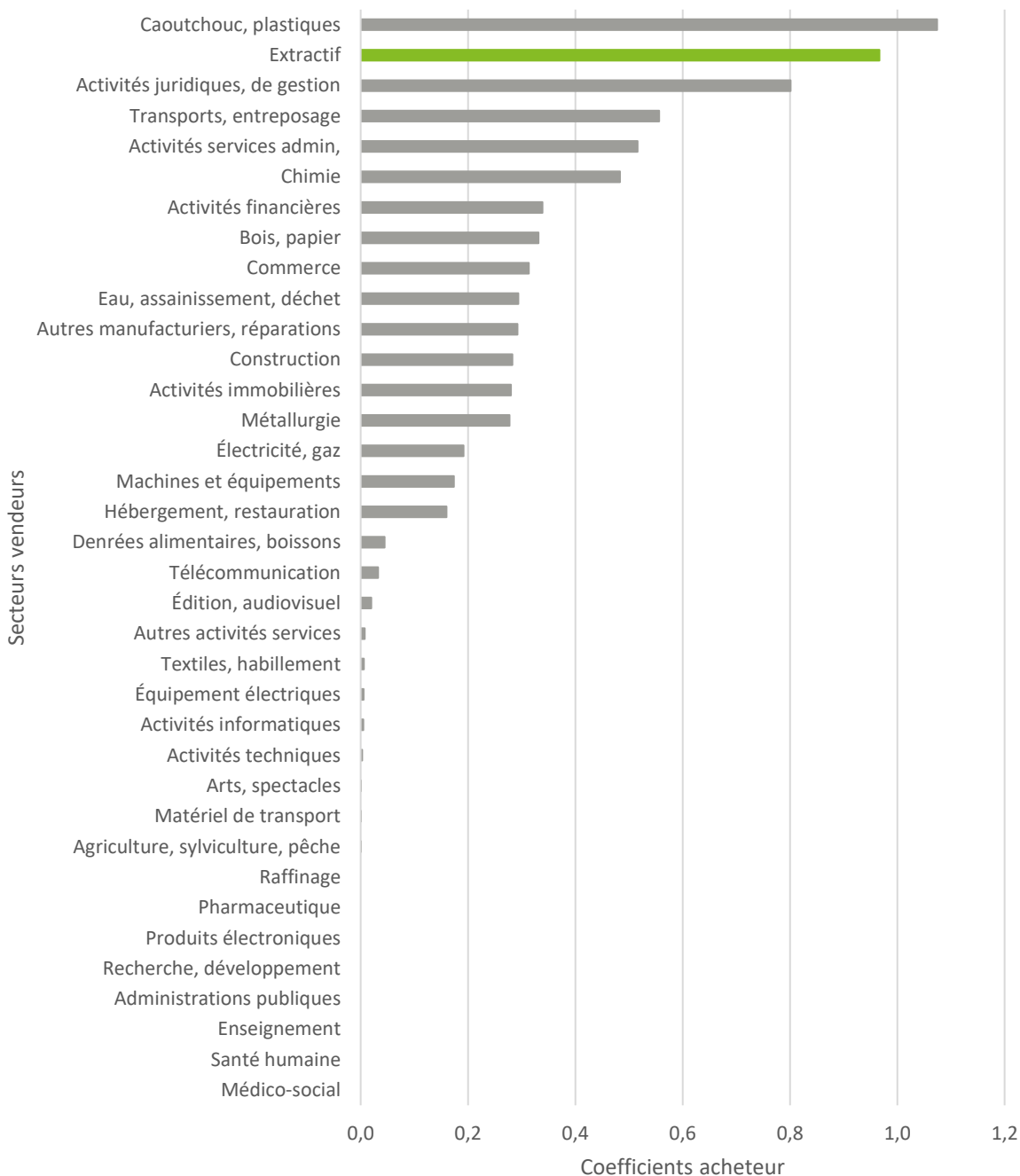
Illustration de la relation achats vente de biens intermédiaires, en Guyane, pour le secteur du bois-papier :



Source : Deloitte

Le tableau ci-dessous montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur extractif se fournit localement en consommations intermédiaires à hauteur de 7,50 €. Il se fournit à hauteur d'environ 90 centimes auprès de son propre secteur, et d'environ 1 € auprès du secteur du caoutchouc et plastiques.

Illustration de la relation achats vente de biens intermédiaires, en Guyane, pour le secteur extractif :



Source : Deloitte

Les effets indirects, c'est-à-dire la création de valeur ajoutée et d'emplois dans les secteurs « fournisseurs », varient du simple au quintuple selon les secteurs.

Un effet indirect correspond à la création de valeur ajoutée et d'emplois dans les secteurs « fournisseurs » de biens et services intermédiaires liée à l'augmentation de la production du secteur « acheteur ».

Pour répondre à la demande supplémentaire en biens et services intermédiaires, les secteurs fournisseurs doivent en effet eux-mêmes augmenter leur production. L'augmentation initiale de la production du secteur « acheteur » a un effet domino sur les secteurs « fournisseurs » qui le fournissent en biens et services intermédiaires. Ce sont les effets indirects d'ordre 1.

Pour satisfaire cette nouvelle demande, les secteurs fournisseurs augmentent à leur tour leur production. Cela se traduit en retour par une nouvelle demande auprès de leurs propres fournisseurs. Ce sont les effets indirects d'ordre supérieur.

À chaque étape, l'augmentation des consommations de biens et services intermédiaires se traduit par une augmentation de la valeur ajoutée et des créations d'emplois.

Quantitativement, les effets indirects d'ordre supérieur sont plus faibles et représentent en moyenne un tiers des effets indirects d'ordre 1.

Le classement des secteurs en termes d'effets indirects supérieurs, effets indirects d'ordre 1 et effets indirects totaux est relativement similaire.

Toutefois, il existe des différences.

Par exemple, le secteur de l'eau et de l'assainissement arrive en 10^e position pour le potentiel d'effets d'entraînement indirects d'ordre 1, mais en 6^e position pour le potentiel d'effets d'entraînement indirects d'ordre supérieur. Cette différence de classement provient du fait que ce secteur s'approvisionne auprès de secteurs ayant des effets d'entraînement importants relativement à d'autres secteurs.

Soulignons, à ce stade, qu'il n'est pas encore tenu compte ici de la taille effective de ces secteurs dans l'économie guyanaise. Or, pour connaître les véritables effets d'entraînement d'un secteur, il faut également tenir compte de sa taille.

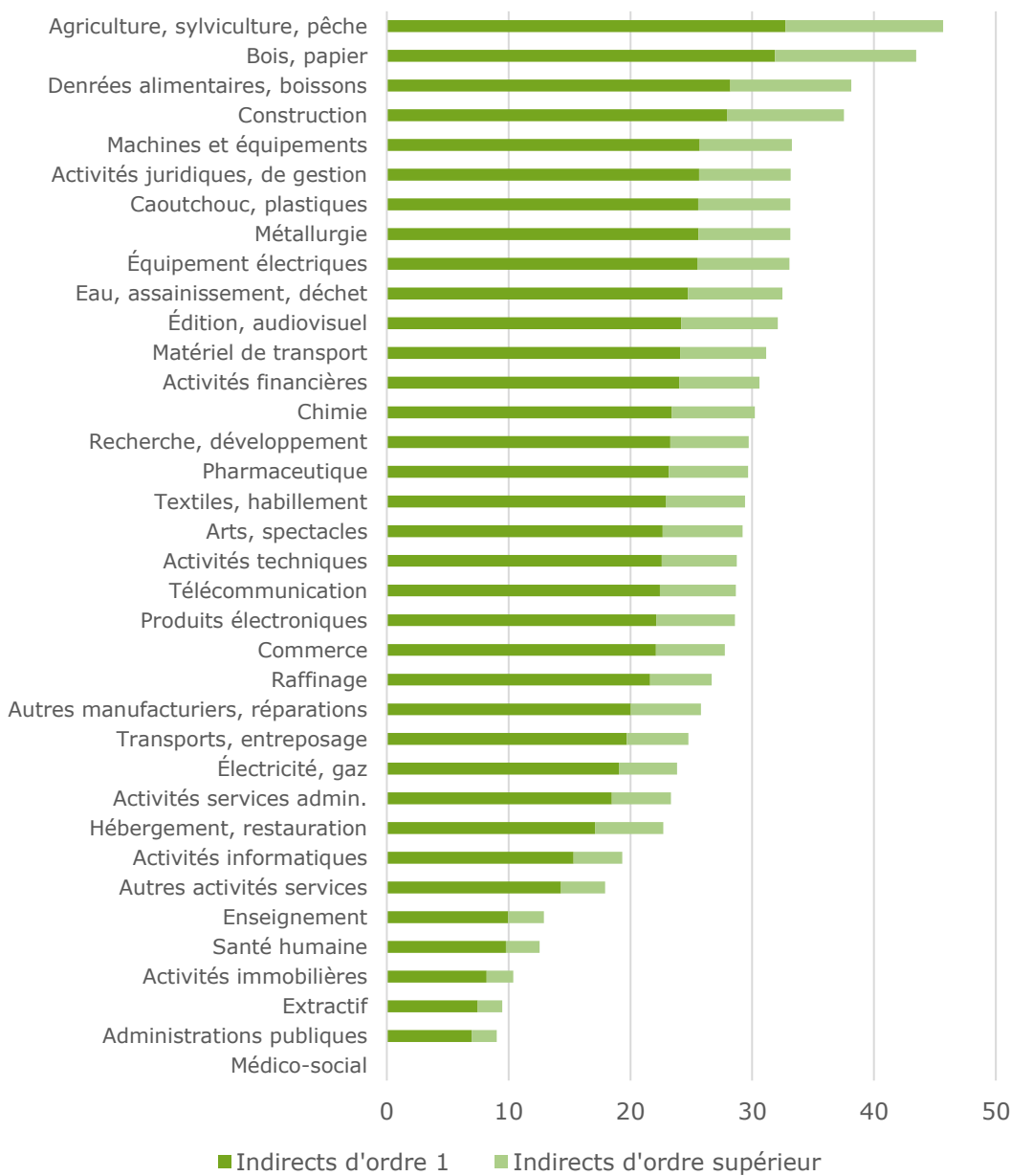
Par exemple, le secteur pharmaceutique a un coefficient d'entraînement de plus de 20 € mais les activités de ce secteur en Guyane sont marginales. Sa capacité d'entraînement sur le reste de l'économie est donc relativement limitée.

Les secteurs qui ont été priorisés dans cette étude sont de taille suffisante pour justifier des effets d'entraînement réels sur le reste de l'économie.

La figure ci-dessous résume, secteur par secteur, la somme de leurs effets indirects en matière de capacité d'entraînement sur l'économie locale.

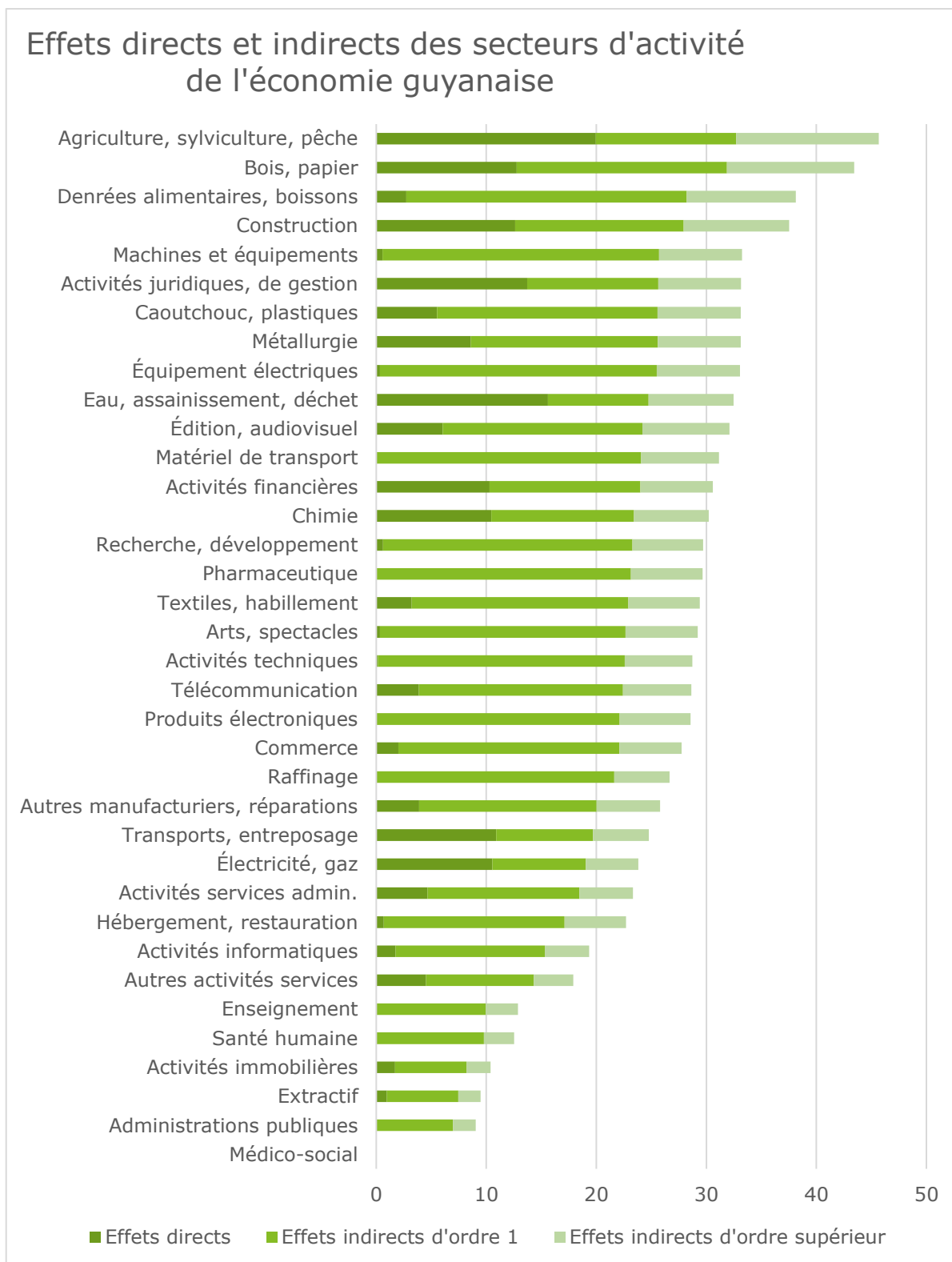
Selon que le secteur « acheteur » repose plus ou moins sur la consommation de biens intermédiaires produits et vendus en Guyane, le potentiel d'effet d'entraînement total pour une production de 100 € varie de 7 € à plus de 40 €.

Effets d'entraînement totaux indirects liés aux consommations de biens et services intermédiaires



Source : Deloitte

La figure ci-dessous résume, pour chaque secteur d'activité, la somme de ses effets directs et indirects et donc sa capacité d'entraînement sur l'économie locale.



Source : Deloitte

Les secteurs qui participent le plus à l'augmentation du PIB

L'étude de la consommation de biens et services intermédiaires des secteurs de l'économie guyanaise permet de mesurer l'augmentation potentielle du PIB.

Ce calcul ne montre pas l'importance d'un secteur dans le PIB total de la Guyane. Il montre sa capacité à créer localement de la valeur ajoutée, et donc, cumulé aux autres, à générer du PIB.

Le PIB (Produit Intérieur Brut) est l'ensemble des richesses produites par un pays (ou un territoire) sur une année. En d'autres termes, le PIB est la somme des valeurs ajoutées de ce territoire, c'est-à-dire la somme des productions de biens et services des acteurs économiques locaux.

La valeur ajoutée est un agrégat économique égal à la différence entre la valeur finale de la production (le chiffre d'affaires) et la somme des biens et services intermédiaires consommés pour produire.

Les secteurs dont la part de valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires est la plus élevée participeront davantage à l'augmentation du PIB local de la Guyane.

Selon l'Insee, ce ratio « mesure le niveau d'intégration des activités de l'entreprise. Il permet [...] d'identifier des situations de surcoûts de production, liées par exemple à un éloignement géographique »⁵⁰.

En l'occurrence, pour les secteurs marchands, il s'agit de l'agriculture, sylviculture et pêche, de la recherche et développement ou des activités juridiques car elles sont locales.

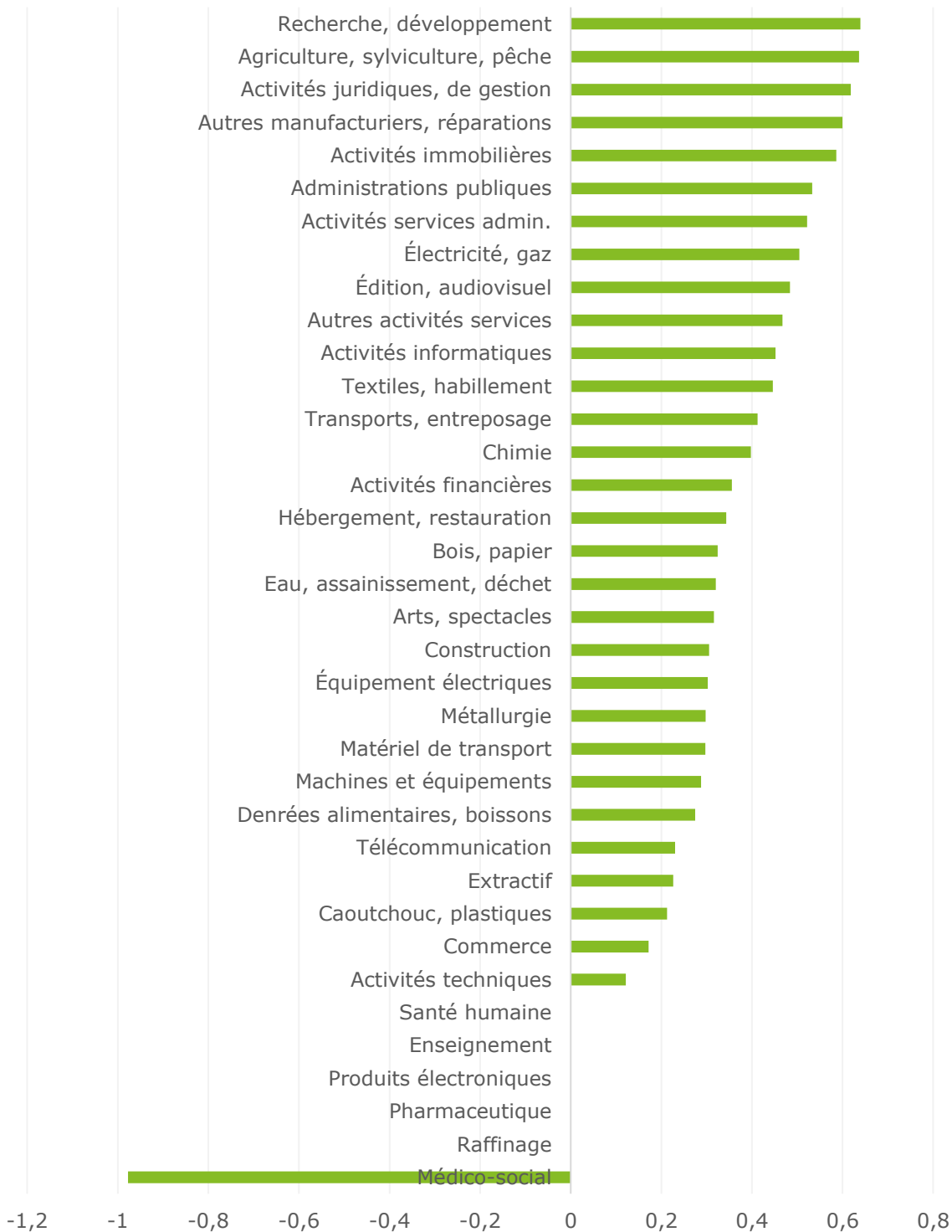
Des secteurs comme le commerce apparaissent en bas de ce classement car la Guyane souffre d'un important déficit commercial. Le secteur extractif, lui, importe à près de 75% les biens et services intermédiaires dont il a besoin pour produire. Il est donc en bas, du classement du point de vue de sa capacité à créer localement de la valeur ajoutée.

Le secteur agroalimentaire est, lui aussi, en bas de ce classement, car il importe pour produire (ex. : des pots en verre, des emballages, du lait en poudre, etc.)

Sur la base des effets de l'augmentation de la production sur le tissu économique et des ratios entre la production et le PIB de chaque secteur, il est possible de déduire l'augmentation de PIB potentielle.

La capacité des secteurs de l'économie guyanaise à créer de la valeur ajoutée locale, illustrée à travers le ratio de la valeur ajoutée sur le chiffre d'affaires

Ratio Valeur ajoutée / Chiffre d'affaires



Source : Deloitte

Cette analyse et la hiérarchisation des secteurs de l'économie guyanaise nous ont permis d'identifier les secteurs à plus forts et plus faibles effets d'entraînement sur l'économie locale en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois

Comme décrit précédemment, notre étude montre que les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche mais aussi les secteurs du bois et papier, des denrées alimentaires et boissons et de la construction figurent parmi les secteurs ayant les plus forts effets d'entraînement (toutes choses égales par ailleurs).

Ainsi, pour produire 100 €, le secteur agriculture, sylviculture et pêche a besoin de consommations intermédiaires provenant de son propre secteur pour une valeur de 20 €. Il fait également appel à d'autres secteurs pour produire (tels que la chimie qui fournit 3 % des biens intermédiaires dont ce secteur a besoin), créant ainsi 33 € pour l'ensemble de l'économie.

S'agissant du secteur du bois-papier (ou « secteur du bois » comme appelé dans la suite de cette étude), il se fournit à hauteur de 13 € auprès de son propre secteur pour produire 100 € supplémentaires ; et il achète 4 € de biens intermédiaires auprès de l'agriculture, sylviculture et pêche. Il achète plus de 15 € de biens et services intermédiaires aux autres secteurs de l'économie, pour un total de 32 € d'achats pour produire 100 €.

À l'autre extrême, les secteurs marchands ayant le moins d'effets d'entraînement sont les activités immobilières et les industries extractives qui, elles, ne génèrent que 8 € pour le reste de l'économie pour une croissance équivalente. Cela situe ces 2 secteurs marchands au niveau des administrations publiques (dont les impacts vont au-delà des simples aspects de retombées économiques).

Les faibles effets d'entraînement du secteur extractif peuvent être en partie expliqués par la forte part des importations dans la valeur de sa production. En 2010, l'Insee estimait ainsi que la valeur des importations sur la valeur de la production du secteur des « industries extractives, électricité et déchets en Guyane était de 75 % ».

Selon notre analyse, détaillée dans le chapitre suivant, une augmentation de la production de 250 millions d'euros sur une année du secteur extractif produirait un peu moins de 8 millions d'euros de valeur ajoutée sur l'ensemble de l'économie et 314 emplois (équivalents temps plein au Smic, tous secteurs confondus, effets indirects totaux). Ces effets sont 4 fois inférieurs à ceux d'une augmentation de la production équivalente dans le secteur de la construction.

Les secteurs de l'enseignement et de l'administration publique consomment peu de biens intermédiaires et apparaissent en fin de classement. Ainsi, pour 100 euros de production, ils achètent respectivement 12,5 € et 8 € de biens et services intermédiaires aux autres secteurs de l'économie locale. Les impacts de ces activités vont toutefois bien au-delà des simples aspects de retombées économiques.

Nous listons ici les impacts en matière de création de valeur ajoutée, d'emplois et d'achats auprès de l'économie locale de chacun des secteurs priorités, afin d'en montrer les impacts sur une même base de comparaison.

Selon notre analyse, une augmentation de la production de 10 millions d'euros du secteur de l'agriculture génère 8,5 millions d'euros de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie et créerait théoriquement 128 emplois (en supposant que ce sont des équivalents temps pleins rémunérés au Smic). Ce secteur, pour produire 10 millions d'euros supplémentaires, achète pour 3,3 millions d'euros auprès de lui-même et du reste de l'économie.

Une augmentation équivalente dans le secteur agroalimentaire génèrerait 3,2 millions d'euros de valeur ajoutée pour l'économie locale, 2,8 millions d'euros d'achats et 141 emplois (ETP au Smic).

Nous détaillons la méthode de calcul, les hypothèses retenues, limites et scénarios d'impacts dans la suite de ce document.

Tableau récapitulatif des effets théoriques d'une augmentation de la production de 10 millions d'euros dans chacun des 10 secteurs priorités dans cette étude

Secteur d'activité	Estimation de la création de valeur ajoutée (en millions d'euros)	Estimation des biens et services intermédiaires achetés au reste de l'économie (en millions d'euros)	Estimation de la création d'emplois (en équivalents emplois temps plein rémunérés au Smic)
L'agriculture et l'élevage	8,5	3,3	128
Pêche et aquaculture	8,5	3,3	127
Agroalimentaire	3,2	2,8	141
Le secteur du bois	6	3,2	128
Tourisme	3,4	1,7	125
Énergies renouvelables	4	1,9	112
Gestion des déchets	4	2,5	125
La construction	4	2,8	178
L'audiovisuel	5,6	2,4	89
L'économie de la connaissance	6,8	2,3	190

Source : Deloitte

Conclusion

C'est sur la base des résultats de notre analyse intersectorielle de l'économie guyanaise portant sur une nomenclature complète de 36 secteurs des formidables atouts et ressources de la Guyane, ainsi que de sa situation actuelle et des défis auxquels elle est confrontée, que nous avons identifié 10 secteurs d'activité à prioriser en vue d'une trajectoire économique durable du territoire.

Ce sont les secteurs d'activité qui rassemblent les critères suivants :

- Des effets d'entraînement importants sur l'ensemble de l'économie locale ;
- Une activité existante en Guyane ;
- Un fort potentiel de développement (dans le temps et dans le contexte d'un doublement de la population d'ici 2040) ;
- Des activités durables ayant des impacts environnementaux, économiques et sociaux positifs (ex. : meilleure gestion des déchets entraînant une réduction des risques sanitaires et de la pollution ; construction de logements sociaux ; production d'énergies renouvelables ; autosuffisance alimentaire ; valorisation et régénération du patrimoine naturel, etc.)

Les 10 secteurs remplissant ces critères et que nous avons priorisés sont les suivants :

1. L'agriculture
2. La pêche
3. L'agroalimentaire
4. Le secteur du bois
5. Le tourisme
6. Les énergies renouvelables
7. La gestion des déchets
8. La construction
9. L'audiovisuel
10. L'économie de la connaissance



Une analyse
de l'état des lieux,
opportunités et
modélisations
d'impacts des 10
secteurs d'activité
priorisés dans cette
étude

Dix secteurs d'activité à prioriser, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois

À l'issue de l'analyse économique sur 36 secteurs d'activité, de leur dynamique et surtout de leurs effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie guyanaise, nous nous sommes concentrés sur les 10 secteurs existants et d'avenir qui seraient susceptibles de produire le « choc économique » nécessaire à horizon 2030-2040.

L'étude des interactions entre ces secteurs montre où sont les opportunités de développement, à travers 3 catégories de secteurs :

- Ceux à plus forts effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie (l'agriculture, la pêche, l'agroalimentaire) ;
- Ceux dont le potentiel de développement est poussé de fait par la législation et la croissance démographique (énergies renouvelables, gestion des déchets, construction) ;
- Ceux que la Guyane a l'unique opportunité de développer grâce à sa formidable diversité et à son positionnement géographique et stratégique (tourisme, économie de la connaissance, audiovisuel, bois).

Pour chacun des secteurs priorisés, nous présentons ici des scénarios d'évaluation d'impacts montrant leurs potentiels en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie locale.

Pour chacun des 10 secteurs priorisés, nous détaillons et analysons aussi, :

- Des indicateurs et chiffres clés spécifiques à chacun des secteurs priorisés ;
- Un état des lieux et descriptif du contexte de ce secteur ;
- Une analyse de ses forces, opportunités, faiblesses et freins ;
- Une modélisation économique de son potentiel, en matière de création de valeur et d'emplois pour l'ensemble de l'économie ;
- Des pistes de réflexion pour le développement de chacun de ces secteurs.

L'économie sociale et solidaire, qui ne fait pas partie de notre étude, est aussi à considérer

Nous n'avons pas étudié, en tant que telle, l'économie sociale et solidaire (ESS) car ces activités se retrouvent à l'intersection de plusieurs branches de la nomenclature de la comptabilité nationale et à la rencontre des secteurs marchands et non marchands.

De plus, les données disponibles ne nous ont pas permis d'extraire ce « secteur » en tant que tel ni donc de modéliser ses effets d'entraînement.

Toutefois, les activités et le potentiel de l'ESS, notamment en matière d'entrepreneuriat et d'impact social à but marchand ou non, ne sont pas à négliger et offrirait de nombreuses opportunités (recycleries, investissement à impact social, insertion, énergies renouvelables communautaires, entrepreneuriat social, régularisation d'activités informelles, solutions de la French Tech appliquées à l'ESS, etc.).

Si l'ESS n'est pas catégorisée ou caractérisée, en tant que telle, en Guyane, il n'en demeure pas moins que des projets et des activités existent de fait – qu'ils soient privés ou associatifs. De plus, le travail de régularisation des activités informelles pourraient s'inscrire sous l'appellation ESS.

En métropole et au Brésil voisin de nombreux exemples laissent entrevoir un potentiel important.

Une étude sur l'ESS en Guyane paraîtra à l'automne 2018, elle n'était pas publique lors de l'écriture de ce rapport⁵¹.

Tableau récapitulatif des effets théoriques d'une augmentation de la production de 10 millions d'euros dans chacun des 10 secteurs priorités dans cette étude

Le tableau ci-dessous résume les impacts, en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois (à temps plein et rémunérés au Smic), d'une augmentation de la production de 10 millions d'euros de chacun des secteurs priorités. Cela à but illustratif, afin d'avoir une vue de ces impacts sur une même base de comparaison.

Secteur d'activité	Estimation de la création de valeur ajoutée (en millions d'euros)	Estimation des biens et services intermédiaires achetés au reste de l'économie (en millions d'euros)	Estimation de la création d'emplois (en équivalents emplois temps plein rémunérés au Smic)
L'agriculture et l'élevage	8,5	3,3	128
Pêche et aquaculture	8,5	3,3	127
Agroalimentaire	3,2	2,8	141
Le secteur du bois	6	3,2	128
Tourisme	3,4	1,7	125
Énergies renouvelables	4	1,9	112
Gestion des déchets	4	2,5	125
La construction	4	2,8	178
L'audiovisuel	5,6	2,4	89
L'économie de la connaissance	6,8	2,3	190

Source : Deloitte

Des hypothèses à prendre en considération et des interprétations à faire avec prudence.

Les estimations d'impacts de chacun de ces 10 secteurs sont à prendre avec prudence, car elles ne tiennent pas compte de la capacité d'absorption pour chacun de ces secteurs d'une augmentation théorique de sa production à hauteur de 10 millions d'euros.

De plus, les emplois créés ne seraient pas, en réalité, tous des emplois à temps pleins rémunérés au Smic – ce que nous utilisons comme hypothèse.

Par exemple, les emplois créés dans le secteur audiovisuel pourraient être, plus que dans d'autres secteurs, des emplois saisonniers – car dépendants des projets de tournages. Les emplois dans le domaine de la connaissance et des activités techniques pourraient, eux, être des emplois à des niveaux de salaires plus importants que le Smic.

Toutefois, malgré la prudence avec laquelle ces scénarios doivent être interprétés, cette analyse montre les formidables opportunités de développement des 10 secteurs priorités dans cette étude.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.



L'agriculture et l'élevage

Les chiffres clés du secteur de l'agriculture et de l'élevage en Guyane

La part de l'agriculture dans l'économie guyanaise

- **4 %** de la valeur ajoutée de l'économie guyanaise en 2014 était liée au secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche)⁵²
- **70 à 90 %** de la consommation locale est dédiée aux fruits et légumes fraisⁱ
- **20 %** de la consommation locale est dédiée à la viande

L'emploi dans le secteur agricole

- **4 100 salariés** (dont 74 % d'hommes) sont employés par le secteur primaire
- **2 800** agriculteurs exploitants⁵³ soit **6,4 %** de la population ayant un emploi⁵⁴
- **1 %** de l'effectif total salarié en 2016 était employé dans le secteur de l'agriculture⁵⁵
- **Un tiers** des actifs travailleraient de manière informelle
- Plus de **20 500 personnes** travaillaient régulièrement dans les exploitations agricoles en 2010, dont 8 460 actifs familiaux, 200 salariés permanents et 11 900 saisonniers au temps très partiel⁵⁶

Production et marché local agricoles

- **76 625 tonnes et 100 millions d'euros** : marché des fruits et légumes frais en Guyane (en 2009)⁵⁷
- **80 %** des 76 625 tonnes sont issues de la production locale⁵⁸

Les différents types d'exploitation

- Près de **6 000** (5 985) exploitations professionnelles recensées en Guyane
- 99 % sont des exploitants individuels, avec à leur tête 60 % de femmes
- **77,5 % sont des exploitations familiales** correspondant à une économie d'autosubsistance
- **9 exploitations sur 10** comptent moins de 5 ha
- Près de **4 500 exploitations** sur près de 6 000 ont une surface de 0,5 ha
- **80 %** des exploitations comptent moins de 4 salariés

L'élevage

- **17 % à 20 %** de taux de couverture de la consommation locale en porcs et bovins/bubalins⁵⁹
- **Moins de 10% de couverture** de la consommation locale en ovins-caprins et volailles de chair
- **1,7 M€**/an de valeur produite
- **11 000 ha** de pâturages
- **15 000 têtes** : bovins, production annuelle de 1,7 M€ 13 916 unités de gros bétail (UGB)⁶⁰
- **1 265 UGB** de porcins⁶¹
- **5,2 millions** d'œufs produits par la CACG en 2012, couvrant environ un tiers du volume local, et 1 883 UGB ⁶²
- **2 établissements** de fabrication d'aliments pour animaux (en 2012)⁶⁴
- 2 abattoirs

ⁱ **Le taux de couverture** est le rapport entre la valeur des exportations de produits originaires du territoire et les importations. C'est un indicateur de la dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur.

- **5 €/kg** de prix moyen d'achat aux éleveurs d'une carcasse pour un bovin de moins de 4 ans, soit près de 2 fois les prix en métropole
- **5,75 €/kg** de prix moyen de vente de la viande bovine aux bouchers
- **0,50€/kg** de subventions pour l'abattage

La superficie agricole

- **30 000 ha** de SAU (Superficie Agricole Utilisée) en 2015⁶⁵, soit une augmentation nette de 7 000 ha par rapport au dernier recensement en 2000
- Soit **115 ha/1 000** de SAU par habitant (en 2015), contre 129 ha/ 1000 habitants en Guadeloupe et 433 ha/1 000 habitants en moyenne en France, incluant les DOM-COM⁶⁶⁶⁷
- **198 490 ha** de SAU mobilisable à long terme (qui inclurait toutefois des zones naturelles)⁶⁸
- Si près de 90 % du territoire est propriété de l'État, 50 % des terres agricoles sont des propriétés privées⁶⁹

Répartition de la surface agricole utilisée (SAU)

- 6 530 ha, soit **21 %** de la SAU sont dédiés à la culture de tubercules, racines et bulbes
- 5 400 ha, soit **17 %** de la SAU sont dédiés à des cultures fruitières
- 1 200 ha, soit **4 %** de la SAU sont dédiés à la culture des légumes
- 1 900 ha, soit **6 %** de la SAU sont des jachères⁷⁰

Attribution de la surface agricole utilisée (SAU)

- **19 855 ha** attribués aux agriculteurs sur la période de 2000-2014
- **9 602 ha** attribués à l'EPAG (aujourd'hui EPFA) depuis 2004 et réattribués à des agriculteurs par l'établissement public
- **27 119 ha** de massifs forestiers attribués par l'État depuis 2000, dont 40 % dédiés à la petite agriculture (IEDOM 2016)
- **8 %** d'augmentation de la SAU entre 2000 et 2010 (Plan Régional d'Agriculture Durable, DAAF)

Les chiffres clés des plans d'aide, projets et financements de l'agriculture en Guyane

- **4,2 M€** d'aide de l'État, à travers le Plan d'Urgence, pour le paiement du solde des aides aux agriculteurs
- **2 M€** versés à travers le Plan d'Urgence à la BRED (précédemment Société Financière des Antilles-Guyane, SOFIAG) pour abonder le fonds de préfinancement des subventions destinées au secteur agricole
- **20 000 ha de foncier** alloués au capital de la futurs SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) qui sera créé à la suite de l'accord de Guyane⁷¹
- **357 000 € par an** pour la mise en place d'un pôle d'accompagnement juridique, financier et technique pour renforcer les filières agricoles ⁷²
- **173,5 M€** : dotation du Plan de Développement Rural (PDR) pour la période 2014-2020

Dont :

- **41,5 M€** de crédits européens du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) sur les **112 M€** attribués par la Commission européenne⁷³
- **61,5 M€** de contreparties nationales et régionales
- **Entre 30 000 et 250 000 €** : opportunité de dotation à un jeune agriculteur (DJA)⁷⁴
- 450 euros/ha (pâturage), 600 euros/ha (cultures annuelles) ou 900 euros/ha (cultures pérennes spécialisées) d'aides à travers les contrats de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) territoriales⁷⁵

État des lieux de l'agriculture et de l'élevage en Guyane

Une production faible et une activité vivrière concurrencée par les pays voisins

Une production et une surface agricoles insuffisantes

Un poids faible dans l'économie guyanaise, malgré un nombre d'exploitations en hausse

En 2014, seulement 4 % de la valeur ajoutée de l'économie guyanaise était liée au secteur primaire. Néanmoins, entre 2000 et 2010 le nombre d'exploitations agricoles a augmenté à un rythme élevé : 70 unités supplémentaires par an.

Aujourd'hui, la Guyane dénombre sur l'ensemble de ses 22 communes 5 983 exploitations agricoles, soit une croissance de 13 % qui prolonge la tendance déjà constatée au cours de la décennie précédente⁷⁶.

Des surfaces agricoles faibles, mais en progression

La Surface Agricole Utilisée (SAU) est de 115 ha pour 1 000 habitants.

En comparaison, la SAU par habitant est de :

- 129 ha/1 000 hab. en Guadeloupe⁷⁷
- 63 ha/1 000 hab. en Martinique⁷⁸
- 433 ha/1 000 hab. en moyenne en France, incluant les DOM-TOM⁷⁹

Or, par sa superficie, la Guadeloupe est 53 fois inférieure à la Guyane, et la Martinique près de 77 fois plus petite. Cela s'explique en partie par le fait que 96 % du territoire guyanais est couvert par la forêt.

En 2014, la SAU couvrait 30 861 ha, soit 0,3 % du territoire de la Guyane. Ce chiffre est néanmoins en progression de 33 % sur 15 ans⁸⁰.

Depuis 2000, les exploitations agricoles ont gagné 2 800 ha sur la forêt.

Près de 47 % de la SAU totale est composée de terres arables (cultures de légumes, de céréales).

Les exploitations agricoles ont en moyenne une surface de 10 ha, et celles d'élevage de 50 ha.

De la surface des SAU allouées et exploitées, la totalité de la surface des parcelles est rarement entièrement utilisée (notamment dans la culture maraîchère). Ainsi, il n'est pas rare que sur une parcelle de 10 ha, seuls 2 ha soient effectivement exploités.

La Guyane compte près de 6 000 exploitations agricoles.

La surface agricole utilisée (SAU) par habitant est 3,5 fois plus faible en Guyane qu'en moyenne en France.

Elle a néanmoins progressé de 33 % en 15 ans.

Une agriculture avant tout familiale et vivrière

La filière agricole est dominée par une organisation informelle, familiale et vivrière. Selon le recensement de 2010, sur les 6 000 exploitations agricoles guyanaises, 77,5 % seraient constituées d'exploitations familiales correspondant à une économie d'autosubsistance.

Par ailleurs, 9 exploitations sur 10 comptent moins de 5 ha, et près de 80 % des exploitations comptent moins de 4 salariés⁸¹.

Le volume de travail annuel (en équivalent temps plein) se concentre à 95 % autour de l'agriculture familiale⁸². Ces petites exploitations produisent 50 % de la PAF (Production Agricole Finale)⁸³.

L'agriculture itinérante sur abattis concerne près de 4 500 exploitations sur 6 000 (chacune d'environ 0,50 ha), représentant une valeur de production d'au moins 9 millions d'euros⁸⁴.

77 % des exploitations seraient familiales et vivrières.

Celles-ci produiraient 50 % de la production agricole en Guyane.

Une agriculture informelle importante, concernant un tiers des emplois

On observe une part importante d'activité agricole informelle en Guyane.

Selon l'Insee et l'IEDOM, la part de l'emploi informel agricole s'élèverait à un tiers des actifs concernés, et 80 % de la production de volaille de chair serait informelle⁸⁵.

L'agriculture informelle commercialise sa production en vente directe (souvent sur des marchés ou directement à l'exploitation), ce qui est également le cas de l'agriculture formelle.

Cela crée des situations de concurrence déloyale et, notamment dans le cas des productions animales, pose un risque sanitaire.

L'agriculture informelle, de par sa situation irrégulière, ne peut pas accéder à des débouchés « officiels » comme les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces), la restauration collective, les collectivités locales.

L'existence de ces 2 types de productions crée des variations de prix importantes (d'une zone et d'un marchand à l'autre) et pose des problèmes de garantie d'approvisionnement et de traçabilité pour les professionnels (restauration, transformation).

Près d'un tiers de l'activité agricole serait informelle.

La surface agricole utilisée (SAU) par habitant est 3,5 fois plus faible en Guyane qu'en moyenne en France.

Un manque de données sur les volumes et les coûts de production⁸⁶

À part aujourd'hui pour l'ananas, les coûts de la production agricole sont très peu connus. Un très grand nombre de producteurs n'enregistrent pas les quantités vendues ni produites, ni leurs charges.

Cette part importante d'informalité dans la production agricole conduit également en partie à la forte variabilité des prix des produits agricoles, car ces prix sont fixés « au jour le jour ». Les acteurs de la filière reconnaissent que de nombreux producteurs ne font pas le calcul de leurs coûts de production ni de leurs marges d'exploitation.

Une commercialisation principalement en vente directe

La majorité de la production agricole guyanaise s'écoule via des circuits courts de commercialisation – sur les marchés de détail, ou directement sur l'exploitation par abattis.

Les producteurs hors sol (de tomates notamment) livrent principalement à des grossistes, qui revendent la marchandise aux GMS ou à la restauration collective.

Les producteurs qui cultivent en pleine terre (la majorité) vendent l'essentiel de leur production sur les marchés de détail (Cayenne, Kourou, Saint-Laurent, Mana, Iracoubo).

80 % des agriculteurs commercialiseraient eux-mêmes plus de la moitié de leur production, en vente directe.

D'après une enquête de terrain menée par la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en 2014, 80 % des agriculteurs commercialisent eux-mêmes plus de 50 % de leur production. Cette commercialisation, souvent informelle, est insuffisante pour approvisionner le littoral – où se situe la majorité de la population guyanaise.

La production de viande locale (porc et bœuf) est, elle, principalement commercialisée directement par les bouchers et peu à peu par les GMS. Les bouchers traditionnels indépendants et les 3 ou 4 éleveurs bouchers couvrent près de 90 % du marché. Les 10 % restants sont vendus à la distribution.

Une grande fluctuation des prix

Le service statistique de la DAAF effectue un relevé hebdomadaire sur les marchés de Cayenne, qui permet de suivre la variabilité des prix d'un panel de légumes et de fruits. C'est sur la base de ces relevés de prix qu'on relève une grande fluctuation des prix des produits agricoles en Guyane, corroborée par le bilan 2017 de l'Insee.

Le prix des agrumes a ainsi augmenté de 70 % en 12 ans. La moyenne de progression des prix des productions fruitières est de 37 %, et pour les productions légumières de 33%. Ce qui montre une différence significative d'évolution des prix.

Toujours selon le bilan 2017 de l'Insee, l'augmentation la plus forte depuis 2005 a été celle du citron (103 %), suivie des oranges (85 %), des mandarines (56 %) et des chadecks (37 %).

Ces augmentations sont dues à divers facteurs : « La saisonnalité, le vieillissement et l'entretien des vergers, et aussi une demande plus forte liée à la croissance démographique » (Insee).

Certains produits connaissent des variations saisonnières très élevées, comme le citron dont le prix de vente peut passer de 1 € à 7 €. Cette saisonnalité des prix est également notable en France métropolitaine. Par exemple, le prix d'un filet de bœuf (vendu en GMS) pourra varier fortement selon la saison – de moins de 24 €/kg en juillet à plus de 30 €/kg en janvierⁱⁱ.

Cette tendance à l'augmentation des prix de l'alimentation se retrouve également en moyenne en France. Comme l'indique l'Insee, traitant de l'augmentation des prix de l'alimentation en France : « En septembre 2018, les prix de l'alimentation accélèrent : +2,8 % sur un an, après +2,2 % le mois précédent. Les prix des produits frais augmentent très fortement (+11,2 % sur un an après +6,9 %) du fait d'une très vive accélération de ceux des légumes frais (+20,8 % après +9,8 %). Hors produits frais, les prix de l'alimentation sont en hausse de 1,4 % sur un an en septembre, comme en août. »ⁱⁱⁱ

Une forte concurrence des pays voisins

Une production agricole inférieure aux pays voisins

Le Suriname et l'État brésilien voisin de l'Amapa sont, eux aussi, recouverts à près de 90 % par la forêt et connaissent des conditions climatiques quasi identiques à la Guyane. Toutefois, contrairement à la Guyane, ils sont devenus d'importants producteurs et exportateurs agricoles.

Les prix des agrumes ont augmenté de 70 % en 12 ans.

Le Suriname compte 83 000 ha de surfaces agricoles, contre 30 000 en Guyane (2015).

ⁱⁱ Prix au détail en GMS, TVA incluse, de morceaux de viande de bœuf, « Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires », *Rapport au Parlement*, édition 2018

ⁱⁱⁱ [Indice des prix à la consommation, Insee, septembre 2018](#)

Le Suriname, par exemple, compte 83 000 ha de surfaces agricoles (contre 30 000 ha en Guyane en 2015).

L'analyse de la production agricole par branche montre aussi de grands écarts. Par exemple, la Guyane n'a produit en 2012 que 2 000 tonnes de riz contre plus de 224 000 tonnes pour le Suriname.

Le constat est le même pour la canne à sucre, destinée uniquement à la production de rhum faute d'usine sucrière en Guyane.

La production de bananes est, elle aussi, très faible en Guyane alors qu'elle est en plein essor dans la région de l'Amapa.

Des produits agricoles et alimentaires achetés illégalement dans les pays limitrophes

Les zones frontalières au bord des fleuves Oyapock et Maroni sont victimes de la concurrence des produits agricoles surinamais et brésiliens, moins chers. Il n'est pas rare de trouver des produits importés illégalement en Guyane sur les marchés des villes frontalières.

Les Guyanais se déplacent également dans les pays voisins, pour y acheter des biens de consommation.

Une production principalement maraîchère et de tubercules et racines, concentrée sur l'ouest du territoire

Des productions agricoles localisées⁸⁷

La production de fruits et légumes est principalement le fait de producteurs Hmong, une communauté d'origine laotienne arrivée en Guyane à la fin des années 1970. Une partie de la production de fruits et légumes provient également des abattis, notamment dans l'ouest de la région. Elle émane surtout de producteurs bushinengués, haïtiens et amérindiens⁸⁸.

En 2009, le marché des fruits et légumes était estimé à 76 625 tonnes et 100 millions d'euros. Il est couvert à 80 % par la production locale. Les légumes et les tubercules (patates douces, ignames, dachines et manioc) représentent la part la plus importante.

L'essentiel de la production est issu de 4 zones principales : Javouhey (sur la commune de Mana), Iracoubo, Corossony (sur la commune de Régina), et Cacao (sur la commune de Roura) où il y aurait, d'après la Chambre d'agriculture, une superficie en fruits et légumes d'environ 1 400 ha (1 200 ha en fruits, 200 ha en légumes frais)⁸⁹.

Le zonage géographique de certaines productions est lié à la fois aux conditions pédoclimatiques et au savoir-faire des agriculteurs. Par exemple, les ananas et les courgettes sont produits essentiellement à Corossony, les citrons viennent de Javouhey et les ramboutans principalement de Cacao⁹⁰.

En 2000, la superficie totale consacrée à la production de légumes frais était de 430 ha, de 4 800 ha pour les tubercules et racines, de 1 310 ha pour les arbres fruitiers.

Les petites structures sont principalement orientées vers le maraîchage, et les plus importantes vers les cultures fruitières.

Il faut également mentionner l'existence (à ce jour) de 5 exploitations qui produisent des légumes hors sol, notamment des tomates : une à Kourou, 2 à Stoupan (près de Roura), une à Mana, et une à Saint-Laurent-du-Maroni.

80 % du marché des fruits et légumes est couvert par la production locale.

80 % des exploitations traditionnelles sont localisées le long des fleuves Maroni et Oyapock.

La production agricole guyanaise se concentre principalement autour de 3 pôles

- Plus de **80 % des exploitations traditionnelles sont localisées le long des fleuves Maroni et Oyapock**. Elles reposent sur la pratique de l'abattis brûlis. Leur production est majoritairement vivrière (culture de tubercules, de légumes et de plantations fruitières semi-permanentes)
- Le 2^e pôle, délimité par la **savane littorale**, est orienté vers l'élevage de bovins
- Le 3^e pôle regroupe les exploitations maraîchères de **Cacao et Javouhey**⁹¹.

Une surface agricole utilisée en majorité pour la culture des tubercules, racines et bulbes et par la production maraîchère⁹²

La surface agricole est essentiellement utilisée pour la culture des tubercules, racines et bulbes ; et pour la production maraîchère.

Les derniers chiffres en date listent la répartition suivante :

- **6 530 ha**, soit 21 % de la SAU pour les tubercules, racines et bulbes
- **5 400 ha**, soit 17 % de la SAU pour les cultures fruitières
- dont :
 - 14 600 tonnes de limes (730 ha)
 - 8 700 tonnes de bananes (870 ha)
 - 7 200 tonnes d'ananas (600 ha)
 - 6 300 tonnes d'oranges (420 ha) et
 - 5 895 tonnes de ramboutan (385 ha)
- **1 200 ha**, soit 4 % de la SAU pour les légumes
dont :
 - 680 tonnes de choux (380 ha)
 - 4 800 tonnes de tomates (160 ha)
 - 4 000 tonnes de pastèques (250 ha)
- **1 900 ha**, soit 6 % de la SAU pour les jachères

Une filière rizicole en déclin, voire en extinction ⁹³

Héritage du plan vert de 1975, la riziculture irriguée a couvert jusqu'à 32 % de la SAU totale de Guyane, pour une surface de 7 600 hectares. La principale zone de production était un polder de 5 800 ha réalisé en 1993 sur la commune de Mana.

La Guyane cultivait un riz long de qualité, qui a représenté jusqu'à 80 % en volume de ses exportations alimentaires.

La production avait baissé pour atteindre environ 2 000 tonnes en 2012-2013. À présent, la production de riz en Guyane serait quasi inexistante.

On estime aujourd'hui à près de 6 000 ha anciennement occupés par la culture du riz la superficie qui pourrait être libérée pour l'élevage et la culture maraîchère.

Le manque de pépiniéristes agréés

Il n'y aurait qu'un seul pépiniériste agréé en Guyane – il n'y en avait aucun en 2010. À cela s'ajoutent plusieurs facteurs : l'importation de matériel végétal n'est pas autorisée ; le commerce et la reproduction de semences, racines, plantules, plants et greffons est réglementée (arrêté du 03/09/90-annexe IIIA)⁹⁴.

21 % de la SAU est dédiée à la culture de tubercules, racines et bulbes et 17 % pour les cultures fruitières.

La production de riz aurait presque disparu en Guyane – alors que le riz avait représenté jusqu'à 80 % des exportations alimentaires de la Guyane.

Focus sur le manioc

Le manioc, un élément constitutif de l'alimentation et une production qui perdure

Le manioc et ses dérivés, sous forme de semoule (couac) et de galettes, constituent un des aliments traditionnels de base des cultures bushinengués, amérindiennes et créoles en Guyane.

L'Insee estime que « sur les 6 500 exploitations agricoles de Guyane [...], 3 exploitations sur 4 cultivent du manioc ».

La plupart des producteurs (90 %) transforment eux-mêmes le manioc et vendent directement le produit transformé (60 %).

Une filière qui commencerait à se structurer

La production de manioc se caractérise principalement par une faible structuration, une irrégularité de production, et par un manque de données sur les coûts de production et les volumes commercialisés. Toutefois, certains indicateurs témoignent d'un début d'organisation de la filière du manioc.

En premier lieu, on note une forte disparité entre les 60 % de producteurs qui transforment moins d'une tonne de couac et les 15 % qui produisent à eux seuls 65 % de la quantité totale. Ces 15 % sont à la tête d'exploitations de plus de 3 ha et commercialisent la quasi-totalité de leur production. Une cinquantaine d'exploitations sont ainsi entrées dans le circuit économique, aussi bien en termes de vente que d'accès aux subventions agricoles.

L'augmentation du prix de vente du couac a dynamisé la production commerciale. Depuis 2012, la hausse du prix du couac avait été de 17 % sur les 4 années précédentes, passant ainsi de 3,50 €/kg en 2012 à 5 €/kg en 2016.

Parallèlement, la SAU cultivée de manioc a augmenté de 17 % sur la même période. Par ailleurs, on constate que l'intensification de la culture du manioc suit, sur la zone du Maroni, le développement des infrastructures (routes notamment).

La croissance démographique laisse penser que la demande pour ce produit continuera d'augmenter. La production de manioc présente ainsi une perspective réelle de développement.

Ce développement doit toutefois être accompagné par des actions de structuration, de création d'organisations de producteurs sans oublier les structures de stockage, la recherche de transformations et la diversification de la production.

La question du foncier agricole

Une procédure d'accès au foncier particulière

L'attribution des terres se fait suivant la procédure du CGPPP (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques), avec des aménagements spécifiques pour la Guyane.

L'État peut céder des concessions (5 ans pour 5 ha, renouvelables une fois) ou des baux emphytéotiques (30 ans). Les loyers annuels sont fixés par arrêté préfectoral⁹⁵.

La DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) participe à la sélection des dossiers (pour étudier la viabilité économique des projets d'installation) et contrôle la mise en valeur des terres (au bout de 5 ans d'exploitation).

Le concessionnaire peut devenir propriétaire au bout de 5 ou 10 ans. Aujourd'hui, près de 50 % des terres agricoles sont privées⁹⁶.

Près de la moitié des terres agricoles sont privées.

Entre 2 000 et 2010, la DAAF avait attribué 25 000 ha, mais la SAU n'avait augmenté que de 2 000 ha sur la même période.

Une attribution des terres supérieures à la croissance de la SAU

En 2015, la SAU était estimée à 30 000 ha, soit une augmentation nette de 7 000 ha par rapport au dernier recensement en 2000.

Or, sur la période 2000-2014, le nombre d'hectares attribués en commission d'attribution foncière sur le domaine privé de l'État au bénéfice des agriculteurs s'est élevé à 19 855 ha.

À cela s'ajoutent 9 602 ha attribués depuis 2004 à l'EPAG (aujourd'hui EPFA : Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane), qui sont réattribués aux agriculteurs par l'établissement public.

Entre 2000 et 2010, la DAAF avait attribué 25 000 ha mais la SAU, elle, n'a crû que de 2 000 ha. L'augmentation de la SAU est donc loin de suivre le rythme d'attribution des terres agricoles par l'État.

En Guyane, la question de l'accès au foncier agricole pose débat. Les problèmes liés au foncier agricole sont de l'ordre de la mise en valeur des terres, des coûts et des difficultés d'installation des jeunes agriculteurs et de l'accompagnement des porteurs de projets – enjeux que nous traiterons dans la suite de ce document.

Une occupation des terres « de fait » mettant en péril les terres et les ressources

Les démarches réglementaires d'accès au foncier agricole étant souvent perçues comme longues et compliquées, cela conduit certains agriculteurs à occuper en premier lieu les terrains qu'ils convoitent avant d'entamer les procédures administratives.

Dans ces conditions, les attributions régularisées par la suite n'intègrent pas (ou rarement) les préconisations environnementales visant à préserver les ressources (sol, eau, biodiversité).

Ces installations de fait, qui sont peu contrôlées (et difficiles à chiffrer), représentent une menace sur les milieux naturels à cause :

- De la **fragmentation des espaces** et de la rupture des continuités écologiques (les trames vertes et bleues ne sont pas prises en compte) ;
- De la **destruction de milieux fragiles** (ripisylve, zones humides ou savanes) ;
- De la **déforestation non maîtrisée** générant un appauvrissement des sols ou des phénomènes d'érosion accentués sur des sols aux capacités intrinsèques déjà faibles (acidité, pentes, cuirasse ferrallitique, composition chimique et organique peu propice à une exploitation agricole).

Focus sur les filières animales

Bovins et petits ruminants

La plupart des élevages sont de taille importante et tenus par une poignée d'exploitants. Ainsi, les 30 plus importants éleveurs en Guyane possèdent à eux seuls 73 % du cheptel bovin⁹⁷. Par exemple, la plus grande exploitation bovine de Guyane compte près de 600 bovins et 400 buffles.

Pour les détenteurs de bovins à cheptel modeste (au plus 10 vaches), l'objectif principal est l'autoconsommation avec parfois des ventes au voisinage pour disposer d'un complément de revenu. Ces éleveurs sont relativement nombreux mais ils ne représentent qu'une faible part de la production locale de viande et ne vivent pas de leur élevage.

Il existe également des élevages sur des exploitations principalement agricoles. Ce sont des exploitations en développement (aux niveaux du cheptel et de la surface foncière). Ces élevages possèdent entre 20 et 100 vaches, sur 50 ha de SAU valorisés mais peuvent disposer d'une réserve foncière de 100 à 150 ha supplémentaires. Ces exploitants sont surtout des agriculteurs et souvent de jeunes exploitants.

Plus de 70 % du cheptel bovin serait élevé par une trentaine d'éleveurs, produisant à eux seuls près de 90 % de la viande en Guyane.

Les grands domaines bovins (plus de 150 têtes) sont aujourd'hui des élevages en vitesse de croisière après une longue phase de capitalisation bovine et de mise en valeur du foncier. Ce sont généralement des agriculteurs à titre principal qui, pour certains, se sont installés dans les années 1970 lors du plan Vert. Les exploitations ont en moyenne 200 ha de prairies plantées, elles sont amendées et fumées régulièrement. Le foncier est principalement exploité sous la forme d'un bail emphytéotique.

Ces 2 derniers types d'élevage représentent 10 % des éleveurs (soit 30 élevages), avec 70 % des bovins et 90 % de la production de viande de Guyane.

On compte entre 80 et 140 exploitants de petits ruminants.

Petits ruminants

On dénombre entre 80 et 140 exploitants de petits ruminants dont 35 adhérents à l'APOCAG (Association des Producteurs d'Ovins et de Caprins de Guyane), soit 50 % du cheptel de Guyane.

On compte aussi des éleveurs de petits ruminants pluriactifs, pour qui l'élevage est une activité secondaire. Le plus souvent, ces éleveurs n'ont pas de formation agricole. Ces élevages sont généralement de taille modeste : ils comprennent entre 20 et 50 têtes sur des surfaces en prairies de 5 à 15 ha. Les conduites techniques sont hétérogènes compte tenu des surfaces, de l'origine des cheptels et de la technicité des éleveurs. Les troupeaux sont souvent jeunes.

Cette production recèle de nombreux atouts. D'une part, une demande importante du marché (GMS, épiceries, restauration). La production locale répondrait à 8 % du marché.

D'autre part, cette activité nécessite peu de capitaux, peu de surfaces et les cycles de production sont courts. On estime qu'à l'heure actuelle seulement 10 % des abattages seraient contrôlés.

L'élevage porcin

En 2000, on comptait 8 100 têtes sur 340 exploitations. La majorité des élevages de porcins se situent sur la commune de Macouria (élevages issus du plan Vert). 82 % des têtes sont entre Sinnamary et Matoury, 12 % se situent entre Saint-Laurent et Mana.

Le cheptel est concentré dans un petit nombre d'élevages : 10 élevages élèvent plus de la moitié des truies de Guyane. En élevage porcin, seuls 45 % des abattages sont contrôlés.

En effet, la vente de porcs vifs et l'abattage à la ferme sont courants. La production annuelle totale serait proche de 1 000 tonnes et ne couvrirait qu'entre 15 et 40 % de la consommation du département (les estimations varient)⁹⁸.

Le développement d'élevage de type intensif est aujourd'hui limité par le manque d'aliments locaux, il est donc dépendant de la métropole.

Seuls 45 % des abattages de porcins seraient contrôlés.

La filière avicole

La production de volailles de chair et d'œufs est très ancienne, remontant aux premières années de la colonisation et pratiquée en basse-cour par une majorité de la population rurale.

Selon le recensement agricole de 2000, l'élevage de volailles est présent sur plus de 1 730 exploitations. L'essentiel de la production est assuré par des élevages situés sur les communes de Macouria, Montsinéry, Matoury et Roura, où l'on trouve 60 % des volailles de la région.

Moins de 5 % des exploitations détiennent plus de 60 % des poulets de chair et plus de 80 % des poules pondeuses. Pour les volailles de chair, le taux de couverture était de 12 %.

Or l'arrêt en 2008 de l'activité « chair » de la coopérative de la CACG (Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane) et les difficultés de la structure d'abattage agréée ont presque arrêté la production locale. De plus, la filière de poulets congelés d'importation entre fortement en concurrence avec la production locale, grâce aux prix beaucoup plus attractifs pour le consommateur, connu comme « le poulet à 1 € ».

La filière de ponte volailles s'est développée. Toutefois, les avis des acteurs divergent sur cette filière. Pour certains, sa production ne couvrirait pas entièrement les besoins locaux ; pour d'autres, elle est en surproduction – ce qui engendrerait des invendus et des pertes, car les œufs non vendus ne sont pas transformés. Le développement de cette activité a été favorisé par l'interdiction (pour raisons sanitaires) d'importer des œufs pour la consommation. Malgré le développement de la filière, les marchés sont encore parfois marqués par des pénuries d'œufs, laissant la place à une filière informelle.

La filière cunicole

La production cunicole ne s'est développée qu'à partir des années 1970-1980 avec la mise en place d'un programme de développement de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique). En 2009, on comptait une quinzaine d'éleveurs dont 3 éleveurs adhérents à la CACG (ayant 400 cages mères au total) et 12 éleveurs indépendants possédant 200 lapines⁹⁹.

La production de lait

La production de lait est quasi inexistante en Guyane. On compte toutefois 2 producteurs de lait frais qui tentent de relancer la filière. À ce jour, le lait est majoritairement importé et utilisé sous forme de lait en poudre – notamment par les acteurs de l'agroalimentaire.

L'abattage

On compte 2 abattoirs en Guyane : celui de Cayenne, et celui de Mana (lié au pôle agroalimentaire). L'abattoir de Cayenne abat environ 890 tonnes de viande par an, pour une capacité de 1 200 tonnes. Celui de Mana a une capacité entre 150 et 200 tonnes et abat environ 100 tonnes par an.

L'abattoir de Cayenne emploie une quinzaine de personnes et celui de Mana 5 personnes.

De nombreux acteurs mettent en lumière le manque de respect des normes de l'abattoir de Cayenne et les nombreuses coupures d'électricité. Ces abattoirs ne possèdent pas de chambre de maturation. L'abattage est subventionné à hauteur de 0,50 €/kg.

La question de l'alimentation animale

Si, aux dires des acteurs de la filière, les fourrages souffrent d'un manque de qualité, ils suffisent (avec des ajouts de maïs et de sorgho) pour s'approvisionner localement pour l'alimentation des bovins. En revanche, l'alimentation des porcins pour les grandes exploitations doit être importée, ces animaux ayant besoin d'apports de nutriments très stables. Si l'alimentation des porcins peut être complétée par certains apports locaux, ces derniers ne peuvent pas constituer la principale source d'alimentation.

La formation agricole

L'enseignement et la formation agricoles

À la rentrée 2016, l'enseignement agricole comptait 773 élèves (contre 561 en 2012 et 80 au début des années 2000), et plus de 1 200 apprentis en formation¹⁰⁰.

Concernant la formation initiale, les effectifs ont augmenté de 40 % en 2016.

Cette formation initiale se répartit entre les établissements suivants :

- **Le Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole** (LEGTPA), qui propose une formation de la classe de seconde au Brevet de Technicien Supérieur ;
- **Les MFR** (Maisons Familiales Rurales) de Mana, d'Apatou et de Régina ;
- **L'EPLEFPA** (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) à Matiti. Celui-ci est composé de 2 centres de formation et d'une exploitation agricole de polyculture-élevage – pour la pratique des étudiants et des stagiaires.

Le niveau de scolarité est variable (infra au niveau III) avec une dominance pour des formations de type Capa, Bepa (446 en 2016 soit 62 % des effectifs).

On notait une quasi-absence de niveau III (BTSA) ; en 2016, il ne comptait que 6 élèves¹⁰¹. En 2018, il semblerait que cette formation compte une trentaine d'élèves.

Le lycée agricole de Matiti propose différentes formations initiales et continues, et aussi de l'apprentissage pour les jeunes et les adultes (Bac pro, Bac technique, BTS, CFA, CFPPA). L'établissement avait près de 240 élèves et 70 apprentis sur l'année scolaire 2017-2018, délivrant par an près de 35 000 heures de formation.

ENGREF-AgroParisTech propose également une formation supérieure d'ingénieur et école doctorale sur les milieux tropicaux.

Les Maisons Familiales Rurales (MFR)

La MFR de Mana a été créée en 2002 sous le statut d'association loi 1901, pour répondre aux besoins en formation continue dans l'Ouest guyanais (formations agréées par le ministère de l'Agriculture, des SIL (Spécialisations d'Initiatives Locales) dont le contenu est défini localement).

Afin de professionnaliser les acteurs du tourisme dans l'est guyanais, la MFR de Régina propose une formation sur les services en milieu rural.

Les acteurs de la filière

Le secteur de l'agriculture et de l'élevage comporte de nombreux petits exploitants, et aussi des acteurs institutionnels comme les syndicats et les interprofessions.

Les principaux acteurs du secteur sont les suivants :

La Chambre d'agriculture de Guyane

La Chambre d'agriculture de Guyane connaîtrait depuis plusieurs années une situation financière difficile, ce qui ralentirait la réalisation de ses missions de développement auprès des agriculteurs. Une des raisons de cette situation, évoquée par les acteurs, serait la forte dépendance de la Chambre vis-à-vis des fonds publics (État, Région, Europe) et donc des cycles (et montants) des financements.

De plus, le foncier appartenant en grande majorité à l'État, la Chambre perçoit peu de revenus issus de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

D'autre part, l'arrêt en 2006 du Programme de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise (PDDAG) ainsi que celui du PEAFOG (Programme d'Encadrement de l'Agriculture Familiale dans l'Ouest Guyanais) ont aggravé la situation¹⁰².

Des groupements de producteurs et des relais d'accompagnement de professionnalisation, technique et commercial¹⁰³

Groupements de producteurs en production végétales :

- **Le GDA** de Mana (Groupement de Développement Agricole) mène des actions de professionnalisation et d'accompagnement technique et commercial.
- **La coopérative Saveurs d'Amazonie** s'occupe de la mise en marché des fruits et légumes frais des membres, fournit des intrants, accompagne les membres dans l'amélioration des techniques de production, apporte du conseil et assure la promotion des produits.
- **L'Association des Producteurs de Fleurs Fruits et Légumes** de Javouhey (PFFLG, devenu Cop'FLEG en 2017) vise à structurer l'activité et à la professionnaliser.

Ces structures ont identifié des axes de travail communs.

Groupements de producteurs en production animale

Dans les filières bovines, bovine et caprine, on compte les principaux acteurs suivants :

- **La Société Coopérative des Éleveurs Bovins de Guyane** (SCEBOG) qui agit pour la commercialisation, l'approvisionnement et l'encadrement technique et administratif de ses membres ;
- **L'Association des Éleveurs Bovins de Guyane** (AEBG) qui œuvre pour l'appui technique, l'aide administrative, l'importation de semences, de reproducteurs et de matériel d'élevage pour ses membres ;
- **L'Association des Producteurs d'Ovins et Caprins de Guyane** (APOCAG), qui aide ses membres à l'importation de reproducteurs de métropole et sur les investissements en matériel d'élevage.

La filière porcine compte les organisations suivantes : le Syndicat des Producteurs Éleveurs Porcins de Guyane (SPEPG), l'OPEG (Organisation des Producteurs Éleveurs de Guyane), et GIE Cochon.

La filière avicole et cunicole compte, elle, comme acteur principal la Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane (CACG) qui s'occupe de l'approvisionnement de ses adhérents en poussins et en matériel d'élevage, et surtout de la commercialisation des volailles de chair et des œufs. Il existe en outre une association des aviculteurs de l'ouest.

Une union de coopérative pour mutualiser des moyens d'accompagnement : Paysans de Guyane¹⁰⁴

La SCEBOG, l'APOCAG et la CACG ont créé une union de coopérative en 2008 : Paysans de Guyane. Cela afin de mutualiser les moyens pour la réalisation d'actions transversales aux différentes filières.

Paysans de Guyane coordonne, pour les structures adhérentes, les demandes de subventions auprès des fonds de l'ODEADOM, du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) de la Région. Elle assure la veille et la diffusion auprès des structures des informations utiles sur les dispositifs réglementaires, ainsi que la représentation pour les discussions liées aux différents dispositifs (programmes opérationnels, programmes sectoriels).

Cette mutualisation porte sur les services tels que l'encadrement administratif et comptable, les mises en marché et les politiques promotionnelles, les mises en marché et les politiques promotionnelles, et l'organisation de l'approvisionnement.

Une coopérative pluri-filières tournée vers l'agriculture biologique comme support technique et administratif pour la conversion : Biosavane¹⁰⁵

L'objet de cette coopérative est l'organisation de la production, de la collecte et de la vente des produits des adhérents. Un appui technique et administratif est proposé aux associés de la coopérative. Les produits appelés à être labellisés AB incluent : des fruits et légumes, du miel, du couac, du cacao, des fruits transformés et des viandes – dont la viande de buffle. Biosavane est membre de Paysans de Guyane.

Les syndicats¹⁰⁶

On compte 3 syndicats agricoles en Guyane : la FNSEA, le GRAGE, et le syndicat des jeunes agriculteurs (JA).

Des organismes de conseil tournés vers la protection et la production des végétaux¹⁰⁷

Le Service de la protection des végétaux (SPV) de la DAAF travaille sur la détection et la surveillance des risques sanitaires et phytosanitaires, et sur une production respectueuse de l'environnement et de la santé.

Le SPV est toutefois confronté à des difficultés pour concevoir et conduire des expérimentations compte tenu des moyens disponibles, de la difficulté de trouver des agriculteurs volontaires pour mettre en place les expérimentations, trouver des techniciens en mesure de faire le suivi des essais, valoriser et exploiter les résultats.

On note également la FREDON, qui travaille sur la prévention des risques phytosanitaires.

Des instituts techniques

Initiée en 2009 en Guadeloupe, une dynamique interrégionale s'était mise en place avec pour objectif la création d'un Institut technique caribéen et amazonien de l'élevage (IKARE). Cet institut technique, créé en 2010, a disparu en 2017.

Aujourd'hui, le CETIOM (Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre) et les Instituts techniques animaux (Institut de l'Élevage, IFIP et ITAVI) sont présents en Guyane à travers les programmes de recherche-développement suivants :

- Le programme « Grandes cultures » du CETIOM, mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture depuis 2002, vise principalement à développer les productions de maïs et de soja pour l'alimentation des élevages hors sol (porcs et volaille) et des élevages de ruminants. Il a permis de déterminer des itinéraires techniques adaptés aux conditions naturelles guyanaises, particulièrement difficiles.
- Le programme « Réseau de fermes de référence » est piloté localement par la Chambre d'agriculture, avec l'appui de l'Institut de l'Élevage.
- 3 ingénieurs (Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI), basés en Guadeloupe, apportent un appui méthodologique aux acteurs en Guyane.

Des organismes de recherche qui ont historiquement contribué à développer l'agriculture et qui se réorientent sur la biodiversité et l'écologie des forêts¹⁰⁸

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) Antilles-Guyane :

Le bureau en Guyane du centre INRA Antilles-Guyane a été impliqué dans le développement de l'activité de l'élevage en Guyane, depuis le plan Vert jusqu'au milieu des années 1990. Aujourd'hui, les activités des agents de l'INRA basés à Kourou se centrent sur l'écologie forestière et la biodiversité. Les chercheurs de l'INRA du site de Guadeloupe ont réalisé ponctuellement des missions d'appui auprès des acteurs du développement agricole en Guyane.

Le CIRAD :

Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), installé en Guyane depuis 45 ans, a d'abord centré ses activités sur les productions vivrières puis fruitières avant de développer sur l'agriculture de production à partir de 1975 (plan Vert). Le CIRAD a contribué au développement des cultures maraîchères en hydroponie, des vergers fruitiers, de l'élevage bovin, et de la riziculture (aujourd'hui presque disparue en Guyane).

À présent, les agents du CIRAD travaillent notamment sur les ressources biologiques en cacaoyers, caféiers et hévéas, la biodiversité des espèces forestières à croissance rapide ou issue des prospections amazoniennes (caféiers, cacaoyers, hévéas et fruitiers amazoniens). Ils travaillent également sur l'écologie des forêts et l'étude de la dynamique du carbone dans les systèmes herbagers déforestés.

Plans stratégiques et soutiens financiers à l'agriculture et à l'élevage

Plans stratégiques et objectifs de développement de l'agriculture

Le Plan Régional pour une Agriculture Durable (PRAD, 2015)

Les priorités régionales actuelles issues du Plan Régional pour une Agriculture Durable (PRAD, 2015) visent à accroître la production agricole et le développement des filières¹⁰⁹.

Les objectifs sont les suivants :

1. **Augmentation de la SAU** tout en exploitant mieux l'existant en vue d'augmenter la production locale ;
2. **Facilitation de l'installation agricole** (délais, accès à des terrains défrichés en lien avec la filière biomasse) ;
3. Réduction du coût des **aliments pour le bétail** ;
4. **Structuration des filières** et professionnalisation des agriculteurs, et notamment le passage de l'agriculture familiale vers l'agriculture de filière ;
5. **Investissement** dans les moyens de production, de commercialisation et de transformation ;
6. Développement de la **restauration collective**.

La stratégie agricole 2015-2020 de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

La stratégie agricole 2015-2020 de la DAAF vise à augmenter la production et la structuration des filières dans le respect de l'environnement¹¹⁰. Pour la période 2015-2020, les grandes stratégies identifiées par les professionnels, la DAAF et l'ODEADOM (Office de Développement de l'Économie Agricole en Outre-mer) en matière de filières agricoles pour la Guyane concernent :

- La mise en place de systèmes **d'exploitation diversifiés**, viables et respectueux de l'environnement, selon les concepts de l'agroécologie ;
- Le développement des **productions animales** en quantité et en qualité suffisantes pour assurer l'alimentation de la population ;
- Le renforcement de la **structuration** des filières animales et végétales ;
- Le renforcement de la **valeur ajoutée des produits locaux** et leur intégration sur les marchés locaux (développement des productions amazoniennes et de leurs débouchés commerciaux) ;
- L'accompagnement d'un élevage compétitif dans une **dynamique agroécologique** ;
- Le développement d'une **agriculture durable et compétitive** moins dépendante des intrants et moins vulnérable aux aléas climatiques et sanitaires ;
- La recherche de **synergies entre filières** dans le cadre d'une approche territoriale agro-écologique, avec notamment la mobilisation des acteurs de la recherche et du développement du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA).

Les programmes de financement

Depuis le début des années 2000 et plus encore depuis les États Généraux de 2009, les services de l'État ont activement soutenu le développement agricole, des attributions foncières jusqu'à la commercialisation et la transformation des produits agricoles, s'accompagnant d'un fort soutien financier aux investissements et à l'appui technique.

Les aides publiques au développement sont constituées essentiellement par les fonds POSEI et le Plan de Développement Rural (PDR). Les aides françaises sont complétées par des financements européens au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et peuvent relever de régimes d'aides notifiés par la Commission européenne. Il s'agit ici principalement de soutenir les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, l'encadrement en faveur des organisations de producteurs, et la recherche.

Ce soutien est appelé à continuer, au vu des 20 000 ha de foncier alloués au capital de la future SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) qui sera créée à la suite de l'accord de Guyane¹¹¹, des 357 000 € par an libérés pour la mise en place d'un pôle d'accompagnement juridique, financier et technique pour renforcer les filières agricoles¹¹², 68 M€ de crédits nationaux et régionaux (MAAF, ODEADOM, CTG, CNES, OEG, ADEME, ONEMA, FACE)¹¹³ et des 173,5 M€ de dotation du Plan de Développement Rural (PDR) pour la période 2014-2020 (dont 41,5 M€ de crédits européens FEADER).

Le 24 novembre 2015, la Commission européenne a formellement adopté le Programme de Développement Rural (PDR) de Guyane. Ce plan développe la stratégie pour l'utilisation des prêts de 174 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 – dont 112 millions d'euros du budget de l'UE et 62 millions d'euros de contreparties nationales. La dernière modification du PDR a été adoptée le 5 septembre 2018¹¹⁴.

Ces financements ciblent spécifiquement les actions suivantes :

- **Aides surfaciques** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), Agriculture Biologique (AB), Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels (ICHN) ;
- **Aide au démarrage** d'entreprises agricoles : Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), Démarrage des Petites exploitations Agricoles (DPA) ;
- **Subvention d'investissements** pour la modernisation des exploitations, la transformation des produits agricoles, le développement de systèmes agro-forestiers ;
- Participation aux **systèmes qualité** ;
- Actions de **formation** professionnelle, d'acquisition de compétence ;
- Service de **conseil** ;
- Actions **d'innovation et de coopération** pour l'amélioration des techniques agricoles et la structuration des filières.

La fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de Guyane de la Commission européenne détaille les actions et les bénéficiaires de ces fonds :

« Le programme soutiendra des projets de modernisation et de développement pour 353 exploitations (environ 6 % du total) et 93 projets d'installation agricole de jeunes agriculteurs, afin de garantir le renouvellement générationnel ; et des actions de formation destinées à plus de 1 000 participants des secteurs agricole et forestier.

Environ 40 % des ressources du programme seront utilisées pour améliorer les services et infrastructures dans les zones rurales, avec l'objectif de faire bénéficier 89 % de la population de ces services et infrastructures.

Le programme soutiendra aussi plus de 90 projets de coopération dans des domaines très divers, avec l'objectif de réduire l'empreinte des activités agricoles sur l'eau et la biodiversité. Environ 26 % de la surface agricole sera concernée par des mesures agroenvironnementales et climatiques et pour l'agriculture biologique.

La stratégie du PDR vise aussi à accroître l'utilisation du bois en tant que ressource renouvelable, dans le cadre d'une gestion forestière durable. »

Les premières aides du PDRG, versées en 2015, étaient tournées principalement vers le maintien de l'élevage, la structuration des filières animales, l'approvisionnement des filières végétales, et le secteur forestier¹¹⁵.

Le Plan d'Urgence Guyane contribue, lui, avec 4,2 millions d'euros d'aide de l'État pour le paiement du solde des aides aux agriculteurs et avec 2 millions d'euros versés à la BRED (précédemment Société Financière des Antilles-Guyane, SOFIAG) pour abonder le fonds de préfinancement des subventions destinées au secteur agricole.

Le montant de la dotation des jeunes agriculteurs (DJA) et de l'aide à la modernisation peut s'élever à 150 000 € pour soutenir la phase d'installation, auxquels peuvent s'ajouter des contrats de MAEC territoriales plafonnées à 450 €/ha (pâturage), 600 €/ha (cultures annuelles) ou 900 €/ha (cultures pérennes spécialisées)¹¹⁶.

Sur 6 000 agriculteurs recensés en Guyane, seuls 500 sont inscrits à la mutuelle agricole et peuvent prétendre aux aides européennes de soutien à l'installation, aux investissements, à la production agricole et aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)¹¹⁷.

Par le passé, la filière agricole guyanaise a bénéficié d'importants plans d'investissement - notamment le plan Vert en 1975, qui avait pour objectif de favoriser d'augmenter la production et la productivité agricole (élevage sur le littoral, rizicultures).

Aux dires des acteurs de la filière, ces grands projets et programmes d'investissement ont permis certaines réussites, mais ont majoritairement échoué¹¹⁸.

Analyse SWOT de l'agriculture et de l'élevage en Guyane

FORCES

La libération du foncier agricole

- Une politique de libération du foncier agricole en cours
- 20 000 ha de foncier ont ainsi été alloués au capital de la future SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) qui sera créée à la suite de l'accord de Guyane

Une grande diversité de ressources et de savoir-faire

- Une grande diversité de ressources agricoles et végétales pour le marché intérieur et pour l'export
- De nombreux savoir-faire traditionnels en termes de pratiques agricoles et de transformation
- Des financements importants pour le développement de l'agriculture et de l'élevage (fonds français et européens) : 68 millions d'euros de crédits nationaux et régionaux (MAAF, ODEADOM, CTG, CNES, OEG, ADEME, ONEMA, FACE)¹¹⁹ ; 173,5 millions d'euros de dotation du Plan de Développement Rural (PDR) pour la période 2014-2020 (dont 41,5 millions d'euros de crédits européens FEADER) ; 4,2 millions d'euros du Plan d'Urgence Guyane

Une formation initiale dynamique

- Une offre de formation initiale dynamique

Des initiatives améliorant la connaissance du secteur, des exploitations et des terres

- Un diagnostic mené dans l'Ouest guyanais sur les différents types d'exploitations agricoles (sols, équipements, types de cultures) apportant une meilleure connaissance de la situation actuelle et des actions à mener

De nombreux acteurs impliqués dans le développement du secteur

- De nombreux acteurs (publics, coopératives, syndicats) travaillent au développement du secteur
- La présence de centres et programmes de recherche (RITA, CIRAD, INRA)

FAIBLESSES ET FREINS

La précarité de nombreux exploitants

- La précarité économique d'une grande partie des exploitants agricoles et des activités de subsistance – sur les 6 000 exploitations agricoles guyanaises, 77,5 % seraient constituées d'exploitations familiales correspondant à une économie d'autosubsistance ;
- Une surface agricole utilisée faible (115 ha/1 000 habitants en Guyane alors qu'elle est en moyenne de 433 ha/1 000 habitants en France)^{iv}.

Un secteur peu structuré et ayant une part importante d'activités informelles

- Un secteur peu structuré et éparpillé parmi de nombreuses exploitations de petite taille – mais qui apporte néanmoins des revenus indispensables à de très nombreux exploitants et à leurs familles ;

^{iv} En incluant les DOM (Insee)

- Un manque de coordination et d'organisation des producteurs pour la mise en marché de leurs produits – tant à destination du marché local qu'à l'export. Il y a, par exemple, une seule AMAP à ce jour en Guyane, et elle ne dessert pas l'île de Cayenne, pourtant plus grand bassin de population ;
- Une part importante d'activités informelles – estimée à près d'un tiers des actifs ;
- Une part importante d'activités saisonnières – ne garantissant pas des emplois formels et à plein temps ;
- Un manque de connaissance et de référencement des prix et volumes de production – notamment dû à l'importance des activités informelles ;
- Un manque de coopération entre les acteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'agroalimentaire et de l'énergie.

Une production insuffisante pour couvrir les besoins et une part faible dans le PIB de la Guyane, malgré son importance réelle

- Une production agricole et d'élevage insuffisante pour couvrir les besoins de la population – à l'exception des fruits et légumes et des œufs
- Une production et une part dans le PIB de la Guyane faibles – alors que le nombre d'exploitations est en hausse
- Un manque de mécanisation et de modernisation des équipements des exploitations agricoles – notamment pour les petits exploitants familiaux et informels
- Des cultures qui ont presque disparu, comme celle du riz, et des productions quasi inexistantes, comme le lait, obligeant l'importation de ces produits
- Des cultures peu diversifiées – 3 exploitations sur 4 cultiveraient du manioc, par exemple

Des sols pauvres

- Des sols peu fertiles et acides – ou peu accessibles

Une forte saisonnalité des prix et de la production

- Une forte dépendance aux événements climatiques des productions végétales et un manque de préparation et de gestion de ce risque par les petits exploitants – ou ceux pour qui l'agriculture est un revenu complémentaire. Ce qui entraîne une forte saisonnalité des prix des produits agricoles et des pertes de rentabilité pour les exploitants
- Un manque de connaissance et de suivi des coûts réels de production

La concurrence des pays voisins

- Une forte concurrence des pays voisins mais aussi des produits importés de métropole et d'Europe, parfois moins chers que la production locale – en 2010, le Suriname produisait plus de 100 fois plus de riz que la Guyane

Des problèmes de financement et des lenteurs administratives

- Des banques commerciales peu enclines à accorder des prêts aux agriculteurs et aux éleveurs – notamment les plus jeunes
- Des lenteurs et freins administratifs à l'obtention du foncier, des aides et des crédits
- Des coûts à l'installation importants

-
- De nombreux exploitants dans l'impossibilité de déposer des dossiers d'accès au foncier ou à des aides - car sans titres de propriété ni formation agricole reconnue - alors qu'ils ont, de fait, les terres et la formation requises
 - Une occupation des terres « de fait » non régularisée - qui peut entraîner un non-respect des normes sanitaires, la fragmentation des parcelles et une déforestation non maîtrisée

Un manque d'accompagnement des acteurs

- Un manque d'accompagnement technique et administratif des exploitants, notamment des jeunes qui démarrent leur activité
- Un besoin d'accompagner les agriculteurs et éleveurs dans les premières années d'exploitation - car ce sont là que les difficultés, les défis et risques d'abandon sont les plus importants
- La faiblesse de la recherche et du développement dans le domaine agronomique
- Le manque de transfert de connaissances et l'insuffisance de vulgarisation des résultats des études et recherches rendant « indispensable le renforcement du Réseau d'innovation et de transfert agricole pour les prochaines années » (PRAD Guyane 2016)

Des normes européennes pas toujours adaptées ou adaptables à la réalité guyanaise

- Les difficultés d'importation de matériel végétal amélioré certifié par l'Union européenne (ex. semences de maïs et soja) (PRAD Guyane 2016)
- Un manque de respect des normes européennes, notamment phytosanitaires - menant parfois à des importations illégales de produits non-autorisés

Le manque de pépinières agréées

- La faiblesse ou l'absence de production de plants fruitiers améliorés en pépinière (PRAD Guyane 2016)
- Le manque de pépinières agréées sur le territoire

Une image des métiers de l'agriculture et de l'élevage peu attractive pour les jeunes

- Une mauvaise image de la profession d'exploitant et d'éleveur, en faisant une activité peu attirante pour les jeunes - appuyée par le manque de communication sur les exemples de succès

MENACES ET RISQUES

La continuation - voire l'augmentation - des activités informelles et illégales

- La continuation, voire l'augmentation, des importations (légalles et illégales) de produits en provenance des pays frontaliers
- La continuation d'activités informelles maintenant la précarité de nombreux petits exploitants familiaux de subsistance - car en dehors des dispositifs d'aides et d'accompagnement

Un manque de développement et de pérennisation des postes d'accompagnement

- Le manque d'opportunité de développer et pérenniser les postes (de recrutement local) pour les missions de formation et d'accompagnement dû à la dépendance de la création et du maintien de ces postes aux cycles de financements publics français et européens - risquant ainsi des situations de postes vacants et/ou une rotation des agents et la perte des connaissances, réseaux et savoir-faire
- Un manque d'accompagnement technique et administratif des actifs qui freinerait l'augmentation de la production et de la rentabilité des exploitations nécessaires pour subvenir aux besoins d'une population en forte croissance

Un besoin de développement et d'accompagnement « au cas par cas » et non une politique de « grands projets »

- L'échec (sauf dans de rares cas) de politiques de grands projets dans l'agriculture comme le plan Vert. La nature du tissu économique agricole guyanais montre qu'une approche au cas par cas est nécessaire – ce qui nécessite des moyens humains, techniques et financiers adaptés.

Un maintien des lourdeurs et délais administratifs

- Des délais administratifs et de paiement aux producteurs trop longs freinant les nouvelles installations et le développement des activités existantes.

La frilosité du secteur bancaire

- Le manque de mobilisation du secteur bancaire pour soutenir les porteurs de projet dans ce secteur.

Un manque de moyens et de dispositifs adaptés pour les organismes de recherche et de développement

- Le manque de moyens et de dispositifs de transfert des connaissances des organismes de recherche et des organismes publics travaillant sur les thématiques agronomiques en milieu équatorial et sur le développement du secteur de manière plus large.

Focus sur les opportunités

UN MARCHÉ QUI VA DOUBLER D'ICI 2040, AU VU DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- La forte croissance démographique, impliquant une croissance de la demande du marché local
- Une filière porcine à fort potentiel de développement pour le marché local, notamment pour le porc frais (en vue de l'interdiction d'importations pour raisons sanitaires)
- Un taux de couverture de la consommation locale en viande d'environ 20 %, qui appellerait, selon les professionnels à un besoin de multiplier la production par 10 – ce qui est toutefois à considérer avec prudence au vu des impacts environnementaux qui sont liés à l'élevage et de la faisabilité et rentabilité d'une telle augmentation
- L'estimation du besoin d'un doublement de la surface agricole utilisée, à hauteur de 50 000 ha à horizon 2020 pour commencer à rattraper les retards en termes de production agricole et de taux de couverture de la consommation locale

UNE AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES SOLS ET DES SAVOIR-FAIRE POUR AUGMENTER LES RENDEMENTS

- Développer des bases de données de cartographie de la qualité des sols agricoles et les mobiliser lors des procédures d'attribution foncières
- Développer des programmes de recherche appliquée et de référencement des savoirs adaptés au climat et sols guyanais et équatoriaux – des connaissances non seulement utiles localement mais qui peuvent aussi s'exporter
- Développer des programmes de formation et de transfert des connaissances – à étendre également aux particularités du milieu équatorial et amazonien afin de développer des partenariats et débouchés commerciaux avec les pays voisins

UNE AMÉLIORATION : L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DES ACTEURS DU SECTEUR

- Développer l'accompagnement technique, administratif et commercial des exploitants existants et des jeunes porteurs de projet partout sur le territoire
- Recruter des professionnels locaux pour conduire les missions de formation et d'accompagnement – au plus près des réalités, cultures et particularités de chacun
- Développer des dispositifs spécifiques, par exemple dans les zones de droits d'usages collectifs (ZDUC)

UN POTENTIEL IMPORTANT POUR L'AGROFORESTERIE

- Un potentiel important en matière du développement de l'agroforesterie, et des projets en cours ambitieux

UN POTENTIEL IMPORTANT DANS LA DIVERSIFICATION DES CULTURES ET LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DE PRODUITS À FORT VALEUR AJOUTÉE

- Le développement de cultures à forte valeur ajoutée, sur le marché local comme à l'export (ex. wassai, vanille, poivre, plantes médicinales et à destination de la parfumerie - cosmétique)
- Le développement d'exploitations et groupements d'exploitants en agriculture biologique

**UN SOUTIEN À LA
STRUCTURATION ET À
LA RÉGULARISATION
DE LA FILIÈRE**

- Le soutien à la régularisation d'une grande partie des activités – avec des dispositifs appropriés et un accompagnement de la transition informel-formel
- Le soutien de la structuration et de l'organisation de la filière – s'appuyant notamment sur des organisations existantes (dans l'élevage, notamment, qui est plus structuré)
- Continuer de soutenir l'organisation de la profession en coopératives et organisations pluri-filières – et améliorer les synergies entre les différentes activités au sein et à l'extérieur du secteur de l'agriculture et de l'élevage

**DES FINANCEMENTS
IMPORTANTES POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DU SECTEUR**

- Des financements existants disponibles pour le développement de l'agriculture et de l'élevage.
-

Les principaux enjeux du secteur de l'agriculture et de l'élevage en Guyane

Les principaux enjeux du développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane

De l'analyse qui a été faite du secteur de l'agriculture et de l'élevage et des consultations des acteurs du secteur, il apparaît que les principaux enjeux et priorités pour le développement de la filière sont, entre autres :

- ▶ Structurer une **filière agricole « de rente »** et améliorer la qualité des produits et la mise aux normes des productions
- ▶ Soutenir et accompagner le développement de **fermes résilientes, diversifiées et viables économiquement** (production diversifiée avec un équilibre éventuel entre production vivrière et cultures de rente, valorisation des cultures de rente au bon niveau, etc.)
- ▶ Développer et structurer les **relations entre les acteurs** et les autres secteurs directement liés à l'agriculture et l'élevage (distribution, agroalimentaire, transport, énergie biomasse)
- ▶ Accompagner la **régularisation** de la production vivrière
- ▶ **Étendre** les superficies agricoles, et ce de manière contrôlée
- ▶ Améliorer et accélérer le **processus d'accès à un foncier agricole** de qualité
- ▶ Améliorer **l'accès à l'équipement** et la facilitation de l'installation
- ▶ Améliorer la **gestion financière des projets**, notamment de leur trésorerie
- ▶ Explorer la possibilité d'un **accès au foncier agricole** et à des surfaces agricoles utilisées (SAU) « **clés en main** » pour les nouveaux agriculteurs (ex. des SAU dotées d'infrastructures de base et défrichées)
- ▶ Promouvoir la **recherche et développement** interrégionale dans le domaine agricole
- ▶ Promouvoir le développement de **l'agriculture biologique** et des techniques d'**agroécologie** et d'**agroforesterie** en milieu équatorial
- ▶ Promouvoir le développement d'**appellation des produits guyanais** (ex. AOP)

- ▶ Explorer de nouvelles **opportunités adaptées** au sol, au climat, aux savoir-faire locaux, notamment avec des produits de niche à forte valeur ajoutée (ex. wassai, miel, cacao, poivre, plantes médicinales et pour la parfumerie-cosmétique)
- ▶ Développer **l'agroforesterie**, en relation avec les centrales biomasse et filières bois à proximité
- ▶ Développer les **circuits courts** autour de **débouchés publics**, notamment autour de la restauration collective
- ▶ Développer les **formations personnalisées** et les structures de conseil et d'accompagnement administratif, technique et commercial des porteurs de projet, partout sur le territoire, au plus près des besoins des exploitants
- ▶ Développer les formations des techniciens agricoles, notamment niveau **BTS agricole** notamment
- ▶ Explorer les besoins de développement et réplique des **pôles agroalimentaires et des MFR** (Maisons Familiales Rurales)
- ▶ Travailler avec le secteur bancaire pour **améliorer l'accès au crédit** pour les porteurs de projet

Les principes d'une agriculture et d'un élevage responsables et durables, à prendre en compte dans le développement de ce secteur en Guyane :

- ▶ Une **utilisation optimale et efficiente** des ressources naturelles
- ▶ La maximisation et le respect de **processus naturels de régénération** (précipitations, cycles nutritifs, fixation à l'azote)
- ▶ La **protection et la régénération** des sols, des ressources en eau, des milieux humides et de la biodiversité
- ▶ La préservation des **milieux à haute valeur de conservation**
- ▶ La **diversification des cultures**, en contraste de pratiques de monocultures qui appauvrissent durablement les sols
- ▶ L'utilisation **d'intrants naturels**, respectueux des sols et de la biodiversité
- ▶ La **minimisation des impacts** de l'exploitation en eau, énergie et gaz à effets de serre
- ▶ Une **approche circulaire** aux activités d'exploitation, limitant les déchets et valorisant les déchets et sous-produits inévitables auprès d'autres acteurs
- ▶ Le travail avec tous les acteurs du secteur et les acteurs économiques à la **réduction de la concurrence entre alimentation humaine et autres utilisations éventuelles des sols** agricoles (biocarburants, alimentation animale, etc.) pour réduire la pression sur les ressources (le foncier agricole mais aussi l'eau, l'énergie, etc.)
- ▶ La **protection et le respect de la santé et du bien-être économique** des personnes : agriculteurs, partenaires économiques et consommateurs
- ▶ La garantie de la **viabilité économique** des opérations
- ▶ Le respect des droits, usages et zones de droits des **peuples indigènes**
- ▶ L'assurance de la **traçabilité** des produits et du respect des **normes phytosanitaires**
- ▶ La conservation et protection des **ressources génétiques de la biodiversité**
- ▶ La lutte, par des **pratiques durables**, contre l'érosion des sols, l'appauvrissement des nappes phréatiques et la désertification
- ▶ Le recours à des **matériaux, techniques et savoir-faire locaux**, adaptés au climat, au sol et au territoire
- ▶ Une démarche d'implémentation des pratiques de **l'agroécologie et de l'agroforesterie**, et de certifications responsables
- ▶ La préférence à un **approvisionnement local** peu énergivore

Approfondissement des principaux enjeux auxquels font face l'agriculture et l'élevage en Guyane

Une production insuffisante pour couvrir la demande

Une production insuffisante pour couvrir les besoins grandissants de la population

La Guyane connaît une pression démographique croissante considérable. Sa population a quadruplé en 40 ans et va doubler d'ici 2040. Il est aujourd'hui nécessaire de pouvoir répondre à la demande alimentaire actuelle et future mais aussi de stabiliser les populations en milieu rural. Malgré une SAU en progression, l'agriculture guyanaise n'arrive pas à couvrir les besoins alimentaires actuels du département.

Un taux de couverture de la consommation locale insuffisant, sauf pour les fruits et légumes et les œufs

Le taux de couverture est le rapport entre la valeur des exportations de produits originaires du territoire et les importations. C'est un indicateur de la dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur.

Dans le cas de la Guyane, sa dépendance aux importations est forte, à l'exception des fruits et légumes et des œufs avec un taux de couverture même en légère baisse dans les filières animales¹²⁰.

Les taux de couverture de la consommation locale sont les suivants :

- **Fruits et légumes** : entre **70 % et 90 %** (les sources varient)
- **Fruits et légumes tropicaux** : environ **90 %**
- **Le riz** : **près de 0 %** (Schéma Agricole pour la Guyane, 2013) car la production n'était que de 2 000 tonnes à la même date¹²¹
- **Bovins et bubalins** : **20,4 %**¹²²
- **Porcs** : **16 %**¹²³
- **Ovins et caprins** : **2,5 %**¹²⁴
- **Volailles de chair** : **7,5 %**, dont 80 % issus d'activité informelle¹²⁵
- **Œufs** : **100 %**, avec toutefois la présence d'importations illégales non quantifiées provenant du Suriname

Une autosuffisance en viande faible, d'environ 20 %

Les importations de viande bovine reculaient de 1,72 % en 2016 (alors qu'elles avaient augmenté de 9,9 % en 2015) tandis que les importations de viande porcine sont en légère hausse de 1,46 % (contre - 5,75 % en 2015).

Le taux de dépendance s'établit à 17,5 % pour la viande bovine et à 16,8 % pour la viande porcine¹²⁶. Le taux d'autosuffisance en compléments protéiques n'est ainsi que de 20 %¹²⁷.

Afin d'atteindre une meilleure autosuffisance locale et augmenter la rentabilité de la profession, il faudrait, selon les acteurs du secteur, augmenter de près de 10 fois la production, soit entre 10 000 et 12 000 porcs supplémentaires et un même ordre de grandeur pour les bovins.

Un accès difficile à un foncier de qualité

Une pression croissante liée à l'augmentation de la démographie

La forte croissance de la population guyanaise implique une pression foncière importante, notamment sur le littoral où vit la majorité de la population. La forêt occupant près de 95 % du territoire, la question du foncier (et du foncier agricole) est centrale.

Il est important de rappeler ici que le foncier en Guyane appartient majoritairement à l'État (90 %). Toutefois, en matière de foncier agricole, près de 50 % des terres sont des propriétés privées. Le développement de l'agriculture est lié à l'augmentation du foncier libéré à cette fin. Aujourd'hui, la surface agricole utilisée (SAU) est faible et le taux de couverture de certaines filières l'est également (dans l'élevage notamment).

Selon les acteurs de la filière, un doublement de la SAU actuelle pour atteindre 50 000 ha à l'horizon 2020 serait ainsi nécessaire, selon les acteurs de la filière.

Selon les plans d'urbanisme actuels, il semblerait que les zones agricoles actuellement définies permettraient un développement agricole dans ces ordres de grandeur, sans avoir à conduire à des déclassements de la zone forestière¹²⁸.

La surface agricole est néanmoins en concurrence avec d'autres utilisations, parfois spéculatives. Il n'en demeure pas moins que l'extension de l'urbanisation autour des bassins de population génère des conflits et tensions au regard des besoins exprimés qui ne peuvent cohabiter (logements, infrastructures, terres agricoles)¹²⁹.

De plus, la SAU théoriquement mobilisable (certains l'estiment à 200 000 hectares) comprend de fait des zones naturelles (forêt, savanes) et ne serait pas exploitable pour la production agricole à une telle échelle.

Un différentiel entre l'augmentation de la SAU et l'attribution des terres aux agriculteurs

Suite au recensement agricole de 2015, la SAU est estimée à 30 000 hectares. Cela représente une augmentation nette de 7 000 ha par rapport au dernier recensement en 2000 (recensement fait sur la base du volontariat et hors jachère).

Sur la période de 2000-2014, le nombre d'hectares attribués en commission d'attribution foncière sur le domaine privé de l'État au bénéfice des agriculteurs s'est élevé à 19 855 ha.

À cela s'ajoutent 9 602 ha attribués à l'EPAG (aujourd'hui EPFA) depuis 2004 qui sont réattribués aux agriculteurs par l'établissement public.

L'augmentation de la SAU est donc loin de suivre le rythme d'attribution des terres agricoles par l'État.

La spéculation foncière légale et illégale serait l'un des principaux obstacles à l'augmentation de la SAU. Une proposition de nombreux acteurs de la filière serait de donner un droit de préemption sur les ventes de foncier agricole à l'EPFA (ancien EPAG) pour freiner les ventes spéculatives.

La non-transformation en SAU des rétrocessions de terres agricoles peut aussi s'expliquer en partie par les difficultés rencontrées par les postulants pour concrétiser leurs projets agricoles. Les défis sont nombreux : problèmes de financement, nature et qualité des terrains, pénibilité du travail agricole notamment les premières années de mise en valeur, isolement, faible accessibilité aux terres, saisonnalité¹³⁰.

Les freins administratifs à l'accès au foncier agricole

La question de l'accès au foncier agricole est une question centrale. Les délais d'instruction sont longs, et la qualité des sols est variable.

Un rapport d'information du Sénat décrit que « les jeunes agriculteurs attendent ainsi des années avant d'obtenir des terres »¹³¹. Certains dossiers (de l'allocation du foncier à l'aide à l'installation) peuvent prendre 3 ans.

Les agriculteurs sur abattis (agriculture familiale essentiellement vivrière) ont encore peu accès au foncier agricole. En effet, la complexité du dossier, l'absence de structure d'appui au montage des dossiers à l'intérieur des terres, la notion de propriété familiale et clanique, la mobilité des individus ne sont pas suffisamment intégrés dans les titres actuellement proposés.

D'autre part les ZDUC Zones de droits d'usage collectif, amérindiennes ou bushinengués) ne permettent pas entièrement la pratique d'une agriculture commerciale dans les mêmes conditions que hors de ces zones¹³². Sur les communes de l'ouest et de l'intérieur, l'existence de droits coutumiers vient se superposer aux dispositions d'attribution du foncier sur le domaine privé de l'État (représentant 90% du territoire du département). La prise en compte de ces différents enjeux se fait parfois au détriment de terres aux potentialités agronomiques plus grandes et conduit les agriculteurs à s'installer de plus en plus loin des bassins de vie et de commercialisation.

Des coûts d'installation élevés et des difficultés à développer et pérenniser l'activité

Des coûts et défis importants pour l'installation et la mise en valeur des terres

Une fois le titre obtenu, certains attributaires n'ont pas la capacité de mettre en valeur la surface demandée. Ils rencontrent de nombreux défis et font face à des coûts importants qu'ils ne peuvent assumer. Cette difficulté est accrue pour les installations des exploitations en forêt primaire, car l'aménagement de la parcelle nécessite d'importants investissements¹³³.

En effet, toute augmentation de la SAU gagnée sur la forêt a des coûts de mise en valeur estimés entre 4 000 € et 8 000 €/ha ; et l'exploitant ne peut envisager une première production que 2 à 5 ans après le début des travaux d'aménagement. Les parcelles allouées ne sont pas préalablement défrichées par les organismes compétents.

Le rapport d'activité 2016 de l'IEDOM reconnaît que « les coûts de défrichage et d'aménagement des parcelles représentent un obstacle d'envergure ».

Les jeunes agriculteurs sont souvent contraints d'utiliser leur DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) pour couvrir les travaux d'aménagement et d'achat d'équipements, détournant la DJA de son objectif initial –un apport de trésorerie¹³⁴.

Les besoins de financement sont également importants pour les éleveurs s'engageant dans les productions à cycle court.

Un grand nombre de parcelles ne sont donc pas cultivées (les chiffres ne sont pas disponibles), mettant en évidence des besoins de préfinancement et d'accompagnement des exploitants en amont de leur projet puis pour assurer l'exploitation effective des terrains.

Les besoins de préfinancements sont un point de blocage important, et les acteurs montrent du doigt la défaillance du secteur bancaire à financer les projets d'installations des agriculteurs et éleveurs¹³⁵.

De plus, la grande majorité des exploitations sont de nouvelles exploitations. Il n'y a pas (ou très peu) d'exploitations existantes à reprendre, contrairement à la métropole. Les nouvelles parcelles doivent donc être défrichées et des infrastructures de base sont à construire (électricité, eau, bâtiment, atelier, piste), ce qui réclame aux porteurs de projets des efforts de financement très importants¹³⁶.

De plus, les savoir-faire ne sont pas transmis dans la durée mais appris en formation, ce qui augmente la difficulté des exploitants surtout dans les premières années d'activité (faibles rendements, bêtes malades).

En élevage bovin par exemple, il faut 3 à 5 ans entre la première défriche et la première vente – ce qui pose de grands problèmes de trésorerie pour les porteurs de projet et explique la part importante de pluriactifs chez les éleveurs.

Des difficultés pour accéder aux aides

Si de nombreuses aides aux agriculteurs existent, elles ne sont pas forcément accessibles et ne sont par conséquent pas entièrement utilisées.

Dans certaines ZDUC (zones de droits d'usage collectif), les porteurs de projet n'ont pas, par exemple, de titres de propriété – or c'est une condition préalable au dépôt d'un dossier d'aide. L'obtention d'une aide peut alors s'avérer impossible.

Les lenteurs administratives découragent de nombreux porteurs de projet.

Les acteurs de la filière sont rarement regroupés en organisations professionnelles, coopératives. Par exemple, sur près de 6 000 agriculteurs, seulement 500 sont inscrits à la mutuelle agricole, ce qui réduit encore le nombre de personnes qui font les démarches et peuvent espérer des aides pour monter un projet agricole. Ainsi, de nombreuses aides et subventions ne sont pas entièrement utilisées – risquant ainsi d'être revues à la baisse lors du cycle de financement suivant.

De plus, certains outils d'appui à la filière s'avèrent difficiles d'utilisation, voire inopérants. Les aides ODEADOM ont été décriées à ce sujet, les dossiers de demande annuels étant très lourds à monter. Le logiciel Osiris, qui est l'outil informatique de traitement des paiements de certaines subventions agricoles (dont celles du PDRG/FEADER) s'est trouvé au cœur d'une controverse. Son blocage technique entre 2014 et 2017 a généré l'exaspération puis la colère de la profession, et ce fut l'un des points de départ des mouvements sociaux d'avril-mai 2017 en Guyane.

Le caractère cyclique des allocations des fonds de soutien à l'agriculture ainsi que la rotation des cadres des organismes publics concernés engendrent des phases d'incertitude, de gel de l'attribution des fonds, un manque de prises de décisions et la perte (car peu de transmission) des savoirs, compétences techniques et des réseaux locaux. Certains organismes publics peuvent traverser plusieurs mois entre le départ et l'arrivée d'un nouvel agent.

Enfin, les subventions sont, de fait, des remboursements d'investissements productifs avancés par les porteurs de projets. L'apport (remboursement) de la subvention ne peut couvrir que 50-75 % de l'investissement. D'un côté, c'est une garantie de la solidité du projet. De l'autre, les avances avant remboursement consenties par les porteurs de projet sont des sommes importantes qui ne peuvent pas être assumées par tous.

De nombreux acteurs critiquent la frilosité du secteur bancaire à accorder des prêts aux projets d'installation et développement des activités agricoles et d'élevage. Ils rapportent également le besoin de créer des outils de micro-financements pour des sommes inférieures à 50 000 €. Les besoins les plus courants seraient autour de 15 000 €.

Des obstacles à la vente et à l'export

À ce jour, les points de vente collectifs de producteurs sont très rares en Guyane. Comme mentionné précédemment, la majorité de la vente a lieu en vente directe, sur des marchés ou à l'exploitation.

Une première initiative de commercialisation collective a été mise en place : il s'agit de l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) « Aux paniers citoyens » de Kourou. Elle réunit des producteurs, maraîchers et arboriculteurs en agriculture biologique avec un groupe de consommateurs de Kourou qui achètent à l'avance une partie de la production.

Le fait que les consommateurs paient à l'avance une partie du prix de leur panier permettrait de soulager la trésorerie des agriculteurs.

Cette initiative n'est toutefois pas généralisée sur le territoire, ce qui offrirait pourtant de nombreuses opportunités – notamment dans le bassin de population et de consommation de Cayenne.

Les prix relativement élevés pratiqués par les producteurs sur les marchés et la faible structuration des filières (absence de planification de la production, peu ou pas d'infrastructures pour le regroupement des productions, des distances importantes entre lieux de production et centres de commercialisations, etc.) n'incitent pas la majorité des producteurs à s'engager dans d'autres circuits de commercialisation que celui de la vente sur les marchés de détail.

Ainsi, les autres circuits de commercialisation tels que les GMS, la restauration hors foyer et les transformateurs peinent à être approvisionnés en quantités suffisantes et régulières.

Les contrats d'approvisionnement avec eux sont rarement et difficilement mis en place, et souvent sous-réalisés.

Les achats en gros des productions végétales se font souvent de façon informelle, d'une part en bord de route auprès de producteurs en situation irrégulière ; d'autre part sur les marchés de détail, pendant la nuit, avant l'arrivée des particuliers. Les prix se négocient en direct. Dans une telle situation, aucune traçabilité des produits n'est possible.

Il y a encore trop peu d'adéquation entre production et besoins, et les productions sont peu diversifiées.

Seulement 7 % des exportations de la Guyane sont des produits agricoles. Pourtant, le potentiel d'exporter certains produits agricoles ou horticoles fortement appréciés des consommateurs antillais, métropolitains et étrangers est important (poivre, vanille, wassai).

La faible structuration de la filière et les coûts du fret restent des freins majeurs et structurels au développement des exportations.

Les produits agricoles guyanais subissent la concurrence des pays voisins. Une éventuelle ouverture des marchés devra être encadrée. C'est ce que dit le PDRG 2007-2013 : « Cependant, l'ouverture des frontières dans le cadre des accords de libre-échange ne doit pas mettre en péril le développement de certaines de nos productions locales dans des filières pérennes génératrices d'emplois telles que la production de viande, d'œufs, d'agrumes, de riz, de produits agroalimentaires. Ainsi, dans un contexte de libéralisation des marchés et d'ouverture vers nos voisins, certaines barrières douanières doivent néanmoins subsister. »¹³⁷

En outre, les produits agricoles locaux subissent la concurrence des « importations » de la métropole.

Des difficultés agronomiques

Une agriculture face à plusieurs contraintes et difficultés d'ordre agronomique et phytosanitaire

La principale contrainte agronomique est inhérente à la nature des sols en Guyane : des sols acides et peu fertiles.

La qualité des terres varie également d'une zone à l'autre. Les terres les plus fertiles sont souvent les plus contraintes, avec le plus de relief. Il s'agit de terres « peau d'orange » (c'est-à-dire des collines dont le sommet est fertile, le fond inondable et la pente très forte).

Si l'exploitation de ces parcelles est possible, elle nécessite un niveau de professionnalisation élevé. L'ouest du littoral est plus accessible, et constitué de plat et savanes. Or ce ne sont pas les terres les plus fertiles.

De plus, des parasites et maladies sur les cultures et les élevages apportent un défi supplémentaire et posent des problèmes sanitaires qui ne disposent parfois d'aucun traitement homologué.

Des contraintes réglementaires viennent s'ajouter à ces difficultés, comme par exemple pour la filière œuf, qui doit passer par un centre de conditionnement pour les élevages de plus de 250 têtes.

Une cartographie et une connaissance de la qualité des sols à améliorer

Les acteurs de la filière (privés comme publics) s'accordent pour dire qu'il manque des informations et une cartographie précises de la qualité agronomique des sols en Guyane. Ils soulignent le besoin de faire des études plus précises, avec notamment des relevés photos-lasers ainsi que des études pédologiques.

La dernière étude en date a été réalisée en 2001 par l'IRD (Institut de Recherche pour le développement) et demanderait à être actualisée.

Des difficultés qui peuvent pousser au non-respect des normes

À cause des contraintes réglementaires et du manque de recherche et développement adaptés aux milieux équatoriaux, les agriculteurs n'ont pas toujours accès à une génétique adaptée ou à des intrants (aliments, engrais, produits phytopharmaceutiques).

Cette situation provoque, entre autres, le recours par les exploitants à des importations illégales de produits phytosanitaires du Suriname, en raison de leur prix plus faible mais aussi de l'absence de produits autorisés sur un grand nombre de cultures maraîchères en Guyane.

Malgré les contrôles et les formations pour l'utilisation des produits phytosanitaires (fin 2014, il y aurait eu 577 agriculteurs agréés)¹³⁸, il y a encore un manque de respect de la réglementation, notamment l'usage de produits phytosanitaires illégaux, des prélèvements d'eau sans autorisation, l'absence de traitement des effluents d'élevage, et des bâtiments d'élevage ne respectant pas les normes sanitaires.

Les problèmes phytosanitaires sont nombreux. Pour certaines cultures, la production est très faible. Par exemple, la production de tomates en pleine terre est de plus en plus rare compte tenu des pertes dues au flétrissement bactérien. Il n'y a aujourd'hui presque plus de vergers de caramboles ni de goyaviers, essentiellement à cause des dégâts provoqués par les mouches des fruits.

Une formation et un accompagnement des acteurs à adapter aux besoins

Adapter les formations à la demande

Les acteurs de l'enseignement agricole en Guyane notent une inadéquation entre les formations proposées et les besoins. Ainsi, certaines formations (notamment pour les adultes) connaissent une forte demande, à laquelle elles ne peuvent pas répondre. D'autres ne sont pas viables, faute d'élèves.

De manière générale, la filière peine à attirer les jeunes, notamment à cause du risque financier encouru, de la pénibilité du travail et de la mauvaise image du secteur.

Une étude sur les sortants des cursus de l'enseignement agricole en Guyane a émis les conclusions suivantes¹³⁹ :

« Aujourd'hui, l'enseignement technique agricole en Guyane ne mène pas uniquement à des métiers en lien avec l'agriculture, mais aussi en lien avec le service en milieu rural. Face à l'absence de formation des agriculteurs guyanais et à l'hétérogénéité de ce public, leur faciliter l'accès aux formations agricoles [...] via la formation continue et la conception de formations adaptées à cette diversité de public apparaît comme une voie d'avenir. »

L'hétérogénéité des acteurs et des approches en matière de formation est elle aussi pointée du doigt.

« Cette approche [...] ne fait aujourd'hui plus l'objet d'une cohésion mais est portée de façon individuelle par différents collectifs. Ainsi, la formation continue reste envisagée par ces collectifs comme l'un des principaux objectifs de l'enseignement technique agricole et comme un levier de développement de l'agriculture en Guyane, mais ne peut émerger de façon durable sans cohésion entre ces différents collectifs. »

À cela s'ajoutent des difficultés administratives.

Par exemple, de nombreux diplômants de bac pro agricole seraient étrangers (certains parlent de plus de 90 % des étudiants) et, une fois leur diplôme obtenu, se révéleraient incapables de faire les démarches de demande de foncier et d'aides à l'installation faute des papiers nécessaires.

Le besoin d'un accompagnement aux agriculteurs et aux éleveurs sur le terrain

Il y a très peu de techniciens de proximité accompagnant les exploitants. Le Plan d'Urgence devrait évoquer en partie ce point.

Aujourd'hui, il n'y a plus de technicien porc en Guyane. 3 exploitations faisant partie du Réseau de Fermes de Référence sont donc suivies par un ingénieur basé en Guadeloupe.

Les besoins d'accompagnement technique mais aussi administratif et commercial des producteurs sont importants. Il est reconnu par les acteurs de la filière et le PRAD que cet accompagnement doit se dérouler au cas par cas, dans la langue des exploitants (et pas uniquement en français), et couvrir l'ensemble du territoire.

PISTES DE RÉFLEXION

Ci-après, nous détaillons certaines pistes de réflexion et d'action. Elles incluent des propositions faites par des acteurs publics, privés et associatifs ainsi que des propositions faites lors des Assises de l'Outre-mer.

AXE 1: AMÉLIORER LA STRUCTURATION DES FILIÈRES

Le manque de structuration du secteur de l'agriculture est soulevé de manière constante dans les études, rapports et plans de développement. Les principales recommandations et actions préconisées par les acteurs sont les suivantes :

Améliorer la coopération et les synergies entre les acteurs

- Rassembler les exploitants en « groupes produit », réunissant les producteurs d'une même culture (ex. ananas, tomates, manioc) afin de planifier la production et organiser la commercialisation mais aussi de favoriser les échanges et bonnes pratiques sur le plan technique ;
- Considérer les besoins et la pertinence de créer des infrastructures et outils collectifs de stockage de fruits et légumes, en collaboration avec les coopératives ;
- Rassembler les acteurs de la production et de la distribution afin d'améliorer les débouchés et approvisionnements de chacun et créer des circuits de commercialisation durables et rentables pour tous ;
- Engager une réflexion avec les organisations de producteurs (coopératives, associations) en vue de mutualiser leurs compétences en ingénierie financière et créer des postes dédiés afin d'augmenter l'efficacité et chances de succès dans le montage des dossiers de demandes de subventions et permettre aux techniciens de se consacrer pleinement à leur fonction de conseiller technique.

Travailler avec les collectivités et les organismes publics, comme appui mais aussi comme débouché

- Considérer la pertinence et la faisabilité de la création d'une centrale d'achat publique des produits frais locaux pour approvisionnement des cantines scolaires ;
- Sensibiliser et former les exploitants à l'importance de la gestion financière de l'activité, notamment sur le calcul du coût de revient et des marges afin d'augmenter la viabilité et rentabilité de l'activité – surtout auprès des jeunes exploitants et des acteurs de l'agriculture vivrière (souvent informelle).

Réfléchir à élargir les modalités d'attribution et les types de foncier agricole

- Considérer les besoins et la faisabilité de développer des modalités d'attribution du foncier agricole « clés en main », incluant une première défriche (contrôlée) et les infrastructures de base ;
- Considérer une augmentation de la surface agricole utilisée (SAU) prioritairement sur des zones à vocation agricole déjà occupées et potentielles (ex. des terres déjà attribuées non mises en valeur) par le biais de nouvelles installations ou l'extension d'exploitations existantes.

Améliorer les connaissances sur le secteur de l'agriculture et de l'élevage

- Mener une étude sur tout le territoire portant sur l'état des lieux des flux de production, des circuits de commercialisation, de l'offre et de la demande.
Au vu des éléments de l'état des lieux, des solutions et priorités de financement pourront être construites collectivement et ajustées au plus près des besoins et des potentiels ;
- Considérer la pertinence et la faisabilité de renforcer l'observatoire géré par le service statistique de la DAAF afin de mettre en place un « observatoire des marchés » qui permettrait de rendre compte de la variabilité des prix et des volumes par production. Il s'agirait ici de concevoir des outils de gestion afin de mieux planifier la production et organiser la commercialisation.

Certaines de ces propositions ont été chiffrées par les acteurs du secteur :

Par exemple, la création d'une filière « volailles de Guyane » comprenant : la création d'un couvoir local, la modernisation de l'unité de production d'aliments, la création d'un outil d'abattage, découpe et conditionnement, un plan de formation, un partenariat amont-aval (grandes et moyennes surfaces - bouchers), et des partenariats avec des transformateurs locaux a été évalué dans le cadre d'une proposition des Assises de l'Outre-mer à ¹⁴⁰:

- Un budget d'investissement de 8,8 millions d'euros
- Un budget de fonctionnement de 75 000 €/an (période 2018 à 2020) via le portage d'un coordinateur durant la phase de lancement.

L'investissement pour la création d'une filière « volailles de Guyane » a été estimée à 8,8 M€ avec un budget de fonctionnement de 75 000 € par an.

AXE 2 : ACCOMPAGNER LA RÉGULARISATION DES ACTIVITÉS INFORMELLES

Des propositions et réflexions menées par les différents acteurs du secteur incluent :

Comprendre l'ampleur des activités informelles, les freins et les meilleures modalités de régularisation

- Mener une étude sur l'étendue et la nature des activités informelles, et identifier les acteurs intéressés par la régularisation afin de mener avec eux les premiers projets pilotes ;
- Mener une réflexion et une consultation auprès des agriculteurs informels sur les réticences principales à la régularisation de leur activité.

Accompagner la transition vers la régularisation

- Amplifier les soutiens à la professionnalisation de l'agriculture informelle ;
- Considérer un échange d'expérience avec l'agence brésilienne SEBRAE qui travaille, entre autres, à l'accompagnement de la régularisation des activités informelles au Brésil ;
- Mener des campagnes d'information et de dialogue autour des bénéfices et procédures liées à la régularisation de l'activité, et accompagner les acteurs dans leur parcours. Par exemple, l'inscription au registre agricole peut apparaître contraignante si elle ne laisse supposer que l'obligation de payer des taxes, de tenir une comptabilité et un enregistrement régulier des productions ;
- Favoriser la production de surplus des exploitations familiales, et aider à la création de marchés de proximité – au lieu de la vente directe à l'exploitation ou en bord de route, faite sans contrôles, notamment sanitaires.

Considérer des aménagements administratifs

- Considérer la reconnaissance des agriculteurs familiaux par la création d'un statut spécifique ;
- Considérer des modalités de couverture par l'AMEXA (assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles) des exploitants en transition vers la régularisation de leur activité ;
- Mener une réflexion sur l'adaptation de certaines dispositions réglementaires nationales et européennes pour rendre éligible l'agriculture familiale, aujourd'hui souvent informelle, aux différentes aides publiques disponibles et pouvoir intégrer certaines des particularités guyanaises, comme les zones de droits d'usages collectifs dans les dispositifs européens ;
- Mener une réflexion avec tous les acteurs sur les possibles modalités et dispositifs financiers et fiscaux de transition vers la régularisation de l'activité agricole informelle.

AXE 3 : AMÉLIORER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS ET LES SYNERGIES INTER-FILIÈRES

Améliorer la coopération entre les agriculteurs et les éleveurs

Des réflexions sont à mener afin de considérer des synergies plus importantes entre les activités de l'agriculture et de l'élevage.

Des pistes de réflexions soulevées par les acteurs et les diagnostics existants incluent :

- Mener une réflexion commune sur la valorisation des déchets agricoles ;
- Expérimenter et vulgariser de nouvelles cultures fourragères locales, et réaliser un suivi des performances animales selon les différents schémas alimentaires ;
- Mettre en place un pôle de recherche et développement sur la production locale d'aliments pour animaux (céréales, tubercules), en encourager la mise en relation des producteurs avec les exploitants agricoles ;
- Encourager la mise en relation des agriculteurs et des éleveurs avec les acteurs de la transformation agroalimentaire et ceux de la filière bois, pour explorer les opportunités d'utiliser les sous-produits de la transformation pour l'alimentation animale et les engrais (fumure, copeaux de bois, cultures et sous-produits de la transformation pour la nourriture animale) ;
- Explorer la pertinence et la faisabilité d'un dispositif de soutien à la production locale d'alimentation animale, et de compensation dans un premier temps, en vue d'une réduction des subventions à l'import de ces produits.

Améliorer la coopération entre les agriculteurs et les acteurs de l'activité biomasse

La production d'énergie biomasse se développe en Guyane et est appelée à croître fortement (ce sujet est traité au travers des énergies renouvelables et du secteur du bois).

La mise en place d'un dispositif de défriche contrôlé par les acteurs institutionnels de l'agriculture et de l'exploitation forestière permettrait de répondre aussi bien aux rythmes d'installation des agriculteurs qu'aux besoins contractualisés avec les usines de production d'électricité biomasse.

Améliorer la coopération entre les exploitants, les acteurs institutionnels et les collectivités

- Considérer la pertinence et la faisabilité, au cas par cas et en collaboration avec l'EFPA dont c'est l'une des compétences, de créer des hameaux agricoles permettant un regroupement des lieux de vie et d'exploitation et donc de concentrer les investissements en infrastructures, services et réseaux correspondants ;
- Coordonner l'attribution de SAU et la création de parcelles de manière coordonnée, en fonction de l'ouverture progressive des nouvelles voies d'accès et d'aménagements territoriaux.

Développer et pérenniser l'accompagnement technique et administratif aux exploitants

Des propositions existantes des acteurs du secteur ayant pour objectif d'augmenter et de pérenniser l'accompagnement des exploitants incluent de :

- Pérenniser le développement et le financement, sur chaque bassin de production, d'un réseau de techniciens agricoles de proximité dépendant d'organismes locaux – cela pour éviter le risque d'une rotation des agents et la perte des savoirs, ainsi qu'une dépendance aux cycles de financements gouvernementaux et/ou européens ;
- Former et recruter des techniciens locaux ayant une connaissance des langues, des communautés et des différentes cultures locales – au-delà de leurs connaissances techniques ;
- Développer un réseau d'ambassadeurs (ou « exploitants relais ») pour soutenir le travail des agents d'accompagnement et qui puissent répondre à des besoins ponctuels et de proximité ;
- Considérer la réplique des pôles agroalimentaires et des MFR (Maisons Familiales Rurales) sur tout le territoire – avec des capacités différentes, adaptées aux besoins de chaque zone ;
- Mener une réflexion sur les attributions des compétences entre les services de l'État et les services territoriaux pour une gestion et une aide à l'agriculture et aux agriculteurs au plus près des besoins locaux.

Considérer les besoins et freins annexes des exploitants au développement de leur activité

- Considérer les besoins annexes à l'accompagnement technique et identifier les freins rencontrés par les acteurs – mobilité, éloignement des parcelles, gestion des coûts de production, alimentation électrique, réseau internet – afin de prioriser les besoins le plus justement possible.

Considérer les situations particulières de certains acteurs

- Considérer les problématiques des étudiants et apprentis étrangers, formés aux métiers de l'agriculture en Guyane mais en incapacité de développer leur propre exploitation, faute des papiers requis.

Certaines de ces propositions ont été chiffrées par les acteurs

Par exemple, la mise en place et l'animation d'un groupe d'agriculteurs, entreprises artisanales et industrielles qui aurait les objectifs suivants :

- Encourager les initiatives de mutualisation de ces acteurs autour de projets communs ;
- Favoriser les rencontres des entreprises, sous-traitants, acteurs de la formation et de la R&D ;
- Valoriser les savoir-faire locaux et établir des partenariats, pour innover et se différencier de la concurrence. ;
- Cette initiative demanderait un coût de fonctionnement d'environ 160 000 €/ an (selon le Schéma intercommunal de développement de la CACAL)¹⁴¹.

AXE 4 : AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE SUIVI DES DONNÉES

Des propositions des acteurs du secteur ayant pour objectif d'augmenter et d'améliorer la collecte des données et des connaissances incluent les actions suivantes :

- Mener une **étude et cartographie** précise des terres et de la qualité pédologique des sols – à partager avec tous les acteurs de la filière –, et offrir la capacité de mettre à jour les données en temps réel. Pour donner un ordre de grandeur, le coût d'une analyse de sol (un prélèvement par parcelle) pour un exploitant est d'environ 80 € ;
- Considérer une **étude satellite** permettant de cartographier et catégoriser les zones agricoles existantes et potentielles, notamment les zones inondables afin de définir les zones exploitables et les zones à protéger ;
- Considérer d'étendre **l'étude de la qualité des sols** réalisée sur 300 ha près de Cacao, une étude¹⁴²;
- Mener une étude et un **référencement sur les connaissances et techniques traditionnelles** respectueuses de l'environnement afin de les partager avec tous les acteurs de la filière et valoriser ces connaissances et savoir-faire ;
- Améliorer **l'enregistrement, la capitalisation, la transmission et le partage des données** et des connaissances – en équipant, par exemple, les agents de plateformes leur permettant d'enregistrer et de suivre en temps réel les données (qualité des sols, nombre de têtes de bétail, volumes de production) ;
- Créer et partager des **fiches techniques** sur les espèces ;
- **Centraliser et partager les données** sur l'agriculture et l'élevage avec des données environnementales (qualité des sols, pollution de l'eau), afin de permettre en cas de besoin une cartographie précise des risques et des actions rapides ;
- Centraliser et partager les données sur l'agriculture et l'élevage avec les **acteurs de la transformation**, permettant de mettre en relation les acteurs – les productions et les débouchés et améliorer la traçabilité ;
- Renforcer la **collaboration** avec les centres de recherche des pays voisins.

AXE 5 : AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT PRIVÉ DU SECTEUR

Si les financements au secteur agricole existent, les freins (et délais) administratifs sont nombreux.

Des recommandations faites par les acteurs incluent les propositions suivantes :

- Un travail de mobilisation à mener avec le secteur bancaire, afin d'augmenter les crédits octroyés aux acteurs du secteur ;
- Développer des solutions de microcrédits pour des besoins d'investissements productifs entre 5 000 € et 15 000 € ;
- Exploiter l'opportunité de la SBA (Stratégie du Bon d'Achat) pour soutenir l'approvisionnement local des structures de restauration collective publiques (centre de détention, hôpitaux, écoles).

AXE 6 : DÉVELOPPER LA PRODUCTION DE PRODUITS DE NICHE À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Il y a de nombreuses opportunités dans le développement d'une production de produits de niche à forte valeur ajoutée, notamment en vue d'exporter ces produits – car ils sont recherchés par les consommateurs de métropole et d'Europe.

Ces productions incluent le miel, le poivre, le cacao, la vanille et le wassai.

Il s'agit ici de développer et valoriser des cultures existantes adaptées au sol et au climat guyanais.

Par exemple, le wassai (connu au Brésil sous le nom de « açai ») est présent en Guyane et c'est un produit traditionnel. Or sa commercialisation est peu développée. Le commerce du wassai est tenu par le Brésil. La ville de Belém en concentre le commerce mondial. Le wassai est une « super baie », il est reconnu pour ses nombreuses vertus. En métropole, il est vendu près de 14 € les 50 grammes en boutiques spécialisées (magasins bio et épiceries fines).

La Guyane a le climat propice à la production du wassai. De plus, cette baie peut être cultivée en agroforesterie, ce qui offre de nombreux avantages pour les exploitants. On compte aujourd'hui quelques producteurs et transformateurs alors que la Guyane aurait la capacité, dans le temps, de concurrencer le Brésil sur ce produit (notamment en culture biologique).

Plusieurs projets de développement de la production de wassai sont aujourd'hui en cours. Dont un grand projet multiculturel en agroforesterie et un projet de plusieurs millions d'euros visant à produire 8 000 tonnes/an de wassai. Ces projets sont à ce jour en attente d'attribution de foncier agricole.

La reconnaissance et la valorisation de ces produits peut également avoir un impact positif sur le tourisme, notamment par la promotion des produits locaux et de la gastronomie guyanaise.

Ces cultures à forte valeur ajoutée offriraient dans un premier temps un complément de revenu intéressant pour les agriculteurs.

Une action à envisager, soutenue par les acteurs de la filière, serait la mise en place d'itinéraires techniques et de projets pilotes dans les cultures identifiées afin d'en valider la viabilité.

Une proposition chiffrée des acteurs de la filière inclut le développement d'une filière de production et de commercialisation de noix à haute valeur ajoutée en zone céréalière. Ce projet impliquerait 21 agriculteurs et demanderait un investissement initial d'environ 100 000 €.

AXE 7 : DÉVELOPPER L'ÉCO-CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES CERTIFICATIONS RÉGIONALES

Il y a à ce jour 78 exploitations certifiées AB (Agriculture Biologique) en Guyane¹⁴³.

Certaines cultures, comme celle du manioc, sont également « biologiques » de fait, mais pas reconnues et certifiées comme telles. Si la certification n'est pas une priorité sur certaines cultures, elle est néanmoins une reconnaissance de qualité et un argument de différenciation important pour les produits à forte valeur ajoutée comme le wassai, le poivre ou le miel. Cela permettrait en outre de développer les exportations de produits comme le manioc, en farine certifiée AB.

Le développement d'une reconnaissance d'origine, comme AOP (Appellation d'Origine Protégée), serait aussi intéressante à exploiter.

D'autres certifications ou labels de reconnaissance peuvent être explorés, sur l'exemple de la banane antillaise. Une reconnaissance géographique, de type « produit d'Amazonie française » permettrait a minima de valoriser ces produits à l'export.

Ces reconnaissances permettent d'augmenter la rentabilité des exploitations car elles assurent des débouchés, notamment à l'exportation. Elles permettraient également d'attirer à nouveau les jeunes vers l'activité agricole et d'élevage, car ainsi mieux valorisée et rentable.

Un projet de développement de l'agroécologie en Guyane a été estimé entre 500 000 € et 900 000 €¹⁴⁴.

La création d'une filière de commerce équitable dédiée à la valorisation des produits des terroirs amérindiens permettant à la fois d'enrichir le marché agroalimentaire guyanais, et aussi de développer l'exportation de ces produits en métropole, a aussi été proposé dans le cadre des Assises de l'Outre-mer ¹⁴⁵.

Cette proposition estimée à 410 000 € sur 2 ans inclurait : l'accompagnement des acteurs dans la mise en valeur des savoir-faire, la mise à disposition du matériel de production et de transformation, et la création d'un label.

Modélisation d'impacts d'une augmentation de la production du secteur de l'agriculture et de l'élevage

Selon notre étude, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche est le secteur de l'économie guyanaise à plus forts effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Cela est dû au fait que ce secteur consomme plus de biens et services intermédiaires que les autres.

Ce secteur a une forte dépendance intra-sectorielle. Ainsi, pour produire 100, l'agriculture, sylviculture et pêche achète 33 de biens et services intermédiaires au reste de l'économie – dont 20 auprès de son propre secteur.

Les effets indirects d'une augmentation de la production dans ce secteur sont eux aussi importants. Par exemple, quand le secteur agriculture, sylviculture, pêche produit 100 € de plus, les effets indirects liés au fait que ses fournisseurs s'approvisionnent eux-mêmes auprès d'autres secteurs pour répondre à cette augmentation d'activités s'élèvent en cumulé à 12,6 euros.

Notre analyse ne nous a pas permis de distinguer les effets d'entraînement distincts des activités de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Elles sont donc rassemblées en un même secteur, qui correspond à la nomenclature et classification de l'Insee.

Il y a peu de chiffres sur la production du secteur agricole en Guyane. On estimait, en 2009, la production à 76 625 tonnes et 100 millions d'euros pour le marché des fruits et légumes frais¹⁴⁶.

Les avis des acteurs diffèrent en matière d'estimation des besoins d'augmentation de la production en vue d'augmenter la suffisance alimentaire en Guyane.

Notre analyse montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de l'agriculture achète 33 € de biens et services intermédiaires aux autres secteurs de l'économie locale.

Nous détaillons ci-dessous plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Une augmentation de la production du secteur de l'agriculture et de l'élevage de 10 millions d'euros génèrerait :

- **8,5 M€** de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie
- La création de **128 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic)
- **3,3 M€** d'achats de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale

En reprenant les mêmes calculs, une augmentation de la production du secteur agricole de 20 millions d'euros génèrerait, selon notre analyse :

- Près de **17 M€** de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de plus de **250 emplois** équivalents temps plein au Smic
- **6,6 M€** d'achats de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale

Une augmentation de la production du secteur agricole de 50 millions d'euros (hypothèse théorique) génèrerait :

- Plus de 40 M€ (42,5 M€) de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de 640 emplois équivalents temps plein au Smic.

Les acteurs du secteur de l'agriculture et de l'élevage projettent (selon le rapport *Guyane 2040* du MEDEF Guyane) la création de 2 000 nouveaux emplois dans ce secteur entre 2015 et 2030 et de 3 200 emplois entre 2015 et 2040.

Ils projettent également une hausse du « PIB du secteur » à hauteur de 300 millions d'euros entre 2015 et 2030, et de 480 millions d'euros entre 2015 et 2040.

En reprenant ces ordres de grandeur et en utilisant notre méthode d'analyse, il apparaît les éléments suivants :

Une augmentation de la production du secteur agricole de 300 millions d'euros, génèrerait théoriquement :

- **255 M€** de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie
- La création de **3 840 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic)
- **99 M€** d'achats de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale

La régularisation des activités informelles

Une régularisation des activités informelles pourrait permettre, à elle seule, une croissance (déclarée) de la production et des emplois. Près d'un tiers des actifs salariés de ce secteur travailleraient de manière informelle, soit plus de 1 000 salariés. À cela s'ajoutent plus de 8 000 actifs familiaux et près de 11 000 saisonniers¹⁴⁷.

On compte près de 8 000 actifs familiaux et 11 000 saisonniers qui travaillent dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage de manière totalement ou partiellement informelle. Une régularisation des activités informelles pourrait permettre, à elle seule, une croissance (déclarée) de la production et des emplois.

Pour produire 100€, le secteur de l'agriculture achète 33€ au reste de l'économie.

Une augmentation de la production du secteur de l'agriculture 10 M€ génèrerait 8,5 M€ de valeur ajoutée et 128 emplois (ETP au Smic).

Une régularisation des activités informelles pourrait permettre une croissance (déclarée) de la production et des emplois.

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont à prendre avec prudence, car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Autres références et articles sur le thème de l'agriculture en Guyane :

Les références surlignées sont des liens hyperlink

- [« 2,5 millions d'euros pour renforcer l'agriculture guyanaise », La 1ère](#)
- [Plan de Développement Rural \(PDR\), 2014 - 2020](#)
- « Le foncier agricole au service de la filière biomasse-énergie L'installation des agriculteurs en Guyane », C. Aubertina et N. Cialdellab
- « Retours d'expériences de modèles de développement territoriaux durable » – Vendé Jérémy « consulting et Expertise en Gestion de l'Environnement »
- [« Étude sur le devenir des sortants de l'enseignement agricole et sur la faisabilité d'un dispositif d'accompagnement des apprenants en vue d'améliorer l'installation en agriculture », SupAgro Montpellier, mars 2018](#)
- [« Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010](#)
- [Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014- 2020 de Guyane, Commission européenne](#)
- [Diagnostic territorial en vue de l'élaboration du Schéma Directeur de Développement Agricole de l'Ouest Guyanais \(SDAOG\), Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais \(CCOG\)](#)
- [CTG – Mission d'assistance à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation 2016-2020](#)

Définitions :

- **Le taux de couverture** est le rapport entre la valeur des exportations de produits originaires du territoire et les importations. C'est un indicateur de la dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur.
 - **La superficie agricole utilisée (SAU)** est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) ¹⁴⁸.
-

Abréviations

- **AB** : Agriculture Biologique
 - **AEBG** : Association des Éleveurs Bovins de Guyane
 - **Agreste** : statistiques et prospectives du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - **AMAP** : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
 - **AOP** : Appellation d'Origine Protégée
 - **APOCAG** : Association des Producteurs d'Ovins et Caprins de Guyane

 - **CACG** : Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane
 - **CETIOM** : Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre
 - **CIRAD** : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
 - **CGPPP** Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

 - **DAAF** : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 - **DJA** : Dotation Jeunes Agriculteurs
 - **DPA** : Démarrage des Petites exploitations Agricoles

 - **EPFA** : Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane
 - **EPLEFPA** : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

 - **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

 - **GDA** : Groupement de Développement Agricole
 - **GMS** : Grandes et Moyennes Surfaces

 - **ICHN** : Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels
 - **INRA** : L'Institut National de la Recherche Agronomique
 - **IRD** : Institut de Recherche pour le Développement

 - **LEGTPA** : Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole

 - **MAEC** : Mesures Agro Environnementales et Climatiques
 - **MFR** : Maisons Familiales Rurales

 - **ODEADOM** : Office de Développement de l'Économie Agricole en Outre-mer
 - **OPEG** : Organisation des Producteurs Éleveurs de Guyane

 - **PAF** : Production Agricole Finale
 - **PDDAG** : Programme de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise
 - **PDR** : Plan de Développement Rural
 - **PEAFOG** : Programme d'Encadrement de l'Agriculture Familiale dans l'Ouest Guyanais
 - **PRAD** : Plan Régional d'Agriculture Durable

 - **RITA** : Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole

 - **SAFER** : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
 - **SAU** : Superficie Agricole Utilisée
 - **SBA** : Stratégie du Bon d'Achat
 - **SCEBOG** : Société Coopérative des Éleveurs Bovins de Guyane
 - **SIL** : Spécialisations d'Initiatives Locales
 - **SPEPG** : Syndicat des Producteurs Éleveurs Porcins de Guyane
 - **SPV** : Service de la Protection des Végétaux de la DAAF

 - **TFNB** : Taxe sur le Foncier Non Bâti
 - **UGB** : Unités de Gros Bétail
 - **ZDUC** : Zones de Droits d'Usages Collectifs
-



Le secteur
de la pêche

Les chiffres clés du secteur de la pêche en Guyane

Le secteur de la pêche

- **0,5 % du PIB de la Guyane, 15 M€** (en 2012)¹⁴⁹
En 2014, les secteurs de la pêche, agriculture et sylviculture représentaient à eux trois 4 % du PIB de la Guyane¹⁵⁰
- **800 emplois directs**, dont **470 marins**¹⁵¹¹⁵²
- **2 400 emplois indirects et induits** (2017)¹⁵³
- **1 : 3** : on estime en effet qu'un emploi direct dans la pêche génère 3 emplois indirects¹⁵⁴

Import-export, 2017¹⁵⁵

- **7,9 %** : part des produits de la mer dans le total des exportations, en valeur, de la Guyane en 2017
- **3^e secteur à l'exportation** (en 2013)
- **1 465 tonnes** de poisson exportées pour un chiffre d'affaires de **8,2 M€**
- **180 tonnes** de crevettes exportées
- **1 576 tonnes** de poisson importée, pour un chiffre d'affaires de **6,8 M€**¹⁵⁶
- **-21,3 %** des exportations de poissons en 2017
- **-43,4%** des exportations de crevettes en 2017

Production^{157 158 159}

- **5 300 tonnes/an** provenaient de la pêche formelle en 2015¹⁶⁰
- Entre **2 800¹⁶¹** et **5 000 tonnes/an¹⁶²** de poissons blancs, en 2013, sont estimées à destination de la consommation locale (les estimations des acteurs varient)

Dont:

La pêche côtière

- **2 830 tonnes/an** débarquées (en 2012)
- **8,75 M€** de chiffre d'affaires de la première vente, **10 M€** en incluant les vessies natatoires, et **16 M€** de chiffre d'affaires de la deuxième vente (en 2012) ¹⁶³
- **5 M€** de chiffre d'affaires en 2015, selon la Direction de la Mer
- **Entre 150 et 180 navires guyanais**, contre **4 000 à 6 000 navires surinamais** et entre **4 000 à 8 000 navires brésiliens** (estimations) ^{164 165}
- **388 emplois directs** ¹⁶⁶ dont 300 marins ¹⁶⁷
- **8 %** des exportations de la pêche guyanaise
- Les **acoupas** (2 001 tonnes), **croupias** (209 tonnes) **machoirans** (443 tonnes), **loubines**(47 tonnes), **mulets** (77 tonnes), **sardines** (37 tonnes) et **mérou** (19 tonnes) (vivant entre 5 et 20 m de profondeur) sont les principales espèces de poissons blancs pêchées en Guyane (tonnages en 2015)¹⁶⁸
- Le poisson blanc côtier serait « une ressource ayant un potentiel de développement »¹⁶⁹
- L'acoupa rouge serait surexploité, l'Ifremer préconise de **40 %** des captures¹⁷⁰

La pêche crevette

- **692 tonnes** débarquées en 2016 contre jusqu'à 5 000 tonnes historiquement¹⁷¹
6,52 M€ de chiffre d'affaires de la première vente en 2012, 9 M€ en 2011¹⁷²
Moins de **20 chalutiers** crevettiers, contre près de 70 historiquement (les chiffres des divers acteurs varient)
- **-43,4%** des exportations de crevettes en 2017 (IEDOM)
- **1 500 tonnes** : quotas de la pêche crevette en Guyane

La pêche au vivaneau

- **1 829 tonnes** débarquées en 2016, contre 1 310 t en 2006 et 925 t en 1990¹⁷³
- Environ **3 M€ de chiffre d'affaires** (en 2015)¹⁷⁴
- **90 %** de la production est exportée vers les Antilles et l'Europe (IEDOM)
- Le vivaneau serait une ressource « pleinement exploitée »¹⁷⁵

Infrastructures

- **2 ports** de pêche
- **9 points** de débarquement
- Le **Grand Port Maritime de Guyane** (GPMG) inclut le port commercial de Dégrad-des-Cannes et celui de Kourou (approvisionnement d'hydrocarbures et fret pour le secteur spatial)
- **95 %** des échanges import-export de la pêche sont générés par l'activité portuaire¹⁷⁶

La pêche illégale et informelle (ou « pêche illégale intra-guyanaise »)

- **Entre 5 200 et 7 000 tonnes/an de pêche illégale en 2015**¹⁷⁷
- Soit une estimation des activités de **pêche illégale** qui seraient **entre 1,4 et 3 fois supérieures** à la pêche légale (en 2010)^{178 179}
- **2/3** : estimation des acteurs de la pêche que les deux tiers des activités de pêche seraient illégales
- **1 300 tonnes/an** de pêche illégale intra-guyanaise (ou « informelle »)¹⁸⁰
- **26 M€** et **1 000 emplois** : estimation correspondant au manque à gagner dû à la pêche illégale (étrangère et intra-guyanaise)
- **2 000** bateaux de plaisance (estimation) qui auraient, en parallèle, des activités de pêche (estimation non vérifiée)

Les ressources halieutiques^{181 182}

- **900** espèces de poissons (estimation)
- Dont **200 sont répertoriées**
- Et **40 sont exploitées**

La zone de pêche

- **126 000 km²** de Zone Économique Exclusive (ZEE) en 2015^{183 184}

L'aquaculture

- **3** fermes aquacoles
- **1** activité d'ostréiculture

Principaux fonds de financements français et européens alloués au secteur de la pêche et aux activités maritimes

Le Plan d'Urgence Guyane

- **3,5 M€** d'aides du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) ont été versés aux pêcheurs guyanais en avril 2017 – aide listée parmi le Plan d'Urgence
- **Dont 2 M€** pour la mise en place d'un fonds de redémarrage de l'activité (fonds de préfinancement) alloués à la suite des Accords de Guyane¹⁸⁵
- **500 000 €**: prévus pour 2 canots légers de surveillance et ses équipages, via le Plan d'Urgence (2018)

Les fonds de financement français et européens

- **8,1 M€** ont été attribués à la région Guyane dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014-2020.
- **2,3 M€** d'aides publiques de l'État, du CNES et de la CTG¹⁸⁶

Investissements pour le Grand Port Maritime de Guyane (GPMG)

- **41 M€** d'investissements prévus – sur un plan de financement de 2014 à 2017 d'un total de 57 M€ (IEDOM)

Les besoins de financement estimés du secteur

- **30 M€** : estimation des acteurs industriels en besoins de financement pour le renouvellement de la flotte
- **34 navires de pêche** : estimation des acteurs industriels du secteur des besoins de renouvellement de la flotte sur la période 2018-2023
- **45 M€**, estimés par le FEAMP, pour un « plan de compensation des surcoûts (PCS) des filières Pêche et Aquacole »

État des lieux de la pêche en Guyane

La façade maritime

La façade maritime de la Guyane est de 350 km. Depuis 1977, la Guyane dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) qui définit l'espace maritime sous juridiction française. La ZEE s'étend sur environ 126 000 km² et s'étend jusqu'à 200 milles de la côte¹⁸⁸.

Cette zone est comprise entre la ZEE du Suriname à l'ouest, la ZEE du Brésil à l'est et la limite des 200 milles (370 km) vers le large (IEDOM). La Guyane a environ un tiers de la zone de pêche de la région (Guyane, Brésil et Suriname).

3 types de pêche et 3 types d'espèces exploitées

L'activité de la pêche en Guyane se concentre sur 3 espèces : le poisson blanc côtier, la crevette, et le vivaneau. Ces 3 types de pêches se distinguent par leurs pratiques, leur armement et leurs débouchés. Elles se répartissent en bandes parallèles le long de la côte

La pêche côtière de poissons blancs (où les stocks auraient encore du potentiel de développement) représentait 58 % de la production halieutique en 2012.

Elle regroupe tous les navires de type pirogues, canots créoles, canots créoles améliorés et tapouilles qui se répartissent le long des côtes guyanaises, depuis les embouchures des fleuves et le rivage et jusqu'à des profondeurs de 20 mètres. Ces navires peuvent partir en mer sur une durée de 2 à 3 jours.

La pêche semi-industrielle à la crevette se fait par chalutage au-delà des 12 milles nautiques, ce qui correspond approximativement à la ligne des 30 mètres de profondeur. Ces chalutiers peuvent partir en mer sur des durées très longues, allant jusqu'à 25 jours.

Les stocks de crevettes connaissent des fluctuations, les ressources seraient aujourd'hui en baisse. Il existe des quotas de pêche concernant la pêche crevette en Guyane – ce sont d'ailleurs les seuls quotas, les autres espèces n'y étant pas soumises.

La pêche au vivaneau est exercée principalement par des ligneurs vénézuéliens au large, entre 40 et 100 mètres de profondeur. Cette pêche concerne 45 navires qui ont des licences communautaires. Les stocks seraient pleinement exploités.

La réglementation impose le débarquement de 75% des prises sur le sol guyanais. Près de 90 % du vivaneau est alors exporté par les usiniers guyanais, le reste est vendu localement¹⁸⁹.

La Guyane a une façade maritime de 350 km.

Les eaux guyanaises abritent 900 espèces de poissons, 200 ont été répertoriées et 40 sont exploitées.

3 types de pêches principales sont pratiquées en Guyane : la pêche côtière de poissons blancs, la pêche à la crevette et la pêche au vivaneau.

Il existe des quotas de pêche uniquement pour les crevettes.

On trouve également de la pêche hauturière au requin, mais de manière plus anecdotique¹⁸⁷. La pêche de requin blanc et pélerin est interdite.

La troisième force d'exportation de Guyane

La filière pêche est le troisième secteur à l'exportation de la Guyane et représente le premier poste d'exportation du secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche). En 2017, la pêche représentait 7,9 % du total des exportations de la Guyane, en valeur¹⁹⁰.

Toutefois, le secteur halieutique ne contribuerait qu'à hauteur de 15 millions d'euros au PIB de la Guyane, soit 0,5 % du PIB total et 10 % du PIB effectué par le secteur primaire (agriculture et industries agroalimentaires). Ces chiffres sont toutefois à prendre avec une grande prudence, car ils datent de 2012¹⁹¹.

Les derniers chiffres en date font part de 1 465 tonnes de poisson exportées pour un chiffre d'affaires de 8,2 millions d'euros ; de 1 576 tonnes de poisson importée, pour un chiffre d'affaires de 6,8 millions d'euros¹⁹².

Les usiniers (usines de transformation) exportent le vivaneau principalement vers le marché antillais, et la crevette vers les marchés européens (principalement en France et en Espagne). La commercialisation se fait presque uniquement sous forme congelée puisque l'exportation de produits frais rencontre des problèmes de surcoût aérien et de logistique (difficulté de se procurer des emballages appropriés et absence d'une chambre froide à l'aéroport Cayenne Félix-Eboué)¹⁹³.

La pêche est le 3^e secteur d'exportation de la Guyane.

En 2017, la pêche représentait près de 8 % des exportations du territoire.

La commercialisation et l'export se font presque uniquement sous forme congelée.

Quatre espèces à risques

Quatre populations d'espèces sont soumises à des pressions relatives aux activités de pêche en Guyane : les mérous géants, l'acoupa rouge et les vivaneaux.

Le mérou géant est une espèce en danger critique d'extinction, d'après l'UICN. La principale menace sur cette espèce est la pêche. D'autres espèces de mérou ne seraient, elles, pas en danger.

En 2012, l'Ifremer dressait un diagnostic sur l'état du stock d'Acoupa Rouge et concluait que « le niveau actuel d'exploitation est supérieur à celui qui produirait le rendement maximal équilibré [...] il faudrait diminuer l'effort de pêche actuel de 40%.

En revanche, en dehors de l'Acoupa rouge, les stocks de poissons ne sont pas pleinement exploités et peuvent supporter des niveaux supérieurs de prélèvement sans compromettre la viabilité écologique et économique ».

Sources :

Analyse stratégique Régionale Guyane, 2009 et

Carla Baltzer, 2016. « La pêche côtière guyanaise, entre ses enjeux de développement et l'enjeu environnemental des captures accidentelles d'espèces emblématiques. » Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur agronome Montpellier SupAgro. (Baltzer 2016) et

[Diagnostic de l'acoupa rouge en Guyane française, Ifremer, août 2012](#)

Les principaux acteurs de la pêche en Guyane

Les professionnels

- Marins pêcheurs et armateurs
- Entreprises de transformation
- Le Marché d'Intérêt Régional (MIR)

Les organisations professionnelles

- Le **CRPME** (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane) est un organisme parapublic subventionné par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). Il regroupe tous les professionnels des pêches et des élevages marins, de la production à la transformation. Il gère les licences de pêche côtière et agit pour le développement économique de la filière, la gestion de la ressource halieutique, le développement de la sélectivité, l'amélioration des conditions d'exploitation et des équipements collectifs. Il représente aussi les intérêts du secteur de la pêche en Guyane auprès des élus, des collectivités territoriales, des services de l'État, des pouvoirs publics nationaux et européens.
- **Les coopératives et syndicats** : CAPAG, CODEPEG, PAPAP, CMPG et le GEIQ
- Des **associations professionnelles** : à Saint-Georges de l'Oyapock, l'association Torche accompagne les pêcheurs au niveau administratif. L'association des pêcheurs de Sinnamary intervient, entre autres, au niveau de la vente de leurs produits.

L'Union européenne

- **L'Union européenne (UE)** intervient et influence la filière à travers différents niveaux de réglementation. Elle finance également des projets structurants pour la filière pêche à travers, notamment, l'attribution de 8,1 millions d'euros à la Région Guyane dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014-2020.

Les services de l'État

- **La Direction de la Mer**, basée à Cayenne, qui dépend du Ministère de la Transition écologique et solidaire, est en charge de l'encadrement de l'activité maritime, et de la gestion des ressources et du développement durable. Elle coordonne et anime l'ensemble des opérations de polices de pêches, en mer, au débarquement et à terre.
- **France AgriMer**, un établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, qui exerce ses missions pour le compte de l'État en lien avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ses principales missions sont de favoriser la concertation au sein des filières de l'agriculture et de la forêt, d'assurer la connaissance et l'organisation des marchés, et de gérer des aides publiques nationales et communautaires. Il participe au financement de certains projets.

Les organismes de formation et de recherche

- **L'École Maritime de Guyane**, basée à Kourou, assure les formations aux professionnels.
- **L'Ifremer** (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), qui a 2 principaux objectifs de recherche : connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources halieutiques de Guyane et permettre leur exploitation durable ; et améliorer les méthodes de prévision, de protection et de mise en valeur du milieu marin et favoriser le développement économique de la filière pêche de Guyane.

Un déficit d'infrastructures portuaires et de débarquement importants

Le manque d'infrastructures portuaires (pontons, machines à glace, ravitaillement essence détaxée, pesées) et de matériel de pêche moderne (filets, bateaux, réfrigération à bord) freine la mise aux normes, le suivi et le contrôle de ces activités, leur attractivité et leur rentabilité.

Les infrastructures de pêche maritime

La Guyane dispose de 2 ports de pêche et de 9 points de débarquement.

Les ports, contrairement aux points de débarquement, possèdent un ponton flottant, une machine à glace et un point d'essence.

Deux ports de pêche

- Port de pêche du Larivot (le seul qui soit équipé pour accueillir des navires industriels)
- Port de pêche de Sinnamary

Neuf points de débarquement

- Saint-Laurent-du-Maroni
- La Crique (Cayenne)
- Degrad' des Cannes (port de commerce et de plaisance)
- Kourou
- Iracoubo
- Mana
- Awala-Yalimapo
- Saint-Georges de l'Oyapock
- Régina

Certaines de ces installations sont dans un grave état de délabrement.

L'IEDOM mentionne ainsi que l'état du Vieux-Port de Cayenne, en activité depuis 1974, était « vétuste, il se limite à l'accostage de bateaux de pêche ». L'accostage des bateaux ne peut d'ailleurs s'y faire qu'à marée haute.

Une flotte vieillissante

Tous les acteurs s'accordent sur la nécessité de renouveler une grande partie de la flotte de pêche en Guyane, devenue vétuste et présentant des risques importants en termes de la sécurité et des conditions de travail des marins.

Une flotte vétuste

Malgré les efforts des armateurs pour maintenir les navires en bon état, on constate que l'ensemble des flottilles est vieillissant (25 ans pour les crevettiers, 15-20 ans pour les navires côtiers), vétuste et nécessite un renouvellement – notamment pour installer des unités moins énergivores et conformes aux normes européennes en matière de sécurité, d'hygiène et de pénibilité du travail à bord.

Certains navires auraient entre 30 et 50 ans d'âge et ne pourraient pas être modernisés.

Les professionnels du secteur estiment à 34 navires de pêche (13 crevettiers de 24 m, 5 côtiers de 12 m et 17 côtiers de 16 m) les besoins urgents de renouvellement sur la période 2018-2023.

L'impact environnemental d'une flottille vieillissante

L'impact environnemental des navires de pêche est important – par manque de modernisation. Les chalutiers anciens consomment plus de carburant que les récents. Or, il n'y a pas de financement spécifique pour, a minima, moderniser les moteurs et les équipements.

La consommation de carburant est en moyenne en France de 0.5l par kg de poisson pêché¹⁹⁴. Or, cette moyenne cache une très grande disparité en fonction des espèces pêchées et des engins utilisés – la consommation moyenne par kg de poisson pêché n'est pas connue en Guyane.

L'impact du climat sur la flottille

Les flottilles guyanaises sont soumises au climat équatorial humide et oxydant de la région, accélérant le vieillissement des navires, ce qui renforce d'autant le besoin de renouvellement fréquent de la flotte. Selon le comité technique 1 des Assises de l'Outre-mer :

« Cet aspect climatologique est un facteur clé à retenir car il génère une dégradation beaucoup plus conséquente et plus rapide de nos navires que ceux pêchant en France hexagonale par exemple. »¹⁹⁵

Le manque d'une activité de construction navale

S'il y a quelques réparateurs de bateaux en Guyane (souvent informels), il n'y a pas d'activité de construction navale à proprement parler.

Il n'existe pas de chantiers navals pour l'entretien et la maintenance des navires.

Il n'y a pas non plus de chantiers navals spécialisés dans la construction bois – ce qui serait pourtant indispensable pour la flottille artisanale¹⁹⁶.

Par exemple, la quasi-majorité des crevettiers guyanais ont été construits aux États-Unis.

Une activité peu attractive

Des métiers peu attractifs pour les Guyanais

Les marins pêcheurs témoignent de conditions de travail difficiles, « quasi artisanales », d'une flottille vétuste, de salaires bas et de revenus fluctuants (en fonction de la pêche)^{197 198}.

L'attractivité pour le métier de pêcheur est faible.

La main d'œuvre est vieillissante et s'inquiète de pouvoir recruter des Guyanais et d'assurer l'avenir de la filière.

« Vous ne trouverez pas un jeune, pas un Guyanais, pas un Français pour travailler sur nos bateaux », remarque un armateur.

D'ailleurs, Pôle emploi Guyane ne comptait que 10 offres de postes de « pêcheurs et aquaculteurs salariés » et 8 de « marin salarié » ; aucune n'était pourvue lors de l'écriture de ce rapport¹⁹⁹.

80 à 90 % de marins étrangers

Plus de 80 % des matelots (marins et capitaines) travaillant sur les navires de pêche guyanais seraient étrangers, originaires pour la plupart du Brésil et du Guyana mais aussi du Suriname ou de Haïti (les estimations des acteurs varient entre 80 et 95 %).

Les capitaines expliquent que malgré un salaire faible, les marins étrangers préfèrent travailler en Guyane que dans leur pays d'origine car les conditions de sécurité en mer sont meilleures^{200 201}.

Une main-d'œuvre peu qualifiée et un turnover important

De ce fait, nombreux sont les matelots qui ne parlent pas français et ne possèdent pas de qualification maritime officielle reconnue. De plus le turnover des matelots est très important et tous ne sont pas domiciliés en Guyane.

La diversité des profils et des langues pratiquées et le turnover fréquent posent des difficultés pour développer et structurer la filière dans la durée^{202 203}.

Des salaires bas « compensés » par des « à côtés » : le commerce des vessies natatoires

Depuis plusieurs années, la Guyane est en proie au développement du commerce informel de vessies natatoires (majoritairement d'acoupas) à destination du marché asiatique. Cet organe est vendu jusqu'à 30 à 40 fois plus cher que le prix du poisson – atteignant parfois jusqu'à 150 €/kg.

Une filière formelle existe pourtant, comptant 2 opérateurs agréés en Guyane. La filière informelle du commerce de vessies natatoires est, elle, bien plus importante et est estimée à 1,25 million d'euros/an. Ce produit est très prisé, notamment par les communautés asiatiques.

En 2012, le kilo de vessie natatoire séchée se vendait 600 \$ à Hong-Kong et 170 \$ aux grossistes asiatiques du Suriname lorsque les prix de vente en Guyane étaient de 85 à 90 € /kg. Il est aujourd'hui entre 100 € et 150 €/kg en Guyane.

En juin 2018, une prise de 100kg de vessies natatoires d'acoupa rouge par les autorités avait été estimée à 100 000 €.

Commercialisation et transformation

4 parcours de commercialisation locale

On estime à 50 % la proportion de la vente des pêcheurs aux mareyeurs, et à 35 % du total des ventes la vente aux usiniers (pour la transformation).

Les principaux débouchés de la pêche sont:

- Les opérateurs de la transformation (usiniers)
- La grande distribution et les libre-services (supérettes)
- Quelques poissonniers possédant des camions (réfrigérés) pour vendre sur les marchés
- La vente directe des produits en frais au sein du Marché d'Intérêt Régional à Cayenne et au marché aux poissons à Kourou.

Peu d'opérateurs de la transformation

La Guyane dénombre 5 opérateurs principaux de la première (mise en filet, fumage) et deuxième transformation de poisson (terrines, steaks et boulettes de poissons).

Les acteurs de la transformation achètent environ 40 % de la production de poissons blancs et de crevettes débarqués et 100 % du vivaneau.

Selon les statistiques Agreste, la transformation emploierait 112 salariés²⁰⁴.

En moyenne en 2015, les usines de transformation produisent 1 300 tonnes de produits finis par an²⁰⁵.

Des activités en difficulté qui maintiennent des prix bas

La capacité des usines de transformation des produits de la mer en Guyane est réduite, et elle limite en partie l'écoulement de la production des pêcheurs²⁰⁶.

Selon les acteurs locaux, les activités de transformation connaissent des difficultés.

Les prix d'achat de la transformation aux armateurs sont bas, ce qui maintient les pêcheurs en difficulté à leur tour.

Le Marché d'Intérêt Régional à Cayenne

En 2003, le Marché d'Intérêt Régional (MIR), a été ouvert à Cayenne, proche du quartier des pêcheurs.

Il appartient à la Collectivité Territoriale de Guyane et sa gestion est actuellement confiée à la SOGEMER, une entreprise de professionnels.

La création du MIR avait pour objectifs de supprimer l'ancien marché aux poissons de Cayenne, insalubre, et de structurer la filière.

Or le MIR accueille de moins en moins d'armateurs et de mareyeurs, le point de débarquement n'est pas aux normes et les quantités traitées y sont faibles (400 tonnes). Les prix bas ne sont pas rentables pour les professionnels et la concurrence de points de ventes informels est forte (et à proximité).

Sources:

La pêche côtière guyanaise, entre ses enjeux de développement et l'enjeu environnemental des captures accidentelles d'espèces emblématiques. Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur agronome Montpellier SupAgro. (Baltzer 2016) et

Rapport final : création d'interprofession pêche et aquaculture. CRPMEM, 2015. (CRPMEM 2015)

Des prix de vente bas qui mettent à mal la rentabilité des activités de pêche

Des prix de vente faibles, qui rendent l'activité de pêche peu rentable

Les prix de vente du poisson varient suivant l'espèce, la taille du poisson et le mode de distribution.

En 2009, l'Ifremer indiquait que le prix moyen à la première vente, du pêcheur au mareyeur ou au transformateur, s'élevait à 1,98 €/kg.

« Il faudrait un prix moyen de 2,40 €/kg pour que l'ensemble des navires présentent un excédent brut d'exploitation (EBE) positif »²⁰⁷.

Si ces chiffres datent d'il y a presque 10 ans, il apparaît que les prix n'ont guère augmenté.

Les prix sont fixés par les acheteurs, eux-mêmes en difficulté, et sont maintenus à des niveaux bas.

Les prix de la vente au détail, eux, n'excèdent qu'exceptionnellement les 12 €/kg – ils se situent majoritairement autour de 6 € à 7 €/kg.

Par ailleurs, la demande locale est assez limitée malgré l'augmentation de la population – car le poisson est en concurrence avec des aliments à très bas prix, comme le poulet^{208 209}.

La faiblesse des prix « induit une rentabilité relativement faible et une difficulté pour réinvestir dans la filière, moderniser les moyens de production, diminuer la pénibilité au travail, attirer des marins français et les pérenniser »²¹⁰.

Des facteurs pouvant expliquer la stagnation des prix

Les consommateurs guyanais se sont habitués à acheter le poisson à prix faible et la pêche fait face à la concurrence d'autres produits alimentaires vendus moins cher, tels que le poulet. De plus « si la ressource est encore abondante, la production génère une offre en produits frais qui

pourrait être actuellement légèrement supérieure à la demande, expliquant ainsi des prix bas »²¹¹.

L'existence persistante d'un marché illégal en Guyane vendant le poisson en vente directe concurrence fortement le marché formel – cette activité ne supportant pas les mêmes coûts que l'activité formelle, les prix de vente sont plus faibles.

La filière de commercialisation du poisson est structurée différemment de la filière en métropole : il n'y a pas de criée en Guyane, par exemple.

Les pêcheurs et armateurs vendent directement aux usiniers, aux grandes surfaces et aux revendeurs du MIR. Il y a donc un nombre limité de débouchés et d'acteurs, qui déterminent le prix de vente du poisson²¹².

La hausse du prix du carburant influence directement la rentabilité des activités de pêche

En 2008, le prix du carburant à la pêche avait subi une augmentation de 100 %.

Selon l'Ifremer, « la rentabilité économique des entreprises de pêche est compromise lorsque le prix des carburants augmente brutalement. Ces augmentations paraissent d'autant plus brutales dans ce secteur que le coût du carburant pour la pêche en France n'est pas soumis aux taxes sur les produits pétroliers. Ainsi, toute augmentation sur le brut se répercute directement sur la pêche ».

Si les prix du carburant ont, depuis, baissé, ils ont aussi connu des périodes de hausse – une volatilité qui impacte directement la rentabilité des activités de pêche.

La tendance serait aujourd'hui à une hausse des prix du carburant, un facteur important et qui renforce le besoin de modernisation de la flotte guyanaise – notamment pour s'équiper de moteurs moins énergivores.

Sources : « Une saison en Guyane », décembre 2011 et « [La consommation de carburant en mer](#) », Ifremer

Quelques particularités de la pêche en Guyane

L'interdiction de la pêche pendant les lancements du centre spatial

La pêche est interdite pendant les lancements du Centre Spatial Guyanais (CSG) dans la zone d'influence du lanceur. Ces lancements sont parfois reconduits, ce qui peut entraîner des interdictions de pêche d'une vingtaine de jours par an.

La saisonnalité de la pêche

La saison des pluies (janvier et février, puis avril à juin) provoque une dessalure de toute la frange côtière, qui rend la pêche plus difficile puisque les poissons partent plus au large. La plupart des professionnels effectuent moins de sorties en mer pendant cette saison.

Au contraire, en saison sèche la salinité remonte sur les fleuves²¹³.

La saison de ponte des tortues

Pendant près de 5 à 6 mois sur l'année, la saison de ponte des tortues (des espèces menacées et protégées) limite les zones de pêche, notamment près des côtes. Les navires doivent ainsi aller pêcher plus au large – ce qui implique des coûts plus importants pour les armateurs, à cause de la consommation de carburant.

Toutefois, dans la pratique, il semblerait que peu de pêcheurs changent leurs habitudes pendant la saison de ponte.

Les algues sargasses, un fléau ou une opportunité ?

Les sargasses : une algue nécessaire au bon équilibre de l'écosystème marin

La sargasse que l'on trouve récemment (depuis 2011) en Guyane est une algue brune pélagique qui se développe à la surface de l'eau, en pleine mer. On la trouve également dans les îles Caraïbes, en Amérique centrale et du Nord, et en Asie.

Cette algue est importante pour les jeunes tortues de mer et pour d'autres organismes qui se nourrissent et se reproduisent dans les grandes concentrations de sargasses.

Pour les pêcheurs, cette algue est également importante car certains poissons les utilisent comme abri.

Les problèmes liés à la surabondance des sargasses

Depuis 2011, la présence périodique d'algues sargasses sur les côtes guyanaises empêche néanmoins les professionnels de pêcher quelques semaines par mois sur une période d'environ 3 mois (entre avril et octobre). Certaines années, l'effort de pêche peut être presque nul pendant cette période²¹⁴.

L'échouage massif de sargasses ces dernières années en Guyane, mais aussi dans les Antilles, crée de nombreux problèmes.

L'augmentation du phénomène serait due à la destruction des mangroves d'Amérique latine qui retenaient une partie de nutriments dont se nourrissent les sargasses.

En effet, les sargasses peuvent causer des dégâts importants sur le matériel de pêche, voire le blocage de certains ports.

Une autre conséquence négative est l'augmentation des niveaux d'azote et de phosphate lorsque la sargasse meurt – ce qui a pour conséquence de tuer les coraux, puis les espèces coralliennes qui en dépendent.

Des solutions à l'étude

La surabondance d'algues sargasses est problématique, car elle entraîne des risques pour l'activité de pêche et les écosystèmes.

Toutefois, des solutions sont à l'étude pour enrayer le phénomène tout en protégeant les écosystèmes naturels. L'appel à projets de l'ADEME en 2015 en Guadeloupe (également confronté à ce problème) a recueilli plusieurs propositions de valorisation des algues sargasses : création de biogaz par méthanisation, création de bioplastiques, valorisation comme compost, engrais agricole ou pesticide²¹⁵.

Ces projets seront à suivre dans les années à venir – les sargasses pourraient ainsi aider au développement d'une filière spécifique en Guyane.

Focus sur la pêche illégale et informelle

Les différences entre la pêche illégale et la pêche informelle

Nous faisons ici la distinction entre « informel » et « illégal », bien que certains qualifient tout ce qui est informel comme étant illégal.

La pêche illégale

La pêche illégale fait référence à la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN). Elle concerne principalement la pêche en haute mer et côtière dans des zones où les réglementations et les contrôles sont faibles. La pêche illégale est pratiquée ainsi sans restrictions ni contrôles sur le volume des prises, les espèces pêchées (protégées ou non), les techniques de pêche (interdites ou non), les conditions à bord, le respect des normes d'hygiène. Les revenus de cette activité ne sont pas déclarés.

Les activités de pêche illégale sont généralement (c'est le cas en Guyane) structurées et organisées. La présence d'activités de pêche illégale est généralement liée à la surexploitation des ressources et la destruction des écosystèmes.

On estime entre 8 et 19 milliards d'euros le manque à gagner lié à la pêche illégale. Toutefois, ces chiffres datent de 2012.

La pêche informelle ou « pêche illégale intra-guyanaise »

La pêche informelle, elle, fait ici référence à une activité principalement artisanale et vivrière – qui peut être ou non la principale source de revenus des personnes qui la pratiquent.

Cette activité est généralement peu structurée et non déclarée. Il s'agit de pêche principalement destinée à une consommation propre ou de la vente directe.

La pêche illégale comme la pêche informelle constituent une concurrence déloyale à la filière légale et régulière contrainte, elle, au respect des normes et à des coûts d'exploitation bien plus élevés (salaires, impôts, équipement aux normes).

On appelle également la pêche informelle la « pêche illégale intra-guyanaise ».

Une pêche illégale supérieure à la filière légale

Le volume de la pêche illégale en 2010 était entre 1,4 et 3 fois supérieur à celui de la pêche légale (IEDOM 2016)

Trois fois plus de pêche illégale que d'activités formelles ?

La dernière étude produite par l'Ifremer estime que le volume de la pêche illégale en 2010 était jusqu'à 3 fois supérieur à celui de la pêche légale.

L'IEDOM estime à 7 000 tonnes/an les prises de pêche illégale, contre 5 300 tonnes/an pour la filière légale (2016). Ces données qui datent de plusieurs années sont à prendre avec prudence.

Bien que des moyens de lutte soient mis en place (en partie renforcés par le Plan d'Urgence) et que le nombre de navires arraisonnés soit en croissance depuis 2013, la pêche illégale étrangère perdure dans les eaux guyanaises (navires brésiliens de type tapouilles à l'Est, et navires en provenance du Suriname et du Guyana à l'Ouest).

Les intrusions quotidiennes de navires de pêche étrangers en infraction dans la ZEE de la Guyane gênent l'activité de la flotte de pêche régulière – parfois de manière hostile et violente (piraterie, violences).

La raréfaction des ressources au Suriname et au nord du Brésil due à la surpêche dans ces zones amène les bateaux étrangers à pêcher dans les eaux guyanaises – là où une gestion contrôlée des ressources a maintenu les stocks en bon état et éviter la surexploitation.

De plus le « vide » dans la zone de pêche guyanaise « invite » les bateaux étrangers à y pêcher. En effet, on compte à peine moins de 150 navires guyanais, contre plusieurs milliers de navires surinamais et brésiliens.

Toutefois, aucune source récente nous permet de donner une indication plus précise de l'ampleur de la pêche illégale.

La concurrence déloyale de la pêche illégale est un problème central pour le développement de la filière

Parmi les nombreux problèmes que posent les activités illégales, on peut noter :

- **La pression sur les ressources halieutiques.** La Guyane a instauré des zones de non-chalutage, contrairement aux pays voisins (le Suriname explore néanmoins cette option) ;
- **La piraterie**, et les problèmes de sécurité des marins ;
- **La concentration de navires** brésiliens en amont du courant entraîne un blocage de la ressource halieutique pour les pêcheurs guyanais ;

- La menace pour la **sauvegarde d'espèces menacées et protégées** comme les tortues marines et les dauphins – les navires brésiliens et surinamais ne sont pas équipés de filets TTED (Trash and Turtle Excluder Device) ;
- La pêche dans des **réserves naturelles** (l'île du Grand Connétable) ;
- Le **non-respect des normes** de pêche (longueur maximale de filet autorisée) – les navires surinamais sont équipés de filets d'environ 7 km et les navires brésiliens de filets de près de 10 à 12 km, contre les navires guyanais qui, eux, ont des filets aux normes de 2,5 km.

Cela aggrave les difficultés économiques de la filière et son manque d'attractivité.

La persistance du problème de concurrence déloyale que pose la pêche illégale est un frein au maintien et développement des activités de pêche en Guyane.

Toutefois, il faut distinguer ici la pêche illégale étrangère (qui a à la fois des impacts économiques et environnementaux) de la pêche illégale intra-guyanaise (qui est principalement vivrière et a des impacts économiques directs sur la filière formelle).

C'est aussi un point de blocage central dans les discussions entre les acteurs de la filière – pouvant bloquer l'avancée sur d'autres dossiers, comme la formation des marins, les infrastructures, la rénovation de la flotte.

Bilan 2017 des activités de lutte contre la pêche illégale

- **153 navires** ont été observés ou inspectés en mer
- **113** ont fait l'objet d'un procès-verbal de constatation d'infraction en matière de pêche maritime
- **119** jours de mer ont été dédiés au contrôle des pêches, contre seulement 94 en 2016

À la suite de ces inspections les saisies suivantes ont été prononcées par le directeur de la mer :

- **32 navires** (contre 40 en 2016)
- **122,5 tonnes** de captures (poids estimés), contre 111,5 tonnes en 2016
- **260 km** de filets (longueur estimée), comme en 2016
- 1,124 tonne de vessies natatoires (poids estimé), contre 651 kg de vessies saisies en 2016

Le Plan d'urgence

500 000€ ont été engagés à travers le Plan d'urgence, pour lutter contre la pêche illégale, notamment pour 2 canots légers de surveillance sur les frontières est et ouest.

Des activités informelles qui seraient équivalentes à près de la moitié de la filière légale

On estime le volume de la pêche informelle (ou « pêche illégale intra-guyanaise ») classique débarquée sur le sol guyanais à 1 300 tonnes par an (soit un peu moins que la moitié de la pêche formelle). (IEDOM 2016)

Une activité artisanale et vivrière

Sur le littoral guyanais, une partie de la pêche côtière demeure aujourd'hui informelle. L'IEDOM estime en effet les volumes débarqués par les pêcheurs informels à 1 300 tonnes par an, soit un peu moins que la moitié du volume débarqué par la filière légale.

La pêche informelle est surtout présente à l'ouest du territoire. Ce sont des activités artisanales et vivrières – à ne pas confondre, donc, avec la pêche illégale étrangère, qui est structurée.

La présence de ces pêcheurs informels est perçue comme une concurrence déloyale de la part des professionnels et ajoute une pression supplémentaire sur ce secteur déjà en difficulté.

La réglementation impose des normes sur les navires et le matériel de pêche et sur la détention d'une licence de pêche – ce que ne respectent pas les pêcheurs informels (ni illégaux).

Le besoin d'accompagnement des acteurs vers la régularisation

De tels volumes de prises par les filières informelles et illégales entravent considérablement la structuration de la filière halieutique professionnelle guyanaise.

Néanmoins, la différence est importante entre la pêche informelle (vivrière) et illégale (souvent organisée et parfois violente).

Concernant la pêche informelle, les acteurs de la pêche en Guyane soulignent davantage le manque d'accompagnement des pêcheurs dans la régularisation de leur activité qu'une volonté délibérée de contourner la réglementation^{216 217}.

Focus sur la pêche crevettière

Les chiffres clés de la pêche à la crevettière en Guyane

La pêche crevettière (sources : Ifremer)

- **Moins de 20 navires crevettiers (chalutiers)**, 16 en 2016 et 75 en 1989²¹⁸ (les estimations varient selon les acteurs)
- **692 tonnes** débarquées en 2016, contre 2 223 t en 2006 et 4 324 t en 1996
- **1 500 tonnes** de captures autorisées (TAC)
- **6,52 M€** de chiffre d'affaires (en 2012)
- **7 €/kg** : prix moyen de vente de la crevette

Emplois

- **100 emplois** salariés dans la pêche crevettière²¹⁹

Transformation

- **7 à 8 tonnes** traitées quotidiennement en première transformation, contre 17 à 17 tonnes au plus fort de l'activité

Exportations

- **318 tonnes** de crevettes exportées en 2016, contre 466 tonnes en 2015 et 751 tonnes en 2009²²⁰
- **80 %** de cette pêcherie est destiné à l'exportation (principalement vers la métropole et les Antilles), les 20% restants sont vendus localement, congelés

Les espèces exploitées

- Trois stocks de crevettes côtières sont présents sur la côte guyanaise :
- **La crevette « brown » (Penaeus subtilis)** représente 90 % des captures et est pêchée dans les zones entre 30 et 60 m de profondeur
- **La crevette « pink » (Penaeus brasiliensis)**, pêchée entre 50 et 70 m de profondeur. Le secteur de pêche de la crevette « pink », situé à l'ouest de Kourou, est délaissé car à trop grande distance du port Larivot, et sa profondeur (plus de 30m) en interdit l'exploitation
- Une espèce non exploitée : la crevette « sea bob shrimp » (*Xiphopenaeus kroyeri*) n'est pas exploitée en Guyane, malgré son importance en volume, en raison de l'interdiction de pratiquer le chalutage par moins de 30 m de profondeur.

Zones de débarquement

- **Le port du Larivot**, à une dizaine de kilomètres de Cayenne, est le seul port de pêche industriel capable d'accueillir les navires crevettiers.

Une activité en déclin ?

L'activité crevette en Guyane serait en fort déclin – passant de 75 navires en 1989 à 16 en 2016, et à 8 en 2016²²¹. Les méthodes d'évaluation des stocks posent débats (des différences méthodologiques existent entre divers pays, par exemple). Ces estimations et interprétations sont donc à prendre avec prudence.

De multiples facteurs, certains communs au secteur entier de la pêche, expliquent la situation délicate de la filière malgré des investissements, via des fonds européens et français :

- Le **coût important du carburant**, importé – face à des prix plus faibles dans les pays voisins ;
- Des **charges de personnel** importantes – face à une concurrence étrangère aux salaires bien plus faibles ;
- La **baisse du prix** de la crevette sur les marchés internationaux, notamment due à la concurrence de la crevette d'élevage ;
- La **chute des stocks** ;
- Une **capacité de transformation et de commercialisation limitée** – et dépendante des coûts du transport maritime ;
- Une **flotte vieillissante** et vétuste.

La chute des stocks que partiellement expliquée

Depuis 1999, l'Ifremer constate une chute des effectifs, sans que l'on sache précisément quelle en est la cause.

La pêche crevette a connu une diminution de débarquements depuis 1999, et cette tendance s'est fortement accentuée depuis 2007.

Les débarquements de crevettes ont également diminué au Guyana, suggérant qu'il s'agit d'un phénomène d'amplitude régionale et non locale.

Toutefois, il apparaît qu'il existerait un cycle naturel pluriannuel du stock de la crevette avec une succession de 3 à 4 années de mauvaise production suivies d'1 à 2 années de bonnes, voire très bonnes, reprises.

Le caractère cyclique de la pêche de la crevette est reconnu mais n'a pas encore été expliqué par les scientifiques. La conjonction de facteurs météorologiques, courantologiques et océaniques, le taux de salinité des eaux, pourrait en partie expliquer les variations observées^{222 223}.

Des ressources crevettières régionales interdépendantes

Les stocks de crevettes sont dispersés dans les eaux de la région.

De plus, les crevettes matures de Guyane-proviennent des juvéniles du Suriname ou du Guyana – pays dans lesquels il n'y a pas l'interdiction de chalutier par moins de 30 m de fond.

Une meilleure coopération et coordination de la connaissance de cette ressource et de la gestion de la pêche crevette entre le Suriname, le Guyana et le Venezuela est nécessaire²²⁴.

Une flotte industrielle vieillissante

Les navires crevettes en Guyane ont entre 25 et 30 ans d'âge. Cette flotte nécessiterait un renouvellement dans des unités plus performantes et plus économes en carburant.

L'ancienneté des équipements frigorifiques sur les navires ne permet pas de valoriser suffisamment la ressource.

L'état des navires conduit également à de nombreuses pannes et, donc, à l'immobilisation des navires et des équipages. Cela engendre des manques à gagner pour l'activité et ronge la confiance des acheteurs au regard de la régularité de l'approvisionnement.

Des prises accessoires importantes mais en baisse

Depuis 2010, les crevettes sont obligés d'installer un dispositif de séparation à l'entrée du filet afin de filtrer poissons, gros objets et animaux : le TED (Turtle Excluder Device), puis le TTED (Trash and Turtle Excluder Device). Une trappe permet aux espèces protégées, déchets et autres prises accessoires de s'échapper.

Ce dispositif est utilisé dans de nombreux pays et permet de limiter les captures accessoires – qui, dans le cas de la pêche à la crevette peuvent atteindre plus de 7 fois le poids des prises.

Innovation et best practice : les filets TTED

Les filets TTED (Trash and Turtle Excluder Device) et leurs prédécesseurs, les filets TED (Turtle Excluder Device) sont des filets de pêche innovants utilisés sur des chalutiers qui permettent d'optimiser les prises de pêche et éviter les prises accessoires – permettant aux espèces protégées (tortues, dauphins), aux déchets et autres prises accessoires de s'échapper.

Cette innovation est cruciale, notamment pour la protection des espèces menacées. Il est important de rappeler que toutes les espèces de tortues marines figurent sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN, 2016) et que la Guyane est une zone centrale pour leur protection et reproduction – on estimait à plus de 64 000 les pontes des 3 espèces principales de tortues (tortue Luth, tortue verte et tortue olivâtre) en Guyane en 2015.

Les filets TED et TTED ont été mis en place en collaboration avec le WWF et les acteurs locaux. Ces filets coûtent environ 500 € (soit 1 000 € pour en équiper un chalutier).

Le Suriname, le Guyana et le Gabon ont suivi l'exemple de la Guyane et évaluent de leur côté le système TTED. Ces filets montrent le potentiel d'innovation et d'exportation de technologie du secteur.

Sources : « [Interactions entre pêcheries et tortues marines en France métropolitaine et d'Outre-mer](#) », ministère de la Transition écologique et Solidaire et le Muséum National d'Histoire Naturelle, Rapport Patrinat 2016-2017

Focus sur la pêche au vivaneau : un poisson emblématique de la Guyane

La pêche au vivaneau

- **1 829 tonnes** débarquées en 2016, contre 1 310 t en 2006 et 925 t en 1990²²⁵
- **90%** de la production est exportée vers les Antilles et l'Europe²²⁶
- **45 licences** autorisées, accordées au Venezuela par l'Union européenne
- **3,21 M€** : chiffre d'affaires à la première vente (en 2012)²²⁷

Peu d'emplois directs en Guyane

La pêche au vivaneau, faite par des armateurs vénézuéliens (45 licences accordées à des ligneurs vénézuéliens), ne crée pas ou très peu d'emplois directs en Guyane. Ils créent toutefois des emplois indirects, dans la transformation par exemple.

Une pêche vénézuélienne dans les eaux guyanaises

La pêcherie de vivaneau par les ligneurs vénézuéliens est concentrée sur les fonds entre 30 et 60 m au large de Cayenne. Cette zone n'est pas une zone de concentration de la ressource qui est répartie sur l'ensemble du plateau de la Guyane²²⁸. Cette pêche concerne 3 espèces de vivaneau, pêchées à la ligne ou avec des casiers.

L'Union européenne accorde au Venezuela 45 licences permettant l'exploitation du vivaneau dans la ZEE française au large de la Guyane. Cette licence impose aux ligneurs de débarquer 75 % de leur capture sur le sol guyanais²²⁹.

Il n'y a aujourd'hui que 2 usiniers ayant les capacités techniques et commerciales pour traiter les volumes débarqués – ce qui limite les opportunités de vente pour les pêcheurs et un maintien des prix bas.

Un état des stocks a priori correct, mais à surveiller

Les stocks de vivaneau seraient en bon état, permettant une pleine exploitation. Toutefois, les prises sont aujourd'hui à leur plus haut niveau historique et une surpêche du vivaneau rouge a déjà été observée en 2000. Les stocks sont donc à surveiller de près.

De plus, on observe une baisse préoccupante de la taille moyenne des captures, bien que cette baisse ait ralenti. La taille des vivaneaux aurait baissé de 10 cm en moyenne entre 1988 et 1998 et aurait baissé à nouveau de 2 cm entre 1998 et 2008. Elle ne restait en 2008 que très légèrement supérieure à la taille de maturité sexuelle (32 cm) et incite toujours à la prudence quant au diagnostic sur l'état de la pêcherie et du stock²³⁰. De plus, les jeunes vivaneaux ont une mortalité importante car ils sont souvent pris comme captures accessoires de la pêche crevettière.

Focus sur l'aquaculture

Un bref historique de l'aquaculture en Guyane

À la fin des années 1980, une aquaculture de chevrettes (*Machrobrachium rosenbergii*) produisait une centaine de tonnes par an. Plusieurs fermes d'une surface totale de plus de 60 ha de bassins, ainsi qu'une éclosérie, avaient été construites. Malheureusement, ce succès technique n'a pas été doublé d'un succès économique.

Dans un second temps, une station de recherche à Soucoumou a été construite par l'INRA et l'Ifremer afin d'appréhender les possibilités de productions piscicoles. Malgré cela, aucune filière pérenne ne s'est développée.

L'idée de créer des fermes aquacoles avait rejailli en 2007. La proposition était de mettre sur pied une filière d'élevage de « poissons d'eau douce autochtones » pour répondre à la fois « au développement agricole » et à la demande des Guyanais.

À l'époque, 23 producteurs avaient manifesté leur intérêt pour une surface en eau de 82 hectares. Toutefois, le projet n'a jamais vu le jour²³¹.

Aujourd'hui, seules quelques activités isolées demeurent, à travers quelques éleveurs qui maintiennent une activité artisanale²³².

Une activité aquacole marginale

On recense 3 fermes aquacoles en Guyane : 2 exploitations privées sont installées sur la Comté, à Cacao, une station expérimentale gérée par la Chambre d'agriculture est installée sur le fleuve Kourou (qui sert aussi d'éclosérie).

Il existe également quelques petits bassins pour une production destinée à un marché de proximité et une activité d'ostréiculture à Montsinéry-Tonnégrande²³³.

Toutefois, on ne peut pas aujourd'hui parler d'une filière aquacole en Guyane – mais celle-ci serait à encourager puisqu'il existe en Guyane à la fois une demande du marché local, des savoir-faire et une tradition concernant la culture de certaines espèces. Toutefois, nous n'avons pas pu trouver de données précises sur cette filière.

Les espèces exploitées ²³⁴

- **La chevrerie** (*Macrobrachium rosenbergii*), une crevette géante d'eau douce
- **L'atipa** (*Hoplosternium littorale*)
- **La carpe guyanaise** (*Leporinus friderici*)
- **Le paya** (*Astronotus ocellatus*)
- **Le tambaqui, ou pacu** (*Colossoma macropomum*)
- **La torche tigre** (*Peudoplatystoma fasciatum*)

Focus sur le cadre réglementaire et les aides au secteur de la pêche

La politique commune de la pêche

La Guyane fait partie de l'Europe Bleue, c'est-à-dire la politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne. Cela implique que sa zone économique exclusive (ZEE) est intégrée à celle des autres États membres (avec certains aménagements) et que les fondamentaux en matière de réglementation des pêches et de droit d'accès relèvent de la compétence exclusive de la Commission européenne.

L'instrument financier de la PCP est le Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP).

8,1 millions d'euros de financement de la filière par le FEAMP

8,1 millions d'euros ont été attribués à la Région Guyane dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014-2020.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a été désignée comme l'autorité compétente pour allouer les fonds autour de onze mesures relevant du développement durable, des aménagements portuaires, de la commercialisation et de la transformation.

Les spécificités guyanaises

Il existe peu de dispositions spécifiques à la Guyane en matière de réglementation des pêches maritimes professionnelles. Les principales sont listées ci-dessous.

- Le **chalutage de la crevette** ne peut pas se faire par fonds marins de moins de 30 mètres (règlement européen) ni en deçà d'une ligne définie par l'arrêté préfectoral 1090 du 5 juillet 1999 ;
- **L'octroi de mer** : une taxe sur les produits d'importation pour favoriser les produits locaux ;
- Un système de **licences professionnelles** a été mis en place pour la pêche professionnelle au poisson blanc côtier, depuis 1997, par le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins de Guyane (CRPEMVG) dans la zone des 12 milles²³⁵ ;
- **L'Union européenne accorde au Venezuela 45 licences** permettant l'exploitation du vivaneau dans la ZEE française au large de la Guyane. Cette licence impose aux ligneurs de débarquer 75 % de leur capture sur le sol guyanais et d'avoir établi un contrat avec un des 2 seuls usiniers identifiés par l'Europe en Guyane ;
- Les chaluts des crevettiers doivent être équipés d'un **dispositif de sélection des captures**²³⁶ ;
- Les **points de débarquement** autorisés sont limitativement énumérés dans l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2010 ;
- Les **filets** de type "courtine", les nasses et les barrières chinoises sont interdits²³⁷ ;
- La **longueur maximale des filets** est de 2 500 m ;
- La **maille minimale autorisée** pour les crevettiers est de 45 mm étirée²³⁸.

La fin de l'octroi de mer en 2020 ?

L'octroi de mer est un système de taxation différentielle entre les productions locales (octroi de mer interne) et les importations (octroi de mer externe), dans les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion). Or le marché unique européen impose la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux.

L'octroi de mer contrevient à cette disposition et devait être supprimé depuis 2003. Les départements d'Outre-mer ont demandé une transition plus longue pour se préparer à la disparition de l'octroi de mer, et la décision a été reportée en 2014 puis repoussée en 2020.

Toutefois, l'application de l'article 349 du TFUE (Traité sur le Fonctionnement de l'UE) traitant de la prise en compte des spécificités des territoires ultrapériphériques et permettant des dérogations et adaptations aux lois européennes pourrait repousser la fin de l'octroi de mer après 2020.

Analyse SWOT du secteur de la pêche en Guyane

FORCES

- Des ressources halieutiques variées et, pour la majorité, en relativement bon état
- Une diversité des métiers et zones de pêche qui permettent une bonne répartition de l'effort de pêche (côtier, fluvial)
- Des enjeux, besoins d'investissement et actions nécessaires déjà identifiés et estimés par les acteurs de la filière
- Une législation qui définit des mesures de gestion pour contrôler l'effort de pêche et protéger les ressources halieutiques en interdisant, par exemple, le chalutage par moins de 30 mètres de profondeur

FAIBLESSES ET FREINS

Le manque d'infrastructures, de matériel et d'équipements

- Le manque d'infrastructures (points de débarquement aux normes, marchés) freine la structuration de la filière
- Une flottille vieillissante et vétuste – certains navires ont entre 25 et 30 ans
- Manque de matériel et équipements modernes, diminuant la rentabilité de l'activité
- Difficulté d'accès au financement bancaire pour les acteurs du secteur (pêcheurs, transformateurs)

Une filière peu rentable

- La faible rentabilité du métier de pêcheur, maintenue par des prix de vente du poisson très faibles
- Un prix du carburant élevé
- La saisonnalité des pêches
- Des branches d'activité (le vivaneau) tenues par des armateurs étrangers, ne créant aucun emploi direct en Guyane

Des activités illégales importantes

- Des activités de pêche illégale près de 3 fois supérieures à la pêche côtière légale, ce qui affaiblit considérablement la filière

Le manque d'accompagnement des acteurs

- Le manque d'accompagnement et de formation (administrative et technique) des acteurs et la difficulté (manque à gagner) pour les armateurs de former leurs marins
- Une seule école de pêche, à Kourou, ce qui demande aux pêcheurs (et aux armateurs) de se déplacer et engendrer des frais (et du manque à gagner) pour leur formation
- Des équipages peu formés, n'ayant pas les permis pour pêcher aux normes – grâce à des dérogations attribuées historiquement aux marins et capitaines

Le manque de diversification des produits de la pêche

- Une pêche concentrée sur quelques espèces (vivaneau, crevettes) alors que la diversité des ressources permettrait de diversifier l'offre et protéger les espèces en tension

Le manque de connaissance des stocks et des données économiques

- Un manque de données précises sur les débarquements, les stocks de poissons et sur l'écologie des crevettes qui rend difficile la gestion des stocks et des pêcheries
- Un manque de données économiques sur le secteur (notamment dû à l'importance des activités illégales), mais aussi à une catégorisation (Insee) qui regroupe la pêche au sein d'un secteur primaire très large (agriculture, élevage, sylviculture et pêche)
- Des ressources en baisse, comme la crevette, dont les fluctuations pourraient être mieux suivies

Une réglementation européenne peu adaptée et des normes pas toujours suivies

- Une réglementation européenne parfois mal adaptée à la situation guyanaise
- Le manque de régularisation (procédure en cours) des capitaines et marins (formations obligatoires, permis)

Peu d'acteurs et des relations tendues

- Peu d'acteurs dans la filière – il n'y a par exemple que 2 usiniers transformant le vivaneau
- Des relations tendues entre les acteurs du secteur - une réflexion commune est toutefois menée et des engagements communs sont en cours de discussion

MENACES ET RISQUES

Un état des stocks peu connu et un stock de crevettes en baisse

- Des espèces principales dont les stocks sont à étudier et à surveiller avec vigilance, car l'état réel des stocks est peu connu
- Une chute des stocks de crevettes qui reste en partie inexpliquée et risque de mettre la filière en grande difficulté – dans un marché déjà très concurrentiel

La pêche illégale

- Des risques sécuritaires et économiques importants pour les pêcheurs, et une pression non contrôlée sur les stocks de poissons dus à la pêche illégale (piraterie, non-respect des quotas)

Le vieillissement de la flottille et de la population active dans ce secteur

- Le vieillissement des flottilles et de la population active dans la filière, couplé au manque d'attractivité des métiers de la pêche, mettant en péril le maintien de ces activités

La fin de l'Octroi de Mer, prévue en 2020

- La fin de l'Octroi de Mer prévue en 2020 – mettant les pêcheurs guyanais en concurrence avec tous les pêcheurs de l'Union européenne – sur des acteurs déjà très fragilisés

Un marché local qui maintiendrait les prix bas

- Le faible niveau de pouvoir d'achat de la population guyanaise, qui maintient des prix bas (en première et deuxième vente) peu compétitifs pour l'ensemble de la filière

La fragilisation des écosystèmes

- Une surabondance d'algues sargasses, fragilisant les activités de pêche et les écosystèmes

Des investissements concentrés sur une seule partie du territoire

- Des investissements importants concentrés dans les infrastructures du Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) - qui ne sont pas reproduits dans les ports de pêche et points de débarquement du territoire

Focus sur les opportunités

DE FORMIDABLES RESSOURCES NATURELLES

- Une grande diversité de poissons dans les eaux guyanaises : une opportunité de diversification du marché et d'allègement de la pression sur les espèces principales
- Des ressources au large en bon état et très peu exploitées (ex. : la lotte)

PRIVILÉGIER LE POISSON GUYANAIS

- Encourager l'achat de poisson guyanais en métropole, par rapport à la concurrence surinamaïse de ressources pêchées dans les eaux guyanaises
- Prioriser l'augmentation de la rentabilité de l'activité légale de la pêche en Guyane ainsi que l'augmentation du prix de vente du poisson, pour augmenter les revenus et pérenniser les activités de pêche

DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS POUR RÉPONDRE À DIFFÉRENTS MARCHÉS

- L'augmentation de la population (doublement d'ici 2040) qui stimulera l'augmentation de la demande locale
- Le développement de filières de qualité pour augmenter les exportations vers la métropole, qui consomme beaucoup plus de poissons qu'elle n'en produit
- L'augmentation des exportations sur le marché des « poissons exotiques » en Europe
- Le développement d'activités, revenus et emplois dans des activités annexes de la pêche, comme la réparation et la construction navale (dont les pirogues de pêche)
- Le développement d'activités d'aquaculture durable – des structures et savoir-faire existent mais sont encore sous-exploités
- Le développement d'une activité de pêche au large, exploitant des ressources diversifiées et à forte valeur ajoutée – en parallèle d'une activité de pêche côtière –, dans un contexte d'investissement pour renouveler la flotte
- Une valorisation des ressources, dont les espèces protégées, pour développer une offre de tourisme de pêche de plaisance et d'observation de la biodiversité marine

FORMATION, ACCOMPAGNEMENT ET ACTIONS COMMUNES DES ACTEURS DU SECTEUR

- L'existence d'une école de pêche à Kourou
- Le rassemblement des acteurs autour d'un organisme collégial représentant les intérêts de la filière « mer » – au-delà des seules activités de pêche
- Une réflexion en cours, impliquant tous les acteurs du secteur, sur des engagements pour une pêche durable et responsable en Guyane
- Une réflexion commune de tous les acteurs du secteur sur des plans d'actions spécifiques autour de la pêche crevette et côtière

Les principaux enjeux du secteur de la pêche en Guyane

Les principaux enjeux du secteur de la pêche en Guyane

- ▶ Développer les **infrastructures**
- ▶ **Renouveler** la flotte
- ▶ Lutter contre la **pêche illégale**
- ▶ Accompagner la pêche vivrière informelle vers la **régularisation** des activités
- ▶ Améliorer l'implémentation des obligations de **formation**, hygiène et **mises aux normes**
- ▶ **Structurer** la filière
- ▶ **Accompagner** les acteurs
- ▶ Attirer et former la **main-d'œuvre**
- ▶ Améliorer le **recensement et la connaissance des stocks** et de l'effort de pêche
- ▶ Améliorer le recours au **financement** bancaire et privé
- ▶ Mettre en place des **instances collectives** regroupant les acteurs du secteur
- ▶ Favoriser le **dialogue** avec les pays voisins

Les enjeux d'un développement responsable et durable des activités de pêche, à prendre en compte dans le développement de cette activité en Guyane :

- ▶ Lutter contre la **surpêche** et une pratique raisonnée de la pêche, dans le respect des quotas et normes en vigueur (saisons de pêches, espèces pêchées, taille des prises, filets)
- ▶ Ne pas pêcher dans les **zones fragiles**, et a fortiori protégées
- ▶ Respecter la **régénération des stocks**
- ▶ Considérer l'**écosystème** entier des ressources de la mer (corail, algues) et l'ensemble de la biodiversité marine
- ▶ Utiliser des équipements de **pêche sélective**, afin d'éviter les prises accessoires
- ▶ Ne pas utiliser des **techniques de pêche destructrices** de l'écosystème marin comme le chalutage de fond, ne pas rejeter de déchets en mer
- ▶ Minimiser l'**empreinte environnementale** des navires, notamment en matière de consommation d'énergie
- ▶ Implémenter et promouvoir des **pratiques socialement et économiquement équitables** pour tous (armateurs, marins, usiniers, distributeurs consommateurs)
- ▶ Participer à l'**amélioration des connaissances** sur la pêche et les milieux marins
- ▶ Assurer la **traçabilité** des produits, de la capture à la vente

Un enjeu central qui demande un commentaire : le manque d'accès au financement bancaire

Les acteurs de la filière signalent le désengagement du financement par le secteur bancaire comme un frein important à son développement. Les banques commerciales paraissent considérer la filière (armateurs, mais aussi usiniers) comme un secteur à risque et ne participeraient pas (ou peu) au financement des investissements nécessaires de ces entreprises pour la modernisation de leurs navires et de leur équipement de transformation²³⁹.

Il n'est ainsi pas rare, comme dans l'industrie agroalimentaire, que les banques demandent des garanties personnelles pour des prêts à des sociétés à responsabilité limitée, et que les acteurs industriels fassent appel à des sociétés de financement et capital risque en métropole.

Pistes de réflexion

Ci-après, nous détaillons certaines pistes de réflexion et d'action. Elles incluent des propositions faites par des acteurs publics, privés et associatifs ainsi que des propositions faites lors des Assises de l'Outre-mer.

AXE 1 : DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

« La modernisation complète des ports et des zones de débarquement demanderait un investissement de 36,5 millions d'euros. »

Comité technique 1 des Assises de l'Outre-mer, 2018

Développer les infrastructures

Selon l'IEDOM, les infrastructures nécessaires devraient se concentrer sur les éléments suivants :²⁴⁰:

1. Les débarcadères sur les lieux de débarquement de la marchandise ;
2. Les machines à glace ;
3. Les points essence (et essence détaxée) ;
4. Les balances pour les pesées ;
5. Les chantiers navals pour l'entretien et la construction de nouveaux navires. ;
6. La modernisation du MIR (Marché d'Intérêt Régional) et des marchés aux poissons.

Les priorités d'infrastructures portuaires identifiées par le PROEPP (Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche) sont estimées à 5,5 millions d'euros²⁴¹.

Les priorités identifiées par le PROEPP sont les suivantes :

1. Concentrer les efforts de modernisation sur les ports de pêche du Larivot et de Sinnamary ;
2. Faciliter l'émergence de 2 nouveaux ports structurants pour l'Ouest et l'Est guyanais (Mana et Saint-Georges) ;
3. Mettre des machines à glace dans les points de débarquement.

En comparaison, les investissements pour le Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) regroupant 2 ports commerciaux étaient de 41 millions d'euros (de 2014 à 2017) sur un total estimé à 57 millions d'euros (IEDOM).

Ces investissements serviront, entre autres, à l'acquisition de grues, l'aménagement du site de Dégrad-des-Cannes, la création d'une ligne de cabotage plateau des Guyanes/Caraïbes, et la construction d'un siège pour le GPM.

Certains acteurs estiment que les ports et points de débarquement du Larivot, de Cayenne et de Saint-Georges, nécessiteraient chacun un investissement de 5 millions d'euros pour leur rénovation.

Un port en eaux profondes en 2030 ?

D'ici 2030, la Guyane pourrait avoir un port en eau profonde (offshore) à une vingtaine de kilomètres de ses côtes.

L'objectif serait de faire de la Guyane un véritable hub maritime européen.

La Guyane est, en effet, située sur une trajectoire stratégique entre le canal de Panama, l'Amérique centrale et du Nord et l'Afrique de l'ouest.

Ce projet était encore en discussion lors de l'écriture de cette étude. Si le projet d'un port offshore en Guyane correspondrait avec le développement futur du secteur, il n'en demeure pas moins que dans un premier temps, les besoins d'investissements dans les infrastructures existantes seraient une priorité.

Source : [Le grand port maritime de Guyane](#)

AXE 2 : RENOUELER LA FLOTTE DE PÊCHE : UN DIAGNOSTIC COMMUN MAIS DES SOLUTIONS QUI VARIENT

« Il faudrait donc environ 30 millions d'euros pour remettre la flottille à niveau. »
(CRPMEM 2017)

Les estimations des acteurs industriels de la pêche en matière de besoins de modernisation de la flotte

Les évaluations des coûts d'une mise à niveau de la flottille varient selon les acteurs de la filière. Le CRPMEM estime à près de 30 millions d'euros le budget nécessaire, soit :

- **33 navires de pêche côtière : environ 8 M€**
dont:
 - 16 navires crevettiers : environ 15 M€
 - 6 navires de pêche hauturière : environ 7 M€

Ces estimations ont été récemment revues, et les besoins de renouvellement seraient à ce jour portés à 34 navires de pêche sur la période 2018-2023.

Pour donner un ordre de grandeur, un crevetteur moderne sans armement coûte environ 3,5 millions d'euros. L'équipement est évalué à hauteur de 50 000 €, et les besoins de fonds de roulement sont évalués autour de 100 000 €²⁴².

Ces fonds de roulement incluent de nombreuses charges comme les droits portuaires, le gasoil, les fournitures d'entretien (huile, lubrifiant) du matériel, l'assurance du navire, les charges salariales et salaires de l'équipage.

Il est également à noter que le coût du transport de la livraison du navire est également à prendre en compte dans le prix total d'un navire neuf – les navires neufs devront selon toute vraisemblance être acheminés depuis l'Hexagone ou les États-Unis.

Un crevettier neuf aurait une capacité de 75 tonnes. Selon les professionnels (industriels) du secteur, un renouvellement complet de la flotte actuelle (sur la base de 20 navires) permettrait d'atteindre, sans les dépasser, les quotas actuels de 1 500 tonnes par an. Ces estimations n'ont pas été vérifiées et elles pourraient ne pas être partagées par d'autres parties prenantes.

Au vu de l'opportunité qu'apporte la diversification des espèces exploitées, un renouvellement de la flotte vers des chalutiers polyvalents (permettant l'exploitation de plusieurs espèces) serait à explorer.

De même, l'opportunité de renouveler les bateaux artisanaux (et non les bateaux industriels) est à explorer.

Le Comité technique 1 des Assises de l'Outre-mer propose, dans ce sens, de mener une étude pour déterminer les besoins effectifs pour le renouvellement de la flotte.

La flotte vieillissante de 150 à 180 navires guyanais fait face aux 8 000 navires surinamais et brésiliens qui l'entourent et aux quelque 1 300 navires de pêche du Guyana.

La question du renouvellement de la flotte de pêche pose débat.

Si bon nombre des industriels du secteur voient le renouvellement comme un investissement (subventionné) dans des chalutiers industriels, d'autres parties prenantes (notamment des organisations de défense de l'environnement) considèrent qu'un renouvellement et un accompagnement de la flotte artisanale est à prioriser.

Financer la modernisation de la flotte

Le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) limite le financement d'actions collectives par les fonds publics à 80 % de la somme totale du projet. Les 20% restants doivent être apportés par les porteurs de projet. En l'état, le CRPME ne peut assumer seul les 20 % nécessaires à cet investissement²⁴³.

Les estimations des acteurs du secteur portent sur un équilibre financier qui serait atteint avec des taux de subvention de l'investissement entre 50 et 75 %. Cela dans le cadre des subventions et du plan de compensation des surcoûts (PCS) du FEAMP. Ces ordres de grandeur ne peuvent pas être atteints en l'état des normes européennes.

De plus, les modalités de financement d'un renouvellement de la flotte pose débat, notamment en matière d'argent public (français ou européen) investi dans une flotte industrielle.

Développer des solutions de financement

Plusieurs opportunités de financement existent pour les acteurs de la pêche: BPI, AFD, FEAMP (entre autres). Toutefois, chacun de ces organismes et de ces aides encadre leur financement selon des critères, durée et conditions différentes et demandent souvent de la part des acteurs des efforts de trésorerie qu'ils ne peuvent pas assurer.

De plus, les banques commerciales seraient réticentes à accorder des crédits dans ce secteur.

Des outils de « microcrédit » (pour des sommes adaptées aux besoins du secteur) pourrait aider à combler les besoins de financement de la filière pour des investissements spécifiques (par exemple le renouvellement des équipements et moteurs).

Organiser un dialogue avec tous les acteurs

La question du renouvellement de la flotte fait débat et oppose des visions et propositions différentes sur le futur de la pêche en Guyane. Par exemple, des propositions vont dans le sens d'un renouvellement de la flottille artisanale uniquement – et non de la flotte industrielle. Ces oppositions ne sont pas résolues à ce jour et créent, entre autres, des tensions au sein de la filière pêche.

Une réflexion commune est à mettre en œuvre, prenant en compte les quotas réglementaires, l'état des stocks et les considérations économiques, environnementales et sociales de chacun.

AXE 3 : AUGMENTER LES DÉBOUCHÉS ET LA RENTABILITÉ

Une différenciation par la qualité, plus que par le prix

Le marché du poisson blanc et de la crevette est un marché international, la concurrence s'y fait sur 2 critères principaux : le prix et la qualité.

Suite à l'explosion de l'élevage de crevettes en Asie du Sud-Est durant les années 1990, la filière subit une concurrence accrue, tirant les prix à la baisse.

L'opportunité pour la filière guyanaise est de se positionner non pas sur des prix bas, mais sur une gamme de qualité, à traçabilité et gestion des pratiques de pêche irréprochables.

C'est ce que soutient l'Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-mer, en soulignant l'importance de la traçabilité et de l'identification de la qualité des produits²⁴⁴.

Les professionnels du secteur, à travers le Comité régional des pêches, sont engagés dans un processus de pêche durable en vue de l'obtention d'une écocertification européenne des produits marins via le label MSC.

La demande de certification MSC pour la crevette a été mise en route en 2010, mais n'a pas encore abouti²⁴⁵.

La rénovation du port du Larivot est une condition indispensable à la possibilité d'un positionnement 'premium' de la crevette guyanaise.

Optimiser l'effort de pêche

Aujourd'hui, la moyenne de l'effort de pêche en Guyane est de 40 jours de mer/jour.

Cet effort pourrait être augmenté à 60 jours de mer/ jour par la flotte guyanaise – occupant ainsi une partie des zones de pêche illégale.

Au vu du respect des normes de la part des pêcheurs (régularisés) guyanais, cette augmentation des jours de mer coïnciderait néanmoins avec des volumes de prises raisonnés, équivalents à une baisse effective d'environ 50 % de l'effort de pêche (légal et illégal confondu).

Explorer le marché public comme débouché

La restauration collective est appelée à se développer avec l'augmentation de la population, mais aussi avec le développement des infrastructures publiques (écoles et hôpitaux, centre pénitentiaire) prévues par le Plan d'Urgence.

Ces infrastructures demandent de la restauration collective - donc des besoins en produits alimentaires. De plus, le dispositif de la SBA (Stratégie du Bon d'Achat) permet aux collectivités de privilégier les entreprises (fournisseurs, dans ce cas) locales dans la commande publique.

La restauration collective est une vraie opportunité de débouché pour l'agriculture et la pêche guyanaises. Les dispositifs existants ainsi que l'intérêt des collectivités à développer des circuits courts d'approvisionnement développeraient des conditions favorables au développement et à la structuration des filières agriculture, élevage, pêche et agroalimentaire.

Toutefois, les questions de rentabilité et de délais de paiement subsistent. Par exemple, certains acteurs de la filière mentionnent le fait que les cantines scolaires demandent des prix très bas et peuvent avoir des délais de paiement jusqu'à 6 mois, voire 1 an.

Explorer le marché des Antilles comme débouché « de proximité » et des marchés d'exports sur un positionnement « premium »

La production de crevettes aujourd'hui en Guyane (un peu moins de 700 tonnes par an) peut encore de développer au vu des quotas imposés (1 500 tonnes par an).

L'opportunité de développer une production de positionnement « premium » est identifiée par les acteurs du secteur.

Le marché des Antilles est un consommateur important de ces produits de la mer. Ce marché est estimé à plus de 1 600 tonnes par an (au vu de la consommation historique). Ce marché de proximité est une opportunité importante pour la filière crevette de Guyane.

À cela s'ajoutent les marchés porteurs et demandeurs de crevettes sauvages de qualité (reconnues par des certifications qualité et durabilité) comme la France métropolitaine, l'Europe (notamment l'Espagne) et le Japon.

Élargir le marché pour le vivaneau

Aujourd'hui, seuls 2 usiniers guyanais sont acheteurs du vivaneau débarqué.

Élargir le marché et les débouchés de commercialisation permettrait une augmentation des revenus de la vente des pêcheurs.

Élargir le marché à des espèces sous-exploitées

L'effort de pêche se concentre aujourd'hui sur quelques espèces, alors que les eaux guyanaises regorgent d'une grande diversité dont les stocks seraient en bon état.

Par exemple, on trouve de la lotte et de la langouste au large de la Guyane – des produits à forte valeur ajoutée, notamment à l'export.

À Rungis, la lotte est vendue 13 €/kg HT et la langouste 55 €/kg HT. En comparaison, le palika est vendu 5 €/kg au MIR (Marché d'Intérêt Régional)

Ces pêches au large demandent toutefois des chalutiers équipés permettant à des équipages d'environ 10 marins de rester plusieurs jours en pleine mer (soit des navires coûtant environ 4 millions d'euros).

Les vessies natatoires pourraient être également une opportunité d'augmenter, légalement, les revenus de la pêche. Elles se vendraient entre 100 € et 150 €/kg. Or seuls 2 opérateurs agréés existent aujourd'hui alors que cette pêche, si elle était régularisée et encadrée, serait un complément de revenus non négligeable (et aujourd'hui indispensable) à la filière.

La réalisation de cette opportunité est toutefois conditionnée au renouvellement de la flotte (car ces opportunités demandent des campagnes au large prolongées), et de développer les infrastructures de transformation, congélation et transport.

La valorisation des « déchets » des produits de la mer

Il existe une opportunité intéressante de valoriser les « déchets » liés à la pêche (peaux de poisson pour en faire du cuir, os pour faire des bijoux, ...). Cela pourrait se traduire, dans un premier temps, par l'aménagement de points de collectes adaptés sur les points de débarquement et l'exploration de débouchés locaux.

En 2015, le Marché d'Intérêt Régional avait un projet de valorisation des prises accessoires et des rejets. Ce projet n'a pas abouti.

AXE 4 : LA FORMATION ET LA RÉGULARISATION DE LA SITUATION DES MARINS

La formation et la régularisation des marins

Le dispositif de Validation des acquis d'expérience (VAE) a permis de résoudre une partie du manque de régularisation du travail des marins et capitaines travaillant sur les navires guyanais – jusqu'ici sans avoir tous les permis requis, grâce à des dérogations.

Cette situation a été adressée par la Direction de Mer, qui a pour objectif de régulariser et mettre à jour les permis des capitaines de navires de pêche.

À la date de l'écriture de ce rapport, 40 marins étaient en formation, le dispositif de VAE avait déjà été suivi par 195 marins, tandis que plus de 210 permis avaient été délivrés.

Les obligations de formation (titres et certificats délivrés) pour les marins et capitaines ne peuvent pas toutes être remplies par des VAE.

Il faut donc que les marins suivent des formations spécifiques pour l'obtention des 3 permis obligatoires – notamment pour l'obtention des certificats portant sur la sécurité en mer et les premiers secours.

Or il n'y a qu'une seule école maritime en Guyane, située à Kourou. Ces formations s'allongent sur 1 à 2 semaines, et le manque à gagner pour les armateurs et les marins eux-mêmes est important.

Ces formations et l'obtention de ces certificats sont néanmoins obligatoires car ils assurent la sécurité des marins en mer.

Attirer les jeunes vers les métiers de la pêche

La pêche est une filière peu attractive pour les jeunes Guyanais (conditions de travail difficiles, salaires très bas, navires et équipement vétustes). Pourtant, si les investissements prévus et à venir parviennent à relancer l'activité et à rénover les infrastructures et la flotte, la pêche redeviendrait un secteur attractif.

Par exemple, ce secteur permet la formation et l'insertion de jeunes en difficulté et éloignés de l'emploi (car il demande peu de qualifications en début de carrière).

Cette activité offre des perspectives d'évolution (de marin à capitaine à armateur). De plus, une approche diversifiée et qualitative (labélisée) de l'exploitation permet de générer des revenus importants (lotte, langouste) – comme le développement des activités touristiques de pêche de plaisance.

En se développant à nouveau, le secteur de la pêche favorisera le développement de nombreuses activités annexes (réparation, mécaniciens, chantiers navals) et donc des emplois.

AXE 5 : METTRE EN PLACE DES INSTANCES ET DES PLANS D'ACTION COLLECTIFS

Créer une interprofessionnelle de la mer

Selon le CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane), il est indispensable de regrouper au sein d'une même instance de concertation, tous les acteurs et intérêts situés en amont et en aval de la filière pêche : pêcheurs, usiniers, distributeurs, acteurs publics.

Cette interprofession aurait ainsi pour objectif de conduire des actions dans l'intérêt de tous les acteurs des différentes filières, comme²⁴⁶:

- Promouvoir les produits de la mer ;
- Planifier la production ;
- Réglementer la commercialisation ;
- Réguler le prix du marché.

Il pourrait être envisagé de rassembler les acteurs autour d'une filière « mer », regroupant tous les acteurs économiques, les agences gouvernementales et les organisations scientifiques et de protection de l'environnement.

Cela pourrait prendre la forme d'une agence collégiale regroupant un centre de gestion des ressources, une coopérative maritime d'avitaillement, la mise en place d'une organisation de producteurs et transformateurs, d'exportateurs, des GMS et d'une interprofession de la pêche.

Développer les Unités d'exploitation et de gestion concertées (UEGC)

Une idée souvent citée par les acteurs est celle de la création d'organismes de cogestion qui rassembleraient des acteurs publics, pêcheurs, commerçants et défenseurs de la nature sous l'égide de Conseils consultatifs régionaux.

Ce dispositif permet d'évaluer les ressources localement, et d'adapter les volumes de pêche par des plans pluriannuels.

Développer des engagements communs

Les acteurs du secteur de la pêche en Guyane mènent une réflexion commune sur l'avenir du secteur, les actions à mener pour sauver cette activité aujourd'hui en crise, et développer la pêche de manière durable.

L'idée d'un « engagement pour la pêche durable » est en discussion. Cet engagement porterait sur des objectifs et engagements fixes et des actions (fixes et volontaires) de la part des acteurs autour des thèmes de la sécurité en mer, de la protection et de l'exploitation durable des ressources, de l'observation des gisements et des efforts de modernisation.

Ces engagements, ou « contrats », seraient portés par tous les acteurs du secteur, indiquant clairement les zones de responsabilité de chacun en termes d'accompagnement, d'implémentation et de reporting.

Une réflexion est également menée par les acteurs du secteur sur des plans d'actions spécifiques autour de la pêche crevettière et côtière.

Par exemple, le CRPMEM Guyane a lancé en novembre 2017 l'initiative du Plan d'Action Crevette de Guyane(PAC). L'objectif est la durabilité économique, sociale et écologique de l'exploitation crevettière en Guyane, un enjeu majeur pour le secteur.

Ce plan d'action serait détaillé en consultation avec toutes les parties prenantes impliquées, et revu régulièrement afin d'en assurer le suivi et d'affiner les objectifs et les actions à mener par chacun.

Développer le dialogue avec les pays voisins

Le CRPMEM mentionne aussi vouloir travailler à la création d'un forum regroupant les pays du plateau des Guyanes (Guyane, Suriname, Guyana) ainsi que le Brésil et le Venezuela.

Ces pays sont les acteurs majeurs de la pêche dans cette région²⁴⁷.

Des sujets internationaux, comme la concertation sur la gestion des ressources et la pêche illégale demandent d'être traités en coopération avec les pays voisins.

AXE 6 : DÉVELOPPER UNE FILIÈRE D'AQUACULTURE DURABLE

Développer l'aquaculture

On compterait aujourd'hui 4 entreprises aquacoles en Guyane, et une activité d'ostréiculture raisonnée.

« Le potentiel de la Guyane en aquaculture continentale est considérable et ne demande qu'à être valorisé » (AFD 2012)

Pour initier cette valorisation, l'AFD listait (en 2012) des propositions en ce sens²⁴⁸:

- Mener une étude sur l'état de l'art de l'aquaculture continentale dans la région, principalement au Brésil ;
- Initier une concertation avec les organismes de recherche comme l'INRA, l'IRD et les départements halieutiques de certaines universités pour mettre en œuvre la recherche-développement sur certaines espèces ;
- Mettre en place 1 ou 2 projets pilotes avec l'appui structures locales.

Des débouchés locaux et en métropole

Le Schéma Directeur de l'Aquaculture Marine et Continentale (SRDAMC) pour la Région Guyane a montré qu'il existait un marché local pour la torche tigre et que de réelles perspectives existaient en Europe, particulièrement dans l'Hexagone, sous réserve d'une production soucieuse du contrôle de sa qualité.

Leurs estimations à l'horizon 2025 notent des perspectives de commercialisation de 500 tonnes/an auxquelles s'ajouteraient 200 tonnes/an d'autres espèces (Tambaqui, Kumaru et Pacu).

En parallèle, une étude de marché a montré l'existence de perspectives de commercialisation de la chevrette (chevrette *macrobrachium rosenbergii*), une crevette géante d'eau douce, d'un tonnage de 200 tonnes/an à l'horizon 2025, pour moitié aux Antilles françaises, le reste trouvant des débouchés dans l'Hexagone et sur le marché local²⁴⁹.

La production de produits labellisés AB (produits issus de l'aquaculture biologique) est envisagée. Les estimations du marché de la crevette sauvage s'élèvent, pour les seules Antilles, autour de 1 600 tonnes par an pour les crevettes sauvages.

Si les crevettes d'élevage ont historiquement un cours inférieur à celui des crevettes sauvages, elles trouvent de nombreux débouchés dans la transformation. Une production certifiée trouve, elle, des débouchés dans la vente de produits non transformés.

De plus, la qualité de la peau de certains poissons d'aquaculture (la torche) permettrait de développer des activités de fabrication de cuir²⁵⁰.

D'autres, comme le tilapia, sont utilisés de manière expérimentale au Brésil pour soigner les grands brûlés (expérience en cours au service des grands brûlés de l'institut José-Frota à Fortaleza dans le nord du Brésil). En effet, la peau de ce poisson regorge de collagène, une protéine indispensable à la cicatrisation.

Les premiers résultats de cette expérience sont positifs (cicatrisation rapide et douleur atténuée des patients), ce qui laisse présager le développement de la demande de ce poisson pour approvisionner les centres hospitaliers. Le tilapia est également un poisson utilisé dans la gastronomie locale.

Conditions de réussite et zones propices

Les conditions de réussite d'un développement des activités aquacoles à terre en Guyane impliquent le déploiement d'une filière complète structurée autour de l'élevage des ressources :

- Des fermes de grossissement et de production ;
- Des unités de transformation et de congélation ;
- Des opportunités de commercialisation.

Les espèces susceptibles d'être élevées en aquaculture seraient les crevettes, le tilapia, la torche tigre, et la chevrette. Le développement de l'ostréiculture est aussi une opportunité, comme le montre l'activité pionnière d'ostréiculture raisonnée à Montsinéry-Tonnégrande.

« Du point de vue de l'aménagement du territoire, au vu des possibilités de desserte, d'accès à l'énergie, de qualité de la ressource et d'absence d'aléa inondation, trois zones semblent les plus favorables : l'Oyapock, à Saint-Georges, la Comté à Cacao, et Kourou. »
(Schéma d'Aménagement Régional)²⁵¹

Toutefois, le développement de cette activité demande d'assurer l'approvisionnement en alevins et de développer les circuits de transport et de commercialisation appropriés.

Les conditions ne semblent, en revanche, pas être réunies pour le développement d'une filière d'aquaculture marine en raison, notamment, de la turbidité des eaux côtières.

Des conditions hydrographiques favorables au développement de l'aquaculture

Le potentiel de développement semble bien réel, et la production aquacole constitue l'un des maillons des filières agroalimentaires à soutenir.

En effet, les conditions hydrographiques sont favorables : compte tenu de la densité du réseau hydrographique et de l'abondance de la ressource, il est possible de disposer de bassins bénéficiant d'un renouvellement permanent de l'eau, qu'ils soient alimentés par pompage dans les eaux superficielles ou de manière gravitaire s'il s'agit de bassins au fil de l'eau ou de bassins liés à une retenue collinaire recevant les eaux pluviales.

La qualité de l'eau et la prévention des risques sanitaires liés aux pollutions bactériologiques ou chimiques (notamment par le méthylmercure, neurotoxique, issu de l'orpaillage passé et de l'orpaillage illégal) sont des préalables²⁵². Ainsi, des zones entières sont à exclure.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production de la pêche en Guyane

Pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de la pêche et de l'aquaculture achète 33 € de biens et services intermédiaires aux autres secteurs de l'économie locale.

Nous détaillons ci-dessous plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Une augmentation de la production du secteur de la pêche et aquaculture de 10 millions d'euros génèrerait :

- **8,5 M€** de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie
- La création de **127 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic)
- **3,3 M€** d'achats de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale

Une augmentation de la production du secteur de la pêche de 26 millions d'euros correspondant au manque à gagner estimé dû aux activités illégales, génèrerait :

- Près de **22 M€** de création de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de plus de **330 emplois** (équivalent temps plein payés au Smic)

En utilisant la même méthode d'analyse, une augmentation de la production du secteur de la pêche de 40 millions d'euros correspondrait, en ordre de grandeur, à une augmentation de la production équivalente à la moitié des chiffres d'affaires cumulés des activités de pêche légales et illégales aujourd'hui. Cela génèrerait :

- Près de 34 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de plus de 500 emplois (équivalent temps plein payé au Smic)

Une augmentation théorique de la production du secteur de la pêche de 50 millions d'euros génèrerait (hypothèse théorique) :

- 42,5 M€ de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de plus de 630 emplois équivalent temps plein au Smic

Les acteurs du secteur projettent (comme relayé dans le rapport *Guyane 2040* du MEDEF Guyane), la création de 800 emplois entre 2015 et 2030, et de 1 200 emplois entre 2015 et 2040 – ce qui, selon leurs projections, correspondrait à une augmentation du « PIB du secteur de la pêche » de 80 millions d'euros à horizon 2040.

Selon notre modélisation, une augmentation de la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture de 80 millions d'euros génèrerait, théoriquement :

- **68 M€** de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie
- La création de **1 024 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic)
- **26,4 M€** d'achats de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale

Une augmentation de la production du secteur de la pêche de 10 M€ génèrerait et 8,5 M€ de valeur ajoutée, 3,3 M€ d'achats de biens intermédiaires au reste de l'économie et 127 emplois (ETP au Smic)

Une augmentation de la production du secteur de la pêche de 26 M€, correspondant aux estimations du manque à gagner dû à la pêche illégale, génèrerait, théoriquement, près de 330 emplois (ETP au Smic) et 22 M€ de valeur ajoutée supplémentaires

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont à prendre avec prudence, car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Autres références et articles

- Étude de la crise de la pêche de la crevette en Guyane. (Ifremer 2011)
- [L'expérience de l'exportation de la chevrette macrobrachium rosenbergii en Guyane française, Denis Lacroix et Yann Maubras, Ifremer](#)
- [Interactions entre pêcheries et tortues marines en France métropolitaine et d'Outre-mer, Ministère de la Transition écologique et Solidaire et le Muséum National d'Histoire Naturelle, Rapport Patrinat 2016-117](#)
- [Historique des débarquements de crevette sous TAC en Guyane, Ifremer](#)
- [La consommation de carburant en mer, Ifremer](#)

Abréviations

- **CRPME** : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane
- **CTIPAG** : Centre Technique et Industriel de la Pêche et de l'Aquaculture de Guyane
- **FEAMP** : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
- **GPMG** : Grand port maritime de la Guyane, formé des ports commerciaux de Dégrad-des-Cannes et Kourou
- **IEDOM** : Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer
- **IFREMER** : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer
- **MIR** : Marché d'Intérêt Régional
- **PAC** : Plan d'Action Crevette de Guyane
- **PCP** : Politique Commune de la Pêche
- **PCS** : Plan de Compensation des Surcoûts
- **PROEPP** : Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche)
- **TAC** : Captures autorisées de crevettes, en tonnes par an
- **TED** : Turtle Excluder Device
- **TFUE** : Traité sur le Fonctionnement de l'UE
- **TTED** : Trash and Turtle Excluder Device
- **SAR** : Schéma d'Aménagement Régional
- **SRDAMC** : Schéma Directeur de l'Aquaculture Marine et Continentale
- **ZEE** : Zone Économique Exclusive



Le secteur
de l'agroalimentaire

Les chiffres clés du secteur agroalimentaire en Guyane

Production et taille du secteur²⁵³

- **55,1 M€** de chiffre d'affaires (en 2014)
- **Dont 1,2 M€** de chiffre d'affaires réalisé à l'export, soit près de 2% de l'activité
- **+3,8 %** des exportations de denrées alimentaires entre 2016 et 2017, représentant **14 M€** (en 2016)²⁵⁴
- **150** entreprises (en 2014)
- **160** établissements (unités de production) en 2014, contre 173 en 2012 (et 21 271 établissements en France en 2012)

Importations et demande locale

- **17 M€** de produits alimentaires importés en 2017 ²⁵⁵
- **+ 2,4 %** d'importations entre 2016 et 2017 (selon l'Insee), soit une augmentation alignée sur la croissance démographique, représentant **225,1 M€** (en 2016) – l'IEDOM estime, lui, que les importations de produits alimentaires ont augmenté de **6,8 %** sur la même période
- **+3,8 %**: augmentation de la demande des ménages en produits alimentaires, boissons et produits à base de tabac entre 2016 et 2017²⁵⁶

Part de l'agroalimentaire dans le secteur manufacturier

- **9,5 %** du chiffre d'affaires manufacturier régional
- **15,4 %** des établissements (en 2012)
- **Entre 10 et 14,5 %** des emplois salariés du secteur manufacturier

L'emploi dans le secteur agroalimentaire²⁵⁷

- **380** emplois salariés (en 2014)²⁵⁸, alors que le secteur aurait employé près de 1 000 personnes en 2012²⁵⁹ (ces chiffres sont à considérer avec prudence)
- 166 établissements avaient moins de 9 salariés (en 2012)
- **+40 %** des emplois dans ce secteur entre 2009 et 2014²⁶⁰

Établissements

- **15** établissements de transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques employant 147 salariés (en 2012)
- **35** établissements de transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande pour 36 salariés (en 2012)
- **1** seul établissement de transformation de viande porcine, traitant environ 40 porcs par semaine

Évolution des prix ²⁶¹

- **+0,8 %** du prix moyen des produits alimentaires entre 2016 et 2017
- **+ 4,9 %** du prix des produits frais entre 2016 et 2017
- **0,1 point**, correspondant à la contribution de l'augmentation des prix de l'alimentation dans l'augmentation des prix à la consommation en Guyane en 2016 (de 0,8 point)
- **17 %** correspondant à la part des produits alimentaires dans la consommation totale des ménages guyanais

Plans d'aides

- **7 M€** prévu à horizon 2023 pour soutenir 20% des industries agroalimentaires (IAA) de Guyane (Plan de développement régional)²⁶²

État des lieux de l'activité agroalimentaire en Guyane

Une activité qui peine à se développer, alors que la demande est en hausse

Une activité peu développée malgré la hausse de la demande

Malgré des besoins stimulés par la croissance économique, le secteur agroalimentaire peine à croître.

La plupart des entreprises agroalimentaires emploient moins de 9 ETP (équivalent temps plein). Elles font, pour un grand nombre d'entre elles, de la transformation et de la conservation de poissons, crustacés et mollusques puis, dans une moindre mesure, de fruits et légumes, et des boissons²⁶³.

Les industries agricoles et alimentaires produisent une valeur ajoutée de 46 millions d'euros et ne dépassent pas 2 % de la création annuelle de richesses. Cela est dû en partie à la concurrence des produits importés (notamment de France métropolitaine et d'Europe) et à l'étroitesse du marché local.

À noter que ces chiffres ne concernent que le secteur formel et n'incluent pas les productions vivrières transformées et commercialisées selon des circuits informels – pourtant très importantes²⁶⁴. De nombreux acteurs estiment à près de la moitié la part des activités vivrières informelles dans ce secteur – chiffre que nous n'avons pu vérifier.

Le *Panorama 2016 des industries agroalimentaires* identifiait 160 établissements (en 2014) sur le territoire en matière de transformation alimentaire (fruits, légumes et viande). Ces entreprises sont principalement situées autour de Cayenne et à l'ouest du territoire. Sur l'année 2015, Les établissements de transformation agroalimentaire montrent des signes de croissance²⁶⁵.

La demande de la part des grandes et moyennes surfaces (GMS) est importante et, en l'état, le secteur peine à répondre à cette demande. Le plan de développement régional reconnaît une « demande soutenue des GMS pour des produits agroalimentaires transformés »²⁶⁶.

La Région dispose de 2 abattoirs. L'un est localisé à Rémire-Montjoly et est doté d'un potentiel maximum de 1 200 tonnes par an. Le second se situe à Mana et forme, avec l'atelier de transformation des productions végétales, le pôle agroalimentaire de l'ouest mis en service à la fin de l'année 2014. Son abattoir a une capacité de 150 à 200 tonnes et abat environ 100 tonnes par an.

L'usine d'embouteillage de la société Dilo, ouverte depuis 2012, est l'unique unité de production d'embouteillage d'eau de source en Guyane. Cette unité, qui emploie directement une dizaine de personnes, possède une capacité allant jusqu'à 7 400 bouteilles/heure.

La production de rhum est assurée par la distillerie de Saint-Maurice, qui demeure la seule à produire du rhum agricole en Guyane – alors qu'il y avait 17 usines au début du siècle dernier. Localisée sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, la Société des Rhums Saint-Maurice fonctionne de manière saisonnière et compterait 13 salariés²⁶⁷.

La production de rhum est soumise à des quotas, et la production guyanaise est très fortement concurrencée par celle des Antilles. Historiquement de 8 000 tonnes par an, les quotas ont été revus à l'été 2018 et sont désormais fixés à 10 000 tonnes par an.

La production de produits laitiers est conduite par 2 entreprises en Guyane – l'une industrielle et l'autre artisanale.

La transformation des produits de la mer est traitée plus amplement dans le chapitre « Le secteur de la pêche ».

Peu d'acteurs dans la filière agroalimentaire

Dans sa modification de juillet 2017, le plan de développement régional, note le « manque d'entreprises de transformation secondaire en agriculture : seulement 5 entreprises d'agro-transformation, le reste des transformations se faisant à des échelles très petites, souvent celle de l'exploitation agricole (jus, confiture, etc.), et s'écoulent en vente directe »²⁶⁸. Les chiffres sur le nombre d'acteurs varient. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont, de fait, peu nombreux à avoir une taille industrielle significative.

En effet, si la Guyane compte quelques acteurs importants dans le secteur agroalimentaire, un grand nombre de transformateurs travaillent à petite échelle dans un cadre familial, commercialisant leur production en vente directe et avec un objectif vivrier. Du reste, il s'agit majoritairement de pluriactifs dont la transformation est un revenu complémentaire.

Selon les acteurs du secteur, la majorité des petits acteurs de la transformation (ceux pour lesquels les pôles agroalimentaires ont été développés) auraient des activités de transformation autour de 10 000 € et 20 000 € de chiffre d'affaires par an. Le revenu de ces activités est, lui, peu connu – y compris parfois des entrepreneurs eux-mêmes.

Les objectifs du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Dans sa modification de juillet 2017, le plan de développement régional note des objectifs spécifiques à l'industrie agroalimentaire en Guyane au sein de la thématique 3 du plan : « améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises ».

Cela inclut²⁶⁹ :

1. Les **projets de transformation et de commercialisation** des produits agricoles d'un montant supérieur ou égal à **1,5 million d'euros** ;
2. La **transformation** du rhum et des produits de la pêche ;
3. La **seconde transformation** des produits agricoles ;
4. L'amélioration de la **compétitivité** des entreprises dans la zone de coopération relève du Programme de Coopération INTERREG Amazonie dans le domaine agroalimentaire.
- 5.

Formation et accompagnement des acteurs

Les pôles agroalimentaires

Les pôles agroalimentaires sont des établissements qui proposent des formations, un accompagnement et la mise à disposition de matériel et d'équipement pour la transformation agroalimentaire. La location des lieux et du matériel professionnel coûte autour de 10 €/heure.

Le pôle agroalimentaire de Mana a bénéficié d'un investissement d'environ 4 millions d'euros et emploie 7 personnes. Celui de Maripasoula, plus petit mais adapté aux besoins de cette collectivité, a bénéficié d'un investissement d'environ 200 000 € et emploie une personne.

Ces pôles ont des vocations de formation et d'accompagnement au développement de l'activité des porteurs de projets. Par exemple, ces pôles proposent la location de matériel et d'équipements de transformation industrielle à des prix subventionnés, permettant ainsi aux producteurs de développer leur activité sans engager de frais fixes importants (achat d'équipement, investissement dans un atelier).

L'un des objectifs des pôles agroalimentaires est de développer l'activité, mais aussi de créer un tissu économique solide autour des exploitants agricoles, des éleveurs, des acteurs (PME, TPE et autoentrepreneurs) de la transformation, créant ainsi des cercles vertueux de production et de transformation locales.

Analyse SWOT de l'activité agroalimentaire en Guyane

FORCES

- La grande diversité des produits de la mer et de l'agriculture locale (fruits, légumes, racines)
- Une demande soutenue des GMS et des consommateurs pour des produits transformés locaux
- Des contraintes réglementaires et sanitaires freinant la concurrence et importations de produits des pays voisins
- Des contraintes réglementaires et sanitaires privilégiant l'utilisation de produits locaux (porc frais, œufs) créant des synergies entre les filières de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation
- Des pôles agroalimentaires proposant des formations et la location d'équipement aux petits transformateurs – aujourd'hui il y a seulement 2 pôles en Guyane mais ce dispositif pourrait être appelé à être répliqué

FAIBLESSES ET FREINS

Un tissu industriel insuffisant pour couvrir la demande

- Un faible tissu industriel des activités de transformation alimentaire
- Un faible taux de couverture des besoins locaux
- Un faible équipement des acteurs, notamment pour les nombreux petits transformateurs familiaux et artisanaux
- Une part d'activité informelle importante mais difficile à estimer – elle pourrait représenter jusqu'à la moitié de l'activité

La concurrence des pays voisins et de la métropole

- Une concurrence des produits venant de métropole et d'Europe, parfois moins chers que les produits locaux
- Une concurrence illégale et informelle venant des pays limitrophes, notamment dans les zones frontalières

Un marché local relativement faible, bien qu'appelé à augmenter

- Un marché local relativement faible – sur une population de 280 000 habitants, le marché « réel » de consommateurs est estimé autour de 150 000 personnes, dont une grande partie sont à faibles revenus
- Des besoins de production inférieurs à ceux de la France métropolitaine pour les usines de fabrication (au vu de la taille du marché) qui rongent la rentabilité de grandes unités industrielles

Des défis liés aux problèmes de structuration d'autres secteurs

- Des problèmes d'approvisionnement dus au manque de structuration des secteurs de la pêche et de l'agriculture ainsi qu'à la saisonnalité de certaines productions –, ce qui freine les contrats des transformateurs locaux avec la grande distribution

Des coûts de production importants et des problèmes à trouver des financements

- Des problèmes logistiques et de manque d'approvisionnement, augmentant les coûts de production
- Des problèmes de financement pour les porteurs de projet et la frilosité du secteur bancaire à investir dans le secteur – même auprès des acteurs les plus importants
- Des problèmes d'accès à des institutions d'aide au développement de l'activité, comme les pôles agroalimentaires (coût du transport, distance)

Un manque de transmission du patrimoine industriel

- Un manque de transmission du patrimoine industriel et agricole (distilleries, conserves d'ananas, production de cacao) créant parfois la disparition entière d'activité

Des lourdeurs et lenteurs administratives

- Des lourdeurs administratives qui contraignent l'avancement des projets de développement des acteurs privés, et qui mobilisent les ressources des organismes publics et des collectivités

MENACES ET RISQUES

- Des allocations d'aides non ou peu spécifiées pour le secteur agroalimentaire dans le cadre du Plan de développement Rural
- Des accords de libre-échange ouvrant le secteur agroalimentaire guyanais à une concurrence des pays voisins, qui pourrait déstabiliser durablement la filière
- Une frilosité maintenue du secteur bancaire à investir dans le secteur et un manque de diversité des opportunités de financement, créant des manques de préfinancement importants pour les porteurs de projets

Focus sur les opportunités

UNE DEMANDE APPELÉE À CROÎTRE

- Une forte croissance démographique, poussant la demande de produits agroalimentaires
- Une demande croissante des consommateurs en produits transformés (familles, GMS, restauration collective), notamment due aux changements des modes de consommation et à la croissance démographique
- La demande et l'intérêt des Guyanais pour des produits transformés locaux

DES INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE, BÉNÉFICIAIRES AUX ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES

- Des investissements, aides et programmes de financement dans les secteurs amont de la pêche et de l'agriculture, augmentant la structuration des filières d'approvisionnement locales

DES SYNERGIES INTER ET INTRA-FILIÈRE

- L'opportunité de créer des synergies, partenariats et mutualisation de la capacité d'investissements entre les acteurs de la production agricole, de la pêche et de la transformation
- La création d'une interprofession de l'industrie agroalimentaire
- La diversification des activités des acteurs (agriculture, agro-tourisme, transformation agroalimentaire), créant ainsi une diversification des revenus

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

- Le développement d'une offre de produits à haute valeur ajoutée, pour l'export et la vente locale (wassai, poivre, miel)

LE DÉVELOPPEMENT DES PÔLES AGROALIMENTAIRES

- Une volonté de créer des pôles agroalimentaires sur plusieurs communes en Guyane, adaptés aux besoins spécifiques du territoire – optimisant ainsi les investissements

DES BESOINS DE FINANCEMENT RELATIVEMENT FAIBLES POUR LA MAJORITÉ DES ACTEURS DU SECTEUR

- Des besoins de financement relativement faibles pour de nombreux acteurs (souvent moins de 20 000 €)

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DES ACTEURS

- Le développement de l'accompagnement technique, administratif et commercial des porteurs de projet
- La promotion des produits locaux et le soutien de leur production et distribution
- L'accompagnement de la régularisation des acteurs informels

LA COMMANDE PUBLIQUE COMME DÉBOUCHÉ POUR LA PRODUCTION LOCALE

- L'opportunité de promouvoir, notamment à travers la commande publique et des outils comme la SBA (Stratégie du Bon d'Achat), l'achat préférentiel de produits transformés guyanais (par rapport à des importations) quand l'offre locale existe

Les principaux enjeux du secteur agroalimentaire

Les principaux enjeux du développement du secteur agroalimentaire en Guyane

De l'analyse qui a été faite du secteur agroalimentaire et des consultations des acteurs du secteur, il apparaît que les principaux enjeux et priorités pour le développement de la filière sont, entre autres :

- ▶ Améliorer la **structuration** de la filière
- ▶ Résoudre, en amont, le manque de **structuration du secteur agricole** – fournisseur des activités de l'agroalimentaire
- ▶ Améliorer la **régularité des approvisionnements** de la production locale
- ▶ Améliorer la **rentabilité et la gestion de trésorerie** des petits transformateurs
- ▶ Tenir compte de la **forte variabilité et imprévisibilité des prix** des productions locales
- ▶ Tenir compte des **freins au financement** et donc à l'investissement productif
- ▶ Des débouchés de vente variés mais des freins à dépasser, pour les petits transformateurs, **d'accéder au marché des GMS** (Grandes et Moyennes Surfaces)
- ▶ Développer **l'accompagnement technique, administratif et commercial** des porteurs de projet
- ▶ Tenir compte du **manque de transmission du patrimoine industriel**
- ▶ Tenir compte du **manque de données précises** sur la production, les volumes, les coûts de production et les emplois dans ce secteur d'activité
- ▶ Accompagner le développement des **activités des pluriactifs** (exploitants agricoles et petits transformateurs), notamment par la réplique des pôles agroalimentaires sur le territoire
- ▶ Considérer le **développement d'activités annexes** localement (en lieu d'importations) de biens et services fournisseurs de l'industrie agroalimentaire (ex. fabrication locale de pots en verre, d'emballages, etc.) et s'inscrivant dans une logique locale d'économie circulaire

Les principes d'un développement responsable et durable de l'industrie agroalimentaire à prendre en compte dans le développement de ce secteur :

- ▶ Soutenir les **filières d'approvisionnement** durables locales
- ▶ Favoriser les **approvisionnements locaux**, en circuits courts
- ▶ Privilégier des **techniques de production économes en énergie** et en ressources
- ▶ Sensibiliser et travailler avec les acteurs des **filières amont et aval** dans la mise en place d'un cahier des charges et de pratiques durables, réalistes et bénéficiant à tous (ex. : agriculture biologique, garantie de l'approvisionnement, délais de paiement raisonnables, etc.)
- ▶ Penser, dès l'élaboration des projets, à **minimiser les déchets aux opportunités de valorisation locales** (vente de bois-énergie lié à l'éclaircissement des parcelles aux producteurs de biomasse ; vente des rejets de la production aux éleveurs pour l'alimentation animale ; système de consignes pour les emballages en verre, etc.)
- ▶ **Optimiser les techniques de production** pour éviter les pertes et les déchets
- ▶ Utiliser des **matériaux recyclés, recyclables et bio-sourcés** – si possible localement
- ▶ Travailler à la **sensibilisation des consommateurs aux gestes responsables**, de tri, de recyclage et/ou de réutilisation des emballages
- ▶ Sensibiliser les consommateurs au **gaspillage alimentaire**
- ▶ **Optimiser la logistique et le transport** – mutualiser le transport avec d'autres professionnels, optimiser le remplissage des camions

Approfondissement des principaux enjeux du secteur agroalimentaire en Guyane

Les enjeux mis en lumière par le plan de développement régional

Dans sa modification de juillet 2017, le plan de développement régional note certains des principaux enjeux du développement des IAA (industries agroalimentaires) en Guyane : « L'industrie agroalimentaire peine à se développer, du fait entre autres des coûts des investissements et de fonctionnement, du manque de régularité de l'approvisionnement en production locale, de la faible structuration des filières agricoles (elles s'approvisionnent essentiellement auprès d'agriculteurs individuels), et des prix élevés pratiqués par les producteurs qui privilégient la vente directe sur les marchés.

Enfin, la distribution est assurée sur plusieurs marchés répartis sur le territoire, des détaillants et des chaînes de GMS dont la part dans la distribution augmente »²⁷⁰.

Les priorités d'action dans ce secteur y sont exprimées comme suit :

- Amélioration de l'**accès aux services de recherche**, et développement pour encourager l'agro-transformation ;
- Amélioration du **positionnement** sur tous les marchés des produits agricoles et agroalimentaires.

Selon le plan, il s'agit ainsi de :

- **Favoriser l'innovation**, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
- **Améliorer la compétitivité** des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles
- **Ouvrir vers les marchés national et international** afin d'élargir les débouchés potentiels et de favoriser la pérennité économique des entreprises
- Conserver puis valoriser l'**agro-biodiversité guyanaise** ancienne ou menacée de disparition
- Améliorer la **formation technico-économique** des exploitants agricoles, agroalimentaires et forestiers
- Financer l'**animation et la structuration de nouvelles filières innovantes** en sensibilisant les différentes catégories d'acteurs autour du développement des filières [...] et des circuits d'approvisionnement courts mettant en relation acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire
- **Encourager les investissements** des infrastructures, des équipements et du matériel performant en termes d'efficacité environnementale, dans le secteur agricole, agroalimentaire et forestier

Concernant la formation et l'accompagnement des acteurs, le plan de développement régional propose les priorités suivantes²⁷¹ :

- **Renforcer l'offre locale en formations techniques continues** et permettre la mise en œuvre d'actions d'information à destination des acteurs des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, pour leur permettre de gagner en compétences et par conséquent, d'améliorer la performance de leurs entreprises ;
- **Diffuser les connaissances** pour améliorer l'efficacité environnementale des activités et favoriser les démarches collectives de protection de l'environnement, à destination des acteurs des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier ;
- Diffuser des **formations** et de l'information sur les normes et la mise en œuvre de pratiques plus durables ;
- **Sensibiliser** les acteurs aux enjeux du changement climatique ainsi qu'aux moyens de s'y adapter.

D'ici 2023, le plan de développement régional vise à soutenir 20 % des IAA de Guyane à hauteur de 7 M€.

Nous détaillons ci-dessous certains de ces enjeux, ainsi que d'autres défis pour le développement de l'industrie agroalimentaire en Guyane, soulevés par d'autres sources et acteurs du secteur.

Le manque de structuration de la filière

La Guyane dispose d'un savoir-faire et d'une tradition importants en matière de transformation de produits agricoles. Dans ce secteur, l'importance de l'activité informelle conduit à une méconnaissance des filières et des volumes concernés.

Ainsi, la Guyane compte de nombreux petits producteurs-transformateurs de fruits et légumes mais les données existantes manquent pour avoir un aperçu de leur nombre.

Ces producteurs-transformateurs commercialisent leur production essentiellement en vente directe (sur l'exploitation ou via les marchés de détail). Ces petits transformateurs individuels ne sont pas (ou très peu) structurés en filières. Ils n'ont donc pas la capacité d'approvisionner de plus grands circuits de distribution comme les GMS ou la restauration collective.

Les difficultés rencontrées par les petits transformateurs

Les petites unités de transformation souffrent, entre autres, du manque de régularité de l'approvisionnement et de la faible structuration des filières agricoles. Si les petits transformateurs sont eux-mêmes producteurs, ils souffrent de la saisonnalité de leurs propres cultures.

Les petites unités de transformation s'approvisionnent essentiellement auprès d'agriculteurs individuels. La saisonnalité des cultures, la variabilité des prix et le peu de garanties d'approvisionnement (certains producteurs vendant en priorité sur les marchés avant de satisfaire les commandes de leurs clients transformateurs) rendent très difficile le développement des activités de transformation.

À cela s'ajoutent les problèmes de trésorerie car si les fournisseurs agricoles demandent à être payés immédiatement, les distributeurs ont, eux, des délais de paiement bien plus longs.

Qu'ils soient individuels ou de taille importante, les projets de transformation rencontrent des difficultés malgré les opportunités de financement proposées, principalement :

- L'absence de crédit bancaire ;
- L'absence d'accompagnement et de suivi des projets ;
- La déconnexion entre l'amont et l'aval de la filière.

Ces défis sont reconnus ainsi dans l'analyse du Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD) Guyane 2016.

Des unités de formation et de mise à disposition de matériel et d'équipement ont vu le jour : les pôles agroalimentaires. Toutefois, des freins subsistent pour leur utilisation optimale par les porteurs de projets.

Par exemple, de nombreux acteurs mentionnent le problème de la distance de ces pôles par rapport aux parcelles et à leur domicile, impliquant des coûts et temps de transport importants. Si la location des lieux (avec l'équipement) est jugée correcte (10 €/heure), les coûts cumulés paraissent élevés (essence, location, transport) et posent des freins aux éventuels bénéficiaires.

Le manque de transmission du patrimoine industriel

Les activités agroalimentaires souffrent, comme celles de l'agriculture, de la faible transmission d'une génération à l'autre (même pas nécessairement au sein d'une même famille) du patrimoine industriel et agricole. On note en effet peu de reprises d'entreprises ou d'exploitations. Certaines activités sont aujourd'hui presque arrêtées, alors qu'elles étaient florissantes il y a encore 20 ou 30 ans.

Un exemple est le nombre de distilleries. Aujourd'hui, on compte à peine 2 ou 3 distilleries en Guyane et une seule rhumerie alors qu'il y en aurait eu auparavant une vingtaine.

C'est le cas également pour le conditionnement d'ananas et de cœurs de palmier, ou encore la production de café et de cacao – qui sont à présent des activités et productions marginales alors qu'elles étaient importantes par le passé.

Une forte variabilité des prix des produits agricoles

« En moyenne annuelle, l'indice des prix de l'alimentation a augmenté de 0,8 % en 2016 par rapport à 2015 » (Insee).

Les prix des produits frais ont crû, eux, de 4,9 % sur la même période. Toutefois, cette augmentation connaît une forte saisonnalité avec des pics importants au plus fort de la saison des pluies (respectivement + 9,4 % et + 9,7 %).

Cette importante variabilité des prix des légumes, poisson et fruits frais conduit à des problèmes d'approvisionnement et de trésorerie pour l'industrie agroalimentaire.

Le manque de données précises sur ce secteur d'activité

Du fait du grand nombre d'acteurs du secteur agroalimentaire ayant des activités de petite taille, voire des activités informelles, il y a peu de données précises sur l'ensemble du secteur. Le nombre d'emplois dans ce secteur varie lui aussi selon les sources. Par exemple, si le panorama des industries agroalimentaires en Guyane comptait 380 emplois en 2014²⁷², le plan de développement rural comptait près de 1 000 emplois en 2012²⁷³. Une telle variation en 2 ans paraît importante et montre le manque de fiabilité des données.

La faible taille du marché local et des coûts de production élevés

La faible taille du marché local (280 000 habitants pour environ 150 000 consommateurs) est un débouché faible, bien qu'en croissance, pour de grandes unités de production.

Par exemple, une usine de produits laitiers de la même marque peut produire en volume en quelques jours en France métropolitaine ce que l'usine en Guyane produira en un an – lors que les coûts de production en Guyane peuvent être jusqu'à près de 4 fois supérieurs à ceux de l'Hexagone.

Cela est expliqué en partie par les importations. Par exemple, les machines et équipements sont importés, tout comme les emballages, ce qui augmente considérablement les coûts de production.

Il y a également moins de références produites dans les usines de Guyane, car le marché est de taille plus réduite. Il faut ainsi nettoyer la chaîne de production et re-calibrer les machines pour changer de référence plus fréquemment – ce qui entraîne des arrêts plus fréquents de la production et des frais supplémentaires.



Les yaourts Yoplait produits en Guyane

Un exemple de projet pluriactif : Kudawyada

Le projet de Kudawyada illustre les activités multiples et à fort potentiel des porteurs de projet de l'agroalimentaire et de l'agro-tourisme.

En effet, ce projet familial concentre des activités de tourisme, d'agriculture et de transformation. L'offre touristique et de produits agroalimentaires (jus, farines, confitures, plats préparés) promeut la tradition, les produits, l'accueil et le savoir-faire de l'ouest guyanais.

Dans ce cadre, un important travail de recherche, d'information et de sauvegarde des savoirs et des métiers traditionnels est réalisé par les porteurs du projet.

Ce projet a été lauréat d'un appel à projets de l'Agence Française de la Biodiversité, parmi 130 projets déposés dont seulement 8 ont été retenus en Guyane.

Pour développer leur activité et créer 5 emplois, l'estimation de leur besoin d'investissement serait de 50 000 €.

L'augmentation de leur production de jus de 600 à 6 000 bouteilles créerait 2 emplois. L'augmentation de leur production de confitures et plats préparés créerait elle aussi 2 emplois.

Leur activité touristique, à ce jour, s'élève à environ 600 nuitées par an et le service de 300 repas. Pour la développer, un investissement de 15 000 à 20 000 € serait nécessaire et engendrerait la création d'un emploi. Cet investissement permettrait notamment l'accueil de groupes et la pérennisation de cette activité.

À ce jour, les activités de transformation agroalimentaires sont celles qui connaissent la plus forte expansion. Par exemple, leur production de confitures (à base de baies et de fruits locaux comme le wassai ou la papaye) rencontrent un grand succès. Ils ont ainsi vendu près de 1 000 confitures en un mois.

La demande est importante et cette activité (confitures et plats préparés) pourrait générer (selon nos estimations) un chiffre d'affaires mensuel de près de 10 000 € – justifiant ainsi sur le long terme 1 à 2 embauches.

Ce projet, en pleine expansion et à fort potentiel, rencontre toutefois de nombreux freins – à l'instar de multiples acteurs du secteur. On peut noter les lenteurs administratives, les difficultés d'accès au financement (privé comme public), les problèmes d'approvisionnement (en produits agricoles et produits de la mer), la volatilité des prix demandés par les exploitants agricoles fournisseurs, et le coût de production (transport, essence, conditionnement).

Par exemple, le coût des pots en verre pour les confitures est de 0,60 € (1 € pour les bouteilles) car importés de France et le coût du nectar de wassai (acheté localement) est de 5 € par kg (un kilo de nectar permet de produire 15 confitures). Or le coût des approvisionnements locaux peut varier du simple au triple selon la saison et la relation entretenue avec le fournisseur. Les prix de vente, eux, ne peuvent pas suivre ces changements et risquent de perdre les débouchés.

Ces défis et ces opportunités de développement touchent de nombreux acteurs du secteur.



Confiture de papaye Kudawyada

Pistes de réflexion

Les opportunités de développement du secteur agroalimentaire sont réelles et nombreuses – notamment au regard de l'importante croissance démographique.

De plus, le marché des produits transformés est porteur car les consommateurs apprécient (quand les prix sont compétitifs) les produits transformés locaux.

Certaines pistes de réflexion ainsi que des propositions chiffrées émanant des acteurs de la filière sont exposées ici. Ces opportunités incluent :

AXE 1 : L'OPPORTUNITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE, NOTAMMENT AU VU DES FINANCEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

La restauration collective (armée, écoles, hôpitaux, prisons) est capable (et a besoin) d'absorber de grandes quantités de produits frais et de produits locaux transformés (sous réserve de prix concurrentiels). Aujourd'hui, la restauration collective est obligée de s'approvisionner via l'import de produits européens, faute de circuits organisés pour la fournir en volumes importants et réguliers.

Toutefois, de nombreuses opportunités existent, comme la SBA (Stratégie du Bon d'Achat), pour promouvoir l'achat de produits agricoles et produits transformés locaux par les établissements publics en Guyane.

La commune de Mana, par exemple, offre 1 400 collations par jour dans les 5 écoles de la ville. Pour ces collations (il n'y a pas de cantines), le lait est importé de France métropolitaine, faute d'une filière suffisante en Guyane.

La commune est contrainte de donner des boissons sucrées aux enfants, faute d'alternative locale. Or, des boissons à base de wassai seraient préférées - aux dires des acteurs eux-mêmes, pour des questions de santé et de promotion de la production locale.

La demande de produits transformés est appelée à s'accélérer de par, entre autres, la construction d'établissements publics dans le cadre du Plan d'Urgence. Sont ainsi prévues les constructions d'un établissement pénitentiaire et d'une vingtaine de collèges et lycées sur tout le territoire.

Ce sont autant d'opportunités pour les acteurs de l'agroalimentaire de développer leur activité, en partenariat avec les agriculteurs et exploitants et les collectivités et organismes publics gestionnaires de ces lieux.

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT DE PÔLES AGROALIMENTAIRES DE TAILLES VARIÉES ET ADAPTÉES AUX BESOINS LOCAUX

Dans son schéma intercommunal de développement économique, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACAL) propose le développement de plusieurs pôles agroalimentaires, notamment à Macouria, Roura, Montsinéry et Rémire-Montjoly²⁷⁴.

Les objectifs sont les suivants :

- Aménager des sites pour l'accueil d'activités de transformation, « pôles agricoles » et « quartier des pêcheurs »
- Implanter des ateliers-relais et des équipements mutualisés pour les producteurs et artisans
- Créer des espaces dédiés à la vente et promotion des produits

Ces actions ont été évaluées à :

- 250 000 € pour mener une étude
- Plus de 10 M€ d'investissement dans la construction et l'aménagement d'un pôle de grande taille (pour un site d'environ 6 000 m² d'ateliers)
- La création de 4 à 6 emplois d'animation
- (Les frais de fonctionnement n'ont pas été estimés ou, du moins, n'ont pas été publiés)

Une réflexion serait à mener entre les acteurs des pôles agroalimentaires et des MFR (Maisons Familiales Rurales) afin de considérer les synergies et mutualisations pertinentes entre ces institutions. Une idée proposée par les acteurs du secteur serait de mener, notamment, des programmes d'apprentissage pour les jeunes en formation dans les MFR auprès des acteurs utilisant les pôles agroalimentaires.

Ces formations bénéficient d'une attractivité pour les jeunes. A Mana, par exemple, sur les 150 jeunes formés (environ), entre 200 et 300 seraient sur liste d'attente.

Les pôles agroalimentaires ont également l'opportunité de participer à un travail de régularisation de l'activité informelle auprès des petits transformateurs familiaux qui vendent aujourd'hui de faibles volumes en vente directe et sans contrôles.

AXE 3 : L'EXPORTATION ET LA VENTE LOCALE DE PRODUITS DE NICHE À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Les produits guyanais ont tous les atouts pour rencontrer un succès à l'export, dans la mesure où ceux-ci présentent une forte valeur ajoutée (moindre poids par rapport au coût élevé du fret) et sur des marchés de niche (produits à forte identité).

Ces produits concerneraient principalement le cacao, la vanille, le poivre, le miel et le wassai. Pour augmenter la valeur ajoutée de ces produits, une première transformation est à explorer (conditionnement, confitures, sauces, pâtes, poudre).

Le plan de développement régional souligne, dans ce sens, « l'importance d'un tel territoire comme réservoir de ressources génétiques pour le secteur agroalimentaire ou industriel (souches sauvages de plusieurs espèces comme le cacao, la vanille, etc. »²⁷⁵.

Pour ces produits de niche, la reconnaissance de bonnes pratiques lors de la culture et de la production sont importantes. Par exemple, 50 grammes de poudre de wassai AB (agriculture biologique) est vendu (environ) 14 € dans des boutiques spécialisées en Île-de-France.

En comparaison, le litre de wassai (ayant subi une première transformation basique) est vendu en moyenne R\$16 (soit environ 3,30 €) à Belém (ville du Brésil où se concentre la production et commerce de wassai) et 5 €/litre en Guyane. Le différentiel et les marges potentielles sont importants.

La construction d'une usine de transformation de wassai serait à l'étude par des acteurs privés.

Une réflexion serait à mener sur les modalités de développement, accompagnement et financement de projets pilotes sur les différentes filières jugées prioritaires (produits à forte identité territoriale, produits carnés et de la mer, fruits et légumes transformés, produits aquacoles, fruits de palmiers, plantes aromatiques et médicinales).

Un exemple d'exportation et de visibilité des produits guyanais : Délices de Guyane

La société Délices de Guyane est un exemple de succès de production et promotion de produits guyanais en Guyane et en France métropolitaine. En effet, Délices de Guyane a une boutique en propre à Paris où elle vend des produits représentatifs de la diversité des produits et gastronomie guyanaise (couac, piment rouge, cerises de Cayenne, punch, miel, confitures) et des savoir-faire locaux (paniers, artisanat).

Cette société vend également ces produits en Guyane à travers un réseau de distribution de GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) et de magasins spécialisés et livre ses produits dans les Antilles.

Toutefois, la vente de certains produits (rhum par exemple) est contrôlée. Au-delà des quotas de production, des freins supplémentaires existent pour le commerce de ces produits entre la Guyane et les Antilles – diminuant de fait les opportunités de développement vers ces marchés.

Délices de Guyane travaille avec plus d'une soixantaine d'agriculteurs, exploitants, artisans et fournisseurs. Ils travaillent également avec près de 10 jeunes en insertion chaque année et accueillent également une dizaine de stagiaires et apprentis. Ils ont plus d'une quinzaine d'employés à temps plein.



Offre de produits 'Délices de Guyane'

AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT ADAPTÉES

De nombreux acteurs du secteur de l'industrie agroalimentaire en Guyane soulèvent les problèmes de financement (publics et privés) importants qu'ils rencontrent.

Or les nombreux petits entrepreneurs du secteur ont des besoins de financement relativement faibles (moins de 20 000 €).

Certains ont des besoins de financements ponctuels inférieurs à 5 000 €. Ces sommes se prêtent à des modes de financement plus rapides et diversifiés, comme du microcrédits et des emprunts (en lieu de subventions).

Par exemple, un groupement de 10 agriculteurs et transformateurs, estime à 3 000 € leur besoin de financement pour imprimer une brochure listant la centaine de références de produits qu'ils proposent. Un investissement de promotion de leur activité, faible mais nécessaire, qui reste à ce jour sans modalité de financement.

AXE 5 : LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS

Dans sa modification de juillet 2017, le plan de développement régional note les priorités qui seront données pour la formation des acteurs du secteur. Ces objectifs bénéficieront de subventions (le chiffre exact n'était pas accessible lors de la rédaction de ce rapport) auprès d'organismes de formation agréés²⁷⁶.

Cette aide vise à « favoriser, tout au long de la vie, l'amélioration et l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires à la création, à la gestion, à l'adaptation et au développement des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières dans le cadre de la formation professionnelle continue des actifs ».

Ces actions de formation porteront sur les objectifs suivants :

- Maîtrise du **socle commun** de connaissances et de compétences professionnelles, contextualisé et adapté aux activités et à l'environnement professionnel spécifique des secteurs concernés ;
- Maîtrise et amélioration de la **gestion technico-économique des systèmes de production** et de transformation ;
- **Développement** et **diversification** des productions ;
- Amélioration de la technicité et de la **polyvalence** ;
- **Modernisation** des entreprises et acquisition de nouvelles techniques ;
- Maîtrise et **adaptation réglementaire** ;
- Maîtrise des principes et techniques de **gestion comptable** et financière ;
- Développement de pratiques de **gestion de l'environnement, de la qualité**, de la sécurité et de la durabilité ;
- Maîtrise et développement des techniques et stratégies de **marketing** ;
- Gestion de la **commercialisation** et de la **valorisation** des produits.

AXE 6 : LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG 2007-2013) promouvait la diversité, notamment à la promotion des projets portés par les femmes.

« L'exécution du programme devra également s'attacher à ce que la création d'entreprises et d'emplois se décline au féminin. Concernant les actions menées en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la mise en relief des projets construits et mis en œuvre par des femmes sera généralisée, tant sur les plans de la détection que de la réalisation, avec une attention marquée pour apporter un appui spécifique, ainsi qu'un suivi et une évaluation appropriés. [...]

Seront ainsi encouragées des actions économiques de proximité comme la création de microentreprises, le développement de l'agrotourisme et du tourisme en milieu naturel, susceptibles d'être mis en œuvre par des femmes, conjointes ou non d'exploitants agricoles »²⁷⁷.

La dernière étude de l'Insee en date, en 2017, montre la différence entre hommes et femmes face à l'emploi en Guyane. Sur les 84 % des actifs occupés qui avaient un emploi salarié en Guyane en 2017, 47 % des Guyanais ont un emploi, contre 34 % des Guyanaises.

AXE 7 : LA PROMOTION DE LA GASTRONOMIE GUYANAISE

Dans son schéma intercommunal de développement économique, la CACAL propose la création d'événements culinaires afin de promouvoir la gastronomie et les produits guyanais²⁷⁸. Il s'agirait, par exemple, d'organiser des événements et concours gastronomique afin de promouvoir les produits et savoir-faire locaux, ainsi que de créer des espaces d'échange entre les acteurs.

Ce projet est, en l'état, estimée à 150 000 € pour l'embauche d'un chef de projet, la réalisation d'une étude et pour mener un travail préparatoire.

La gastronomie guyanaise est riche et diverse, et sa qualité est reconnue. Par exemple, en mars 2017 le miel de Macouria remportait une médaille d'or au Salon de l'agriculture à Paris.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production du secteur de l'agroalimentaire en Guyane

Le secteur de l'agroalimentaire, ou « denrées alimentaires et boissons » selon l'Insee, est, d'après notre étude, un secteur à forts effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Cela est dû au fait que ce secteur consomme des biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs, notamment auprès de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de l'agroalimentaire achète 28 € de biens et services intermédiaires aux autres secteurs de l'économie locale.

En comparaison, le secteur de l'agriculture et de la pêche achète 33 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale, l'audiovisuel 24 €, le tourisme 17 € et l'administration et le secteur extractif moins de 8 €.

Un exemple de ces effets d'entraînement en terme d'emplois est la société Délices de Guyane qui, si elle emploie une quinzaine de personnes en propre, travaille avec une soixantaine de fournisseurs locaux. Soit un rapport de près de 1 à 4.

Un autre exemple pour donner des ordres de grandeur est la construction d'une usine de production de pulpe en Guyane. L'investissement (hors terrain) est estimé à 2 millions d'euros pour une création de 5 emplois directs et une vingtaine d'emplois indirects.

Nous détaillons ci-dessous plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Une augmentation de la production du secteur de l'agroalimentaire (« denrées alimentaires et boissons ») de 10 millions d'euros génèrerait :

- **3,2 M€** de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie
- **2,8 M€** d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie
- La création de **141 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic)

En utilisant la même méthode de calcul, une augmentation de la production de 20 M€ dans le secteur agroalimentaire génèrerait théoriquement :

- Une création de valeur de près de **6,5 M€** pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de plus de **280 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic).

Une augmentation de la production du secteur agroalimentaire de 10 M€ génèrerait près de 3,2 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie, 2,8 M€ d'achats de biens et services et la création de plus de 140 emplois (ETP au Smic)

700 emplois (ETP au Smic) et 16 M€ de valeur ajoutée seraient théoriquement générés par une augmentation de la production de 50 M€ du secteur agroalimentaire en Guyane

En utilisant la même méthode de calcul, une augmentation de la production du secteur de l'agroalimentaire (« denrées alimentaires et boissons ») théorique de 50 millions d'euros génèrerait :

- 16 M€ de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie
- La création de plus de 700 emplois (équivalent temps plein rémunérés au Smic)

Les professionnels de la filière projettent (comme relayé dans le rapport *Guyane 2040* du MEDEF Guyane) la création de 2 000 nouveaux emplois à horizon 2030 et de 3 200 emplois à horizon 2040 – correspondant, selon eux, à une augmentation du « PIB du secteur » de 160 millions d'euros à horizon 2030 et de 256 millions d'euros à horizon 2040.

En reprenant des ordres de grandeur inférieurs à ceux des projections des acteurs du secteur, et en utilisant notre méthode d'analyse, une augmentation de la production du secteur de l'agroalimentaire (« denrées alimentaires et boissons ») de 100 millions d'euros génèrerait :

- **32 M€** de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie
- **28 M€** d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie
- La création de **1 410 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic)

La régularisation des activités informelles

- Ce secteur porte une part d'activité informelle importante mais difficile à estimer – elle pourrait représenter jusqu'à la moitié de l'activité
- Une augmentation de la production de ce secteur de 10 ou 20 M€ pourrait ainsi venir uniquement de la régularisation de l'activité informelle

Toutefois, si une régularisation des activités informelles pourrait permettre, à elle seule, une croissance, déclarée, importante de la production et des emplois, cette trajectoire demandera un dispositif et accompagnement particulier.

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont à prendre avec prudence, car elles ne tiennent pas de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Abréviations

- **IAA** : Industrie agroalimentaire
 - **PCIA**: Programme de Coopération INTERREG Amazonie
 - **PRAD** : Plan Régional d'Agriculture Durable
 - **CACAL** : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane
 - **MFR** : Maisons Familiales Rurales
-



Le secteur
du bois

Les chiffres clés des activités liées au bois en Guyane

La forêt guyanaise

- Entre **90 et 96%** du territoire couvert par la forêt guyanaise, pour près de 8,1M d'hectares²⁷⁹
- **3,4 M d'hectares** forment le Parc Amazonien de Guyane, plus grand Parc National d'Europe²⁸⁰
- **2,4 M d'hectares** forment le Domaine Forestier Permanent, dont 66 % dédiés à l'exploitation forestière 2 (soit environ 1,6 M d'hectares)
- Un faible taux de défriche de **1 250 ha/an** (soit 0,02 %), dont 60 % dédié à l'agriculture et 40 % pour l'urbanisation (IFN, 2009)²⁸¹
- **7 000 à 10 000 espèces** végétales, dont plus de **1 500** espèces ligneuses²⁸²

Défriche et déforestation

- **17 000 ha** (soit 170 km²) déforestés du fait des activités aurifères (2015, estimation WWF)
- Près de **12 000 ha** de forêt amazonienne auraient « disparu » à cause de l'orpaillage illégal (2008)⁽¹⁷⁾
- Environ **1 000 ha/an** défrichés dus aux activités d'orpaillage artisanal et illégal (environ 500 ha/an défrichés par chacune de ces activités)

L'exploitation forestière

- Environ **75 000 m³/an** de bois exploité
- Un objectif de production de bois en 2030 de **200 000 m³/an** (SAR, Schéma d'Aménagement Régional)
- **4 500 ha** exploités en 2015, avec environ 25 m³ prélevés par hectare²⁸³
- Une exploitation à **faible impact**, avec une limite de 5 arbres par ha, pour une rotation de 65 ans entre 2 coupes²⁸⁴
- **3 essences** principales (sur **90 recensées**) représentent 80 % du bois commercialisé²⁸⁵
- Seules **25 %** des grumes marquées pour l'exploitation sur les parcelles aménagées seraient de fait extraites – cela s'explique par exemple par la présence de nombreux défauts et arbres creux
- Une moyenne de **40 km/an** de pistes créées²⁸⁶

Le secteur de l'exploitation forestière

- **6 M€** de chiffre d'affaires (en 2015)²⁸⁷
- Près de **20 entreprises**, dont 3 entreprises qui assurent près de 80 % de l'exploitation²⁸⁸
- **100 emplois** directs (emplois à temps plein, ETP) en 2015²⁸⁹

Le secteur du bois en Guyane²⁹⁰

- **76 M€** de chiffre d'affaires en 2015
- **25 %** de croissance du chiffre d'affaires sur la période 2008 – 2015
- **215 entreprises** en 2015, dont une majorité de TPE (Très Petites Entreprises)
- **830 emplois** directs (ETP) en 2015

Une balance commerciale déficitaire

- Près de **17 M€** d'importation de produits bois en 2016, dont **12,3 M€** de mobilier²⁹¹
- Seulement **3 M€** d'exportations de produits bois, dont 84 % de sciages, 10 % d'artisanat d'art et 4 % d'emballages²⁹²
- **-31,2 %** des exportations en 2017, dû principalement aux blocages lors des mouvements sociaux de 2017²⁹³
- En 2016, les importations proviennent principalement de la métropole (**46 %**), de la Chine (21 %), du Brésil (8 %) et du Suriname (2 %)²⁹⁴²⁹⁵
- La majorité des exportations sont à destination des Antilles françaises et de la France métropolitaine²⁹⁶

La première transformation (scieries)

- **25 M€** de chiffres d'affaires en 2015²⁹⁷
- Une **trentaine** d'entreprises en 2016, dont 5 principales transformant plus de 90 % des volumes exploités²⁹⁸²⁹⁹
- **200 emplois** directs (ETP) en 2013³⁰⁰
- Environ **35 000 m³** de sciages produits en 2015, et près de 50 000 tonnes de connexes de scierie (valorisables en biomasse)³⁰¹
- Environ **30 à 40 % de rendement** de sciage, soit un rendement relativement faible
- Plus de **90 %** des sciages destinés au marché intérieur en 2016 (les exports de sciage sont destinés à 90 % aux Antilles françaises)³⁰²

La seconde transformation (transformation en produits finis à disposition des acteurs de la distribution et des consommateurs), portée par le secteur de la construction

- **45 M€** de chiffre d'affaires en 2015, dont **40 M€** dans le secteur de la charpente/menuiserie³⁰³
- Près de **155 entreprises** (dont seulement **15 PME**) - dont 120 entreprises dans le secteur de la charpente/menuiserie³⁰⁴
- **500 emplois** directs (ETP) en 2016, dont 400 pour le secteur de la charpente/menuiserie³⁰⁵
- En 2016, **86 %** des sciages étaient destinés au secteur du BTP, les 14 % restants aux activités de caisserie/emballage et de mobilier/ébénisterie³⁰⁶

Fonds de financement

- **19,5 M€** alloués au secteur forêt bois par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

État des lieux du secteur du bois en Guyane

L'activité économique du bois

Le chiffre d'affaires de la filière frôlait les 76 millions d'euros en 2015, soit une croissance de 25 % en 7 ans³⁰⁷.

Cette croissance est perceptible au regard de l'augmentation du nombre d'entreprises (majorité de TPE) et d'employés du secteur, respectivement 215 et 830 – soit une croissance respective de 15 % et 13 % par rapport à 2008⁶².

Bien qu'importante, la croissance du secteur est néanmoins en dents de scie et peut fortement varier d'une année à l'autre. Cela est dû à la forte dépendance du secteur de la construction, lui-même fortement dépendant de la commande publique, et donc des cycles de décision et d'allocation de subventions.

La filière bois-forêt possède également de nombreuses synergies avec d'autres secteurs d'activités, dont l'énergie biomasse, l'agriculture et le tourisme.

Il existe également des activités illégales dans la filière (fendus, découpe et vente aux agriculteurs). Une étude sur le sujet est en cours, mais elle n'avait pas été publiée à l'heure de l'écriture de ce rapport. Nous n'avons pas plus d'informations sur ce point.

L'exploitation du bois

Le bois guyanais actuellement produit (et consommé) est majoritairement de grande qualité, de classe 4 ou 5 – c'est-à-dire utilisable en extérieur, pour le bois d'œuvre et d'ouvrage.

Le Domaine Forestier Permanent dédié à l'exploitation forestière couvre 2,4 millions d'hectares³⁰⁸.

Ainsi, ce sont près de 93 000 m³ de bois qui ont été exploités en 2015 (en moyenne 72 000 m³/an) sur près de 4 500 hectares, dont près de la totalité était destinée au marché local (environ 35 000 m³ de sciages produits)³⁰⁹³¹⁰.

Seules 10 % des productions ont été exportées, quasi entièrement à destination de la Guadeloupe, de la Martinique et de la métropole, essentiellement sous forme de sciages³¹¹³¹².

Les volumes exploités dépendent fortement des conditions climatiques tandis que l'exploitation ne se fait qu'en saison sèche, c'est-à-dire 3 à 4 mois dans l'année.

Peu de scieries

Il y a encore 5 scieries en activité. Elles se trouvent toutes à l'est de la Guyane. Beaucoup ont fermé ou attendent d'être reprises.

Cette activité demande en effet d'importants capitaux et de la trésorerie.

On estime à 20 M€ les capitaux nécessaires pour la construction d'une scierie, et à 18 mois la capacité de trésorerie pour le stockage du bois.

Une forte dépendance au BTP

La seconde transformation constitue l'étape la plus porteuse de valeur ajoutée (en moyenne 28 % en valeur ajoutée et 50 % en ETP au niveau national).

Aujourd'hui, l'activité de seconde transformation (les scieries) en Guyane dépend pour une grande partie des besoins locaux du BTP. En effet, 86 % des sciages produits étaient destinés en 2016 à la production de charpente et menuiserie pour ce secteur.

De fait, le secteur de la charpente/menuiserie représentait en 2016 80 % des emplois de la seconde transformation (400 ETP), 78 % des entreprises du secteur (120 entreprises) et près de 90 % de son chiffre d'affaires (40 M€).

Les acteurs du secteur ont pour objectif de sortir de cette double dépendance au secteur de la construction et à la commande publique – le BTP étant lui-même directement dépendant de la commande publique et, donc, des cycles et montants de financements français et européens.

Sources : IEDOM, *Rapport 2017* ;
Agreste Guyane : *Mémento – édition 2017*

3 essences principales sont exploitées

Trois essences de bois représentent 80 % du bois commercialisé (le gonfolo, le grignon franc et l'angélique) tandis que les 10 essences principales représentent jusqu'à 90 % de l'exploitation de bois d'œuvre³¹³.

Ces essences sont réparties à différents endroits du territoire – alors que les scieries se trouvent à l'est : angélique à l'est, et gonfolo à l'ouest.

Focus sur les écocertifications

Une certification FSC en discussion

Une procédure de certification FSC (Forest Stewardship Council) de la forêt guyanaise est en cours de discussion.

Étant donné sa taille, les ressources qu'elle contient et les acteurs impliqués dans son exploitation et sa conservation, la forêt guyanaise porte d'importants enjeux économiques.

Au vu des critères exigés pour la certification FSC, certains de ces enjeux restent des points sensibles et en suspens. Il s'agit notamment de la présence d'activités d'orpaillage illégal, de la réglementation de la chasse, de la prise en compte des Zones de Droit d'Usage, de la définition des zones à haute valeur de conservation, et de la nécessité de développer des indicateurs spécifiques pour les plantations forestières.

Certains de ces points pourraient freiner l'obtention de la certification FSC par la forêt guyanaise – notamment l'orpaillage illégal.

D'un autre côté, certains acteurs discutent la pertinence de cette certification parce qu'elle nécessite, selon eux, des contrôles réguliers et coûteux.

La certification FSC impose effectivement des audits annuels sur la période du contrat, valable 5 ans.

Le domaine forestier permanent est déjà certifié PEFC (Program of the Endorsement of Forest Certification) depuis 2012 – l'autre principal système de certification de gestion durable de la forêt. Une première tentative de double certification avait été menée en 2010 et 2011 mais n'avait abouti qu'à la certification PEFC du Domaine Forestier Permanent.

En parallèle de la procédure de certification FSC, il faut songer à une conversation entre tous les acteurs concernés afin d'élaborer une vision et un référentiel communs sur les sujets et enjeux en suspens.

Un faible taux de défriche

La Guyane a un faible taux de défriche, de l'ordre de 1 250 ha/an. Ce taux de défriche concerne néanmoins principalement les activités agricoles, et non le domaine forestier permanent.

En Martinique, ce sont moins de 1 000 ha/an défrichés ; et à la Réunion, 500 ha/an. Pour mettre en perspective ces chiffres, rappelons-nous que la Martinique est 77 fois plus petite que la Guyane.

En France métropolitaine, ce sont 8 000 à 22 000 ha/an qui sont défrichés. Toutefois, l'ampleur et les modalités réelles de ce phénomène sont très mal connues. Une réglementation est en place pour combattre, ou compenser, les défrichements requis pour l'agriculture – la voierie forestière n'y est pas soumise.

Il est à noter que les activités d'extraction aurifère (artisanales et illégales) sont responsables d'une défriche à hauteur de près de 1 000 ha/an.

Sources : ONF : « Les plantations forestières en Guyane sont-elles une solution durable à l'approvisionnement bois dans les prochaines années ? », 2016 ;

Ancienneté : « Perspectives pour la conservation des forêts, Vallauri et al. » *Revue Forestière Française*, numéro 4-5, 2017.

L'opportunité d'une certification FSC

Une double certification FSC et PEFC serait une opportunité, et un élément de différenciation, de valorisation et d'attractivité du bois guyanais en vue, entre autres, d'augmenter les exportations.

Elle permettrait ainsi :

- D'apporter une **visibilité internationale** des bonnes pratiques de l'exploitation forestière en Guyane ;
- D'augmenter la visibilité et l'**attractivité** du bois guyanais ;
- D'aider à développer des **débouchés commerciaux** ;
- De créer des **opportunités d'échanges de bonnes pratiques** avec les membres du réseau, notamment les pays voisins ;
- De soutenir la **systematisation** des bonnes pratiques, soutenus et vérifiés par des audits annuels ;
- De construire un objectif et un **projet communs** pour l'ensemble des acteurs de la filière.

En 2014, 28 % du bois rond commercialisé dans le monde provenait de forêts certifiées FSC et PEFC.

Dans les pays membres de l'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux), il existe ainsi près de 22 000 entreprises détentrices de certificats CoC (Chain of Custody ou « chaîne de contrôle ») fabriquant et commercialisant du bois FSC sur le marché mondial.

Dans les pays producteurs de l'OIBT, on compte actuellement quelques 2 300 entreprises détentrices de ces certificats (FSC, OIBT).

Le Brésil et le Suriname en sont membres, et la France y est listée comme pays consommateur. Le Brésil a ainsi développé un standard de certification FSC pour les forêts naturelles et un second pour les plantations.

D'autres pays d'Amérique du Sud ont aussi développé des référentiels FSC nationaux – comme la Colombie, le Chili et l'Uruguay.

FSC France compte de grands acteurs (acheteurs) parmi ses membres – des opportunités de débouchés pour le bois guyanais (entre autres : Carrefour, Castorama, Ikea, Leroy Merlin, Maisons du Monde). ⁽¹²⁾

Sources :

« FSC : de plus en plus pertinent pour les forêts tropicales » FSC, les membres de l'association

Un mode d'exploitation à faible impact

L'incroyable biodiversité de la forêt guyanaise

En plus de sa fonction économique, la forêt guyanaise assure une importante fonction écologique et patrimoniale, portant en elle de grands enjeux de biodiversité.

Un mode d'exploitation à faible impact

L'exploitation forestière suivie par l'ONF obéit au principe de l'exploitation à faible impact³¹⁴.

Une exploitation à faible impact est « une opération d'exploitation forestière intensément planifiée, précautionneusement mise en œuvre et contrôlée, afin de minimiser son impact sur le peuplement et les sols forestiers, et se basant habituellement sur une sélection des individus à abattre » (FAO).

Ce principe a été concrétisé fin 2010 par la signature d'une charte entre les professionnels et l'État³¹⁵. Cette charte exige que soient maîtrisés les points suivants :

- **Connaissance** de la ressource ;
- **Programmation et logistique** des différentes phases des chantiers d'exploitation ;
- **Maîtrise des impacts** directs de l'exploitation sur l'environnement ;
- Connaissance et **mise en œuvre des techniques** disponibles les plus efficaces.

Les prélèvements de bois sont ainsi limités à 5 tiges par hectare, avec une rotation de 65 ans entre 2 coupes qui permet de garantir une reconstitution de la ressource et des pratiques respectueuses des ressources et de l'environnement lors de la coupe et de tout le processus d'exploitation (tracé des pistes, méthodes d'abattage).

L'exploitation repose sur une liste de 47 essences commercialisées sur près de 90 identifiées pour leur valeur commerciale.

L'ONF, gestionnaire de la forêt guyanaise

L'ONF (Office National des Forêts), missionné par l'État français, est le principal gestionnaire de la forêt guyanaise. Il a pour mission d'assurer, notamment, l'exploitation et l'organisation de l'exploitation forestière.

Plus de 90 % des terres guyanaises appartiennent ainsi à l'État. L'ONF est en charge de l'inventaire parcellaire, de la vente des bois sur tiges, de l'entretien des infrastructures (pistes et dessertes).

L'ONF au cœur de la filière bois

En tant que gestionnaire de la forêt guyanaise, l'ONF décide du zonage et définit les pistes à créer pour desservir les secteurs forestiers à exploiter.

L'ONF est également responsable de la création et de la maintenance des pistes forestières. Elle crée environ 40 km de pistes par an (pour un coût de 1,5 à 2 millions d'euros) et entretient les pistes existantes (pour un coût d'environ 800 000 €/an).

Concernant l'exploitation, l'ONF établit l'inventaire des parcelles intéressantes pour l'exploitation de bois d'œuvre, puis attribue ces parcelles à des exploitants alors en charge de l'abattage, du cubage et du bardage (vente de bois sur pied).

L'ONF peut également assurer la maîtrise d'ouvrage de ces étapes et vendre aux scieurs le bois directement cubé. Les grumes sont ensuite stockées en bord de pistes dans des parcs dédiés, avant d'être acheminées vers les scieries.

L'ensemble du processus décisionnel s'appuie sur les axes stratégiques d'aménagement et de développement établis dans les Orientations Régionales Forestières (ORF) et les Directives Régionales d'Aménagement (DRA).³¹⁶

Des postes de coûts importants et des recettes insuffisantes

Les coûts supportés par l'ONF sont estimés à environ 44 € par m³ de grumes mis à disposition, pour un prix de vente des bois sur pied aux exploitants de 24 €/m³ en moyenne, contre 12 €/ m³ en 2005 (et 36 € en métropole)³¹⁷.

La vente de bois représentait ainsi des recettes de 2 millions d'euros (2013), pour 72 000 m³ de grumes exploitées. Cette somme est à comparer aux 2,9 millions d'euros (hors masse salariale) nécessaires à la mise à disposition de la ressource et elle interroge la viabilité du système³¹⁸.

Or les coûts de mobilisation supportés par l'ONF augmentent (zones d'exploitation de moins en moins accessibles, création de pistes pour répondre à l'objectif de triplement de la production).

Ainsi, l'ONF présente un déficit de près de 2 millions d'euros par an (pour un budget global de 10 millions d'euros), malgré des subventions FEADER d'environ 4 millions d'euros (hors missions d'intérêt général) et l'augmentation du prix de vente du bois.

Un prix de vente aux exploitants rentable pour l'ONF serait de 35 €/m³, une augmentation significative. De plus, l'ONF en Guyane gère 6 millions d'hectares de forêt et emploie 80 personnes³¹⁹. En métropole, l'ONF gère 4,5 millions d'hectares et emploie 9 000 personnes.

Pour un rattrapage du niveau de service de l'ONF en Guyane, environ 17 millions d'euros d'investissements et l'embauche d'une quarantaine de personnes seraient nécessaires par rapport à la métropole – ce qui devrait se répercuter sur le prix de vente aux exploitants.

Il faudrait mener une réflexion avec tous les acteurs de la filière sur la viabilité et la rentabilité des modèles de chacun.

Analyse SWOT du secteur du bois en Guyane

FORCES

Un secteur structuré, des professionnels ambitieux et des projets en cours

- Un secteur structuré, à forts effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie ayant plusieurs plans et initiatives en cours de développement et des parties prenantes actives (le PRFB ou Programme Régional de la forêt et du bois, la Commission régionale Forêts-Bois, des partenariats autour du développement de l'énergie biomasse)
- Une interprofessionnelle qui fédère l'ensemble de la filière, avec un plan de développement clair et ambitieux
- Un secteur de la première transformation efficace et structuré, avec une réelle capacité d'absorption des flux supplémentaires

Des gisements exploitants importants, tout en préservant une exploitation à faible impact

- Un stock important de ressources exploitables tout en préservant une exploitation à faible impact
- Un mode d'exploitation à faible impact, supervisé par l'ONF, qui est un modèle d'exemplarité mondiale de gestion forestière

Des efforts d'optimisation

- Des efforts d'optimisation du mode d'exploitation (encadrement et organisation de l'exploitation, outillage) pour une meilleure productivité par hectare

Un secteur avec des débouchés locaux appelés à augmenter

- Des besoins d'approvisionnement du secteur BTP (charpente, menuiserie) qui absorbe la quasi-totalité de la production intérieure et qui sont appelés à augmenter au vu des financements et besoins de construction d'infrastructures et de logements
- De nombreux marchés (Antilles, métropole, Europe...) demandeurs d'essences tropicales de qualité, certifiées et 'made in France'

Des synergies inter-filières avec d'autres secteurs d'activité

- Des synergies de flux existantes entre l'exploitation forestière, les scieries et le secteur énergie-biomasse. A ce jour, les connexes de scieries sont déjà valorisés par le secteur énergie-biomasse, mais d'autres synergies restent à exploiter.

FAIBLESSES ET FREINS

Un système d'exploitation exemplaire mais qui rencontre des limites

- Un système d'exploitation à faible impact exemplaire qui engendre une rotation annuelle des parcelles exploitables pour un renouvellement tous les 65 ans – or, cela implique que les zones exploitables de plus en plus éloignées, ce qui augmente les coûts d'exploitation des professionnels
- Une faible diversité des essences exploitées (3 essences principales), ce qui limite la productivité de certaines zones du fait d'une répartition inégale de ces essences
- Une exploitation marquée par une forte saisonnalité, avec un impact sur la qualité des grumes

- Une filière dépendante au secteur de la construction, lui-même dépendant de la commande publique et des cycles de financements français et européens

Une faible compétitivité qui limite l'expansion de la filière

- Un faible secteur de la transformation secondaire, avec un manque de diversification des débouchés (débouché quasi unique vers le BTP).
- Une balance commerciale largement déficitaire : des exportations limitées de produits à faible valeur ajoutée (sciages) vers les Antilles françaises et la métropole face à de fortes importations de produits manufacturés et charpentes (métropole, Chine, Brésil)
- Des coûts de production élevés et qui engendrent un manque de compétitivité du bois guyanais vis-à-vis de la production des pays limitrophes

Une image de marque de la Guyane et des produits guyanais à améliorer

- Un manque de communication territoriale, de visibilité et d'attractivité des produits guyanais

MENACES ET RISQUES

Un défi encore non gagné d'assurer une offre suffisante, rentable et compétitive, dans un modèle soutenu par tous les acteurs

- Assurer une offre en bois d'œuvre qualitative, compétitive et dans des quantités suffisantes pour répondre aux besoins du marché intérieur (en priorité), tout en assurant un modèle de production à l'équilibre économiquement. C'est également le cas pour les produits finis issus des filières à développer (voire à créer) de la seconde transformation, notamment l'ameublement.
- Trouver les investisseurs et les financements nécessaires au développement de la filière biomasse au vu des objectifs de la PPE (programmation Pluriannuelle de l'Énergie)
- Les objectifs et perspectives de rentabilité des plantations forestières, à ce jour, varient entre les acteurs professionnels et institutionnels (notamment pour la date des premiers rendements attendus entre 2025-2030 pour certains, et 2050 pour d'autres)
- Le besoin de clarifier, pour tous les acteurs de la chaîne de valeur forêt-biomasse les coûts et prix d'achat et de vente (dans le cadre de la tarification de la CRE) afin que les tarifs soient acceptables et rentables pour tous - impliquant des échanges en toute transparence parmi les acteurs et une estimation des coûts réels précise
- Réussir à mobiliser des terres suffisamment riches pour les plantations forestières en évitant la compétition avec les terres agricoles
- Il sera également nécessaire de trouver des modèles économiques solides et durables pour les plantations forestières, et d'identifier les éventuels aides à l'investissement à apporter (logique d'investissement à moyen-long terme)

De nombreuses précautions à prendre pour garantir un développement réellement durable de la filière et la protection et régénération des ressources

- Éviter l'exploitation forestière uniquement pour le bois-énergie
- Éviter et contrecarrer les activités sources de déforestation de forêts en bon état de conservation (primaire voire secondaire)
- Éviter des plantations forestières intensives en intrants chimiques et maintenir à des niveaux raisonnables et durables le bilan carbone de la filière

Un manque d'accompagnement des acteurs

- Former les exploitants aux nouvelles pratiques nécessaires à l'exploitation des connexes pour la valorisation énergétique en biomasse. La formation est également une question centrale sur le développement des autres filières (seconde transformation, chaîne de valeur de la plantation forestière)

Focus sur les opportunités

UNE DEMANDE EN BOIS LOCAL APPELÉE À AUGMENTER

- Une demande en bois grandissante du marché du BTP, qui peut s'avérer moteur du développement de la filière. Le secteur public pourrait agir en tant que levier de cette croissance, en généralisant l'intégration de l'utilisation d'essences locales au cahier des charges des commandes publiques

LA VALORISATION DES CONNEXES GRÂCE AUX OPPORTUNITÉS DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE BIOMASSE

- Une valorisation des connexes d'exploitation forestière pour la biomasse-énergie, qui dynamiserait l'exploitation actuelle via l'optimisation de la productivité par hectare de forêt exploitée et offrirait une source de revenus supplémentaire. Ces revenus pourraient notamment servir à l'entretien des structures nécessaires à l'exploitation.
- La biomasse : une solution créatrice d'emplois qui, à terme, pourrait répondre à la demande énergétique croissante du territoire, en sortant de la dépendance très coûteuse aux importations d'énergie fossile.

LA DIVERSIFICATION DES ESSENCES EXPLOITÉES ET L'ADAPTATION DU TISSU PRODUCTIF

- Diversifier les essences exploitées à mettre en œuvre pour améliorer la productivité par hectare de forêt exploitée et mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire. À ces fins, un travail de sensibilisation des acheteurs et décideurs est primordial.
- Développer l'offre et la demande en essences secondaires en s'assurant que celles-ci soit correctement qualifiées et utilisées
- Construire de nouvelles scieries, multi-essences, notamment dans l'ouest du territoire où se trouve la majorité des parcelles exploitées
- Améliorer le rendement des scieries existantes

DÉVELOPPER LES PROGRAMMES DE RECHERCHE

- Des programmes de recherche dans le domaine forestier anciens (Habitat, Dygepop) et en cours (GFCLIM, Cartodiv, Dendrolidar ainsi que les programmes de recherche appliquée de l'ONF) qui servent à la connaissance, la préservation et la valorisation de la ressource forestière guyanaise

UNE FILIÈRE PLANTATION FORESTIÈRE À CONSTRUIRE

- Une filière plantation forestière à construire, avec un fort potentiel de développement sur l'ensemble de la filière (pépinières, plantations, exploitation et valorisation), pouvant répondre à long terme aux besoins en bois d'œuvre (BO) et bois-énergie (BE) du territoire. Des premières initiatives émergent déjà sur le sujet. Toutefois des questions centrales sur la pertinence, objectifs et viabilité de cette activité sont encore débattus par les acteurs concernés.
- Des itinéraires techniques qui débutent pour les plantations forestières

**DÉVELOPPER LES
ACTIVITÉS DE SECONDE
TRANSFORMATION
ET LES EXPORTATIONS**

- Développer et diversifier l'activité de la seconde transformation en vue de passer d'une filière d'artisanat local à une filière répondant, dans le temps, à une part croissante des besoins du territoire, notamment en termes d'ameublement.
- L'exportation, un marché à conquérir en privilégiant l'export de produits à haute valeur ajoutée, en développant et en conservant ainsi les savoir-faire sur le territoire.

**DÉVELOPPER
LA FORMATION**

- Créer des formations adossées à ces axes d'améliorations (optimisation des prélèvements de bois d'œuvre et de biomasse, optimisation de la découpe, information sur les essences secondaires, par exemple) et assurer l'accompagnement technique et administratif des acteurs

**ACCÉDER À UNE DOUBLE
CERTIFICATION FSC ET
PEFC DE LA FORÊT
GUYANAISE**

- Une double écocertification de la forêt guyanaise (FSC et PEFC), afin de valoriser le bois guyanais
-

Les principaux enjeux du secteur du bois en Guyane

Les principaux enjeux du développement du secteur du bois en Guyane

De l'analyse qui a été faite du secteur du bois et des consultations des acteurs du secteur, il apparaît que les principaux enjeux et priorités pour le développement de la filière sont, entre autres :

Assurer la rentabilité de la filière :

- ▶ Développer un **modèle d'équilibre économique et écologique** pour les acteurs de la filière
- ▶ Développer, pour tous les acteurs de la chaîne de valeur, des **objectifs et une tarification claire** en matière de rentabilité, de chiffre d'affaires et d'emplois – et non pas uniquement des objectifs en matière d'augmentation de la production
- ▶ Assurer les **investissements et la rentabilité nécessaires** en vue de l'objectif de la profession de tripler les volumes de production – tout en maintenant une **exploitation à faible impact** et en assurant la protection et la gestion durable des ressources, des sols et de la biodiversité
- ▶ Établir le cadre nécessaire à la **valorisation des connexes d'exploitation en biomasse** énergie : formation des exploitants, limitation de l'exploitation à vocation purement énergétique
- ▶ **Développer et optimiser** le secteur de la **première transformation** (scieries) afin d'améliorer ses rendements et qu'il puisse absorber un triplement des approvisionnements
- ▶ Développer et optimiser les opérations de **seconde transformation**
- ▶ Augmenter la capacité de **stockage** et de **séchage** des unités industrielles – notamment en vue d'une forte augmentation des approvisionnements

Diversifier les essences et les débouchés:

- ▶ **Diversifier les essences exploitées** pour diminuer la pression de l'exploitation sur les essences principales
- ▶ **Valoriser** d'autres essences locales
- ▶ **Optimiser** l'exploitation des parcelles
- ▶ **Développer les activités de seconde transformation** pour répondre aux besoins locaux et limiter le déficit commercial du secteur
- ▶ **Prioriser l'export** de produits bois à forte valeur ajoutée
- ▶ **Rediriger**, dans un premier temps, les exports de sciages vers le **marché interne**

- ▶ **Certifier** la forêt guyanaise **FSC** afin de développer son attractivité et assurer des débouchés sur le marché français, européen et international

Profiter des besoins et financements en matière de construction de logements et d'infrastructures pour développer un **modèle systématisant l'utilisation d'essences**

- ▶ **locales** dans le BTP : sensibilisation des décideurs, multiplication des partenariats, intégration de l'utilisation de matériaux locaux dans les cahiers des charges des commandes publiques, etc.

Développer un nouvel approvisionnement raisonné par la plantation forestière :

- ▶ Développer une **filière locale de plantation forestière** répondant à un ensemble d'enjeux environnementaux, économiques et immobiliers
- ▶ Assurer **l'équilibre économique** de la filière **dans sa transition** de l'exploitation en forêt à la plantation à horizon 2050
- ▶ **Mutualiser** les efforts de recherche et développement et de veille dans le secteur

Les principes d'une gestion responsable de la forêt, qui s'inspirent des principes et critères du FSC (Forest Stewardship Council) et qui seraient à prendre en compte dans le développement de ce secteur en Guyane³²⁰:

- ▶ Une **exploitation à faible impact** sur les ressources forestières
- ▶ Le respect du temps et des modalités de la **régénération** forestière
- ▶ La prise en compte, le maintien et la régénération de la **biodiversité** ;
- ▶ La **préservation** des sols
- ▶ La **protection** des cours d'eau et milieux humides
- ▶ La **préservation** des arbres remarquables
- ▶ La **préservation** des milieux à haute valeur de conservation
- ▶ Le **respect** des droits et usages des peuples indigènes
- ▶ La **consultation** et la prise en compte des intérêts des usagers dans la gestion forestière
- ▶ **Le respect des lois en forêt**, en particulier le droit du travail, bannir l'exploitation illégale du bois et l'orpaillage illégal
- ▶ L'aide à la **sécurité** et au **bien-être économique et social** des travailleurs de l'exploitation forestière
- ▶ La garantie de la **viabilité** économique des opérations

À cela s'ajoutent les principes d'une exploitation, production et gestion responsable et durable des produits forestiers :

- ▶ Avoir un **rendement** performant dans les unités de transformation
- ▶ **Récupérer** et **valoriser** les coproduits de la première et deuxième transformation
- ▶ **Eco-concevoir** les produits bois pour faciliter leur durabilité, réutilisation et recyclage
- ▶ Mettre en place des **systèmes de recyclage**
- ▶ Favoriser la **sécurité et le bien-être économique et social** des travailleurs
- ▶ Garantir la **viabilité économique** des opérations

Les objectifs des acteurs de la filière bois en Guyane

Une ambition portée par l'interprofessionnelle : tripler la production de bois d'ici 2025

L'interprofessionnelle du bois s'est fixé pour objectif de tripler la production de bois d'ici 2025 – en s'appuyant notamment sur des pôles exploitation-scierie-biomasse sur l'ensemble du territoire, sur le développement de plantations mixtes bois d'œuvre (BO) – bois-énergie (BE) et sur la diversification des débouchés pour dynamiser la filière.

Les principaux objectifs des acteurs de la filière³²¹ :

- **Tripler la production** de bois d'ici 2025 ;
- Développer une **filière locale de plantation forestière** (BO/BE), au modèle économique viable ;
- Développer un **secteur de la seconde transformation** pour l'instant limité au secteur du BTP (charpente, menuiserie) ;
- Retrouver un **équilibre commercial** sur les produits bois, en se concentrant notamment sur les productions à forte valeur ajoutée ;
- **Optimiser la chaîne de valeur** actuelle afin de rétablir la compétitivité de la filière vis-à-vis des pays limitrophes ;
- Faire de **l'opportunité de la biomasse énergie** un véritable vecteur de croissance pour la filière.

Les objectifs en termes d'augmentation du chiffre d'affaires ou de la rentabilité des investissements, en vue de meilleurs rendements et d'une croissance optimisée de la filière, restent à définir.

L'importance de mener une réflexion commune sur la plantation forestière

Il est important de noter que l'objectif de triplement de la production s'appuierait, dans un premier temps, sur la seule intensification de l'exploitation forestière telle qu'elle est pratiquée actuellement.

Des projets de plantations forestières pilotes sont à l'étude et en cours de test à ce jour.

Ces plantations sont vouées à compléter progressivement l'exploitation à faible impact en forêt naturelle.

La productivité de ces plantations ne sera toutefois assurée que d'ici 20 à 30 ans, voire plus.

Le développement de la plantation forestière est un projet qui a été discuté, testé, arrêté et repris à de nombreuses reprises depuis les années 196.

Aujourd'hui encore, la question de la viabilité de cette solution divise les acteurs concernés.

Une filière à fort potentiel de développement

Un besoin en forte augmentation dans le secteur du BTP, moteur de la filière bois

La production de bois, en augmentation, tend à s'aligner avec la demande du marché intérieure, dont les besoins sont en forte croissance, notamment dans le secteur du BTP : la demande est directement liée à l'implantation de la population et à sa croissance, et se concentre donc sur l'Île de Cayenne, à Kourou et à Saint-Laurent-du-Maroni via le principal débouché de la filière, la construction.

Sachant que les projections démographiques prévoient un doublement de la population à horizon 2040 et laissent donc présager une forte augmentation du nombre de logements et de bâtiments publics (besoins estimés à plus de 100 000 logements d'ici 2040) dont certains, en projet, ont été commandés via le plan d'urgence pour la Guyane, il faut donc s'attendre à une forte augmentation de la demande en bois.

Des projections prometteuses, à l'origine d'un plan ambitieux pour la filière

En 2009, l'ONF prévoyait pour 2030 un doublement de la demande en bois pour la production de charpente et menuiserie, soit environ 50 000 m³ par an (environ 30 000 m³ par an en 2015) : cela correspondrait à une demande en grumes de 120 000 m³ par an, uniquement pour le secteur BTP, soit une demande totale en grumes d'environ 170 000 m³ par an (Directives Régionales de l'Aménagement).

Ce chiffre a depuis été revu à la hausse, avec un objectif de triplement de la production de bois à horizon 2025 selon le plan de développement de la filière d'Interprobois, soit 210 000 m³ de grumes par an, contre 90 000 m³ en 2016.

Cet objectif fixé par l'Interprobois s'appuie sur un plan ambitieux de développement sur 10 ans, prévoyant notamment des investissements dans le secteur des plantations forestières et dans l'optimisation des scieries, avec un objectif de création de près de 500 emplois (pour un investissement estimé à 50 millions d'euros sur 10 ans).

Des ambitions toutefois à nuancer

Une concurrence internationale par les prix difficile pour la filière guyanaise

Vis-à-vis de celle de ses voisins, la compétitivité de la filière bois en Guyane n'est pas assurée : les importations en bois sont importantes et se trouvent en compétition directe avec la filière locale.

On observe notamment un développement important de l'importation de sciages en provenance du Suriname ces dernières années (385 558 € en 2016)³²².

Par exemple, si un prix de vente aux exploitants rentable pour l'ONF serait de 35 €/ m³ contre 24 €/m³ aujourd'hui, le Brésil voisin vend, lui, son eucalyptus entre 34 BRL et 38BRL du m³ (soit entre 7 € et 8 € du m³).

Les filières guyanaises et brésiliennes sont toutefois difficilement comparables au vu de la gestion et des pratiques exemplaires de la forêt en Guyane, et des conditions de travail différentes (salaires, charges sociales). Il n'en demeure pas moins que la concurrence est réelle, notamment sur les prix.

La dépendance du secteur bois au BTP et donc à la commande publique

Les chiffres avancés (par l'ONF et les acteurs économiques) partent du principe que l'augmentation de la demande pour le secteur du BTP sera absorbée par l'offre locale – or ce n'est pas garanti.

La place importante des commandes publiques en termes de logements (47 %) et de bâtiments non résidentiels (62 %) conditionne pour grande partie l'augmentation de la demande (évolution des subventions françaises et européennes).

La question de la dépendance et de la pérennité de ces investissements publics se pose.

Des plantations rentables probablement d'ici 2050

Les plantations forestières, en phase pilote jusqu'en 2020, ne seront pas en capacité de production d'ici 2025-2030 (comme prévu par certains acteurs) car elles demandent, selon les bois, 9 à 20 ans de pousse.

Il convient également de questionner les capacités d'absorption d'un triplement de la production d'ici 2025 par le marché local et d'un développement important des exportations.

Cela impliquera des changements et des investissements de la part de tous les acteurs de la filière et l'arrivée de nouveaux acteurs.

Une estimation plus réaliste serait une rentabilité des exploitations d'ici 2050.

Pistes de réflexion

De l'analyse qui a été faite du secteur du bois et des consultations des acteurs du secteur, certaines pistes de réflexion et d'action pour le développement de la filière ont été priorisées ici. Elles incluent, entre autres :

AXE 1 : AUGMENTER LES RENDEMENTS ET LES DÉBOUCHES DE LA FILIÈRE BOIS

Améliorer le rendement

Le rendement moyen des scieries guyanaises se situe à 30-40 %. C'est-à-dire que seule 30 à 40 % de la grume est véritablement traitée. Des 60 % à 70 % restants, environ 15 % seraient utilisés pour les usines biomasse.

Des améliorations du rendement et des augmentations de revenus peuvent être obtenues via l'optimisation de la coupe et la fabrication de plus petites sections, notamment à destination du BTP – évitant ainsi les pertes et optimisant la vente de connexes aux centrales biomasse.

Les investissements nécessaires pour la modernisation des équipements des scieries existantes sont estimés entre 300 000€ et 500 000€ par scierie.

Ces investissements dans la mécanisation sont importants pour augmenter le rendement et diminuer les pertes actuelles – ils seraient toutefois peu créateurs d'emplois.

Augmenter les exportations

Aujourd'hui, seuls 10% des sciages sont destinés à l'export³²³. L'objectif des acteurs de la filière est d'atteindre 50% de production pour les débouchés locaux et 50% pour l'export dans les 20-25 prochaines années – ce qui va de pair avec le développement des plantations forestières.

Le bois guyanais ne peut pas, en l'état, faire concurrence aux prix des bois brésiliens et surinamais actuellement exportés en métropole.

Augmenter les exportations de bois guyanais, notamment vers la métropole, est néanmoins faisable. Cela impliquerait, entre autres de :

- **Diversifier les essences** exploitées ;
- Diversifier les produits de la **seconde transformation** (petites sections) ;
- D'améliorer la **visibilité** du bois guyanais – notamment par une certification FSC ;
- Cibler de **nouveaux marchés** de niche pour des essences à très forte valeur ajoutée, comme le bois de rose ou la wapa (utilisé en mobilier et en construction, comme à Venise où le wapa est utilisé dans les charpentes de soutien de la ville) ;
- Créer de nouveaux marchés, de **produits à forte valeur ajoutée** cultivés en agroforesterie (miel, poivre, plantes médicinales et cosmétiques).

Certains de ces axes de réflexion sont toutefois portés par les acteurs de la filière depuis longtemps. Leur mise en œuvre demandera une réflexion et des efforts conjoints de l'ensemble de la filière.

Investir dans de nouvelles scieries ?

Le développement de l'énergie biomasse comme débouché pour la filière bois, les objectifs de triplement de production et l'augmentation des exportations justifieraient l'investissement dans de nouvelles scieries – notamment dans l'ouest du territoire où se trouvent la majorité des parcelles exploitées.

Cela impliquerait la construction de scieries dites « artisanales », de taille adaptée, nécessitant des investissements d'environ 50 000€ (contre 20 millions d'euros pour une structure industrielle). Également et en parallèle, la construction de scieries « multi-essences » – nécessitant des investissements de l'ordre de 500 000 € à 3 millions d'euros.

Les investissements nécessaires pour la modernisation des équipements des scieries existantes sont, eux, estimés entre 300 000 € et 500 000 € par scierie.

AXE 2 : DIVERSIFIER ET VALORISER LES ESSENCES

Le besoin de diversifier les essences

Les 3 essences principales exploitées en Guyane (le gonfolo, le grignon franc et l'angélique) sont réparties sur des zones différentes du territoire.

La limite à 5 tiges par hectare réduit la productivité des parcelles et augmente les coûts d'exploitation du bois.

L'émergence d'essences commercialisables devrait augmenter la productivité par parcelle en augmentant le volume prélevé, et ainsi réduire le coût de mobilisation de la ressource – tout en maintenant une exploitation à faible impact.

À ces fins, un travail de qualification des essences dites « secondaires » permettrait d'élargir le spectre des essences exploitables. Aujourd'hui, seules 47 essences sont répertoriées (et 90 reconnues).

Les équipements des scieries sont actuellement majoritairement calibrés pour l'angélique. Des investissements sont nécessaires pour moderniser les équipements des scieries et les adapter à d'autres essences – et aussi d'en augmenter le rendement (aujourd'hui entre 30 et 40 %, alors qu'un objectif à 60 % serait pertinent).

Les partenariats au sein de la filière

Les acteurs de la filière bois travaillent avec le secteur du BTP afin de sensibiliser le secteur à la diversification des essences.

Des partenariats (exploitant-scierie-transformateur-architecte-maître d'œuvre) doivent être davantage développés – notamment pour la création de filières spécifiques à quelques essences secondaires. L'intégration d'essences locales secondaires dans les cahiers des charges des commandes publiques permettrait d'accompagner cette diversification.

Des partenariats (exploitant-scierie-transformateur-architecte-maître d'œuvre) doivent être davantage développés – notamment pour la création de filières spécifiques à quelques essences secondaires. L'intégration d'essences locales secondaires dans les cahiers des charges des commandes publiques permettrait d'accompagner cette diversification.

Diversifier les ressources non ligneuses : l'opportunité de l'agroforesterie

La forêt guyanaise regorge d'autres ressources, à forte valeur ajoutée, que le bois, et qui pourraient être exploitées en agroforesterie – comme le wassai, le poivre, la vanille et le miel.

Le wassai, par exemple, appelé açai au Brésil, est un marché détenu en quasi-monopole par le Brésil voisin et vendu autour de 14 € les 50 g en métropole.

La Guyane a le climat propice pour cultiver cette baie, notamment en agroforesterie et elle peut se positionner sur une offre à grande valeur ajoutée. Une concurrence avec l'açai brésilien ne pouvant pas se faire par les prix (le coût de la main-d'œuvre étant plus élevé en Guyane), elle ne pourra se faire que par la qualité et la valorisation de ce produit. Des projets dans ce sens sont en cours.

L'agroforesterie fournirait également des connexes à la filière bois-énergie de par les éclaircissements des parcelles.

Un projet, MIA, en phase de développement, développerait des cultures en agroforesterie sur 8 000ha (dont 3 700 ha de surface agricole utilisée) – pour un investissement d'environ 15 millions d'euros sur les 5 premières années d'exploitation.

D'autres projets sont également en cours : ALBIOMA, en partenariat avec SIMA-PECAT et un projet de la société Voltalia en partenariat avec Forest Initiative, Energreen et Solicaz.

AXE 3 : DÉVELOPPER LA SECONDE TRANSFORMATION

Développer une offre en mobilier et panneaux de bois pour dynamiser la filière et diversifier ses débouchés

Le secteur du mobilier a une production locale très faible, avec pour résultat un large déficit dans la balance commerciale des produits bois : le mobilier est majoritairement importé, avec près de 12 M€ d'import en valeur en 2016, la production locale étant trop faible pour répondre aux besoins du marché intérieur³²⁴.

En revanche, lorsque l'on compare la balance commerciale (en valeur) des produits bois produits sur le territoire (à savoir les sciages, les emballages, l'artisanat et les charpentes et menuiseries), il apparaît que l'équilibre commercial est quasiment atteint.

Cet équilibre montre cependant des disparités quant aux types de produits importés vis-à-vis des produits exportés : les exports concernent essentiellement des produits à faible valeur ajoutée (sciages), à l'inverse des produits importés qui sont à forte valeur ajoutée (mobilier).

Une réflexion sur le futur de la filière, notamment sur un rééquilibrage et la valeur ajoutée locale créée entre les produits importés et exportés serait à mener avec tous les acteurs de la filière.

Le développement d'une filière locale de mobilier et panneaux en bois est une opportunité. Cela afin de répondre aux besoins locaux et de réduire la dépendance de la Guyane aux importations de produits finis.

Cela permettrait également de contribuer à la sécurisation de la filière, en lui assurant des débouchés complémentaires.

Des études sont néanmoins à mener sur la faisabilité et la rentabilité des produits qui seraient développés. La fabrication de panneaux de bois demanderait des investissements importants (équipement, outillage) pour un produit très concurrentiel à l'échelle mondiale et d'une valeur ajoutée moyenne.



Un exemple de fabrication de meubles d'exception : [la société guyanaise DISSI](#)

La réponse aux besoins du secteur de la construction, moteur du développement de la filière

Malgré sa prévalence sur les autres secteurs, la production interne de menuiserie et charpente ne parvient pas à couvrir les besoins intérieurs : le territoire fait appel à l'importation (environ 5 M€) pour répondre aux besoins en bois du secteur de la construction (sous forme de sciages, en provenance du Suriname, ou directement sous forme de produits finis).

Dans le cadre des objectifs de l'Interprobois, il est plausible que le triplement de la production serait, dans un premier temps, destiné au marché local avant de développer les exportations – en vue d'un objectif à terme de 50 % de la production vendue au marché local et 50 % pour les exportations.

Il sera indispensable, pour la réalisation d'une telle ambition, d'intégrer progressivement une part minimale de bois issu de filière locale dans les nouveaux projets de construction (à minima pour les commandes publiques) afin de donner l'impulsion nécessaire à la filière.

Cela implique d'informer et intégrer tous les acteurs concernés : professionnels du BTP, urbanistes, aménageurs, architectes, bailleurs ainsi que les collectivités locales et régionales.

Une image à redorer pour conquérir des marchés

Comme dans d'autres secteurs, un travail de marketing territorial reste à faire pour promouvoir le bois guyanais et le positionner à l'export.

La filière peut s'enorgueillir d'un bois d'une qualité exceptionnelle (nombreuses essences classe 4 et 5) et d'une exploitation durable parmi les plus strictes – déjà certifiée PEFC et, selon toute vraisemblance, prochainement FSC.

Le bois guyanais est aussi le seul, en Europe, à pouvoir porter une marque de « bois d'Amazonie ». Cette origine et cet argument de différenciation sont aujourd'hui peu valorisés.

AXE 4 : UN DÉBOUCHÉ D'AVENIR POUR LE SECTEUR DU BOIS, L'ÉNERGIE BIOMASSE

Le développement de la filière biomasse est liée à celle de la filière bois

Le développement de la filière biomasse est une opportunité reconnue par les acteurs des filières bois et énergie.

La production d'énergie biomasse a le potentiel d'atteindre une capacité de 61,7 MW d'ici 2028-2030, avec un palier à 40 MW en 2023-2025 selon la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)³²⁵.

Les activités biomasse créeraient entre 8 à 10 emplois directs par MW dans les 2 filières (les estimations varient selon les acteurs).

Le débouché biomasse permettrait aux exploitants et aux scieries de valoriser les connexes – dans un contexte où près de 70 % de la grume finit en connexe. Ce pourcentage est appelé à diminuer en augmentant les rendements des scieries.

De plus, certaines tiges au faible potentiel de commercialisation (tiges abîmées par exemple) pourraient ainsi retrouver un débouché économique du fait de la valorisation d'une partie en bois-énergie. On estime ainsi à 25 % la part de bois « abîmé » lors de l'exploitation des parcelles qui restent en forêt, non valorisées.

D'autre part, ce bois « abîmé » a un intérêt écologique à être laissé en forêt car il est un environnement favorable à formation d'humus, soit d'un terreau végétal fertile sur des sols principalement pauvres et de faible profondeur.

Ainsi, la filière biomasse permettrait d'une part une meilleure exploitation du bois d'œuvre, en optimisant les prélèvements par hectare, et d'autre part un débouché économique pour les exploitants, scieries et agriculteurs (utilisation de bois de défriche).

À l'heure actuelle, les prix de vente sont de 55 €/tonne pour les plaquettes broyées issues de connexes de scierie, et de 90 €/tonne pour les plaquettes forestières broyées et livrées issues de l'exploitation forestière.³²⁶

Il y a à ce jour une usine biomasse en Guyane, à Kourou. Cinq autres sont en projet.

Les opportunités de l'énergie biomasse en Guyane seront traitées plus amplement dans le chapitre sur les énergies renouvelables.

Axe 5 : la plantation forestière, une alternative à l'exploitation en forêt aujourd'hui à l'étude

Les limites de l'exploitation en forêt

Bien que le stock de ressources soit important, les coûts d'exploitation augmentent à mesure que l'exploitation se poursuit dans la forêt.

À ce titre, l'équilibre économique risque de devenir de plus en plus difficile à maintenir – notamment dans un scénario de prix de vente de 28 €/m³ à 35 €/m³ par l'ONF.

Les plantations forestières, une solution d'approvisionnement alternative

La plantation industrielle forestière mixte bois d'œuvre – bois-énergie apparaît comme une solution pour la sécurisation de l'approvisionnement de la filière (à des coûts contrôlés) d'ici 15-25 ans selon les acteurs de la

filière (d'ici 30 ans selon la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) – remplaçant progressivement une grande partie de l'approvisionnement en bois issu de l'exploitation forestière.

Les avantages de la plantation industrielle forestière sont les suivants :

- Sécuriser les approvisionnements ;
- Assurer le maintien d'une filière bois et augmenter la ressource disponible ;
- Diminuer la pression anthropique sur la forêt naturelle ;
- Améliorer la correspondance avec le marché.

AXE 6 : DÉVELOPPER LA PLANTATION FORESTIÈRE AVEC PRÉCAUTION

L'objectif, pour les acteurs de la filière, serait à terme un mix à 80 % de plantations et 20 % d'exploitation en forêt primaire.

Selon certains acteurs, le bois-énergie (en plantation) pourrait être récolté, pour certaines essences, dès 5-6 ans, et la majorité après 9-10 ans.

Le bois d'œuvre demanderait, lui, 15 à 20 ans pour atteindre la taille critique. D'autres estimations indiquent des temps plus longs.

L'ensemble des acteurs impliqués dans la filière bois (industriels, organisations gouvernementales et non gouvernementales) ne sont pas tous, à ce jour, en accord avec les objectifs proposés ni la manière d'y parvenir. Cette voie suscite en effet de nombreuses interrogations concernant sa viabilité technique et économique.

Des projets similaires avaient été tentés dans le cadre du plan Vert (dans les années 1975), les enseignements de cette première expérience sont à intégrer.

Malgré des interrogations et réflexions encore en suspens, les expérimentations et projets en cours montrent l'intérêt porté par les acteurs pour le développement d'une filière de plantation de bois. L'objectif est de répondre de manière pragmatique et durable à la demande croissante en bois d'œuvre et aux besoins des usines biomasse et de sécuriser le futur de la filière bois (et ses revenus).

Les besoins de terrains identifiés³²⁷

La surface estimée pour répondre aux besoins de la filière est de 10 000 ha, soit 1,28 % du littoral. Les besoins estimés seraient de 170 000 m³ / an pour une productivité de 15 m³/ha/an³²⁸.

Pour éviter la déforestation indirecte, les zones ciblées sont :

- Des zones de forêt déjà dégradées
- Des zones agricoles défrichées non valorisées

Au vu du SAR (Schéma d'Aménagement Régional) et des plans de développement des surfaces agricoles (SAU) en Guyane, il resterait, en 2030, 124 458 ha pour les plantations forestières industrielles.

L'hypothèse du coût d'exploitation d'une exploitation forestière serait de 10 000 €/ha (chiffre toutefois considéré comme « peu robuste » par l'ONF).

La création d'emplois

Le développement de la plantation forestière industrielle développera de nouvelles activités, revenus et emplois (pépiniéristes, chercheurs, agroforesterie, transport).

Des projets fleurissants sur l'ensemble du territoire montrent le potentiel de la plantation

À ce jour, pour la plantation de bois d'œuvre - bois-énergie, 4 essences principales ont été identifiées comme prometteuses pour poursuivre les expérimentations (projet ForestTreeCulture portés par le CIRAD³²⁹³³⁰) et définir des itinéraires techniques précis qui devraient être disponibles d'ici 2020.

Des 4 essences concernées, 2 sont endogènes (la bagasse et le cèdre Sam) et 2 exogènes (le nangon et le teck).

L'opportunité des essences dites 'paradoxaes'

La bagasse et le cèdre Sam sont des essences particulièrement intéressantes, car dites « paradoxales ». C'est-à-dire qu'elles ont à la fois des propriétés techniques élevées et une croissance rapide – promettant de bons rendements.

Parallèlement, 2 plantations portées par des industriels devraient voir le jour à l'horizon 2020 sur une surface totale de 1 200 ha pour lancer l'exploitation commerciale de plantations de bois d'œuvre - bois-énergie³³¹.

D'autre part, et bien que la rentabilité économique d'un système axé uniquement sur le bois-énergie reste à évaluer, plusieurs projets industriels avoisinant une surface de 3 500 ha de terre visent la production de biomasse à vocation purement énergétique (bambou, canne énergie, canne flèche).

Les limites de la plantation forestière

Des essences clés de la filière bois en Guyane, comme l'Angélique, ne poussent qu'en forêt naturelle. Les essais de plantations de cette essence ont échoué.

Les coûts de l'installation et la durée d'exploitation :

Le prix élevé à l'hectare de l'installation de plantation forestière (environ 10 000€/ha d'après les ORF) ainsi que le caractère long terme de la rentabilité d'une telle exploitation limitent les initiatives et le nombre de porteurs de projets.

Les coûts de l'exploitation et de la main-d'œuvre limitent ainsi le potentiel pour des essences fortement concurrentielles comme le teck, où la différenciation se fait principalement sur le prix – là où le bois guyanais n'est pas compétitif.

Un potentiel des plantations forestières à court, moyen ou long terme ?

Les itinéraires techniques sont à l'étude et devraient permettre de définir précisément les modalités d'exploitation des plantations forestières, dont les essences (déjà présélectionnées) et le temps de rotation, jugé de moins de 25 ans par les industriels pour obtenir une activité rentable. Or la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) note, elle, que « les plantations sylvicoles ne pourront avoir d'impact tangible sur la filière que sur le moyen terme, compte tenu des durées de rotation pressenties (30 ans environ) de la faible robustesse des données technicoéconomiques actuellement disponibles ».

La transition d'un modèle d'exploitation en plantation plutôt qu'en forêt naturelle n'interviendrait qu'à partir de 2050. Il est important de noter que ces projets restent aujourd'hui au stade de projet pilote.

La concurrence pour l'accès au foncier

L'un des freins à ce développement est celui de la disponibilité des terres. En effet, dans le contexte d'un développement de l'agriculture sur le territoire, la mise à disposition de terres pour la plantation de bois (alors que la forêt couvre déjà 96% du territoire) sera un obstacle à dépasser – par exemple en travaillant avec des activités d'agroforesterie et biomasse.

Toutefois (comme noté dans la page précédente) il y aurait 124 458 ha disponibles d'ici 2030, pour des besoins de surface de plantations de 10 000 ha.

L'accès au foncier pour la plantation est aussi contraint par les besoins des communes de développer des aménagements urbains (notamment des logements sociaux).

Une réflexion entre les acteurs de la filière et les organisations responsables de l'affectation du foncier est à continuer sur ce point.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production du secteur du bois en Guyane

Notre analyse montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur du bois achète 32 € de biens et services intermédiaires aux autres secteurs de l'économie locale.

Ci-dessous, nous détaillons plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Une augmentation de la production du secteur du bois de 10 millions d'euros générerait, théoriquement :

- Près de **6 M€** de valeur ajoutée créés pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- **128 emplois** (équivalents temps plein au Smic)
- Près de **3,2 M€** d'achats de biens et services dans les autres secteurs de l'économie
- Dont près de 390 000 € d'achats dans le secteur de l'agriculture
- Dont plus de 1,2M € au sein des acteurs de la filière bois
- Et plus de 190 000 € d'achats dans les transports

L'interprofessionnelle du bois en Guyane, Interprobois, estime qu'un investissement de 50 millions d'euros sur 10 ans dans le secteur créerait près de 500 emplois.

Une augmentation de la production théorique de 50 millions d'euros du secteur du bois créerait :

- **30 M€** de valeur ajoutée
- **640 emplois** (équivalents temps plein au Smic)
- **15,5 M€** d'achats de biens et services dans les autres secteurs de l'économie

Dans le rapport *Guyane 2040* du MEDEF Guyane, les projections de croissance des professionnels du secteur sont relayées comme suit : les estimations portent la création d'emplois dans ce secteur « filière bois amont et aval » à 8 000 emplois à horizon 2030 – pour une augmentation du « PIB du secteur » de 800 millions d'euros.

En prenant l'hypothèse d'une ambition inférieure à celle du MEDEF Guyane et en utilisant notre méthodologie, une augmentation de la production du secteur du bois de 100 millions d'euros générerait, théoriquement :

- Près de **60 M€** de valeur ajoutée créés pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- **1 280 emplois** (équivalents temps plein au Smic)
- Près de **32 M€** d'achats de biens et services dans les autres secteurs de l'économie

Une augmentation de la production du secteur du bois de 10 M€ générerait près de 130 emplois (ETP au Smic), 6 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie, 390 000€ d'achats auprès du secteur primaire et plus de 190 000 € d'achats dans le transport

Près de 640 emplois (ETP au Smic) et 30 M€ de valeur ajoutée seraient théoriquement générés par une augmentation de la production de 50 M€ de ce secteur

Nos estimations ne remettent pas en cause celles de l'Interprobois, car les méthodologies sont différentes.

Bien au contraire, ces estimations se complètent et montrent la formidable opportunité pour l'économie guyanaise du développement de la filière bois.

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont à prendre avec prudence, car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Abréviations

- **BE** : Bois-énergie (bois destiné à la production d'énergie)
 - **BO** : Bois d'Œuvre (bois de qualité, destiné à tout emploi autre que le chauffage)
 - **BTP** : Bâtiment Travaux Publics

 - **CDC** : Cahier des Charges
 - **CIRAD** : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
 - **CRFB** : Commission Régionale de la Forêt et du Bois

 - **DRA** : Directives Régionales d'Aménagement
 - **ETP** : Équivalent Temps Plein

 - **FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le développement Rural
 - **FSC** : Forest Stewardship Council

 - **IEDOM** : Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer
 - **IFN** : Inventaire Forestier National

 - **OIBT** : Organisation Internationale des Bois Tropicaux
 - **ONF** : Office National des Forêts
 - **ORF** : Orientations Régionales Forestières

 - **PEFC** : Program of the Endorsement of Forest Certification
 - **PRFB** : Programme Régional de la forêt et du bois

 - **SAR** : Schéma d'Aménagement Régional
-



Le secteur
du tourisme

Les chiffres clés du tourisme en Guyane

Le secteur du tourisme

- **Entre 9 et 12 % du PIB** de la Guyane (les estimations varient entre l'Insee et Atout France)
- **5,1% de croissance** moyenne annuelle des entreprises de l'industrie touristique entre 2002 et 2012 (IEDOM 2015)
- **26 %** des exportations (en 2013)
- **150 M€** de recettes d'exportation
- **1 150 entreprises**³³²
- **7 %** seulement des entreprises du secteur interviennent dans des activités culturelles ou de loisir

L'emploi dans le tourisme

- **Entre 5 % et 9 % des emplois salariés** (les estimations varient)
- **3 000 emplois directs** (Schéma Régional de Développement du Tourisme)
- **6 000 emplois directs et induits** (Schéma Régional de Développement du Tourisme)
- **1 600 emplois** en 2017³³³
- **-4,8 %** part de l'emploi salarié dans le tourisme (par rapport à l'emploi salarié total) entre 2016 et 2017³³⁴

Les touristes récepteurs en Guyane ³³⁵

- **110 739** touristes récepteurs en 2017
- Dont **72 %** venant de métropole
- **10,6 jours** de durée moyenne de séjour
- **1 528 €** de dépenses en moyenne
- **41 %** la part du tourisme d'affaires

Activités touristiques de plaisance

- **13** centres d'activités nautiques avec 15 bases de voile, stade de ski nautique et/ou d'aviron
- **2 ports** de plaisance, avec 2 zones de mouillage³³⁶

Activités touristiques d'aventure et de nature

- **31 espaces** de randonnées avec **44 circuits** de randonnée³³⁷
- **103 866 visiteurs** sur les principaux sentiers ³³⁸
- **3 135 tortues** identifiées ³³⁹

Transport aérien

- **5 compagnies** aériennes desservent la Guyane, une 6^e (Norwegian) arrivant courant 2018
- **1 100 €**, le coût moyen d'un aller-retour pour la Guyane en saison haute (630 € en saison basse)
- **244 638 passagers** hors transit, en 2016

La capacité d'hébergement

- **6 316 lits** marchands en 2016

État des lieux du tourisme en Guyane

Qui sont les touristes en Guyane ?

Un tourisme d'affaires et affinitaire³⁴⁰

Les motifs de séjour en Guyane sont à 41 % le tourisme affinitaire (visite de parents et d'amis), à 36 % le tourisme d'affaires (36 %), à 21 % le tourisme d'agrément et de loisirs.

En 2017, 70 % des touristes en Guyane voyageaient seuls, 14 % en couple, 9 % en famille et 8 % en groupe³⁴¹. 34 % d'entre eux avaient entre 26 et 40 ans, et 43 % entre 41 et 60 ans. 46 % ont séjourné à l'hôtel, et 45 % chez leurs proches.

En 2017, 71 % des touristes venaient de France métropolitaine, 12 % de Martinique, 10 % de Guadeloupe, et seulement 1 % du Brésil voisin.

L'IEDOM donne une vision légèrement différente, en 2015, notant alors le tourisme d'affaires comme principal motif de séjour en Guyane (48 %, études et stages compris), puis le tourisme affinitaire (33 %), visite de la famille ou des amis, et enfin le tourisme d'agrément (17 %)³⁴².

Le tourisme d'agrément, consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, est donc le poste le moins important dans le mix touristique guyanais.

Un tourisme résident important

Les résidents de Guyane ont des pratiques touristiques comparables à celles de la métropole, c'est-à-dire qu'ils sont eux-mêmes touristes sur leur territoire – aussi bien pour affaires que pour leurs loisirs.

Ce tourisme « résident » des Guyanais en Guyane représente les deux tiers du tourisme de la région³⁴³.

On compte ainsi près de 77 000 adultes résidents ayant effectué des séjours de tourisme en Guyane. À 61 % pour leurs loisirs, et à 30 % pour raisons professionnelles.

Le temps moyen de ces séjours est de 2,6 jours, pendant lesquels les Guyanais dépensent en moyenne 156 € pour leur hébergement et 109 € en restauration.

Ces courts séjours se répètent, en moyenne, 3,4 fois par an. Les Guyanais effectuent en moyenne 19 « sorties » par an, dépensant 46 € en restauration par sortie en moyenne. Les activités sont principalement des excursions sportives (à 45 %) et culturelles (58 %)³⁴⁴.

Le tourisme résident est une branche non négligeable du secteur touristique en Guyane et une opportunité à développer.

41 % du tourisme en Guyane est affinitaire, 36 % d'affaires et 21 % de loisirs.

71 % des touristes venant en Guyane viennent de France métropolitaine et seulement 1 % du Brésil voisin.

Les deux tiers du tourisme en Guyane viennent des Guyanais eux-mêmes.



Source : Chiffres clés du tourisme en Guyane, Guyane-Amazonie, 2016

Le Centre Spatial Guyanais, une attraction touristique majeure

Le Centre Spatial Guyanais (CSG) est le seul endroit au monde où l'on puisse assister librement au lancement d'une fusée.

Avec les lancements d'Ariane, et aujourd'hui les tirs de Soyouz, le CSG est une extraordinaire vitrine au service de l'image de la Guyane ; et une attraction touristique d'affaires et de loisirs très importante.

19 605 personnes ont visité le CSG en 2016

49 % des touristes récepteurs ont eu des activités liées au CSG et on estime plus largement que près de la moitié du poids économique du tourisme est directement ou indirectement liée au tourisme d'affaires du Centre Spatial Guyanais.

Le CSG est également une attraction touristique pour les touristes résidents.

Ainsi, 71 % des Guyanais se sont déjà rendus au CSG, 57 % ont visité le musée de l'Espace et 50 % ont déjà assisté à un lancement au CSG.

Toutefois, la fréquentation du centre spatial a baissé en 2016.

Le nombre d'invités aux lancements spatiaux a baissé de 20,5 %, tout comme le nombre de visiteurs du CSG (-8,5 %) et du musée de l'Espace (-6,5 %).

Le CSG est l'une des attractions touristiques phares de la Guyane.

La structuration d'une offre « package » sur la journée (transport, lancement, visite du musée) permettrait d'augmenter le nombre de visiteurs – qu'ils soient touristes d'affaires ou de loisirs.

Focus sur le tourisme dans le Parc Amazonien

3 000 visiteurs par an

Le Parc Amazonien de Guyane (PAG) est le plus grand parc d'Europe. Il accueille près de 3 000 visiteurs par an³⁴⁵. En 2017, le marché artisanal du Maroni, soutenu par le PAG, a reçu le même nombre de visiteurs.

Au cœur de la forêt guyanaise, la commune de Saül accueille entre 2 500 et 3 000 visiteurs par an, et la commune de Camopi en accueille environ 200 par an. Le PAG propose 19 itinéraires de randonnées sur le site [Rando Amazonie](#).

Le potentiel de développement de l'écotourisme dans la forêt guyanaise est important : écotourisme, artisanat, hébergement traditionnel – tant pour un public récepteur que résident. Son développement est possible, comme le montrent les projets du PAG, tout en respectant l'équilibre écologique de la forêt.

Les actions du PAG vers le développement du tourisme

Le PAG engage près de 300 000 € par an pour des projets locaux structurants, notamment l'écotourisme et travaillent avec la Compagnie des Guides de Guyane pour la promotion et formation des guides à l'écotourisme en forêt guyanaise.

Le parc amazonien accueille des stagiaires du CAP Tourisme du Haut Maroni.

Le PAG travaille également en collaboration avec des parcs nationaux des pays voisins (Suriname et Guyana) sur les thématiques de l'écotourisme, de la transmission des patrimoines culturels et conservation des patrimoines naturels – entre autres.

Les axes majeurs du PAG dans le développement du tourisme

Suite aux Assises de l'Outre-mer, un « comité tourisme » a été mis en place regroupant le Parc Amazonien et Comité du Tourisme de Guyane.

Plusieurs projets sont en discussion, certains sont en cours :

1. Le **programme de formation qualifiante** du guidage en milieu amazonien avec la compagnie des guides de Guyane ;
2. Le **programme d'accessibilité** « Amazonie pour tous » à Saül ;
3. La mise en place d'une **structure écotouristique** sur la crique Mémora ;
4. La **gestion des déchets** en sites isolés ;
5. La mise en place d'une **plateforme d'appui aux collectivités** locales pour une offre en ingénierie territoriale pluridisciplinaire.

La question de l'orpaillage illégal

L'orpaillage illégal est un frein au développement des activités de tourisme dans la forêt guyanaise (insécurité, intimidations). Le PAG travaille à son éradication au sein du dispositif Harpie.

Le Parc Amazonien de Guyane est le plus grand parc naturel d'Europe.

Il accueille 3 000 visiteurs par an.

Le PAG mène de nombreux projets de développement de l'écotourisme.

L'orpaillage illégal présente un frein dans le développement des activités d'écotourisme dans la forêt guyanaise.

Un territoire avec des atouts majeurs peu valorisés

Des richesses naturelles exceptionnelles

Avec une forêt primaire unique, des réserves naturelles classées, l'unique parc amazonien d'Europe, une biodiversité parmi les plus riches au monde, la Guyane a toutes les richesses naturelles pour développer des activités d'éco-tourisme d'aventure et de loisirs.

Les touristes récepteurs profitent d'ailleurs de cette offre. 75 % d'entre eux ont pratiqué des activités nautiques et sportives pendant leur séjour, 28 % ont visité le zoo de Guyane et 27 % les îles du Salut.

Le Parc Amazonien de Guyane (PAG) accueille 3 000 visiteurs par an³⁴⁶.

Contrairement à l'image de « baigne vert » de la Guyane, le territoire offre aussi des plages, des opportunités de baignade et d'activités nautiques et de plaisance.

Un climat avantageux

Pour l'ensoleillement et les précipitations, le climat guyanais est strictement comparable à celui des Antilles (mais avec des saisons inversées par rapport aux Caraïbes).

Il y a le même nombre de jours d'ensoleillement et de pluie à Cayenne et à Fort-de-France.

Le climat est relativement stable et sans risque de cyclone, avec une saison sèche qui s'étend de mi-juillet à mi-novembre ; et une saison des pluies entre avril et juin (hors saison touristique).

Une diversité culturelle unique

Le carnaval de Guyane est l'un des carnivals les plus longs du monde, et une attraction à promouvoir bien mieux auprès des touristes.

Les nombreuses et diverses cultures guyanaises sont autant de sources d'attractivité.

Les cultures amazoniennes et amérindiennes présentent un intérêt évident de rencontres et de découvertes³⁴⁷.

La Guyane compte également de nombreux sites archéologiques, certains datant du néolithique, peu valorisés et promus, qui seraient des arguments pour promouvoir la « destination Guyane ».

Une région française : un argument à valoriser

La Guyane offre l'aventure amazonienne avec l'assurance d'être en France.

Les publics cibles pour développer le tourisme en Guyane sont donc, prioritairement, la France métropolitaine, la Belgique, la Suisse, le Québec (grâce à une nouvelle desserte aérienne Cayenne-Montréal) et les Antilles.

En outre, la Guyane offre à tous les visiteurs le confort et la sécurité d'infrastructures françaises, ce qui rassure les touristes (acceptation de la carte bleue, couverture mobile, réglementation des professionnels...).

La culture, un argument touristique et de fierté territoriale à développer

Les chiffres clés des activités culturelles en Guyane

Les établissements culturels

- **5 cinémas** en Guyane, contre 21 en Corse (qui a une population de 330 000 habitants)³⁴⁸
- **5 musées**
- **6 salles** des fêtes ou salles polyvalentes³⁴⁹
- **11 bibliothèques** municipales en 2011, pour une moyenne de 312 par région en France (Corse inclus)³⁵⁰
- **29 sites de patrimoine culturel**, principalement autour de Cayenne et à Saint-Laurent-du-Maroni

Les habitudes culturelles des Guyanais

- **67 %** des Guyanais ont déjà assisté au carnaval
- **48 %** ont déjà assisté à un spectacle ou un concert
- **29 %** ont visité un musée ou un site archéologique en Guyane

Un territoire prioritaire

- **Territoire culturel prioritaire** pour le ministère de la Culture
- **60 M€** investis pour la construction de la Maison des Cultures et des Mémoires de la Guyane

Un territoire prioritaire pour le développement de la culture

Un manque d'infrastructures et de mise en valeur du patrimoine culturel

Le territoire guyanais souffre d'une offre culturelle inférieure à celle de la moyenne française.

Par exemple, il n'y avait que 11 bibliothèques municipales en Guyane en 2011, contre une moyenne de 312 par région en France³⁵¹. Il y a seulement 5 cinémas³⁵², contre 21 en Corse (qui a une population de 330 000 habitants).

Le Contrat de plan État-Région Guyane 2015-2020 note comme priorité de « mettre en valeur le patrimoine et la culture en Guyane ».

Le ministère de la Culture a identifié des « zones blanches du service public culturel », c'est-à-dire celles où l'on relève moins d'un équipement culturel public pour 10 000 habitants.

C'est le cas de la Guyane, identifiée parmi les « territoires culturels prioritaires », vers lesquels seront déployés « de nouveaux moyens au service d'une politique publique de circulation des artistes et des œuvres »³⁵³.

La Guyane a été identifiée comme « territoire culturel prioritaire » par le ministère de la Culture.

En 2011, il n'y avait que 11 bibliothèques municipales en Guyane, contre une moyenne de 312 par région en France.

La Guyane est en effet forte d'une diversité culturelle et d'une histoire uniques, car elle est une terre de brassage et un territoire occupé depuis des milliers

d'années par de nombreuses populations amérindiennes.

L'histoire de la Guyane, du néolithique au Centre Spatial est un atout touristique majeur.

Le territoire guyanais offre de nombreux sites archéologiques - certains datent du néolithique, peu connus et valorisés, dont plusieurs sur le site même du Centre Spatial.

Ces attractions seraient autant de centres d'intérêt pour les touristes que pour les Guyanais eux-mêmes.

Il y a 5 cinémas en Guyane, contre 21 en Corse.

Le « Pass culture » pour les jeunes

Le « Pass culture » est un dispositif visant à promouvoir les lieux culturels auprès des jeunes. Il sera opérationnel en Guyane en septembre.

Il s'agit d'une action qui fait suite à l'identification de la Guyane comme zone prioritaire par le ministère de la Culture.

L'application mobile du « Pass Culture » sera créditée de 500 € (pour un budget total de 400 millions d'euros sur les 4 zones prioritaires) et permettra aux jeunes d'utiliser des « crédits culture » comme ils le souhaitent.

Ce dispositif a été développé en partenariat avec les acteurs culturels (cinémas, théâtres, musées).

6,86 millions d'euros du Plan État-Région 2015 – 2020 pour développer la culture

Pour pallier le manque d'infrastructures et démocratiser l'accès à la culture, le Contrat de plan État-Région Guyane 2015-2020 a prévu certaines actions, associées à un investissement de 6,86 millions d'euros³⁵⁴.

Les projets listés ci-dessous bénéficient de financements complémentaires :

1. La construction de la **Maison des Cultures et des Mémoires de la Guyane Jean-Martial** (MCMG), financée à hauteur de 60 millions d'euros ;
2. Un centre **d'archives départementales** ;
3. La construction d'un **musée, centre de conservation et d'études archéologiques** sur le site de l'ancien hôpital Jean-Martial de Cayenne à hauteur de 30 millions d'euros ;
4. La création du service de **l'inventaire général et des langues de Guyane** et d'un pôle d'excellence linguistique ;
5. La création d'un **Fonds Régional d'Art Contemporain** (FRAC) ;
6. La création d'une **cinémathèque** ;
7. La création de salles de spectacle et l'aménagement **d'équipements mobiles** ;
8. Des travaux de réfection du **musée des Cultures guyanaises** à Cayenne ;
9. La modernisation de la salle de spectacle **Le Zéphir** et de **l'École nationale de Musique et de Danse** ;
10. Le renouvellement du **Conservatoire de musique**, danse et théâtre ;

D'autres objectifs du Contrat de plan État-Région de 2015-2020 s'attellent à la démocratisation des pratiques numériques culturelles et artistiques et l'e-culture (objectif stratégique 28), ainsi qu'à la promotion d'une aide aux entreprises culturelles dans les domaines de la création et de la diffusion.

À la date de l'écriture de cette étude, le Plan d'Urgence ne comprenait pas de financements pour la culture. Le montant total des investissements liés à la classification de la Guyane comme territoire culturel prioritaire par le ministère de la Culture n'était pas non plus connu.

Analyse SWOT du secteur du tourisme en Guyane

FORCES

Des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales uniques

- Des richesses naturelles importantes et attractives (forêt amazonienne, îles, biodiversité)
- Un environnement naturel préservé et accessible (Parc Amazonien de Guyane)
- Une biodiversité exceptionnelle et encore à explorer – offrant le potentiel d’une offre de tourisme de la connaissance et des offres d’immersion
- Un climat ensoleillé permettant un positionnement de « destination soleil », malgré les saisons des pluies – la Guyane a le même ensoleillement que les Antilles
- Des sites archéologiques datant du néolithique, et des sites amérindiens
- Une diversité culturelle et gastronomique unique en France

Une offre variée d’expériences

- Une offre variée pour des touristes récepteurs et résidents (activités nautiques, sportives, de trekking, de découverte des milieux naturels et de la biodiversité, centre spatial, carnaval) – comparable à celle du Costa Rica
- Une offre (peu nombreuse mais existante) d’opérateurs ayant développé des offres d’écotourisme et de découverte de qualité
- Une population hospitalière, et un bon accueil de l’activité touristique
- Des événements attractifs tout au long de l’année (ex. : lancements de fusées, carnaval, ponte des tortues)

Des flux de touristes affinitaires et d’affaires réguliers

- Une clientèle d’affaires importante et garantie par l’activité du Centre Spatial Guyanais (CSG)
- Une clientèle affinitaire importante

FAIBLESSES ET FREINS

Une image de marque encore peu attractive et un manque de promotion de la destination

- Une mauvaise image de marque de la Guyane – une réputation de « baigne vert », de dangers et d’insécurité
- Un manque d’investissements dans la promotion de la destination et dans l’accompagnement de la structuration de la filière
- Un patrimoine historique, culturel, gastronomique et archéologique insuffisamment valorisé

Une offre peu structurée

- Une filière relativement peu structurée, sauf pour le tourisme d’affaires
- Des formations initiales et professionnelles insuffisantes au vu des besoins et du potentiel du secteur

- Des hébergements hôteliers à dominante pour une clientèle d'affaires, peu attractifs et peu adaptés à une clientèle de loisirs résidente et pour des vacanciers récepteurs – un manque notamment d'hébergement « milieu de gamme » et d'expériences « clés en main »
- Peu d'hébergements identitaires et de qualité, pourtant attrayants pour la clientèle d'aventure et d'écotourisme
- Peu de promotion et d'offres balnéaires, pourtant un élément incontournable d'une offre de « destination soleil »
- Des offres encore incomplètes et/ou onéreuses sur les catégories de tourisme de découverte, d'aventure, d'écotourisme culturel et scientifique
- Des aménagements de base manquants (ex. : signalétique routière, appontements sur les fleuves, GPS, couverture réseau)
- Une faible capacité à attirer une clientèle non-francophone – due en partie aux contraintes d'obtention de visa pour certaines nationalités

Une forte dépendance aux coûts du transport aérien et aux infrastructures de transport et de plaisance

- Une forte dépendance au trafic, dessertes et prix du transport aérien
- Des prix de transport aérien onéreux – la Guyane reste une destination chère
- Un certain enclavement aérien, maritime et fluvial

Des visas contraignants

- Les difficultés d'obtenir un visa pour certains ressortissants étrangers

Des problèmes d'insécurité

- Si les indicateurs de l'insécurité montrent des améliorations en 2017-2018, elle reste néanmoins supérieure à la moyenne nationale, ce qui peut empêcher les touristes de choisir cette destination
L'image de la Guyane reste peu attractive.

MENACES ET RISQUES

- Une forte dépendance au tourisme d'affaires, notamment lié à l'activité spatiale et un risque de baisse de la fréquentation d'affaires liée à un essoufflement éventuel du secteur spatial
- Une croissance démographique augmentant la clientèle de loisir résidente potentielle, mais une population majoritairement à faible revenu et donc à faible potentiel de dépenses pour les loisirs et la culture
- Le manque de capacité et de coopération pour structurer des offres nouvelles et attirer les opérateurs
- Un manque d'investissement dans des formations initiales et professionnelles aujourd'hui insuffisamment adaptées, notamment aux nouveaux métiers du tourisme
- Un investissement insuffisant dans la promotion de la destination Guyane maintenant le secteur dans son état actuel, voire accélérant une baisse de la fréquentation
- La peine à retenir les talents formés en Guyane et à attirer de nouveaux porteurs de projets

Focus sur les opportunités dans le développement du tourisme

DES OPPORTUNITÉS EXISTANTES :

- Des équipements et offres de loisirs en cours d'amélioration (ex. : aquarium, zoo)
- Une nouvelle desserte aérienne low-cost avec les Antilles et le Canada, par la compagnie Norwegian
- La croissance démographique, assurant l'augmentation d'une clientèle résidente de loisir – si elle est associée à une augmentation des revenus
- Une destination « Amazonie française », alliant l'aventure et la découverte avec la sécurité de se trouver sur le territoire français

DES OPPORTUNITÉS FUTURES À DÉVELOPPER :

- Un rattrapage rapide et soutenu dans le temps de l'investissement dans la promotion de la destination Guyane, notamment par rapport aux Antilles
 - Une valorisation plus importante du capital naturel, historique, culturel et archéologique de la Guyane
 - Un rattrapage de l'offre d'écotourisme et d'aventure, sur les exemples du Costa Rica et du Brésil
 - Le développement d'une offre de tourisme fluvial
 - Le développement d'une offre « package » de loisirs et circuits touristiques clés en main
 - Des marchés de niche nombreux et diversifiés à développer et structurer (ex. : tourisme scientifique, tourisme spatial, aventure, biodiversité, écotourisme)
 - Le développement de formations et de dispositifs d'accompagnement des professionnels, pour augmenter l'ingénierie dans ce secteur et garder les compétences sur le territoire
-

Analyse SWOT des activités culturelles en Guyane

FORCES

- Une population multiculturelle, bilingue voire trilingue, d'une diversité unique en France ;
- Des cultures, artisanats et gastronomies divers et nombreux cohabitant sur le territoire ;
- Une gastronomie riche et très diverse (amérindienne, créole, chinoise) ;
- Une histoire ancestrale datant du néolithique – mais peu connue et peu valorisée ;
- La présence de nombreux sites archéologiques, certains datant du néolithique ;
- Un carnaval – pourtant peu connu en dehors des Guyanais ;
- La classification de la Guyane, par le gouvernement, comme territoire culturel prioritaire.

FAIBLESSES ET FREINS

- Peu d'infrastructures mettant en avant l'histoire de la Guyane ;
- Peu de lieux valorisant la diversité des cultures guyanaises ;
- Faible promotion de la culture, à part la musique, dans les médias locaux et nationaux ;
- Faible promotion de la diversité de la gastronomie guyanaise.

MENACES ET RISQUES

- Peu de promotion et de médiatisation des cultures guyanaises et centres culturels auprès des touristes et des Guyanais eux-mêmes ;
- Peu de visiteurs, malgré les investissements, dans les musées et centres culturels.

Focus sur les opportunités dans le développement de la culture

OPPORTUNITÉS

- La construction de musées et centres culturels – dont la construction de la Maison des Cultures et des Mémoires de la Guyane, Jean Martial (MCMG), un projet financé à hauteur de 60 millions d’euros ;
 - La construction d’un musée, centre de conservation et d’études archéologiques sur le site de l’ancien hôpital Jean-Martial de Cayenne (un projet à hauteur de 30 millions d’euros) ;
 - La création d’un Fonds Régional d’Art Contemporain (FRAC), dans le cadre du Contrat de plan État-Région Guyane 2015-2020 ;
 - La création du service de l’inventaire général et des langues de Guyane et d’un pôle d’excellence linguistique dans le cadre du Contrat de plan État-Région Guyane 2015-2020 ;
 - La classification de la Guyane comme zone prioritaire par le ministère de la Culture ;
 - Le « Pass culture » pour les jeunes guyanais ;
 - L’opportunité de développer un accès démocratisé à la culture sur tout le territoire (ex. : expositions mobiles) ;
 - L’opportunité de promouvoir la culture guyanaise, dans la promotion de la destination touristique.
-

Les principaux enjeux du tourisme en Guyane

Les principaux enjeux du développement du tourisme en Guyane

De l'analyse faite sur le secteur du tourisme et des consultations des acteurs du secteur, il apparaît quelques principaux enjeux et priorités pour le développement de la filière :

- ▶ **Harmoniser** les méthodes de calcul de l'impact économique et des emplois du secteur
- ▶ **Structurer** et diversifier l'offre touristique, notamment l'écotourisme
- ▶ **Soutenir** des approches localisées et adaptées à la diversité du territoire guyanais, par exemple le tourisme fluvial sur le fleuve Maroni
- ▶ **Développer** une offre « package » de loisirs accessible sur des thématiques ciblées (centre spatial, culture amérindienne, tortues)
- ▶ **Renforcer** et **diversifier** les offres touristiques partout sur le territoire, notamment dans l'ouest et le sud
- ▶ **Soutenir** et **renforcer** le développement de l'offre de loisirs de proximité
- ▶ **Développer** et **diversifier** l'offre d'hébergement hôtelière et non-hôtelière familiale et de loisir, notamment une offre accessible « milieu de gamme »
- ▶ **Renforcer** et diversifier l'offre de transport touristique sur place (routier et fluvial)
- ▶ **Rattraper** le retard d'investissement, notamment vis-à-vis des Antilles, dans la promotion de la destination Guyane
- ▶ **Promouvoir** la destination Guyane conjointement à une campagne soutenue de marketing territorial à destination des touristes, des investisseurs et des talents
- ▶ **Renforcer** la formation des jeunes pour faciliter leur recrutement local – et les retenir sur le territoire
- ▶ **Renforcer** l'accompagnement administratif et technique des professionnels du secteur
- ▶ **Retenir** les talents
- ▶ **Attirer** des investisseurs et porteurs de projet
- ▶ **Désenclaver** et **développer** le transport aérien en offrant plus de dessertes à des coûts plus accessibles.

Les principes du tourisme responsable, à prendre en compte dans le développement de ce secteur en Guyane

- ▶ **Une approche et une offre touristiques** respectueuse des cultures, coutumes et croyances locales
- ▶ **Une approche d'information et de sensibilisation** aux enjeux sociaux et historiques, ainsi qu'au patrimoine naturel et culturel du territoire hôte
- ▶ **Une conception** des équipements et des expériences à faibles impacts (transport, gîtes, comportement des touristes)
- ▶ **Une démarche** de découverte, d'intérêt, de dialogue et d'échanges entre les touristes et la population locale
- ▶ **La garantie d'un impact minimal** sur le patrimoine naturel et la biodiversité lié aux activités touristiques
- ▶ **La garantie d'une surconsommation minimale** des ressources locales (eau douce, énergie) due aux activités de tourisme, et une régénération de celles-ci
- ▶ **La garantie d'une activité économique viable et équitable** sur le long terme
- ▶ **La garantie, à travers les activités touristiques, du financement de la protection et de la régénération des ressources**
- ▶ L'offre d'**opportunités** de création de valeur et d'emplois **inclusives et équitables sur** le long terme

Des propositions des Assises de l'Outre-mer

Des propositions détaillées, issues des Assises de l'Outre-mer, vont dans ce sens :

- La création d'une **formation de guide en milieu amazonien** ;
- La création d'un **parc animalier dédié aux tortues** de Guyane et du monde ;
- La création d'un **parcours de Grande Randonnée** sur la Montagne de Kaw ;
- La création et la mise en **réseau d'offres touristiques villageoises** en Guyane ;
- La **consolidation de l'offre d'hébergement**.

Le tourisme : un secteur important mais difficile à évaluer

Le deuxième secteur économique de Guyane ?

Selon les sources, les données sur le secteur du tourisme en Guyane varient et appellent donc à la prudence.

Le poids du tourisme a été évalué par Atout France à 12 % du PIB guyanais, contre 9 % en 2009. Le secteur contribue aux exportations à hauteur de 26 %. Le tourisme pourrait donc être le deuxième secteur économique de la Guyane (après le secteur spatial, qui représente 15 % du PIB).

Selon l'Insee, le secteur du tourisme n'emploie pourtant que 5 % des effectifs salariés en 2017 et contribue à hauteur de 7 % aux créations nettes d'entreprises. Il rassemblerait 6,8 % du total des établissements guyanais en 2017³⁵⁵.

En 2013, l'industrie touristique guyanaise regroupait pourtant 1 150 entreprises, soit 9,6 % du tissu des entreprises du territoire.

Les acteurs du tourisme, comme Atout France, utilisent le CST (Compte Satellite du Tourisme) comme méthode de calcul mais pas encore l'Insee, d'où des variations dans les estimations du secteur.

Un nombre de touristes sous-estimé ?

En 2017, selon Atout France, la Guyane accueillait 110 739 touristes, contre 86 635 en 2015. En 2016 et hors transit, les aéroports et aérodromes guyanais recevaient 244 638 passagers.

Selon le Comité du Tourisme de la Guyane, toutefois, ils ne seraient que 93 684 touristes ayant séjourné en Guyane en 2016.

Les emplois dans le tourisme : les chiffres varient du simple au double

Atout France évalue à près de 3 000 le nombre d'emplois directement liés au tourisme en Guyane, et autant d'emplois induits. Le tourisme représenterait donc près de 6 000 directs et induits - soit 9 % de l'emploi total³⁵⁶.

En 2017, l'Insee estimait que l'industrie touristique ne représentait 1 600 emplois contre 1 052 en 2003. L'IEDOM et l'Urssaf estiment, quant à eux, que la part des emplois salariés liés au tourisme serait de 5,7 % en 2017.

De plus, bien qu'aucun chiffre ne soit disponible, il semble que l'économie informelle absorberait une partie non négligeable de l'emploi touristique, rendant difficiles les estimations³⁵⁷.

Les chiffres sur le tourisme varient selon l'Insee et Atout France.

L'activité touristique guyanaise poursuit une croissance quasi constante depuis plus de 10 ans.

Une tendance à la hausse ?

Sur plus de 10 ans, l'activité touristique guyanaise poursuit une croissance quasi constante en termes de chiffre d'affaires des entreprises³⁵⁸. Les entreprises de l'industrie touristique (base FIBEN) voient leur chiffre d'affaires progresser en moyenne de 5,1 % entre 2002 et 2012³⁵⁹.

En 2016, la fréquentation globale des principaux sites touristiques ne s'est pourtant que très légèrement accrue (+0,7 %).

Certains sites, comme le Centre Spatial Guyanais, ont vu leur fréquentation légèrement baisser.

À l'inverse, certains autres connaissent une hausse significative de leur fréquentation : c'est le cas du camp de la Transportation (+25,9 %) et du musée des Cultures guyanaises (+22,9 %).

Un secteur porté par l'hébergement et la restauration

Les activités d'hébergement et de restauration auraient permis la création de 182 entreprises par an en moyenne entre 2010 et 2013³⁶⁰.

Les transports représentent 19 % des entreprises du secteur. Les activités culturelles, sportives et récréatives en représentent, elles, 7 %.

Une région française : un atout mais aussi une contrainte pour les potentiels touristes brésiliens

La Guyane, seul territoire français dans la région, pourrait attirer des touristes d'Amérique du Sud, en valorisant « la destination France ».

Les touristes brésiliens sont, par exemple, des touristes « de shopping », privilégiant des destinations comme Miami pour y faire leurs achats – car les taxes d'importation de produits étrangers, notamment sur les produits high-tech et la téléphonie, sont très importantes au Brésil.

La Guyane pourrait se positionner comme une destination « shopping » régional (téléphonie, parfums, vins, gastronomie française).

Les procédures d'obtention du visa pour des séjours courts et des professionnels sont relativement simples pour les ressortissants brésiliens.

Le coût du voyage ainsi que le manque de dessertes avec les grandes villes mènent, en partie, à ce que seuls 1 % des touristes récepteurs en Guyane viennent du Brésil, pays pourtant frontalier.

Source : [Conditions particulières d'entrée en Guyane pour les ressortissants brésiliens, Préfecture de la Région Guyane, mis à jour octobre 2018](#)

Les objectifs de développement du tourisme en Guyane

Des objectifs ambitieux du Schéma Régional : doubler le nombre de touristes en Guyane d'ici 2024³⁶¹

Les objectifs du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane sont les suivants :

- **Doubler le nombre de touristes** d'ici à 2024 ;
- Atteindre **9 000 emplois** (directs et induits) dans le tourisme en 2024 (certains vont jusqu'à projeter 15 000 emplois) ;
- Atteindre **350 millions d'euros** de recettes d'exportations ;
- Atteindre **300 millions d'euros** de retours sur investissement par la fiscalité ;
- **Valoriser** une offre de tourisme intégrant des structures d'hébergement adaptées de type lodges, ainsi qu'une mise en valeur des patrimoines culturels et naturels ;
- Améliorer la **qualité des prestations**, et accompagner la formation des hommes ;
- **Multiplier par 5 l'investissement** dans le tourisme.

Le Schéma régional a pour ambition de doubler le nombre de touristes en Guyane d'ici à 2024, de créer un bassin de 9 000 emplois directs et indirects dans ce secteur et de multiplier par 5 l'investissement dans cette activité.

Des objectifs à prendre avec une certaine prudence

Les objectifs formulés par le SRDTL 2014-2024 (Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane) visent à accroître la part du tourisme dans le PIB à 10 % pour atteindre 650 millions d'euros de chiffre d'affaires par an afin qu'il puisse générer 65 millions d'euros de recettes fiscales, ainsi que 7 500 emplois directs et 7 500 emplois induits avec des recettes d'exportation de 350 millions d'euros par an.

En 2017, le tourisme (évalué dans sa définition la plus large) représenterait déjà près de 12 % du PIB guyanais et 6 000 emplois.

En 2014, lors du lancement du Plan, il était alors estimé que l'investissement dans le tourisme devait être multiplié par 5 pour atteindre ces objectifs sur la période 2014-2024, soit :

- **150 millions d'euros** d'investissements privés ;
- **107 millions d'euros** issus des programmes opérationnels européens ;
- **20 millions d'euros** issus de la défiscalisation.

Projets pour le développement du tourisme en Guyane

Des investissements récents dans l'offre de loisir

Un projet d'investissement de 30 millions d'euros commun entre FTI (France Tourisme Ingénierie) et la Caisse des Dépôts et Consignations devait permettre d'investir dans 3 projets structurant l'offre d'activités de loisirs en Guyane: un parc aquatique, l'aquarium et des gîtes à Saint Laurent du Maroni. À l'heure de l'écriture de cette étude, ces projets semblent ne pas avoir été réalisés.

Deux casinos devraient voir le jour, à Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni, d'ici 2020 et créer plus de 700 emplois.

La fiscalité des casinos, très encadrée en France, reverse 52 % du produit brut des jeux (PBJ) à l'État et aux communes (41 % pour l'État et 11 % pour les communes).

Les recettes de ces 2 casinos devraient ainsi apporter 1,62 million d'euros de recettes nettes et 0,56 million d'euros correspondant à l'achat sur 20 ans du casino à la ville de Cayenne, et près d'un million d'euros à la ville de Saint-Laurent-du-Maroni.

Toutefois, certaines craintes ont été émises vis-à-vis de ces projets, notamment sur les risques sociaux qu'ils pourraient poser.

Un projet de création d'un centre européen de la biodiversité pourrait être à nouveau contemplé.

Un exemple à valeur d'inspiration : le Costa Rica

Une inspiration pour la Guyane : le Costa Rica, une destination pour 3 millions de touristes par an

Le Costa Rica a accueilli 3 millions de visiteurs étrangers en 2016, dont 434 884 Européens (majoritairement français et britanniques). 15 % du marché touristique au Costa Rica provient du tourisme d'affaires³⁶².

61 503 touristes français se sont rendus au Costa Rica en 2016, soit une hausse de la fréquentation française de 12,3 % par rapport à 2015³⁶³.

Le pays se positionne sur une offre de tourisme et d'écotourisme de découverte de la nature et d'aventure. Il offre des infrastructures d'accueil et un niveau de service supérieurs à la Guyane, alors que le prix du billet d'avion est presque équivalent.

Contrairement à la Guyane, le Costa Rica opère des campagnes de communication à destination des seniors pour un tourisme ponctuel et de résidence. À noter : ce type de tourisme nécessite des infrastructures de santé de qualité et des prix accessibles de transport aérien – ce qui n'est à ce jour pas le cas en Guyane (ou pas perçu comme tel par ce public potentiel).

Le Costa Rica possède une offre touristique diversifiée auprès d'une cible large et sur des atouts semblables à ceux de la Guyane.



Photographie du site de [l'office de tourisme du Costa Rica](#)

Pistes de réflexion sur le développement du tourisme en Guyane

De l'analyse qui a été faite du secteur du tourisme et des consultations des acteurs du secteur, certaines pistes de réflexion et d'action pour le développement de la filière ont été priorisées ici. Elles incluent, entre autres :

AXE 1 : LE BESOIN D'HARMONISER LES MÉTHODES DE CALCUL

Selon les sources, les données sur le nombre de touristes et la part du tourisme dans l'économie guyanaise varient car différents organismes s'appuient sur des définitions et nomenclatures différentes. Atout France utilise la nomenclature du Compte Satellite du Tourisme (CST), ce qui n'est pas le cas de l'Insee.

En utilisant la méthode de calcul du CST, la consommation touristique intérieure de Guyane serait effectivement de plus de 500 millions d'euros, soit près de 12% du PIB de la Guyane.

Il est nécessaire d'harmoniser les méthodes de calcul entre les différents acteurs afin de rassembler des données cohérentes sur le secteur touristique en Guyane, d'avoir une estimation commune de l'état des lieux du secteur, et d'évaluer les besoins et les investissements nécessaires.

Le Compte Satellite du Tourisme (CST)

La méthode de calcul du CST est une approche macroéconomique. Elle donne une estimation fine des recettes réelles du tourisme (consommations touristiques) et de leurs impacts dans l'économie d'un territoire, et permet les comparaisons entre pays utilisant cette définition.

Le CST inclut par exemple les séjours de 6 mois et propose un calcul plus détaillé de la CTI (Consommation Touristique Intérieure).

Le CST est la méthode de calcul utilisée par les acteurs du tourisme comme Atout France, mais pas encore par l'Insee, d'où des variations dans les estimations du secteur.

Le CST a été développé par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire (Eurostat) et la Division Statistique des Nations Unies (UNSD).

Le Compte Satellite du Tourisme est utilisé par les autres pays de l'Union européenne, permettant ainsi les comparaisons.

AXE 2 : CASSER L'IMAGE DE « BAGNE VERT »

Malgré ses nombreux atouts touristiques, la Guyane souffre d'une image de « bagne vert », de maladies tropicales et de violence.

L'image de la Guyane dans les médias, nationaux et locaux – parfois relayée par les Guyanais eux-mêmes – conforte cette réputation peu attractive pour les touristes (mais aussi pour les investisseurs et les talents) : trafic de drogue, mouvements sociaux, orpaillage illégal, insécurité, maladies tropicales. Une image d'ailleurs portée par certaines séries et documentaires à la télévision.

Certains de ces clichés sont à relativiser, non seulement en informant les professionnels du tourisme des atouts de la Guyane, mais aussi en remettant en perspective certains mythes de ce « bagne vert ».

Certains clichés perdurent sur la Guyane, alors qu'ils sont à relativiser

L'image d'un territoire violent et dangereux

S'il ne faut pas nier les problèmes d'insécurité, d'orpaillage illégal ou de trafic de drogue, ils impacteraient peu les touristes.

En 2017, les atteintes à la personne étaient près de 2,5 fois inférieures en Guyane qu'à Paris et les homicides ont chuté de 45 % par rapport à l'année précédente. Le problème reste néanmoins présent.

Le vaccin contre la fièvre jaune : une « contrainte » banale

Le vaccin contre la fièvre jaune est « obligatoire depuis 1967 pour séjourner en Guyane. Certaines compagnies aériennes demandent la preuve de cette vaccination aux passagers avant d'embarquer, d'autres non.

Cette « contrainte » ne devrait pourtant pas être un frein au développement du tourisme en Guyane. Le vaccin contre la fièvre jaune est en effet recommandé dans plus de 90 pays - comme au Brésil voisin, qui attire pourtant de nombreux touristes malgré une insécurité bien plus importante qu'en Guyane.

Ce vaccin est également demandé par le Costa Rica, pays totem de l'éco-tourisme.

Néanmoins, le délai de 10 jours d'incubation demandé (après la vaccination) avant de pouvoir voyager peut poser une contrainte pour des voyages d'affaires « de dernière minute ».

Le paludisme et les morsures de serpents

Le risque de paludisme en Guyane est aussi un risque à remettre dans son contexte. Si certaines zones reculées autour de Saül et Maripasoula présentent des risques, le littoral où se concentrent les activités touristiques n'y est pas sujet.

Les accidents dus aux morsures de serpents ou d'araignées sont aussi à minimiser.

Si la Guyane recèle, certes, de nombreuses espèces vénéneuses, on ne compte qu'1 à 2 accidents de morsures graves par an.

Source : [Agence Régionale de Santé Guyane \(ARS\), fièvre jaune, mis à jour en septembre 2018](#)

AXE 3 : DES INVESTISSEMENT À RATTRAPER DANS LA PROMOTION DE LA « DESTINATION GUYANE »

Un investissement moins important que dans les Antilles ou la Réunion

Sur les financements du PO-CPER 2007-2013 (Contrat Plan État-Région), seuls 2,5 % ont été consacrés au tourisme (sur 595 millions d'euros) en Guyane contre 11,8 % à la Guadeloupe, 9,8 % à la Martinique et 5,7 % à la Réunion.

L'évaluation de l'investissement total du tourisme (subventions, défiscalisation et investissements privés) indique également un écart entre le niveau d'investissement en Guyane (35 millions d'euros et ceux de la Guadeloupe (270 millions d'euros), de la Réunion (260 millions d'euros) et de la Martinique (260 millions d'euros)³⁶⁴.

Le besoin de rattraper le retard

La Martinique et la Guadeloupe accueillent près de 700 000 touristes par an, comparé à environ 110 000 en Guyane.

Le besoin de rattrapage est important. Si la Martinique et la Guadeloupe ont une capacité maximale d'accueil d'un million de touristes par an, la Guyane, elle, peut doubler le nombre de touristes qu'elle attire - sans risquer la surcapacité.

Investir dans la promotion de la « destination Guyane »

La Guyane est une destination touristique relativement stable alors que la Guadeloupe, la Réunion et la Martinique sont des destinations encore en croissance.

La Guyane investit ainsi 5 fois moins, par habitant, dans le tourisme que la moyenne nationale. Elle est la région française qui investit le moins dans son marketing territorial (hors Mayotte). Elle dépense environ 200 000 € par an pour la promotion de sa destination.

Il y a un rattrapage d'investissements continus et pérennes dans la promotion de la destination Guyane.

Le Comité Régional du Tourisme guyanais travaille avec un budget annuel d'environ 2 millions d'euros, ce qui ne permet que peu d'investissements dans la promotion de la destination et l'aide aux porteurs de projets (environ 200 000 € de crédits d'investissement par an).

En 2018, une campagne exceptionnelle de promotion, « [Guyane Amazonie](#) » de 500 000 € a été financée par le ministère des Outre-mer et réalisée par Atout France. Cette campagne, demandée par les professionnels du secteur, est la 1^{ère} campagne « significative » de promotion de la Guyane comme destination touristique ces 10 dernières années. Aux dires des acteurs, les retours ont été très positifs. Un bilan de cette campagne sera présenté en janvier 2019.

En comparaison, la Réunion et la Guadeloupe investissent entre 6 millions d'euros et 8 millions d'euros chacune, par an, dans la promotion de leur destination.

La campagne de promotion menée par la CTG entre 2006 et 2012 avait permis de multiplier les agences et tour-operators inscrivant la Guyane dans leur catalogue par 3.

Un rattrapage mettant la Guyane dans une trajectoire de développement du tourisme similaire aux Antilles permettrait de structurer la filière et d'attirer de nouveaux touristes.

Cela correspondrait à une augmentation de budget annuel de 3 millions d'euros.

Sources : IEDOM et le site [Guyane Amazonie](#)

AXE 4 : UNE FILIÈRE À RENFORCER ET À STRUCTURER

Faire évoluer l'organisation touristique pour une plus grande efficacité

« Il est nécessaire d'agir à la fois sur l'aménagement, l'offre, la communication, le marketing, la qualité, la formation, l'observation. La destination Guyane mérite une agence de développement touristique à responsabilités étendues afin d'incarner fortement cette ambition.

L'observation, l'ingénierie et le pilotage (avec une coordination constante des acteurs : État, collectivités territoriales et entreprises) sont des conditions nécessaires au succès de la politique régionale pour la destination touristique Guyane »³⁶⁵, selon le Schéma Régional.

D'après l'Union syndicale des opérateurs touristiques, « la filière est désorganisée. Elle peine à se structurer, pourtant les produits attractifs et novateurs existent ».

Renforcer les fondamentaux

Le Schéma Régional précise le besoin de « mener une politique d'aménagement et de création d'une offre de tourisme d'agrément qui assure les fondamentaux de la destination ».

Cela implique, selon le Schéma, le développement d'activités structurantes pour le secteur et le territoire, notamment³⁶⁶:

- Une politique volontariste de **développement des hébergements**, avec en particulier la démarche de création de lodges ;
- Des **approches localisées et adaptées à la diversité du territoire** guyanais, par exemple le tourisme fluvial sur le fleuve Maroni ;
- La création de **nouveaux produits d'écotourisme** ;
- La **mise en valeur des richesses** patrimoniales et culturelles ;
- Le développement de **l'offre de loisirs de proximité**.

AXE 5 : DIVERSIFIER ET PROFESSIONNALISER L'OFFRE

Diversifier l'offre touristique grâce à la diversité du territoire

La Guyane est un territoire qui offre une grande diversité de paysages, cultures et activités partout sur son territoire. C'est une opportunité à saisir et à valoriser afin de diversifier l'offre et d'élargir les options et gammes de prix pour les touristes – et d'éviter un modèle tourné vers le tourisme de masse dont on voit les limites (comme en Jamaïque et en République Dominicaine).

Au-delà du littoral, de Cayenne et du Centre Spatial, le reste du territoire offre :

La Zone sud :

- Une expérience d'immersion en forêt amazonienne ;
- Le Parc Amazonien (PAG), des projets d'écotourisme notamment soutenus par le PAG ;
- L'offre a besoin de s'y développer et de se structurer, ainsi que l'accès (par avion).

Le bassin du Maroni :

- Des richesses culturelles, gastronomiques et de découvertes de la biodiversité entre océan et le long du fleuve ;
- L'offre d'hébergement, de transport (notamment fluvial) et de circuits « package » a besoin de s'y développer et de se structurer.

La zone est :

- Accessible depuis Cayenne et Kourou, elle offre des expériences uniques (marais de Kaw) d’immersion et de découvertes ;
- L’offre de circuits « package » a besoin de s’y développer et de se structurer.

Développer davantage l’écotourisme

La commune de Saül, au centre du territoire et en pleine forêt amazonienne, accueille de 2 500 à 3 000 visiteurs par an. La ville de Camopi en accueille environ 200 par an.

Ces zones sont naturellement propices à l’écotourisme d’aventure, de découverte, d’éducation et de formation en milieu amazonien et de recherche – situés dans des lieux uniques de diversité naturelle et culturelle.

À l’écotourisme s’ajoute l’opportunité de tourisme identitaire, mettant en valeur et protégeant les savoir-faire, l’artisanat et les connaissances locales – et gardant la valeur ajoutée et les emplois sur place (guides, gîtes, gastronomie, agriculture).

Toutefois, l’offre y est fragile et manque encore de structuration et de professionnalisme pour accueillir les touristes guyanais ou extérieurs.

Le PAG (Parc Amazonien Guyanais) travaille avec les acteurs locaux dans ce sens; en accompagnant des porteurs de projets mais aussi les communes dans la maintenance des pistes.

Les nombreuses zones où sévit l’orpaillage illégal sont autant de freins au développement du tourisme.

Le barrage de Petit-Saut a, par exemple, le potentiel de développer une offre de safari animalier et de découverte de la biodiversité mais la route (barrée au public) et les activités illégales freinent cette opportunité.

Développer le tourisme balnéaire

Les plages guyanaises sont des destinations de choix des Guyanais (pendant les vacances scolaires et le week end par exemple). Des destinations « de week end » comme les Îles du Salut (un archipel de 3 îles à 15 km de Kourou)³⁶⁷ et l’Île de La Mère offrent des expériences balnéaires exceptionnelles et accessibles. Quelques opérateurs proposent des visites aller/retour dans la journée. Cette offre et ce patrimoine pourrait être bien plus développés auprès des touristes.

Développer le tourisme fluvial

L’offre touristique fluviale souffre d’un manque de structuration: il manque des points d’étape qui permettraient la découverte des lieux, par exemple. Les sites d’intérêt en lien avec la nature manquent d’infrastructures telles que des panneaux d’information, des abris avec des sanitaires, des parkings ou encore des points d’apportement pour l’écotourisme fluvial, des points de restauration au bord des fleuves, etc ³⁶⁸.

Les fleuves guyanais sont pourtant un atout touristique majeur. Cette offre fluviale s’est développée au Brésil voisin, notamment sur le fleuve Amazone (au départ de Manaus) et également au départ de Belém. Par exemple, des excursions « à la journée » proposent des tours en bateau depuis Belém vers l’île de Marajó qui incluent des arrêts dans des restaurants au bord du fleuve et des visites de plantations d’acaï (wassai), de fabrication de chocolat, d’élevage de buffles, etc. – une offre familiale et abordable prisée des touristes brésiliens et une inspiration à contempler dans le développement d’une telle offre en Guyane.

Promouvoir la gastronomie guyanaise comme argument différentiel

La gastronomie guyanaise est aussi diverse que sa population. Elle offre une incroyable diversité : cuisine Hmong, créole, amérindienne, chinoise, libanaise, française.

Les produits locaux offrent des ingrédients intéressants, tant pour un public local que pour un public extérieur.

Dans un territoire loin de l'autosuffisance alimentaire (à peine 20 %) et où l'agriculture et le secteur agroalimentaire sont grandement à renforcer, des partenariats avec les pôles agroalimentaires et les MFR (Maisons Familiales Rurales) sont à explorer – à des fins touristiques et pour le marché local.

Développer le « tourisme industriel » ?

Des activités de « tourisme industriel » peuvent également être développées, au-delà du centre spatial, comme la visite de cultures en agroforesterie, de centres de fabrication artisanaux, de la production de rhum. À la Réunion par exemple, 1 touriste sur 4 visite un centre industriel de production de canne à sucre. Si cela ne sera pas un axe central au développement du tourisme en Guyane, il pourrait aider à diversifier l'offre.

AXE 6 : FORMER, RECRUTER ET GARDER LES TALENTS DANS LE TOURISME

L'emploi et la création d'entreprises sont portés par la restauration et l'hébergement

Les activités d'hébergement et de la restauration rassemblent à elles seules plus des deux tiers (69 %) de l'effectif des entreprises de l'industrie du tourisme en Guyane (en 2013), contre 88 % en 2011.

Le besoin d'améliorer les prestations et de former les acteurs

La Guyane est un marché touristique en développement, qui doit encore convaincre les distributeurs et opérateurs.

La qualité et la fiabilité des prestations et des infrastructures restent toutefois à améliorer.

La Guyane doit « montrer sa capacité à structurer des projets [et] à assurer une continuité des offres et des produits. Pour cela, il convient notamment que les producteurs du tourisme puissent trouver des salariés formés » (SRDTLG).

Des formations liées au tourisme peu qualifiantes, à développer en même temps que l'offre touristique

Alors qu'il existe des formations de niveau CAP et BTS³⁶⁹ pour les jeunes étudiants et que Pôle emploi accompagne environ 650 parcours individuels et collectifs de formation dans le tourisme par an³⁷⁰, près de 70 % de ces formations offrent un niveau V (CAP-BEP), soit un niveau inférieur à celui du baccalauréat. Ce manque de qualification n'ouvre pas une perspective réelle au développement du secteur³⁷¹.

Un accompagnement personnalisé des professionnels

La CCIG accompagne des créateurs d'entreprises dans ce secteur.

Atout France et le Comité Régional du Tourisme accompagnent également les porteurs de projet.

Les acteurs du secteur reconnaissent le besoin d'accompagnement et de formation des professionnels, notamment en ingénierie et en management.

Un besoin de main-d'œuvre et de formation qui n'est pas couvert : « Il y a un constat d'un réel besoin sur le marché du travail »³⁷²

Les jeunes diplômés, trouvant peu de débouchés pour des postes de middle et senior management localement, quittent la Guyane. Le secteur touristique guyanais perd ainsi des talents et des porteurs de projets.

Le club des hôteliers rappelle que chaque année, l'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) indique que l'hôtellerie et la restauration font partie des secteurs les plus en tension.

Les chiffres du Pôle emploi confirment la difficulté que rencontrent les professionnels pour recruter. Il y a aujourd'hui plus de 320 postes dans le tourisme non pourvus sur le site de Pôle emploi³⁷³.

Quelques exemples :

- Il y a **128 projets de recrutement** pour des aides et apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration, mais 23,6 % rencontrent des difficultés à recruter ;
- Sur 89 projets de recrutement de serveurs, **20,6 % ont du mal à recruter.**

Si cette liste n'est pas exhaustive, elle montre la difficulté des potentiels employeurs à recruter de la main-d'œuvre sur place (se tournant alors souvent vers les Antilles).

La création d'un nouveau lycée professionnel

Les professionnels souhaiteraient que soit créé un établissement autonome doté d'équipements de qualité afin d'en faire un pôle d'excellence du savoir-faire français au cœur de l'Amérique du Sud. La Collectivité Territoriale de Guyane a prévu, dans sa programmation pluriannuelle des investissements, un nouveau lycée avec une section hôtelière, qui serait situé à Matoury.

AXE 7 : VALORISER LE PATRIMOINE, L'EXEMPLE DU CARNAVAL DE GUYANE

Le carnaval de Guyane

Officiellement de mi-janvier à mi-février, le carnaval, en Guyane, s'étend en réalité de début janvier à début mars. Cela en fait l'un des plus longs du monde, avec des attractions aux touristes et aux Guyanais sur une période s'étalant sur presque 2 mois.

Les villes de Kourou, Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni offrent de grandes parades, et les festivités sont suivies sur tout le territoire. Ces parades sont d'une grande richesse et représentent la grande diversité culturelle guyanaise.

67 % des Guyanais ont déjà assisté au carnaval.

Le carnaval peine toutefois à attirer les touristes. Les réservations d'hôtels et de billets d'avion ne montrent pas de « pic » en cette saison – contrairement à des pays comme le Brésil ou le Cap-Vert qui voient les touristes affluer en période de carnaval.

En effet, seuls 2 % des touristes font du carnaval l'objet de leur visite en Guyane.

« Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est une vraie coordination. Il faudrait une véritable fédération de tous les acteurs. Pourquoi ne pas créer un comité de pilotage, qui permettrait de réunir toutes les offres et les décliner ? Il faut également un programme, qui soit élaboré avec au moins un an d'avance. »
Jean Luc Lewest président de l'Union des Opérateurs Touristiques de Guyane

Cette opportunité manquée est reconnue par les acteurs du secteur comme l'Union syndicale des opérateurs touristiques, le Club des hôteliers et l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière.

En cause, selon les acteurs, des billets d'avion encore trop chers, le vaccin contre la fièvre jaune et des visas pour les ressortissants frontaliers parfois contraignants. Pourtant, ces éléments n'empêchent pas la venue massive de touristes sur d'autres

destinations de carnaval comme Rio de Janeiro ou le Cap Vert.

Le carnaval de Guyane, mieux promu, pourrait attirer des touristes supplémentaires, notamment de métropole.



Image du site officiel de la plateforme [Guyane-Amazonie](http://Guyane-Amazonie.fr) (CTG)

67 % des Guyanais ont déjà assisté au carnaval – seuls 2 % des touristes ont le carnaval comme principal objet de leur visite.

Le Cap-Vert, terre de carnaval à la même époque qu'en Guyane, accueille tous les ans un demi-million de touristes – soit autant que sa population et que celle estimée de la Guyane en 2040. Le tourisme représente 30 % de la richesse du Cap-Vert, un scénario possible pour la Guyane.

AXE 8 : LA PROMOTION TERRITORIALE ET CULTURELLE DE LA GUYANE AUPRÈS DES GUYANAIS EUX-MÊMES

L'impact de l'image, encore peu attractive, de la Guyane rejaillit sur des publics clés au développement du territoire : touristes, investisseurs, talents, étudiants, scientifiques et les seniors – tant métropolitains que guyanais.

Au-delà de la promotion touristique de la « destination Guyane », un travail resterait à faire en matière de marketing territorial afin d'attirer les investissements et les compétences, et aussi pour renforcer l'attractivité du territoire.

L'histoire de la Guyane est peu connue, peu enseignée et peu promue. Elle est pourtant d'une grande richesse et diversité, du néolithique à nos jours, et aurait l'opportunité de devenir une plus importante source de fierté pour les Français, Guyanais et métropolitains.

Si 67 % des Guyanais ont déjà assisté au carnaval et 48 % à un spectacle ou à un concert, seulement 29 % d'entre eux ont visité un musée ou un site archéologique.

Une image plutôt négative de la Guyane (violence, manque d'opportunités, forêt amazonienne impénétrable et dangereuse) est souvent relayée par les médias et les habitants eux-mêmes, pourtant premiers ambassadeurs de leur territoire.

En comparaison, le Brésil ou le Costa Rica ont, en leur population, les premiers et meilleurs ambassadeurs de leur pays – devenant parfois un argument touristique à part entière.

L'un des arguments, nombreux, de la « destination Brésil » vient des Brésiliens eux-mêmes – leur accueil, leur joie de vivre, etc.

Il y aurait une opportunité de travailler à l'amélioration de la perception de la Guyane auprès des Guyanais eux-mêmes au moyen de l'enseignement et de la promotion de l'histoire guyanaise, et du développement de projets d'accès à la culture.

La Guyane, identifiée comme territoire prioritaire par le ministère de la Culture, bénéficie d'investissements dans la construction de nouveaux centres culturels et dans l'accès à la culture des jeunes. Ce territoire jouit d'une histoire unique, riche et mouvementée, aujourd'hui peu valorisée. La diversité des cultures guyanaises ainsi que la présence de nombreux sites archéologiques pourraient être des arguments mieux valorisés d'attraction des touristes et des Guyanais eux-mêmes.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production du secteur du tourisme en Guyane

La Guyane a tous les atouts pour devenir une destination touristique attractive, au même titre que les Antilles et le Costa Rica.

Toutefois, pour rattraper son retard, doubler le nombre de touristes récepteurs et augmenter significativement le nombre d'emplois liés au tourisme et devenir une force économique presque équivalente à celle du spatial, la Guyane devra mettre en place une politique touristique agressive et des investissements soutenus.

Le tourisme est un secteur à fort effet d'entraînement sur l'économie guyanaise.

Notre analyse montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur du tourisme (« hébergement et restauration ») achète 17 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale.

Ci-dessous, nous détaillons plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Une augmentation de la production du secteur du tourisme de 10 millions d'euros génèrerait, théoriquement :

- Près de 3,4 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- 125 emplois (équivalent temps plein au Smic)
- Près de 1,7 M€ de biens et services intermédiaires achetés aux autres secteurs de l'économie
- dont 757 000 € d'achats dans le secteur agroalimentaire

En utilisant la même méthode de calcul, une augmentation de la production du secteur du tourisme de 20 millions d'euros génèrerait théoriquement :

- Près de 6,8 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- 250 emplois (équivalent temps plein au Smic)
- Près de 3,4 M€ de biens et services intermédiaires achetés aux autres secteurs de l'économie

Une augmentation de la production du secteur du tourisme de 10 M€ génèrerait théoriquement 3,4 M€ de valeur ajoutée, 757 000 € d'achats supplémentaires dans le secteur agroalimentaire et créerait 125 emplois (ETP au Smic)

Une production supplémentaire du secteur touristique de 60 M€ engendrerait, théoriquement, plus de 34 M€ de valeur ajoutée et 1 250 emplois (ETP au Smic)

En utilisant la même méthode de calcul, une augmentation théorique de la production du secteur du tourisme de 50 millions d'euros génèrerait théoriquement :

- Près de 17 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- 625 emplois (équivalent temps plein au Smic)
- Près de 8,5 M€ de biens et services intermédiaires achetés aux autres secteurs de l'économie

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane (SRDTL 2014-2024) estime réaliste un chiffre d'affaires du secteur de 650 millions d'euros par an (correspondant à une part du tourisme dans le PIB de 10 %).

Selon leurs estimations, cela génèrerait 65 millions d'euros de recettes fiscales par an, ainsi que 7 500 emplois directs et 7 500 emplois induits avec des recettes d'exportation de 350 M€ par an.

Dans le rapport *Guyane 2040* du MEDEF Guyane, les projections de croissance des professionnels du secteur du tourisme sont relayées comme suit : les estimations portent la création d'emplois dans ce secteur à 6 000 à horizon 2030 et 9 600 à horizon 2040 – pour une augmentation du « PIB du secteur » de 480 millions d'euros à horizon 2030, et de 768 millions d'euros à horizon 2040.

En faisant l'hypothèse d'une ambition moindre que celle relayée dans le rapport *Guyane 2040*, une production supplémentaire du secteur du tourisme de 100 millions d'euros pourrait créer, selon notre modélisation :

- Plus de **34 M€** de valeur ajoutée pour l'économie guyanaise
- Créer plus de **1 250 emplois** (équivalent temps plein au Smic)

En faisant une hypothèse plus proche de celle de l'ambition relayée par les professionnels du secteur et en utilisant notre modélisation, une augmentation de la production du secteur du tourisme à hauteur de 400 millions d'euros pourrait théoriquement générer :

- Plus de **136 M€** de valeur ajoutée pour l'économie guyanaise
- près de **5 000 emplois** (équivalent temps plein au Smic)

Nos estimations ne contredisent pas celles des professionnels du secteur, car les méthodologies sont différentes.

Bien au contraire, ces estimations se complètent et montrent la formidable opportunité pour l'économie guyanaise du développement du tourisme.

Selon les acteurs du secteur, le tourisme pourrait générer 65 M€ de recettes fiscales par an à horizon 2024

En prenant des hypothèses inférieures à celles des acteurs du secteur, une augmentation de la production du secteur du tourisme de 100 M€ pourrait générer 34 M€ de valeur ajoutée et créer 1 250 emplois (ETP au Smic).

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont à prendre avec prudence, car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Autres références et articles

- Culture.gouv
- [Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Guyane \(SRDTLG\), Novembre 2013](#)
- [Bilan d'enquête 2015-2018 de l'Observatoire du Tourisme](#)
- [Chiffres clés du tourisme en Guyane, 2016](#)
- [Guyane-Amazonie](#)
- [Statistiques culturelles](#)
- Rapport d'activité du Parc Amazonien de Guyane, 2017

Abréviations

- **CST** : Compte Satellite du Tourisme
 - **CTI** : Consommation Touristique Intérieure
 - **FRAC** : Fonds Régional d'Art Contemporain
 - **MCMG** : Maison des Cultures et des Mémoires de la Guyane
 - **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
 - **OMT** : Organisation Mondiale du Tourisme
 - **SRDTL** : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane
 - **UNSD** : Division Statistique des Nations Unies
-



Le secteur
de l'énergie
et l'opportunité
des énergies
renouvelables

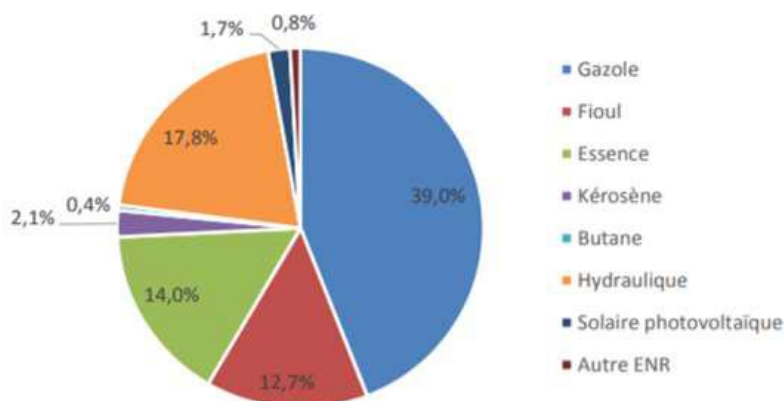
Les chiffres clés du secteur de l'énergie en Guyane

Le mix énergétique guyanais

- **3 197 GWh** de consommation d'énergie finale (en 2015)
- **80 %** de la consommation totale d'énergie primaire est dépendante de ressources énergétiques fossiles importées³⁷⁴
- **84 %** des énergies consommées provient directement (carburants) ou indirectement (production d'électricité) de la combustion du pétrole ³⁷⁵
- **29 %** d'électricité dans la consommation finale d'énergie
- **231 265 tonnes** d'hydrocarbures consommées en Guyane (essence, essence aviation, gazole, kérosène, butane) (2016), soit 13 % de moins qu'en 2015 ³⁷⁶

Bilan des consommations primaires d'énergie de la Guyane

Consommations primaires d'énergie : 235 ktep



Source: GEC, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

La dépendance aux importations d'hydrocarbures

- **80 %** de la consommation totale d'énergie primaire est dépendante de ressources énergétiques fossiles importées³⁷⁷
- **10,8%** : part des produits pétroliers dans le déficit commercial de la Guyane en 2017³⁷⁸
- **-12,15 %** sur un an : le recul des importations de produits pétroliers (2017)³⁷⁹
- **156 M €** : coût estimé des importations d'hydrocarbures en Guyane en 2016³⁸⁰
- **59 %** du bilan en énergie finale provient de la consommation du secteur du transport³⁸¹
- **13 %** est consommée par le résidentiel, **24 %** par le professionnel, et **4 %** par l'agriculture ou la pêche³⁸²

La précarité énergétique

- **13 à 20 % de la population** guyanaise vivrait sans électricité, soit à peu près 45 000 personnes. Ce sont 13,5 % des foyers vivant sans électricité selon l'IEDOM, davantage pour de nombreux acteurs locaux
- 32 % de la population guyanaise n'avait pas accès à l'électricité en 1990, et 27 % en 2006³⁸³
- **7 communes sur 22** sont isolées du réseau électrique
- **6 %** de la consommation électrique serait tirée via des raccordements sauvages³⁸⁴
- **+ 50 %** de foyers non électrifiés en 20 ans³⁸⁵

L'augmentation de la demande en énergie

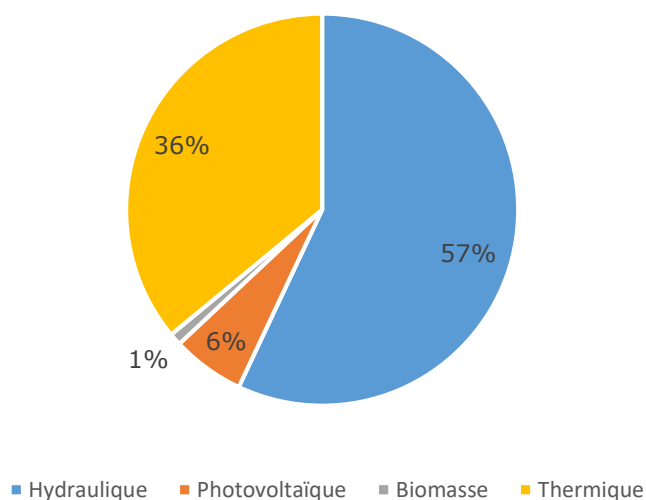
- **x 2** (un doublement) des besoins en électricité d'ici 2040 ³⁸⁶
- soit **+ 2,5 %** par an d'ici 2040

Le mix électrique en Guyane

Le système électrique guyanais

- **64 %** de la production électrique provient d'énergies renouvelables, contre 16 % en moyenne en France en 2016
- **338 MW** : capacité du parc de production électrique guyanais en puissance installée en 2015 (équivalent à 0,2 % du parc métropolitain) ³⁸⁷
- **36 %** de la production provient de centrales thermiques fossiles (centrales de Kourou et Dégrad-des-Cannes)

Le mix électrique guyanais (2014) ³⁸⁸



Source : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane

Le réseau électrique

- **1** réseau électrique haute tension (HTB) de **90 kV**, sur le littoral, non interconnecté avec les pays frontaliers ni les communes de l'intérieur
- **15 % de la population** est desservie par un réseau électrique local (non raccordé au réseau du littoral)

Le coût de production de l'électricité

- **X 4 à X 6** : le coût de production de l'électricité en Guyane par rapport à la métropole.
- **243 €/MWh** : moyenne du coût de production de l'électricité en Guyane
- **X 5** : le coût de production d'électricité est jusqu'à 5 fois plus élevé dans les communes de l'intérieur non raccordées au réseau, allant jusqu'à **1 300 €/MWh**
- **10 %** : part de la Guyane dans les charges de service public au titre du financement de la péréquation tarifaire^v

Les énergies renouvelables

- **64 % de la production d'électricité** provient de ressources renouvelables, majoritairement hydraulique – contre 18,4 % en France (2017)
- Soit environ **20 % de l'énergie finale totale**, contre 16 % en moyenne en France

Le secteur de l'énergie

- **680 emplois** directs en 2014³⁸⁹
- **3,2 %** : part de l'emploi salarié dans l'énergie en Guyane, sur le total des emplois salariés en 2017³⁹⁰
- Dont **250 emplois** dans l'installation de chauffe-eau solaires
- Environ **30 étudiants** en formation en énergie

Le potentiel du secteur

- Création de **700 emplois** d'ici 2030³⁹¹
- **61,7 MW** : le potentiel de la production biomasse d'ici 2030³⁹²
- **10 emplois directs par MW** créés par les activités biomasse
- **450 M€** d'investissements sur 3 ans (projection du Generg)
- **90 M€** d'investissement prévu par HDF Energy pour la construction d'une centrale solaire à unité de stockage à l'hydrogène d'une puissance électrique quotidienne de **10 MW** en journée et **3 MW** la nuit, dont la livraison est prévue en 2020³⁹³

Plan d'Urgence

- Le Plan d'Urgence Guyane liste le soutien de plusieurs projets en cours mais n'y attache aucun financement spécifique

700 emplois directs créés d'ici 2030

La PPE (programmation Pluriannuelle de l'Énergie) estime la création de 700 emplois directs d'ici 2030 pour un investissement de 700 millions d'euros.

Estimations d'emplois créés par MW :

- **10 emplois** directs créés par MW par les activités **biomasse** ;
- **3 emplois** directs créés par MW dans le **photovoltaïque** ;
- **3 emplois** directs créés par MW dans **l'éolien** ;
- **1 emploi** direct créé par MW dans le **thermique**.

^v **Le principe de péréquation tarifaire** signifie que deux consommateurs ayant le même profil de consommation, avec le même fournisseur et la même offre, se verront facturer le même tarif, quelle que soit leur localisation géographique sur le territoire français. Il n'y a ainsi par exemple pas de différence en termes de tarifs.

État des lieux du secteur de l'énergie et des énergies renouvelables en Guyane

Une forte dépendance aux importations d'hydrocarbures

80 % de l'énergie primaire en Guyane dépend des importations, notamment d'hydrocarbures. Les 20 % de l'approvisionnement énergétique restants correspondent à des énergies renouvelables (EnR) pour la production d'électricité.

Environ 60 % des hydrocarbures importés en Guyane sont dédiés au secteur du transport – ils sont importés des Antilles³⁹⁴.

Si la Guyane a toutes les chances d'atteindre une capacité de production d'électricité renouvelable à 80-100 % (l'objectif de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), est de 95 % à horizon 2023), la réduction de la dépendance aux hydrocarbures pour le transport est loin d'être assurée.

Des mesures de maîtrise de l'énergie (MDE) qui permettraient de baisser la consommation énergétique due au transport, comme le développement des transports en commun, les biocarburants et le transport électrique sont à l'étude.

La Guyane se caractérise par un système énergétique dépendant à 80 % de ressources énergétiques importées, principalement des hydrocarbures dont l'essentiel est utilisé dans les transports. (PPE)

La dépendance aux importations d'hydrocarbures

- **80 %** de la consommation totale d'énergie primaire est dépendante de ressources énergétiques fossiles importées ;
- dont **59 %** est utilisée par le secteur du transport.

De cela :

- **86 %** sont utilisés pour le transport routier ;
- **12 %** pour le transport fluvial ;
- **2 %** pour le transport aérien intérieur.

Sources :

- PPE : « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane »
- SRCAE : « Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012 »

Le mix électrique guyanais se caractérise par l'importance des énergies renouvelables

Les ressources renouvelables sont abondantes et bien gérées : gisements de biomasse, ensoleillement important, réseau hydrographique favorable.

La production d'électricité en Guyane est marquée par l'importance de l'énergie hydroélectrique, qui représente la majorité (57 %) de la production provenant d'énergies renouvelables.

Les autres énergies renouvelables (EnR) représentées dans le mix électrique sont le photovoltaïque et la biomasse, qui pèsent respectivement 6 % et 1 % de la production d'électricité.

En comparaison, le mix électrique brésilien était constitué à 80 % d'énergies renouvelables : 62,5 % d'hydroélectrique, 5,7 % d'électricité importée (majoritairement hydroélectrique), 8,6 % de biomasse et 3,9 % d'éolien (en 2014). ⁽¹⁴⁾

Un mix diversifié qui « se compense »

Grâce à l'unique diversité de ses ressources naturelles, la Guyane a l'opportunité d'utiliser une combinaison de sources d'énergies renouvelables qui se complètent, de jour comme de nuit, en saison sèche et en saison des pluies.

Par exemple, en saison des pluies, l'hydraulique (notamment l'hydraulique au fil de l'eau) peut atteindre sa capacité maximale. En saison sèche, le photovoltaïque prend le relais.

La question du seuil limite d'énergies intermittentes dans le mix électrique

Les sources d'énergie intermittentes sont les sources de production d'énergie qui ne sont pas disponibles en permanence et dont la disponibilité varie fortement, sans possibilité de contrôle (comme l'énergie solaire ou éolienne) contrairement à l'énergie thermique ou à la biomasse qui sont prévisibles et pilotables.

La limite technique d'acceptabilité des sources d'énergie intermittentes est fixée à 30 % de la puissance (arrêté du 23 avril 2008).

En Guyane, ce seuil est en passe d'être dépassé. Toutefois, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) porte comme objectif l'augmentation de ce seuil, jusqu'à 45 % en 2023.

Plusieurs pays européens ont déjà atteint une consommation 100 % EnR, comme le Portugal, qui en mars 2018 a vu sa consommation d'électricité entièrement assurée par les énergies renouvelables pendant presque 6 jours.

L'amélioration du pilotage de la consommation, de la production et du stockage des énergies renouvelables permet d'augmenter la part de ces énergies, dites intermittentes, dans le mix de production électrique.

La limite technique d'acceptabilité des sources d'énergies intermittentes n'est pas un frein majeur au développement des énergies renouvelables en Guyane.

En 2017, 64 % de la production d'électricité de la Guyane provenait de ressources renouvelables – majoritairement hydrauliques –, contre 18,4 % en France.

La production hydraulique en Guyane

La principale production hydraulique en Guyane provient du barrage avec retenue de Petit-Saut, géré par la société EDF (113,6 MW installés).

Sa contribution annuelle est corrélée à l'aléa d'hydraulicité (la quantité d'eau disponible). Les apports de la retenue s'effectuent principalement durant la période des pluies, de février à juillet. Lors d'années exceptionnellement sèches (comme en 2009), la sécurité d'approvisionnement est fragilisée.

Les effets du changement climatique auront des effets imprévisibles sur ce site.

Si l'énergie hydraulique est considérée comme renouvelable, le barrage de Petit-Saut accuse néanmoins des empreintes carbone et méthane importantes, notamment liées à l'ennoisement de la forêt³⁹⁵.

Les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) de la centrale de Petit-Saut sont estimées entre 7 et 54 Mt CO₂eq sur 100 ans, soit en moyenne 30 MtCO₂eq – ce qui est équivalent à une centrale à charbon sur 40 ans et une centrale diesel sur 70 ans. Si ces émissions sont inférieures aux émissions de GES de centrales thermiques de même puissance installée, elles restent néanmoins importantes^{396 397}.

Le barrage de Petit - Saut emploie aujourd'hui une vingtaine de personnes (il en a employé près de 400 pour sa construction).

Le deuxième site d'énergie hydraulique en Guyane est le site de La Mana, géré par la société Voltalia. Ce site a une production de 5,4 MW installés.

L'hydraulique représente 57 % de la production d'électricité totale, issue essentiellement de la centrale hydroélectrique de Petit-Saut (54 %). (PPE, 2014)

Pas de relief mais de la pluviométrie

La Guyane n'a pas de hauts reliefs, mais elle a de la pluviométrie.

Dans ce sens, elle est moins une « terre de barrages » que d'énergie hydroélectrique au fil de l'eau – car elle a le flux et la pluviométrie nécessaires.

Les grands barrages hydroélectriques posent ainsi des risques importants d'ennoisement et d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

La filière photovoltaïque

Un exemple : le parc solaire de Montsinéry-Tonnegrande

Le premier parc photovoltaïque de Guyane a été mis en exploitation sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande en 2011 par la société Voltalia.

La centrale solaire est d'une capacité de 4,3 MW et fournit environ 6 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 4 200 habitants en Guyane.

La construction du parc a mobilisé une soixantaine de personnes et l'exploitation est prévue pour 20 ans.

Toitures et chauffe-eau solaires

Les établissements membres du Generg ont construit plus de 20 installations de toitures solaires en Guyane représentant 7 MW (dont 2 MW sont raccordés au réseau).

On compte aussi environ 700 chauffe-eau solaires installés par an, représentant près de 1,3 MW de consommation évitée par an. Les estimations du Generg font part de projections de 6 000 chauffe-eau solaires installés pour 11 MW de consommation évitée dans les prochaines années.

L'énergie thermique fossile

Dans la production d'électricité, l'énergie thermique joue un rôle de « service système ». Elle produisait 127 MW en 2014.

Historiquement, l'énergie thermique, au-delà de la production d'électricité, joue un rôle de « service système » qui a pour but d'assurer le maintien de la fréquence, de la tension et, de manière générale, la stabilité du réseau électrique. Ce rôle est assuré principalement par la centrale de Dégrad-des-Cannes – appelée à fermer en 2023.

En outre, l'énergie thermique permettrait d'ajuster la production d'électricité aux pics de consommation car les moyens de production thermiques disposent d'une réserve primaire importante et rapidement libérable³⁹⁸. La production de la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes permettrait également de pallier les aléas de la centrale hydroélectrique de Petit-Saut.

Toutefois, le mix électrique en Guyane a des sources d'énergies renouvelables tout aussi neutres vis-à-vis d'aléas climatiques, comme la biomasse. De plus, certains des aléas mentionnés (pluviométrie) sont des aléas saisonniers. L'existence de sources de production d'énergies renouvelables qui se complètent lors d'aléas climatiques (comme le solaire et l'hydraulique) font dire à de nombreux acteurs que la part de « service système » de l'énergie thermique en Guyane pourrait être réduite à 10 à 20 %. Enfin, les énergies renouvelables présentent une compétitivité supérieure au thermique, en matière environnementale et économique.

La filière photovoltaïque représentait environ 6 % du mix électrique guyanais, avec une puissance installée de 34 MWc en 2014. (PPE)

L'énergie thermique fossile représente 36 % de la production d'électricité en Guyane. Elle provient des centrales de Dégrad-des-Cannes et de Kourou.

La fin du thermique pour la production d'électricité en Guyane ?

L'arrêt programmé de la centrale thermique et des 2 turbines à combustion de Dégrad-des-Cannes d'ici la fin de l'année 2023 donnerait lieu à un remplacement par de nouvelles capacités thermiques dont la puissance totale avoisinerait les 120 MW.

Le projet Prométhée prévoit la construction d'une centrale thermique hybride d'une puissance de 120 MW. Elle fonctionnerait au fioul léger convertible au gaz naturel, associée à une centrale photovoltaïque de 10 MW.

Ce projet, qui devrait créer 70 emplois et nécessiterait un investissement de 500 millions d'euros, est en discussion, car une nouvelle centrale thermique contredirait les objectifs de la PPE d'un mix 100 % énergie renouvelable.

Au vu des sources renouvelables existantes ou potentielles, la capacité du projet (120 MW) paraît importante.

Selon les acteurs de la filière, une capacité de 80 MW semblerait plus adaptée et permettrait de se rapprocher des objectifs de la PPE tout en assurant un « filet de sécurité » thermique à la Guyane.

Sources : PPE, « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane »

Un coût moyen de production d'électricité significativement supérieur à celui de la France métropolitaine

Les coûts moyens de production de l'électricité en Guyane sont plus élevés qu'en métropole – mais comparables aux autres territoires d'Outre-mer.

Ils étaient de 243 €/MWh en 2013 contre 172 €/MWh en Corse, 206 €/MWh à La Réunion, 247 €/MWh en Guadeloupe et 259 €/MWh en Martinique³⁹⁹.

« L'évolution des coûts de production en Guyane (+ 41 % en 5 ans) n'est pas liée à l'augmentation des volumes d'électricité consommée (+ 4 %) mais bien à l'augmentation du prix des combustibles sur la même période » (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie).

Les coûts de production étaient de 192 millions d'euros en 2015. Les achats de combustibles comptaient pour 35 % de ces coûts, soit 67 millions d'euros.

Des données variables et donc à prendre avec prudence

Les données de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) affichent un coût moyen de production de l'électricité photovoltaïque de 450 €/MWh en 2017⁽²⁾, alors que les acteurs du secteur estiment leurs coûts de production entre 150 € et 200 € du MWh.

Cela pourrait être en partie expliqué parce que les estimations de la CRE portaient principalement sur des tarifs d'achat en 2010 et que ces 10 dernières années, les coûts de production de l'électricité photovoltaïque ont baissé partout dans le monde.

Les chiffres varient également pour la biomasse, avec un coût moyen de la production de biomasse estimé par la CRE à 230 €/MWh en 2017, alors que les acteurs du secteur le situent autour de 290 €/MWh.

L'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) estime que d'ici 2030 les coûts actualisés de l'énergie (en moyenne dans le monde) pourraient atteindre moins de 29 €/MWh pour l'éolien, 43 €/MWh pour le photovoltaïque⁴⁰⁰.

Comparaison entre les coûts de production moyens de l'électricité en Guyane et en France métropolitaine (CRE 2017)

Source : Mission de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en Guyane, février 2017

Moyens de production	Coût de production en Guyane	Coût de production en métropole
Thermiques	Entre 425 et 600 €/MWh, en fonction de la technologie et de l'ancienneté	70 à 100 €/MWh pour un moyen de production thermique au gaz
Hydroélectriques	110 €/MWh	15 à 20 €/MWh
Photovoltaïques	450 €/MWh	142 €/MWh
Biomasse	230 €/MWh	-

Un réseau électrique réduit et non interconnecté, qui marque une dichotomie littoral/intérieur

Le réseau électrique guyanais est marqué par l'absence d'interconnexion avec les pays voisins et par sa taille réduite. Le réseau haute tension (HTB)⁴⁰¹ longe le littoral et dessert les principales agglomérations guyanaises.

Il n'est pas interconnecté avec les pays voisins ni avec les communes de l'intérieur, trop éloignées du littoral. Les coûts de production sont particulièrement élevés dans les zones non interconnectées.

Le changement climatique et ses implications sur le mix énergétique guyanais

2 scénarios sont envisagés sur les changements climatiques qui vont affecter la Guyane⁴⁰². Le premier serait un allongement de la saison des pluies, avec une pluviométrie accrue sur une période plus longue et des orages plus violents. Le second serait constitué par des saisons (sèche et pluvieuse) plus marquées – soit près de 8 mois de saison sèche (de quasi sécheresse) et 4 mois de pluies diluviennes.

Aucun élément ne permet de prévoir lequel de ces scénarios se réalisera. Toutefois, face à ce phénomène l'Ademe souligne l'urgence de développer les énergies renouvelables :

« Dans l'hypothèse d'une hydroélectricité impactée de manière significative, la combustion d'énergies fossiles augmenterait pour combler le manque de production d'électricité. En suivant cette voie, la Guyane

subirait alors directement les effets du changement climatique, tout en contribuant à augmenter le phénomène (effet induit : l'énergie fossile étant non renouvelable et fortement émettrice de gaz à effet de serre).

Le réseau électrique guyanais est marqué par l'absence d'interconnexion avec les pays voisins.

« En suivant cette voie [combustion d'énergies fossiles] la Guyane subirait directement les effets du climatique tout en contribuant à augmenter le phénomène ». (Ademe).

D'où l'importance de développer les énergies renouvelables et de maîtriser les consommations énergétiques sur le territoire. »⁴⁰³

Des « success stories » guyanaises dont on parle peu

Les *success stories* de l'énergie renouvelable en Guyane sont peu relayées alors qu'elles pourraient être valorisées et participer aux efforts de marketing territorial, promouvant la Guyane auprès des investisseurs.

La première installation de centrale photovoltaïque avec stockage a été réalisée en Guyane, c'est une « success story » peu connue.

SunConcept, un installateur photovoltaïque guyanais, s'est beaucoup développé et a maintenant des projets à Marseille et en Algérie.

Voltalia, entreprise d'EnR guyanaise, est désormais un groupe international avec près de 460 employés dans 17 pays.

Un projet innovant de centrale électrique de stockage de 140 MWh à base d'hydrogène et de batteries, associés à une centrale solaire de 55 MW, est également en cours près de Mana. Il représente un investissement privé de 90 millions d'euros. Ce projet, appelé CEOG (Centrale Électrique de l'Ouest Guyanais), serait raccordé à la centrale EDF de Saint-Laurent-du-Maroni, produirait une puissance électrique fixe de 10 MW le jour et 3 MW la nuit⁴⁰⁴.

Le projet GuHyane, porté par un consortium d'acteurs de l'industrie et de la recherche, vise à développer des solutions intégrées faisant intervenir les technologies de l'hydrogène associées à des outils numériques. Ce projet souhaite établir des solutions énergétiques intelligentes, modulables et répliquables, adaptées à des territoires à aménagements contraints et à des milieux tropicaux.

La première installation de centrale photovoltaïque avec stockage a été réalisée en Guyane.

Une formation suffisante, qui remplirait les besoins de main-d'œuvre si les étudiants restent en Guyane

Il y a aujourd'hui un IUT Énergie à Kourou, qui accueille 15 à 20 étudiants par an. En septembre 2018, un Master 2 Énergie a vu le jour à l'université de Cayenne et accueillait pour sa première rentrée environ 10 élèves.

Les acteurs du secteur reconnaissent que ces formations sont suffisantes pour les besoins actuels si, toutefois, les étudiants restent travailler sur le territoire.

Dans le cas où les étudiants partent pour une première expérience professionnelle, le défi est de les ré-attirer en Guyane.

Analyse SWOT du secteur de l'énergie en Guyane

FORCES

- Un mix électrique à 64 % d'énergies renouvelables (2014), contre 18,4 % en moyenne en France (2017)
- Des ressources naturelles renouvelables abondantes et bien gérées (biomasse, solaire, hydraulique)
- La consommation électrique par habitant est en diminution ces 10 dernières années, montrant, en partie, la faisabilité d'une politique de maîtrise de l'énergie
- Une maîtrise solide de la technologie et de l'innovation de la part des industriels de l'énergie renouvelable en Guyane (photovoltaïque avec stockage, hydraulique au fil de l'eau)

FAIBLESSES ET FREINS

Une forte dépendance aux importations d'hydrocarbures

- La Guyane est encore fortement dépendante (à 80 %) des importations d'énergies fossiles pour son approvisionnement énergétique – notamment en raison de sa dépendance au transport routier

Précarité énergétique des personnes et des communes isolées

- Les communes de l'intérieur sont enclavées et connaissent une forte croissance démographique. Or ces communes vont voir leurs besoins en électricité doubler d'ici 2030-2040 alors qu'elles n'ont même pas, les moyens de satisfaire la demande existante
- Le réseau électrique guyanais n'est maillé que sur deux lignes principales, Cayenne-Kourou et Kourou-Saint Laurent du Maroni, excluant l'est et le sud du territoire et laissant de nombreuses communes non raccordées
- Entre 13 et 20 % de la population vit sans électricité
- Une précarité énergétique à la fois pour l'électricité et les transports – dans un contexte où près de 30 % de la population n'a pas accès à une voiture, alors que le transport public est peu, voire pas, développé

Des coûts de production de l'électricité bien supérieurs à la métropole

- Les coûts de production de l'électricité sont 4 à 6 fois supérieurs en Guyane qu'en France métropolitaine
- Relativement peu d'acteurs dans la filière, et un « ticket d'entrée » important (investissements nécessaires importants pour « entrer » dans le secteur) – toutefois compensé par la défiscalisation, les aides et fonds disponibles pour les investissements en EnR

Lenteurs administratives

- Des délais administratifs relativement longs pour l'obtention de permis et l'accès au foncier pour la construction d'installations électriques
- Des délais administratifs et des autorisations nombreuses (notamment auprès de l'armée) pour la construction de parcs éoliens

MENACES ET RISQUES

Des projets industriels et de centrales, en cours de discussion, énergivores et loin des bassins de population

- Certains projets industriels, en cours de discussion, augmenteraient la pression sur le réseau électrique existant
- La construction de centrales électriques (a priori thermiques fossiles) spécifiques pour répondre à des besoins industriels est en discussion. Or ces projets seraient loin des bassins de population et interviendraient en lieu de répondre aux besoins existants de 1 à 20% de la population, aujourd'hui sans électricité.

Un seuil d'énergies intermittentes appelé à être augmenté

- Le seuil réglementaire de 30 % d'énergies intermittentes (solaire, éolien) de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) seraient très vite atteints – toutefois, la Guyane a de nombreuses installations avec stockage, ce qui diminue ce risque. La PPE propose également d'augmenter ce seuil à 45 % en 2023.

Des effets du changement climatique non anticipés

- Des effets du changement climatique non anticipés mettant à mal le site de Petit-Saut, et la non-prévision de structures de production d'énergies renouvelables palliant ce risque.

Focus sur les opportunités

DES OPPORTUNITÉS EXISTANTES

- Une législation et des plans régionaux ambitieux, qui s'expriment à travers la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) et qui posent des objectifs de développement des énergies renouvelables en vue d'un mix électrique 80-100 % EnR (énergies renouvelables) d'ici 2030 - le Brésil qui a des ressources comparables avait, lui, atteint 80 % de sa production électrique par les EnR en 2014
- Le climat équatorial de la Guyane et la diversité de son mix énergétique permettent une couverture des besoins partagée entre différentes technologies. En saison des pluies, par exemple, l'énergie hydraulique compense les pertes du photovoltaïque.

DES OPPORTUNITÉS A DÉVELOPPER : L'ÉNERGIE BIOMASSE

- Le développement des énergies biomasse, hydraulique au fil de l'eau et photovoltaïques constituent les 3 opportunités majeures de développement des EnR en Guyane
- Le développement de la filière biomasse constitue, de plus, une opportunité pour le territoire en permettant de valoriser des ressources connexes en synergie avec les filières bois et agriculture. Elle représente également une opportunité importante en termes de création d'emplois sur le territoire

LES SYNERGIES INTER-FILIÈRES

- Le renforcement de la collaboration entre les secteurs de l'énergie et du BTP afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et d'augmenter les installations d'autonomie énergétique

DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Des actions d'efficacité énergétique et de renouvellement des parcs à mener dans les transports, notamment les pirogues (moteurs quatre-temps)

LA GUYANE, UN LABORATOIRE D'INNOVATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Des innovations techniques en phase de développement, comme les panneaux photovoltaïques flottants et une usine à hydrogène

Les principaux enjeux du développement des énergies renouvelables en Guyane

Les principaux enjeux du développement des énergies renouvelables en Guyane

De l'analyse qui a été faite et des consultations des acteurs du secteur, il apparaît que les principaux enjeux et priorités pour le développement des énergies renouvelables en Guyane sont, entre autres :

- ▶ Des **besoins en énergie qui vont doubler** d'ici à 2040
- ▶ La forte **dépendance** (80 %) aux **hydrocarbures** (importés), majoritairement utilisés pour le transport
- ▶ Des **coûts de production** de l'électricité très élevés
- ▶ La **précarité** énergétique - et en matière de mobilité - de la population
- ▶ La précarité énergétique de nombreuses **communes isolées**, non reliées au réseau
- ▶ Des installations existantes dont le **prolongement de la durée de vie** (au-delà du terme initial) est actuellement en discussion
- ▶ Un allongement de la durée de vie de ces installations devrait, théoriquement, diminuer, à terme, leur empreinte écologique. Il s'agit ici notamment du barrage de Petit-Saut et de la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes)
- ▶ Des opportunités non pas dans de grands projets énergétiques, mais dans des **unités diversifiées**, de petite et moyenne capacité, proches des bassins de population

Objectifs à horizon 2023 de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie :

D'ici 2023, un objectif de 40 MW de puissance installée d'EnR doit être mise en place à travers des installations de valorisation de la biomasse, de valorisation des déchets, photovoltaïques, éoliennes, et hydrauliques au fil de l'eau.

Les objectifs à horizon 2023 de la PPE sont :

- **40 MW** la production en **biomasse** ;
- **25 MW** le **photovoltaïque avec stockage** ;
- **26 MW** le **photovoltaïque sans stockage** ;
- **8 MW** la production issue de la **valorisation énergétique des déchets**.

Principaux enjeux et potentiel de développement

Une demande énergétique en forte croissance

La croissance des besoins en électricité est estimée à 2,5 % par an, avec un doublement des besoins d'ici 2040⁴⁰⁵.

Cela est à mettre dans le contexte d'un doublement de la population et d'une augmentation des logements correspondante. Les besoins de construction de logements en Guyane sont ainsi estimés entre 4 400 et 5 200 logements par an jusqu'en 2040⁴⁰⁶. Cela portera le besoin en puissance électrique installée en Guyane à 530 MW.

Des enjeux localisés à l'ouest et dans les communes de l'intérieur

La croissance de la population, qui se concentre désormais essentiellement dans l'ouest de la Guyane, conduit à la croissance importante de bassins de population à Saint-Laurent-du-Maroni⁴⁰⁷.

De même, la croissance démographique est largement plus importante dans les communes de l'intérieur que sur le littoral : 7,8 % en moyenne par an, contre 2,2 %⁴⁰⁸.

Une double ambition portée par la loi de transition énergétique (LTECV) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) porte l'ambition de parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. Cela impliquerait un mix énergétique 80-100 % EnR.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la Guyane a été élaborée dans ce cadre. La PPE estime à 700 millions d'euros les investissements nécessaires, et la création de 700 emplois directs d'ici 2030.

Cette estimation n'inclurait pas les investissements privés des membres du Generg (450 millions d'euros) ni de ceux prévus par HDF Energy (90 millions d'euros).

En revanche, si la PPE estime indispensable le remplacement de la centrale de Dégrad-des-Cannes d'ici 2023, il n'est pas dit, à ce jour, si les 500 millions d'euros du projet Prométhée sont inclus ou non dans l'estimation de 700 millions d'euros de la PPE.

La PPE propose également l'augmentation du seuil, des énergies intermittentes dans le mix, jusqu'à 45 % en 2023 – contre 30 % aujourd'hui.

Il s'agit de s'adapter à la formidable dynamique des énergies renouvelables en Guyane.

Un scénario réaliste d'ici 2030 serait toutefois un mix électrique à 80-90 % renouvelable (incluant le barrage de Petit-Saut) et une capacité thermique « de sécurité » de 10 % à 20 % de la production totale.

Les estimations portent à un doublement des besoins en électricité d'ici 2040 – soit 530 MW de puissance électrique installée en Guyane.

La PPE porte estime les investissements nécessaires à 700 M€ à horizon 2030, créant 700 emplois.

Des enjeux et des opportunités à replacer dans le contexte guyanais

La consommation, le mix énergétique et les besoins de la Guyane sont à évaluer dans le contexte de son climat, de sa géographie et de son économie.

Le besoin de froid

Près de 20 % de la consommation électrique des ménages guyanais vient des Frigidaires, et 30 % de la climatisation.

En termes d'isolation et d'écoconstruction, les progrès sont à concentrer sur le maintien au frais et sur la baisse de la consommation de l'air conditionné.

La PPE affiche des objectifs de réduction de consommation dans le secteur résidentiel de -7 GWh d'ici 2023, et de -39 GWh dans le secteur tertiaire et industriel.

Une précarité énergétique à la fois en matière d'électricité et de transport

Près de 6 % de l'électricité serait raccordée illégalement – ce qui peut s'expliquer en partie dans un contexte où 13 à 20 % de la population n'a pas accès à l'électricité.

La forte consommation et la dépendance aux hydrocarbures s'expliquent, elles, principalement par le manque d'offre de transport public, et par des réseaux de transports routiers et fluviaux qui, pour leurs véhicules, dépendent des hydrocarbures.

La forte consommation d'hydrocarbures s'explique aussi par l'utilisation de groupes électrogènes dans des zones enclavées non reliées au réseau.

Considérer une meilleure efficacité énergétique pour les pirogues

Les pirogues, principal moyen de transport et d'accès pour près de 7 communes sur 22, consomment, en proportion, autant de carburant qu'un hélicoptère (près de 40 litres/100km), soit près de 40 fois plus qu'un camion.

Des solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique des pirogues existent : l'installation de moteurs quatre-temps, plus efficaces, par exemple.

Le recours à des pirogues en bois plutôt qu'en aluminium protégerait les savoir-faire et soutiendrait les filières bois, construction et maintenance de pirogues. Toutefois, les pirogues en aluminium sont plus légères, économes et moins polluantes, bien que plus fragiles⁴⁰⁹.

Pour donner un ordre de grandeur, on estime à 11 % la population guyanaise qui dépendrait des pirogues pour son transport.

Les toits des bâtiments : des alliés du développement des petites unités photovoltaïques

La demande de construction de logements en Guyane (plus de 100 000 logements d'ici 2040) pourrait naturellement accompagner le développement de petites unités photovoltaïques sur ces nouveaux bâtiments et sur les garages qui y sont attachés.

Près de 30 % de la consommation électrique des ménages provient de la climatisation.

Entre 13 et 20 % de la population n'a pas accès à l'électricité.

6 % de l'électricité serait raccordée illégalement.

Les pirogues consommeraient, en moyenne et en proportion, autant d'essence qu'un hélicoptère.

11 % de la population guyanaise dépendrait des pirogues pour son transport quotidien.

Dans un contexte de températures très chaudes et de fortes pluies, ainsi que de dépendance des Guyanais à la voiture, de nombreux parkings en Guyane sont couverts et vont le rester. Les surfaces de toits de ces bâtiments peuvent accueillir des petites unités (de l'ordre de 1 MW) pour les besoins immédiats des utilisateurs.

Il s'agit, en Guyane, de bâtiments neufs – il y a donc moins de contraintes qu'en métropole quant à l'adaptation ou la mise aux normes des bâtiments anciens.

La mission de la CRE en Guyane note toutefois que « les nouveaux bâtiments sont rarement conçus avec une approche bioclimatique, voire avec une isolation adaptée. Dans certains cas, ils sont encore construits en tôle ou en containers préfabriqués non isolés (c'est notamment le cas des écoles), ce qui conduit dans l'environnement tropical à une surutilisation de la climatisation »⁴¹⁰.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire note le potentiel et l'opportunité d'unités photovoltaïques sur les bâtiments.

« Un renforcement des critères réglementaires dans la réglementation thermique des bâtiments neufs permettrait de valoriser les équipements solaires plus performants. »

« Sur le marché du neuf collectif et tertiaire, l'absence d'obligation d'énergies renouvelables dans la RT 2012 (réglementation thermique) pour les logements collectifs et la décision de prolonger dans le tertiaire la dérogation relative à l'obligation de performance énergétique des bâtiments fixée à 50 kWh d'énergie primaire par m² et par an jusqu'en 2017 n'accélèrent pas le développement de la filière »⁴¹¹.

Entre 13 à 20 % de la population n'a pas accès à l'électricité.

6 % de l'électricité serait raccordée illégalement.

Les pirogues consommeraient, en moyenne et en proportion, autant d'essence qu'un hélicoptère.

« Les nouveaux bâtiments sont rarement conçus avec une approche bioclimatique, voire même une isolation adaptée. »
(CRE)

Pistes de réflexion

De l'analyse qui a été faite du secteur de l'énergie et des consultations des acteurs du secteur, certaines pistes de réflexion et d'action pour le développement de la filière ont été priorisées ici. Elles incluent, entre autres :

AXE 1 : L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Des premiers résultats sur la maîtrise de l'énergie

Entre 2006 et 2014, les actions de maîtrise de l'énergie (MDE) ont permis une économie d'environ 90 GWh d'électricité, soit 10 % de la production annuelle.

Ces 10 dernières années, la consommation électrique par habitant est en diminution. Toutefois, cela peut s'expliquer par l'effet des mesures de maîtrise d'énergie ou par la baisse du niveau de vie des Guyanais.

D'après le MEDEF Guyane, la question de la maîtrise de la consommation d'énergie est centrale.

« Avec un scénario moyen d'une croissance démographique de 4,3 % par an sur 2010-2020, une croissance économique de 4,8 % sur 2015-2020 et une forte augmentation du taux d'équipement des ménages en climatisation (estimée à 62 % en 2020 contre 54 % en 2010), en chauffe-eau (68 % contre 54 %) et en lampes à basse consommation (90 % contre 40%), la question est même cruciale. »⁴¹²

Les objectifs de maîtrise de l'énergie de la PPE : réduire de 16 % la consommation d'ici 2023

Les objectifs de la PPE en matière de maîtrise de l'énergie sur la période 2015-2023 établissent un objectif de réduction de la consommation totale d'électricité à 151 GWh (-16 %) en 2023.

La climatisation et l'isolation constituent les postes pour lesquels les potentiels de réduction des consommations sont les plus élevés, et sur lesquels les actions de sensibilisation et d'incitation pourraient se renforcer⁴¹³.

Des progrès attendus en efficacité énergétique

Il y a une grande opportunité dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments – notamment en construisant avec des éco-matériaux locaux, renforçant ainsi ces filières et créant des emplois (bois d'œuvre, briques).

Les bâtiments du tertiaire en Guyane (bâtiments de bureaux récents) consomment près de 10 fois plus d'énergie qu'en métropole (500 kWh/m²/an en Guyane, contre 50 kWh/m²/an en moyenne en métropole).

Si l'isolation est une préoccupation souvent attribuée aux pays froids, elle l'est aussi pour les pays chauds. Ainsi, les bâtiments en Guyane demandent des isolations (contre la chaleur) de 8 à 10 cm. Améliorer l'isolation des bâtiments créerait également revenus, emplois, efficacité énergétique et confort des utilisateurs. Il est à noter qu'il n'y a pas de réglementation thermique en Guyane.

Impacts des mesures de développement des énergies renouvelables (EnR) et des actions de maîtrise de l'énergie (MDE) : la création de 410 emplois

L'impact sur l'emploi direct engendré par le développement des filières EnR et la mise en place des actions de maîtrise de l'énergie dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du transport tel que proposé dans la PPE entraînerait une création nette de 410 emplois, contre 110 pour le scénario tendanciel.

Le secteur des EnR représente près des trois quarts des 410 emplois créés. Le plus gros potentiel de création d'emplois dans le développement des énergies renouvelables se situe au niveau de la filière biomasse.

Dans la partie concernant les actions de MDE, le plus gros potentiel de création d'emplois concerne la maîtrise de l'énergie liée au secteur du bâtiment (qui comprend le développement des équipements domestiques de production d'EnR thermiques).

Source : ADEME, 2017, « Analyse des impacts prévisibles des objectifs énergétiques en ZNI sur l'activité et l'emploi »

AXE 2 : RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La population guyanaise est en situation de précarité énergétique

Il est estimé que 13 à 20 % de la population guyanaise vit sans électricité, ce qui représente 40 000 à 45 000 personnes.

Le nombre de foyers non électrifiés aurait doublé en 20 ans.

Cette précarité est due à la faiblesse des revenus de la majorité des ménages guyanais et au manque de logements sociaux, conduisant à la création de quartiers spontanés hors réseau public d'électricité.

Une autre situation de précarité énergétique est, elle, liée à la mobilité. Ainsi, le manque d'offre de transports publics en Guyane accroît les inégalités entre ceux qui possèdent une voiture et les autres.

Une situation critique dans les communes de l'intérieur

Environ 48 % des logements ne sont pas électrifiés dans les communes de l'intérieur⁴¹⁴. Le réseau « maillé » concerne de fait le littoral (où se situe la majorité de la population) sur une ligne Cayenne-Kourou et dans l'ouest, jusqu'à Saint-Laurent-du-Maroni.

Certains de ces écarts ne sont pas électrifiés. Pour les autres, l'électricité est fournie par des groupes électrogènes ou par de petites installations solaires aux capacités de production limitées.

Ces équipements, exploités directement par la population, débitent sur des micro-réseaux artisanaux et sont majoritairement hors-normes⁴¹⁵.

Dans certaines communes reculées de l'intérieur, les contraintes d'acheminement tant du combustible que des équipes en charge des interventions sur les moyens de production et de distribution de l'électricité impactent de façon significative la sécurité d'approvisionnement en électricité⁴¹⁶.

Le nombre de foyers non électrifiés a doublé en 20 ans.

48 % des foyers ne seraient pas électrifiés dans les communes de l'intérieur.

L'hydraulique au fil de l'eau a des fortes opportunités de développement dans l'ouest de la Guyane.

Des hubs énergétiques de petite taille, adaptés au climat et besoins locaux seraient une opportunité de réduire la précarité énergétique.

**La nécessité de développer des « mini-hubs »
énergétiques indépendants, localisés au plus près de la demande**

Le développement de moyens de production et de distribution d'électricité décentralisés, réduisant autant que possible la dépendance aux hydrocarbures, permettra d'amoindrir l'exposition au risque d'approvisionnement par voie fluviale ou aérienne, ainsi que leurs coûts, et les enjeux associés de sécurité des biens et des personnes.

Dans l'ouest de la Guyane, il y a un fort potentiel pour le développement de l'énergie l'hydraulique au fil de l'eau.

AXE 3 : L'OPPORTUNITÉ DE L'HYDROÉLECTRIQUE AU FIL DE L'EAU

La production hydroélectrique au fil de l'eau dispose d'une capacité de l'ordre de 5 MW.

Elle a, contrairement aux barrages, l'avantage d'éviter l'ennoisement de surface forestière aux alentours et, donc, d'éviter les émissions de méthane.

En Guyane, la production repose principalement sur la centrale de Saut Maman Valentin sur la Mana qui dispose d'une faible capacité de stockage et d'une capacité de production variable en fonction des contraintes d'étiage ou de crue : 2,5 MW en moyenne pour 5,4 MW installés.

La centrale au fil de l'eau de Saut Maripa à Saint-Georges a, elle, une puissance installée de 1,1 MW.

Des projets hydroélectriques à petite échelle existent, comme la microcentrale des Nouragues (15 kW).

De même, un premier prototype d'hydroliennes fluviales utilisant le courant des cours d'eau a été installé en mai 2013 à Camopi, sur l'Oyapock (10 kW).

Le potentiel de ces installations pourrait être important, notamment pour fournir de l'électricité aux communes de l'intérieur qui sont en situation d'isolement⁴¹⁷⁴¹⁸.

Un potentiel important, notamment à l'ouest du territoire

La Guyane a peu de relief, mais elle a du débit et de la pluviométrie.

Les études avant la construction de la centrale de Petit-Saut évaluaient le potentiel de production hydraulique (barrage avec retenue) à environ 650 MW, localisés sur 4 fleuves et leurs affluents : Maroni, Oyapock, Approuague, et Mana⁴¹⁹⁴²⁰.

C'est dans l'ouest de la Guyane que le potentiel des installations hydrauliques au fil de l'eau serait le plus important. Par exemple, sur le fleuve Mana, il est possible de produire en moyenne 110 MW sur le site de Saut Maman Valentin et 140 MW à 20 km en amont sur le site de Tamanoir⁴²¹.

Sur des sites isolés, le coût de construction de centrales hydrauliques au fil de l'eau peut néanmoins atteindre des niveaux records, de l'ordre de 1 200 €/ MWh. Soit des coûts multipliés par 3, voire par 10 – car il faut acheminer le matériel par pirogue, rémunérer les ingénieurs au niveau des conditions extrêmes de ce type de projets et assurer la sécurité des hommes et du matériel. Toutefois, une fois ces installations construites, les coûts de fonctionnement devraient être proches, bien que légèrement supérieurs de ceux des centrales sur des sites non-isolés – pour des raisons d'éloignement.

Projets de développement de l'hydraulique

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie retient des objectifs de développement de l'hydraulique au fil de l'eau de +12 MW en 2023, pour porter la capacité totale installée à 21 MW.

Deux projets de centrales hydrauliques sont en cours :

- **110 MW** sur le site de Saut Maman Valentin en hydraulique au fil de l'eau⁴²² ;
- **140 MW** en hydraulique au fil de l'eau sur le site de Tamanoir⁴²³.

Un autre projet est la mise en place d'ici 2019 d'un « smart grid » (un système intelligent pilotant le dispositif) 100% renouvelable associant l'hydraulique et la biomasse à Saint-Georges de l'Oyapock, qui permettra à la commune de réduire sa dépendance aux hydrocarbures⁴²⁴.

AXE 4 : LE POTENTIEL DE L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Objectifs et potentiel

La filière photovoltaïque représentait environ 6 % du mix électrique guyanais En 2014, avec une capacité installée de 34 MW. Le gisement solaire moyen annuel de la Guyane est très satisfaisant et s'élève à 1 222 kWh/m²/an.

D'ici 2030, la PPE a les objectifs suivants de développement du photovoltaïque :

- **25 MW** de photovoltaïque **avec stockage** ;
- **26 MW** de photovoltaïque **sans stockage**.

Ces objectifs sont repris dans la démarche « Place Au Soleil » du ministère de la Transition écologique et solidaire⁴²⁵.

Synergies entre le BTP et l'énergie solaire

Vu l'ensoleillement important en Guyane et la demande de construction de logements (près de 100 000 nouveaux logements d'ici à 2040), il existe une grande opportunité de maximiser les toits de ces constructions (et des garages) pour y installer des panneaux photovoltaïques.

Ces activités créent de l'énergie renouvelable, ainsi que des emplois locaux pour l'installation et la manutention.

Une centralisation, quand elle est justifiée, permettrait notamment de créer un système de stockage centralisé dont le pilotage serait confié au gestionnaire du réseau, et qui gérerait les fluctuations de production⁴²⁶.

Le projet de centrale de Savane des Pères

La centrale photovoltaïque avec stockage (par la société Voltalia), située sur la commune de Sinnamary, devrait être mise en service en 2019.

Ce projet créerait 3 emplois directs dans sa phase d'exploitation. La centrale prévoit une puissance crête cumulée d'environ 4 Mwc et une production d'énergie annuelle d'environ 5 400 MWh ⁴²⁷.

Des projets en discussion

Photovoltaïque et hydrogène : un projet en cours de financement

Le projet de centrale électrique de l'ouest guyanais (CEOG) prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque de 50 Mwc avec stockage.

L'intermittence serait presque effacée par une unité de stockage à hydrogène de 140 MWh – une première mondiale pour une telle capacité de stockage.

La centrale créerait une centaine d'emplois pendant sa construction et une trentaine d'emplois permanents sur les 20 ans d'exploitation prévus.

Des panneaux photovoltaïques flottants à Petit-Saut ?

Un projet innovant en réflexion proposerait de couvrir le lac du barrage de Petit-Saut avec des panneaux photovoltaïques (PV) flottants.

Cette solution permettrait ainsi à la centrale de fournir de l'énergie au réseau en continu et réduire son empreinte environnementale en produisant du photovoltaïque le jour et de l'hydraulique la nuit.

De l'éclairage solaire pour les routes

Les routes guyanaises sont très peu, voire pas éclairées, rendant souvent les trajets de nuit déconseillés hors des grandes agglomérations. Des secteurs du secteur estiment à environ 120 000 € l'installation de panneaux photovoltaïques d'une capacité de capacité de 3 750 KW.

Le potentiel de la filière photovoltaïque pour les zones isolées et habitations informelles

La directive européenne du 26 juin 2003 ouvre la possibilité aux zones non interconnectées de déroger aux modalités d'ouverture du marché européen de l'énergie. Cette dérogation s'applique en particulier aux régions ultramarines.

Cette dérogation permet la création de « mini-hubs » localisés de production électrique, notamment solaire, dans les communes isolées. Certaines communes appliquent déjà cette solution, comme Saül (commune uniquement accessible par avion) qui a des générateurs photovoltaïques individuels.

Des projets existants et des inspirations en Guyane et au Brésil

L'association guyanaise Kwala Faya⁴²⁸ a pour objectif de permettre l'accès à l'électricité photovoltaïque aux habitants des territoires isolés situés sur les fleuves frontaliers.

Le programme MAPOCK de l'association, financé par le Programme Régional de la Maîtrise de l'Énergie sur la période 2014-2015, a permis la mise en place de 16 kits photovoltaïques et la formation de 70 personnes. Un second volet de ce programme avait pour objectif l'installation de 120 kits photovoltaïques entre 2016 et 2018.

Les personnes formées lors du premier volet du projet sont aujourd'hui prêtes à installer les kits en autonomie.

L'entreprise guyanaise Sun Concept propose, elle, des installations permettant l'autoconsommation et l'autoproduction d'énergie, à base d'énergie photovoltaïque ⁴²⁹.

Une inspiration au Brésil : Insolar

L'entreprise sociale et solidaire (ESS) brésilienne [Insolar](#) travaille principalement dans les communautés urbaines informelles au Brésil (les « favelas »).

Leur objectif est l'installation d'une énergie renouvelable photovoltaïque à bas prix permettant l'autonomie énergétique des habitants, dans un contexte d'habitations informelles et d'approvisionnement en électricité illégal et imprévisible.

L'installation dans une communauté de Rio de Janeiro de 33 installations solaires (150 panneaux) a produit l'équivalent de 185 000 jours d'électricité pour la communauté, et une économie d'environ 200 BRL par foyer (équivalent à 43 €). Ces économies sont à mettre dans le contexte d'un salaire minimum brésilien inférieur à 200 €/mois.

AXE 5 : LE POTENTIEL DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE

La filière éolienne, des objectifs de développement d'ici à 2030

Il n'existe pas encore de parc éolien en Guyane, malgré un gisement régulier circonscrit sur la bande littorale⁴³⁰.

Le vent y est plus faible que dans d'autres régions, mais il est régulier (donc prévisible et lisse).

Un projet dans le secteur Matiti, près de Kourou (pour une puissance de 9 à 12 MW), a été abandonné mais est dorénavant repris.

La PPE retient les objectifs de développement de l'éolien à 20 MW en 2023. On estime que l'éolien crée 3 emplois directs par MW.

Le Schéma Régional Éolien (SRE), annexé au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), a permis de mieux définir le potentiel de cette ressource (évaluée entre 30 et 100 MW) et les zones favorables à son développement. Cela créerait entre 90 et 300 emplois directs.

Des contraintes au développement de l'éolien

Des contraintes freinent le développement du secteur éolien.

En premier, l'énergie éolienne est une énergie intermittente, donc soumise à la limite des 30 % injectables sur le réseau – limite déjà en passe d'être dépassée (avec un seuil qui passerait selon toute vraisemblance à 45 %).

Le potentiel d'éoliennes offshores semble limité, compte tenu des difficultés probables d'ancrage des machines mais surtout de l'acceptabilité du réseau (seuil de 30 % des énergies intermittentes) pour des projets dont la capacité minimale devra être de 50 MW, ainsi que des coûts élevés de telles installations.

Les autres freins sont les délais et la complexité de la procédure de permis pour un parc éolien qui dépend, en grande partie, des autorisations des différents services de l'Armée (terre, mer), car les éoliennes peuvent compromettre la lecture des radars – et la migration de certains oiseaux protégés.

Un vent, certes constant mais inférieur à celui d'autres régions, dissuade les professionnels d'investir dans l'énergie éolienne en Guyane.

AXE 6 : LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

À ce jour, il n'y a pas d'installation de valorisation énergétique des déchets en Guyane.

Le gisement des déchets est estimé à 110 00 tonnes d'ordures ménagères, et à 25 000 tonnes de déchets d'activité économique non dangereux (DAE)⁴³¹.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie donne pour objectif de développer une installation de 8 MW à partir de la valorisation énergétique des déchets d'ici 2023, et le projet est aujourd'hui en préparation.

À la Réunion par exemple, près de 10 % de la production d'électricité est liée aux coproduits d'exploitation de canne à sucre.

AXE 7 : FOCUS SUR LE POTENTIEL DE LA BIOMASSE

Le potentiel des filières biomasse et bois-énergie

Une seule centrale biomasse d'une puissance installée de 1,7 MW, de la société Voltalia, fonctionne à partir des connexes de scierie de la zone Cayenne-Kourou (30 000 tonnes de connexes par an). Elle emploie 32 personnes.

On peut considérer que c'est relativement peu au regard du gisement en bois-énergie guyanais, qui est effectif et plutôt important.

Des études menées par l'ONF et le CIRAD dès 2007 ont permis d'identifier les différents gisements exploitables notamment issus :

- Des **défriches agricoles** ;
- Des **éclaircissements** de cultures en agroforesterie ;
- Des **déchets d'exploitation forestière** (ouverture de pistes) ;
- Des **déchets de scieries** ;
- De **l'exploitation forestière** de bois-énergie en complément du bois d'œuvre ;
- De **l'exploitation de forêts à vocation énergétique** (ce qui reste controversé).

Projets et objectifs de développement

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prévoit 61,7 MW de puissance installée en biomasse pour 2030, contre 1,7 MW actuellement. L'objectif est d'atteindre les 40 MW d'ici 2023.

L'objectif donné par la PPE est ambitieux en termes de limite dans le temps et supposerait de développer la quasi-totalité de ces sources d'approvisionnement de manière simultanée, et ce dans des proportions importantes.

Ces centrales consommeraient 635 000 tonnes de biomasse par an et satisferaient 25 % des besoins du territoire en électricité à l'horizon 2030 en plus de créer entre 240 à 300 emplois.

Les projets en cours incluent :

- **Saint-Georges de l'Oyapock** (ABIODIS-2016/2017) : **3 MWe** ;
- **Cacao** (Voltalia - 2017) : **5 MWe** ;
- **Montsinéry** (Albioma - 2017) : **5 MWe** ;
- **Iracoubo** (Voltalia -2020) : **10 MWe** ;
- **Saint-Laurent-du-Maroni** (Voltalia - 2020) : **2 x 10 MWe**.

La biomasse a le potentiel d'atteindre une capacité de 61,7 MW d'ici 2028-2030, avec un palier à 40 MW en 2023-2025 (PPE).

Les activités biomasse créent 10 emplois directs par MW.

Gisements et synergies inter-filières

Selon ces premières investigations, l'évaluation des gisements potentiels de biomasse (bois-énergie) est de 600 000 m³ à 800 000 m³ par an⁴³².

Les gisements sont ainsi estimés à :

- **400 000 tonnes de bois/an** (déchets de scieries, d'exploitation forestière) déjà identifiés et assurés sur les 25 prochaines années
- **200 000 tonnes/an** d'approvisionnement venant de la défriche agricole, sur 25 ans

À cela pourraient s'ajouter près de 200 000 tonnes/an (sur 25 ans) si le bois englouti par le barrage de l'usine hydraulique de Petit-Saut était récupéré – réduisant, par la même occasion, les émissions de méthane du site.

Un approvisionnement de 600 000 tonnes par an (hors bois englouti à Petit-Saut) de bois-énergie serait suffisant pour produire 60 MW en biomasse.

Pour être rentable, une usine biomasse a besoin d'un approvisionnement d'environ 50 000 tonnes de bois par an pour être rentable.

La réglementation de l'ONF liée à une gestion durable de la forêt limite l'exploitation à 5 tiges/hectare (soit 25 m³/hectare), toutefois les connexes de cette exploitation sont autant de ressources pour les usines biomasse.

Des synergies sont identifiées entre la filière biomasse et les filières bois et agriculture, à travers la valorisation des connexes de scierie et des rémanents forestiers ou de partenariats avec des systèmes agricoles agroforestiers.

Une opportunité, saisie par les acteurs de la filière, est de travailler avec des cultures en agroforesterie et d'utiliser le bois récolté lors des éclaircissements pour fournir les usines biomasse.

Le potentiel de la filière tient également au fait que l'électricité issue de la valorisation de la biomasse est une énergie rapidement mobilisable et dont l'approvisionnement est contrôlable, contrairement aux énergies intermittentes.

À terme, la filière biomasse pourrait donc remplacer la majorité de la filière thermique fossile – ne gardant par sécurité que 10 à 20 % de capacité de production thermique.

Augmenter les rendements

Des efforts de rendement des centrales biomasse existantes restent à accomplir.

En effet, les centrales guyanaises de bois-énergie ont des rendements entre 20 et 30 %, contre 80 % en métropole. Le rendement du sciage serait également à améliorer (aujourd'hui, il est autour de 30 %).

Le captage du gisement de bois-énergie présente quelques contraintes

Le gisement bois-énergie associé à l'exploitation du bois d'œuvre est situé surtout à l'est du territoire alors que la demande d'énergie augmente en particulier à l'ouest⁴³³.

Il est donc nécessaire de mettre en place un réseau de transport fonctionnel et rentable.

Le captage du gisement de bois issu de la défriche agricole est soumis à une contrainte technique liée à la dégradation rapide du sol nu post-défriche.

Il est ainsi nécessaire d'installer rapidement une culture agricole sur la zone défrichée, pour éviter que les sols ne deviennent incultivables (ce qui demande des investissements dans ce sens)⁴³⁴.

Une autre contrainte identifiée est la spéculation foncière et la concurrence pour les terres agricoles.

Des projets en cours :

La nouvelle usine biomasse de Cacao

La construction de la nouvelle usine biomasse de Cacao, par la société Voltalia, a été lancée à l'été 2018. Son exploitation commencera en 2020.

- Cette usine sera d'une capacité de **5,1 MW** ;
- Les revenus annuels de vente sont estimés entre **10 et 15 millions d'euros** ;
- Cette centrale fonctionnera avec un approvisionnement de bois assuré en **partenariat avec la filière bois** ;
- Les acteurs estiment qu'elle permettra **d'éviter l'émission de 28 500 tonnes de CO2** par an ;
- Cette usine emploiera **40 personnes** lors de son exploitation, et près de **100** pendant sa phase de construction.

La future centrale biomasse de Saint-Georges de l'Oyapock

Une nouvelle centrale biomasse d'une capacité de production de **3.1 MW** devrait voir le jour à Saint-Georges de l'Oyapock en 2019.

Une « charte de la défriche » en cours d'élaboration

Une « charte de la défriche » est en élaboration et en cours de test par le CIRAD.

L'objectif est de définir un cadre pour la défriche agricole dont les connexes approvisionneraient les usines biomasse. Le risque de la défriche agricole sur des sols déjà souvent pauvres est d'appauvrir encore plus la terre.

L'idée de ce projet est de créer, à terme, un cahier des charges de la défriche, et de promouvoir des pratiques de « défriche intelligente ».

La formation, l'accompagnement des acteurs et les contrôles qui seraient menés par un organisme indépendant restent à définir.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production du secteur de l'énergie en Guyane

Les énergies renouvelables (EnR) ont des effets d'entraînement importants sur l'économie guyanaise.

Le développement des EnR est crucial en vue d'un objectif d'autonomie énergétique de la Guyane, de limitation de la précarité énergétique pour 13 à 20 % de la population actuelle et des communes isolées, ainsi qu'une préparation des besoins en énergie qui vont doubler d'ici à 2040 – poussés par la croissance démographique.

Notre analyse montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de l'énergie achète 19 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale.

Nous détaillons ci-dessous plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Selon notre modélisation, une augmentation de la production du secteur de l'énergie de 10 millions d'euros génèrerait :

- Près de 4 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- 112 emplois (équivalent temps plein au Smic)
- Près de 1,9 M€ de biens et services intermédiaires achetés aux autres secteurs de l'économie

Selon les mêmes méthodes de calcul, une augmentation de la production du secteur de l'énergie de 20 millions d'euros génèrerait :

- Près de **8 M€** de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- **224 emplois** (équivalents temps plein au Smic)
- Près de **3,8 M€** de biens et services intermédiaires achetés aux autres secteurs de l'économie

La PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) estime, elle, que les investissements dans le secteur de l'énergie à hauteur de 700 millions d'euros devraient créer près de 700 emplois directs en Guyane d'ici 2030.

Une augmentation de la production du secteur de l'énergie de 10 M€ génèrerait 4 M€ de valeur ajoutée, et créerait plus de 110 emplois (ETP au Smic)

Une création de 700 emplois (estimations PPE pour le développement du secteur) demanderait, selon notre analyse, une augmentation de la production du secteur de 62 M€ (dans l'hypothèse d'emplois temps plein au Smic)

Les estimations dans ce secteur portent sur 10 emplois directs créés par MW dans l'énergie biomasse, et 3 dans le photovoltaïque et l'éolien.

Dans un contexte de doublement de la demande d'électricité d'ici à 2040 et d'une estimation du potentiel de la production d'énergie biomasse de 61,7 MW d'ici à 2030 (PPE), cela porte la création d'emplois due à la seule énergie biomasse à plus de 600 – sur les 700 qui seraient créés.

Sur la base de nos hypothèses d'analyse, la création de 700 emplois (équivalent temps plein au Smic) serait corrélée à une augmentation de la production du secteur de 62 millions d'euros de la part de ce secteur – créant ainsi une augmentation de la valeur ajoutée de 25 millions d'euros pour l'ensemble de l'économie guyanaise.

Pour donner un ordre de grandeur, rappelons ici que la construction de la nouvelle usine biomasse de Cacao, d'une capacité de 5,1 MW, devrait générer entre 10 et 15 millions d'euros de revenus annuels, créer une quarantaine d'emplois pour son exploitation, et près de 100 emplois pendant sa phase de construction.

Limites d'interprétation

Ces estimations sont à prendre avec prudence car elles se basent sur la définition du secteur « électricité, gaz » de l'Insee et ne regardent donc pas uniquement et spécifiquement les emplois et valeur ajoutée dans les EnR. De plus, elles ne différencient pas les emplois en phase de construction et en phase d'exploitation.

Ces estimations d'impacts sont également à prendre avec prudence car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Autres références et articles

- [ADEME](#) : Filière Photovoltaïque Française : Bilan, Perspectives et Stratégie, 2015
- « [Les énergies renouvelables, les chiffres clés](#) », ministère de la Transition écologique et solidaire
- [DEAL Guyane](#)
- [GENERG, Interprofessionnelle des énergies renouvelables de Guyane](#)
- « [L'énergie en Guyane](#) », IEDOM, 2006
- « [Le changement climatique en Guyane](#) », Ademe, 2015
- [Assises de l'Outre-mer, récapitulatif des travaux du CT 10, janvier-mars 2018](#)
- [L'association Kwala Faya](#)
- « [Étude d'impact du projet de parc solaire de la Savane des Pères](#) »
- « [Les émissions de gaz à effet de serre par le réservoir de Petit-Saut en Guyane](#) », Alain Grégoire et Sandrine Richard

Définitions :

- **Le principe de péréquation tarifaire** signifie que deux consommateurs ayant le même profil de consommation avec le même fournisseur et la même offre se verront facturer le même tarif, quelle que soit leur localisation géographique sur le territoire français. Il n'y a ainsi pas de différence en termes de tarifs appliqués dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines, bien que les coûts sous-jacents soient différents. ([Observatoire de l'industrie électrique](#))
- **Le coût actualisé de l'énergie** correspond au prix complet d'une énergie sur la durée de vie de l'équipement qui la produit.

Abréviations

- **AIE** : Agence Internationale de l'Énergie
 - **CIRAD** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
 - **CRE** : Commission de Régulation de l'Énergie
 - **EnR** : énergies renouvelables
 - **GENERG** : Groupement des Entreprises en Énergies Renouvelables de Guyane
 - **HTB** : haute tension B (réseau)
 - **Ktep** : Kilotonne d'équivalent pétrole
 - **LTECV** : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
 - **MDE** : Maitrise de l'Énergie
 - **MWc** : Megawatt-crête, soit la puissance maximale d'un dispositif
 - **MWh** : Megawatt-heure
 - **ONF** : Office National des Forêts
 - **PPE** : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
 - **RT** : Réglementation Thermique
 - **SRCAE** : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
 - **SRE** : Schéma Régional Eolien
-



La gestion des déchets

Les chiffres clés de la gestion des déchets en Guyane

Prévention

- **51 %** de la population couverte par un programme de prévention des déchets
- **1 programme** de prévention des déchets, dans la CACL, ayant pour objectif la réduction de **1 500 tonnes** de déchets

Collecte des déchets⁴³⁵⁴³⁶⁴³⁷

- **116 246 tonnes** de déchets ont été collectées sur le sol guyanais en 2014 (+10,5% par rapport à 2011)
- **398,98 kg/hab./an**: collecte des Déchets Ménagers Assimilés (DMA), gravats des déchetteries inclus (2012) contre 536 kg par habitant et par an en moyenne en France⁴³⁸
- **83 %** sont collectés par le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)
- **92 %** de la population est desservie par un service de collecte à domicile (2014)

Déchets collectés, par type

- **71,7 %** des déchets collectés (83 371 tonnes) sont des déchets en mélange (dont 61 578 tonnes étaient des **OMR** et 21 793 tonnes des encombrants en mélange)
- **9,2 %** ont été collectés séparément
- **Entre 3 à 7 %** des déchets en Guyane sont pris en charge dans le cadre des filières REP ou des éco-organismes⁴³⁹
- **14,4 %** du tonnage total provient des **DAE** (Déchets d'Activités Économiques), dont la majorité sont des encombrants

Composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), Observatoire des déchets 2011-2014, Ademe⁴⁴⁰⁴⁴¹⁴⁴²

Secteur d'activité	Hexagone		Guyane	
	%	Kg/hab/an	%	Kg/hab/an
Déchets alimentaires (restes de cuisine)	22,8 %	71,1	13,6 %	32,2
Produits alimentaires sous emballage	2,2 %	6,9	1,7 %	4
Déchets de jardin	4,7 %	14,9	4,3 %	10,5
Emballages papiers	1,2 %	3,8	1,2 %	2,9
Journaux, magazines	3 %	9,4	1,4 %	3,4
Imprimés publicitaires	3 %	9,5	1,1 %	2,8
Papiers bureautiques	2,2 %	6,9	3,1 %	7,6
Emballages carton	5,5 %	17,5	10,5 %	25,6
Textiles	2,3 %	7,3	4,9 %	11,9
Couches, serviettes hygiéniques	6,2 %	19,4	9 %	22
Papiers souillés (textiles sanitaires)	4,3 %	13,7	4,6 %	11,3
Films polyoléfinés	4,3 %	13,4	9,7 %	23,5
Bouteilles PET, PEHD	1,4 %	4,4	3,4 %	8,2
Autres emballages plastiques	3,6 %	11,3	2,3 %	5,6
Emballages en verre	5,4 %	17,2	9,3 %	22,8
Emballages en métal	2,1 %	6,6	3,5 %	8,7
Déchets dangereux des ménages	0,8 %	2,5	0,7 %	2
Déchets résiduels et fins	25 %	79,2	15,7 %	38,5
Total	100 %	316	100 %	244,5

Source : Observatoire des déchets 2011-2014, Ademe

Coût et financement de la collecte

- **20 M€** par an : le coût de la gestion des déchets en Guyane
- **86 €/habitant/an**: le coût moyen de la gestion des déchets en Guyane, contre 94 €/habitant/an en France métropolitaine en 2014
- **65 %** de ces dépenses sont couvertes par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et la Redevance Spéciale, pour la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)
Contre **84%** des dépenses couverts par la TEOM, en moyenne, en France (en 2012)⁴⁴³
- **1 habitant sur 8 paie la TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), contre 1 sur 3 en métropole

Déchetteries (centres de tri)

- **Une seule déchetterie en service** sur le territoire, appartenant à la CACL et mise en activité en 2014
- 4 000 tonnes (environ) de déchets recueillis
- Entre 2011 et 2014, il n'y avait pas de centre de tri en Guyane
- En comparaison, la Nouvelle-Calédonie compte 11 déchetteries dans la province Sud (environ 200 000 habitants)

Projets

- 3 déchetteries en projets dans la CACL
- 1 déchetterie dont l'ouverture est prévue en 2019 pour la CCDS (à Iracoubo), et 2 autres en projet (Sinnamary et Kourou)
- 1 déchetterie finalisée à Saint-Laurent-du-Maroni (mais pas encore mise en service à l'été 2018)

Sites de transit

- **5 sites** de transit des déchets, et 2 sites de transit de déchets dangereux

Valorisation

- **11 % des déchets collectés** ont été valorisés (2013)⁴⁴⁴
 - dont les 3/4 ont été valorisés en Guyane
 - dont 9 613 tonnes de déchets verts, ferraille, déblais gravats, et divers déchets dangereux valorisés

Répartition des déchets valorisés en Guyane

- **75 %** des déchets valorisés en Guyane sont des déchets verts (2012)⁴⁴⁵
- **12 %** sont des déblais ou gravats
- **9 %**, du verre
- **4 %**, pneumatiques
- En comparaison, le taux de recyclage des déchets en moyenne en France était de **60 %** en 2010

Un projet en cours de discussion et qui fait débat

- Une centrale de valorisation énergétique des déchets, par incinération
- 130 à 150 M€ : besoins estimés d'investissement
- 50 emplois créés : estimation des acteurs

Filières REP

- **18 kg/habitant/an** de déchets issus des dispositifs REP

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) :

- **4 000 tonnes** de déchets DEEE produits par an
- Dont **284 tonnes** sont traitées
- Soit **1,1 kg/hab./an** au lieu de 7,4 kg/hab./an en moyenne dans l'Hexagone
- Les DEEE, les ampoules, les huiles et aérosols sont envoyés en métropole

VHU (Véhicules Hors d'Usage) :

- **19 %**: taux de collecte des VHU (Véhicules Hors d'Usage)
- **4 centres** agréés VHU

Il n'y a pas, à notre connaissance, de données accessibles sur les coûts liés aux obligations des filières REP.

Centres d'enfouissement technique (centres de stockage, décharges)

- **87 %** des déchets collectés ont été envoyés en enfouissement
- **7 centres** d'enfouissement technique (CET) ou centres de stockage légaux
- **12 décharges** illégales anciennes ont été réhabilitées (2018)
- **1 décharge** légale ancienne a été réhabilitée
- **18 décharges** illégales sont en cours d'exploitation
- Plus de **110 000 tonnes** de déchets municipaux et **25 000 tonnes** de déchets industriels bruts (DIB) seraient stockées dans des conditions non conformes⁴⁴⁶

- **2021** : date de fermeture de la plus grande décharge de Guyane, la décharge des Maringouins, qui concentre 80 % des gisements du territoire. À ce jour, aucune solution de remplacement n'a été trouvée.

Exportations

- **15 à 20 %** du gisement des huiles usagées serait collectée et exportée vers des filières agréées en dehors de Guyane – de même pour les batteries⁴⁴⁷
- Plus de 50% des pneumatiques seraient exportés dans les pays limitrophes (Brésil et Suriname)⁴⁴⁸

Coût du transport des déchets

- **1 500 €/ tonne** : le prix total que peut atteindre le coût de la gestion des déchets par les collectivités (collecte sélective, transport, traitement en France ou aux Antilles)
- Soit un coût net de 1 200 €/tonne pour les collectivités, car 300 € sont pris en charge par des aides
- Entre 400 et 500 €/tonne (soit 100 € à 200 €/tonne avec les aides) : le coût d'une opération équivalente en France métropolitaine

Programmes de financement

- **10 M€** alloués par le PO FEDER/FSE pour la prévention et la gestion des déchets en Guyane⁴⁴⁹
- **1,8 M€** : projets financés par l'AFD à Saint-Georges de l'Oyapock et à Régina (sur la période 2015-2018)

Potentiel de création d'emplois de la filière⁴⁵⁰

- **1 300 emplois** devraient être créés entre 2015 et 2030 dans les activités de production et distribution d'eau, assainissement, et gestion des déchets (estimation)
- **2 080 emplois** devraient être créés entre 2015 et 2040 (estimation)

État des lieux de la gestion des déchets en Guyane

Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire⁴⁵¹

L'État français fixe le cadre réglementaire de la gestion et de la valorisation des déchets en Guyane, en cohérence avec les directives européennes.

Comme partout sur le territoire français, sont privilégiés, dans l'ordre : la prévention des déchets, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et enfin l'élimination.

La loi Grenelle 2 (2012) puis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 transfèrent aux régions et aux collectivités la compétence relative à la planification et à la gestion des déchets. Les collectivités ont ainsi la charge de la collecte et du traitement des déchets et ont l'obligation de mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des déchets (PLP).

La Guyane doit développer son propre Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), sous la responsabilité du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Un comité de pilotage et une commission consultative d'élaboration et de suivi du plan ont été constitués. Celle-ci inclut les collectivités territoriales, l'État, les organismes publics concernés, des organisations professionnelles, les éco-organismes, et des associations de protection de l'environnement.

Ce plan concerne tous les déchets (dangereux et non dangereux) provenant des ménages, des activités économiques et des collectivités locales produits et gérés en Guyane, exportés ou importés.

Les soutiens financiers pour la gestion des déchets proviennent du Département, de la Région, de l'État et de l'Europe (via des fonds FEDER dédiés).

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) assure un rôle de soutien technique et financier auprès des collectivités et des entreprises pour la réalisation de ces projets.

Les PRPGD existants en Guyane sont, en l'état, le plan régional et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets dangereux et non dangereux, élaborés en 2009.

Le développement du nouveau PRPGD devrait avoir lieu fin 2018-début 2019. La consultation a été lancée à l'été 2018, et la planification devrait être effective en 2020-2021.

Les objectifs du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD)

Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) auquel est soumise la Guyane s'inscrit dans le contexte de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et sur le plan de la réduction et de la valorisation des déchets 2014-2020.

Les objectifs nationaux déclinés pour la Guyane sont (loi n°2015-992) :

1. Une **planification de la gestion des déchets** à terme de 6 ans et 12 ans, qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir ;
2. Un plan régional en faveur de **l'économie circulaire** ;
3. La **lutte contre l'obsolescence programmée** et l'affichage de la durée de vie sur les produits ;

4. La **suppression** en 2020 de la mise à disposition gratuite ou onéreuse **d'ustensiles jetables plastiques** ;
5. La **réduction** d'ici 2020 de 10 % des quantités de **déchets ménagers** et assimilés produits par habitant ;
6. La **réduction**, en unités de valeurs produites, des **déchets d'activités économiques** (notamment dans le secteur du bâtiment) ;
7. La **réduction** de 30 % (par rapport à 2010) des quantités de **déchets non dangereux** non inertes admis en ISDND en 2020, et de 50 % en 2025 ;
8. La **réduction** de 50 % les quantités de **déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 ;
9. La **généralisation** d'ici 2025 du **tri à la source des déchets organiques** ;
10. **L'augmentation** de la quantité de déchets faisant l'objet d'une **valorisation matière** (55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en 2025) ;
11. La **valorisation matière** de 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics d'ici 2020 ;
12. La **valorisation énergétique des déchets** non valorisables dans des installations dont la finalité est la production de chaleur ou d'électricité, de capacités de traitement raisonnable et en capacité de brûler des combustibles classiques ;
13. L'intensification de la **lutte contre les sites illégaux** de tri et de traitement de déchets.

Des exemples de dispositifs de prévention et de réduction des gisements

Le programme de prévention des déchets de la CACL

Le programme de prévention des déchets de la CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane) a ainsi pour objectif une réduction de 1 500 tonnes des déchets.

La CACL avait déjà signé en 2011 un programme local de prévention des déchets avec l'Ademe (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), avec pour objectif la réduction d'ici 2016 de 2 500 tonnes (soit 21 kg/habitant).

Ce programme avait, à notre connaissance, engendré la création d'un emploi.

Certaines des actions menées incluaient la promotion des couches lavables, des composteurs individuels ainsi que des autocollants contre les prospectus dans les boîtes aux lettres. Ces programmes sont faits en partenariat avec des associations et des micro-entreprises.

Des millions de sacs plastique en moins⁴⁵²

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les sacs en matière plastique à usage unique sont interdits aux caisses. À Saint-Laurent-du-Maroni, un propriétaire de 2 libres-services (supérettes) ayant arrêté la distribution de sacs plastique en caisse dans ses établissements reconnaît avoir fait « une économie de 6 000 sacs par mois ».

Rien que dans l'ouest guyanais, il y a environ 300 points de vente. L'opportunité est donc de réduire le nombre de sacs plastique de près de 1 million par an. Soit des dizaines de millions pour l'ensemble du territoire.

Les sacs plastique constituent 76 % des déchets abandonnés en mer, et 86 % des espèces de tortues marines sont touchées par cette pollution⁴⁵³.

L'interdiction des sacs plastique à usage unique favorise à la fois la protection de la biodiversité et la réduction des volumes de déchets collectés.

Le trop faible nombre de centres de stockage aux normes⁴⁵⁵

« S'agissant du traitement des déchets et malgré un effort considérable déjà accompli, la Guyane accuse toujours un retard significatif puisque la quasi-totalité des décharges ne sont pas aux normes. »

Contrat Plan État-Région 2015-2020

Selon la Préfecture, « il existe aujourd'hui 9 décharges exploitées officiellement par les collectivités et 3 décharges autorisées (Camopi, Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni). Aucun de ces sites ne répond aux exigences réglementaires actuelles. Si l'on élargit le champ à l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, ce sont 110 000 tonnes de déchets municipaux et 25 000 tonnes de déchets industriels bruts (DIB) qui sont stockées dans des conditions non conformes ».

Les centres d'enfouissement technique (CET), ou centres de stockage, ou « décharges », reçoivent des déchets en mélange (déchets ménagers ou déchets industriels) provenant d'une collecte et destinés à être enfouis.

Malgré des avancées, « la situation du stockage des déchets reste extrêmement préoccupante ». (Ademe)

« L'état de vétusté et la saturation des sites sont très inquiétants. »⁴⁵⁴

État des lieux des centres de stockage (ou « décharges ») en Guyane :

- **7** centres de stockage sont légaux
- **12** décharges illégales anciennes ont été réhabilitées à ce jour
- **1** décharge légale ancienne a été réhabilitée à ce jour
- **18** décharges illégales sont en cours d'exploitation à ce jour
- **La fermeture de la plus grande décharge de Guyane** (qui concentre 80 % des gisements) est prévue pour 2021. Son activité aura été prolongée de plus de 10 ans, par rapport à sa fermeture initialement prévue.

Projets :

- **1,8 M€** : Projet financé par l'AFD pour la réhabilitation de la décharge et la réalisation d'un quai de transfert à Saint-Georges de l'Oyapock et la création d'une plateforme de transit à Régina (2015-2018)
- À l'été 2018, le quai de transfert à Saint-Georges avait commencé à fonctionner comme centre de stockage (2h/jour).
- Des travaux pour le quai de transfert à Apatou devraient démarrer fin 2018.

La Guyane compte 7 centres de stockage légaux et presque 4 fois plus de centres illégaux ou anciennement illégaux et réhabilités. Seuls les centres de stockage exploités directement par les collectivités seraient aux normes.

Les déchets ne pouvant être traités sur place, comme les emballages, sont envoyés en métropole et aux Antilles pour être traités (valorisés).

Un rapport du ministère des Outre-mer fait le constat suivant sur les installations en Guyane :

« Saturation des installations de stockage, capacité insuffisante aggravée du fait des déchets verts et des encombrants et équipements à développer (collecte, tri, déchetteries) ».

Ce même rapport propose de « renforcer les capacités techniques et financières des collectivités et de la maîtrise d'ouvrage publique (investissement, fonctionnement, maintenance des ouvrages) »⁴⁵⁶.

La France avait d'ailleurs été condamnée par l'Union européenne en 2007 pour la non-conformité des décharges en Guyane. Au vu du transfert de la responsabilité aux collectivités territoriales, ces dernières pourraient à leur tour faire face à des condamnations en justice pour non-respect de la réglementation.

Un dispositif spécifique a été mis en œuvre en 2011 : le Plan d'Urgence Déchets. Il prévoyait la création de plateformes de compostage, de déchetteries, et d'unités de mise en balles (unités de stockage provisoires), permettant des regroupements de déchets sur un nombre plus réduit de sites de stockage.

Ce plan a été partiellement implémenté à ce jour. Il n'est toujours pas opérationnel et les travaux n'ont pas été réceptionnés.

Les infrastructures de valorisation des déchets

Plateformes de valorisation :

La plateforme de compostage en aération à Matoury :

- Capacité de **13 000 tonnes** de déchets verts / an ;
- **3 500 tonnes** de compost produites en 2014.

L'unité de broyage du verre d'emballage à Cayenne

- **3 686 tonnes** de déchets verre traités entre 2011 et 2014 ;
- Près de **50 %** des déchets verre traités sont utilisés en BTP (pour les matériaux de voirie en travaux publics).

Depuis 2014, l'unité de broyage de pneus à Rémire-Montjoly n'est plus active

- Près de **2 300 tonnes** y ont été traitées de 2011 à 2014 ;
- À ce jour, les chips n'ont pas été valorisés et les stocks sont restés sur place ;
- Un projet est en cours de validation pour résoudre ce problème.

La valorisation des déchets en Guyane⁴⁵⁷

11 % des déchets collectés en Guyane ont été valorisés en 2013, dont les trois quarts sont valorisés sur place – contre un taux de recyclage des déchets de 60 % en moyenne en France en 2010⁽³⁰⁾⁽³¹⁾. On comptait ainsi 9 613 tonnes de déchets verts, ferraille, déblais, gravats, et divers déchets dangereux valorisés (2014).

La valorisation des déchets en Guyane a toutefois progressé de 37,7 % entre 2010 et 2014. L'objectif (FEDER et CTG) est 25 %.

Selon les acteurs du secteur, un objectif réaliste correspondant aux gisements et aux besoins serait d'avoir 2 centres de traitement des déchets sur le territoire.

Les résultats encourageants de la collecte et de la valorisation du verre

Le verre est l'un des déchets les mieux valorisés en Guyane. La collecte sélective du verre représente environ 9 kg/hab./an (contre 4,8 kg/hab./an en 2014). La Guyane est désormais au niveau de la moyenne des DROM en 2014.

En 2014, près de la moitié de la population est couverte par un dispositif de collecte du verre. 1 200 tonnes avaient été collectées en 2014, en PAV (Point d'Apport Volontaire). Le broyeur de verre de Cayenne a la capacité de traiter 5 000 tonnes par an, permettant de répondre à une augmentation de la collecte sélective de ce matériau.

Des coûts importants de la collecte et du traitement des déchets

En Guyane, la gestion des déchets coûte environ 20 millions d'euros par an (Ademe). C'est l'une des charges les plus importantes des collectivités. De plus, en 10 ans, le coût de la gestion des déchets aurait augmenté de près de 50 %.

Les charges étaient en moyenne de 94 €/habitant en métropole et de 151 € dans les DOM (2011-2014)⁴⁵⁸. La moyenne, en France, était de 56 €/habitant en 2014. La Guyane accuse des coûts doubles.

En Guyane, la part du financement du budget général dans la gestion des déchets est importante : 65 % pour la CCOG, 88 % pour la CCEG. Dans la volonté pour les services publics de transférer les charges vers les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), il y a donc un fort enjeu financier.

La TEOM : une taxe payée par 1 habitant sur 8

L'instrument principal de la gestion des déchets par les collectivités est la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et, « le cas échéant », un complément par le budget général peut être envisagé⁴⁵⁹. Or, seulement 1 habitant sur 8 paie la TEOM en Guyane, contre 1 sur 3 en métropole.

Peu d'habitants y sont d'ailleurs assujettis (15 % des habitants de la CACL)⁴⁶⁰.

Le montant de la TEOM varie selon la zone géographique. Par exemple, dans l'Est, la contribution moyenne s'élève à 11 €/hab./an, alors qu'elle est 6 fois supérieure dans les Savanes, et 10 fois supérieure dans le Centre littoral.

Répartition des charges et financement de la collecte et du traitement des déchets (2011-2014)

	CCOG (Ouest, environ 35 % de la population)	CACL (Centre Littoral, environ 50 % de la population)	CCEG (Est)	CCDS (Savanes)
Coût moyen du SPGD*** (TTC/hab.)	56 €/hab.	90 €/hab.	96 €/hab.	115 €/hab.
Part de financement de la TEOM*	35 % soit 20 €/hab.	Totalité des coûts couverts par TEOM et par la RS**	12 % soit 11 €/hab.	59 % soit 68 €/hab.
Part de financement du budget général	65 %	0%	88 %	41 %

* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

** Redevance Spéciale

*** Service Public de Gestion des Déchets

Une mutualisation des efforts difficile

L'immensité du territoire et l'isolement de certaines communes rendent difficile la mutualisation des efforts en investissements et infrastructures, sauf sur la zone littorale.

La collecte se fait de manière isolée et à une échelle souvent infra-communale, entraînant de fait l'accroissement des coûts des prestations.

Ces difficultés sont accentuées par les faibles ressources des collectivités pour la gestion des déchets, compte tenu du petit nombre de contribuables (et de logements cadastrés) à la TEOM.

Il est impensable d'augmenter la TEOM, en revanche l'assiette des contribuables pourrait être étendue.

Des coûts du transport maritime des déchets très importants

Au regard des faibles gisements et capacités de traitement sur place, de nombreux déchets, dangereux et non dangereux, sont transportés vers la France métropolitaine ou les Antilles (huiles, emballages).

Pour les collectivités qui en ont la charge, le montant total de ce traitement est très important et peut être jusqu'à 10 fois supérieur en Guyane par rapport à l'Hexagone.

En effet, le coût cumulé (collecte sélective, transport, traitement en France ou aux Antilles) peut atteindre 1 500 €/tonne (pour un coût net de 1 200 €/tonne pour les collectivités, car 300 € sont compensés par des aides). En France métropolitaine, ce tarif est entre 400 et 500 €/tonne (soit 100 € à 200 €/tonne avec les aides).

Ces coûts très importants supportés par les collectivités rongent les budgets et freinent les investissements dans la mise aux normes des déchetteries existantes et dans la construction de sites.

Focus sur les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur)

Quelles sont les filières REP ?

Il existe aujourd'hui une vingtaine de filières REP concernant des produits ménagers ou professionnels.

Sont inclus dans les filières REP (entre autres) : les emballages, les piles, les équipements électriques et électroniques, les pneumatiques, les textiles, les médicaments, les produits chimiques, les déchets à risques infectieux, les cartouches d'impression, les bouteilles de gaz.

Les objectifs de la REP : décharger le service public de tout ou partie des coûts de gestion des déchets en transférant le financement du contribuable vers le consommateur ; et favoriser l'écoconception et le réemploi.

Les obligations des filières REP⁴⁶¹⁴⁶²

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation.

Les coûts de la gestion des déchets sont supportés par le producteur de déchets initial, ou par le détenteur antérieur ou actuel des déchets.

« Il est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers (article L541-2).

Les producteurs de déchets doivent donc veiller à choisir des filières conformes à la réglementation et s'assurer de la bonne fin de leur élimination ou valorisation. Des dispositions spécifiques de traçabilité accompagnent ce principe » (Ademe)

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme. » (Ademe)⁴⁶³

Les éco-organismes sont investis d'une « mission d'intérêt général », rémunérée par l'État et par les producteurs.

Le développement des filières REP en Guyane

En 2014, il y avait 13 filières REP en Guyane. Certaines filières sont structurées (le verre), d'autres sont en développement (emballages et papiers), et 3 sont en cours de structuration (DEA ménages, DEA professionnel, DDS).

La filière enregistre une progression de 15 % par an et un poids moyen des déchets collectés issus des dispositifs REP de 18 kg/habitant/an (en 2014).

Composition de la collecte de la filière REP en 2014 :

- **18 kg/hab./an** de déchets issus des dispositifs REP ;
- **1 587 tonnes** provenant de la filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- **1 507 tonnes** de pneus usagés, soit 123 500 pneumatiques ;
- **1 200 tonnes** provenant des emballages verre ;
- **1 090 tonnes** d'emballages carton ;
- **505 tonnes** d'huile de vidange, collectées et valorisées ;
- **38 tonnes** de DDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages) ;
- **2,8 tonnes** de lampes collectées (matériel d'éclairage des ménages et des professionnels) ;
- **12 tonnes** de PA collectées (Piles et Accumulateurs portables) ;
- **40 %** des encombrants sont des déchets relevant de la réglementation REP (CACL).

Source : « [Les chiffres clés de la Guyane](#) », 2011-2014 – 2^e édition

Focus sur une filière REP : les Véhicules Hors d'Usage (VHU)

Qu'est-ce que la filière des Véhicules Hors d'Usage ?

La filière REP des VHU fait référence aux véhicules abandonnés ou stockés irréparables et inutilisables. Ces VHU sont considérés comme des déchets dangereux jusqu'à ce qu'ils fassent l'objet d'une dépollution dans un centre agréé.

Les VHU : un risque sanitaire

Les VHU et les pneus non collectés posent de graves risques sanitaires, car ils accueillent les moustiques et facilitent leur prolifération.

Ce sont, de fait, des « nids à moustiques » car ils constituent des gîtes larvaires pour les insectes porteurs de maladies vectorielles (dengue, zika, chikungunya, malaria).

Les moustiques se nichent dans l'eau stagnante que contiennent les véhicules et les pneus, ils prolifèrent à l'abri. En outre, les VHU sont des vecteurs de pollution de l'eau et des sols.

Acteurs privés et publics pour les VHU en Guyane

On trouve aujourd'hui 4 centres agréés pour la destruction des VHU en Guyane, contre un seul il y a quelques années.

Les pouvoirs publics impliqués dans la gestion des VHU sont :

- Les collectivités territoriales (enlèvements ponctuels et campagnes d'enlèvement)
- L'Ademe (inventaires, analyses économiques, et accompagnement)
- La Région (inventaire)

En Guyane, le plan constructeur VHU est encore en discussion. De ce fait, il n'y a aucune donnée disponible concernant les importateurs et les associations en charge des VHU. Une aide au fret est considérée pour le transport maritime des déchets.

Les véhicules hors d'usage (VHU) en Guyane en 2014

- **15 000 VHU** en stock ;
- **4 000 VHU** en flux, par an ;
- **19 %** : taux de collecte ;
- **1 200 VHU** collectés et traités ;
- **4** centres agréés VHU.

En 2015, le rapport Letchimy sur l'économie circulaire en Outre-mer estimait qu'en Guyane, le flux de VHU était d'environ 4 000 véhicules par an pour un stock total de 15 000 VHU.

Le taux de collecte de la filière n'est que de 19 %. En 2014, la filière avait ainsi collecté et traité 1 200 VHU.

En 2013, c'étaient 900 VHU qui avaient été traités dans le centre agréé de Guyane (Caribbean Steel Recycling). Le potentiel (et écart à combler) pour les centres agréés guyanais est de traiter plus de 3 000 véhicules par an ainsi que le stock existant (15 000 VHU).

En comparaison, la France avait en moyenne un taux de réutilisation et de valorisation des VHU de 94,3 %.

Focus sur les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Qu'est-ce qu'un DEEE ?

Les DEEE sont des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques en fin de vie (ordinateurs, téléphones, électroménager, etc.).

La collecte, la gestion et le traitement des DEEE sont strictement encadrés par la législation car ils peuvent contenir des métaux précieux (or, argent, cuivre, palladium), des composants toxiques (aluminium, zinc, plomb), et des polluants persistants (mercure, lithium, arsenic).

Les enjeux environnementaux des DEEE

Les enjeux environnementaux du traitement des DEEE sont importants, les produits concernés sont en effet encadrés par la directive RoHS (Restriction of Hazardous Substances), qui fixe la liste des substances dont l'utilisation pour la fabrication des équipements est interdite ou très limitée. Une fois dépollués, les DEEE ne sont plus considérés comme des déchets dangereux.

Les acteurs de la filière

Les producteurs ont la responsabilité économique et matérielle de la gestion des DEEE.

Les metteurs sur le marché (distributeurs, producteurs, importateurs, points de vente) ont la responsabilité de la collecte des DEEE et doivent les reprendre gratuitement et systématiquement.

Aujourd'hui, ils collectent seulement 7 à 8 % du gisement.

Depuis 2015, l'éco-organisme Eco-Systèmes est responsable du déploiement de la filière de collecte des DEEE en Guyane.

Les DEEE sont surtout collectés par des associations et initiatives de réparation et de réemploi, comme l'association Cartapuce.

Les DEEE non récupérables sont expédiés en traitement dans un centre agréé de l'Hexagone ou en Guadeloupe, dans le centre AER É la seule unité de traitement des DEEE sur la zone Antilles-Guyane agréée par les éco-organismes Ecologic et Eco-Systèmes. Ce centre guadeloupéen a une capacité de traitement de 12 000 tonnes de DEEE par an.

Les DEEE en Guyane

- **16 kg/hab./an** de DEEE produits ;
- **4 000 tonnes** de DEEE produites par an ;
- **284 tonnes** sont traitées ;
- **7 à 8 %** sont pris en charge par la filière REP.

Un taux de traitement des DEEE très faible

On estime à 4 000 tonnes le volume de DEEE en Guyane (2014). 76 % des DEEE sont intégrés aux encombrants (gros appareils électroménagers). Le volume de DEEE produits en Guyane est d'environ 16 kg/hab./an, contre entre 17 et 23 kg/hab./an en métropole⁴⁶⁴. Sur cette quantité, 7 à 8 % ont été pris en charge dans la filière REP. Sur les 4 000 tonnes de DEEE produites, seules 284 tonnes ont été traitées, entre 7 à 8 % du volume total, soit 1,1 kg/hab./an au lieu de 7,4 kg/hab./an en moyenne dans l'Hexagone. Cela ne répond pas aux objectifs ni aux obligations de la filière et contribue à la saturation des installations de stockage. En effet, il n'y a pas les déchetteries nécessaires, la collecte se fait donc sous forme d'encombrants déposés dans les centres d'enfouissement techniques (ou décharges).

Analyse SWOT de la gestion des déchets en Guyane

FORCES

- Une réglementation française et européenne en matière de gestion des déchets en place, avec des responsabilités claires pour chacun des acteurs, et une implémentation associée à des moyens financiers (de la Région, de l'État et de l'Europe via des fonds FEDER dédiés)
- La sensibilisation accrue des consommateurs et des acteurs économiques aux questions de prévention et gestion des déchets
- Des filières de valorisation des déchets, comme le verre, structurées qui sont des modèles à répliquer
- Une valorisation des déchets organiques (qui constitue la plus grande part de la valorisation totale des déchets) développée et structurée qui bénéficie de nombreux débouchés locaux

FAIBLESSES ET FREINS

Le manque d'infrastructures suffisantes

- Le manque d'infrastructures aux normes
- De nombreuses décharges illégales et informelles
- Le manque de mise aux normes et de réhabilitation des sites existants
- Des stocks de déchets non valorisés (pneus notamment), dont les stocks restent sur place sans être traités

Des filières REP peu développées et le manque de débouchés locaux

- Des filières REP peu développées
- Le manque de gisements et de débouchés locaux suffisants pour les activités de transformation et de valorisation des déchets
- De nombreux types de déchets sont exportés par manque d'infrastructures sur place (comme les huiles)
- Des coûts du transport maritime importants, ralentissant la prise en charge des gisements par les éco-organismes et le développement des filières REP

Des problèmes de financement de la gestion des déchets

- Des communes isolées, mal desservies, peu équipées et difficiles d'accès – augmentant le coût de la gestion des déchets et les décharges illégales
- Le faible revenu de la population et donc la faible assiette fiscale pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- Des coûts de 3 à 10 fois supérieurs à la métropole pour la gestion des déchets à la charge des collectivités (collecte, transport maritime, traitement en France ou aux Antilles), ce qui rogne les budgets et freine les investissements
- Des investissements et des campagnes de prévention visant à diminuer les gisements encore timides, dont le succès dépend pour beaucoup des acteurs associatifs et partenaires privés et non généralisés sur l'ensemble du territoire

Des retards dans l'élaboration des PRPGD

- Un nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en début de phase d'élaboration (initialement prévu en 2018-2019, repoussé à 2020-2021, alors que le plan précédent date de plus de 10 ans)

Un manque de données

- Le manque de données spécifiques au secteur (tonnages, types de déchets, valeur ajoutée du secteur, emplois) – qui devraient être adressées dans le cadre de l'élaboration du PRPGD en 2020-2021
- Un manque de données encore plus important concernant les gisements de l'ouest guyanais

Un manque de main d'œuvre

- Le manque de main-d'œuvre qualifiée dans la gestion de déchets spécifiques qui demandent des aménagements et des compétences particulières : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), pneumatiques, Véhicules Hors d'Usage (VHU)

MENACES ET RISQUES

Une situation potentiellement critique dès 2021

- Le plus grand centre de stockage de Guyane (la décharge des Maringouins) recueillant 80 % des gisements, fermera en 2021. Une nouvelle usine de valorisation énergétique des déchets, encore en discussion, ne devrait ouvrir qu'en 2023-2024 – si le projet se poursuit. Cela créera une situation où, pendant deux ans, la question du stockage et de la valorisation de près de 80 % des déchets en Guyane n'est pas encore résolue. De plus, les impacts environnementaux liés à la technique de l'incinération prévue dans le projet d'usine de valorisation énergétique des déchets font débat et provoquent l'inquiétude d'un certain nombre d'acteurs.

Une augmentation des gisements et une saturation des sites proportionnelles à la croissance démographique

- Une augmentation du volume des déchets due à la forte croissance démographique
- La saturation des décharges existantes, agréées comme illégales

Des risques sanitaires et de pollution dus au manque de mise aux normes et de réhabilitation des sites

- La pollution des sols et de l'eau dues aux décharges illégales et informelles et au manque de mise aux normes des sites existants
- Une pollution des sols et des cours d'eau due au non-respect des normes qui impacteraient à la fois la Guyane et ses pays voisins dans les zones frontalières menant, le cas échéant, à des recours en justice et des condamnations transfrontalières
- Un respect de la réglementation peu suivi, ou en retard, car la Guyane doit déjà rattraper un retard important en termes de mise aux normes des infrastructures existantes

Un manque de financements et de pérennisation de ces financements

- Le manque d'investissement et de pérennisation de ces investissements (garantie de fonds pour l'exploitation des sites et non pas uniquement de leur construction), et par conséquent un risque de dégradation des infrastructures au fil du temps

Focus sur les opportunités

UN RATTRAPAGE DANS LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION ET LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES

- Un besoin important de rattrapage des infrastructures de stockage et de gestion des déchets (en vue d'un doublement de la population à 2040 et des obligations réglementaires) appelant investissements, mises aux normes, formations et création d'emplois
- La multiplication des sites de collectes et de décharges réhabilitées
- La construction d'une usine de valorisation énergétique des déchets à horizon 2023 est aujourd'hui en discussion – les emplois créés sont estimés à une cinquantaine. Toutefois, l'impact environnemental d'une telle installation (par incinération) reste un sujet de débat et d'inquiétudes

LA CRÉATION DE SITES ADAPTÉS AUX BESOINS ET AU CONTEXTE LOCAUX

- La création de petites installations de stockage et de valorisation des déchets localisées et adaptées aux bassins de population, créatrices d'emplois dans des communes petites, moyennes et isolées

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉCYCLERIES

- La création d'un réseau de recycleries (ou de ressourceries, qui ont un cahier des charges plus strict) – une vingtaine de structures seraient nécessaires sur l'ensemble du territoire

LA CRÉATION D'EMPLOIS

- La création d'emplois permettant notamment le recrutement de personnes éloignées de l'emploi et peu qualifiées
- La formation et le recrutement de main-d'œuvre locale : pour couvrir les besoins existants, la création d'emplois dans les sites à développer ainsi que dans les organismes publics, les collectivités et les entreprises privées (référénts déchets, filières REP)

L'INTÉGRATION DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- L'intégration des considérations et objectifs de l'économie circulaire depuis la conception des produits jusqu'à la gestion des déchets
- Le développement de pôles d'écologie industrielle, rassemblant les acteurs concernés (gisements, traitement, débouchés de la matière valorisée)

DES PLATEFORMES, DISPOSITIFS ET CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN RELATION DES ACTEURS

- Des campagnes de sensibilisation à la prévention des déchets
- Le développement de plateformes d'information, sensibilisation et mise en relation des acteurs pour optimiser la gestion des déchets – de la collecte à la valorisation

SOUTENIR LES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES

- Soutenir les initiatives privées et des collectivités : valorisation du verre, du carton, compostage communautaire
- La mutualisation des moyens pour le traitement sur place et/ou l'exportation des déchets dangereux

L'ADAPTABILITÉ AUX NORMES EUROPÉENNES

- Mener une réflexion sur la faisabilité d'une adaptation de la législation européenne au niveau territorial et d'accords et objectifs spécifiques (par exemple, au cas par cas pour les filières REP) au contexte guyanais (faibles gisements, coût du transport maritime important)

Principaux enjeux et potentiel de développement de la gestion des déchets en Guyane

Les principaux enjeux du développement de la gestion des déchets en Guyane

De l'analyse qui a été faite et des consultations des acteurs du secteur, il apparaît que les principaux enjeux pour le développement de la gestion des déchets en Guyane sont, entre autres :

- ▶ **Développer** les actions d'information et de prévention auprès de la population, afin de minimiser l'impact d'un doublement de la population à horizon 2040 sur le gisement des déchets produits
- ▶ **Une amélioration de la collecte des déchets**
- ▶ **Le financement des infrastructures** – pour la mise aux normes des sites existants et la construction de nouvelles structures sur tout le territoire – notamment dans des zones isolées
- ▶ **Le respect** de la réglementation
- ▶ La **valorisation des déchets** localement, et le développement de débouchés pour les produits valorisés
- ▶ La mise en place des **filières REP** (Responsabilité Élargie du producteur)
- ▶ **Développer des solutions adaptées**, notamment prenant en compte la situation des communes isolées
- ▶ **La création de valeur et d'emplois** au niveau local en développant les activités de réparation et de réemploi

Les principes d'une approche circulaire et responsable à la gestion des déchets à prendre en compte dans le développement de ces activités en Guyane :

- ▶ **Lutter** contre les dépôts sauvages et **réhabiliter** les surfaces polluées – en tenant compte des urgences existantes et historiques qui engendrent des problèmes de pollution et de risques sanitaires pour la population
- ▶ **Prévenir** la production de déchets, en vue de réduire les quantités de déchets produites et diminuer les gisements
- ▶ **Traiter** correctement les déchets dangereux et mettre en place les filières adéquates pour leur collecte et leur traitement – en vue d'éviter que des dépôts sauvages ne se recréent
- ▶ **Intégrer**, en amont de tout projet ou politique publique, une logique d'économie circulaire ; et encourager le recyclage, le réemploi et la réutilisation des objets

► **Favoriser les initiatives** autour de l'économie circulaire, au moyen des dispositifs réglementaires et des incitations économiques

► **Sensibiliser**, mobiliser et responsabiliser – si besoin sanctionner – les citoyens et entreprises émetteurs de déchets

Les principaux enjeux en matière de gestion des déchets en Guyane

L'activité de gestion des déchets est amenée à se développer en Guyane avec les obligations réglementaires, le retard de développement du secteur et la croissance démographique qui accroît les besoins de collecte et de valorisation sur place. Les principaux enjeux sont :

La croissance démographique

La croissance démographique et les changements des modes de consommation en Guyane (doublement de la population d'ici à 2040) vont augmenter les quantités de déchets à traiter.

Des efforts d'investissements dans les infrastructures sont nécessaires (notamment pour augmenter la capacité de financement des collectivités locales) pour permettre le traitement de quantités de déchets en forte croissance.

Des actions de prévention sont aussi nécessaires (certaines sont en cours), afin de réduire le volume des déchets par habitant et de favoriser la réparation et le réemploi.

Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 a ainsi pour objectif la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés de 10 % par habitant de 2010 à 2020.

Le financement des infrastructures

Aujourd'hui, le traitement des déchets est principalement financé par le budget général et par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Or, seulement 1 habitant sur 8 paie cette taxe, contre 1 sur 3 en métropole. La question du mode de financement de la gestion des déchets par la TEOM est problématique, avec une population vivant, pour près de la moitié, en dessous du seuil de pauvreté.

Se pose également la question de l'utilité et de la rentabilité d'infrastructures de valorisation si elles n'ont pas localement des approvisionnements et débouchés certains.

Certaines filières REP (piles et accumulateurs portables, par exemple) auraient intérêt à continuer de transporter leurs flux vers la métropole ou les Antilles.

À cela s'ajoutent des coûts très élevés de gestion des déchets (collecte, transport, traitement) par les collectivités territoriales, qui peuvent être de 3 à 10 supérieurs qu'en France métropolitaine. Ces efforts financiers freinent les investissements dans les infrastructures.

La mise aux normes des infrastructures existantes, une question sanitaire et environnementale

De nombreuses décharges en Guyane ne sont pas aux normes et nécessitent des investissements de remise à niveau pour optimiser leur efficacité, les diversifier et leur permettre d'accueillir en toute sécurité plusieurs types de déchets (tant dangereux que non dangereux).

La non-conformité de la majorité des décharges pose de graves risques environnementaux et sanitaires – pollution de l'eau et des sols notamment.

Les investissements dans la mise aux normes des infrastructures sont ainsi également un investissement pour éviter des externalités négatives – coûts de dépollution et de santé.

Un exemple est la décharge illégale à ciel ouvert située à Oiapoque. La pollution des nappes phréatiques atteint l'affluent du fleuve Oyapock, le Pantanari, ainsi que la ville de Saint-Georges de l'Oyapock. Cette situation durerait depuis plus d'une quinzaine d'années. De par sa situation géographique, cette pollution atteint également le Brésil.

Une condamnation de la justice brésilienne émise en 2004 et confirmée en 2010 avait ainsi interdit l'enfouissement des déchets dans les conditions existantes, elle exhortait les communes brésiliennes et guyanaises concernées à réhabiliter la zone dégradée. À ce jour, le site n'a pas été mis aux normes mais des actions sont en cours.

La valorisation de la matière et le développement de débouchés locaux

La majorité des déchets collectés sont envoyés en enfouissement ou transportés hors de Guyane (en France métropolitaine et aux Antilles). Les flux sont valorisés à hauteur de 11-15 % (contre un taux de recyclage moyen des déchets de 60 % en France en 2010).

La Guyane enregistre un retard dans l'offre industrielle locale de transformation de matière. Seuls le verre et les déchets organiques seraient à ce jour correctement valorisés localement. Des unités de valorisation ont également cessé leurs activités. Par exemple, les pneus traités en Guyane ont été valorisés localement et réutilisés pour des infrastructures routières jusqu'en 2014. Depuis, les chips non valorisées sont stockées sur place alors qu'une valorisation et des débouchés locaux ont déjà montré leur pertinence.

Toutefois, l'opportunité de la valorisation sur place est à regarder avec la plus grande prudence et à mettre dans le contexte des gisements réels et opportunités de débouchés locaux pour les industries utilisatrices des produits valorisés. Ce point devrait être abordé lors de l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets⁴⁶⁵.

Les acteurs du secteur estiment qu'un objectif total de valorisation des déchets en Guyane serait entre 20 et 25 %.

La mise en place des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur)

Pour transférer les coûts et la gestion de certains types de déchets, les filières REP se mettent en place en Guyane mais restent encore à développer et à structurer.

Certaines sont plus pertinentes que d'autres au contexte guyanais : verre, carton, VHU (Véhicules Hors d'Usage), DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) au vu de l'importance des gisements et opportunités de débouchés sur place.

Les prestataires de tri, collecte et traitement des déchets sont très peu nombreux, ce qui ne favorise ni la concurrence ni la structuration de ce secteur.

Les coûts très importants du transport maritime freinent également le développement des filières REP et de l'activité des éco-organismes en Guyane.

Le respect de la réglementation

Les petits sites isolés, capables de traiter une centaine de tonnes, peinent à respecter (ou ne respectent pas, de fait) la réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), à laquelle ils sont soumis. De plus, il apparaîtrait que malgré les travaux de réhabilitation des décharges anciennes (légalisées et illégales), la majorité des sites (légaux comme illégaux) ne seraient pas, à ce jour, aux normes.

L'isolement de certaines communes

Certaines communes ne sont pas collectées du fait de leur isolement et du manque d'infrastructures routières les desservant. En 2012, on estimait que le taux de couverture du service de collecte était entre 80 % (pour les zones rurales de l'ouest) et près de 100 % (pour la région des savanes et le littoral)⁴⁶⁶. Il existe peu de données sur les gisements de déchets de l'ouest guyanais. Des solutions adaptées à l'isolement de ces communes et aux gisements qui leur sont propres seraient à développer – afin de promouvoir le plus possible une collecte, un traitement et une valorisation des déchets localement.

Le potentiel du secteur de la gestion des déchets en Guyane ⁴⁶⁷

Les principaux objectifs en matière de gestion des déchets sont :

La création d'emplois

Selon l'Ademe, la création d'emplois dans ce secteur est estimée à⁴⁶⁸:

- **1 emploi** temps plein (ETP) pour 10 000 tonnes mises en décharge ;
- **3 à 4 emplois** pour 10 000 tonnes traitées en incinération, tri compostage ou tri méthanisation ;
- **11 emplois** pour 10 000 tonnes entrant au centre de tri ;
- **50 emplois** pour 10 000 tonnes de produits complexes à démanteler (ex DEEE).

Pôle emploi en Guyane recense de nombreux postes, non pourvus, dans le secteur⁴⁶⁹:

- **109 techniciens** et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement ;
- **40 ouvriers** de l'assainissement et du traitement des déchets ;
- **6 cadres techniques** de la maintenance et de l'environnement.

Des externalités négatives évitées

Une meilleure prévention et gestion des déchets permettrait de diminuer et, à terme, d'éviter les risques et les coûts engendrés par une gestion insuffisante du problème : coûts de dépollution de l'eau et des sols et impacts négatifs sur la santé humaine. Ces coûts n'ont pas été, à ce jour, estimés en Guyane.

La valorisation énergétique des déchets

D'ici 2030, l'un des objectifs de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) est de créer entre 8 MW et 13 MW d'électricité à partir de déchets. La construction d'une usine de valorisation énergétique des déchets est aujourd'hui en discussion.

Pistes de réflexion et d'action

De l'analyse qui a été faite du secteur du tourisme et des consultations des acteurs du secteur, certaines pistes de réflexion et d'action pour le développement de la filière ont été priorisées ici. Elles incluent, entre autres :

AXE 1 : AMÉLIORER L'INFORMATION

Avoir une meilleure connaissance des données du secteur

Les données concernant la gestion des déchets en Guyane sont incomplètes, tant sur le volume, le type de déchets, la collecte, le traitement et les exportations que sur le poids économique du secteur, la valeur ajoutée créée, les emplois.

Les activités de gestion des déchets ne sont pas isolées en tant que telles dans la comptabilité nationale.

L'Insee, par exemple, inclut la gestion des déchets dans un regroupement de secteurs très large, à savoir : « hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité et déchets ». Une autre nomenclature, celle du MEDEF, inclut les activités de gestion des déchets dans une catégorie, elle aussi très large, de « production et distribution d'eau, assainissement, et gestion des déchets »⁴⁷⁰.

De cette seconde catégorisation, quelques données et estimations futures nous permettent d'avoir une idée du potentiel de développement de ces activités, notamment en termes d'emplois.

On voit ainsi qu'en 2014, il y avait selon l'Insee 2 776 emplois dans le secteur de la « production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ». Il est difficile d'en extraire les chiffres exacts correspondant uniquement à la gestion des déchets.

Pour les activités de « production et distribution d'eau, assainissement, et gestion des déchets », les estimations des acteurs, relayées dans le rapport *Guyane 2040* du MEDEF, portent à 1 300 le nombre d'emplois créés entre 2015 et 2030, et à 2 080 emplois entre 2015 et 2040.

La création de plateformes d'information

Une proposition de l'Ademe est de développer une plateforme en ligne d'information et suivi des volumes et types de déchets produits et collectés, à destination des particuliers, des professionnels et des acteurs du secteur⁴⁷¹.

Cette plateforme permettrait de mieux estimer le volume et type de déchets produits par l'ensemble des acteurs du territoire guyanais, et aussi de leur donner des indications sur la procédure à suivre et les acteurs à contacter (entreprises de collecte, de traitement). La création d'une plateforme en ligne et d'une application mobile demanderait 20 000 € d'investissement et créerait un emploi.

Une inspiration : l'Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie⁴⁷²

L'Observatoire de l'environnement de Nouvelle Calédonie (Œil) est une association qui regroupe les acteurs institutionnels, industriels, la société civile et les collectivités locales en Nouvelle-Calédonie.

Cette association collégiale regroupe les informations, acteurs et décideurs sur « les questions de l'impact des activités humaines, industrielles et minières sur l'environnement ».

Cette plateforme permet ainsi de regrouper et restituer les informations sur l'état de l'environnement, en surveiller l'évolution, et développer des outils de surveillance.

Cette initiative a deux avantages majeurs : elle est une plateforme unique et exhaustive d'informations et une instance collégiale de discussion, facilitant la prise de décision.



Les ressources centralisées de la plateforme de l'observatoire de l'environnement en Nouvelle Calédonie ([lien](#))

AXE 2 : SENSIBILISER, FORMER ET PRÉVENIR

Réduire la production de déchets

La première action pour réduire le coût du traitement des déchets est d'en réduire la production, c'est-à-dire le volume.

L'objectif de la prévention est de réduire la quantité de déchets à la charge du service public et des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur).

Les actions de réduction des déchets ciblent donc autant les consommateurs que les fabricants.

Ces actions incluent des campagnes d'information, mais aussi la création d'activités de réparation et de réemploi dans des recycleries locales.

70 % des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) pourraient faire l'objet d'actions de prévention et de réduction – ce qui réduirait les OMR à 20 300 tonnes.

Aujourd'hui, entre 11 et 15 % des déchets sont valorisés en Guyane, l'objectif est d'atteindre les 25 %⁴⁷³.

Actions d'information de sensibilisation et de prévention

Les actions de communication et de sensibilisation auprès du public ont fait leurs preuves dans la réduction du volume des déchets. L'adoption de gestes simples permet de réduire fortement les déchets à la source. Le développement d'ateliers de réparation permettrait, en complément, de réduire les déchets DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Viser les ménages autant que les établissements publics et privés

Une proposition existante de l'Ademe a pour objectif de s'adresser aussi bien aux particuliers qu'aux établissements publics et privés (commerces alimentaires, restauration et établissement scolaires) pour⁴⁷⁴:

- **Augmenter le taux de valorisation** des déchets non dangereux ;
- **Réduire les gisements** de déchets non dangereux et dangereux.

Cela nécessiterait de :

- Réaliser des programmes de **sensibilisation des ménages** ;
- Organiser des **formations dans les communes** ;
- Organiser des **formations pour les entreprises** ;
- Nommer des « **responsables déchets** » dans les communes et les entreprises.

Les estimations de cette proposition par l'Ademe font part d'un investissement de 1 740 000 € et la création d'environ 200 emplois (pour des « responsables déchets » dans les communes et les entreprises).

Toutefois, ces emplois ne seraient pas entièrement, a priori, de nouveaux ETP (emplois temps plein) créés – mais pour certains des responsabilités supplémentaires pour des personnes déjà en poste.

En revanche, un investissement de 60 000 € pour une étude, et la création de 9 emplois (formateurs et chef de projet) à hauteur de 180 000 €/an paraît une estimation réaliste.

Des solutions adaptées

Dans les zones de cultures vivrières, par exemple, des actions de sensibilisation et des formations courtes permettraient de mettre en place des solutions de réduction des déchets comme le compostage domestique, la production de paillage, ou l'utilisation de poules pour picorer certains types de déchets.

Ces solutions permettent également de réduire les circuits et de créer une certaine autonomie au niveau local. Des actions de sensibilisation sont à mener afin de réduire la production et d'améliorer le tri et la collecte des déchets putrescibles (20 % des OMR en 2014) – soit des actions sur le gaspillage alimentaire et le compostage des biodéchets (notamment dans les zones agricoles et auprès des acteurs de la restauration).

Il serait également intéressant d'envisager des actions ciblées sur la réduction de l'utilisation des couches jetables – qui composent près de 13 % et des OMR –, une situation directement liée à la forte natalité en Guyane.

AXE 3 : FAVORISER LE RÉEMPLOI

Recycleries et ressourceries

Il existe deux types de structures qui proposent des activités de collecte, réparation et réemploi de déchets, notamment d'encombrants.

Les ressourceries sont des structures qui collectent des objets, les revalorisent, les redistribuent (les revendent) et qui mènent, en parallèle, des actions de sensibilisation et éducation environnementales. Elles sont tenues à un cahier des charges précis, défini par le [Réseau National des Ressourceries](#) et leurs activités sont inscrites dans les Plans et programmes locaux de prévention et de gestion des déchets. Les ressourceries ne sont pas assujetties à la TVA.

Les recycleries, elles, ne sont pas tenues par un cahier des charges précis, et se concentrent souvent sur une collecte spécialisée (jouets, textiles). Les recycleries poursuivent les mêmes objectifs que les ressourceries.

Le réemploi et la réparation

Allonger la durée de vie de produits de consommation et d'équipement ménager permet d'éviter des coûts pour le service public, et de diminuer les imports et exports de et vers la Guyane, gardant la valeur créée sur le territoire.

La création d'activités de réemploi et de réutilisation permettrait d'éviter près de 64 tonnes de gisement par an.

Les opportunités sont nombreuses car le réemploi et la réparation concernent de nombreux produits, tels que les textiles, l'électroménager, les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les vélos, etc.

Réparer localement permettrait, au-delà de l'activité et des emplois créés, d'éviter des coûts de transports importants – en évitant que les produits soient envoyés en métropole ou aux Antilles.

Une recyclerie de taille moyenne pourrait créer 5 emplois directs.

La réparation et le réemploi sont des métiers flexibles qui apportent activité et revenus à des personnes souvent de très faible revenu.

Ces emplois offrent souvent une flexibilité nécessaire pour les personnes concernées (horaires flexibles pour permettant d'autres activités en complément de revenus, garde d'enfants, etc.).

Les compétences nécessaires sont accessibles, avec peu ou pas de formation.

Ces activités permettraient notamment le développement d'activités annexes en circuits courts.

Les investissements de départ pour créer ces activités peuvent être cofinancés par les filières REP via des partenariats avec les éco-organismes et les distributeurs, importateurs-exportateurs.

Selon les acteurs, l'opportunité et le besoin existent de créer une vingtaine de recycleries en Guyane - ou ressourceries, mais celles-ci sont plus contraignantes à cause d'un cahier des charges plus strict.



Atelier de réparation d'objets et d'équipements ménagers de l'association Cartapuce à Cayenne

Une inspiration: La Recyclerie « Récup'R » à la Réunion

La recyclerie collecte des objets prêts à être jetés (mobilier, électroménager, vêtements, vaisselle, livres), les remet à neuf afin de les vendre à moindre prix.

Les objets sont récupérés dans les déchetteries, mais aussi auprès des particuliers et des professionnels.

Récup'R est une association à but non lucratif, située à Saint-Paul de La Réunion.

Une partie du personnel est constituée de personnes éloignées de l'emploi.

Cette recyclerie permet ainsi de :

- Créer de la **richesse** et de **l'emploi** ;
- Créer de l'emploi et de **l'insertion** ;
- **Réduire l'argent public mobilisé** pour la gestion des déchets ;
- **Augmenter le pouvoir d'achat** des clients (les produits y sont vendus moins cher que les neufs) ;
- **Réduire la quantité de déchets** en allongeant leur durée de vie ;
- **Sensibiliser** le public.

« Il s'agit d'un véritable enjeu social, économique et environnemental et d'un tremplin pour l'emploi », note la mairie de Saint-Paul de La Réunion.

Une inspiration: le réseau « Envie »

Le réseau Envie présent en métropole, expose et vend des produits rénovés et garantis (principalement des DEEE) dans 45 magasins.

Ces équipements sont vendus en moyenne 50 % moins cher que du neuf.

Cela permet à des clients de plus bas revenus de s'équiper, de créer des emplois et d'allonger la durée de vie des produits.

Le réseau Envie travaille avec 50 organismes d'insertion et emploie 3 000 salariés dont 200 en insertion.

Selon leur site, le réseau envie aurait rénové 107 000 appareils, évité 5 000 tonnes de déchets et généré 85 millions d'euros de chiffre d'affaires depuis 1984.

Source : [Le réseau Envie](#)

AXE 3 : TRI, PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE

Des projets récents

En 2015, le centre de tri EKOTRI a été inauguré. D'une capacité de 4 500 tonnes de déchets recyclables par an (9 000 tonnes dans les années à venir), il recueille le tri sélectif de Cayenne et de ses alentours⁴⁷⁵. Ce centre a bénéficié d'un investissement de 9 millions d'euros.

La même année, la CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane) lançait la collecte sélective des emballages multi-matériaux et installait 23 000 bacs jaunes pour le tri sélectif des déchets recyclables secs.

L'optimisation des parcours de collecte permettrait de réduire les coûts

La mise en place de parcours de collecte optimisés nécessite une connaissance précise des catégories et volumes de déchets, ainsi que des infrastructures existantes et des besoins pour chaque zone.

L'augmentation des points de collecte volontaire aiderait à l'optimisation des parcours et réduirait les dépenses des collectivités.

Des propositions ont été faites en ce sens par l'Ademe :

- Réaliser une étude permettant **l'analyse des parcours de collecte** actuels et leur logique ;
- Déterminer les meilleurs parcours de collecte **optimisant les coûts** de transport en fonction des cartographies des entreprises, des déchets et des sites de traitement des déchets ;
- Mettre en place de **points de collecte volontaire**.

Ces actions ont été estimées à un coût de 95 000 €.

Rappel de l'état des lieux des déchetteries en Guyane

- **1 seule** déchetterie sur le territoire est en exploitation ;
- **7 projets** de déchetterie sont en gestation ;
- **L'objectif initial** de mettre en fonctionnement ces sites en 2019 ne sera pas tenu et a été repoussé.

AXE 4 : DÉSENCLAVER LES COMMUNES ISOLÉES

Les besoins diffèrent d'une zone à l'autre de la Guyane - de par l'importance et la densité de la population, de l'aménagement et des infrastructures existantes et du niveau d'enclavement des zones concernées. Sur le littoral, où vit la majorité de la population, les infrastructures existent.

À l'intérieur du territoire, les infrastructures font défaut et ne sont pas adaptées à la faible densité de population ni à leur isolement.

Adapter les solutions aux territoires, notamment dans l'intérieur

Le taux de collecte de certaines communes de l'intérieur n'est que de 20 %. D'autres, n'ont aucune collecte des déchets⁴⁷⁶.

Dans l'intérieur du territoire (hors littoral), les défis logistiques dus à l'enclavement de certaines communes sont importants.

En Guyane, 7 communes sur 22 ne sont pas accessibles par la route – elles sont uniquement accessibles par avion ou pirogue. Cela pose d'importants problèmes de logistique et de coûts.

Toutefois, un désenclavement « par la route » n'est pas à envisager. En effet, la construction d'un réseau routier pour relier certaines de ces communes ne pourrait se faire qu'au risque d'une déforestation majeure et d'une fragmentation irréversible de la forêt.

Les déchets de certaines communes reculées ne sont pas collectés, notamment le long des fleuves Maroni et Oyapock.

Par exemple, les communes de Camopi et Ouanary ne sont accessibles que par pirogue et seules les villes de Saint-Georges et Régina sont accessibles par la route.

Dans ce sens, l'Agence Française de Développement (AFD) a investi 1,8 millions d'euros sur 3 ans pour soutenir la Communauté de communes de l'est guyanais (CCEG) dans son programme d'amélioration de la collecte et du transfert des déchets, via la réhabilitation de la décharge et la réalisation d'un quai de transfert à Saint-Georges de l'Oyapock ainsi que la création d'une plateforme de transit à Régina.

Une gestion des déchets aux normes demande donc une logistique innovante et adaptée pour la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets.

Pallier le manque de sites de traitement des déchets par la création de sites de taille adaptée à des coûts modérés permettrait de créer de la valeur et des emplois, tout en assurant une gestion aux normes.

Des formations à la gestion de sites de petite taille

Les communes enclavées n'ont pas toujours accès à un centre de traitement des déchets ou à une collecte régulière de la part des services publics.

Il est donc important de :

- **Former la main-d'œuvre** à la gestion de centres de petite taille et à l'information des citoyens, des élus et des acteurs économiques ;
- **Sensibiliser la population** à la prévention (diminution) des déchets et la valorisation locale des déchets ;
- **Créer des centres locaux** d'une taille adaptée afin d'éviter les décharges sauvages ;
- Promouvoir des **solutions qui ont des débouchés locaux**, comme le compostage domestique et les bio-digesteurs.

Selon l'Ademe, la mise en œuvre de ces actions est estimée à :

- 1 responsable pour 5 000 habitants ;
- Soit une cinquantaine de responsables « ambassadeurs' déchets » dans les 22 communes de Guyane ;
- Deux formateurs du programme (70 000 €/an).

Ces dispositifs permettraient de créer des emplois pour des personnes peu qualifiées, et des postes locaux pour la sensibilisation, la gestion et la surveillance des centres.

Des biodigesteurs dans les communautés rurales

L'investissement dans des biodigesteurs fournissant du gaz naturel est à envisager dans des communautés rurales et agricoles. Ce dispositif se nourrit de déchets organiques et produit localement du gaz naturel pour la communauté.

C'est un système particulièrement pertinent pour des communautés agricoles et rurales, permettant à la fois la valorisation des déchets organiques, une quasi-indépendance énergétique et il évite les émissions de CO₂. La communauté de Vale Encantado au Brésil fournit ainsi en énergie une communauté d'une cinquantaine de personnes.

Une inspiration : la méthode Fukuoka, une technique basée sur les matériaux locaux

La méthode Fukuoka, créée au Japon dans les années 1970, est une technique qui permet d'éliminer les déchets solides à faible coût.

Le principe repose sur l'utilisation de canalisations (en matériaux locaux) amenant l'air jusqu'aux déchets stockés dans la décharge.

Le lixiviat (ou « jus » issus de déchets, de compost) est alors récupéré et pulvérisé dans la décharge, ce qui élimine définitivement les déchets solides qui s'y trouvent.

Cette technique permet d'améliorer, à bas coûts, les sites d'enfouissement, et s'adapte à des installations de petite taille et à de nombreux matériaux (pour les canalisations).

Les matériaux utilisés pour ce type d'installations importent peu ce qui permet d'optimiser les ressources locales disponibles (bambou, feuilles de cocotier, citernes).

C'est ce qui a fait le succès de cette technique dans des pays comme l'Iran, la Chine, le Mexique et dans la région Asie-Pacifique.

Se pose toutefois la question des émissions de méthane liées à ce procédé.

Source : « Dissection de la coopération technique en matière de gestion des déchets solides dans une perspective de développement des capacités », Mitsuo Yoshida Conseiller Senior, Institut de la coopération internationale, JICA, 2006

AXE 5 : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS

La valorisation du verre

La valorisation du verre fonctionne bien aujourd'hui en Guyane. Toutefois, des opportunités de diversification demeurent.

La collecte préservante du verre, pourrait être développée. Elle soutiendrait ainsi le développement de l'industrie agroalimentaire en lui fournissant localement des pots en verre (pour des préparations stérilisées). Aujourd'hui, les pots en verre sont importés. Un système de consignes pourrait être envisagé, comme c'est le cas au Suriname. Ce système pourrait être particulièrement adapté aux agglomérations du littoral.

Une autre opportunité est la valorisation des isolateurs en verre utilisés sur les lignes à haute tension. Ces isolateurs sont renouvelés en moyenne tous les 30 ans. La Guyane dispose de 1 150 km de réseau haute tension (44 % en souterrain).

En Nouvelle-Calédonie, ce sont ainsi entre 16 à 22 tonnes d'isolateurs qui ont déjà été collectés et valorisés. On estime les gisements à environ 6 tonnes/an (2015) et jusqu'à 10 tonnes en 2025⁴⁷⁷.

Les isolateurs sont transformés en agrégats puis en sable, tamis et granulés industriels qui peuvent être utilisés pour des revêtements ou du sablage. L'opportunité serait à étudier en Guyane, la viabilité d'un tel projet dépendant directement du volume des gisements.

La question des débouchés locaux de la valorisation

S'il y a une opportunité de développer la capacité de valorisation des déchets en Guyane et réduire au maximum les importations et exportations, se pose toutefois, la question de la rentabilité de ces activités au vu des débouchés locaux – des industries utilisatrices des produits qui seraient valorisés.

Plusieurs matériaux, comme les pneus ou le carton, pourraient être priorités car ils peuvent être collectés et traités localement et ils ont des débouchés (voirie, emballages), créant ainsi de la valeur et des emplois locaux.

La valorisation de pneumatiques

Entre 2011 et 2014, l'unité de broyage de pneus de Rémire-Montjoly a traité 2 500 tonnes de pneumatiques. Or la filière REP en collecte 1 507 tonnes.

Toutefois, les pneus cisailés en chips n'ont pas été valorisés et sont restés sur site. Des discussions sont en cours pour travailler à une résorption du stock.

Nous n'avons pas de données sur le nombre de pneumatiques non collectés.

Il est toutefois probable qu'en 2014, la Guyane a été en dessous du taux de collecte des pneumatiques de 92 % en moyenne en France⁴⁷⁸.

L'opportunité (et le besoin) de développer cette filière en Guyane est importante, notamment dans un contexte de 4 414 immatriculations de voitures neuves particulières par an(en 2015)⁴⁷⁹.

À la Réunion par exemple, le taux de collecte des pneumatiques frôle 75 % et les produits issus de la valorisation des pneumatiques (les chips) sont plus diversifiés qu'en Guyane, à savoir :

- Remblais drainants ;
- Matériaux acoustiques ;
- Matériaux thermiques ;
- Matériaux amortissants ;
- Gomme de caoutchouc pour les aires de jeu ;
- Matériaux textiles.

Une inspiration : des actions pilote en matière de compostage en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, plus de 130 000 tonnes de déchets organiques (résidus d'origine animale ou végétale – hors papiers et cartons) sont produits chaque année. Le retour au sol de la matière organique concerne près de 40 % de ces déchets.

De manière générale, un quart des déchets ménagers et plus du tiers des déchets non dangereux sont organiques.

Or ces derniers sont encore majoritairement destinés à l'enfouissement ou au brûlage.

La Nouvelle Calédonie a mis en place des dispositifs de compostage :

- **Centralisés** : des plateformes qui accueillent les déchets organiques de communes et de professionnels ;
- **En communauté** : un compostage semi-collectif à l'échelle d'un quartier – les déchets sont apportés par les particuliers, la collectivité et les bailleurs sociaux ;
- **Agricoles** : provenant d'exploitations agricoles et de la restauration, soit des volumes importants ;
- **Individuels** : compostage domestique de cuisine ou de jardin.

Le compostage individuel permet par exemple de réduire de 50 à 100 kg par habitant et par an la quantité de déchets ménagers.

Le seul défi est la présence de nickel dans les déchets récoltés, dû au fait que les terres calédoniennes contiennent naturellement du nickel - d'où l'exploitation importante et controversée de ce minerai en Nouvelle-Calédonie. Le nickel est absorbé naturellement par les plantes lors de leur croissance et se retrouve ainsi dans le compost. Toutefois, ce compost peut, à son tour et malgré les traces de nickel, aider à la revégétalisation d'anciens sites miniers.

Le compostage permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre en limitant le processus de pertes de carbone et d'azote par les sols.

Les résultats des études menées sur ces dispositifs sont satisfaisants (potentiel d'amendement organique, caractéristiques agronomiques, innocuité), et les besoins sont réels. Le rapport de l'Ademe sur ce sujet note :

« Les besoins sont réels, que ce soit dans l'agriculture, l'horticulture ou la revégétalisation des terrains miniers. »

En Nouvelle-Calédonie, le compostage est appelé à se développer.

Source : « [Les pratiques de compostage en Nouvelle-Calédonie](#) », Ademe, 2015

AXE 6 : DÉVELOPPER LES FILIÈRES REP (RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR) EN GUYANE

Si la structuration des filières REP s'est améliorée en Guyane, certaines branches restent à développer⁴⁸⁰.

Un rapport du ministère de l'Outre-mer le qualifie ainsi : « L'implantation et déploiement des filières REP sont insuffisants et inadaptés aux spécificités RUP (pneus, huiles). Les filières REP encombrants et gros DEEE sont à développer »⁴⁸¹.

Il y a également un manque de recensement précis des déchets collectés, traités et valorisés – qui varie dans sa précision d'une branche à l'autre.

Des propositions (Ademe) vont dans ce sens, pour notamment :

- Avoir une **meilleure connaissance de la nature et des volumes de déchets** appartenant aux filières REP ;
- **Améliorer la collecte et le traitement** des déchets appartenant aux filières REP ;
- **Réduire les coûts** liés au service public de gestion des déchets ;
- **Mieux répartir les coûts** parmi les acteurs de la chaîne de production et de gestion des déchets.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Réaliser une **étude** visant à déterminer la typologie et les quantités de gisement des déchets appartenant aux filières REP ;
- **Nommer des référents filières**, études et gestionnaires de sites de traitement
- En fonction des résultats de l'étude, proposer un **programme de développement des filières** (construction de sites de traitement, agrandissements de sites existants, etc.).

Ce programme de développement est estimé à :

- Un **investissement d'environ 900 000 €**, principalement pour la rémunération des référents filières et gérants de sites ;
- La création de **25 emplois**.

Toutefois, le type et la nature de cet investissement ne sont pas précisés (acteurs privés des filières REP, organismes publics ou un financement mixte).

Nous pensons qu'une mutualisation est possible, en ayant un référent pour deux filières REP, portant les emplois créés à une vingtaine, ou au moins une quinzaine.

Développer la filière DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Pour développer la filière DEEE, plusieurs actions et investissements seraient à mener :

- Développer la **collecte en apport volontaire** ;
- Renforcer la **reprise « 1 pour 1 » par les distributeurs**, pour éviter l'enfouissement ;
- Soutenir les acteurs du **réemploi**, la formation et la création d'activité ;
- Informer et **sensibiliser** les consommateurs.

La création d'activité dédiée au traitement des DEEE en filière REP permettrait de pallier, en partie, le problème de saturation des installations de stockage. Cela permettrait par ailleurs de développer les activités de réemploi sur le territoire, créant ainsi de l'activité économique et des emplois.

Focus sur les véhicules hors d'usage (VHU)

Selon les acteurs, il faudrait, *a minima*, doubler le traitement des VHU en Guyane.

Les propositions du rapport Letchimy vont dans ce sens et sont orientées autour de 4 axes – s'ils ne sont pas spécifiques à la Guyane, ils restent néanmoins pertinents :

- **Faire progresser le nombre de véhicules hors d'usage (VHU) traités** par des centres agréés pour répondre à un enjeu sanitaire, environnemental et économique ;
- **Optimiser la valorisation** de pièces de réutilisation pour développer l'économie circulaire dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer ;
- **Recycler** les VHU en adoptant un principe de proximité ;
- Utiliser la possibilité pour les collectivités régies par **l'article 73-3** de la Constitution de fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire.

Enjeux et difficultés

Parmi les raisons de ce faible taux de valorisation des VHU et de revalorisation des pièces en bon état figurent le manque d'informations sur les obligations légales, et la gratuité de la reprise des véhicules. Les professionnels sont ainsi l'obligation légale de reprendre gratuitement les VHU. Les particuliers ont, eux, l'obligation de remettre le VHU dans un centre agréé, sous peine d'une amende de 1 500 €.

Des actions d'informations sont à mener dans un territoire dont le principal moyen de transport est routier. Les casses illégales et autres acteurs informels sur le territoire (et pays voisins) représentent aussi un frein supplémentaire au développement des filières agréées de dépollution et de traitement des VHU.

D'autres difficultés à surpasser incluent :

- Le **peu de sites agréés** ;
- Le besoin de **main-d'œuvre qualifiée** ;
- Des véhicules dispersés sur un **territoire vaste** comprenant des zones très isolées ;
- La **gestion d'un stock historique** de près de 15 000 véhicules.

AXE 7 : AMÉLIORER LA MISE EN RELATION DES ACTEURS

La création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs et les utilisateurs de déchets

En vue du développement de circuits courts et circulaires entre les acteurs, une plateforme en ligne permettrait d'inscrire le tonnage et le type de déchets produits et nécessaires (par exemple respectivement des biodéchets et du compost) et de mettre en relation les producteurs et les demandeurs pour maximiser les synergies.

Cela permettrait :

- Une **optimisation** de la gestion des déchets ;
- Une meilleure **valorisation** des déchets ;
- La création d'un **réseau de mise en relation** entre producteurs, utilisateurs et transformateurs des déchets sur l'ensemble du territoire.

Cette proposition est estimée, selon l'Ademe, à :

- **45 000 €** d'investissements ;
- La création d'un emploi.

Une inspiration : Litterati

Litterati, est une application mobile gratuite de géolocalisation des déchets – qui sont identifiés puis ramassés par des particuliers.

L'application comptait 1 713 292 déchets identifiés et ramassés dans 20 pays à l'été 2018.

L'application permet aux utilisateurs de photographier leurs « prises » et référencer les déchets ramassés par type, matériau, marque, et de géolocaliser leur position.

Les données très détaillées de la plateforme ont aidé des municipalités (dont la ville de New York) d'optimiser les parcours de collecte de leurs services.

La plateforme a également facilité le dialogue et les actions concrètes de la part d'acteurs publics et privés dont les produits se trouvaient photographiés par les utilisateurs (notamment des grands noms de la restauration fast food).

Une chaîne de fast food a ainsi réduit le nombre de sachets (de Ketchup et mayonnaise) qui donnait automatiquement à ses consommateurs (et qui se retrouvaient par terre). Une école a interdit les pailles dans sa cantine – car celles-ci se retrouvaient jetées par terre – et photographiées et enregistrées par les utilisateurs de l'application.

AXE 8: DÉVELOPPER DES RÉSEAUX VERTUEUX D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Créer un cercle vertueux d'écologie industrielle

Cette proposition, soutenue par le FEDER et ERDF (Électricité Réseau Distribution France), préconise la création d'un réseau d'entreprises partenaires réfléchissant à des solutions pour réduire les coûts d'exploitation des sites et participer à la réduction des déchets⁴⁸².

Il s'agit ainsi de mettre en place des circuits courts de collecte, traitement et valorisation, notamment des déchets alimentaires et de la production agricole.

Pour réaliser des programmes d'incitation à l'écologie industrielle, les propositions d'actions sont les suivantes :

- Créer des zones dédiées à l'installation d'un **écosystème d'entreprises** favorisant l'écologie industrielle ;
- **Sensibiliser** les décideurs acteurs en Guyane à l'écologie industrielle ;
- Créer un atelier de travail entre décideurs pour réfléchir aux solutions envisageables et créer un **réseau de dialogue** et de partage de bonnes pratiques et des besoins des différents acteurs ;
- Créer un **statut juridique** permettant à des entreprises de s'associer pour créer un tel projet (ex. : joint-ventures).

Cette proposition est incluse dans les **67,5 millions d'euros** d'investissement (ERDF, programme FEDER) et prévoit la création de deux emplois directs (de coordination) pour les propositions ci-dessus.

Renforcer les contrôles et sensibiliser les acteurs⁴⁸³

Si elle rattrape peu à peu son retard, la Guyane n'offre pas encore aujourd'hui une gestion des déchets optimale – et aux normes.

Des actions ont été proposées par l'Ademe dans ce sens afin d'améliorer les structures, de renforcer les contrôles et de sensibiliser les acteurs :

- **Mise aux normes** des structures de stockage des déchets ;
- Augmentation de la **valorisation** des déchets, grâce à des infrastructures performantes ;
- **Implication** de tous les acteurs, privés et publics en amont et en aval de la filière ;
- Renforcement des **contrôles**.

La sensibilisation et l'accompagnement des acteurs (hors investissements dans les infrastructures) est estimée à :

- Un investissement de **140 000 €**
- La création de **3 emplois** (un coordinateur et deux inspecteurs)

Une inspiration : des centres de valorisation multi-filières à la Réunion

Une usine de tri multi-filières, INOVEST, est en construction à la Réunion.

Ce centre de valorisation traitera annuellement près de 170 000 tonnes de déchets, jusqu'à présent enfouis, provenant des particuliers et des entreprises du nord et de l'est de l'île.

Ces déchets permettront de produire des matières premières secondaires, compost et combustible solide de récupération (CSR).

Ce projet travaillera, en amont, avec les filières REP et créera, en aval, un atelier solidaire de réparation et réemploi.

Ce projet a demandé un investissement de 70 millions d'euros et devrait créer 30 emplois directs et 100 emplois indirects.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production des activités de gestion des déchets en Guyane

Notre analyse montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de l'eau, assainissement et déchets achète 25 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale.

La gestion des déchets, considérée ici comme le secteur « eau, assainissement et déchets » est une activité qui a des effets d'entraînement intéressants sur l'économie guyanaise. Notre étude montre que ce secteur est en 9^e position (sur 36) en termes d'effets d'entraînement directs sur le reste de l'économie.

Nous détaillons ci-dessous plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Une augmentation de la production du secteur « eau, assainissement, déchets » de 10 millions d'euros génèrerait, selon notre analyse :

- Près de 4 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie
- 2,5 M€ d'achats de biens et services intermédiaires achetés auprès de l'économie locale
- 125 emplois (équivalent temps plein au Smic)

En suivant les mêmes calculs et en faisant une hypothèse d'augmentation de la production de 20 millions d'euros, il ressort qu'une telle augmentation pourrait avoir pour effets :

- La création de 8 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie
- Et la création de 250 emplois (équivalent temps plein au Smic)

Des infrastructures à rattraper

Les infrastructures d'eau, d'assainissement et de la gestion des déchets devraient faire l'objet d'un rattrapage important. En effet, près de 15 % de la population n'est pas raccordée à un réseau d'eau potable et, en ce qui concerne la gestion des déchets, moins de 20 % des déchets collectés sont valorisés et de très nombreux sites ne sont pas aux normes.

En faisant l'hypothèse d'une augmentation de la production du secteur « eau, assainissement, déchets » de 50 millions d'euros, cela génèrerait, selon notre analyse :

- Près de 20 M€ de valeur ajoutée
- 12,5 M€ d'achats de biens et services intermédiaires auprès de l'économie locale
- La création de 625 emplois (équivalent temps plein au Smic)

Une augmentation de la production de 10 M€ dans le secteur de l'eau, assainissement et déchets génèrerait 4 M€ de valeur ajoutée, et créerait plus de 120 emplois (ETP au Smic)

Il y a aujourd'hui 155 offres de postes dans ce secteur sur le site du Pôle emploi Guyane

625 emplois (ETP au Smic) pourraient être générés par une augmentation de la production de 50 M€.

Des projections ambitieuses des professionnels du secteur à horizon 2040

Les professionnels du secteur (relayés dans le rapport Guyane 2040 du MEDEF) ont fait des projections d'augmentation du « PIB » du secteur de 104 millions d'euros d'ici 2030 et de 166 millions d'euros d'ici 2040, et la création de 2 080 emplois au même horizon.

En reprenant ces ordres de grandeur et en utilisant notre modélisation, une augmentation théorique de la production de ce secteur de 100 millions d'euros pourrait générer, selon notre analyse, 40 millions d'euros de valeur ajoutée et 1 250 emplois (ETP au Smic).

L'Ademe estime la création d'emplois dans le secteur de l'ordre de :

- **50 emplois** pour 10 000 tonnes de produits complexes à démanteler (ex : DEEE)
- **11 emplois** pour 10 000 tonnes entrant au centre de tri
- **3 à 4 emplois** pour 10 000 tonnes traitées en incinération, tri compostage ou tri méthanisation

Rappelons ici qu'à l'été 2018, le Pôle emploi Guyane affichait 155 postes dans ce secteurs – à plusieurs niveaux d'expertise⁴⁸⁴.

Le programme FEDER propose un financement de 67,5 millions d'euros afin de pallier le manque d'infrastructures nécessaires et de valoriser les matières premières. Ces ordres de grandeur nous permettent d'apprécier l'opportunité réelle de développer ce secteur en termes de création de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie et d'emplois.

L'Ademe estime à 50 le nombre d'emplois créés pour 10 000 tonnes de produits complexes à démanteler et 11 emplois pour 10 000 tonnes en centre de tri

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont également à prendre avec prudence car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Au vu de la situation actuelle de la gestion des déchets en Guyane, du rattrapage à mettre en œuvre et des financements prévus, il est réaliste de penser que les infrastructures vont se développer dans ce secteur et qu'il y aura ainsi une augmentation de la production.

La création d'emplois:

La création d'emplois dans ce secteur est estimée à :

- **1 emploi** (ETP) pour 10 000 tonnes mises en **décharge** ;
- **3 à 4 emplois** pour 10 000 tonnes traitées en **incinération, tri compostage ou tri méthanisation** ;
- **11 emplois** pour 10 000 tonnes entrant au **centre de tri** ;
- **50 emplois** pour 10 000 tonnes de **produits complexes** à démanteler (ex. : DEEE).

Pôle emploi recense de nombreux postes dans ce secteur :

- **109 techniciens** et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement ;
- **40 ouvriers** de l'assainissement et du traitement des déchets ;
- **6 cadres techniques** de la maintenance et de l'environnement.

Sources : « Chiffres clés des déchets en Guyane, 2013 », Ademe, et « Étude des besoins », Pôle emploi Guyane

Autres références et articles

- [Déchets 2017, les chiffres clés, Ademe](#)
- [AFD: améliorer la collecte et la gestion des déchets dans l'Est guyanais](#)
- [Rapport Letchimy sur l'économie circulaire en Outre-Mer \(2015\)](#)
- [Les OMR en France, Ademe](#)
- [Le programme National de Prévention des déchets 2014-2020, Ademe](#)
- [Le centre AER en Guadeloupe](#)
- [Déchets, une montagne d'enjeux, Une saison en Guyane, 2017](#)
- [Ceil, l'observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie](#)
- [Les pratiques de compostage en Nouvelle-Calédonie, Ademe, 2015](#)

Abréviations

- **Ademe** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
 - **APV ou PAV** : Apport Volontaire ou Point d'Apport Volontaire

 - **CACL** : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane
 - **CCEG** : Communauté de Communes de l'Est Guyanais
 - **CET** : Centre d'Enfouissement Technique
 - **CSR** : Compost et Combustible Solide de Récupération

 - **DAE** : (Déchets d'Activités Économiques)
 - **DASRI**: Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
 - **DDS**: Déchets Diffus Spécifiques des Ménages
 - **DEA**: Déchets d'Éléments d'Ameublement
 - **DEEE**: Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 - **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

 - **ERDF** : Électricité Réseau Distribution France

 - **ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
 - **ISDND** : Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

 - **MNU** : Médicaments Non Utilisés
 - **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

 - **PA** : Piles et Accumulateurs
 - **PA automobiles** : Batteries automobiles
 - **PAP** : Collecte en Porte à Porte
 - **PAV ou APV** : Apport Volontaire ou Point d'Apport Volontaire
 - **PDEDMA** : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
 - **PLP** : Programme local de Prévention des déchets
 - **PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
 - **PU** : Pneus Usagés
 - **REP** : Responsabilité Élargie du Producteur

 - **RoHS** : Restriction of Hazardous Substances, Directive européenne visant à limiter l'utilisation de 10 substances dangereuses
 - **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 - **SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
 - **TLC** : Textiles, Linges, Chaussures
 - **VHU** : Véhicules Hors d'Usage
-



Le secteur
de la construction

Les chiffres clés du secteur de la construction en Guyane

Le secteur de la construction

- **373 M€** de volume d'affaires contractualisé en 2017 sur 686 M€ prévus, soit un taux de réalisation de 54 %, contre 84 % en 2016⁴⁸⁵
- **11 %** des effectifs salariés recensés par l'Urssaf en 2017⁴⁸⁶
- **5 200 emplois** salariés en 2017 selon l'Insee⁴⁸⁷, contre **3 507 salariés** selon le CERC Guyane⁴⁸⁸
- **17 %** des créations d'entreprises en 2017⁴⁸⁹
- **17 %** de l'ensemble des entreprises guyanaises en 2017⁴⁹⁰
- **16 800 logements sociaux** en 2017, en progression de 4,4 % sur un an

Évolution du secteur

- **23,5 % de baisse** du volume d'affaires de la commande publique en 2017 après une hausse de 72,2 % en 2016, soit **351 millions d'euros** en 2017 contre 458 millions d'euros en 2016
- **-50 %** des mises en chantiers de logements neufs en un an à fin décembre 2017, et **-43,7 %** des autorisations à la même date⁴⁹¹
- **-2,5 %** des mises en chantiers de construction neuve de locaux en un an à fin décembre 2017, et **+18,9 %** des autorisations à la même date⁴⁹²
- **349 M€** de volume d'affaires prévisionnel de la commande publique en 2018 (sur la base d'un taux de réalisation moyen des 7 dernières années), sur un total de **684 M€** de volume d'affaires total de la commande publique en 2018⁴⁹³
- **194 projets et 1,559 Md €** de commande publique prévisionnelle 2019-2022⁴⁹⁴

Besoins de construction de logements

- **4 400 à 5 200 logements par an** : besoins de construction de logements en Guyane d'ici 2040
- soit entre **100 000 à 120 000 logements** à construire en à peine plus de 20 ans
- **50 %** : estimation de la part du logement social dans les constructions de logements

Besoins en matières premières du secteur (estimations de 2010 à horizon 2025) (DDE)

- **580 000** tonnes en sable
- **1 160 000** tonnes en granulats
- **300 000** tonnes en latérite à l'horizon (estimation 2015)

Plans de financement

- **5,6 M€**/an de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux)
- **158 M€** d'appels d'offres publics envisagés par l'Observatoire économique et social du marché de la construction (CERC)

Soit

- **35 M€** pour le bâtiment non résidentiel
- **65 M€** pour les logements
- **58 M€** pour les travaux publics
- La cession gratuite à la CTG de 250 000 hectares appartenant à l'État
- La cession de 1 700 hectares, au bénéfice de l'EPAG qui portera la future OIN
- 150 000 € sur 5 ans pour un projet de R&D sur l'adaptation des matériaux de construction aux contraintes climatiques d'Amazonie (Guyane Technopole)

Le Plan d'Urgence Guyane

- **50 M€ pendant 5 ans** pour accompagner la Collectivité Territoriale de Guyane pour la construction de collèges et lycées, soit 250 M€

État des lieux du secteur de la construction en Guyane

Les chiffres clés de l'emploi dans le secteur de la construction en Guyane : des estimations qui varient

En 2017, le secteur de la construction représentait 17 % des créations d'entreprises et rassemblait 17 % de l'ensemble des entreprises guyanaises⁴⁹⁵. En 2014, la construction en Guyane représentait près de 8% de la valeur ajoutée totale du territoire (derrière le secteur de l'industrie) contre 6 % pour la moyenne nationale la même année.

En 2017, le secteur de la construction employait 5 200 salariés selon l'Insee⁴⁹⁶, soit 11 % des effectifs salariés recensés par l'Urssaf. La même année, le CERC Guyane (Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction) comptait 3 507 salariés dans ce secteur⁴⁹⁷.

Les ouvriers non qualifiés du gros œuvre bâtiment représentent le troisième gisement de projets de recrutement en Guyane (233 postes en 2018), derrière les agents d'entretien de locaux et les agents de sécurité et de surveillance.

Une commande publique alimentée par les financements alloués par l'État

Une baisse de 23,5 % du volume d'affaires de la commande publique est à noter en 2017, après une hausse de 72,2 % en 2016, soit 351 millions d'euros en 2017 contre 458 millions d'euros en 2016.

Selon le rapport d'activité de l'IEDOM, « le BTP devrait bénéficier des effets induits par l'augmentation de 60 % des crédits alloués par l'État pour relancer la commande publique »⁴⁹⁸.

Selon les acteurs du secteur, le volume d'affaires prévisionnel de la commande publique en 2018 (sur la base d'un taux de réalisation moyen des 7 dernières années) serait de 349 millions d'euros pour un total de volume d'affaires de la commande publique sur l'année 2018 de 684 millions d'euros⁴⁹⁹.

Sur la période 2019-2022, les acteurs du secteur comptent 194 projets et 1,559 milliard d'euros de commande publique prévisionnelle⁵⁰⁰.

L'expansion démographique laisse entrevoir un fort besoin en logements pour les années à venir, particulièrement dans le Haut Maroni

Selon la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2016-2018 de la Guyane⁵⁰¹, la région du Bas Maroni, qui prévoit une augmentation de 120 000 habitants en 2030, prévoit aussi un besoin de logements de 26 000 logements. Cela représente la plus forte évolution, devant les besoins du Centre littoral (19 000 logements à prévoir en 2030), le Haut Maroni (10 000 logements), puis les Savanes, l'Est et le Cœur de Guyane avec respectivement 5 000, 2 000 et 100 logements à construire.

L'Insee et la Deal estiment qu'entre 4 400 et 5 200 logements par an devront être construits d'ici à 2040⁵⁰², soit sur 23 ans entre 100 000 et 120 000 logements (dont la moitié en logement social).

Le parc de logements sociaux

En 2017, le parc social comprend 16 800 logements, en progression de 4,4 % sur un an.

Entre 2012 et 2017, 4 200 logements sociaux ont été livrés et proposent des loyers moyens de 6,3 € au m² contre 11,0 € au m² dans le privé.

Le problème de l'habitat illicite

Selon l'EPFA (Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane), « la faiblesse de l'offre immobilière a rendu courante la pratique de l'habitat illicite en Guyane⁵⁰³. Aujourd'hui, les constructions non autorisées peuvent être, selon les secteurs, plus nombreuses que les constructions autorisées. »

Et d'ajouter que « plus de 1 000 logements voient ainsi le jour tous les ans, sans aucun aménagement ou raccordement aux réseaux. Le besoin annuel est estimé entre 4 400 et 5 200 logements neufs »⁵⁰⁴.

Un fort besoin en approvisionnement de matières premières indispensables à la construction

Les communes de l'intérieur de la Guyane montrent actuellement les plus forts besoins en matériaux BTP et sont en défaut d'approvisionnement. Pour cause, leur éloignement des sites d'extraction, qui pousse les communes à s'approvisionner sur place, ce qui leur évite un transport de matériaux depuis la zone littorale.

Certaines des communes n'ont aucune ressource à disposition sur place pour réaliser des pistes latéritiques de bonne qualité (Grand-Santi), tandis que d'autres ne semblent avoir aucune alternative locale à l'activité artisanale d'extraction de sables et graviers alluvionnaires en lit mineur pour leurs besoins en matériaux à béton (Papaïchton, Apatou).

« Les ressources en roches dures, nécessaires pour les opérations de confortements de berges et éventuellement la production de granulats concassés, sont quant à elles souvent inexistantes, inaccessibles ou inexploitable car cantonnées aux fleuves et à leurs rives »⁵⁰⁵.

Des ventes de ciment stables

Les ventes de ciment restent stables (0,1 % entre 2015 et 2016) mais ont fortement diminué depuis 2012. La moyenne des ventes de ciment sur 5 ans sur le territoire est proche de 85 000 tonnes (2012 à 2016).

Les principaux acteurs du secteur

Les acteurs impliqués au long de la chaîne de valeur du secteur de la construction en Guyane

La chaîne de valeur du secteur de la construction est structurée en 4 grandes parties chronologiquement dissociables :

- **L'extraction** de matières premières ;
- La **transformation** et négoce de matières premières (bois, sable, ciment, verre) ;
- La **construction** (entrepreneurs, architectes, ingénieurs) ;
- La **maintenance** (exploitant, propriétaire, l'entreprise de maintenance) ;
- La **gestion des déchets** issus des constructions ;
- La **démolition** et/ou la rénovation.

Des métiers transverses interviennent tels que la logistique, le nettoyage, la santé et la sécurité, la décoration et le mobilier. Les principaux acteurs transverses sont :

- Les acteurs de **l'énergie** avec les organismes certificateurs (BREEAM, BBC, HQE, etc.) et les bureaux d'étude, les cabinets de conseil en expertise énergie, etc. ;
- L'environnement **législatif** (bâtiments durables) avec le ministère de la Transition énergétique ;
- Les **ONG** de protection de l'environnement, des habitats naturels et des populations amérindiennes ;
- Les **investisseurs** (État et collectivités, les investisseurs privés) ;
- Et les pilotes des **aménagement**s (DEAL, EPFA).

S'ensuivent les acteurs de la construction :

- Artisans, cimentiers, constructeurs et les syndicats (CERC, Union intersyndicale des acteurs économiques de la construction)

Les secteurs concernés par la construction d'infrastructures pour leur bon fonctionnement :

- Santé ;
- Éducation ;
- Transport (maritime, aérien, routier) ;
- Eau et assainissement ;
- Bâtiments (commerces, bureaux, logements) ;
- Le secteur spatial.

Le secteur est régulé par le domaine administratif et les autorités publiques :

- Contraintes environnementales, ICPE (législation) ;
- Autorisations de permis de construire (préfecture) ;
- Règles professionnelles (syndicats, droit des travailleurs) ;
- Standardisation.

La concentration des commandes entre quelques maîtres d'ouvrage

Quatre maîtres d'ouvrage assurent près des trois quarts du montant desancements de travaux. Parmi ces chantiers, on trouve la base de lancement Ariane 6, des programmes de logements sociaux, ainsi que la poursuite des travaux de construction du centre hospitalier de l'ouest guyanais⁵⁰⁶.

Focus sur l'extraction de matière première pour la construction

L'exploitation de carrières se concentre en Guyane sur les gisements de roche, sables et latérite

Au 1er juin 2010, **29 carrières autorisées** en activité sur l'ensemble du département^{vi}, soit une capacité annuelle maximale de production de :

- **1 200 000 tonnes** de roches dures ;
- **515 850 tonnes** de sable ;
- **688 490 tonnes** de latérite.

En 2009, la production effective s'est élevée à près de 1 300 000 tonnes annuelles de matériaux selon la DRIRE, et à près de 770 000 tonnes selon les professionnels.

Le bassin de Cayenne concentre l'essentiel de la production en matériaux du département : 74 % des roches, 33 % des sables et graviers (2^e position derrière le bassin de St-Laurent) et 43 % de la latérite.

À l'heure actuelle, aucune carrière n'est autorisée dans les communes de l'intérieur. Il existe toutefois une petite activité d'extraction de sables et graviers dans le lit mineur du Lawa-Maroni et de l'Oyapock, et de latérite et sables blancs à terre.

En Guyane, le transport des matériaux s'effectue presque exclusivement par voie routière.

La Guyane présente une situation critique pour la disponibilité en matériaux de construction. En effet, face aux fermetures prévisibles de carrières (de sable, de roche ou de latérite), et à leur non-renouvellement, les matières premières nécessaires pour les futurs aménagements risquent de manquer.

Des pénuries en latérite et en sables nobles exploitables à un coût acceptable sont déjà identifiées à court terme.

^{vi} « Schéma départemental des carrières de la Guyane », BRGM, 2010, disponible sur <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-59306-FR.pdf>

Bien qu'il existe en Guyane de nombreux gisements de ces produits, de qualité et d'importance variables, beaucoup d'entre eux sont situés dans des zones sensibles sur le plan environnemental (SMVM, zones RAMSAR) ou réglementées (restriction dans les documents d'urbanisme).

Ainsi, les carrières peuvent difficilement prétendre à une extension de leurs exploitations ou à l'ouverture de nouvelles. De ce fait, la visibilité pour les prochaines années reste faible pour les professionnels.

Pourtant, il existe un problème : dans le cadre du développement urbain des bassins de Cayenne, de Saint-Laurent-du-Maroni et de Kourou, il est quasiment indispensable d'exploiter de nouvelles carrières selon les professionnels. Ces derniers craignent un plus grand recours à l'importation de ressources nécessaires pour alimenter les besoins du futur, malgré les ressources présentes sur le territoire.

Ces constats renforcent la nécessité d'anticiper et de mieux territorialiser les besoins en matériaux afin d'optimiser la relation entre les lieux de production et les lieux de consommation. En effet, les lieux de production sont souvent éloignés des bassins de consommation (ex. : sable).

C'est pourquoi on note ces dernières années :

- Un impact croissant du **coût du transport** (le remblai d'apport latéritique est passé de 15 à 40 € du m³ en 5 ans) ;
- La **raréfaction ou la disparition de matériaux** dans certains bassins de consommation (latérite et sable exploitables sur l'Île de Cayenne).

L'approvisionnement en matières premières locales, un défi pour le secteur de la construction en Guyane

D'après une étude réalisée en 2010 par la Direction Départementale de l'Équipement (DEE) de la Guyane⁵⁰⁷ (chiffres à prendre avec précaution car datant de 2009), en 2025, les besoins futurs dans la construction devraient dépasser (estimations sur les besoins des communes) :

- **580 000 tonnes** en sable ;
- **1 160 000 tonnes** en granulats ;
- **300 000 tonnes** en latérite à l'horizon 2015.

Sur le littoral (principaux bassins d'extractions), si l'on considère la ressource disponible au regard de la production annuelle autorisée et des dates d'échéance d'autorisation des carrières, l'écart entre les besoins et les productions autorisées va aller croissant entre 2015 et 2025.

À l'exception du bassin de Cayenne encore bien pourvu, un déficit en roches dures est à prévoir dès 2015 et notamment sur le bassin de Saint-Laurent qui afficheront un déficit de 150 000 tonnes.

À l'horizon de 2025, le déficit doublerait sur la plupart des communes du littoral, mis à part le bassin de Cayenne, ayant encore une capacité de 100 000 tonnes disponibles par an.

Pour les sables et graviers, un déficit de l'ordre de 66 000 tonnes est annoncé en 2015 pour le territoire de la Guyane, et pourrait atteindre 537 000 tonnes en 2025.

Enfin, les carrières de latérite existantes permettent un équilibre entre la demande et la ressource disponible en 2015 à l'échelle de la Guyane, mais seul le bassin de Cayenne est excédentaire en matériaux, compensant le déficit des deux autres bassins. À l'horizon de 2025, l'ensemble des communes littorales est en déficit (il manque 40 000 t/an sur le bassin de Kourou et environ 130 000 t/an pour les 2 autres bassins).

Dans les communes de l'intérieur, l'étude montre que sur la commune de Maripasoula, des gisements de sables blancs pourraient assurer en grande partie les besoins en sable pour béton sur les 5 prochaines années, et les sites de latérite gravillonnaire les besoins pour les rechargements des pistes alentour.

À Papaïchton, les gisements de latérite gravillonnaire pourraient assurer les besoins pour la voirie communale et la piste de Loka. En revanche, il n'existe pas de ressource en sables à béton, permettant de couvrir les 8 000 tonnes de matériau nécessaire entre 2010 et 2015.

Sur la commune de Grand-Santi, les gisements de sables blancs à proximité de l'aérodrome pourraient être utilisés comme matériau à béton. Aucun site de latérite gravillonnaire ne permet par contre de couvrir les 31 000 t dont la commune a besoin.

Sur la commune d'Apatou, les gisements de latérite gravillonnaire peuvent assurer l'approvisionnement pour la voirie, et il existe un potentiel en roche dure pour granulats concassés, mais pas de sable à terre.

Sur la commune de Camopi, le gisement de sable à galet de quartz de Kwachitam, situé à une quinzaine de km du centre bourg, serait susceptible, après certification, d'approvisionner sans traitement préliminaire le chantier de l'aérodrome ainsi que ceux de la voirie.

Certaines communes n'ont donc aucune ressource à disposition sur place pour réaliser des pistes latéritiques de bonne qualité (Grand-Santi) tandis que d'autres ne semblent avoir aucune alternative locale à l'activité artisanale d'extraction de sables et graviers alluvionnaires en lit mineur pour leurs besoins en matériaux à béton (Papaïchton, Apatou).

Les ressources en roches dures, nécessaires pour les opérations de confortement de berges et éventuellement la production de granulats concassés sont souvent inexistantes, inaccessibles ou inexploitable car cantonnées aux fleuves et à leurs rives.

De fortes disparités dans les prix des loyers et l'accès à la propriété

Selon les statuts d'occupation, les Guyanais payent des loyers très différents.

« L'enquête Logement » de 2013 de l'Insee révèle de fortes disparités entre la France métropolitaine et la Guyane en termes de logements. Les ménages guyanais consacrent en moyenne 540 € par mois pour leur logement, soit 100 € de moins qu'en France métropolitaine.

Cependant, les accédants à la propriété guyanais payent en moyenne 982 € de loyer et de remboursements de prêts, contre 849 € en France métropolitaine, soit une différence de 133 €.

15 % de la population guyanaise serait mal logée^{vii}, et 52 % du parc immobilier est jugé de mauvaise qualité.^{viii}

^{vii} Selon les données de l'IEDOM, Rapport sur la Guyane

^{viii} Enquête logement 2013, Insee, parue en 2017

Un parc immobilier en mauvais état

Le rapport de l'IEDOM mentionne un total de 40 000 personnes mal logées, ce qui représente près de 15 % de la population guyanaise.

L'Insee publie les résultats de son « Enquête logement 2013 » (parue en Mai 2017) qui qualifie la majorité des logements construits depuis 1999 « de mauvaise qualité » (52 % des logements construits depuis 1999).

Pour tenter de résoudre la situation, des opérations de Résorption de l'habitat Insalubre (RHI) sont mis en place, réhabilitant près de 6 000 logements.

En 2016, le budget de ces opérations s'élève à 3,4 millions d'euros, alloués sur la Ligne Budgétaire Unique de l'État.

Une situation particulièrement critique dans l'est et l'ouest de la Guyane.

Dans l'ouest et l'est de la Guyane, la majorité des logements sont considérés comme indécents par la population (6 logements sur 10) selon « l'Enquête Logement 2013 » de l'Insee. Dans la communauté d'agglomérations du centre littoral, plus de 2 logements sur 10 sont jugés indécents par comparaison.

2 fois moins de propriétaires accédants qu'en métropole

La part des propriétaires accédants et non accédants en Guyane est de 40 %, contre 58 % en France métropolitaine, et 59 % en Guadeloupe.

Dans les Outre-mer, en revanche, la majorité des logements collectifs sont répartis dans le parc locatif. La même spécialisation s'observe en Guadeloupe, ce que résume le dicton « vivre en immeuble quand on loue, en maison quand on achète ».

Le logement informel, un enjeu important

Le logement spontané ou informel est « l'ensemble des constructions et installations diverses à usage d'habitation, ainsi qu'à usage artisanal et professionnel, édifiées par des personnes ne disposant d'aucun droit ni titre sur les terrains d'assiette, publics ou privés, avec ou sans permis de construire, terrains non ou insuffisamment desservis en réseaux publics de base »^{ix}.

Le logement informel répond à un besoin

Le logement spontané répond à un besoin économique des Guyanais (PI 2 fois inférieur à celui de la métropole avec des prix en Guyane « plus élevés de 11,6 % qu'en France métropolitaine »^x).

Mais présente des risques sanitaires, technologiques et juridiques

L'établissement physique d'une catégorie de population de manière informelle constitue un réel problème, ne serait-ce que pour la prise en compte du besoin de la population en termes de logements et surtout de logements sociaux. De plus, les logements construits risquent très fortement de ne pas être aux normes et constituent donc un risque sanitaire pour leurs occupants.

^{ix} « La Place de l'habitat informel en Guyane », Marie-Josée Gouin, URL: <https://wakaman.hypotheses.org/37>

^x « Enquête logement 2013 », Insee, parue en mai 2017

Des plans de ré-urbanisation existent pour remédier à ce phénomène

Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)^{xi} vise à requalifier les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un ciblage des projets sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Le nouveau Programme National de Renouveau Urbain

En Guyane, **5 quartiers** d'Intérêt national ont été désignés :

- **1** à Saint-Laurent-du-Maroni ;
- **3** à Cayenne ;
- **1** à Matoury.

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a été mandatée pour mener à bien les projets d'investissements. Le but est de rénover et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, d'offrir un nouvel environnement pour travailler et des espaces pour vivre, faciliter l'accès au quartier.

Prévision du besoin en logements d'ici à 2040 et les surfaces nécessaires pour l'habitat en fonction des projections démographiques

D'ici à 2040, un total de 104 562 logements devrait être nécessaire selon les estimations publiées dans le rapport pour l'Opération d'Intérêt National.

Programmes de développement et projets en cours

La DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) prévoit une dotation de 5,6 millions d'euros par an pour la Guyane, dont la répartition se fera suite aux résultats d'une commission départementale d'élus chargée de définir les catégories d'opérations prioritaires, les taux de subvention applicables à chacune d'elles, et de donner son avis sur les projets de subvention supérieurs à 100 000 euros – contre 150 000 euros auparavant – à compter de 2018⁵⁰⁸.

Le Plan Urgence Guyane (PUG)

« 158 millions d'euros d'appels d'offres publics sont envisagés par l'Observatoire économique et social du marché de la construction (CERC), 35 millions pour le bâtiment non résidentiel, 65 millions pour les logements, et 58 millions pour les travaux publics. »

En matière d'éducation, le Plan d'Urgence prévoit d'accompagner la Collectivité Territoriale pour la construction de collèges et de lycées à raison de 50 millions d'euros par an durant 5 ans, soit 250 millions d'euros au total d'engagement de l'État.

L'engagement de faire passer de 10 à 15 millions d'euros par an la dotation de l'État aux communes pour construire et rénover des écoles pendant 10 ans est aussi inscrit dans le Plan d'Urgence.

Les 2 mesures concernant le foncier sont « engagées ». Il s'agit de la cession gratuite de 250 000 hectares appartenant à l'État à la CTG et aux communes.

La mise en œuvre du transfert de propriété « nécessite l'identification des terrains, l'analyse des procédures applicables, et la réalisation d'études (hydrologie, écologie, droit de la domaniaité...) ».

^{xi} Dossier de presse, « Le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports », 2014 disponible sur http://ville.gouv.fr/IMG/pdf/dp_npnru_141229.pdf

Certaines mesures ont été engagées mais n'ont pas encore été concrétisées. C'est le cas de la construction d'un tribunal de grande instance et d'un établissement pénitentiaire à Saint-Laurent-du-Maroni, d'une cité judiciaire à Cayenne.

Le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) 2016-2020 prévoit d'investir à hauteur de 572 millions d'euros et devrait donner des perspectives au secteur de la construction, notamment à travers le financement d'infrastructures.

L'Opération d'Intérêt National (OIN)

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) il est prévu, entre autres, de procéder à la cession à titre gratuit, du foncier de l'État d'environ 1 700 hectares, au bénéfice de l'EPFA (ancienne EPAG) qui portera la première OIN en Outre-mer⁵⁰⁹.

L'OIN a pour vocation de « soutenir les autorités locales pour faire face à la situation exceptionnelle de la Guyane, mobiliser davantage de moyens humains, techniques et financiers, accélérer les projets d'aménagement, en particulier en mobilisant gratuitement du foncier de l'État »⁵¹⁰.

L'OIN couvre aujourd'hui 3 intercommunalités et 9 communes.

2 écoquartiers ont déjà été construits en Guyane (à Cayenne et Rémire-Montjoly), et 1 est en cours.

Le projet engagé sera un « corridor écologique et urbain » entre Cayenne et Rémire-Montjoly. Cet écoquartier devrait accueillir 400 logements, des activités commerciales, un groupe scolaire et des pistes cyclables sur une superficie de 14 ha. Le coût de l'opération est de 17,5 millions d'euros⁵¹¹.

Le cahier des charges des écoquartiers comprend des considérations environnementales, à savoir⁵¹² :

- La construction de maisons bioclimatiques (aération naturelle, brises soleil, bonne orientation du bâtiment, respect de la RTAA DOM) ;
- Le respect du terrain naturel ;
- L'utilisation de matériaux locaux (bois, brique de Guyane) ;
- 50 % d'énergie consommée d'origine renouvelable.

Analyse SWOT du secteur de la construction en Guyane

FORCES

Un secteur important et moteur en Guyane

- Secteur central de l'économie guyanaise, la construction représentait, selon les dernières estimations, 8 % du PIB, 11 % des emplois et 17 % de l'ensemble des entreprises

Un approvisionnement local d'un bois d'une qualité exceptionnelle

- Un potentiel d'approvisionnement en bois local d'une qualité exceptionnelle – pourtant souvent « sous-utilisé » dans la construction locale – en charpentes, notamment alors que ce sont des bois de classe 4
- Des produits de la défriche de bois qui, si elle ne permet pas de fournir des volumes et qualité de bois d'œuvre suffisants pour les chantiers, peut être utilisée pour les pelletages, clôtures et voliges – optimisant les ressources.
- Un approvisionnement local en matériaux d'écoconstruction (comme la brique de Guyane) – bien qu'eux aussi sous-exploités.

Une forte croissance démographique poussant la demande

- Une croissance démographique importante assurant des débouchés à la filière – les besoins de construction de logements, à eux seuls, sont estimés à plus de 100 000 à horizon 2040

Des financements importants grâce à la commande publique

- Le financement de la construction de logements sociaux, qui se fait à travers la ligne budgétaire unique, avait été renforcé en 2015 et 2016.
- Selon les acteurs du secteur, 194 projets représentant près de 1,5 milliard d'euros de commandes publiques à vocation de « dynamiser le territoire » seraient à prévoir sur la période 2019-2022
- Le dispositif de défiscalisation incite à la construction de logements.
- Des allocations de financements importantes au secteur de la construction à travers le Plan d'Urgence Guyane et d'autres financements – nous traitons de ce point dans les opportunités pour le secteur.
- Des organismes responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, comme l'EPFA, qui sont en équilibre financier et soutiennent les projets de développement dans le secteur (en 2017, l'EPFA était bénéficiaire à hauteur de plus de 3,4 millions d'euros)⁵¹³

Des exemples de réussite, reproductibles et soutenus par l'Opération d'Intérêt National (OIN)

- Le nouveau siège social de l'EPFA (Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane) est le premier bâtiment à énergie positive (BePos) de Guyane – un bâtiment bioclimatique qui a pour vocation d'être répliqué dans les projets de construction de bâtiments pour les entreprises⁵¹⁴.

FAIBLESSES ET FREINS

Une part importante de travail informel

- Une part importante, quoique difficile à évaluer, de travail et d'activités informelles dans le secteur de la construction – notamment incluant une part essentielle de main-d'œuvre étrangère, travaillant dans des conditions de travail et à des salaires inférieurs aux normes françaises.

Une forte dépendance à la commande publique et aux plans de financements

- Une forte dépendance à la commande publique – et par conséquent aux cycles et montants de ces financements, incluant également des « années blanches » sans (ou avec peu de) visibilité entre la fin d'un cycle de financement et le début du suivant.
- Un modèle fortement basé (et dépendant) de la commande publique, pouvant amener à un ajustement des prix sur la base du financement public disponible plus que sur un coût optimisé des projets.

Une dépendance aux allocations du foncier, en amont, pour les projets de construction

- Le défi de « trouver du foncier », en amont des opérations du secteur de la construction, qui peut freiner les projets.
- Selon l'EPFA (Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane), si un quart du territoire est potentiellement aménageable (soit 21 500 km²), seuls 1 100 km² sur la zone centre littoral sont en effet « utilisables » pour des aménagements.

Beaucoup de PME mais peu d'acteurs de taille importante – créant une situation peu concurrentielle

- Un secteur avec de nombreuses PME et TPE mais relativement peu d'acteurs d'une taille importante – créant une situation peu concurrentielle, surtout dans le cas de la capacité des acteurs à répondre à des appels d'offres publics

Des matériaux d'écoconstruction locaux encore sous-exploités

- Un potentiel d'approvisionnement en matériaux locaux d'écoconstruction (ex. : brique de Guyane) encore peu exploité.
- Des connaissances et techniques d'écoconstruction encore sous-exploitées (ex. : ventilation naturelle, isolation).

Un parc immobilier énergivore

- Un parc immobilier relativement neuf et pourtant très énergivore (notamment par sa consommation d'air conditionné).

L'enclavement de nombreuses communes rendant les chantiers difficiles et augmentant les coûts

- L'enclavement de nombreuses communes (7 communes sur 22 ne sont pas accessibles par la route) rend difficile et coûteux les projets de BTP.
- La pluviométrie et l'hydromorphisme des sols peuvent compliquer les chantiers, notamment en saison des pluies, et posent des risques environnementaux lors de la phase de construction (ex. problèmes d'évacuation de boues, entrée de particules de matériaux et de peintures dans ces boues autour des sites de chantier).

MENACES ET RISQUES

Une réglementation pas toujours adaptée ou adaptable

- Un secteur fortement réglementé par des dispositifs réglementaires qui évoluent régulièrement pas toujours adaptés ou adaptables au climat, au contexte, aux matériaux locaux disponibles et aux besoins en Guyane.

L'accélération du changement climatique pose de nouvelles contraintes de construction

- L'accélération du changement climatique qui apporte des risques nouveaux pour les bâtiments en Guyane – par exemple des vents violents qui ont soufflé des toitures de bâtiments neufs, .
Un phénomène quasi inexistant jusqu'à récemment et des bâtiments non préparés, alors que ce type de phénomène pourrait s'accélérer dans le futur.

Des problèmes d'approvisionnement en matériaux locaux qui vont s'accélérer

- Des matières premières de plus en plus rares, par exemple la latérite et le sable se raréfient sur l'île de Cayenne.
- Plus d'un demi-million de tonnes de déficit en sable et gravier à horizon 2025.
- La fermeture prévisible et annoncée de nombreuses carrières.
- Des matières premières de remplacement (en sable notamment) éparpillées sur le territoire, situées loin des sites de production et de qualités différentes.
- Une augmentation du coût du transport de matières premières, due à l'éloignement des sites.

Un dispositif de défiscalisation qui peut mener, dans certains cas, à un parc immobilier mal entretenu

- Une défiscalisation sur le logement qui a conduit à de nombreux achats de logements à buts spéculatif et locatif de propriétaires qui ne sont souvent pas (ou plus) résidents en Guyane – résultant dans une partie du parc existant étant peu ou pas entretenue.

Focus sur les opportunités

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE QUI PLACE LE BESOIN DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À PLUS DE 100 000 D'ICI 2040

- Une forte croissance démographique plaçant les besoins de construction à plus de 100 000 logements supplémentaires à horizon 2040

UN PLAN D'URGENCE ET DES FINANCEMENTS POUR LES INFRASTRUCTURES ET LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX QUI ASSURENT DES DÉBOUCHÉS À LA FILIÈRE

- Un Plan d'urgence qui injecte près de 765 millions d'euros sur 10 ans dans le secteur de la construction générant ainsi, selon notre analyse, un impact théorique de 100 millions d'euros de création de valeur ajoutée dont 70 % dans le secteur de la construction lui-même – ainsi que la création de 3 200 emplois (ETP au Smic) dont 2 500 emplois dans le secteur de la construction
- Le besoin du rattrapage est estimé à un doublement de la construction de logements sociaux en l'état actuel du parc. En effet, entre 2011 et 2016, entre 3 900 et 4 600 logements sociaux ont été construits alors que les besoins s'élevaient entre 11 000 et 13 000. Ce besoin de rattrapage est une opportunité pour le secteur de la construction – à condition que les financements continuent de le soutenir.
- Près de 194 projets sur tout le territoire et 1,5 Md prévisionnels de commande publique pour la période 2019-2022 ont été identifiés par les acteurs du secteur⁵¹⁵.
- La cession de 250 000 ha de l'État à la CTG, avec pour objectif d'accélérer la construction d'infrastructures – ce dont bénéficie directement le secteur de la construction.

DES BESOINS DE RATTRAPAGE EN INFRASTRUCTURES QUI ASSURENT UN DÉBOUCHÉ À LA FILIÈRE

- Des besoins de rattrapage en termes d'infrastructures publiques – et des financements qui y sont liés – importants (routes, écoles, hôpitaux, usines de traitement et valorisation des déchets, logements sociaux) assurant une certaine visibilité et assurance de la demande à long terme.

DES OBJECTIFS, PROJECTIONS ET AMBITIONS DES ACTEURS DU SECTEUR D'AUGMENTER LEUR PIB DE 576 MILLIONS D'EUROS ET CRÉER 7 200 NOUVEAUX EMPLOIS SUR 25 ANS – À HORIZON 2040

- En 2017, selon l'Insee, le secteur de la construction comptait 5 200 actifs. Les effectifs étaient entre un peu moins de 5 000 et 6 000 actifs dans le secteur de la construction en 2014 et 2015. Les acteurs (comme relayé dans le rapport Guyane 2040 du MEDEF) prévoient la création de 4 500 nouveaux emplois dans le secteur entre 2015 et 2030 et un total de 7 200 emplois créés entre 2015 et 2040 – soit une création de 288 emplois par an entre 2015 et 2040.
- Les acteurs du secteur prévoient également une augmentation du PIB du secteur de la construction de 360 millions d'euros entre 2015 et 2030 et 576 millions d'euros entre 2015 et 2040 – soit 23 millions d'euros par an sur 25 ans.

DES PROJETS D'ÉCO-URBANISME EN COURS

- Des acteurs institutionnels et industriels, présents en Guyane, investissant dans la réflexion et le développement de projets d'urbanisme durables
- Des projets d'écoquartiers en cours, et pour certains déjà finalisés

UN TISSU ÉCONOMIQUE COMPLÉMENTAIRE PERMETTANT LES SYNERGIES ET PARTENARIATS

- Des secteurs et activités complémentaires, en Guyane, offrant des opportunités de partenariats et de synergies avec la construction : installation de panneaux et chauffe-eau photovoltaïques, le secteur du bois, des équipementiers en matériaux écoresponsables et thermorégulateurs locaux.
- Des matériaux et des techniques locaux d'écoconstruction – notamment en termes de ventilation et isolation de la chaleur ayant l'opportunité de réduire la consommation énergétique des bâtiments sur toute leur durée de vie.
- Des opportunités de partenariat dans la recherche et la promotion de l'écoconstruction, avec par exemple la Maison du bois.

UN DISPOSITIF NORMATIF ACCÉLÉRANT L'EFFICIENCE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

- Une priorisation de l'efficacité et la transition énergétique des bâtiments tant publics que privés de par les nouveaux dispositifs réglementaires vont accroître la demande et les emplois dans les branches d'activités tels que : les chauffe-eaux photovoltaïques, les installations à vocation d'autoconsommation énergétique, les travaux d'isolation.
 - Parmi ces évolutions réglementaires intervenues en Guyane courant 2016, il est à noter l'obligation d'installation de chauffe-eau solaires déjà appliquée dans les autres DOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion). Ces évolutions permettront notamment le ralentissement de la consommation d'électricité, et également de créer des emplois dans cette branche d'activité.
-

Principaux enjeux et potentiel de développement du secteur de la construction en Guyane

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN GUYANE

De l'analyse qui a été faite et des consultations des acteurs du secteur, il apparaît que les principaux enjeux et priorités pour le développement du secteur de la construction en Guyane sont, entre autres :

- ▶ **La raréfaction de certaines matières premières locales**, notamment minérales
- ▶ **L'intégration des normes françaises, européennes et du secteur lui-même**, en termes d'éco-construction et de consommation énergétique des bâtiments
- ▶ **L'amélioration de la formation** – en vue d'améliorer la qualité des constructions elles-mêmes
- ▶ **Une part importante de travail informel** dans le secteur
- ▶ **Une forte dépendance à la commande publique** et aux cycles de financements
- ▶ **Une demande importante de nouvelles constructions** (logements et bâtiments publics) – dont le financement est en partie assuré

LES PRINCIPES D'UNE APPROCHE ÉCORESPONSABLE À PRENDRE EN COMPTE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN GUYANE :

- ▶ **Promouvoir une approche circulaire**, minimisant les impacts environnementaux au long du cycle de vie des bâtiments - de la conception à leur utilisation jusqu'à leur potentiel réemploi ou démantèlement
- ▶ **Minimiser et valoriser** les déchets liés à la phase de construction
- ▶ **Penser des bâtiments économes et si possibles autonomes** en matière de production et de consommation d'énergie et de ressources (ex. : bâtiments autosuffisants, récupération de l'eau de pluie)
- ▶ **Intégrer** les principes et cahiers des charges de constructions à haute valeur environnementale
- ▶ **Promouvoir et intégrer** les éco-matériaux, contraintes et opportunités locales (climat, pluviométrie, ensoleillement)

- ▶ **Une demande importante de nouvelles constructions** (logements et bâtiments publics) – dont le financement est en partie assuré
- ▶ **Penser et adapter** les projets de nouvelles constructions en prenant en compte le changement climatique afin de prévoir des bâtiments résilients dans le temps (ex. augmentation de la force des vents, de la pluviométrie, etc.)
- ▶ **Promouvoir** l'intégration des nouvelles constructions dans des projets de développements urbains, sociaux et environnementaux – en pensant les projets de manière systémique (ex. : transport public, emplois, écoles)
- ▶ **Garantir** la sécurité et des conditions de travail exemplaires pour les collaborateurs
- ▶ **Promouvoir la diversité**, notamment la promotion des femmes dans les métiers du bâtiment
- ▶ **Inclure la population locale** dans le développement de projets d'urbanisme, et de bâtiments individuels – afin de répondre le plus possible aux demandes des futurs utilisateurs

Des enjeux et opportunités importants

Les enjeux de la filière de la construction sont nombreux. Ils concernent de nombreux autres secteurs et leur prise en compte est essentielle au développement de la Guyane.

Enjeux liés à la gestion de l'énergie

Le secteur de la construction est de plus en plus contraint par des réglementations en faveur de l'environnement, il doit sans cesse s'adapter et construire des logements plus écologiques. La gestion des énergies dans les bâtiments fait partie de ces enjeux.

En 2018, les opérations désignées comme prioritaires sont notamment – pour ce qui concerne la construction – soit la rénovation thermique et la transition énergétique, soit les travaux d'isolation des bâtiments publics, et ceux visant à renforcer leur autonomie énergétique, via les énergies renouvelables (pompes à chaleur, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, biomasse, petit éolien), ou encore l'accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP)⁵¹⁷.

Dans un Guide du MEDEF Guyane proposant des initiatives stratégiques pour une nouvelle approche de développement du territoire, certains professionnels du secteur ont dénoncé le fait qu'un bâtiment conventionnel climatisé consomme environ 200 kWh/m²/an alors qu'il est désormais possible de construire en Guyane un bâtiment en consommant 4 fois moins⁵¹⁸.

Enjeux liés aux matières premières

Le renforcement de la filière de la construction implique une plus forte mobilisation des ressources minérales. Certaines communes, souvent les plus reculées sur le territoire guyanais, ne bénéficient pas d'infrastructures permettant l'acheminement de matières premières et souffrent d'un manque d'approvisionnement.

« En Guyane, le foncier appartenant à l'État représente plus de 95 % du territoire, alors que les collectivités territoriales n'en possèdent qu'environ 0,5 % et les propriétaires privés moins de 2 % »⁵¹⁶

Un bâtiment conventionnel climatisé consomme environ 200 kWh/m²/an alors qu'il est désormais possible de construire en Guyane un bâtiment en consommant 4 fois moins.

Enjeux liés à la qualité des constructions

Le Schéma d'Aménagement Régional 2016 mentionne le besoin de formations améliorées pour les professionnels du BTP, afin de répondre aux besoins d'amélioration technique pour la construction, entre autres, de logements de qualité.

Les enjeux liés à la concentration des commandes

Quatre maîtres d'ouvrage assurent près des trois quarts du montant desancements de travaux. Parmi ces chantiers, on trouve la base de lancement Ariane 6, des programmes de logements sociaux, ainsi que la poursuite des travaux de construction du centre hospitalier de l'ouest guyanais⁵¹⁹.

La croissance démographique

Selon l'étude de la DEAL Guyane relative à l'évolution de l'offre en logements dans les 10 prochaines années (année de base 2017), « la construction et la réhabilitation de 4 400 à 5 200 logements par an sont nécessaires pour répondre aux enjeux à 10 ans »⁵²⁰. Cela équivaut environ à 3 fois les besoins en logement de la Martinique ou de la Guadeloupe.

Selon le Schéma d'Aménagement Régional, d'ici à 2020, 30 000 logements devraient être construits⁵²¹.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie indique la nécessité de création de 3 900 à 4 600 logements par an, pour atteindre 82 000 à 96 000 logements à l'horizon 2030 pour satisfaire la demande⁵²². Les besoins seraient alors autour de 100 000-120 000 nouveaux logements à horizon 2040⁵²³.

La demande en construction de logements, notamment de logements sociaux

Le parc social comprend 16 100 logements (+3,8 % en 1 an), mais entre 2011 et 2016, 4 200 logements sociaux ont été mis en service alors que les besoins s'élevaient entre 11 000 et 13 000.

Selon une étude Urbanis conduite pour la DEAL en 2011, la capacité annuelle de logements sociaux se situait entre 2000 et 2750 logements par an à horizon 2017.

Le financement du logement social se fait via la Ligne Budgétaire Unique (LBU), dont les dotations ont été renforcées en 2015 et 2016 par des rallonges ayant porté les montants à respectivement 49,4 et 45,6 millions d'euros⁵²⁴. La défiscalisation des logements sociaux avait permis de financer 1 085 logements, chiffre inférieur de 20,3 % à celui de l'année précédente pour cause du recul du nombre de logements locatifs sociaux.

Des autorisations de logements à la baisse, mais des besoins en hausse

Selon l'étude de l'Insee sur la conjoncture de la filière construction en 2017, une baisse de 27,8 % des logements autorisés à la construction entre 2016 et 2017 est à constater (suite à une baisse de 10,5 % entre 2015 et 2016 selon l'Insee et 13,6 % selon l'IEDOM).

En 2017, 1 400 logements neufs ont été mis en chantiers et 1 300 ont été autorisés en Guyane selon l'Observatoire économique et social du marché de la construction en Guyane⁵²⁵.

L'insalubrité

Selon l'IEDOM, le nombre de logements insalubres et illicites serait de l'ordre de 19 000. Par ailleurs, le nombre de demandes de logements sociaux non satisfaites serait de 13 000 et le pourcentage de la population éligible à ce type d'habitat de 80 % de la population guyanaise⁵²⁶.

Selon l'enquête logement de 2013 de l'Insee, 34 % des logements guyanais sont jugés indécents contre 9 % en France métropolitaine.

Les situations de surpeuplement des foyers seraient également fréquentes^{xii}.

- **4 logements sur 10** seraient en situation de surpeuplement, dans le logement individuel comme dans le collectif ;
3 familles monoparentales sur 10 seraient en situation de surpeuplement accentué ;
- **Deux tiers** des ménages les moins aisés seraient en situation de surpeuplement ;
- À l'inverse, près de **40 % des ménages** du Centre Littoral seraient en situation de sous-peuplement.

La transition énergétique, un enjeu central pour le secteur de la construction

En 2018, les opérations désignées comme prioritaires sont notamment – pour ce qui concerne le secteur de la construction – la rénovation thermique et la transition énergétique, soit les travaux d'isolation des bâtiments publics, et ceux visant à renforcer leur autonomie énergétique, via les énergies renouvelables (pompes à chaleur, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, biomasse, petit éolien), ou encore l'accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP)⁵²⁷.

« Le programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE 2015-2018) permettra d'accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment et l'amélioration de la connaissance des bâtiments, matériaux et filières »⁵²⁸.

La PPE rappelle également le contexte européen et international et les engagements de la France spécifiant que l'objectif de « **disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes 'bâtiment basse consommation' ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes** », ce qui a été fixé par l'article 1^{er} de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte⁵²⁹.

Logements et maîtrise de l'énergie

Les besoins en logements et bâtiments vont s'accroître et les bâtiments neufs doivent répondre aux normes de performance énergétique. La réglementation thermique en vigueur en Guyane est la RTAA DOM (réglementation thermique acoustique aération). La réglementation stipule que son implémentation doit tenir compte des usages et qu'elle ne doit pas conduire à des surcoûts trop importants qui réduiraient les marges des acteurs.

Parmi les évolutions réglementaires intervenues en Guyane courant 2016, il est à noter l'obligation d'installation de chauffe-eau solaires déjà appliquée dans les autres DOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion). Ces évolutions permettront d'accroître le ralentissement de l'évolution de la consommation d'électricité. L'évaluation du surcoût évoqué doit encore être caractérisée en Guyane.

^{xii} Échelle de surpeuplement selon l'Insee: 1: sous-peuplement très accentué; 2/ sous-peuplement prononcé; 3/ sous-peuplement modéré ; 4/ peuplement normal; 5/ surpeuplement modéré; 6/ surpeuplement accentué

Rapport du Sénat : faire d'un obstacle un atout

Si ce rapport n'est pas dédié à la seule Guyane, il propose un ensemble de recommandations qui correspondent aux défis du secteur de la construction en Guyane, notamment :

- **Développer et diffuser l'expertise** sur les modes de construction adaptés aux Outre-mer ;
- Faciliter la **certification** et l'approvisionnement en matériaux tout en favorisant la **coopération** avec les pays de l'environnement régional ;
- Décentraliser la production de **normes adaptées** au contexte ultramarin ;
- Faciliter la **diffusion de l'innovation** en réformant les procédures nationales de validation ;
- **Réviser les réglementations** pénalisant lourdement les entreprises et freinant la satisfaction des besoins de logement et d'équipement des Outre-mer ;
- Veiller à la **qualité** de la construction, et **maîtriser les surcoûts d'assurance**.

Source : « Rapport d'information n° 601 » (2016-2017) de M. Éric Doliqé, Mmes Karine Claireaux et Vivette Lopez, fait au nom de la Délégation sénatoriale aux Outre-mer, déposé le 29 juin 2017

Incitations fiscales au développement des logements en Guyane

En mai 2009, une modification du « dispositif Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM). Cette modification visait à diminuer les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles ; et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment)⁵³⁰.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit 3 changements majeurs :

1. Le premier concerne l'**extinction progressive du dispositif Girardin** concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013 ;
2. Le second concerne la création d'un article⁵³¹ permettant des **incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et logements locatifs très sociaux (LLTS) et prêt locatif social (PLS)**, ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées ;
3. Le troisième a étendu le « dispositif Scellier » déjà applicable en France hors DOM aux Outre-mer, à des taux de réduction plus favorables. Il permet une **défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement**, étalée sur une période de 9 à 15 ans.
La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le « dispositif Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 ans.

Pistes de réflexion

De l'analyse qui a été faite du secteur du tourisme et des consultations des acteurs du secteur, certaines pistes de réflexion et d'action pour le développement de la filière ont été priorisées ici. Les estimations des propositions suivantes sont indicatives pour la plupart car les informations portant sur les coûts réels n'étaient pas rendues publiques ou n'étaient pas encore affinées par les acteurs.

Elles incluent, entre autres :

AXE 1 : SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS ET LES PARTICULIERS À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Objectifs : miser sur la performance énergétique comme vecteur de développement pour la construction et la rénovation des bâtiments dans les années à venir, sensibiliser et former les constructeurs à l'efficacité énergétique des bâtiments :

- Favoriser l'emploi de matériaux isolants respectueux de l'environnement ;
- Maintenir une politique incitative forte ;
- Sensibiliser les particuliers.

Les enjeux traités par cette proposition :

- Pallier le coût de l'énergie en Guyane ;
- Développer la part du photovoltaïque dans le mix énergétique ;
- Remettre les bâtiments aux normes ;
- Créer un parc de bâtiments durables ;
- Développer l'attractivité de la Guyane.

Les montants nécessaires estimés⁵³²:

- 20 000 à 50 000 € pour un programme de sensibilisation des professionnels ;
- 20 000 à 250 000 € pour la sensibilisation citoyenne.

AXE 2 : DÉVELOPPER LA FORMATION

Une proposition chiffrée de Bâtir pour la Planète porte sur ⁵³³:

Objectifs du projet :

- Favoriser l'accès à la formation pour les professionnels du bâtiment ;
- Fournir la formation de base pour la construction ;
- Éduquer aux thématiques énergétiques.

Les enjeux traités par cette proposition :

- Le manque de qualification de la main-d'œuvre ;
- Un secteur en constante évolution ;
- La nécessité de formation aux thématiques environnementales et énergétiques.

Les montants nécessaires estimés :

- 5,32 millions d'euros de budget pour l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage (crédits de paiements investissement).

AXE 3 : CRÉER UN CENTRE DE COMPÉTENCES MATÉRIAUX ET ÉCOCONSTRUCTION

Une proposition du Schéma Intercommunal pour le développement économique de la CACL inclut le projet suivant :

- Créer un centre de compétences matériaux et écoconstruction ;
- Regrouper sur un site une offre de formations, une équipe de recherche et des services d'accompagnement à l'innovation dédiés à l'écoconstruction ;
- Créer un site de formation et de recherche "prêt à l'emploi" avec toutes les fonctions (salles, formation, plateaux techniques, etc.) ;
- Implanter sur ce site un espace showroom exposant au grand public et aux professionnels les produits et techniques de l'écoconstruction.

Cette proposition pourrait créer 1 à 2 emplois d'animation et de gestion, et demanderait entre 250 000 € et 5 millions d'euros selon les ambitions. Le projet pourrait être mené en collaboration avec la Maison du Bois qui possède déjà les infrastructures.

AXE 4 : DÉVELOPPER LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Une proposition du Schéma Intercommunal pour le développement économique de la CACL inclut le projet suivant :

- Lancer un projet de R&D sur l'adaptation des matériaux de construction aux contraintes climatiques d'Amazonie ;
- Étudier les modalités d'exploitation rentable, de mise aux normes/certification des matériaux locaux (bois, latérite) utilisables dans la construction ;
- Recourir à des opération-tests, démonstrateurs ou prototypes mettant en avant la qualité des produits locaux innovants ;
- Diffuser les connaissances découlant de ces travaux aux acteurs de la thématique matériaux et écoconstruction.

Selon les acteurs, cette proposition demanderait environ 150 000 € sur 5 ans pour la CACL uniquement.

Une autre proposition dans ce sens, de la fédération Française du Bâtiment, a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets pour les matériaux de construction (broyats de verre, de pneus). Cela en vue d'une gestion circulaire des projets de construction mais aussi pour faire face au déficit prévu de matières premières locales, comme le sable et les graviers.

AXE 5 : FAVORISER LES SYNERGIES AVEC LES AUTRES SECTEURS

Une piste de réflexion évoquée dans les sections de cette étude traitant du secteur du bois et de la construction est de favoriser le développement des constructions réalisées avec des matériaux locaux issus de la filière bois. Dans ce sens, on peut :

- Créer un pôle de recherche sur les constructions à base de bois (au niveau résistance et performance énergétique) ;
- Créer des incitations économiques pour les acteurs innovants des filières de la construction et de la filière bois ;
- Réduire les taxes sur l'utilisation d'éco matériaux dans le secteur de la construction.

Des objectifs « annexes » seraient :

- Réduire la dépendance à l'extraction de matériaux traditionnels ;
- Développer la filière bois.

Une autre piste de réflexion s'inscrit dans ce sens, en vue de renforcer les partenariats entre les acteurs de la construction et des énergies renouvelables.

Il s'agirait ainsi de travailler ensemble pour :

- Intégrer des panneaux photovoltaïques, de barrages et de systèmes éoliens aux nouveaux logements construits pour permettre l'autonomie énergétique, notamment dans les communes les plus isolées ;
- Intégrer des panneaux et chauffe-eau solaires sur les toits ;
- Intégrer des panneaux solaires sur les parkings ;
- Installer des dispositifs hydrauliques au fil de l'eau de petite taille, à proximité des bassins de population vivant le long des fleuves, pour les rendre autonomes en énergie ;

AXE 6 : CONSIDÉRER L'AUTO-CONSTRUCTION POUR TENTER DE GÉRER LE DÉFI DE L'HABITAT INFORMEL

Le Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane ainsi que les Assises d'Outre-mer abordent cette piste de réflexion ^{534 535}.

L'objectif d'un tel dispositif serait de reconnaître le développement illicite de l'habitat, en réduire les impacts et en maximiser le « potentiel ».

Il s'agirait ainsi de :

- Autoriser l'auto-construction moyennant la détermination des normes et autorisations de base ;
- Prendre exemple sur les types d'expansions informelles réussies et recopier le modèle pour construire rapidement et à bas coûts ;
- Subventionner ce modèle d'expansion pour rester en contrôle ;
- Nommer un responsable d'expansion urbaine informelle par commune/village.

Cette mesure pourrait créer des emplois dans l'accompagnement et la formation : 11 ETP pour les formateurs (1 pour 2 communes), et 22 responsables d'expansion urbaine. Son coût a été estimé par les acteurs autour d'un million d'euros.

AXE 7 : AUGMENTER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET AUX INFRASTRUCTURES DE BASE

Entre 13 à 20 % de la population guyanaise n'a pas accès à l'eau ni à l'électricité. Le climat guyanais (ensoleillement, pluviométrie) permet pourtant de nombreuses solutions pour défier ce problème.

On peut citer notamment :

- Favoriser l'installation de bornes d'eau potable à proximité des logements, par groupements, pour pallier les situations d'urgence ;
- Réfléchir à des dispositifs (fiscaux, d'encouragement) à l'installation de dispositifs de récupération et de traitement d'eau de pluie chez les particuliers et dans les établissements publics (écoles, mairies).

Pour donner un ordre de grandeur, un kit de récupération d'eau de pluie coûte environ 2 400 €⁵³⁶. S'il fallait équiper les quelques 30 000 personnes sans eau courante aujourd'hui en Guyane, il faudrait financer plus de 20 millions d'euros. L'installation de ces « kits » créerait toutefois de l'emploi, *a minima* un technicien par commune.

Le Programme de mesures Bassin de Guyane prévoit des investissements dans ce sens :

- Accroître l'autonomie de distribution d'eau potable sur certaines zones ;
- Étudier la mise en place de solutions techniques utilisant les retenues collinaires comme ressource d'eau brute pour la production d'eau potable ;
- Poursuivre les travaux du groupe de concertation technique entre les acteurs de l'eau potable en vue de fiabiliser les installations d'eau potable en site isolé ;
- Étudier l'adaptation de la réglementation pour l'utilisation d'eau de pluie pour les usages sanitaires non alimentaires ;
- Capitaliser les retours d'expérience sur les techniques d'assainissement non collectif applicables en milieu tropical et humide et les diffuser ;
- Estimer les besoins humains nécessaires.

AXE 8 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR L'HABITAT EN GUYANE

De nombreux acteurs s'accordent sur le besoin d'améliorer la prise et le suivi des données sur le volume et l'état des logements (formels comme informels) et de mener une réflexion sur les modes d'implication des habitants dans la gestion des logements

Il s'agirait, dans ce sens, de :

- Recenser de manière exhaustive les enjeux du logement en Guyane ;
- Favoriser la réflexion collective et profiter de l'expérience de chacun des citoyens, professionnels ou acteurs publics pour trouver des solutions innovantes.

Une telle mesure demanderait entre 1 à 3 coordinateurs à temps plein pour mener le travail de consultation, la gestion de l'analyse des réponses aux questionnaires, l'organisation d'événements, etc.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production du secteur de la construction en Guyane

Notre analyse montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de la construction achète 28 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale.

C'est l'un des secteurs qui a le plus fort effet d'entraînement sur le reste de l'économie.

Nous détaillons ci-dessous plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Pour une augmentation de sa production de 10 millions d'euros, le secteur de la construction générerait, selon notre étude :

- La création de près de **180 emplois** (178) (équivalent temps plein au Smic)
- Une augmentation de la valeur ajoutée de **4 M€** sur l'ensemble de l'économie guyanaise
- **2,8 M€** d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie

En utilisant la même méthode de calcul, une production supplémentaire de 20 millions d'euros du secteur de la construction, ce serait :

- Près de 8 M€ de valeur ajoutée et
- Plus de 350 emplois (équivalent temps plein au Smic) créés
- Et 5,6 M€ d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie

Le Plan d'Urgence Guyane injecterait près de 765 millions d'euros sur 10 ans dans le secteur de la construction.

Notre analyse des impacts du Plan d'Urgence a été faite sur une somme conservatrice et partielle – sur la base de 225 millions dépensés la première année dans les seuls engagements pris pour la construction d'infrastructures. La somme sur 10 ans s'élève à 765 millions d'euros.

Une augmentation de la production de 10 M€ dans ce secteur générerait 4 M€ de valeur ajoutée, et créerait près de 180 emplois (ETP au Smic)

Dans l'hypothèse de 765 M€ (sur 10 ans) injectés dans le secteur de la construction - représentant la partie du Plan d'Urgence injectée dans le secteur de la construction - ce serait plus de 3 000 emplois (ETP au Smic) et 100 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie

Sur cette base, notre analyse montre que les impacts générés par cette augmentation de la production du secteur de la construction sont importants :

- **100 M€** de valeur ajoutée
- dont **70 %** provient d'effets économiques directs
- La création de plus de **3 200 emplois** (3 277) - en supposant que ce sont des emplois équivalents temps plein payés au Smic - dont plus de **2 500 emplois** (2 546) dans le seul secteur de la construction – en supposant que ce sont des emplois équivalents temps plein payés au Smic

Des projections ambitieuses à horizon 2040 de la part des acteurs du secteur

En 2017, selon l'Insee, le secteur de la construction comptait 5 200 actifs. Les effectifs étaient entre un peu moins de 5 000 et 6 000 en 2014 et 2015 selon les estimations^{xiii}.

Les acteurs du secteur (comme relayé dans le rapport Guyane 2040 du MEDEF) prévoient la création de 4 500 emplois dans le secteur entre 2015 et 2030 et un total de 7 200 emplois qui seraient créés entre 2015 et 2040 –, soit 288 emplois par an entre 2015 et 2040.

Ils prévoient également une augmentation du PIB du secteur de la construction de 360 millions d'euros entre 2015 et 2030 et 576 millions d'euros entre 2015 et 2040 – soit 23 millions d'euros par an sur 25 ans^{xiv}. Selon notre méthode d'analyse, une augmentation de la production du secteur de la construction de 23 millions d'euros devrait générer plus de 410 emplois (ETP au Smic) et 9 millions d'euros de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie.

Suivant les mêmes ordres de grandeur et calculs, une production supplémentaire du secteur de la construction de 100 millions d'euros devrait, théoriquement, générer la création de 1 800 emplois (ETP au Smic), 40 millions de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie, et près de 28 millions euros d'achats de biens et services intermédiaires de la part de la construction envers lui-même et des secteurs « fournisseurs ».

Suivant les ordres de grandeur annoncés par les acteurs du secteur, une augmentation de 500 millions d'euros de leur production, génèrerait, selon notre analyse, une augmentation de la valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie de 200 millions d'euros et créerait 9 000 emplois (ETP au Smic). (Notre méthodologie fait l'hypothèse que l'augmentation de la production se réaliserait sur un an alors que dans la réalité, cela se fera dans le temps.)

Les acteurs de la construction projettent la création de 7 200 nouveaux emplois entre 2015 et 2040 et un PIB supplémentaire du secteur de 576 M€ sur la même période.

Selon notre analyse, 23 M€ de production supplémentaire (hypothèse des acteurs sur une année) créerait 410 emplois (ETP au Smic) et 9 M€ de valeur ajoutée supplémentaire.

Une augmentation théorique de 500 M€, créerait, elle, 200 M€ de valeur ajoutée et 9 000 emplois (ETP au Smic).

^{xiii} L'Insee estimait, en 2015, le nombre d'actifs dans le secteur de la construction à 6 000 et en 2017 à 5 200. Les estimations des acteurs, relayées dans le rapport Guyane 2040 du MEDEF, établissaient à 4 817 le nombre d'actifs dans ce secteur en 2014.

^{xiv} « Guyane 2040 », MEDEF

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont également à prendre avec prudence car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Abréviations

- **BePos** : Bâtiment à Énergie Positive
 - **CACL** : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane
 - **CERC** : Observatoire Économique et social du marché de la Construction
 - **CTG** : Collectivité Territoriale de Guyane
 - **DEAL** : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - **DEE** : Direction Départementale de l'Équipement
 - **DETR** : Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux
 - **EPFA** : Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane
 - **ERP** : Établissements Recevant du Public
 - **NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
 - **OIN** : Opération d'Intérêt National
 - **PPE** : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
 - **PPI** : Plan Particulier d'Intervention
 - **PPI** : Plan Pluriannuel des Investissements
 - **PUG** : Plan d'Urgence Guyane
 - **RHI** : Résorption de l'habitat Insalubre
 - **RTAA** : Réglementation Thermique Acoustique Aération
 - **SIDE** : Schéma Intercommunal de Développement Économique
-



Le secteur
de l'audiovisuel
et de la production
filmographique

Les chiffres clés du secteur audiovisuel en Guyane

Le secteur audiovisuel en Guyane

- **18 M€** générés par le secteur audiovisuel guyanais ces 10 dernières années⁵³⁷
- **18,7 M€**, c'est l'estimation des dépenses locales liées aux principaux tournages de fictions entre 2009 et 2017
- **1 à 3 M€** de subventions (les estimations varient)⁵³⁸
- **80 %** des documentaires tournés en Guyane étaient initiés par des productions hexagonales (en 2015)⁵³⁹
- **253 emplois** (en 2014)⁵⁴⁰
- **Une vingtaine** de documentaires sont tournés chaque année en Guyane

Les acteurs du secteur

- **2 chaînes de télévision** locales dont 1 est liée à France Télévisions, contre 3 jusqu'à récemment
- **10** sociétés de production
- **36** membres dans l'Association Guyane-Cinéma, Audiovisuel et Multimédia ⁵⁴¹
- Un **Bureau d'Accueil des Tournages (BAT)** créé en 2013, mais sans personnel dédié depuis 2016
- Une Association de formation des jeunes aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel (Association Saint-Laurent-du-Maroni, Atelier vidéo et multimédia et formation)
- **78 reportages** réalisés par l'Association en 2017

Un financement conjoint de la filière par la CTG et le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée)

- **15 000 €** de subventions pour la G-CAM, de la CTG, pour former des professionnels du cinéma en 2017
- **260 000 €** de subventions de la CTG en pour la deuxième saison de la série « Guyane » (dont 130 000 € à travers la CNC et 130 000 € d'aide exceptionnelle)
- **405 000 €** pour un Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle de la CTG (2016)⁵⁴²

Dont:

- **135 000 €** cofinancés par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)⁵⁴³
- **Et 270 000 €** d'apport de la Collectivité Territoriale de Guyane

Projets en cours

- La création d'une **Maison du Cinéma** (ateliers de décors, équipements de production)
- La création d'une **chaîne de télévision locale** à Saint-Laurent-du-Maroni
- *Sisira*, film de fiction tourné en Guyane, sortira au second semestre 2019

Un impact local important

- Pour **1€ investi** par la collectivité dans une production, les **retombées économiques directes locales sont évaluées à 7,62 €**⁵⁴⁴

Les retombées directes de l'audiovisuel en Guyane⁵⁴⁵

- **50 %** de rémunération
- **38 %** de dépenses de tournage
- **12 %** de dépenses techniques

Les 2 saisons de la série *Guyane*, produite par Canal+ :

- **28 M€** de budget (pour 2 saisons)⁵⁴⁶
- **12 M€** dépensés localement en Guyane⁵⁴⁷⁵⁴⁸
- **25 000 nuitées** ⁵⁴⁹

Cinémas et festivals

- **4** festivals de cinéma organisés chaque année
- **4** cinémas, dont un complexe de 6 salles

État des lieux du secteur audiovisuel en Guyane

Des soutiens institutionnels au secteur audiovisuel

En 2017, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a investi 15 000 € pour former des professionnels du cinéma⁵⁵⁰. Elle a également financé, à hauteur de 130 000 € d'aides exceptionnelles, la série *Guyane* – qui recevra, en tout, 260 000 € de subventions.

Un Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle de 405 000 € a été cofinancé par la CTG et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

Si des articles récents évoquent 3 millions d'euros de subventions pour le secteur de l'audiovisuel en Guyane, les acteurs du secteur n'en comptent, eux que 1 million d'euros entre 2009 et 2017⁵⁵¹.

En comparaison, la Polynésie bénéficie d'un fonds pour le développement de l'audiovisuel de 35 millions d'euros depuis 2013 (convention signée avec le CNC)⁵⁵².

Le « réflexe Outre-mer »

Suite aux états généraux de la production audiovisuelle et cinématographique des Outre-mer en 2016, une charte entre producteurs et diffuseurs est en projet.

Le Livre Bleu de l'Outre-mer revient également sur ce point :

[Il faut] « initier le 'réflexe outre-mer' [pour] les médias du service public de l'Hexagone en contractualisant des objectifs chiffrés de diffusion de contenus concernant les Outre-mer, contrôlés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel⁵⁵³.

L'un des axes est de « sanctuariser les moyens de production des chaînes premières dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel public pour garantir leur rôle de principaux pourvoyeurs de contenus sur l'ensemble de leur bassin régional »⁵⁵⁴.

La Direction régionale des affaires culturelles de Guyane (DRAC), mène également une politique de développement de la filière cinématographique et audiovisuelle, en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales et du milieu professionnel.

Par ailleurs, les chaînes de télévision privées comme publiques ont des obligations d'investissement en métropole comme en Outre-mer.

France Télévisions a, par exemple, une obligation dans la production indépendante de 420 millions d'euros par an. Or, à ce jour, seulement 0,16 % est investi en Outre-mer⁵⁵⁵.

Un fonds de soutien à la création audiovisuelle de 405 000 € a été cofinancé par la CTG et le CNC.

La série *Guyane* a reçu 260 000 € de subventions.

Le Livre Bleu de l'Outre-mer formule le besoin d'initier un « réflexe Outre-mer » dans les médias du service public.

La fin de France Ô prévue en 2020

La disparition de la chaîne France Ô d'ici 2020 a été annoncée pendant l'été 2018. Cette décision entre dans le cadre d'un objectif d'économies de l'audiovisuel public de 190 millions d'euros à horizon 2022.

Toutefois, le budget de 10 millions d'euros de France Télévisions consacré à la coproduction de programmes ultramarins sera préservé.

Le gouvernement assure que cette décision s'accompagnera, en parallèle « d'une amélioration très significative de la visibilité des Outre-mer dans les programmes à forte audience des chaînes de France Télévisions ».

Le communiqué de presse détaillant cette mesure ajoute que « la représentation des territoires et des habitants ultramarins doit trouver sa juste place au sein de l'audiovisuel public, non pas à la périphérie – comme c'est le cas aujourd'hui à travers la chaîne France Ô dont l'audience reste encore trop confidentielle, mais par une intégration au sein de la programmation de l'ensemble des autres chaînes de France Télévisions»⁽¹²⁾.

De nombreux acteurs s'inquiètent de cette décision. Toutefois, les implications économiques sur le secteur de l'audiovisuel en Guyane n'ont pas, à ce jour, été analysées.

Source : Communiqué de presse, Service Communication du Premier Ministre, « Décisions relatives à la transformation de l'audiovisuel public », 19 juillet 2018

France Télévisions consacre 10 M€ à la coproduction de programmes ultramarins.

Le film *600 kg d'or pur* a dépensé 3,8 M€ en Guyane, sur un budget de 10 M€.

La série *Guyane* a dépensé près de 12 M€ et 25 000 nuitées en Guyane.

L'impact économique d'un tournage

En moins de 10 ans, les tournages en Guyane ont généré plus de 18 millions d'euros. L'impact économique local d'une production audiovisuelle est très important et, surtout, porte sur des secteurs d'activité variés (restauration, hôtellerie, figurants, transport).

Le film *600 kg d'or pur* tourné en 2010 aurait dépensé en Guyane près de 3,8 millions d'euros sur un budget total de 10 millions d'euros - dont près de 2,400 nuitées pour les équipes de tournage, bénéficiant directement au secteur de l'hébergement et de la restauration.

À elle seule, la série *Guyane* a dépensé sur place près de 12 millions d'euros et 25 000 nuitées pour 2 saisons de tournage.

Selon la CTG, pour 1 € investi par la collectivité dans une production, les retombées directes locales sont évaluées à 7,62 €.

Un exemple : les retombées de la série *Guyane* sur Canal+

Un exemple de l'opportunité du secteur audiovisuel pour l'ensemble de l'économie guyanaise est la série *Guyane*, produite par Canal +, dont la deuxième saison est actuellement diffusée.

Chaque saison a nécessité un investissement de 14 millions d'euros, soit 28 millions d'euros pour les 2 saisons de la série. Pour la deuxième saison, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a participé à hauteur de 260 000 € de subventions. La première saison a déjà été vendue dans 35 pays.

Sur les 14 millions d'euros investis par les Studio Canal et ses partenaires pour la première saison de la série, près de 6 millions ont été directement dépensés en Guyane⁵⁵⁶.

La première saison de la série *Guyane*, produite par Canal+, correspond à :

- **14 M€** investis ;
- **6 M€** (environ) dépensés localement⁵⁵⁷ ;
- **120 personnes** sur le plateau ;
- **50** techniciens ;
- **900** figurants ;
- **40** acteurs, dont 35 acteurs de la scène locale ;
- **25** jeunes ayant suivi la formation financée par la Région ont travaillé sur tournage de la série⁵⁵⁸ ;
- **114** jours de tournage ;
- **13 300** nuitées.

La seconde saison de la série a généré des impacts similaires, soit : 14 millions d'euros de budget, 5,8 millions d'euros de dépenses locales, 115 jours de tournage, et 12 000 nuitées⁵⁵⁹.

Des exemples polynésiens et néo-calédoniens

L'audiovisuel en Outre-mer

- 1 000 techniciens
- 90 sociétés de productions

Source : Syndicat de la Production Audiovisuelle en Polynésie Française, SPAPF

L'évolution de l'audiovisuel en Nouvelle-Calédonie⁵⁶⁰

Même si elle est jeune, la filière audiovisuelle néo-calédonienne comprend désormais 25 sociétés de production, plus de 50 réalisateurs et 250 techniciens et autres prestataires spécialisés, pour une population comparable à celle de la Guyane (278 000 habitants en Nouvelle-Calédonie, en 2016).

En 2016, 30 documentaires ont été produits en Nouvelle-Calédonie, dont 17 localement ; ils ont été diffusés sur des chaînes locales, nationales et internationales. La Nouvelle-Calédonie compte en effet 3 chaînes de télévision locales.

L'évolution de l'audiovisuel en Polynésie⁵⁶¹

La Polynésie produit plus de 30 documentaires par an, avec 120 techniciens contre seulement 5 il y a encore 15 ans.

« Le Pays a signé en 2013 une convention avec le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée), ce qui a permis de développer les productions, avec un fonds de 35 millions par an.

Forte de ces avancées, la filière s'est structurée, et les professionnels se sont professionnalisés. »

Mme Christine Tisseau-Giraudel, Présidente du syndicat de la production audiovisuelle en Polynésie française (SPAPF) et coordinatrice des états généraux de la production cinématographique des Outre-mer.

« En 10 ans, nous sommes passés de 1 à 25 sociétés de production, et nous produisons 40 fois plus ».

Mme Christine Della-Maggiora, vice-présidente de la Fédération indépendante des producteurs audiovisuels de Nouvelle-Calédonie (FIPA-NC).

Analyse SWOT du secteur audiovisuel en Guyane

FORCES

Une diversité de paysages et de populations uniques en Europe

- Des paysages et une population d'une grande diversité permettent de recréer, en Guyane, des paysages de jungle amazonienne, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie
- Le seul environnement amazonien d'Europe

L'assurance d'un tournage en France, et en zone euro

- L'assurance d'un tournage en France et en zone euro –, évitant ainsi les risques de volatilité des taux de change d'un tournage à l'étranger

Des acteurs organisés et présents sur le territoire

- Des professionnels organisés et structurés
- 2 chaînes de télévision locales (dont 1 liée à France Télévisions), assurant une production audiovisuelle quotidienne
- Une formation en audiovisuel récemment créée à l'université de Cayenne

Des projets à succès, vitalisant la destination

- Des fictions à grand succès, comme la série *Guyane* diffusée sur Canal+, vendue dans 35 pays, qui donne une visibilité importante au territoire et à la Guyane comme destination de tournage.

FAIBLESSES ET FREINS

Des compétences existantes, mais à développer

- Des compétences (« fixeurs », JRI, techniciens) locales et un équipement (drones, grues, caméras sous-marines, hélicoptères, costumes, lumières) à développer pour attirer les tournages
- Relativement peu de techniciens et professionnels (environ 60 techniciens), empêchant de couvrir 2 à 3 tournages en même temps - les professionnels se voient ainsi obligés de refuser des projets

Des équipements existants, mais à développer

- Un coût d'achat du matériel et des équipements important, car venus de métropole et une technologie qui demande souvent un changement de matériel – d'où le faible équipement des professionnels sur place et le manque d'opportunité de louer un matériel dernier cri
- Des coûts importants du transport maritime du matériel, car non disponible sur place, qui freine les opportunités notamment pour des tournages courts (publicités) face à une concurrence qui offre l'équipement sur place (comme les Antilles)

Un accueil institutionnel des tournages à développer

- Un Bureau d'accueil des tournages, créé en 2013 mais sans équipe dédiée depuis 2016
- Peu (voire pas) d'accueil de tournages étrangers, par manque de capacité, matériel et équipement sur place et de la très faible visibilité de la Guyane comme destination de tournage

Des financements existants mais modestes, notamment par rapport aux Antilles

- Des investissements encore modestes et fragiles dans l'accompagnement de la structuration de la filière
- L'arrêt des financements du CNES pour le cinéma et l'audiovisuel en Guyane
- Une forte concurrence des Antilles, notamment de la Guadeloupe, où la filière est plus structurée et bénéficie de plus d'aides et investissements

Une image de marque à améliorer

- Une mauvaise image de marque, de « baigne vert » freinant l'attractivité du territoire pour accueillir des tournages
- Des contenus de reportages et productions de fiction sur la Guyane qui, souvent, perpétuent cette image de « baigne vert », de violence et de dangers

Des défis techniques à relever

- Les coupures d'électricité ou le manque de réseau dans certaines zones (et sur les routes) peuvent contraindre l'activité des professionnels
- Pour des productions importantes, des équipements d'appoint, comme des générateurs, doivent être acheminés, ce qui crée des risques environnementaux et des coûts plus élevés

Une logistique et une capacité d'accueil à améliorer

- Une logistique et des coûts de tournage importants, hors d'une zone facilement accessible proche de Cayenne – notamment pour des équipes de tournage nombreuses
- Une capacité limitée des communes hors littoral à accueillir des équipes de tournage – manque de capacité d'accueil des hôtels, de la restauration, transport long et coûteux pour des équipes nombreuses (pour les séries télévisées, notamment).

MENACES ET RISQUES

- Une forte dépendance du secteur aux investissements et subventions futures des acteurs publics
- Une forte dépendance du développement de l'audiovisuel aux campagnes de marketing territorial pour développer l'attractivité et l'image du territoire
- Un territoire certes très varié, mais une « destination news » peu importante, à part pour les chaînes d'informations locales, ne justifiant pas l'envoi de correspondants permanents de chaînes étrangères en Guyane
- Des dessertes aériennes peu nombreuses (et chères) ne justifiant pas l'envoi de journalistes et correspondants guyanais pour couvrir d'autres pays d'Amérique du Sud – alors que la situation géographique de la Guyane pourrait en faire un hub de correspondants couvrant l'Amérique Centrale et du Sud
- La suppression d'ici 2020 de la chaîne de télévision France Ô

Focus sur les opportunités

PROMOUVOIR LA GUYANE COMME DESTINATION DE TOURNAGE, EN FRANCE, EN EUROPE ET AU-DELÀ

- Une communication et un travail spécifique à faire auprès des acteurs publics et privés du secteur (CNC, producteurs, chaînes de télévision, producteurs) autour de l'attractivité de la « destination Guyane » pour les tournages
- Une nouvelle desserte aérienne avec le Canada, permettant d'attirer des projets d'Amérique du Nord
- Un projet de Maison du Cinéma comme un centre d'accueil des tournages rassemblant les professionnels, le matériel et l'équipement nécessaires
- Promouvoir la compétitivité de l'offre locale (par rapport à des équipes métropolitaines et étrangères) pour les documentaires et 'formats news' sur la Guyane

UN SECTEUR ATTRACTIF POUR LES JEUNES

- Un intérêt des jeunes pour ce secteur, contrairement à d'autres qui peinent à recruter

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TOURNAGE, DE TALENTS ET D'ÉQUIPEMENT CLÉS EN MAIN

- Développer une offre « package » spécifique pour accueillir les tournages (Bureau d'Accueil des tournages, plateau technique, techniciens et acteurs locaux, hôtellerie, restauration)
- Estimer des besoins d'investissements raisonnés, en parallèle dans la promotion de la destination, pour le développement de l'offre, de la formation et des équipements

DÉVELOPPER DES COLLABORATIONS AVEC D'AUTRES SECTEURS ET ACTEURS DE L'ÉCONOMIE

- Un travail de concert entre les acteurs professionnels et institutionnels du tourisme et de l'audiovisuel pour promouvoir la destination Guyane, notamment dans l'Hexagone et en Europe
 - Développer une collaboration avec l'ONF pour identifier et assurer des zones de tournage en forêt primaire accessibles pour des équipes de tournage, tout en respectant l'équilibre écologique de la forêt
-

Les principaux enjeux du secteur de l'audiovisuel en Guyane

Les principaux enjeux pour le secteur de l'audiovisuel en Guyane sont :

- ▶ **L'installation** effective du Bureau d'Accueil des Tournages et le recrutement d'une équipe dédiée
- ▶ **La construction** de la Maison du Cinéma (demandant un investissement de 3 à 4 millions d'euros) comprenant des ateliers et une capacité de stockage de costumes, matériel et décors
- ▶ **L'acquisition** de matériel et d'équipements (ex. : lumières, régie, costumes) permettant de garantir à la fois les compétences et le matériel sur place pour accueillir des tournages
- ▶ **Le renforcement** de la formation des professionnels aux nouveaux équipements et aux langues étrangères (afin de démarcher et accueillir des tournages étrangers)
- ▶ Un travail à mener en **collaboration** avec les professionnels du tourisme, pour une promotion coordonnée de la « destination Guyane »

80 % des documentaires tournés en Guyane sont initiés par des productions hexagonales.

La Guyane a 2 chaînes de télévision locales (liées à France Télévision).

Les principes d'une approche écoresponsable à prendre en compte dans le développement du secteur audiovisuel en Guyane :

- ▶ **Promouvoir une approche circulaire** aux projets de tournage, minimisant les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des projets – de la conception au tournage jusqu'à la promotion et au démantèlement des décors
- ▶ **Réduire l'impact environnemental et énergétique des tournages** – notamment en minimisant le transport aérien des équipes (par l'emploi de talents locaux), éviter l'emploi d'objets jetables, etc.
- ▶ **Réduire les déchets et promouvoir le réemploi** des accessoires et costumes de tournage ainsi que des produits utilisés par les équipes (ex. : couverts lavables et réutilisables)
- ▶ **Réduire la quantité de matériel promotionnel produit** (ex. : flyers, cadeaux promotionnels)
- ▶ **Maximiser**, si possible, le recours aux effets spéciaux au lieu de recréer des décors appelés à être démantelés
- ▶ **Promouvoir l'emploi de talents et de services locaux** (ex. : professionnels de l'audiovisuel, figurants, services de restauration) – et promouvoir des fournisseurs responsables (ex. : cantines bio)
- ▶ **Respecter** le patrimoine naturel et culturel des lieux de tournage ;
- ▶ **Promouvoir la diversité**, au sein des équipes et « à l'écran »

Pistes de réflexion

De l'analyse qui a été faite du secteur de l'audiovisuel et des consultations des acteurs du secteur, certaines pistes de réflexion et d'action pour le développement de la filière ont été prioritaires ici.

Elles incluent, entre autres :

AXE 1 : PROMOUVOIR L'OFFRE AUDIOVISUELLE LOCALE

En 2015, 80 % des documentaires tournés en Guyane (et en partie financés par le fonds CNC-État-Régions) étaient initiés par des productions hexagonales⁵⁶³.

Les sociétés de production locales bénéficient certes de ces documentaires et fictions tournés en Guyane, comme prestataires.

Toutefois, il y a une grande marge de progression pour que les sociétés de production guyanaises produisent une plus grande part des documentaires sur la Guyane – et passer de 20 % aujourd'hui à 50 % en 2030 et 80 % en 2040.

La Guyane a 2 chaînes de télévision locales, dont 1 est liée à France Télévisions (contre 3 jusqu'à une période récente), et a donc des besoins quotidiens de formats audiovisuels courts (pour les journaux télévisés et chaînes d'information). Toutefois, les chaînes locales font très peu (voire pas) de commandes de fictions localement.

Une étude des besoins spécifiques et des retombées économiques de la filière serait bienvenue.

Ainsi que le renforcement de partenariats avec les chaînes de télévision publiques – comme suggéré dans le Livre Bleu Outre-mer.

« Quand vous êtes producteur et que vous voulez tourner dans la jungle, il n'y a pas beaucoup d'endroits où aller. Il ne manque pas grand-chose en Guyane pour être structuré. Il faut juste faire plus de publicité »⁵⁶².
Murielle Thierrin,
productrice et membre de la G-CAM

AXE 2 : RENFORCER L'OFFRE LOCALE ET SA STRUCTURATION

La Guyane manque encore des ressources, du matériel, des compétences et des équipements pour renforcer son offre audiovisuelle : centre de formation aux métiers de l'audiovisuel, plateformes et aides aux tournages, figurants et acteurs locaux, monteurs, techniciens de plateaux, grues, plateau de régie, atelier de costumes et de décors, etc.

Ce sera le travail de la Maison du Cinéma, du Bureau d'Accueil des tournages, de la G-CAM (Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia), de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et des centres de formation que de soutenir la structuration de la filière et de proposer des niveaux de service identiques aux sociétés de production métropolitaines en termes de compétences (journalistes,

JRI (Journaliste Reporteur Images), « fixeurs », monteurs, éditeurs et matériel (drones, caméras sous-marines). Or le BAT (Bureau d'Accueil des Tournages) est sans équipe dédiée depuis 2016.

Un cursus universitaire dans l'audiovisuel (DU Cinéma- Télévision) est aujourd'hui proposé à l'université de Cayenne.

Les acteurs du secteur sont sensibles au fait que l'audiovisuel en Guyane est un secteur en mouvement, mais que les besoins d'investissements sont raisonnables pour atteindre des objectifs réalistes. Ainsi, la Maison du Cinéma demanderait un investissement d'environ 3 millions d'euros, et les objectifs seraient, dans un premier temps, d'accueillir 2 à 3 grandes productions par an et une dizaine de publicités.

Les acteurs du secteur s'accordent à dire, par exemple, qu'il est nécessaire de renforcer le BAT mais que la construction de studios de tournage n'est pas nécessaire.

AXE 3 : PRODUIRE DES DOCUMENTAIRES GUYANAIS SUR LA GUYANE

La G-CAM reconnaît que l'« on constate que les productions locales ont du mal à se positionner, aussi bien pour l'accès aux diffuseurs que pour les financements »⁵⁶⁴.

Pour des reportages, documentaires et magazines sur la Guyane demandés par les chaînes nationales (et internationales), l'opportunité est importante pour les sociétés de production locales - notamment car le coût du transport aérien est important.

Une société de production locale peut ainsi proposer un coût de production très compétitif (par rapport à une équipe qui viendrait de métropole ou de l'étranger) en économisant le transport aérien, les nuits d'hôtels et l'embauche de « fixeurs » sur place (soit entre 6 000 € et 8 000 € pour une équipe de 2 journalistes venant de France métropolitaine pour une semaine de tournage).

Avec une grille de prix de formats courts (par exemple reportage pour un journal télévisé) d'environ 1 000 € par minute de contenu, une société de production guyanaise serait beaucoup plus compétitive qu'une société basée en métropole ou en Amérique latine pour réaliser un reportage en Guyane.

AXE 4 : COMMUNIQUER SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LA PRODUCTION DE FICTIONS

La Guyane bénéficie d'une incroyable diversité de paysages, tout en assurant la sécurité d'un tournage en France – avec les assurances que cela implique. L'une des assurances, non négligeables, est que la Guyane se trouve en zone euro. Cela rassure et protège les productions françaises, européennes et étrangères des risques de volatilité de taux de change qui peuvent intervenir lors de tournages à l'étranger.

La Guyane a un décor naturel diversifié qui permet de tourner dans des décors de jungle amazonienne mais aussi de plages, pistes, fleuves, villages amérindiens. La région côtière et l'incroyable biodiversité des eaux guyanaises permettraient d'y tourner des scènes sous-marines. Le Centre Spatial Guyanais permet de filmer le lancement de fusées.

Les villes et communes guyanaises offrent aussi un éventail d'options pour les tournages de fictions, ce qui permettrait à des productions cherchant à reproduire un décor amazonien, latino-américain, colonial ou africain de trouver toutes ces options. À cela s'ajoute la diversité de la population guyanaise, permettant de recruter acteurs et figurants sur place pour tourner des scènes se passant dans de nombreux pays (Asie du Sud-est, Afrique, Amérique latine, Antilles).

Cette diversité, ajoutée à la sécurité d'un tournage en France, est un argument à valoriser auprès des productions cinématographiques et documentaires mais aussi auprès des émissions d'aventure (ex. : *Koh Lanta*), de télé-réalité (ex. : *Pékin Express*) et pour la publicité – auprès d'acteurs français, européens et américains.

Cayenne est à environ 9 heures de vol de Paris, ce qui facilite la venue d'équipes de France et d'Europe, par rapport à des destinations plus éloignées.

Un travail de communication et marketing territorial, structuration de la filière locale et accueil des tournages reste à faire.

Un tel développement de l'audiovisuel aurait des retombées sur de nombreuses activités annexes (transport, restauration, hôtellerie).

AXE 5 : PROMOUVOIR LE TERRITOIRE À L'ÉTRANGER

Les atouts de la Guyane comme destination de tournage sont des arguments pour les professionnels de l'Hexagone, mais aussi européens et étrangers. En effet, la Guyane est la seule région européenne à offrir cette diversité tout en assurant un tournage en Europe et en euros.

Pour accueillir des tournages étrangers, les professionnels doivent néanmoins investir dans le matériel (à mettre à disposition sur place), l'accueil et les solutions logistiques pour les tournages et dans l'apprentissage des langues étrangères des techniciens.

Ce travail serait à mener conjointement avec les acteurs du tourisme, notamment les acteurs institutionnels responsables de la promotion de la destination.

Le secteur audiovisuel en Guyane fait face à la concurrence des Antilles, où la filière est plus structurée. La Guadeloupe, par exemple, a un Bureau d'Accueil des Tournages très actif depuis plus de 10 ans, présent sur les salons internationaux. La Guyane, elle, n'est pas présente dans les salons professionnels et son BAT n'a plus d'équipe dédiée depuis 2016.

La série *Guyane* a été, à ce jour, vendue dans près de 35 pays. Cela montre le potentiel d'attractivité et le potentiel d'une fiction non seulement tournée en Guyane, mais qui porte le nom du territoire.

AXE 6 : DÉVELOPPER UNE OFFRE AUTOUR DES TOURNAGES DE PUBLICITÉS

Un tournage de publicité est bien plus court qu'un tournage de fiction. On compte environ 5 jours. Cependant, les budgets sont généralement raisonnables, parfois élevés.

Aucune publicité n'a été tournée en Guyane en 2017, alors que le territoire offre une formidable diversité de paysages et d'environnements. L'un des freins principaux est le manque de matériel sur place.

En effet, les attentes des producteurs pour des tournages de publicité sont des offres « clés en main ». C'est-à-dire que matériel, régie, machinerie, techniciens sont sur place. Les acteurs de la filière audiovisuelle en Guyane voient dans la publicité une opportunité de développement. La Guyane pourrait accueillir 10 tournages de publicité par an.

AXE 7 : COMMUNIQUER SUR LA GUYANE COMME DESTINATION TOURISTIQUE ET DE TOURNAGE ET SORTIR DE L'IMAGE DE « BAGNE VERT »

Le secteur audiovisuel a une grande part à jouer dans l'amélioration de la perception de la Guyane. Aujourd'hui, les séries *Guyane* et l'émission *L'enfer vert* perpétuent, dans une certaine mesure, l'image d'un enfer amazonien hostile et violent.

Des événements récents ont mis la Guyane en lumière – que ce soit les mouvements sociaux de 2017, le succès de la série *Guyane*, ou le projet Ariane 6.

Une opportunité serait à saisir par les professionnels du secteur de l'audiovisuel, sans oublier ceux du tourisme, de montrer la « destination Guyane » de manière positive et travailler de concert afin d'améliorer son image et son attractivité.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production du secteur audiovisuel en Guyane

Notre analyse montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur de l'audiovisuel achète 24 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale.

Nous détaillons ci-dessous plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Selon notre modélisation, une augmentation de la production du secteur de l'audiovisuel de 10 millions d'euros pourrait générer :

- Près de 5,6 M€ de valeur ajoutée
- 2,4 M€ d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie
- Près de 90 emplois (équivalent temps plein au Smic)

Selon la même méthode de calcul, une augmentation de la production du secteur de l'audiovisuel de 50 millions d'euros génèrerait :

- Près de 28 M€ de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie
- 12 M€ d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie
- Près de 450 emplois (équivalent temps plein au Smic)

Les 2 premières saisons de la série *Guyane* ont généré 12 millions d'euros de dépenses locales pour 28 millions de budget, et le film *600 kg d'or pur* 3,8 millions d'euros de retombées locales

Pour donner un ordre de grandeur du potentiel de l'impact local du secteur, les 2 saisons de la série *Guyane*, ayant un budget total de 28 millions d'euros ont engendré, en cumulé :

- 12 M€ de dépenses locales (achats de biens et services)
- 25 000 nuitées
- 1 200 cachets de figurants
- Les services de 80 acteurs locaux
- Les services de 120 techniciens

Pour 1€ investi dans une production, ce sont 7,62 € de retombées économiques locales directes. (CTG)

Le tournage des 2 saisons de la série *Guyane* ont engendré, à elles seules, 12 M€ de dépenses locales et 25 000 nuitées.

Notre analyse montre qu'une augmentation de la production du secteur audiovisuel de 10 M€ génèrerait 5,6 M€ de valeur ajoutée et près de 90 emplois (ETP rémunérés au Smic)

L'hypothèse théorique d'une série « entièrement guyanaise »

Selon notre modélisation, une telle production, si elle avait été entièrement pensée, réalisée et tournée en Guyane (sans importation de matériel, avec une « pré » et « post » production et un tournage en Guyane) d'un même montant – soit l'hypothèse d'une augmentation de la production du secteur de **28 millions d'euros** – cela aurait généré :

- Plus de **15 M€** de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie locale
- **6,7 M€** d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie
- Un peu plus de **250 emplois** (à temps plein rémunérés au Smic)

Ces estimations sont à prendre avec prudence, car les emplois créés ne seraient pas tous rémunérés au Smic et ne seraient pas tous à temps plein. De plus, un tournage avec des équipes locales engendre moins de nuitées pour le secteur de l'hôtellerie.

Un ordre de grandeur plus faible, à hauteur d'une augmentation de la production du secteur audiovisuel de 5 millions d'euros sur une année, générerait, selon notre analyse :

- Une augmentation de la valeur ajoutée de 2,8 M€ sur l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de 45 emplois (équivalents temps plein au Smic)

Le film *600 kg d'or pur*, tourné en Guyane en 2010, aurait généré près de 3,8 millions d'euros de retombées locales sur un budget total de 10 millions d'euros – et près de 2 400 nuitées pour les équipes de tournage, bénéficiant directement au secteur de l'hébergement et de la restauration.

Selon la CTG (Collectivité Territoriale de Guyane), pour 1 € investi par la collectivité dans une production, les retombées directes locales sont évaluées à 7,62 €.

Davantage de documentaires guyanais tournés en Guyane

Aujourd'hui, près de 80 % des documentaires tournés en Guyane – pour environ une vingtaine de documentaires par an – sont à l'initiative de commanditaires et d'auteurs qui ne sont pas guyanais. Si les budgets varient fortement, les professionnels du secteur estiment entre 120 000 euros et 150 000 euros le budget moyen d'un documentaire.

L'hypothèse théorique, et sans autres considérations, d'une société de production guyanaise, produisant à elle seule 20 documentaires entièrement produits tournés en Guyane - correspondant à une augmentation de sa production de 3 millions d'euros par an – pourrait générer 1,6 million d'euros de valeur ajoutée, 720 000 euros d'achats de biens et services intermédiaires, et créer 27 emplois (ETP rémunérés au Smic).

En moins de 10 ans, les tournages réalisés en Guyane ont généré plus de 18 millions d'euros.

L'impact économique local d'une production audiovisuelle est très important et, surtout, porte sur des secteurs d'activité variés (restauration, hôtellerie, figurants, transport).

Nos évaluations ne remettent pas en cause et ne contredisent pas celles de la CTG, car les méthodologies et hypothèses sont différentes. Bien au contraire, ces estimations se complètent et montrent la formidable opportunité pour l'économie guyanaise du développement de la filière audiovisuelle.

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont également à prendre avec prudence car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Autres références et articles

- [Association G-CAM \(Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia\)](#)
- [La chaîne France Ô supprimée d'ici à 2020, le Monde, 20 juillet 2018](#)
- [Comment développer la production audiovisuelle en Outre-mer](#)
- [Livre Bleu Outre-mer](#)
- [Film France](#)
- [Communiqué de presse, Service Communication du Premier Ministre, Décisions relatives à la transformation de l'audiovisuel public, 19 juillet 2018](#)

Abréviations

- **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
 - **CNC** : Centre National du Cinéma et de l'image animée
 - **DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles de Guyane
 - **G-CAM** : Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia
 - **JRI** : Journaliste Reporteur Images
-



L'économie
de la connaissance

Les chiffres clés du secteur de l'économie de la connaissance en Guyane (activités techniques, recherche et développement)

L'économie de la connaissance

- **8 %** d'augmentation des activités spécialisées, scientifiques et techniques entre 2015 et 2016 ⁵⁶⁵

Emplois

- **4,8 %** d'augmentation des emplois dans ce secteur (entre le 4^e trimestre 2015 et 2016 selon l'Insee)
- **325** emplois (en 2002)
- Entre **100 et 120** chercheurs résidents (en 2002)
- Environ 350 chercheurs en R&D (en 2002)⁵⁶⁶
- **3 à 4 fois plus** de chercheurs étrangers en mission en Guyane, soit entre 300 et 400 chercheurs sur place

Agences présentes en Guyane

- Présence de l'INRA, de l'IRD, du CNRS, de l'IFREMER, d'ENGREF, du CIRAD, du SEAS-Guyane (Station de surveillance de l'Environnement Amazonien assistée par Satellites)

Plans de financement

- **3,6 M€** alloués au développement de la recherche et de l'innovation et des filières d'excellence par le Contrat Plan État-Région (CPER) 2015 -2020
- **50 M€** de crédits d'intervention du Centre National d'Études Spatiales (CNES) à l'horizon 2020
- **86,6 M€** alloués par le fonds FEDER aux activités de recherche, innovation et aux PME

État des lieux des activités techniques et de l'économie de la connaissance en Guyane

Un « secteur » difficile à évaluer

Le « secteur » que nous avons appelé dans cette étude « l'économie de la connaissance » se situe à l'intersection de nombreuses branches d'activité. Il inclut en effet une partie des activités de recherche du Centre Spatial Guyanais (CSG), des activités scientifiques et techniques, des centres de recherche comme le CNRS.

En reprenant les données de l'Insee ainsi que les estimations et projections des acteurs professionnels eux-mêmes, nous listons ci-dessous le nombre d'emplois sans oublier les activités qui pourraient entrer dans cette catégorie :

Secteur d'activité	Effectifs 2014 et 2015 selon différentes sources		Effectifs 2017	Objectifs de nouveaux emplois créés (relayés dans le rapport MEDEF Guyane 2040) ^{xv}		Objectifs de l'accroissement du PIB (en millions d'euros)	
	Insee 2015 ^{xvi}	Estimations des acteurs, 2014 ²		Insee 2017 ^{xvii}	Entre 2015 et 2030	Entre 2015 et 2040	À horizon 2030
Activités scientifiques et techniques ^{xviii}		5 727	5 000 ^{xix}	700	120	56	30
Activités juridiques et de gestion ^{xx}							
Recherche-développement scientifique							
Axe connaissance ^{xxi}				2 000	3 200	50	80
Axe ville durable ^{xxii}				2 500	4 000	250	400
Spatial		1 705					

^{xv} Estimations et objectifs des acteurs de chaque secteur, les projections à 2040 ne comprennent que 80 % des besoins, Rapport Guyane 2040, MEDEFedef Guyane

^{xvi} Enquête emploi en continu, Insee 2015

^{xvii} Population active occupée, Insee, enquête emploi en continu 2017

^{xviii} Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien

^{xix} Sciences, techniques, services administratifs

^{xx} Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie

^{xxi} Axe connaissance : activités spécialisées, scientifiques et techniques

^{xxii} Axe ville durable et sites isolés : ingénierie et support

Combien y-a t-il de chercheurs en Guyane ?

Les effectifs de chercheurs résidents en Guyane seraient relativement faibles. En 2002, on comptait 160 chercheurs (soit 0,22 % de la population active de l'époque, contre 0,53 % dans l'UE). On comptait la même année 325 personnes travaillant en R&D (Recherche & Développement)⁵⁶⁷.

Le dernier Contrat-Plan État-Région (CPER) faisait part de 100 à 120 chercheurs résidents en Guyane, et 3 à 4 fois plus de chercheurs étrangers venant régulièrement en mission sur le territoire.

Les centres d'études et de recherche en Guyane

On compte une trentaine de centres d'études et de recherche scientifiques et techniques en sciences et sciences humaines en Guyane. Certains, comme le CNRS, ont plusieurs antennes. Nous en listons certains ci-dessous⁵⁶⁸ :

- **Le Centre d'investigation clinique Antilles-Guyane**, Inserm, un centre d'épidémiologie et de recherche clinique ;
- **L'Ifremer**, travaillant sur l'écologie marine, les ressources halieutiques et l'économie des ressources naturelles ;
- **La Direction Régionale du BRGM**, travaillant sur des thématiques liées aux géosciences ;
- **Le CNRS**, qui compte 3 unités de recherche (sur les thèmes de l'évolution et de la recherche sur la biodiversité en Amazonie, l'ethnoécologie, l'étude des écosystèmes et la dynamique des espaces côtiers, l'anthropologie et les ethnosciences). Le CNRS comptera bientôt une 4^e antenne, à Awala Yalimapo, prévue en 2020 ;
- **L'UMR Qualitrop**, travaillant sur les thématiques de la biochimie et l'étude de plantes et produits agroalimentaires tropicaux ;
- **L'UMR Selmet Animaux**, qui travaille sur les thèmes de la zootechnie et de l'agronomie et la recherche appliquée à l'élevage en régions chaudes ;
- **L'UMR Botanique** ;
- **Le MNHN**, travaillant sur l'étude, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- **L'INRAP**, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ;
- **L'Institut Pasteur de Guyane, qui travaille sur les thématiques de l'immunologie et de la parasitologie** ;
- **L'UAG**, travaillant sur la problématique des parasitoses tropicales ;
- **Le CHC (le Centre Hospitalier de Cayenne)**, qui possède un laboratoire hospitalo-universitaire et qui travaille sur les problématiques suivantes : parasitologie, épidémiologie, économie de la santé et prévention, virus VIH, maladies infectieuses et tropicales ;
- **Le LEAD**, Laboratoire d'Économie Appliquée au développement ;
- **Le CERJDA**, Centre d'Études et de Recherches Juridiques en Droit des Affaires ;
- **HYDRECO**, qui travaille sur des thématiques d'hydrobiologie ;
- **L'UAG**, un centre pluridisciplinaire qui travaille sur des thématiques de langues, lettres et sciences humaines ;
- **Le Centre Population et Développement**, qui travaille sur des thématiques de démographie, population et développement ;
- **Le CETOIM**, Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux et du Chanvre, un centre de recherche et développement en agriculture ;
- **Le CIRAD**, qui travaille sur le thème de la recherche en agronomie.

Des acteurs privés et de coopération privé-public

De nombreux acteurs privés en Guyane sont au cœur des activités scientifiques et techniques. On peut noter l'existence d'entreprises ayant fortement développé la R&D comme ALTOA (Téledétection), COGNIS (valorisation des plantes à des fins dermo-cosmétiques), Voltalia, Hydreco, et le Centre Technique du Bois (lié au CIRAD).

À noter également, Guyane Technopole, qui travaille à l'accompagnement des entreprises innovantes en Guyane ((animation du réseau des entreprises la recherche, incubation, coopération internationale).

Des projets sont en cours

On notera **la construction d'une antenne du CNRS** à Awala Yalimapo, dont l'ouverture est prévue en 2020 et aurait bénéficié d'un investissement de 700 000 €.

On note également la signature d'un accord-cadre entre la CTG et la Cosmetic Valley, un pôle de compétitivité national qui regroupe 560 entreprises de l'industrie de la parfumerie-cosmétique.

Le développement d'une antenne en Guyane est prévu. Elle permettrait de valoriser les ressources naturelles et les connaissances guyanaises, de développer la recherche et l'innovation, et de développer des débouchés pour les produits guyanais sur les marchés nationaux et internationaux⁵⁶⁹.

Toutefois, pour se développer, ce projet devra travailler en partenariat avec le Grand Conseil des populations amérindiennes et bushinengués de Guyane⁵⁷⁰ qui doit donner son accord en matière de recherche (et autres usages) du patrimoine naturel.

Les investissements, créations d'emplois et modalités d'implémentation de ce projet n'étaient pas rendus publics lors de l'écriture de ce rapport.

La concurrence des pays voisins et des autres DOM

En matière de recherche, d'innovation et de développement, La Guyane est concurrencée par les autres DOM, la France métropolitaine, le Brésil et Madagascar.

Le Brésil compte par exemple un laboratoire de recherche universitaire, AMAZONAS, au sein de l'université Ufam, un centre de biotechnologie de l'Amazonie (le CBA), l'Institut de Recherche national de l'Amazonie et l'Embrapa (l'institut national de recherche agronomique), entre autres. Le Brésil compte aussi un « champion » des cosmétiques naturelles, Natura, une entreprise pionnière et leader sur ce marché.

Cependant, le Brésil souffre depuis quelques années d'une baisse importante des financements publics pour la recherche.

Toutefois, étant la seule région européenne située en territoire amazonien et ayant un tissu de centres de recherche existants, la Guyane a des atouts importants, uniques en France et en Europe pour développer la recherche et l'innovation et devenir un centre mondial de rayonnement et d'attractivité.

Cela est soutenu également par la présence du Centre Spatial Guyanais, un centre d'excellence de renommée universelle.

Analyse SWOT des activités techniques et de l'économie de la connaissance en Guyane

FORCES

Des ressources naturelles et une biodiversité exceptionnelle

- Une biodiversité exceptionnelle, dont seulement 10 à 20 % a été explorée, qui reste à découvrir et à répertorier.
- Près de 110 000 km de cours d'eau et la troisième ressource d'eau douce par habitant au monde.

Des premières mondiales développées en Guyane

- Des innovations et premières mondiales dans les énergies renouvelables et les techniques de pêche (ex. : filets TTED) développées sur le territoire guyanais.

Des connaissances et savoir-faire importants – mais peu valorisés

- Des connaissances et savoir-faire traditionnels importants – mais peu valorisés –, notamment en pharmacopée traditionnelle.

Des accords internationaux, des dispositifs et ambitions nationales importants

- Les Accords de Paris, le Protocole de Nagoya, les dispositifs normatifs en termes de transition énergétique et de protection de la biodiversité contribuent à l'essor des activités tournées vers l'économie verte, l'économie bleue et l'économie circulaire.

FAIBLESSES ET FREINS

Au niveau international, un manque de visibilité et d'harmonisation sur la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques

- Une modélisation du calcul des estimations de la valeur écosystémique des ressources naturelles, qui n'est pas encore affutée et qui pose débat – retardant une valorisation économique de la protection et de la régénération de ces ressources.

Des accords internationaux qui ne permettent pas à la Guyane de développer des projets de compensation carbone autres que volontaires

- Une catégorisation des accords sur le climat qui, faisant de la Guyane un « pays 1 », l'empêche d'accueillir des projets de compensation carbone (REDD+) – alors que la forêt guyanaise a tous les atouts.
- Des investissements dans la recherche majoritairement publics – et donc dépendants des cycles et montants alloués par les plans de financements.

Une connaissance incomplète des ressources naturelles

- La connaissance des cours d'eau, de leur dynamique et des risques et dommages environnementaux auxquels ils font face sont mal connus – alors que la Guyane renferme la troisième ressource d'eau douce par habitant au monde.
- Un manque de connaissances et de formations en ingénierie de la gestion de l'eau.

MENACES ET RISQUES

- Des activités scientifiques et techniques et de recherche et développement qui resteraient cloisonnées autour du Centre Spatial Guyanais et des centres de recherche existants, peinant à développer des partenariats (notamment dans la formation) avec les organismes de formation et d'éducation locaux et les entreprises, et freinant ainsi le développement d'une jeune génération de chercheurs et de techniciens guyanais.
- Un manque d'investissement autour des activités scientifiques et techniques hors activité spatiale, notamment en matière d'investissements dans des plateaux techniques, qui ralentiraient le développement d'opportunités dans la recherche et dans le développement d'activités commerciales autour de la biodiversité, de la pharmacopée et des techniques d'agriculture et pêche responsables.
- Une concentration des activités sur certaines zones du territoire déjà couvertes (Kourou, par exemple), maintenant l'enclavement de certaines communes.

Focus sur les opportunités

DES THÉMATIQUES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DES INNOVATIONS EXPORTABLES

- Des ressources naturelles et des enjeux liés à un milieu équatorial et amazonien pertinents pour d'autres territoires – créant des opportunités de partenariats, de transferts de technologie et de développement de relations commerciales sur les découvertes et solutions spécifiques à ces milieux – en Amérique du Sud, mais aussi en Afrique et en Asie.
- Une maîtrise des techniques de production d'électricité hydraulique au fil de l'eau, pertinente pour d'autres pays et exportables.
- Une maîtrise des techniques de la réhabilitation d'anciens sites miniers, pertinente pour d'autres pays et exportables.
- Le développement de techniques de pêche (comme PALICA+) et d'innovations (comme les filets TTED) pertinents pour d'autres pays et exportables.
- Le développement d'échanges et partenariats avec les pays voisins et autres pays équatoriaux sur des thématiques communes : la gestion de l'eau, la biodiversité, la protection, référencement et valorisation des ressources, la protection des espaces naturels contre les activités illégales, la catégorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels, le développement d'activités commerciales autour de la valorisation des ressources et de leur gestion durable.
- Des effets du changement climatique qui rendent aujourd'hui la recherche sur des parasites et pathologies « tropicales » pertinente et applicables en France métropolitaine et en Europe (ex. : moustique tigre).

LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE

- Développer des projets de compensation carbone dans le cadre de dispositifs volontaires
- Si la Guyane est un « pays 1 » dans le cadre des accords internationaux sur le climat et ne peut, à ce titre, « profiter » de dispositifs comme REDD+, elle peut en revanche développer des projets de compensation carbone volontaires

DES FORMATIONS EXISTANTES A RENFORCER

- Renforcer les formations existantes et développer de nouvelles formations portant sur l'économie verte et la biodiversité à tous niveaux de formation et de qualification.
- Renforcer les liens entre les acteurs privés et publics, de la recherche et les centres de formation portant notamment sur les thématiques de l'agriculture, de la pêche et de la biodiversité.
- Renforcer l'éducation environnementale dans les écoles, notamment à travers des expéditions et expériences sur le terrain.

UN CENTRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RECHERCHE EN MILIEU EQUATORIAL : UN PROJET QUI REFAIT SURFACE

- La création d'un centre mondial de la biodiversité, qui avait été arrêté, serait aujourd'hui à nouveau en discussion.
- Ce projet permettrait le développement d'un centre de recherche, de développement d'applications commerciales et de formation, de rayonnement international, autour de la biodiversité et des thématiques de recherche scientifique en milieu équatorial.

**LE DÉVELOPPEMENT D'UNE
BRANCHE D'ACTIVITÉ
MARCHANDE ET NON
MARCHANDE AUTOUR DE
L'ÉCONOMIE VERTE**

- Soutenir le référencement des 80 à 90 % de la biodiversité guyanaise qui n'est pas encore répertoriée – en partenariat, par exemple, avec l'Agence Française de la Biodiversité (AFB).
- Améliorer les connaissances sur les cours d'eau + gestion de la ressource
- Développer des projets et créer des emplois autour de la valorisation des produits de la biodiversité, notamment autour des plantes médicinales et de l'agroalimentaire
- Le développement d'une labellisation et de dispositifs spécifiques à la création d'activités autour de l'économie verte, de la biodiversité et de la connaissance – sur l'exemple de la French Tech.

**DE NOUVELLES
TECHNOLOGIES
PERMETTANT UNE
MEILLEURE TRAÇABILITÉ
DES PROJETS DE
PROTECTION ET DE
RÉGÉNÉRATION DES
MILIEUX NATURELS, ET DE
DONNER DES ALERTES EN
TEMPS RÉEL**

- L'utilisation de méthodes de traçabilité comme la blockchain permettent un suivi en temps réel et sans risques (ou très minimes) de perte des données et de l'information – ce qui peut, par exemple, être utilisé dans l'exploitation forestière.
- Des techniques innovantes qui peuvent être utilisées pour la sauvegarde de sites et le développement de nouvelles activités :
- Par exemple, des capteurs intelligents et connectés placés sur des arbres en pleine forêt guyanaise peuvent non seulement recueillir des données exhaustives sur l'environnement (température, humidité, CO₂) mais peuvent aujourd'hui également enregistrer et transférer en temps réel des informations sur les bruits et vibrations autour de leur périmètre.
- Cela permettrait, par exemple, d'alerter les organismes compétents sur de nouvelles activités illégales en cours (construction de pistes en pleine forêt, orpaillage illégal, déforestation) voire de les prévenir.
- Un tel maillage de la forêt guyanaise serait également une technologie transférable à d'autres pays, notamment les pays voisins.

**DES ACTEURS CONFIANTS
DANS CE SECTEUR ET AVEC
DES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
AMBITIEUX**

- 3 200 emplois pourraient être créés dans le domaine de la recherche-développement scientifique d'ici 2040 selon le rapport du MEDEF Guyane 2040.

Principaux enjeux et opportunités du développement de l'économie de la connaissance en Guyane

Un secteur aujourd'hui « insuffisant » au vu du potentiel

Selon le Schéma d'Aménagement Régional et de nombreux acteurs, l'économie de la recherche reste insuffisante et a un grand potentiel de développement.

La CTG note ainsi :

« La Guyane reste encore insuffisamment équipée en chercheurs et ingénieurs de recherche. Malgré l'implantation du CNRS, en 2002, les effectifs présents ne dépassent pas 200 personnes, ce qui se situe en dessous de la masse critique nécessaire pour développer un pôle de compétitivité, tant pour les hommes que pour les moyens »⁵⁷¹.

Des priorités de recherche et d'innovation

L'étude « Technologies Clefs » de 2001 avait identifié 5 domaines prioritaires d'innovation qui ont depuis été repris par Guyane Technopole qui accompagne les entreprises guyanaises dans ce sens.

Les priorités et opportunités identifiées incluaient :

1. La **transmission** de données et d'image à distance ;
2. Les **biotechnologies** en milieu tropical ;
3. La **valorisation** des ressources naturelles régionales ;
4. Les **énergies renouvelables** ;
5. La **corrosion** et la dégradation des matériaux.

Les principaux enjeux du développement de l'économie de la connaissance en Guyane sont, entre autres :

- ▶ Le développement de **pôles pluridisciplinaires et pluri-acteurs** privés et publics
- ▶ La **mutualisation des connaissances, des ressources**, des financements et des plateaux techniques
- ▶ Le développement de partenariats, dialogue et transferts de connaissance entre la **recherche fondamentale, la recherche appliquée** et les pôles scientifiques des entreprises
- ▶ Le développement de **partenariats avec des organismes publics et privés étrangers** ayant des thématiques (et climats) de recherches similaires et/ou complémentaires (pays de l'Amazonie, Asie et Afrique)

- ▶ L'amélioration de la **connaissance** de la biodiversité et des ressources naturelles, notamment en améliorant et systématisant le **référencement** des espèces
- ▶ Une **approche « circulaire »** à la recherche et à l'innovation, prenant en compte toutes les conditions, écosystèmes et dispositifs permettant une exploitation responsable et durable des ressources – des techniques de conservation et régénération jusqu'à la consommation finale des produits
- ▶ Considérer, respecter et appliquer les **accords internationaux** de protection de la biodiversité et des organismes vivant – en équilibre entre les considérations commerciales des acteurs, la protection des ressources et le partage des connaissances appartenant à tous
- ▶ La protection des droits et des ressources des **peuples autochtones** ainsi que la valorisation de leurs connaissances et savoir-faire traditionnels, dans le cadre de partenariats équitables

Pistes de réflexion

AXE 1 : UN PROJET BIENTÔT RELANÇÉ ? UN CENTRE EUROPÉEN DE LA BIODIVERSITÉ

Un centre européen de la biodiversité: un projet phare de rayonnement national, régional et international du territoire

Le projet de création d'un Centre Européen de la Biodiversité en Guyane est un projet qui a été abandonné il y a environ 10 ans, mais qui revient aussi sur la table.

Ce projet porte sur la création d'un pôle d'attraction régional et international avec:

- Un musée ;
- Un centre de recherche (biodiversité, R&D en agriculture tropicale) ;
- Un pôle entreprises (biotechnologies, pharmacopée, cosmétiques, biochimie) ;
- Des formations en collaboration avec l'université de Cayenne.

Ce projet, aujourd'hui non chiffré, serait une formidable opportunité de:

- Rayonnement et attractivité du territoire ;
- Développement de l'économie de la connaissance ;
- Développement du tourisme, de la connaissance et de la recherche ;
- Renforcement de la formation scientifique en Guyane ;
- Création de valeur et d'emplois dans la construction et l'exploitation du centre.

AXE 2 : UNE ANNONCE RÉCENTE : UN ACCORD-CADRE AVEC LA COSMETIC VALLEY

Fin octobre 2018, la CTG a signé un accord-cadre avec la Cosmétique Valley, un pôle de compétitivité national qui regroupe 560 entreprises de l'industrie de la parfumerie-cosmétique.

Le développement d'une antenne en Guyane est ainsi prévu. Elle permettrait de valoriser les ressources naturelles et les connaissances guyanaises, de développer la recherche et l'innovation et de développer des débouchés pour les produits guyanais sur les marchés nationaux et internationaux⁵⁷².

Les investissements, créations d'emplois et modalités d'implémentation de ce projet n'étaient pas rendus publics lors de l'écriture de ce rapport.

Une proposition qui allait dans ce sens et qui avait été faite lors des Assises de l'Outre-mer estimait les besoins de financement d'une halle technique et d'une ferme expérimentale à 4,5 millions d'euros⁵⁷³. L'objectif de cette proposition était la valorisation des bio-ressources et des savoirs traditionnels de Guyane sur les plantes médicinales et en agroalimentaire.

Ce projet devra se développer en partenariat avec les organismes de recherche ainsi qu'avec le Grand Conseil coutumier.

AXE 3 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Le Pôle Universitaire Guyanais (PUG), aujourd'hui indépendant du Pôle des Antilles, aurait un rôle central à jouer dans le développement de l'économie de la connaissance.

Cette branche d'activité regroupe – et pourrait regrouper davantage à travers des partenariats – les activités de partage du savoir et de la formation, de la recherche pure et appliquée et les acteurs du monde économique.

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional la CTG note, dans ce sens :
« [...] une économie de la connaissance, appuyée, pour l'essentiel, sur l'application en pays équatorial des recherches les plus récentes, en matière d'énergies renouvelables, de matériaux résistants, de pharmacologie...

Il faudrait développer dans le cadre de l'Université de Guyane, d'antennes spécialisées connectées aux centres de recherche spécialisés du CNRS et visant à la réalisation de pôles d'excellence.

Le développement de cette économie suivra la formation d'étudiants de haut niveau, pouvant assurer la maîtrise technique des outils à créer et à développer.

Il faut également y adjoindre une économie des hautes technologies à travers les activités spatiales : elles apparaissent aujourd'hui encore comme extérieures à la Guyane, mais il faut faire en sorte qu'elles contribuent au développement d'activités propres à l'économie guyanaise »⁵⁷⁴.

AXE 4 : LA VALORISATION DES SERVICES ÉCO-SYSTEMIQUES : UNE OFFRE PROPRE À LA GUYANE, À DÉVELOPPER

Une valorisation des services écosystémiques de la forêt (eau, carbone, biodiversité) serait une opportunité envisageable (et envisagée de longue date) en vue de la surface, des ressources et la qualité de la gestion du capital naturel guyanais (notamment du capital forestier).

Toutefois, plusieurs obstacles en freinent le développement.

L'État français est encore loin d'atteindre l'objectif du plan stratégique pour la biodiversité Aichi (2011-2020) qui consiste à inclure la notion de capital naturel à sa comptabilité nationale. Cela freine d'autant les initiatives de recherche et développement autour du sujet.

De plus, la Guyane est en Franceun « Pays 1 » dans les accords internationaux sur le climat. La Guyane ne peut donc pas accueillir des projets comme REDD+. Bien plus, le marché du carbone n'est pas encore assez développé, et le prix trop bas, pour développer une filière rentable de compensation carbone en Guyane.

Des dispositifs volontaires de compensation carbone

Toutefois, les opportunités existent de développer des dispositifs de compensation carbone volontaire – par exemple au moyen du label VCS qui recense plus de 1 000 projets dans le monde ou le label Gold Standard. Une fois mise en place la certification FSC de la forêt guyanaise, elle pourrait également donner lieu à des paiements privés volontaires des entreprises, comme cela est mis en place depuis 2018 en France métropolitaine – car ces dispositifs ne sont pas liés au statut de « Pays 1 »..

La monétisation des services écosystémiques

La monétisation des services écosystémiques est un domaine encore beaucoup débattu et un exercice complexe. De fait, il n'y a que de très rares exemples d'une appréciation financière des services rendus par les écosystèmes naturels. Il n'y a pas de « marché des services écosystémiques » en tant que tels et pas davantage de « fournisseurs » ni de « clients » matures, contrairement à d'autres marchés.

Pourtant, de nombreuses estimations exposent le coût (passé ou prospectif) d'une dégradation des écosystèmes, et de nombreux projets s'inscrivent dans cette trajectoire.

Au vu de ses richesses naturelles et des défis qui se posent, un modèle particulier à la Guyane pourrait être développé, ainsi que son statut de « Pays 1 » dans les accords internationaux sur le climat.

Selon un rapport du TEEB (Économie des Écosystèmes et de la Biodiversité, groupe de travail du G8) de 2010, les marchés émergents des services de la biodiversité devraient atteindre⁵⁷⁵ :

- **Pour les produits agricoles certifiés** : 210 milliards USD en 2020, et 900 milliards USD en 2050 ;
- **Pour les produits forestiers certifiés** : 15 milliards USD en 2020, et 50 milliards USD en 2050 ;
- **Pour les compensations bio-carbone forestières (CDM, VCS, REDD+)** : plus de 10 milliards USD en 2020, et plus de 100 milliards USD en 2050 ;
- **Les paiements pour les services écosystémiques liés à l'eau** (schémas gouvernementaux) : 6 milliards USD en 2020, et 20 milliards USD en 2050 ;
- **Les paiements pour la gestion des bassins versants** (schémas volontaires) : 2 milliards USD en 2020, et 10 milliards USD en 2050 ;
- **Les autres paiements pour les services écosystémiques** (soutenus par le gouvernement) : 7 milliards USD en 2020, et 15 milliards USD en 2050 ;
- **Les compensations obligatoires dans le domaine de la biodiversité** (sur l'exemple du « mitigation banking ») : 10 milliards USD en 2020 et 20 milliards USD en 2050 ;
- **Les compensations volontaires dans le domaine de la biodiversité** : 100 millions USD en 2020, et 400 millions USD en 2050 ;
- **Les contrats de prospection biologique** : 100 millions USD en 2020, et 500 millions USD en 2050 ;
- **Fiducies foncières privées et servitudes de protection de l'environnement** : 20 milliards USD en 2020 (sans projection à 2050).

1 million d'euro pour un km² de récif corallien et 8 000 €/ha pour les forêts primaires

Par exemple, le TEEB (Économie des Écosystèmes et de la Biodiversité) estime comme suit la « valeur » des récifs coralliens :

« Les récifs coralliens abritent un quart des espèces de poissons marins et fournissent une large gamme de services, qui peuvent atteindre des valeurs très élevées :

- La protection contre les risques naturels (jusqu'à 189 000 US\$/ha/an) ;
- Le tourisme (jusqu'à 1 million de US\$ /ha/an) ;
- La bio-prospection (jusqu'à 57 000 US\$/ha/an), et pêche (jusqu'à 3 818 \$ /ha/an).

La grande variabilité des valeurs reflète la dépendance vis-à-vis du contexte local : accessibilité du site, qualité des récifs, et variables socio-économiques »⁵⁷⁶.

On peut alors estimer, selon le TEEB, à 1 million d'euros la valeur des services écosystémiques gratuits rendus par un hectare de récif sain, et environ 8 000 euros par hectare pour les forêts primaires.

Le récif corallien de l'Amazone s'étendrait sur 56 000 km², dont 1 000 km au large des côtes guyanaises. Le récif corallien amazonien représenterait ainsi un potentiel de valorisation de plusieurs milliards d'euros.

L'exemple australien : la grande barrière de corail

Selon un article récemment paru, l'Australie aurait investi 300 millions d'euros dans sa barrière de corail. Celle-ci représenterait 64 000 emplois et 6,4 milliards de dollars de revenus par an pour le pays.

L'Australie annonçait en avril 2018 un investissement de 300 millions d'euros pour protéger sa grande barrière de corail, classé patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981, qui a perdu près d'un tiers de ses coraux.

Ces investissements serviront à améliorer la qualité de l'eau, lutter contre les prédateurs et renforcer les mesures de restauration du corail.

La grande barrière de corail australienne s'étend sur près de 348 000 km².

Au-delà des services écosystémiques qu'il délivre, le récif corallien australien représente « plus de 64 000 emplois et le lieu touristique rapporte plus de 6,4 milliards de dollars par an au pays ». (Le Premier Ministre Malcolm Turnbull)

À Hawaï, on compte 200 000 plongeurs et 3 millions de pratiquants du snorkeling par an, dont les activités sont directement liées au bon état de cette ressource.

Sources : « *L'Australie investit 300 millions d'euros dans la grande barrière de corail* », La Croix, article du 30 avril 2018 et le rapport du TEEB

Les mangroves, une valeur estimée entre 10 500 €/ha et 15 000 €/ha

Les mangroves de Guyane occupent 700 km² (70 000 ha) et couvrent 80 % du littoral⁵⁷⁷.

Avec l'estimation de TEEB de la « valeur » des mangroves de 12 392 \$/ha/an (environ 10 500 €/ha/an), on arrive à une valorisation (théorique) de 735 millions d'euros pour l'ensemble des mangroves guyanaises.

Les estimations des services écosystémiques sont variables. On peut par exemple trouver des estimations qui dépassent les 15 000 €/ha/an pour les mangroves guyanaises⁵⁷⁸.

À ce jour, si les services écosystémiques sont reconnus et bien que des études de valorisation aient été faites, un « marché » n'est pas encore en place. Cette opportunité est réelle mais n'est pas encore concrète en Guyane – faute de marché et de clients. On peut néanmoins envisager un tel développement. La Guyane pourrait être un moteur et un territoire pionnier dans l'implémentation de tels dispositifs.

Une opportunité à plus court terme : les assurances liées à la protection de la biodiversité

Un dispositif innovant testera un produit d'assurance particulier : la protection et la réparation de la biodiversité elle-même, et non le remboursement des souscripteurs.

Une compagnie d'assurance suisse, Suisse Re, testera au Mexique un dispositif d'assurance nouveau. Elle assurera la bande de corail au bord de Cancun. Lors d'un accident naturel comme

une tempête, l'assureur financera directement la réparation des écosystèmes – et non le remboursement des entreprises (hôtels, restaurants) souscripteurs⁵⁷⁹.

Un tel dispositif pourrait être testé en Guyane. Une partie ou la totalité des premiums d'assurance pourraient être investis dans des projets de protection de l'environnement et de la biodiversité. Pour les assurés, cela ne change rien en matière de coût, car le prix de l'assurance est le même. En revanche, cela crée un fonds d'investissement pour des projets de valorisation de la biodiversité et du milieu naturel sur terre ou sur mer.

AXE 5 : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE « TOURISME » DE RECHERCHE ET D'ÉTUDE

Des programmes d'éducation expérientiels se développent. Nous abordons ce point également dans le chapitre « Éducation » de ce document.

Ce sont des expériences éducatives (entre une semaine et quelques mois) et en immersion pour des étudiants et des professionnels sur des thématiques précises (innovation sociale, énergies renouvelables, agroforesterie, etc.).

La Guyane est un formidable laboratoire d'opportunités et de problématiques susceptibles d'attirer de tels programmes – à destination des Guyanais eux-mêmes, des métropolitains et des étrangers.

Ces programmes facturent environ 2 000 € pour une semaine, et 5 000 € pour des formations plus longues. Dans le cas d'accueil de personnes extérieures (hôtellerie, restauration, transport), les impacts économiques locaux seraient similaires à ceux du tourisme. Par ailleurs, cela développerait la formation locale et positionnerait la Guyane comme une destination éducative.

Des offres éducatives « scientifiques » seraient incluses au développement de cette offre. Au Brésil par exemple, des bateaux d'exploration et de recherche sur le fleuve Amazone proposent des excursions scientifiques (entre une semaine et plusieurs mois). Ces expériences attirent chercheurs, centre de recherche, doctorants.

Encore une fois, la Guyane a tous les atouts pour développer une telle offre : des thématiques d'études scientifiques (biodiversité terrestre et en milieux marins, épidémiologie, parasitologie, étude des milieux amazoniens et équatoriaux) ainsi que des thématiques de sciences humaines (anthropologie, ethnologie, étude des questions de développement social et humain, etc.).

Ces programmes sont déjà proposés par des Entreprises sociales et solidaires (ESS) comme Tomorrow Travels et Emzingo. Une offre propre, ou en partenariat, pourrait être développée en Guyane, en partenariat avec le Pôle universitaire, les centres d'études et de recherche, et les entreprises privées.

Modélisation des impacts d'une augmentation de la production des activités techniques et de l'économie de la connaissance en Guyane

Notre analyse montre que pour produire 100 € supplémentaires, le secteur des activités techniques achète 23 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie locale – soit autant que les activités de recherche et développement.

Ce qui place dans les secteurs de l'économie guyanaise à forts effets d'entraînement – bien que moindres que les premiers du classement, comme l'agriculture, qui pour 100 € de production supplémentaire achète pour 33 € à l'économie locale.

Cela pourrait en partie s'expliquer par le besoin d'importer des équipements, au lieu de les acheter sur place, car ils ne sont pas localement disponibles .

Les activités de recherche et développement ont des effets d'entraînement similaires. Pour produire 100 €, le secteur de la recherche achète 23 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie.

Ci-dessous, nous détaillons plusieurs scénarios d'augmentation de la production de ce secteur, afin d'en apprécier le potentiel.

Pour une production supplémentaire de 10 millions d'euros du secteur de l'économie de la connaissance (ou « activités techniques »), cela générerait, théoriquement :

- Près de 6,8 M€ de valeur ajoutée
- Près de 190 emplois (équivalent temps pleins au Smic)
- 2,3 M€ d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie

Les acteurs du secteur prévoient jusqu'à 80 millions d'euros l'augmentation du PIB du secteur à horizon 2040 et la création de 3 200 nouveaux emplois.

Selon l'Insee, il y avait, en 2017, 5 000 actifs dans le secteur élargi des « sciences, techniques, services administratifs ». Cela inclut les activités scientifiques et techniques mais aussi celles des activités juridiques et de gestion, d'architecture et d'ingénierie.

Selon les estimations des acteurs relayées dans le rapport Guyane 2040 du

Une augmentation de la production de 10 M€ dans ce secteur générerait, théoriquement, 6,8 M€ de valeur ajoutée et près de 190 emplois (ETP au Smic)

Les acteurs du secteur projettent une augmentation de 80 M€ du « PIB » du secteur et la création de 3 200 emplois à horizon 2040

MEDEF Guyane, il y aurait dans la branche d'activité spécifique appelée « axe connaissance : activités spécialisées, scientifiques et techniques », le potentiel de création de 2 000 emplois entre 2015 et 2030, et de 3 200 emplois entre 2015 et 2040.

Selon notre modélisation, une création proche de 2 000 emplois dans ce secteur d'activité serait liée à une augmentation de plus de 100 millions d'euros de la production de ce secteur (créant 1 900 emplois à temps plein rémunérés au Smic).

Pour une production supplémentaire de 50 millions d'euros du secteur de l'économie de la connaissance (ex. : la recherche), ce serait près de 34 millions d'euros de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie.

Les acteurs du secteur projettent une augmentation du PIB du secteur de 80 millions d'euros entre 2015 et 2040, et de 50 millions d'euros entre 2015 et 2030.

Selon notre modélisation, une augmentation de la production du secteur des activités techniques ou de celui de la recherche et développement de 50 millions d'euros aurait comme impacts :

- Plus de 34 M€ de valeur ajoutée créée pour l'ensemble de l'économie,
- Près de 950 emplois (équivalent temps pleins au Smic)
- 11,5 M€ d'achats de biens et services intermédiaires auprès des autres secteurs de l'économie

Créer 10 000 emplois en 15 ans ?

Selon le rapport « Contribution pour le développement d'activités issues de la biodiversité en Guyane » de janvier 2018, la création d'un fonds de vitalisation de la biodiversité de 100 millions d'euros (sous la forme d'une avance remboursable) pourrait créer plus de 10 000 emplois en 15 ans. Selon les estimations, ce fonds serait entièrement remboursé d'ici 2033.

Notre modélisation ne nous permet pas de faire une estimation du potentiel d'impacts d'un tel fonds. En poussant les ambitions jusqu'à l'hypothèse d'une augmentation de la production de 100 millions d'euros du secteur de la recherche ou des activités techniques, notre analyse montre que cela créerait théoriquement 68 millions de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie et 1 900 emplois (ETP au Smic).

Ces estimations sont à prendre avec prudence, car au-delà des limites et hypothèses de notre modélisation, les emplois créés dans ce secteur seraient susceptibles d'être rémunérés à des niveaux de salaires plus importants que le salaire minimum.

Une augmentation de la production du secteur des activités techniques de 50 M€ pourrait créer 34 M€ de valeur ajoutée et 950 emplois (ETP au Smic).

Un fonds de 100 M€, remboursable en 15 ans, investissant dans la recherche et la formation, pourrait générer 10 000 emplois, selon le rapport « Contribution pour le développement d'activités issues de la biodiversité en Guyane ».

Limites d'interprétation

Ces estimations d'impacts sont également à prendre avec prudence car elles ne tiennent pas compte de l'absorption du secteur d'une telle augmentation de la production. De plus, les emplois créés ne seraient pas tous des temps pleins rémunérés au Smic. Toutefois, cette analyse montre le formidable potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage en Guyane.

La méthodologie de notre analyse économique est détaillée en Annexe, à la fin de ce document.

Abréviations :

- **AFB** : Agence Française de la Biodiversité
 - **CIRAD** : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
 - **CNES** : Centre National d'Études Spatiales
 - **CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique
 - **CPER** : Contrat Plan État-Région
 - **ENGREF** : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
 - **FEDER** : Fonds Européen de développement Régional
 - **IFREMER** : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
 - **IRD** : Institut de Recherche pour le Développement
 - **INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique
 - **SEAS-Guyane** : Station de surveillance de l'Environnement Amazonien assistée par Satellites
-



Évaluations économiques

Définition d'un « choc économique »

L'expression « choc économique » n'est pas nôtre, elle a été utilisée à plusieurs reprises par des membres du gouvernement pour signaler à quel point il y a urgence à engager un développement économique plus important en Guyane et d'obtenir ce développement dans des délais courts. Toutefois, si on en comprend bien l'idée, il reste à définir ce qu'est un « choc économique ».

Nous proposons la définition suivante :

Le « choc économique » à créer est la somme d'une vision et d'un projet pour le territoire assortis de plans d'action opérationnels portés par des acteurs identifiés et financés dans l'objectif de créer une production de valeur ajoutée supplémentaire en Guyane susceptible de créer les emplois nécessaires pour atteindre l'objectif maximal de 7 % de demandeurs d'emploi.

Sur la base des 10 secteurs identifiés comme ayant un effet d'entraînement important pour l'économie guyanaise, nous avons cherché le niveau de production de valeur ajoutée supplémentaire à atteindre pour satisfaire aux besoins en emplois et à la croissance démographique de la Guyane d'ici 2022, 2030 et 2040, et pour cela nous avons élaboré plusieurs scénarios.

Si ces 10 secteurs d'activité prioritaires sont accompagnés par des plans spécifiques et des investissements structurels dans les infrastructures et les services publics, conformément au plan d'urgence, et si la croissance du secteur spatial, central pour l'économie guyanaise, est maintenue, il nous paraît possible d'obtenir le « choc économique » attendu au niveau nécessaire.

Les évaluations économiques que nous avons menées

L'étude de l'évaluation des potentialités économiques en Guyane nécessite d'examiner des cas concrets afin d'étudier les impacts d'un choc économique pour l'économie guyanaise.

Sur la base de la définition d'un modèle de développement durable utilisée dans ce rapport, les scénarios que nous avons étudiés doivent répondre :

- **À un défi, et opportunité, majeur** : la croissance démographique ;
- **À quatre objectifs** : économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux ;
- Auxquels nous devons ajouter un **objectif d'optimisation de l'argent public** investi en Guyane.

Nous avons analysé les impacts d'une partie du Plan d'urgence

Le Plan d'urgence apporte une « injection » de plus d'un milliard d'euros en Guyane. Ne nous pouvons pas ignorer les impacts d'un tel financement. Nous avons analysé les impacts de l'augmentation de la production du secteur de la production liée aux financements en infrastructures du plan d'Urgence. Les autres impacts (éducation, santé) ne sont pas quantifiables par cette méthode.

Notre analyse prend l'hypothèse d'une augmentation de 225 millions d'euros du secteur de la construction sur une année (constructions d'établissements scolaires, etc.), pour une somme cumulée sur 10 ans de 765 millions d'euros (sur la base de la chronologie des investissements du plan comme elle était publiée lors de l'écriture de ce rapport).

Nous avons sélectionné 2 scénarios d'impacts, qui modélisent des « chocs économiques » créateurs d'emplois

- Un scénario créateur de 2 000 emplois par an, dans l'hypothèse d'un taux de chômage constant à 22 % ;
- Un scénario créateur de 4 000 emplois par an, porté par l'ambition d'un taux de chômage à 7 %.

Des évaluations économiques qui étudient les impacts d'une augmentation de la production des secteurs priorités en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois.

L'évaluation économique, sur la base de scénarios, repose sur 3 agrégats :

- Dans un premier temps, les impacts économiques sont estimés en termes de production pour chacun des 10 secteurs priorités ;
- Dans un deuxième temps, les impacts sont quantifiés en termes d'augmentation de la valeur ajoutée – ce qui constitue un indicateur proche du PIB ;
- Enfin, ces impacts sont traduits en termes de potentiel de nouveaux emplois créés (équivalents temps plein rémunérés au Smic).

Nos hypothèses et méthodologie d'analyse économique sont détaillés en Annexe, à la fin de ce document.



Évaluation d'une
partie du Plan
d'Urgence,
à travers l'impact
des financements
d'infrastructures

Une évaluation d'une partie du Plan d'Urgence Guyane

Le Plan d'Urgence Guyane est une injection significative, de plus d'un milliard d'euros, sur le territoire.

À ce titre, elle ne pouvait pas être ignorée dans un exercice d'analyse économique tel que celui de cette étude.

Notre modélisation ne nous permet d'en évaluer qu'une partie – celle de la stimulation du secteur de la construction. Notre analyse d'impacts se base sur les engagements chiffrés, dans la construction d'infrastructures, communiqués publiquement.

Les bénéfices dégagés par la stabilisation des finances des administrations publiques ou les effets positifs à moyen et long terme d'une amélioration des services de santé et d'éducation s'évaluent avec d'autres outils.

C'est pourquoi nous modélisons uniquement la composante « infrastructure » de ces financements et, donc, leur impact dans le secteur de la construction.

Au-delà d'apprécier les impacts, même partiels, du Plan d'Urgence – une augmentation de la valeur ajoutée de 100 millions d'euros et la création de plus de 3 000 emplois temps plein au Smic selon notre analyse – cette modélisation illustre également les formidables effets d'entraînement du secteur de la production sur l'économie locale.

Notre analyse d'impacts porte sur 20 % du budget total du Plan d'Urgence, sur la base des seuls engagements pris pour la construction d'infrastructures.

Sur 10 ans, la somme cumulée analysée s'élève à 765 millions d'euros.

La répartition des financements du Plan d'Urgence Guyane (liés à la construction) analysés dans notre étude d'impacts, par projet :

Nature du projet	Montant de financement perçu (en millions d'euros)	Durée
Établissement pénitentiaire	50	Non précisée. Hypothèse : financement en 3 ans, dont 20 la première année.
Collèges et lycées	250	5 ans.
Écoles communales	150	10 ans.
Pont de Larivot	100	Non précisé. Hypothèse : 2 ans.
RN1 et RN2 étape 1	100	Non précisé. Hypothèse : 1 an.
RN1 étape 2	100	Non précisé. Hypothèse : 1 an, financement réalisé en année 2.
Total	765	De 1 à 10 ans.

Source : Plan d'Urgence Guyane⁵⁸⁰

Des impacts du financement d'infrastructures à travers le secteur de la construction, partiels mais importants, estimés à 100 millions de valeur ajoutée créée et plus de 3 000 emplois (à temps plein rémunérés au Smic) – sur la base de 225 millions d'euros sur une année, produits par le secteur de la construction.

Les chiffres clés de notre analyse partielle du Plan d'Urgence :

Notre analyse des impacts du Plan d'Urgence a été faite sur une somme conservatrice et partielle – sur la base de 225 millions dépensés la première année dans des infrastructures. La somme cumulée sur 10 ans s'élève à 765 millions d'euros.

Notre analyse d'impacts porte ainsi sur 20 % du budget total du Plan d'Urgence, sur la base des seuls engagements pris pour la construction d'infrastructures.

Sur cette base, notre analyse montre toutefois que les impacts générés par le Plan d'Urgence sont importants :

- **100 M€** de création de valeur ajoutée
- Dont **70 %** proviennent d'effets économiques directs
- Dont **30 %** sont expliqués par les impacts indirects
- La création de plus de **3 200 emplois** (3 277) – en supposant que ce sont des emplois équivalents temps plein payés au Smic
- Dont plus de **2 500 emplois** (2546) dans le seul secteur de la construction – en supposant que ce sont des emplois équivalents temps plein payés au Smic

Des impacts d'un financement de la construction évalués à 100 millions d'euros de création de valeur ajoutée

Notre étude évalue que les 100 millions d'euros de valeur ajoutée créée par le financement d'infrastructures (au moyen du secteur de la construction) se répartiraient principalement dans ce même secteur de la construction, à hauteur de 70 % – mais également dans des secteurs fournisseurs, à hauteur de 30 %.

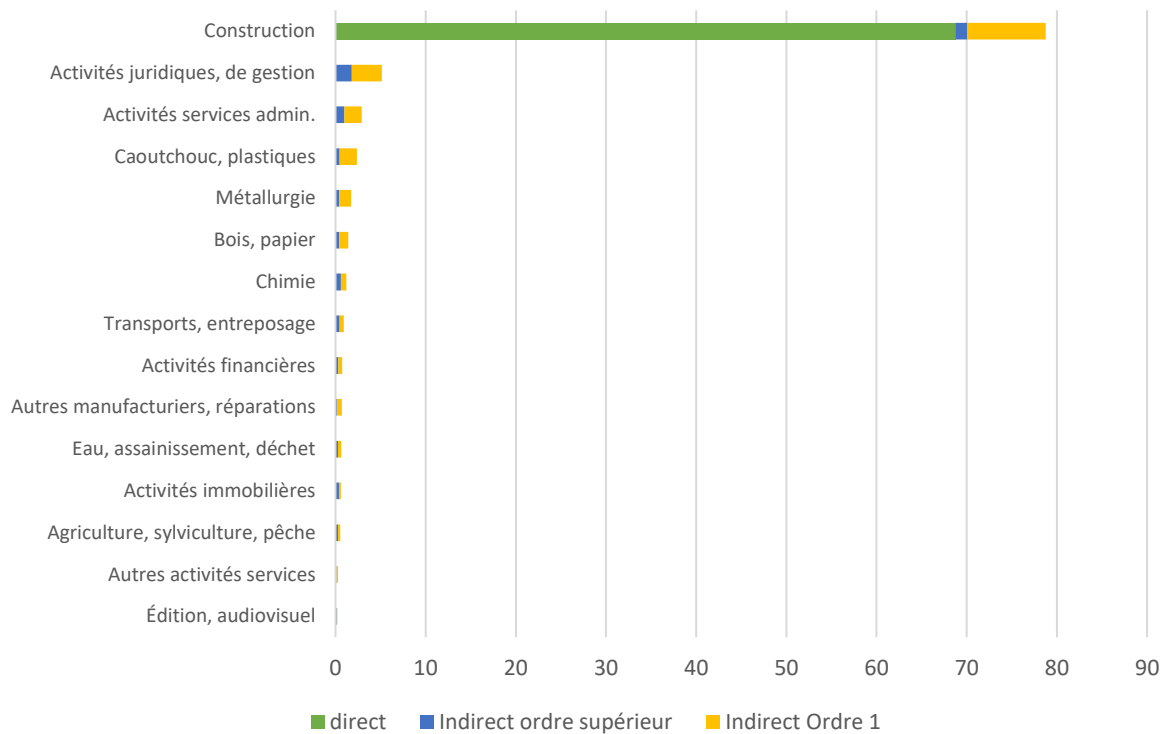
Les résultats de la modélisation montrent que l'injection de 225 millions d'euros dans le secteur de la construction est à l'origine d'effets directs et indirects (d'ordre 1 et supérieur). Dans le cas particulier du secteur de la construction, investir un montant pour construire revient à augmenter d'autant la valeur de la production de ce secteur.

Au total, cette cascade d'effets se traduira par la génération de près de 100 millions d'euros de valeur ajoutée dans l'économie. Notons que cette évaluation repose sur l'hypothèse que les secteurs stimulés par cette injection sont capables de répondre à l'augmentation de la demande en biens et services intermédiaires générée par le choc.

Les 100 millions d'euros de valeur ajoutée peuvent être répartis sur plusieurs années en fonction du temps de réponse des secteurs au stimulus initial. Dans l'hypothèse où les secteurs guyanais peuvent répondre au choc d'investissement et que l'impact se fait sur l'année, cela représente pour l'économie guyanaise 2.7 points de valeur ajoutée. La valeur ajoutée créée provient à 70 % des effets directs liés à l'augmentation de la production elle-même. 30 % des effets sont expliqués par les impacts indirects liés à l'augmentation de la production.

Ce graphique montre la répartition de l'augmentation de la valeur ajoutée produite à la suite des dépenses du Plan d'Urgence dans la construction.

Valeur ajoutée créée (en millions d'euros)

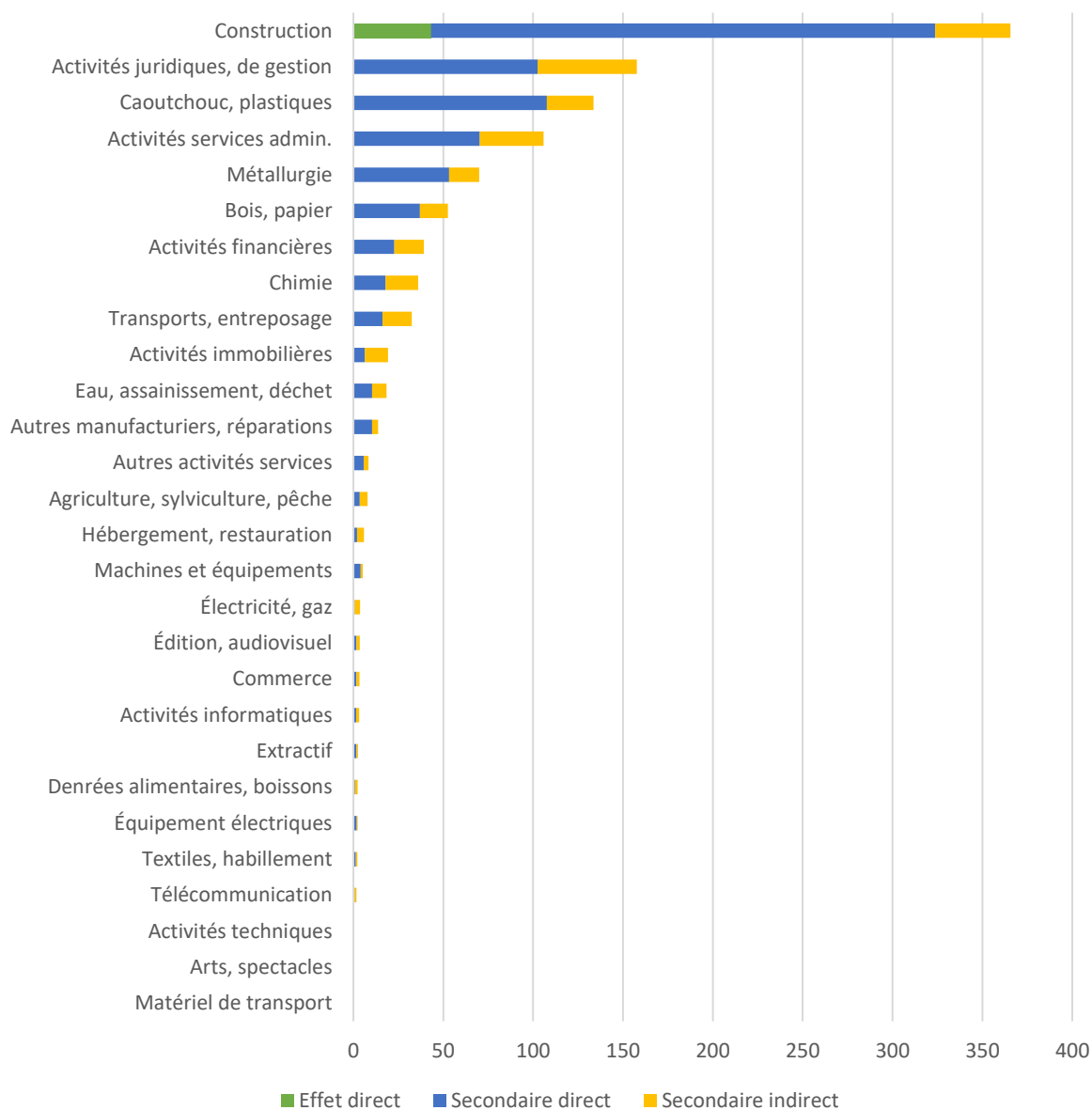


Source : Deloitte

Des impacts d'un financement de la construction de plus de 3 200 emplois créés – en supposant que ce sont des emplois équivalents temps plein payés au Smic, dont plus de 2 500 emplois dans le seul secteur de la construction.

Ce graphique montre la répartition de l'augmentation du nombre d'emplois créés (en équivalent temps plein payés au Smic brut) à la suite des financements du Plan d'Urgence dans la construction.

Estimation du nombre d'emplois créés (en équivalents ETP au Smic)



trésorerie des collectivités ou de l'amélioration de services publics comme la santé ou l'éducation.

Un Plan d'Urgence qui stimule en partie l'économie marchande guyanaise et, par ailleurs, stabilise des services et administrations publics : des engagements différents.

Le Plan d'Urgence Guyanexxiii est détaillé dans « l'Accord de Guyane, Protocole Pou Lagwiyan Dékolé » du 21 avril 2017. Il prévoit le déploiement de 1,1 milliard d'euros sur une période de 10 ans. Ce plan d'aide vise à stabiliser l'économie de la Guyane dans un contexte où des retards successifs ont été accumulés en matière d'investissement et de financement.

À ce titre, une partie vise à stabiliser ou à compenser la trésorerie de certaines administrations publiques ou à payer des dettes fournisseurs. Une autre partie sera investie dans des infrastructures servant l'intérêt général.

Notre méthodologie et les données disponibles ne permettent pas d'évaluer les impacts de la stabilisation des finances des collectivités, ni les bénéfices à long terme d'une amélioration des services publics comme la santé et l'éducation – pour cela, d'autres outils et données sont nécessaires.

Dans le cas de l'approche de quantification retenue, seuls les financements créant une stimulation de l'économie peuvent être valorisés.

Les bénéfices dégagés par la stabilisation des finances des administrations publiques s'évaluent avec d'autres outils.

C'est pourquoi nous modélisons uniquement la composante « infrastructure » de ces projets et, donc, leur impact dans le secteur de la construction.

L'impact du Plan d'Urgence est donc ici sous-estimé dans la mesure où ne sont pas pris en compte les effets « intangibles » à plus long terme sur l'économie guyanaise. Il s'agit par exemple des impacts dans le domaine de l'éducation sur la productivité des futurs travailleurs, ou encore des impacts des projets routiers sur la baisse des coûts de transaction.

Des données non accessibles, des hypothèses et des résultats à interpréter avec prudence

Une partie des engagements du Plan d'Urgence ne sont pas encore qualifiés et quantifiés précisément – ou ces informations ne sont pas publiques –, ce qui limite notre champ d'analyse.

La partie des aides revenant aux agriculteurs et aux pêcheurs n'est, par exemple, pas évaluée dans cette étude.

Rien n'indique, au vu des informations disponibles, si les engagements annoncés permettront de payer des salaires en retard, des travaux d'études ou si cela stimulera directement la production de ces secteurs.

Les aides de 90 millions d'euros pour la santé ne sont pas non plus incluses dans notre analyse, car il n'y a pas de détail suffisant pour affiner les dépenses en matière de construction de bâtiments, d'équipement et de salaires liées à ce montant.

Une évaluation partielle des impacts du Plan d'Urgence dans le cadre du seul secteur de la construction ; dans l'hypothèse que les engagements décrits auront un effet immédiat et que la main-d'œuvre locale pourra répondre à cette demande.

Le tableau listant les engagements du Plan d'Urgence que nous avons pris en compte résume les projets que nous avons retenus dans notre analyse d'impacts.

^{xxiii} [Plan d'Urgence Guyane](#)

Nous faisons l'hypothèse que ces projets ont des impacts immédiats uniquement dans le secteur de la construction.

La temporalité du financement de ces investissements varie selon les projets. Pour certains, la temporalité est donnée à titre indicatif dans le Plan d'accord ; pour d'autres, rien n'est précisé.

Dans notre évaluation, seul l'impact de l'injection consentie la première année est pris en compte sur la base des hypothèses de séquentialité des financements indiqués dans l'introduction de notre analyse du Plan d'Urgence.

Il indique le chronogramme de dépenses ainsi que les hypothèses retenues, soit 225 millions dépensés la première année.

Les résultats fournis en termes d'emplois ne pourront être interprétés qu'avec une grande prudence car la dynamique du marché de l'emploi est complexe, notamment en fonction de la pérennité des emplois créés.

Si des emplois seront créés, on peut aussi s'attendre à des revalorisations de salaires d'employés existants – ce qui est délicat d'estimer.

Notre estimation de 3 200 nouveaux emplois (à temps plein et rémunérés au Smic) dans le cadre de notre analyse d'une partie du Plan d'Urgence, est à placer dans le contexte d'un secteur de la construction qui comptait 5 200 emplois en 2017 – ce serait ainsi une création d'emplois équivalente à un peu moins de la moitié du nombre actuel de salariés dans le secteur.

Cette analyse d'impacts est donc à interpréter avec prudence, mais elle révèle toutefois le formidable potentiel du secteur de la construction et l'opportunité pour l'économie d'un plan de financement comme le Plan d'Urgence

Des emplois nets créés, mais aussi des revalorisations potentielles de salaires existants qu'il est délicat d'estimer

La valeur ajoutée générée est susceptible de créer de nouveaux emplois.

La part de la valeur ajoutée qui revient à l'emploi dépend des secteurs mais s'élève en moyenne en Guyane autour de 2/3^{xxiv}.

Pour le secteur de la construction les trois quarts de la valeur ajoutée sont redistribués en frais de personnel. Cette redistribution de la valeur ajoutée à la faveur de la masse salariale peut créer des emplois nets et peut aussi permettre de revaloriser les salaires des personnes déjà en emploi.

Dans le cas d'une augmentation nette de la masse salariale, définir le nombre d'emplois nouvellement créés est un exercice délicat, comme indiqué précédemment.

^{xxiv} Insee, Analyses Guyane « En 2013, le secteur industriel guyanais prend de l'ampleur »

Jusqu'à plus de 3 200 emplois créés

Les résultats de la modélisation montrent que l'injection de 225 millions d'euros la première année est susceptible de créer au total jusqu'à 3 277 emplois équivalent temps plein payés au Smic^{xxv}.

La création effective de nouveaux emplois dépend cependant de la capacité d'absorption des secteurs concernés.

De plus, ces créations d'emplois peuvent se répartir sur plusieurs années en fonction des temps de réponse des secteurs à ce choc.

Dans ce scénario, le secteur de la construction créerait 2 546 emplois équivalent temps plein payés au Smic – alors que son effectif en 2015 était d'environ 5 200 en 2017.

Ces résultats sont donc à interpréter avec prudence, compte tenu des hypothèses sur lesquelles ils reposent (absence de prise en compte des éventuelles revalorisations des salaires des personnes en emploi, emplois au Smic, capacité des secteurs à recruter).

Dans la pratique, il est probable que le nombre d'emplois créés soit inférieur.

Toutefois le scénario modélisé permet de donner une indication fiable des impacts sur la création d'emplois (dans la mesure des hypothèses retenues).

^{xxv} 1 629 euros par mois, base 35 heures et charges patronales de 13 % avec prise en compte de la réforme Fillon.



Scénarios d'évaluation
de 2 « chocs
économiques » ayant
comme objectif la
création d'emplois

Les besoins de création d'emplois en Guyane

Selon l'enquête des emplois en continu de l'Insee et de leur analyse, la même année, sur l'emploi en Guyane⁵⁸¹, il apparaît que la Guyane aurait besoin de créer 2 000 emplois par an à horizon 2022 pour « contenir le phénomène du chômage ».

Dans l'ambition d'un « choc économique » de l'économie guyanaise, que nous analysons dans cette étude, il apparaît qu'un objectif important serait non seulement de « contenir » le chômage à son niveau actuel, mais aussi de le baisser durablement.

Nous avons alors modélisé, sur la base des mêmes sources et références, les besoins de créations d'emplois, par an, dans la perspective d'un taux de chômage de 7 % en Guyane – une ambition qui correspond aux objectifs nationaux.

Selon les besoins de création d'emplois en Guyane à horizon 2022, 2030 et 2040, les projections se basent sur :

- La croissance démographique en Guyane : 2,5 % par an (taux de croissance annuel moyen)
- Le nombre d'actifs (chômeurs et personnes en emploi) en 2017 d'après l'Insee⁵⁸²

	Horizon 2022	Horizon 2030	Horizon 2040
Différence population active ^{xxvi}	10 867	20 435	31 930
Hypothèse d'un taux de chômage à 7 %			
Emplois nécessaires, en cumulé, pour un taux de chômage de 7 %	22 818	41 823	71 518
Emplois nécessaires, par an, pour un taux de chômage de 7 %	4 564	3 217	3 109
Hypothèse d'un taux de chômage à 22 %			
Emplois nécessaires, en cumulé, pour un taux de chômage de 22 %	8 783	24 722	49 628
Emplois nécessaires, par an, pour un taux de chômage de 22 %	1 757	1 902	2 158

Source : Insee, enquête emploi en continu 2017 et projections Deloitte

^{xxvi} Différence entre la population active totale en 2017 et la population « projetée » au vu d'une croissance de 2,5 % par an.

Deux scénarios de création d'emplois

Des scénarios prenant en compte les besoins de création d'emplois, par an, en Guyane, dans l'hypothèse d'un taux de chômage maintenu à 22 % et dans celle, souhaitable, d'un taux de chômage à 7 %.

Sur la base des 10 secteurs identifiés comme ayant un effet d'entraînement important pour l'économie guyanaise, nous avons cherché le niveau de production de valeur ajoutée supplémentaire à atteindre pour satisfaire aux besoins en emplois et à la croissance démographique de la Guyane d'ici 2040 et, pour cela, nous avons élaboré plusieurs scénarios.

Ces scénarios se basent sur les besoins de création d'emplois, par an, en Guyane, selon les projections de l'Insee à horizon 2022 et sur nos propres projections à 2022, 2030 et 2040.

Nous avons travaillé 2 hypothèses. La première est que le chômage en Guyane resterait constant à 22 % de la population active. Une seconde hypothèse, qui correspondrait au « choc économique » souhaité, prend l'hypothèse ambitieuse d'un taux de chômage à 7 % (qui est un objectif national).

Nous avons ainsi regardé l'augmentation de la production (en millions d'euros) qui serait nécessaire pour créer 2 000 emplois par an à horizon 2022 (dans l'hypothèse où le taux de chômage resterait à 22 %), et plus de 4 500 emplois par an (dans l'hypothèse d'un taux de chômage à 7 %).

Des scénarios crédibles et des interprétations à prendre avec prudence

Comme expliqué précédemment dans ce document et détaillé dans notre méthodologie, cet exercice de modélisation est à interpréter avec prudence.

Les créations d'emplois que nous avons estimées sont des emplois à plein temps rémunérés au Smic. Il est évident que les tous les emplois créés ne seront pas, de fait, des ETP au Smic. Des personnes à plus hauts salaires mais aussi des contrats à mi-temps ou saisonniers feront partie des embauches.

De plus, notre modélisation regarde les effets (création de valeur ajoutée et d'emplois) sur un an. Or chaque secteur bénéficiera des effets du choc initial sur la durée.

Cette modélisation ne prend pas non plus en compte la capacité d'absorption des secteurs priorités.

C'est pour cela que nous n'étendons pas nos scénarios à 2030 ou 2040.

Si le « choc économique » souhaité se réalise, le tissu économique guyanais en serait changé : les effets d'entraînement de chacun des secteurs d'activité s'en trouveraient modifiés, et de nouvelles activités apparaîtraient.

Des modélisations à horizon 2030 et 2040 ne seraient alors que théoriques et spéculatives.

Scénario 1 : Un scénario portant sur la création de 2 000 emplois par an à horizon 2022, dans l’optique d’un taux de chômage maintenu à 22 % .

Selon l’Insee et d’après une étude réalisée en 2017, l’économie guyanaise doit créer 2 000 emplois par an à horizon 2022 afin de « contenir le phénomène du chômage »⁵⁸³. Des estimations de l’Insee, de l’IEDOM et du MEDEF Guyane portent ce chiffre entre 4 000 et 5 000 par an à horizon 2040.

Notre premier scénario porte sur l’estimation du besoin de création d’emplois à horizon 2022 de l’Insee, à savoir 2 000 emplois par an. Ce scénario se base sur l’hypothèse d’un taux de chômage maintenu à 22 %.

Notre modélisation montre qu’un tel besoin pourrait être satisfait par une augmentation cumulée de la production des 10 secteurs priorités dans cette étude de l’ordre de 163 millions d’euros par an, créant 78,8 millions d’euros de valeur ajoutée pour l’ensemble de l’économie et plus de 2 360 emplois (équivalent temps plein rémunérés au Smic). Un scénario que nous considérons plausible, accessible et réalisable.

Nous détaillons ci-dessous les hypothèses et augmentations de la production spécifiques à chaque secteur, qui nous ont permis d’établir ce scénario.

Nous détaillons le scénario suivant, un scénario ambitieux portant sur les besoins de création d’emplois en vue d’un taux de chômage à 7 %.

Présentation des hypothèses de l’élaboration d’un premier scénario visant la création de 2 000 emplois par an

	Hypothèse d’augmentation de la production de chaque secteur (en millions d’euros)	Modélisation de la valeur ajoutée crée pour l’ensemble de l’économie (en millions d’euros)	Modélisation des emplois créés (ETP au Smic), en nombre d’emplois
Agriculture et élevage	10	8,5	128
Pêche	13	11	165
Agroalimentaire	15	4,9	210
Bois	10	6	128
Tourisme	20	6,8	250
Énergies renouvelables	20	8	224
Gestion des déchets	10	4	125
Construction	50	20	900
Audiovisuel	5	2,8	45
Économie de la connaissance	10	6,8	190
Total	163	78,8	2 365

Source :
Deloitte

Scénario 2 : Un scénario de créations d'emplois dans l'optique d'un taux de chômage à 7 % à horizon 2022.

En se basant sur la croissance démographique actuelle en Guyane (2,5 % par an) et sur les projections en matière d'évolution de la population active 2013-2022 de l'Insee et en y appliquant des objectifs nationaux de baisse du chômage pour atteindre 7 % de la population active, nos estimations montrent que l'économie guyanaise devra créer environ 4 560 emplois par an à horizon 2022, 3 210 emplois par an à horizon 2030, et 3 100 emplois à horizon 2040.

Cette différence entre les projections à 2022, 2030 et 2040 s'explique par un besoin de rattrapage dans un premier temps (à horizon 2022) car l'emploi devra faire un « bond » très important à la suite du choc économique injecté et pour que le taux de chômage passe de 22 % à 7 %.

Ce deuxième scénario vise à satisfaire une ambition d'un taux de chômage à 7 % en Guyane.

En faisant l'hypothèse d'une augmentation annuelle plus ambitieuse de la production de chacun des 10 secteurs prioritaires dans cette étude – au vu des projets en cours dans ces filières, des financements existants et des projections des acteurs eux-mêmes – il apparaît qu'une augmentation (détaillé ci-après) de la production conjointe des 10 secteurs prioritaires de 270 millions d'euros par an pourrait créer, selon notre modélisation, plus de 4 020 emplois (équivalent temps plein rémunérés au Smic) et 130 millions d'euros de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie. Ce scénario est à la hauteur du potentiel du territoire.

Si les 10 secteurs d'activité prioritaires ici sont accompagnés par des plans spécifiques et des investissements structurels dans les infrastructures et les services publics, conformément au Plan d'Urgence, et si la croissance du secteur spatial, central à l'économie guyanaise, est maintenue, il nous paraît possible d'obtenir le « choc économique » attendu au niveau nécessaire.

Présentation des hypothèses de l'élaboration d'un deuxième scénario visant la création de plus de 4 000 emplois par an

Source : Deloitte

	Hypothèse d'augmentation de la production de chaque secteur (en millions d'euros)	Modélisation de la valeur ajoutée créée pour l'ensemble de l'économie (en millions d'euros)	Modélisation des emplois créés (ETP au Smic), (en nombre d'emplois)
Agriculture et élevage	15	12,8	192
Pêche	15	12,7	190
Agroalimentaire	20	6,5	280
Bois	20	12	256
Tourisme	25	8,5	313
Énergies renouvelables	30	12	336
Gestion des déchets	15	6	188
Construction	100	40	1 800
Audiovisuel	10	5,6	90
Économie de la connaissance	20	13,6	380
Total	270	130	4 025

Le détail d'un scénario d'une augmentation de la production conjointe des 10 secteurs priorités de 270 millions d'euros qui pourrait créer, selon notre modélisation, 4 020 emplois (équivalent temps plein rémunérés au Smic) et 130 millions d'euros de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie.

Pour chacun des secteurs prioritaires, nous décrivons ci-dessous les hypothèses qui sont à la base de ce scénario :

Agriculture et élevage

Une augmentation de la production du secteur de l'agriculture et de l'élevage de **15 millions d'euros** correspondrait à une régularisation d'une partie des activités informelles et une augmentation de la production liée aux financements français et européens à destination de ce secteur. On compte en effet près de 180 millions d'euros d'aides cumulées à ce secteur sur la période 2014-2020, soit 30 millions d'euros par an (Plan de Développement Rural, Plan d'Urgence, BRED). Cette augmentation générerait :

- **12,8 M€** de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie
- La création de plus de **190 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic)

Secteur de la pêche

Une augmentation de la production du secteur de la pêche de **15 millions d'euros** - correspondant à un peu plus de la moitié du manque à gagner estimé dû aux activités illégales, générerait :

- Près de **12,7 M€** de création de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de plus de **190 emplois** (équivalent temps plein payés au Smic)

Rappelons ici que le secteur de la pêche comptait 18,5 M€ de chiffre d'affaires de la première vente, et 33,3 M€ de chiffre d'affaires de la deuxième vente (incluant la première vente et la transformation) (derniers chiffres parus en 2014).

Secteur agroalimentaire

En utilisant la même méthode de calcul, une augmentation de la production de **20 millions d'euros dans le secteur agroalimentaire** correspondant à une régularisation partielle des activités informelles et une augmentation de la production liée à la croissance de la demande - générerait théoriquement :

- Une création de valeur de près de **6,5 M€** pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création de plus de **280 emplois** (équivalent temps plein rémunérés au Smic).

Rappelons ici qu'en 2014, le chiffre d'affaires de ce secteur était de 55,1 M€.

Secteur du bois

L'interprofessionnelle du bois en Guyane, Interprobois, estime qu'un investissement de 50 M€ sur 10 ans dans le secteur créerait près de 500 emplois. L'interprofessionnelle du bois s'est fixé pour objectif de tripler la production de bois en Guyane d'ici 2025. En 2015, le chiffre d'affaires du secteur du bois était de 76 M€.⁵⁸⁴

En prenant une hypothèse d'une augmentation de la production du secteur du bois de **20 millions d'euros**, cela générerait, théoriquement :

- Près de **12 M€** de valeur ajoutée créés pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- Plus de **250 emplois** (équivalent temps plein au Smic)

Secteur du tourisme, « hébergement et restauration »

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane (SRDTL 2014-2024) estime réaliste un chiffre d'affaires du secteur de 650 millions d'euros par an (correspondant à une part du tourisme dans le PIB de 10 %).

Selon leurs estimations, cela générerait 65 millions d'euros de recettes fiscales par an, ainsi que des recettes d'exportation de 350 M€ par an.

En utilisant la même méthodologie et en prenant une hypothèse inférieure d'une augmentation de la production du secteur du tourisme de **25 millions d'euros** (sur une année) cela générerait théoriquement :

- Près de **8,5 M€** de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- Plus de **310 emplois** (équivalent temps plein au Smic)

Les énergies renouvelables

La PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) estime que les investissements dans le secteur de l'énergie à hauteur de 700 millions d'euros devraient créer près de 700 emplois directs en Guyane d'ici 2030.

Les estimations dans ce secteur portent sur 10 emplois directs créés par MW dans l'énergie biomasse, et 3 dans le photovoltaïque.

Dans un contexte de doublement de la demande d'électricité à horizon 2040 et d'une estimation du potentiel de la production d'énergie biomasse de 61,7 MW d'ici 2030 (PPE), cela porte la création d'emplois potentielle due à la seule énergie biomasse à plus de 600 emplois – sur les 700 qui seraient créés.

Sur la base de nos hypothèses d'analyse, **la création de 700 emplois** (équivalents temps plein au Smic) serait corrélée à une augmentation de la production du secteur de **62 millions d'euros** de la part de ce secteur – créant ainsi une augmentation de la valeur ajoutée de 25 millions d'euros pour l'ensemble de l'économie guyanaise

Pour donner un ordre de grandeur, rappelons ici que la construction de la nouvelle usine biomasse de Cacao, d'une capacité de 5,1 MW, devrait générer entre 10 et 15 millions d'euros de revenus annuels, créer une quarantaine d'emplois pour son exploitation et près de 100 emplois pendant sa phase de construction.

En prenant une hypothèse inférieure à celle des acteurs et de la PPE, une augmentation de la production du secteur de l'énergie de **30 millions d'euros** générerait :

- Près de **12 M€** de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie guyanaise
- Plus de **330 emplois** (équivalent temps plein au Smic)

La gestion des déchets

Les infrastructures d'eau, d'assainissement et de la gestion des déchets devraient faire l'objet d'un rattrapage important. En effet, près de 15 % de la population n'est pas raccordée à un réseau d'eau potable et, en ce qui concerne la gestion des déchets, moins de 20 % des déchets collectés sont valorisés et de très nombreux sites ne sont pas aux normes.

1,8 M€ ont été financés par l'AFD à Saint-Georges de l'Oyapock et à Régina (2015-2018) pour améliorer les infrastructures, et 10 M€ ont été alloués par le PO FEDER/FSE pour la prévention et la gestion des déchets en Guyane.

En prenant l'hypothèse d'une augmentation de la production du secteur « eau, assainissement, déchet » de **15 millions d'euros** (ce qui est bien inférieur aux besoins), cela générerait, selon notre analyse :

- Près de **6 M€** de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie
- Près de **190 emplois** (équivalents temps plein au Smic)

Le secteur de la construction

Notre analyse des impacts du Plan d'Urgence (détaillée plus loin dans ce document) a été faite sur une somme conservatrice et partielle – sur la base de 225 millions dépensés la première année dans les seuls engagements pris pour la construction d'infrastructures.

La somme cumulée sur 10 ans s'élève à 765 millions d'euros.

Sur cette base, notre analyse montre que les impacts générés par cette augmentation de la production du secteur de la construction sont importants :

- **100 M€** de création de valeur ajoutée
- dont **70 %** provient d'effets économiques directs
- La création de plus de **3 200 emplois** (3 277) – en supposant que ce sont des emplois équivalents temps plein payés au Smic
- dont plus de **2 500 emplois** (2546) dans le seul secteur de la construction – en supposant que ce sont des emplois équivalents temps plein payés au Smic

Le secteur de la construction en Guyane bénéficie également de financements, à hauteur de **5,6 M€** par an, de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et de **158 M€** d'appels d'offres publics envisagés par l'Observatoire économique et social du marché de la construction (CERC).

En prenant une hypothèse, inférieure à ces financements, d'une augmentation de la production de **100 millions d'euros**, le secteur de la construction générerait, selon notre étude :

- Une augmentation de la valeur ajoutée de **40 M€** sur l'ensemble de l'économie guyanaise
- La création d'une près de **1 800 emplois** (équivalent temps plein au Smic)
- **373 M€** de volume d'affaires contractualisé en 2017 sur 686 M€ prévus, soit un taux de réalisation de 54 %, contre 84 % en 2016⁵⁸⁵
- **11%** des effectifs salariés recensés par l'Urssaf en 2017⁵⁸⁶
- **5 200 emplois** salariés en 2017 selon l'Insee ⁵⁸⁷, contre **3 507 salariés** selon le CERC Guyane⁵⁸⁸
- **17 %** des créations d'entreprises en 2017⁵⁸⁹
- **17 %** de l'ensemble des entreprises guyanaises en 2017⁵⁹⁰
- **16 800 logements sociaux** en 2017, en progression de 4,4 % sur un an

Au vu des 349 millions d'euros de volume d'affaires prévisionnel de la commande publique en 2018 pour le secteur de la construction (sur la base d'un taux de réalisation moyen des 7 dernières années et pour un volume total, à 100 % de réalisation, de 684 millions d'euros), l'hypothèse d'une augmentation de ce secteur de 100 millions d'euros est très conservatrice.

Le secteur audiovisuel

Les 2 premières saisons de la série *Guyane* ont généré 12 millions d'euros de dépenses locales pour 28 millions de budget et le film *600 kg d'or pur*, 3,8 millions d'euros de retombées locales.

Pour donner un ordre de grandeur du potentiel de l'impact local du secteur, les 2 saisons de la série *Guyane*, ayant un budget total de 28 millions d'euros ont engendré, en cumulé :

- **12 M€** de dépenses locales (achats de biens et services) ;
- **25 000** nuitées ;
- **1 200** cachets de figurants ;
- Les services de **80** acteurs locaux ;
- Les services de **120** techniciens.

Selon notre modélisation, une telle production, si elle avait été entièrement pensée, réalisée et tournée en Guyane (sans importations de matériel, avec une « pré » et « post » production et un tournage en Guyane) d'un même montant – soit l'hypothèse d'une augmentation de la production du secteur de **28 millions d'euros** – cela aurait généré :

- Plus de **15 M€** de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie locale
- Un peu plus de **250 emplois** (à temps plein rémunérés au Smic)

Toutefois, en faisant une hypothèse inférieure, d'une augmentation de la production du secteur de l'audiovisuel de **10 millions d'euros**, cela pourrait générer :

- Près de **5,6 M€** de valeur ajoutée créés
- Près de **90 emplois** (équivalents temps plein au Smic)

L'économie de la connaissance

Les acteurs du secteur prévoient jusqu'à 80 millions d'euros l'augmentation du PIB du secteur à horizon 2040, et la création de 3 200 nouveaux emplois.

Selon l'Insee, il y avait, en 2017, 5 000 actifs dans le secteur élargi des « sciences, techniques, services administratifs ». Cela inclut les activités scientifiques et techniques mais aussi celles des activités juridiques et de gestion, d'architecture et d'ingénierie.

Selon les estimations des acteurs relayées dans le rapport *Guyane 2040* du MEDEF Guyane, il y aurait dans la branche d'activité spécifique appelée « axe connaissance : activités spécialisées, scientifiques et techniques », le potentiel de création de 2 000 nouveaux emplois entre 2015 et 2030 et de 3 200 nouveaux emplois entre 2015 et 2040.

La CTG a annoncé en octobre 2018 un accord-cadre avec la Cosmetic Valley, ce qui serait vecteur de création de valeur et d'emplois. Le projet est en cours de développement et aucun chiffre n'a été annoncé à l'heure de l'écriture de ce rapport.

Rappelons aussi ici qu'une partie des activités du secteur spatial entreraient dans le cadre de ce que nous appelons « l'économie de la connaissance ».

Selon notre modélisation, une création proche de 2 000 emplois dans ce secteur d'activité (projection des acteurs) serait liée à une augmentation de plus de 100 millions d'euros de la production de ce secteur (créant 1 900 emplois à temps plein rémunérés au Smic).

En prenant une hypothèse plus conservatrice d'une production supplémentaire de **20 millions d'euros** du secteur de l'économie de la connaissance (ou « activités techniques »), cela génèrerait, théoriquement :

- Près de **13,6 M€** de valeur ajoutée
- Près de **380 emplois** (équivalent temps plein au Smic)

Des estimations raisonnables, mais à interpréter avec précaution

Les estimations de notre analyse d'impacts de ces 2 scénarios sont à interpréter avec précaution pour plusieurs raisons.

Notre analyse et estimations en terme de création d'emplois prend l'hypothèse que ce seront des nouveaux emplois, à temps plein et rémunérés au Smic qui seront créés.

Comme expliqué précédemment, en l'absence de données plus précises sur les emplois en Guyane, l'hypothèse retenue dans cette étude est que les emplois créés sont tous de nouveaux emplois, à temps plein, rémunérés au Smic et qu'aucun salaire de personnes actuellement en emploi n'est revalorisé à la suite du choc.

Notre analyse se base également sur l'hypothèse qu'il y a une adéquation parfaite entre l'offre et la demande d'emplois

Comme expliqué précédemment et dans la méthodologie complète de notre analyse économique (en Annexe), les estimations des créations d'emplois que nous faisons ont pour hypothèse que le marché de l'emploi répond aux besoins.

Or cette adéquation parfaite n'est que théorique. Il y a aujourd'hui plus de 5 000 offres d'emplois non pourvues en Guyane. Par exemple, à l'heure de l'écriture de cette étude, il y avait 128 projets de recrutement pour des aides et apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration, mais 23,6 % des professionnels cherchant à recruter rencontraient des difficultés ; sur 89 projets de recrutement de serveurs, 20,6 % rencontrent des difficultés⁵⁹¹.

Certaines branches d'activité, comme les énergies renouvelables, estiment que les formations existantes suffisent (si les étudiants restent en Guyane) à satisfaire leurs besoins de recrutement. D'autres, comme l'hôtellerie et la restauration ou la recherche, pourraient envisager d'accélérer les formations académiques et techniques dans leur branche d'activité et de développer des cursus adaptés, en partenariat avec les acteurs de l'éducation.

Des hypothèses de travail basées sur l'augmentation de la production des secteurs priorisés et non pas sur les investissements.

Notre analyse repose sur des hypothèses d'augmentation de la production (en millions d'euros) des secteurs qui ont été priorisés dans cette étude – et non pas sur des hypothèses d'investissements.

Afin de faire une analyse d'impacts de scénarios d'investissements, il aurait fallu avoir, pour chacun des secteurs de l'économie, des ratios spécifiques et particuliers au cas de la Guyane (par type de projets industriels au sein de chaque secteur d'activité) du lien (ou ratio) entre investissement et augmentation de la production.

Or le lien investissement-production est différent et spécifique à chaque projet et ces ratios n'existent pas, au niveau sectoriel, pour la Guyane.

Sans pouvoir établir un lien direct entre investissement et augmentation de la production, il est pourtant certain, comme nous l'illustrons à travers notre étude du Plan d'Urgence, que les investissements et financements en cours et prévus dans les secteurs priorisés dans cette étude mèneront à une augmentation de la production et à des créations de valeur ajoutée et d'emplois.

Des exemples afin d'illustrer cette contrainte

Pour créer un MWh d'électricité renouvelable supplémentaire, une usine biomasse et un parc photovoltaïque auront des coûts de production différents et devront investir des montants différents. Ils auront aussi besoin d'un volume de main-d'œuvre différent.

En Guyane, les acteurs estiment entre 150 € et 200 € du MWh le coût de production de l'électricité photovoltaïque, et autour de 290 €/MWh celle de l'électricité biomasse.

De plus, il est estimé que la production d'énergie biomasse crée 10 emplois directs par MW, et qu'une installation photovoltaïque crée 3 emplois directs par MW.

Chacun de ces projets aura une production, des investissements, des rendements, des frais de fonctionnement et un nombre de salariés et de fournisseurs différents. Il est alors difficile de faire une estimation crédible de la relation investissement-production pour le secteur entier et sur l'ensemble du territoire.

Un autre exemple serait une PME familiale de transformation agroalimentaire. Elle ne devra acheter (importer) que quelques pots en verre, du sucre et quelques litres de wassai pour fabriquer 10 confitures supplémentaires. Pour produire une unité supplémentaire d'un nouveau produit (un parfum de yaourt, par exemple), un acteur industriel devra importer bien plus de biens de la métropole (du lait en poudre, des arômes, des emballages), arrêter sa chaîne de fabrication, la nettoyer et faire un contrôle sanitaire avant de produire la première unité de son nouveau produit. Dans ces exemples, les investissements nécessaires à une augmentation de la production sont très différents.

Ces exemples sont simplistes mais illustrent les importantes différences qu'il peut y avoir entre les secteurs d'activité et au sein même de chaque secteur.

En ce qui concerne la création d'emplois, la difficulté d'estimation du lien investissement-production est la même, car chaque projet économique est particulier.

De plus, un investissement, à lui seul, ne créera des emplois qu'en augmentant la production d'un secteur spécifique.

Par exemple, l'engagement d'un investissement (ou financement) d'un organisme public dans la gestion des déchets fera appel à des études techniques des sites potentiels et à l'évaluation des besoins avant de « produire » un nouveau centre de stockage ou de valorisation.

Cela augmentera, de fait, l'activité des secteurs « activités techniques » ou « activités financières » dans le cas du recours à un expert pour le montage financier du projet.

Ainsi, la « création d'emploi de l'investissement » est une augmentation de la production dans des secteurs « fournisseurs » – ici les activités techniques et de conseil juridique et financier.

Ces ratios investissement-production ne sont pas disponibles – ni mêmes existants – en Guyane et au niveau de détail nécessaire pour une étude des impacts de l'investissement de chacun des secteurs du tissu économique guyanais que nous avons priorisés.

Les coefficients d'entraînement utilisés sont fixes, et se basent sur des données de 2014 – dernière année accessible lors de l'élaboration de ce rapport.

Les coefficients d'entraînement entre les secteurs de l'économie utilisés dans cette étude sont supposés fixes, et sont basés sur des données de 2014 – dernière année disponible et accessible lors de l'élaboration de ce rapport.

Si l'Insee a publié en mai puis en octobre 2018 le bilan économique⁵⁹² et les chiffres de l'emploi⁵⁹³ en Guyane, les indicateurs et informations les plus complets disponibles et nécessaires à l'élaboration de notre modélisation portent sur l'année 2014.

Par exemple, les indicateurs de croissance économiques et du chômage ont été publiés par l'Insee après l'écriture de cette étude.

À court terme, cette hypothèse est raisonnable.

Toutefois à moyen et à long terme, ces coefficients sont susceptibles d'évoluer, pour 3 raisons principales :

- Premièrement, les habitudes de consommation de la demande finale peuvent évoluer ;
- Deuxièmement, les changements technologiques peuvent entraîner une modification des techniques de production et modifier les besoins en achat de biens et services intermédiaires des secteurs ;
- Enfin, le solde des exportations nettes peut changer à la hausse ou à la baisse (cela dépend de la spécialisation de la Guyane par rapport au reste du monde et de l'évolution des taux de change) et affecter ces coefficients.

Par conséquent, ces évolutions peuvent changer les échanges et les coefficients d'entraînement entre les différents secteurs du tissu économique.

Les coefficients étant fixes, tous les effets calculés sont supposés avoir lieu sur une année – le facteur temps n'est pas connu et n'est donc pas pris en compte.

Les effets en cascade étudiés dans cette étude sont soumis aux temps de réaction des différents secteurs de l'économie à un « choc » – ce *facteur temps* n'est pas connu (les informations ne sont pas disponibles) et n'est donc pas pris en compte dans ce modèle.

Cela peut entraîner, dans certains cas, une modélisation peu réaliste à court terme - sur la base de notre hypothèse qui est une augmentation de la production sur une année.

Chaque secteur a des capacités matérielles et humaines différentes qui font qu'il peut, plus ou moins facilement et rapidement, « répondre » à une augmentation de sa production.

Les capacités de réponse à une demande supplémentaire (et donc de production supplémentaire) des secteurs économiques guyanais varient. De plus, un secteur ne peut pas, à court terme, produire plus que sa capacité maximale – or l'hypothèse de notre modélisation est une augmentation de la production sur une année.

La capacité maximale de production d'un secteur est liée à :

- **Sa capacité matérielle** : par exemple si une hausse de la production nécessite de produire 150 pièces alors que l'usine ne peut en produire que 100, la différence ne peut pas être réalisée à court terme et le potentiel ne peut pas être atteint immédiatement.
- **Sa capacité humaine** : c'est-à-dire la main-d'œuvre disponible nécessaire pour assurer ce niveau de production supplémentaire.

Les facteur temps et facteur capacité peuvent diminuer les effets escomptés

Le facteur temporel et le facteur de capacité sont susceptibles de fortement diminuer les effets qui seraient constatés dans le cas de la réalisation des scénarios par rapport aux effets qui sont calculés dans cette étude. Tout particulièrement, les chiffres de créations d'emplois dépendent de la disponibilité sur le marché de l'emploi local d'une main-d'œuvre répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur.

Dans notre modélisation, la création d'emplois a été calculée du point de vue de la demande (des entreprises) et non de l'offre (des ménages).

L'ampleur des « chocs » supposés doit être dans des proportions raisonnables pour que les secteurs modélisés puissent y répondre de manière réaliste.

Lors de l'élaboration de notre méthodologie, nous avons regardé 2 éléments, ex-ante et ex-post, en vue d'affiner notre modélisation.

- Ex-ante : en comparant les niveaux de production supplémentaire demandés avec les niveaux de production réels constatés (données Insee).
- Ex-post : en comparant la création de valeur ajoutée et d'emplois avec les niveaux réels constatés sur les 5 dernières années.

Toutefois, les informations publiques accessibles ne permettent d'apprécier qu'une partie de ces effets.

Les effets de la consommation des ménages, ou « effets induits » ne sont pas connus et ne sont donc pas comptabilisés

Le modèle input-output utilisé n'inclut pas les effets induits. Les effets induits sont ceux qui résultent de la consommation finale des ménages.

Le manque de données sur la consommation finale des ménages guyanais n'a pas permis de comptabiliser ces effets induits. Cette non-prise en compte minore l'ampleur des effets calculés, toutes choses égales par ailleurs.

Conclusion : une modélisation à interpréter avec prudence, mais solide.

Malgré ces limites, le modèle input-output constitue un outil utile pour analyser les relations entre les différents secteurs d'activité d'une économie.

Ce modèle est également pertinent – dans l'hypothèse de données disponibles complètes permettant la modélisation – pour la planification et la hiérarchisation des investissements, financements ou aides à répartir et prioriser dans les différents secteurs d'activité d'un territoire.

Conclusion

Notre analyse montre qu'un scénario de 163 millions d'euros d'augmentation cumulée de la production des 10 secteurs priorités dans cette étude générerait, théoriquement, 78,8 millions d'euros de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie et 2 360 emplois (ETP au Smic).

Ce niveau d'augmentation de la production correspondrait au nombre d'emplois que la Guyane devra créer tous les ans, compte tenu de sa démographie, à horizon 2022, dans l'hypothèse d'un taux de chômage maintenu à 22 %.

Une augmentation conjointe de la production des 10 secteurs priorités de 270 millions d'euros par an serait nécessaire pour créer plus de 4 000 emplois par an. Ce scénario pourrait permettre à la Guyane d'atteindre, toujours en tenant compte de sa démographie, un taux de chômage de 7 %, conforme à l'objectif de demande d'emploi fixé par le gouvernement pour la France.

La question qui se pose alors est le niveau d'investissement nécessaire pour générer un tel choc.

En l'état des données et des informations disponibles, nous ne pouvons pas estimer plus précisément, l'investissement qui correspondrait exactement à ces créations de valeur ajoutée et d'emplois, car chaque projet et chaque secteur est particulier et possède des ratios « investissement-production-emplois » qui lui sont propres.

Estimer l'investissement nécessaire pour réussir chacun des 2 scénarios nécessiterait un complément d'étude spécifique à chacun des secteurs, réalisé avec les porteurs de projets eux-mêmes dans chaque filière.

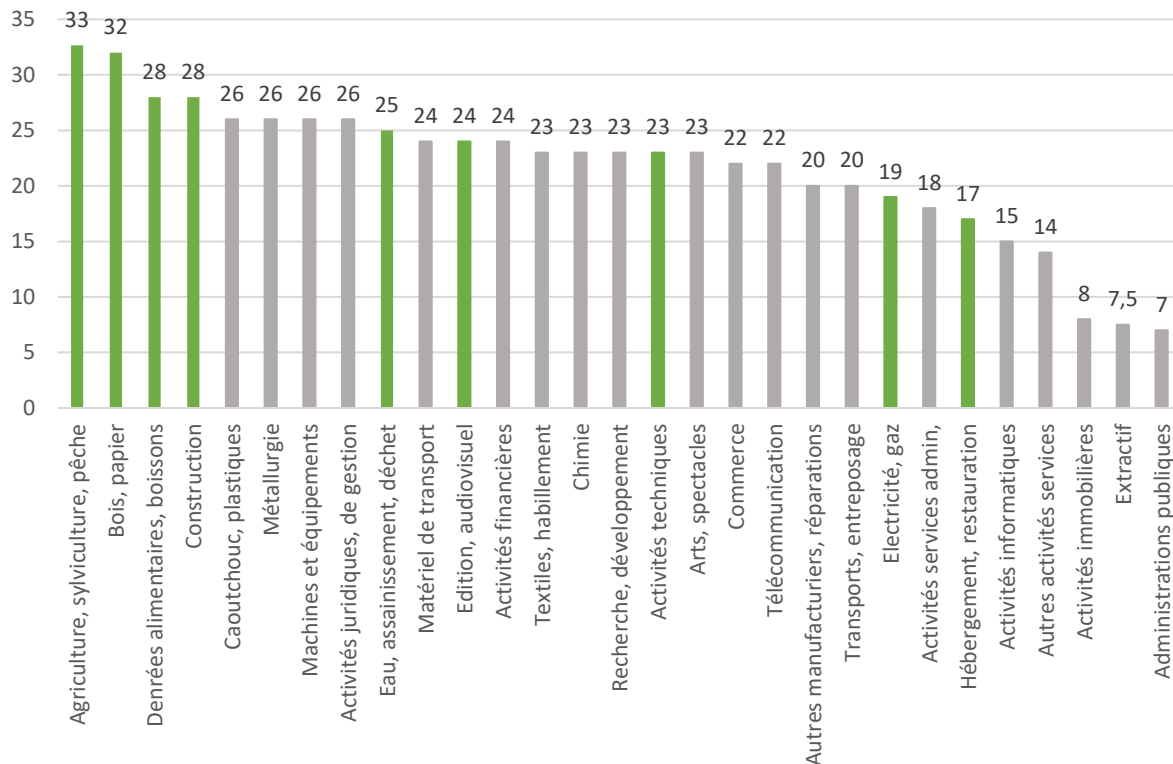


Récapitulatif de l'analyse économique

Tableaux récapitulatifs de l'analyse économique

Tableau récapitulatif du montant des achats de biens et services intermédiaires auprès de l'économie locale qu'un secteur fait lorsqu'il augmente sa production de 100.

Achats de biens et services intermédiaires dans le reste de l'économie (base 100)



Source : Deloitte

Les secteurs en vert sont ceux priorisés dans cette étude.

Tableau récapitulatif des effets théoriques d'une augmentation de la production de 10 millions d'euros dans chacun des 10 secteurs priorités dans cette étude

Secteur d'activité	Estimation de la création de valeur ajoutée (en millions d'euros)	Estimation des biens et services intermédiaires achetés au reste de l'économie (en millions d'euros)	Estimation de la création d'emplois (en équivalents emplois temps plein rémunérés au Smic)
L'agriculture et l'élevage	8,5	3,3	128
Pêche et aquaculture	8,5	3,3	127
Agroalimentaire	3,2	2,8	141
Le secteur du bois	6	3,2	128
Tourisme	3,4	1,7	125
Énergies renouvelables	4	1,9	112
Gestion des déchets	4	2,5	125
La construction	4	2,8	178
L'audiovisuel	5,6	2,4	89
L'économie de la connaissance	6,8	2,3	190

Source : Deloitte

Tableau récapitulatif des besoins de création d'emplois en Guyane

	Horizon 2022	Horizon 2030	Horizon 2040
Différence population active ^{xxvii}	10 867	20 435	31 930
Hypothèse d'un taux de chômage à 7 %			
Emplois nécessaires, en cumulé, pour un taux de chômage de 7 %	22 818	41 823	71 518
Emplois nécessaires, par an, pour un taux de chômage de 7 %	4 564	3 217	3 109
Hypothèse d'un taux de chômage à 22 %			
Emplois nécessaires, en cumulé, pour un taux de chômage de 22 %	8 783	24 722	49 628
Emplois nécessaires, par an, pour un taux de chômage de 22 %	1 757	1 902	2 158

Source : Deloitte, sur la base des projections à horizon 2022 de l'Insee.

^{xxvii} Différence entre la population active totale en 2017 et la population « projetée » au vu d'une croissance de 2,5 % par an

Tableau récapitulatif du scénario 1 : un scénario portant sur la création de 2 000 emplois par an à horizon 2022, dans l'optique d'un taux de chômage maintenu à 22 %.

Présentation des hypothèses de l'élaboration d'un premier scénario visant la création de 2 000 emplois par an

	Hypothèse d'augmentation de la production de chaque secteur (en millions d'euros)	Modélisation de la valeur ajoutée créée pour l'ensemble de l'économie (en millions d'euros)	Modélisation des emplois créés (ETP au Smic), en nombre d'emplois
Agriculture et élevage	10	8,5	128
Pêche	13	11	165
Agroalimentaire	15	4,9	210
Bois	10	6	128
Tourisme	20	6,8	250
Énergies renouvelables	20	8	224
Gestion des déchets	10	4	125
Construction	50	20	900
Audiovisuel	5	2,8	45
Économie de la connaissance	10	6,8	190
Total	163	78,8	2 365

Source : Deloitte

Tableau récapitulatif du scénario 2 : un scénario portant sur la création de 4 000 emplois par an à horizon 2022, dans l'optique d'un taux de chômage à 7 %.

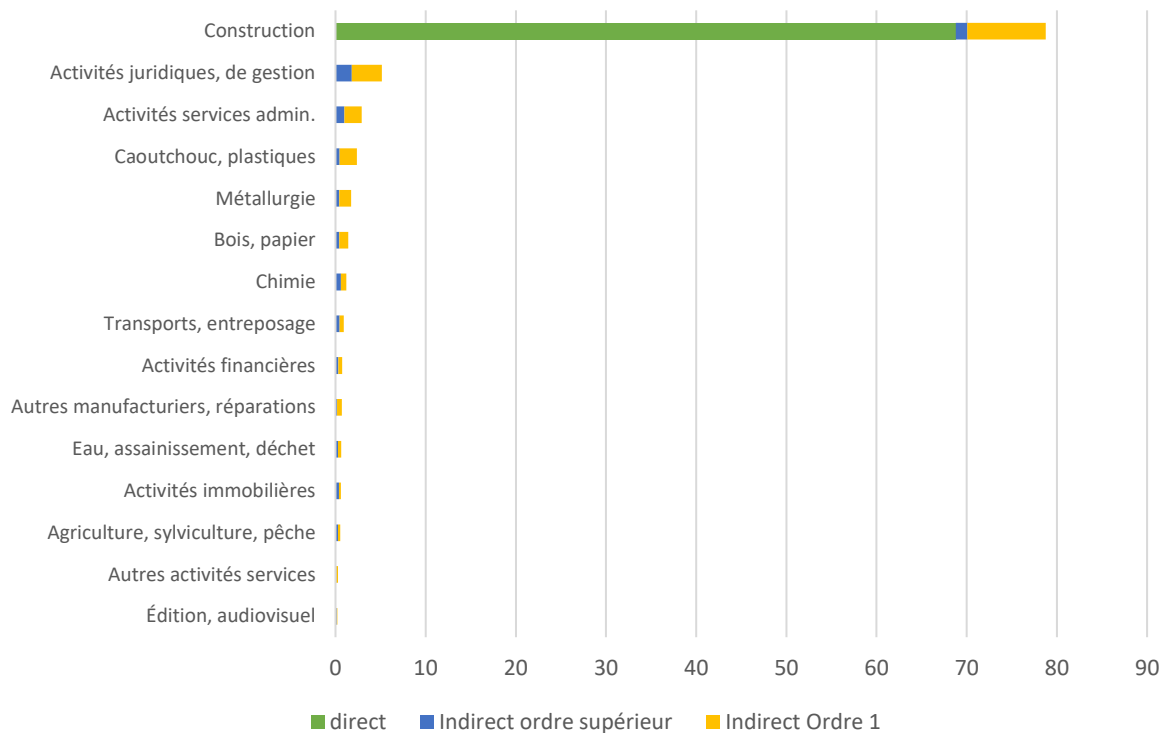
Présentation des hypothèses de l'élaboration d'un deuxième scénario visant la création de plus de 4 000 emplois par an

	Hypothèse d'augmentation de la production de chaque secteur (en millions d'euros)	Modélisation de la valeur ajoutée créée pour l'ensemble de l'économie (en millions d'euros)	Modélisation des emplois créés (ETP au Smic), en nombre d'emplois
Agriculture et élevage	15	12,8	192
Pêche	15	12,7	190
Agroalimentaire	20	6,5	280
Bois	20	12	256
Tourisme	25	8,5	313
Énergies renouvelables	30	12	336
Gestion des déchets	15	6	188
Construction	100	40	1 800
Audiovisuel	10	5,6	90
Économie de la connaissance	20	13,6	380
Total	270	130	4 025

Source : Deloitte

Tableau récapitulatif de la répartition de l'augmentation de la valeur ajoutée produite à la suite des dépenses du Plan d'Urgence dans la construction (765 millions d'euros sur 10 ans)

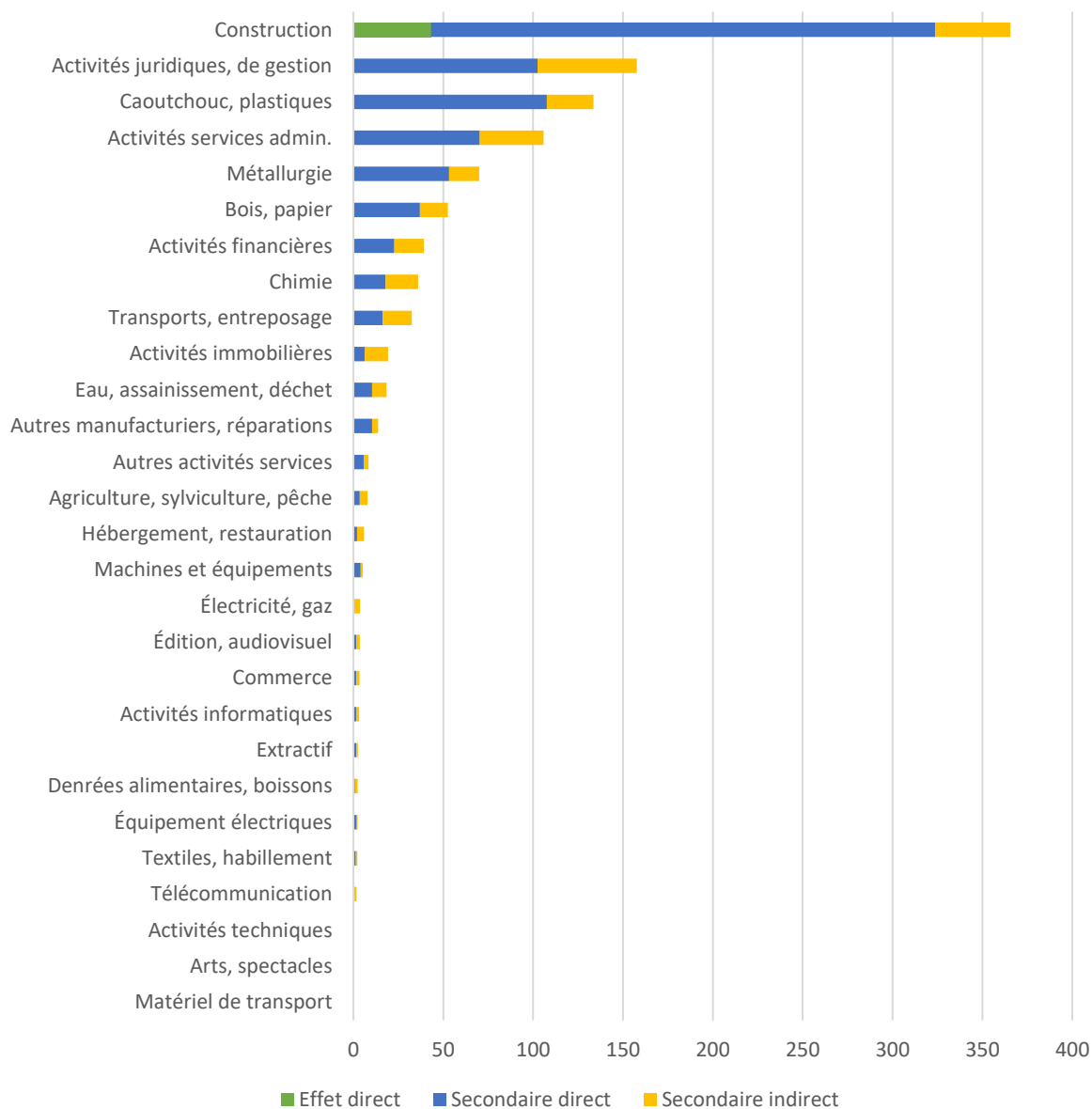
Valeur ajoutée créée (en millions d'euros)



Source : Deloitte

Tableau récapitulatif de la répartition de l'augmentation du nombre d'emplois créés (en équivalent temps plein payés au Smic brut) à la suite des financements du Plan d'Urgence dans la construction (765 millions d'euros sur 10 ans)

Estimation du nombre d'emplois créés (en équivalents ETP au Smic)



Source : Deloitte



Conclusion

Conclusion

Au terme de cette étude, notre conviction est que la Guyane a tous les atouts pour être une région économiquement forte à l'horizon des années 2030-2040.

La Guyane a les ressources et le potentiel pour développer un tissu économique et un modèle de développement durables, solides, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois et répondant à des objectifs ambitieux d'ici 2030-2040.

Le Plan d'Urgence Guyane apporte une injection de fonds très importante (plus d'un milliard d'euros), et adresse des besoins – et retards – en matière d'infrastructures et de services publics essentiels (santé et éducation). Au-delà des services publics rendus, notre analyse portant sur une partie du Plan d'Urgence (sur la base d'un financement des infrastructures de 765 millions d'euros sur 10 ans) montre que le Plan pourrait générer près de 100 millions d'euros de création de valeur ajoutée et 3 000 emplois, si l'ingénierie sociale et l'animation territoriale mises en œuvre étaient plus efficaces.

Ce financement n'est toutefois pas un plan structurel de développement à long terme – mais bien une réaction d'urgence à une situation critique.

Si le Plan d'Urgence et de nombreux autres financements pour le développement existent et apportent des injections nécessaires à différents niveaux (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, Schéma d'Aménagement Régional, FEDER, FEADER, prévisions d'investissement des porteurs de projet dans certains secteurs), la Guyane n'a pas, à ce jour, une vision partagée des ambitions qu'elle porte pour elle-même à horizon 2030-2040.

Des signaux encourageants (croissance, investissements), des opportunités de financements encore non pourvues, ainsi que les particularités fiscales en Guyane (TVA à 0 %, le dispositif de la Stratégie du Bon d'Achat, la défiscalisation) offrent des opportunités et des perspectives intéressantes pour les porteurs de projet et les investisseurs.

Un modèle de développement économique durable spécifique, localisé et diversifié, optimisant et régénérant ses formidables ressources naturelles et adressant l'opportunité et le défi de sa croissance démographique permettrait de mettre la Guyane sur une trajectoire de croissance pérenne, d'autosuffisance alimentaire et énergétique, d'abaissement de sa dépendance en biens, services et financements extérieurs, ainsi que de régulariser une grande partie de ses activités.

En rattrapant son retard en infrastructures (électricité, assainissement, transport) et services publics (éducation et santé notamment) par des financements structurels pérennes, la Guyane consolidera le socle nécessaire à son développement économique et social.

En accompagnant des secteurs d'activité prioritaires à forts potentiels et impacts, en investissant dans le développement de ces activités, en développant des plans et un accompagnement spécifiques à chacun et si la croissance du secteur spatial, central à l'économie guyanaise, était maintenue, il serait possible d'obtenir le « choc économique » attendu et nécessaire, et de créer les 2 000 à 3 000 emplois par an dont la Guyane a besoin à horizon 2040.

Développer une animation territoriale pour que les potentialités repérées deviennent les réalités de demain

Les éclairages de cette étude ne trouveront de traduction concrète qu'à la seule condition qu'un projet de développement pérenne soit construit de façon collective, avec le concours de tous, s'appuyant sur les structures existantes – formelles et informelles.

Ce projet et cette ambition territoriale communes d'une Guyane durablement prospère ne pourront aboutir qu'en étant suivis d'une mise en œuvre opiniâtre et d'une animation des acteurs locaux et porteurs de projets, dans chacun des secteurs d'activité. Cela dans la double perspective d'aller chercher au quotidien l'augmentation de production visée, et de satisfaire aux ambitions stratégiques que la Guyane aura placées pour elle-même.

Nous concluons cette étude sur un « mode d'action », pourquoi ?

Notre expérience du développement territorial montre que depuis plusieurs dizaines d'années toutes les stratégies territoriales, même les meilleures, les plus originales et les plus adaptées à la réalité territoriale peinent à se mettre en œuvre dans les faits pour atteindre les résultats escomptés. Et qu'en conséquence la déception des élus et des citoyens peut être grande.

Notre expérience nous montre aussi que de nombreux territoires souvent infrarégionaux ou infra-départementaux réussissent mieux que d'autres dans le cadre de stratégies territoriales plus vastes. Nous nous sommes intéressés aux raisons de ces réussites, en métropole comme à l'étranger. Nous y trouvons toujours les mêmes causes : des porteurs de projets engagés personnellement, compétents dans leur domaine, capable d'entraîner des personnes, des institutions et des financements.

L'auto-engagement individuel et collectif

Ces porteurs de projets ont des origines extrêmement variées, ils sont issus des entreprises, du syndicalisme salarié, de mouvements contestataires régionaux, du tissu associatif, etc. Ce qui les réunit, c'est une attitude commune quant à la façon d'entreprendre de façon collective en mobilisant les capacités d'initiative et en orientant de façon positive toutes les énergies d'un territoire autour de leur projet.

C'est ce que différentes théories sociologiques appellent « l'empowerment », l'enpuancement » au Québec, et que nous appelons nous « l'auto-engagement », – cette capacité d'une population à se prendre en main de façon individuelle et collective par petits groupes autour de projets conçus par eux.

Il est important de dire que cela ne se fait pas seul et qu'il faut un tissu d'institutions publiques ou professionnelles facilitatrices et favorisantes. Toutefois, nous n'avons jamais vu se développer ces expériences réussies à grande échelle car il manque toujours pour passer à l'échelle de territoires de plusieurs centaines de milliers d'habitants, de revisiter avec volontarisme, de façon radicale et exigeante les compétences de l'animation territoriale.

Aujourd'hui de nombreux métiers et fonctions contribuent à l'animation et au développement du territoire mais ils prennent la question du développement avec une focale trop étroite pour réussir pleinement.

On peut citer 5 familles de métiers qui ont des zones de recouvrements mais s'appuient sur des cultures professionnelles très différentes :

- Développement local ;
- Ingénierie sociale territoriale ;
- Ingénierie de la participation citoyenne ;
- Développement communautaire et empowerment ;
- Ingénierie du développement durable.

Schématiquement, il faut pouvoir agir simultanément sur 3 registres trop souvent distincts

- L'émergence des **ressources des acteurs** du territoire (y compris les potentiels inexplorés ou en jachère) en articulant public, privé et commun ;
- L'élaboration de **projets complexes** faisant le lien entre ressources locales et ressources extérieures au territoire combinant plusieurs échelles locales, régionales et internationales ;
- L'intégration dans un même projet des objectifs économiques, sociaux et environnementaux du **développement durable**.

Les défis à relever

- **Travailler en dépassant les logiques sectorielles**, les fonctionnements en silo propre à l'action publique, les fonctionnements en filière propres aux acteurs économiques, les capacités d'innovation étant souvent aux marges des organisations et en interaction avec des acteurs tiers ;
- **Trouver des solutions pérennes**, limitant l'investissement en ingénierie dans la durée, en suscitant et en s'appuyant sur le pouvoir d'agir des habitants ;
- **Dépasser les pesanteurs culturelles** territoriales qui n'incitent pas à la prise d'initiative (méfiance à l'égard des institutions, attente de solutions en réparation d'un retard de développement lié au sous-investissement dans les équipements publics...).

Nous pensons avec cette étude qui s'est appuyée sur de nombreux travaux précédents de qualité menée à l'initiative de nombreux acteurs, avoir synthétisé comment construire le « choc économique » attendu par la Guyane autour de 10 secteurs d'activités clés, des grandes orientations des plans de développement de ces secteurs, de l'étude économique permettant de fixer les objectifs en matière d'objectif de valeur ajoutée supplémentaire à obtenir globalement et par secteur, et enfin d'ouvrir des pistes de réflexion pour un projet territorial autour de 9 grands objectifs pour la Guyane.

Une animation territoriale renouvelée et ambitieuse

Nous n'avons ni voulu ni pu aller plus loin car nous avons la conviction que tout plan d'action plus détaillée contribuerait à l'inverse de ce qui est recherché ici – l'auto-engagement indispensable - la mise en mouvement des acteurs eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle nous proposons en conclusion un mode d'action qui laissera les acteurs concevoir eux-mêmes leurs plans d'action. Cette étude aura « réussi » si elle est bien réappropriée comme une ressource par les acteurs de terrain.

L'enjeu est donc de trouver le cadre pertinent pour que les acteurs parviennent à se mettre en mouvement. Pour cela, nous préconisons de concevoir une « animation territoriale » renouvelée et ambitieuse. Nous proposons une démarche en 4 étapes permettant de déployer cette « animation territoriale » :

Étape 1 : Repérages

1-1 **Faire émerger la diversité des initiatives et des envies d'agir** du territoire pour valoriser les ressources déjà existantes et décaler le regard des autorités économiques et institutionnelles sur ces initiatives : prise de recul objectif pour libérer les attitudes anciennes

- Mandater une équipe mixte avec un sociologue/anthropologue, un auteur/journaliste, une équipe « tête de réseau » pour lancer la démarche #Repérages
- Donner à voir à tous les Guyanais, la Guyane en mouvement en concevant un documentaire retraçant les initiatives existantes, les potentiels à accompagner sur l'ensemble des filières étudiées en laissant ouvert le propos pour ne pas être dans l'illustration du rapport mais bien dans la découverte et l'incitation (NB : il serait intéressant que le documentaire soit évolutif et s'enrichisse au fur et à mesure de sa présentation)

1-2 **Créer une prise de conscience locale des capacités d'action en partageant ce premier repérage en animant forums et groupes de travail locaux et/ou par filières** pour percevoir le potentiel des projets en émergence, légitimer leur accompagnement par une ingénierie sociale seule à même de leur donner leur pleine puissance grâce aux connexions permises par les réseaux cumulés des acteurs.

Attention : cette étape est cruciale même si elle peut sembler répéter le travail déjà conduit. En négliger le caractère essentiel à l'appropriation de la démarche par les acteurs eux-mêmes serait le plus sûr moyen de n'avoir fait... qu'un rapport de plus.

Étape 2 : Émergences

- 2-1 **Repérer des animateurs territoriaux potentiels** parmi les acteurs locaux rencontrés lors de l'étape précédente. Ces animateurs seront choisis parmi les professionnels des 5 catégories mentionnées plus haut en fonction de leur profil (goût du challenge, aptitude à rejoindre une équipe fonctionnant en transverse, compétences et/ou appétence pour les 3 registres d'intervention mentionnés).
- 2-2 **Mettre en place une formation-action accélérée aux attitudes « favorisantes » de cette équipe d'animateurs territoriaux** autour de projets réels

Étape 3 : Accompagnement

- 3-1 **Assurer la montée en puissance de l'équipe d'animateurs territoriaux (AT)** par un pilotage de l'opération à concevoir. Pendant la première année, pour chaque réunion locale importante, pour chaque RV avec des partenaires extérieurs, le comité de pilotage décidera de la modalité appropriée (coaching en amont, coanimation)
- 3-2 **Animer l'équipe pour soutenir sa motivation**, renforcer sa capacité à prendre l'initiative dans une logique d'apprentissage et de soutien mutuel

Étape 4 : Transfert

- 4-1 Mettre en place lors de la deuxième année de mise en place des modalités d'animation garantissant une **montée en autonomie** (passage de la coanimation au coaching, au développement de l'apprentissage mutuel)
- 4-2 Mener la **capitalisation** avec les instances ad hoc de la Guyane, avec notamment la création d'un diplôme/certificat d'animateur territorial



ÉLEMENTS
D'APPROFONDISSEMENT :
Contexte général
de la Guyane

Contexte général de la Guyane

Nous partageons ici des éléments d'approfondissement sur le contexte économique, démographique et social de la Guyane.

Ce document n'est pas exhaustif mais néanmoins fourni. Il présente, dans la mesure du possible, une vue d'ensemble de chacune de ces thématiques.



Contexte géographique et patrimoine naturel

La Guyane est la deuxième plus grande région de France, et le seul territoire européen d'Amérique du Sud.

Sa forêt, vaste comme le Cambodge, recouvre près de 96 % de son territoire et renfermerait jusqu'à 10 000 espèces végétales.

Elle représente la troisième ressource d'eau douce par habitant au monde.

Ses fleuves et cours d'eau s'étendent sur 110 000 km, soit près de 15 fois la longueur du Nil.

La Guyane est la seule région européenne en Amérique du Sud et région terrestre d'Outre-mer

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est bordée au nord par l'océan Atlantique, à l'ouest par le Suriname (520 km de frontière), au sud et à l'est par le Brésil (580 km de frontière). Elle se situe légèrement au nord de l'Équateur.

Le chef-lieu est la ville de Cayenne (qui abrite environ 58 000 habitants).

Une région française de la taille de l'Autriche et le plus vaste territoire ultramarin d'Europe

D'une superficie de 83 846 km² selon l'IGN (Institut Géographique National), la Guyane occupe seulement 0,5 % de la surface du continent américain alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'Outre-mer – 16 % du territoire de l'Hexagone.

La Guyane est aussi le plus vaste territoire européen ultramarin.

La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) est en effet la deuxième plus grande région de France, juste derrière la région Nouvelle-Aquitaine, et avec une superficie équivalente à celle de l'Autriche.

Pour donner un ordre d'idée, la Guyane représente près de 14 fois la superficie réunie de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Martinique et de Mayotte, et près de 7 fois l'Île-de-France.

Un climat équatorial

La Guyane a un climat équatorial, avec une température moyenne de 27°C et des précipitations comprises entre 2 500 mm et 3 500 mm d'eau par an, soit entre 185 jours (à Cayenne) et 213 jours (à Maripasoula) de pluie par an⁵⁹⁴. Le vent y est constant et elle n'est pas sujette aux cyclones ni aux tremblements de terre. En plus de sa situation géographique si proche de l'Équateur et parce que la Guyane est un territoire français, ces éléments ont été déterminants dans le choix du site de Kourou pour y établir le Centre Spatial.

La Guyane affiche plus de 2 100 heures d'ensoleillement par an⁵⁹⁵.

La Martinique, elle, reçoit des précipitations annuelles allant de 1 200 mm à près de 3 800 mm, et environ 2 400 heures d'ensoleillement par an⁵⁹⁶.

La Guyane a plusieurs saisons. En janvier et février, la « petite saison des pluies » (aussi « période du carnaval »). De mars à mi-avril, c'est « le petit été de mars », encore très ensoleillé. De mi-avril à fin juin, c'est « la grande saison des pluies » (et la saison de ponte des tortues luth). La saison sèche s'étend de juillet-août à novembre.

3 types de côtes

La façade maritime de la Guyane est de 350 km. Le littoral présente 3 types de côtes différentes (AFD 2012).

Les côtes vaseuses

80 % du littoral guyanais est occupé par des vasières, recouvertes principalement par de la mangrove (700 km²). Les côtes vaseuses subissent une perturbation majeure liée au contexte sédimentaire influencé par le fleuve Amazone (elles se déplaceraient vers l'ouest de 900 mètres par an). Il en résulte une grande instabilité du trait de côte, caractérisée par une succession de périodes de formation de bancs de vase et d'érosion spectaculaire.

Les côtes sableuses

Elles représentent 10 % du littoral. Elles sont relativement instables car soumises aux déplacements des bancs de vase, créant ainsi une alternance de phases d'érosion et d'engraissement des plages.

Les côtes rocheuses

Elles représentent moins de 8 % du littoral. L'existence, même sur une surface faible, de ces zones rocheuses côtières, est un biotope qui convient aux espèces halieutiques de fonds durs ou rocheux, ce qui explique la présence de mérous et de rascasses.

Relief

La Guyane a un relief peu marqué avec quelques points dépassant les 600 m d'altitude dans le sud et un point culminant à 830 m⁵⁹⁷.

Le bilan carbone de la Guyane

En 2012, le bilan carbone de la Guyane s'élevait à 2 685 tonnes équivalent de CO₂⁵⁹⁸. La forêt guyanaise joue un rôle essentiel en captant et stockant les émissions de CO₂.

Ressources naturelles

Patrimoine naturel

La 3^e plus grande réserve d'eau douce par habitant au monde

Le réseau hydrographique guyanais est très développé et fait de la Guyane la 3^e plus grande réserve d'eau douce par habitant au monde (en m³/hab. et par an).

110 000 km de fleuves et cours d'eau

Les fleuves Maroni et Oyapock constituent tous deux des frontières naturelles avec, respectivement, le Suriname (360 km) et le Brésil (520 km).

Au total, les principaux cours d'eau en Guyane cumulent 110 000 km, soit près de 15 fois le Nil, l'Amazone ou le Mississippi.

Chaque année en Guyane, 300 pirogues effectuent plus de 2 millions de voyages (toutes distances confondues) sur les fleuves de la région⁵⁹⁹.

1 000 km de récif vivant

En 2016, on a découvert un récif vivant abritant du corail, d'une superficie totale estimée à environ 9 500 km² au large de l'embouchure de l'Amazone et allant jusqu'en Guyane⁶⁰⁰.

La présence d'un tel récif de 1 000 km à 150 km au large des côtes guyanaises a été confirmée au printemps 2018.

Il s'agit là d'un récif biogénique mésotropical de type corallien, présent jusqu'à 80 m de profondeur très au large, dans la zone des eaux claires – il présente ainsi une singularité, puisque les coraux nécessitent habituellement beaucoup de lumière⁶⁰¹.

700 km² de mangroves

80 % du littoral guyanais est occupé par des vasières recouvertes principalement par de la mangrove (700 km²).

Les grands vertébrés marins

Les côtes guyanaises accueillent des populations de grands vertébrés marins (tortues marines, cétacés, lamantins, mérous géants), aux enjeux de conservation reconnus et pour lesquels l'État est impliqué dans divers processus de protection.

La Guyane présente des sites de ponte privilégiés pour la nidification de 3 principales espèces vernaculaires : tortue luth, tortue olivâtre, et tortue verte⁶⁰².

Par ailleurs, les côtes guyanaises abritent des populations de dauphins de Guyane (*Sotalia guianensis*), espèce inféodée au plateau des Guyanes et endémique de l'Amérique du Sud.

La Guyane est la 3^e plus grande réserve d'eau douce par habitant au monde.

Ses 110 000 km de fleuves et cours d'eau représentent près de 15 fois le Nil ou le Mississippi.

Ses eaux abritent une bande de 1 000 km de récif vivant.

Les côtes guyanaises accueillent une grande diversité de vertébrés marins. C'est un site de ponte et de nidification des 3 principales espèces de tortues marines.

Ces espèces emblématiques font partie de l'identité culturelle de la Guyane. Elles présentent également un enjeu touristique majeur pour la région.

Parmi les menaces, les captures accidentelles par les filets maillants sont une cause de mortalité importante des tortues marines et également des cétacés, principalement des dauphins, qui meurent noyés dans les filets ou à la suite de leurs blessures⁶⁰³.

La protection de la biodiversité : un enjeu majeur

En fonction des différentes localités de la Guyane, les enjeux environnementaux sont différents.

Au nord, la côte a été aménagée par le développement urbain.

La partie sud, occupée par le Parc National de Guyane, est majoritairement préservée, mises à part les dégradations faites par l'orpaillage et l'exploitation illégale du bois.

La partie centrale, quant à elle composée majoritairement de forêts, permet la pratique de l'agriculture ou la construction de logements.

Les paysages guyanais sont très divers (forêts, marais, fleuves, savanes, plages), les sites classés et les réserves naturelles sont nombreux (6 réserves naturelles, hors parcs nationaux et régionaux).

L'enjeu est donc de préserver le patrimoine naturel du territoire des installations humaines tout en le valorisant via le secteur du tourisme, et d'une exploitation durable des ressources naturelles.

30 % du territoire est classé site protégé ^{604 605}

La Guyane possède une biodiversité exceptionnelle et unique, bien protégée et gérée sur le territoire par de nombreux acteurs :

- 1 parc national
- 1 parc naturel régional
- 6 réserves naturelles

Focus sur la forêt guyanaise

Un territoire presque entièrement couvert par la forêt amazonienne

La forêt guyanaise couvre entre 90 et 96 % du territoire (les chiffres varient). Elle comprend la forêt amazonienne, équatoriale et primaire.

La superficie de la forêt guyanaise équivaut à 8 millions d'hectares (ONF), soit près de 10 fois la superficie de la Nouvelle-Calédonie et l'équivalent de celle du Cambodge.

La forêt guyanaise appartient au domaine privé de l'État.

Une gestion partagée de la forêt

La forêt guyanaise est principalement gérée par 2 organismes : l'ONF (Office National des Forêts), et le PAG (Parc Amazonien de Guyane).

L'ONF est le gestionnaire de la forêt guyanaise, qui est un domaine privé de l'État.

Il est missionné par l'État français, presque l'unique propriétaire de la forêt guyanaise, et a pour mission d'assurer l'exploitation et l'organisation de l'exploitation forestière.

L'ONF est en charge du Domaine Forestier Permanent et, à ce titre, il est responsable de l'inventaire parcellaire, de la vente des bois sur tiges, et de l'entretien des infrastructures (pistes et dessertes).

Le Parc Amazonien de Guyane (PAG) gère, lui, le « cœur » de la forêt guyanaise, un Parc National. Ses responsabilités englobent la conservation du patrimoine naturel et culturel, le développement local et la lutte contre l'orpaillage illégal (comme l'ONF).

Le PAG et l'ONF ont une mission de surveillance et de police (principalement contre l'orpaillage illégal).

Le Parc Amazonien n'est pas propriétaire du foncier forestier qu'il gère.

La forêt guyanaise :

- Entre **90 et 96 % du territoire** sont couverts par la forêt guyanaise ;
- Près de **8,1 millions d'hectares** ;
- **3,4 millions d'hectares** forment le Parc Amazonien de Guyane, plus grand Parc National d'Europe ;
- **2,4 millions d'hectares** forment le Domaine Forestier Permanent, dont 66 % dédiés à l'exploitation forestière ;
- Un faible taux de défriche de **1 250 ha/an** ;
- **7 000 à 10 000 espèces végétales** dont plus de 1 500 espèces ligneuses ;
- **3 000 visiteurs** par an.

Une forêt qui abrite une biodiversité unique

La forêt guyanaise assure une fonction écologique et patrimoniale importante, portant en elle de grands enjeux de biodiversité (capture et stockage de carbone et régulation des eaux).

La forêt guyanaise compterait entre 7 000 et 10 000 espèces végétales parmi lesquelles plus de 1 700 espèces ligneuses – seulement 90 de ces essences sont reconnues et 47 répertoriées et économiquement valorisées, dont 3 concentrent près de 90 % du volume exploité. Elle abrite 10 % des espèces de faune vertébrée placées sur la liste rouge des espèces menacées du UICN.

Elle comprendrait 1 200 espèces de vertébrés, dont 685 espèces d'oiseaux et 400 000 espèces d'insectes (estimation).

Selon l'initiative BEST (Voluntary Scheme for Biodiversity and Ecosystem Services in Territories of European Overseas), « son immense forêt très peu fragmentée n'est à ce jour que partiellement décryptée, et selon certains scientifiques, 80 % de cette biodiversité resterait à décrire. Ce constat peut aisément s'étendre à l'espace maritime, où les connaissances sont encore plus parcellaires »⁶⁰⁶.

La forêt guyanaise compte entre 7 000 et 10 000 espèces végétales, et abrite 10 % des espèces placées sur la liste rouge des espèces menacées.

80 à 90 % de la biodiversité de la forêt guyanaise resterait à explorer.

Autres références et articles sur cette thématique

Les références surlignées sont des liens hyperlink

- [Programme Régional Bois et Forêt de Guyane](#), document de travail, DAAF, mai 2018

Abréviations

- **BEST** : Voluntary Scheme for Biodiversity and Ecosystem Services in Territories of European Overseas
 - **PAG** : Parc Amazonien de Guyane
 - **ONF** : Office National des Forêts
 - **CTG** : Collectivité Territoriale de Guyane
 - **IGN** : Institut Géographique National
-



Contexte démographique

Une population d'environ 280 000 habitants mais difficile à chiffrer avec précision, très jeune (42,7 % des Guyanais ont moins de 20 ans), et souvent sans emploi (46 % des moins de 25 ans sont au chômage).

La population guyanaise a doublé ces 20 dernières années et est appelée à doubler encore d'ici 2040 pour atteindre entre 500 000 et 700 000 personnes.

Situation démographique - Une population inégalement répartie sur le territoire

280 000 habitants inégalement répartis sur le territoire

En 2016, l'Insee comptait 260 000 habitants en Guyane contre environ 252 000 en 2014.

Aujourd'hui, les estimations sont à 280 000 habitants, soit l'équivalent de la population de Nantes.

Toutefois, les acteurs locaux pensent que le chiffre réel serait de 300 000 personnes – certains vont jusqu'à 350 000.

La population réelle reste difficile à évaluer et les recensements officiels ne prennent pas entièrement en compte l'immigration illégale – certains estiment entre 35 000 et 40 000 le nombre de ressortissants étrangers qui, tous les ans, tentent d'entrer en Guyane.

La moitié de la population vit sur le littoral (CACL), Kourou représente environ 12 % de la population ; à l'est la CCEG représente 3 % de la population ; et à l'ouest, la CCOG 35 %.

	Populations municipales au 1 ^{er} janvier 2014	Populations municipales au 1 ^{er} janvier 2009	Évolution 2009-2014	Taux d'évolution annuel moyen 2009-2014 (en %)
Guyane	252 338	224 469	12,4	2,4
CA du Centre Littoral	126 761	116 124	9,2	1,8
Cayenne	55 817	57 047	-2,2	-0,4
Macouria	11 209	9 096	23,2	4,3
Matoury	31 934	26 383	21,0	3,9
Montsinéry-Tonnegrande	2 477	2 131	16,2	3,1
Remire-Montjoly	21 787	18 873	15,4	2,9
Roura	3 537	2 594	35,4	6,4
CC des Savanes	30 902	31 232	-1,1	-0,2
Iracoubo	1 931	2 008	-3,8	-0,8
Kourou	25 868	25 514	1,4	0,3
Saint-Elie	119	514	-76,4	-25,4
Sinnamary	2 984	3 196	-6,6	-1,4
CC de l'Est Guyanais	6 826	6 658	2,5	0,5
Camopi	1 751	1 605	9,1	1,8
Ouanary	147	82	79,3	12,4
Régina	968	842	15,0	2,8
Saint-Georges	3 960	4 129	-4,1	-0,8
CC de l'Ouest Guyanais	87 849	70 455	24,7	4,5
Apatou	8 040	6 581	22,2	4,1
Awala-Yalimapo	1 364	1 306	4,4	0,9
Grand-Santi	6 656	4 519	47,3	8,1
Mana	9 916	8 823	12,4	2,4

Maripasoula	10 984	7 568	45,1	7,7
Papaïchton	6 572	3 976	65,3	10,6
Saint-Laurent-du-Maroni	44 169	37 524	17,7	3,3
Saül	148	158	-6,3	-1,3

Sources :

« Recensement de la population » 2009 et 2014, Insee
Insee Flash, Antilles-Guyane, N°56, 2017

Une population en forte croissance

Une population qui va doubler d'ici 2040

Le taux de croissance de la population est l'un des plus élevés de France, avec Mayotte :

Entre 2010 et 2015, la Guyane a en moyenne un taux de croissance de la population de 2,6% par an – contre 0,54 en France métropolitaine.

Le taux de natalité est plus de 2 fois supérieur à celui de l'Hexagone. (IEDOM, Insee).

En 40 ans, la population de la Guyane a été multipliée par 4,7 ; et ces 20 dernières années, elle a doublé⁶⁰⁷.

Par exemple, depuis 1990 la population de la ville de Macouria a été multipliée par 6.

La croissance démographique est plus importante dans les communes de l'intérieur que sur le littoral : 7,8 % par an, contre 2,2 %⁶⁰⁸.

La croissance démographique se chiffre comme suit :

- **0,1 %** par an dans les savanes (qui incluent Kourou) (CCDS) ;
- **0,8 %** par an à l'est (CCEG) ;
- **2,3 %** par an sur l'île de Cayenne (CACL) ;
- **4 %** par an dans l'ouest (CCOG) ;
- **7 %** par an dans « l'intérieur de l'Ouest », les communes isolées du Maroni (CCOG intérieur).

En 10 ans, le nombre d'élèves scolarisés a augmenté de 18,6 % pour atteindre 77 612 élèves en 2016.

Une croissance démographique particulièrement forte dans l'ouest

Toutes les projections s'accordent sur un doublement de la population d'ici 2040, qui atteindra 574 000 habitants si les tendances démographiques se maintiennent (projections de l'Insee).

En se basant sur des estimations « ressenties » de certains acteurs locaux d'une population actuelle de 350 000 personnes, un doublement d'ici 2040 verrait la population guyanaise atteindre les 700 000 personnes, voire plus.

La population guyanaise a doublé ces 20 dernières années et est appelée à doubler de nouveau à l'horizon 2040.

En 10 ans, le nombre d'élèves scolarisés a augmenté de plus de 18 %.

D'ici 2030, 48 % de la population habitera dans la zone de la CACL et 42 % dans celle de la CCOG.

D'ici 2030, l'Insee estime que la population guyanaise se répartira ainsi :

- **48 % CACL** (contre 50 % aujourd'hui) ;
- **8 % CCDS** (contre 12 % aujourd'hui) ;
- **2 % CCEG** (contre 3 % aujourd'hui) ;
- **42 % CCOG** (contre 35 % aujourd'hui), dont 24 % sur le littoral et 18 % pour la CCOG intérieure.

Une population difficile à estimer

Une immigration légale et illégale difficile à estimer

En Guyane comme ailleurs, il est difficile d'estimer l'immigration illégale.

Les estimations « ressenties » de certains acteurs locaux parlent de 35 000 à 40 000 personnes qui tenteraient chaque année d'entrer illégalement en Guyane.

Toutefois, les chiffres des demandes officielles d'asile nous donnent une certaine idée, même si elle est partielle, de l'ampleur du phénomène.

En effet, entre 2014 et 2017, 12 000 demandes d'asile avaient été traitées, soit 5 % d'une population de 252 000 habitants. Pour comprendre l'ampleur du phénomène, c'est comme si la France métropolitaine avait reçu 3 millions de demandes d'asile. En 2016, moins de 3 % des demandes avaient été acceptées.

En 2016, le recensement de l'Insee indiquait que plus de 84 000 étrangers sont présents sur le sol guyanais⁶⁰⁹.

Ces chiffres ne comprennent pas le nombre de travailleurs (notamment surinamais et brésiliens) travaillant sur des récoltes et des bateaux de pêche guyanais de manière légale. Nous n'avons pas de données concernant cette population.

Des besoins en infrastructures difficiles à estimer

La présence d'une population non ou partiellement répertoriée – pour quelque raison que ce soit – rend difficile l'estimation des besoins en investissements et infrastructures publiques.

Par exemple, à 3 heures de route du chef-lieu Cayenne, la ville de Saint-Georges, à la frontière avec le Brésil, compte 2 300 habitants recensés. Toutefois, la réalité en fait une commune de 6 000 habitants⁶¹⁰.

La difficulté d'estimer précisément la population empêche une estimation fine des besoins en infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, assainissement).

La présence d'orpailleurs illégaux augmente le nombre d'habitants présumés de la Guyane

La présence de 10 000 à 10 500 orpailleurs illégaux⁶¹¹ (qu'ils soient français, surinamais ou brésiliens) complique les estimations de la population réelle en Guyane. Ces personnes ne sont pas recensées par la comptabilité nationale⁶¹².

Une faible densité, mais une population jeune et sans emploi

La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) est la région la moins dense de France, avec 3,1 hab/km² contre 119,2 en France métropolitaine – soit une densité comparable à celle de la Mauritanie, pays majoritairement désertique.

En effet, le territoire est couvert par la forêt sur 90-95 % de sa surface.

L'Est guyanais (territoire de la CCEG), par exemple, couvre une superficie de 26 560 km² (soit 30 % de la superficie de la Guyane) mais ne recense officiellement que 6 791 habitants, soit une densité de la population très faible de 0,25 hab/km².

La Guyane compte 22 communes, dont les plus peuplées se situent sur le littoral.

En 2014, les 3 plus grandes villes sont Cayenne (55 817 habitants), Saint-Laurent-du-Maroni (44 169) et Kourou (25 868), soit respectivement 21,2 % et 16,8 % de la population totale⁶¹³.

Une population très jeune et sans emploi

La Guyane est la deuxième région la plus jeune de France, derrière Mayotte⁶¹⁴.

En 2016, les jeunes (moins de 20 ans) représentaient 42,7 % de la population guyanaise et les plus de 60 ans 7,9 % de la population. La même année en France métropolitaine, la part des moins de 20 ans était de 24,5 %.

42,7 % de la population guyanaise avait moins de 20 ans en 2016, contre un quart en métropole.

En 2015, plus de 46 % des jeunes (moins de 25 ans) étaient au chômage en 2015 (IEDOM 2016). En France métropolitaine, 24,6 % des jeunes étaient dans la même situation(Insee).

Une population multiculturelle

La population guyanaise est d'une incroyable diversité : ce *melting pot* est lié aux vagues d'immigration anciennes et récentes, aux populations ancestrales de la région, et à ses voisins les plus proches.

En 2013, 139 nationalités étaient recensées en Guyane et 37 % de la population était considérée d'origine étrangère (haïtienne, surinamienne, brésilienne). La jeune génération est donc souvent bilingue voire trilingue⁶¹⁵.

La Guyane est la région la moins dense de France – avec une densité comparable à celle de la Mauritanie.

Avec 42,7 % de moins de 20 ans, la Guyane est la deuxième région la plus jeune de France, derrière Mayotte.

En 2013, 139 nationalités ont été recensées en Guyane.

Une quarantaine de langues y sont parlées, dont 17 quotidiennement.

30 % de la population était de nationalité étrangère en 2009, ce qui fait de la Guyane une région multiculturelle et d'une très grande diversité ⁶¹⁶.

Une quarantaine de langues sont parlées en Guyane, et chacune est parlée par au moins 1 % de la population. 17 langues sont parlées quotidiennement.

Cette formidable diversité culturelle complexifie toutefois le rôle du service public, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice ⁶¹⁷.

70 % des jeunes Guyanais sont bilingues, voire trilingues.

Les principales communautés de Guyane

- Les Amérindiens
- Les Créoles
- Les Métropolitains (désignant les Français de métropole)
- Les Brésiliens (représentant près de 20 % de la population guyanaise)
- Les Haïtiens
- Les Hmong (réfugiés du Laos arrivés en Guyane en 1977)
- Les Noirs Marrons ou Bushinengués
- Les Antillais
- Les Chinois
- Les Libanais

Autres références et articles

- « Recensement de la population 2009 et 2014 », Insee
- [Insee Flash, Antilles-Guyane, n°56, 2017](#)

Abréviations

- **CACL** : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane
 - **CCDS** : Communauté de Communes Des Savanes
 - **CCEG** : Communauté de communes de l'Est Guyanais
 - **CCOG** : Communauté de communes de l'Ouest Guyanais
-



Chômage et emploi

Avec 44 % de chômage chez les moins de 25 ans, un PIB par habitant près de 2 fois inférieur à celui de la France métropolitaine, 3 fois plus d'allocataires du RSA, près de 30 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté et un indice de développement humain comparable à celui de l'Afrique du Sud, la Guyane est dans une situation sociale difficile.

Les chiffres clés de l'emploi et de la précarité

Emploi et chômage (Insee 2017)

- **82 700** Guyanais âgés de 15 ans ou plus sont considérés actifs en 2017
- **64 200** Guyanais sont en emploi en 2017
- **18 500** personnes sont au chômage (au sens du Bureau international du travail, BIT)⁶¹⁸
- **78 000** personnes sont considérées inactives car elles ne sont ni en emploi ni au chômage

- **84 %** des actifs occupés ont un emploi salarié
- **41 %** des actifs sont des agents de la fonction publique⁶¹⁹

- **22 %** de la population active est au chômage en 2017⁶²⁰
- **44 %** des moins de 25 ans étaient au chômage en 2017 (46 % en 2016), comparé à 21,8 % en France métropolitaine au 1^e trimestre 2017
- **78 %** des 15-64 ans de l'Ouest guyanais déclarent de pas travailler

- Plus de **5 300 offres d'emplois** ne sont pas pourvues aujourd'hui⁶²¹

L'emploi et le chômage

En 2017, le taux de chômage s'est établi à 22 % de la population active, avec 44 % pour la tranche d'âge 15-24 ans.

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 1,7 % sur un an (2016-2017) pour atteindre 22 840 DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois), après avoir augmenté de 87,5 % entre 2000 et 2015.

Un chômage sous-estimé ?

Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés peut varier en fonction de la méthode de comptage. Les chiffres du chômage sont donc à prendre avec prudence.

Selon Pôle emploi, le nombre de demandeurs augmente de manière constante depuis 2011 (+35 % en 6 ans, soit de 19 000 demandeurs d'emploi fin 2011 à 25 690 fin 2017).

Pour l'Insee en revanche, qui utilise la méthode du BIT (Bureau International du Travail), en 2017 « le taux de chômage est stable », à 22 %. C'est-à-dire que sur 83 000 actifs de 15 ans ou plus, « 64 000 ont un emploi, et 19 000 sont au chômage »⁶²².

Cette méthode de calcul met une partie de la population dans une catégorie à part, représentant ainsi un « halo autour du chômage ».

Selon l'Insee, ce « halo » représentait en 2017 quelque 25 000 personnes (parmi les actifs et les inactifs).

Cela porterait théoriquement le nombre de personnes sans travail à près de 44 000.

22 % de la population est au chômage et 44 % des moins de 25 ans.

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 35 % en 6 ans.

En incluant le « halo » autour du chômage, le nombre de personnes sans travail en Guyane pourrait atteindre 44 000.

L'État, principal employeur de Guyane

En 2017, la part des emplois dans l'administration et l'enseignement était de 34 % du total de l'emploi salarié en Guyane⁶²³.

En 2015 26 500 personnes travaillaient dans la fonction publique en Guyane. Les agents de la fonction publique représentaient ainsi 41 % de la population active occupée guyanaise⁶²⁴.

Les fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière représentent respectivement 52,1 %, 35,5 % et 12,5 % des fonctionnaires⁶²⁵.

Les agents de la fonction publique représentent 41% de la population active en Guyane.

Précarité et dépendance aux aides sociales

La deuxième région la plus pauvre de France

En 2016, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) enregistrait le plus faible PIB/habitant de France (15 813 €), hors Mayotte (environ 9 000 €/hab. en 2014) mais derrière la Guadeloupe, la Réunion et la Martinique (toutes à plus de 20 000 €/hab.)⁶²⁶⁶²⁷.

Le PIB par habitant en Guyane – qui était de 16 290 €/hab. en 2016 – est près de 2 fois inférieur à celui de la moyenne française (33 400 €/hab. la même année)⁶²⁸. En 2016, le PIB de la Guyane était toutefois en hausse de 3,4 % par rapport à l'année précédente.

En 2015, le PIB de la collectivité territoriale de Guyane était 545 fois inférieur à celui de la France. Le PIB de la Guyane était de 4,2 milliards d'euros et celui de la France de 2 181 milliards d'euros.

Avec un PIB de 4,2 milliards d'euros, la Guyane a un PIB légèrement inférieur à celui des Bermudes, et un PIB par habitant identique à celui de la Barbade⁶²⁹.

En revanche, le PIB par habitant de la Guyane reste supérieur à celui de ses voisins surinamais (9 052 USD/hab. en 2016, soit 7 730 €) et brésiliens (8 650 USD/hab. en 2016, soit 8 390 €)⁶³⁰.

La Guyane a le PIB par habitant le plus faible de France (hors Mayotte).

30 % des Guyanais vivaient sous le seuil de pauvreté (fixé à 420 € en Guyane, contre 846 € dans l'Hexagone).

Il y a 3 fois plus d'allocataires du RSA en Guyane qu'en France métropolitaine.

Entre 13 et 20 % de la population guyanaise n'a pas accès à l'eau ni à l'électricité.

Près d'un tiers des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté

Environ 60 000 Guyanais, soit 30 % de la population, vivent sous le seuil de pauvreté – fixé à 420 €. À titre de comparaison, le seuil de pauvreté est de 846 € ou 1015 € en France métropolitaine^{xxviii} (Insee) – les seuils varient selon les définitions⁶³¹.

La dernière donnée concernant l'IDH (Indice de Développement Humain) en Guyane remonte à 2010 et s'élevait à 0,815.

À titre de comparaison, en 2015, la France avait un IDH de 0,897 et était classée au 21^e rang mondial.

La même année, l'IDH du Brésil était de 0,754 pour un classement en 79^e position. Au Suriname, l'IDH était de 0,725 (97^e position), au Guyana (127^e position) et de 0,493 en Haïti (163^e position)⁶³².

Il est estimé qu'entre 13 à 20 % de la population guyanaise n'a pas accès à l'eau potable ni à l'électricité⁶³³.

Trois fois plus d'allocataires du RSA qu'en France métropolitaine

En 2016, on comptait 21 720 allocataires du RSA en Guyane, soit 8,6 % de la population. En France métropolitaine la même année, on compte 1 688 713 allocataires du RSA (soit 2,6 % de la population).

^{xxviii} Un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels après impôts et prestations sociales sont inférieurs soit à 846 euros, soit à 1 015 euros (Insee, données 2015), selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian). (Observatoire des inégalités)

La répartition des emplois par secteur en Guyane

L'Insee publie le tableau suivant sur la répartition des emplois en Guyane en 2017 ⁶³⁴

Source : Insee, enquête emploi en continu, 2017

	Ensemble		Sexe (en %)		Âge (en %)		
	Effectif	(en %)	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans et plus
Catégorie socioprofessionnelle							
Agriculteurs exploitants	2 400	4	3	5	11	3	3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6 000	9	6	12	5	9	11
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 800	11	9	12	1	12	11
Professions intermédiaires	17 800	28	33	24	27	31	20
Employés qualifiés	11 100	17	22	13	18	18	15
Employés non qualifiés	8 500	13	20	8	11	11	19
Ouvriers qualifiés	6 000	9	2	15	14	9	10
Ouvriers non qualifiés	5 000	8	4	11	11	6	11
Catégorie indéterminée	500	1	1	1	2	1	1
Secteur d'activité							
Agriculture	2 800	4	3	5	11	4	4
Industrie	4 000	6	3	9	5	6	7
Construction	5 200	8	2	13	14	7	9
Tertiaire	50 700	79	91	70	66	81	79
<i>Commerce</i>	<i>7 400</i>	<i>12</i>	<i>10</i>	<i>13</i>	<i>19</i>	<i>12</i>	<i>9</i>
<i>Transports</i>	<i>2 200</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
<i>Hébergements et restauration</i>	<i>1 600</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>2</i>
<i>Information et communication</i>	<i>600</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Finance, assurance, immobilier</i>	<i>1 300</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>Sciences, techniques, services administratifs</i>	<i>5 000</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>4</i>	<i>7</i>	<i>10</i>
<i>Administration publique</i>	<i>11 800</i>	<i>18</i>	<i>18</i>	<i>19</i>	<i>10</i>	<i>17</i>	<i>24</i>
<i>Enseignement</i>	<i>10 400</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>11</i>	<i>14</i>	<i>18</i>	<i>12</i>
<i>Activités pour la santé humaine</i>	<i>4 700</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>9</i>	<i>6</i>
<i>Hébergement médico-social et action sociale</i>	<i>3 100</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>4</i>
<i>Autres services</i>	<i>2 700</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>5</i>
Activité indéterminée	1 500	2	2	3	4	3	2
Ensemble	64 200	100	100	100	100	100	100

Tableau récapitulation des emplois en 2014 et 2017 et des projections de créations d'emploi, par les professionnels, relayées par le MEDEF, à horizon 2030 et 2040

Secteur d'activité	Effectifs 2014 et 2015 selon différentes sources		Effectifs 2017	Objectifs de nouveaux emplois créés (relayés dans le rapport MEDEF Guyane 2040) ^{xxix}		Objectifs de l'accroissement du PIB (en millions d'euros)	
	Insee 2015 ^{xxx}	Estimations des acteurs, 2014 ²		Insee 2017 ^{xxxi}	Entre 2015 et 2030	Entre 2015 et 2040	À horizon 2030
L'agriculture, sylviculture et pêche	4 000	1 959	2 800				
<i>dont agriculture</i>				2 000	3 200	300	480
<i>dont pêche</i>				800	1 200	80	80
<i>dont filière bois amont et aval</i>				8 000	16 000	800	1 280
Industries extractives et terrestres				3 000	4 500	800	1 200
Pétrole et activités directement liées				-	-	-	-
Production et distribution d'électricité ^{xxxii}		776		1 000	1 600	200	240
Eau, assainissement et production des déchets ^{xxxiii}				1 300	2 080	104	166
Denrées alimentaires, boissons ^{xxxiv}		1 065		2 000	3 200	160	256
Produits informatiques et électroniques ^{xxxv}				-	-	-	-
Équipements et machines ^{xxxvi}		153		-	-	-	-
Petites industries spécialisées ^{xxxvii}				2 000	3 200	160	256
Fabrication de matériels de transport		249					
Industrie chimique							
Textiles et habillement ^{xxxviii}		1 976		1 500	2 400	120	192
Industrie pharmaceutique							
Industries		-	4 000	-	-	-	-

^{xxix} Estimations et objectifs des acteurs de chaque secteur, les projections à 2040 ne comprennent que 80 % des besoins, Rapport Guyane 2040, Medef Guyane

^{xxx} Enquête emploi en continu, Insee 2015

^{xxxi} Population active occupée, Insee, enquête emploi en continu 2017

^{xxxii} Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

^{xxxiii} Production et distribution d'eau ; assainissement ; gestion des déchets

^{xxxiv} Fabrication de denrées alimentaires ; boissons

^{xxxv} Fabrication de produits informatiques ; électroniques et optiques

^{xxxvi} Fabrication d'équipement et machines

^{xxxvii} Axe tropicalisation : petites industries spécialisées

^{xxxviii} Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir

	Insee 2014	Estimations des acteurs, 2014 ²	Insee 2017 ^{xxxix}	Entre 2015 et 2030	Entre 2015 et 2040	À horizon 2030	À horizon 2040
Construction	6 000	4 817	5 200	4 500	7 200	360	576
Commerce et réparations ^{xi}		6 849	7 400	6 800	10 880	544	870
Transports et entreposage		3 954	2 200	4 000	6 400	320	512
Tourisme ^{xli}		2 554	1 600	6 000	9 600	480	768
Édition, audiovisuel et diffusion							
Télécommunications		922	600	922	1 475	74	118
Activités informatiques ^{xlii}							
Activités financières et d'assurance		899	1 300 ^{xliii}	900	1 440	72	115
Activités immobilières		434		400	640	32	51
Activités scientifiques et techniques ^{xliv}							
Activités juridiques et de gestion ^{xlvi}		5 727	5 000 ^{xlv}	700	120	56	30
Recherche-développement scientifique							
Axe connaissance ^{xlvii}				2 000	3 200	50	80
Axe ville durable ^{xlviii}				2 500	4 000	250	400
Autres activités de services		745		700	1 120	56	90
Spatial		1 705					
Administration publique, santé, enseignement ^{xlix}		3 271		3 300	5 280	264	422
Administration publique			11 800				
Santé humaine ^l			4 700				
Hébergement médico-social et action sociale			3 100				
Organismes régionaux et départementaux		3 300		-	2 436		
Organismes du secteur communal		5 500		5 102	8 102	-	-
Hôpitaux		2 900		4 401	5 579	-	-

^{xxxix} Population active occupée, Insee, enquête emploi en continu 2017

^{xi} Commerce ; réparation d'automobiles, et de motocycles

^{xli} Hébergement et restauration

^{xlii} Activités informatiques, et services d'information

^{xliii} Finance, assurance, immobilier

^{xliv} Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien

^{xlv} Sciences, techniques, services administratifs

^{xlvi} Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie

^{xlvii} Axe connaissance : activités spécialisées, scientifiques et techniques

^{xlviii} Axe ville durable et sites isolés : ingénierie et support

^{xlix} Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale privé : axe formation

^l Activités pour la santé humaine

	Insee 2014	Estimations des acteurs, 2014 ²	Insee 2017 ^{II}	Entre 2015 et 2030	Entre 2015 et 2040	À horizon 2030	À horizon 2040
Établissements médico-sociaux		100		885	753	-	-
Éducation, enseignement supérieur et recherche publics		7 900	10 400	8 669	11 357	-	-
Économie, finances et industrie (secteur public)		400		763	889	-	-
Intérieur		1300		734	15 554	-	-
Logement, transports et développement durable (secteur public)		500		77	441		
Justice		400		153	422	-	-
Affaires sociales, santé, travail		400		320	550	-	-
Défense		1 700		1 280	2 334	-	-
Autres		200	2 700	401	459	-	-
Activités indéterminées	1 000		1 500				
Secteur tertiaire	49 000		50 700				
Secteur public		24 600		22 673	34 875	1 542	2 372
Secteur privé, y compris chefs d'entreprises		38 350		59 322	97 735	5 682	8 883
TOTAL	64 000	62 950	64 200				

Autres références et articles

Les références surlignées sont des liens hyperlink

- [Statista](#)
- « [Le chômage en Guyane, une stabilité toute relative](#) », *Le Kotidien*, article d'avril 2016
- [Statistiques Pôle emploi, « Nombre de projets de recrutement en 2018 par bassin d'emplois »](#)
- « [L'avenir économique de la Guyane lié à la stratégie sur l'or](#) », *La 1^{ère}*, 16 avril 2018

^{II} Population active occupée, Insee, enquête emploi en continu 2017.



Contexte économique

Le PIB de la Guyane a augmenté de 3,4 % en 2017, contre 1,9 % en moyenne en France la même année. Une croissance poussée par des secteurs d'activité dynamiques et une forte croissance démographique.

Toutefois, la Guyane accuse un déficit commercial important de plus d'un milliard d'euros, en hausse de 16,9 % par rapport à 2016 – une situation où les importations sont près de 10 fois supérieures aux exportations.

La fonction publique regroupe près de 41 % des emplois et près d'1 emploi salarié privé sur 6 dépend directement ou indirectement du secteur spatial – une situation de forte dépendance de l'économie face à ces secteurs d'activité.

La part importante d'activités illégales et informelles présente un manque à gagner important pour l'économie, l'État et les collectivités.

Pourtant, au vu de sa formidable croissance démographique, le marché intérieur de la Guyane va doubler d'ici 2040 offrant d'importantes opportunités de développement pour les secteurs d'avenir (ex. : agriculture, agroalimentaire, construction, énergies renouvelables).

Contexte économique

Les chiffres clés de l'économie et des entreprises en Guyane

Les chiffres clés de l'économie guyanaise

- **3,4 %** de croissance du PIB, en volume en Guyane, entre 2016 et 2017 (2,2 % entre 2015 et 2016)⁶³⁵
- **16 290 €** de PIB par habitant en Guyane en 2016, soit moins que la Guadeloupe (22 160 €/hab.), la Martinique (23 280 €/hab.) et la Réunion, mais représentant presque le double de Mayotte (8 980€ / hab.)⁶³⁶
La même année en France, le PIB/habitant s'établissait en moyenne à **33 400 €**
- **+ 7,5 %** : l'augmentation des investissements en Guyane en volume en 2016⁶³⁷

Le commerce extérieur⁶³⁸

- **133,6 M€** d'exportations
- **1 370,7 M€** d'importations (augmentation de 11 % entre 2016 et 2017)
- **- 23,7 %** : baisse des exportations en 2017 (après avoir augmenté de 26,9 % en 2016)
- **+14,3 %** : hausse des importations en 2017

- **1,3 Md€** de déficit commercial en 2017, en hausse de 16,9 % par rapport à 2016
- **9,7 %** de taux de couverture (import/export) en 2017
- **50,8 %** des exportations à destination de la France métropolitaine
- **16,1 %** des exportations vers les pays d'Europe hors Union européenne
- **13,9 %** des exportations vers les DFA (Départements Français d'Amérique) – soit ici les exportations de la Guyane vers la Guadeloupe et la Martinique
- **9,2 %** des exportations vers les pays de l'UE (Union européenne)
- **56,6 %** des biens et services importés en 2017 viennent de France (Antilles comprises)

Les entreprises

- **14 677 entreprises** en Guyane au 31 décembre 2016⁶³⁹
- **9 329 entreprises** « ressortissantes » guyanaises enregistrées au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) en septembre 2017⁶⁴⁰, dont :
 - **42,8 %** dans le secteur des services, soit 3 880 entreprises
 - **34,8 %** dans le secteur du commerce, soit 3 352 entreprises
 - **22,44 %** dans le secteur de l'industrie, soit 2 097 entreprises
- **+ 6 %** : hausse de l'encours bancaire (+186,1 M€) en 2017⁶⁴¹
- **95 points** : climat des affaires en Guyane en 2017 – contre 92,5 fin 2016⁶⁴²
- **+ 13 %** : hausse des crédits à l'investissement en 2017, s'établissant à **601,1 M€**⁶⁴³

Une économie encore en croissance

Une économie en croissance

En 2017, le PIB de la Guyane a augmenté en valeur de 3,4 % par rapport à 2016, contre 2,2 % entre 2015 et 2016.

Le PIB par habitant s'établit à 16 290 € en 2017 (il était de 15 813 € en 2016), contre 33 400 € par habitant sur la France entière.

En Guadeloupe, le PIB par habitant s'établissait à 22 160 € et en Martinique à 23 280 € en 2016⁶⁴⁴.

Le PIB de la Guyane a augmenté, en volume, de 3,4 % en 2017 et de 2,2 % en 2016.

Une économie en croissance

En 2017, le PIB de la Guyane a augmenté en valeur de 3,4 % par rapport à 2016, contre 2,2 % entre 2015 et 2016.

Le PIB par habitant s'établit à 16 290 € en 2017 (il était de 15 813 € en 2016), contre 33 400 € par habitant sur la France entière.

En Guadeloupe, le PIB par habitant s'établissait à 22 160 € et en Martinique à 23 280 € en 2016⁶⁴⁵.

Une économie fortement dépendante des importations

En 2017, le montant total des importations était de 1 370,7 millions d'euros contre 133,6 millions d'euros d'exportations (dont 50,8 % à destination de la France métropolitaine)⁶⁴⁶.

La Guyane, dont le montant des importations est près de 10 fois plus élevé que celui des exportations, est dépendante des importations :

- Le taux de couverture des exportations est de 9,7 % en 2017, alors que le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens est de 1 237,1 millions d'euros.
- 50,8 % des exportations sont à destination de la France métropolitaine. Viennent ensuite les pays d'Europe hors Union européenne avec 16,1 % des exportations, puis les Départements Français d'Amérique, DFA, avec 13,9 % des exportations et l'Union européenne avec 9,2 % des exportations ;
- 56,6 % des biens et services importés en 2017 viennent de France (Antilles comprises), 18 % viennent de pays de l'Union européenne, 3,4 % de la Chine et 3 % des États-Unis.

Il est important de noter que ces flux sont largement liés à l'activité spatiale. En 2017, celle-ci représente près de 35 % de la contribution financière à l'octroi de mer et 85 % des exportations de la Guyane⁶⁴⁷.

En 2014, la contribution de l'activité spatiale à l'octroi de mer était de 22 %⁶⁴⁸.

De plus, « les importations de produits pétroliers raffinés sont en hausse de 24 % à cause de la hausse du cours du Brent de 18 % par rapport à son niveau moyen de 2016 »⁶⁴⁹.

Les importations sont près de 10 fois supérieures aux exportations.

Plus de 50% des importations et des exportations sont issues et à destination de l'Hexagone.

85 % des exportations de la Guyane sont liées au Centre Spatial.

Une économie poussée par quelques secteurs clés

Une économie concentrée autour de quelques secteurs clés

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire, qui réalise 78 % de la valeur ajoutée totale selon les derniers comptes définitifs disponibles (2014). Le solde se répartit entre le secteur secondaire avec 18 %, et le secteur primaire (agriculture et pêche) avec 4 %.⁶⁵⁰

Un tissu économique concentré autour du secteur primaire, du BTP et du spatial

L'économie guyanaise s'appuie sur des secteurs « traditionnels » majeurs, et un secteur de pointe. Pour la première catégorie, la plus forte création de valeur ajoutée se fait autour des filières bois, pêche, agriculture^{lii}, bâtiments et travaux publics (BTP)^{liii}.

En matière de production de valeur ajoutée, l'agriculture représente 4 % de la richesse régionale guyanaise et le BTP 8 % (part de la valeur ajoutée du secteur dans le PIB de la Guyane)⁶⁵¹.

Le secteur spatial (Centre Spatial Guyanais à Kourou) représente 15 % de la valeur ajoutée de la Guyane⁶⁵².

Selon l'IEDOM, l'activité spatiale enregistre une année 2017 active, marquée par 11 lancements de fusées, ayant permis la mise en orbite de 27 satellites pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros. Arianespace a conclu 19 contrats en 2017, lui garantissant 58 lancements pour les prochaines années (correspondant à un montant de 1,1 milliard d'euros).

Le secteur du tourisme

Selon les sources, les données sur le secteur du tourisme varient et appellent donc à la prudence.

Le poids du tourisme a été évalué par Atout France à 12 % du PIB guyanais et concentrerait près de 6 000 emplois directs et indirects.

Le secteur du tourisme contribuerait aux exportations à hauteur de 26 % (soit plus de 150 millions d'euros de recettes).

Selon l'Insee, le secteur du tourisme n'emploie pourtant que 1 600 salariés en 2017 et ne compterait que 3 % des effectifs salariés – et 5 % selon l'Urssaf.

Ce secteur contribuerait à hauteur de 7 % aux créations nettes d'entreprises. Il rassemblerait en 2017, 6,8 % du total des établissements guyanais.

Si le nombre total de passagers aériens diminue légèrement en 2017, le nombre de nuitées progresse de 3,6 % sur un an, enregistrant 371 000 nuitées en 2017. Le taux d'occupation des hôtels homologués progresse également (+4 points)⁶⁵³. En 2017, Atout France enregistrait 110 739 touristes récepteurs en Guyane ; en 2016 l'IEDOM en enregistrait plus de 93 000⁶⁵⁴.

La fonction publique regroupe près de 41 % des emplois salariés.

Le secteur spatial représente 15 % du PIB de la Guyane et près d'1 emploi salarié privé sur 6.

Le secteur du tourisme atteindrait 12 % du PIB de la Guyane, mais les estimations varient.

Le secteur de la construction rassemble 10 % des effectifs salariés selon l'Urssaf, et 8 % selon l'Insee.

^{lii} En 2014, le secteur « agriculture, sylviculture et pêche ».

^{liii} En 2014, le BTP constituait 8 % de la valeur ajoutée en Guyane (Insee).

Le secteur de la construction

En 2017, la Cellule Économique du BTP (CERC Guyane) prévoyait une baisse de 37 % de la valeur des commandes publiques sur un an. Les ventes de ciment affichent, elles, une baisse de 12,7 % entre 2016 et 2017, selon l'IEDOM.

Le secteur de la construction représentait, en 2014, près de 8 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane⁶⁵⁵.

Le secteur aurifère

En 2017, le secteur aurifère affiche un rebondissement. L'or exporté connaît une hausse de +13,8 % sur un an pour atteindre 1,3 tonne, après avoir connu une baisse durant l'année 2015 de 10,1 %⁶⁵⁶, ce qui illustre les fortes fluctuations de ce secteur, notamment dues à sa dépendance aux cours internationaux. En 2014, il représentait 1 % du PIB de la Guyane⁶⁵⁷.

Le secteur du bois

En 2017, le secteur du bois a connu une forte baisse avec une évolution négative de ses exportations (- 31,2 %)⁶⁵⁸. Cette baisse importante serait en partie expliquée par les blocages des containers et des accès au port lors des mouvements sociaux de 2017.

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage

En 2015, les chefs d'entreprise du secteur de l'agriculture et de l'élevage font ressortir une activité favorablement orientée.

Les filières porcine et bovine progressent, à un rythme différent mais toutes deux enregistrent une évolution positive.

En effet, les abattages des porcins progressent de 1,8 % en 2017, contre 18,5 % pour les abattages de bovins. Les importations, quant à elles, progressent.

Les exportations de poissons et de crevettes ont fortement chuté en 2017 (respectivement -21,3 % et -43,4 %). Elles affichent des volumes de 1 465 et 180 tonnes.

Comme l'année précédente, les exportations de produits alimentaires demeurent en hausse de 2,3 % en valeur⁶⁵⁹.

Les entreprises guyanaises

La diminution des créations d'entreprises ⁶⁶⁰

Selon l'Insee, 1 347 entreprises ont été créées en 2017 en Guyane. Cela représente une baisse de 10,5 % depuis 2016. À titre de comparaison, en France métropolitaine, 191 186 entreprises ont vu le jour en 2017, ce qui représente une évolution de +4,8 % sur un an. Tous les secteurs sont impactés par cette baisse, sauf celui de l'industrie qui voit une augmentation de 32,3 % depuis 2016.

Le taux de création d'entreprises est en léger recul (9,2 % en 2017 contre 10,9 % en 2016). Au 31 décembre 2016, la Guyane comptait 14 677 entreprises.

Un secteur de la construction en baisse alors que la Guyane doit construire plus de 100 000 logements d'ici 2040.

Un secteur aurifère très fluctuant : -10 % d'exportations en 2015 et +13,8 % en 2017.

Un secteur du bois historiquement en forte croissance qui a subi les répercussions des mouvements sociaux de 2017.

Un secteur de la pêche en crise, dont les exportations chutent fortement en 2017.

Une baisse de 10 % des créations d'entreprises en 2017.

Les créations d'entreprises sont concentrées dans la CACL⁶⁶¹

Selon l'Insee, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) regroupe la majorité des créations d'entreprises en Guyane – à hauteur de 78 %. La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), quant à elle, ne regroupe que 10 % des entreprises créées en 2017, alors qu'elle comprend 35 % des habitants.

La CCEG (Communauté de Communes de l'Est Guyanais) qui représente 3 % de la population, ne compte que 1 % des créations d'entreprises, tandis que la répartition est plus équilibrée dans la Communauté de Communes des Savanes, avec 12 % de la population pour 11 % des créations d'entreprises.

Une baisse des liquidations des entreprises à interpréter avec prudence⁶⁶²

L'une des raisons avancées par l'Insee pour la baisse des défaillances des entreprises (54 entreprises liquidées contre 66 auparavant) serait la fermeture momentanée du tribunal de commerce de Cayenne au cours de l'année 2017.

À savoir, les procédures judiciaires menant à une défaillance d'entreprise doivent viser les entreprises ayant des actifs (ressources financières ou humaines). Toutes ne sont donc pas concernées.

78 % des créations d'entreprises sont dans la CACL.

La CCOG regroupe 10 % des nouvelles entreprises pour 35 % de la population.

Des prix à la consommation plus importants qu'en métropole

Des prix à la consommation 11 % plus élevés qu'en France métropolitaine⁶⁶³

Selon l'Insee, le niveau général des prix en Guyane est supérieur de 11,6 % à celui de la France métropolitaine (2015). Un paradoxe lorsque l'on sait que le PIB par habitant y est 2 fois inférieur. Les prix des produits alimentaires sont, eux, 45 % plus élevés, selon l'Insee⁶⁶⁴.

Dans un supermarché à Cayenne, 4 tranches de jambon peuvent coûter 7,50 € et un pot de café soluble 8,80 € (prix constatés en juillet 2018).

Des salaires élevés dans certaines activités marchandes, notamment dans le secteur spatial, ainsi que la prime de 40 % de salaire pour les agents de la fonction publique en Guyane ont contribué à la création de ce que l'on peut appeler une *bulle* salariale. On parle ainsi de la *bulle des 40 %*, en référence à la prime de 40 % de salaire pour les agents de la fonction publique. Cette sur-rémunération – par rapport aux salaires locaux – a en partie favorisé la création de marchés dédiés dans la location de logement, par exemple, mais aussi dans les biens de consommation courante – poussant parfois les prix à la hausse.

Toutefois, la différence de prix de certains biens - comme les denrées alimentaires, s'explique par d'autres facteurs, comme l'insuffisance de la production locale et le coût de transport des importations.

Les prix de l'alimentation sont 45 % supérieurs à ceux de la France métropolitaine.

Abréviations

- **BTP** : Bâtiments et Travaux Publics
 - **DFA** : Départements Français d'Amérique (Guyane, Martinique et Guadeloupe)
 - **UE** : Union européenne
-



Un secteur à part : l'activité spatiale

« La Guyane dispose d'une situation géographique exceptionnelle pour les lancements spatiaux.

Elle abrite le Centre Spatial Guyanais, qui est le port spatial de l'Europe, et le meilleur site de lancement au monde.

Il s'agit donc d'un territoire stratégique pour l'Europe.

[Elle] a tous les atouts pour être le trait d'union entre l'Europe et l'Amérique latine. »⁶⁶⁵

Alain Bensoussan,
Ancien Président du Centre national d'études spatiales et du
Conseil de l'Agence Spatiale Européenne

Les chiffres clés de l'activité spatiale en Guyane

Le secteur spatial⁶⁶⁶

- **15 % du PIB** de la Guyane est généré par le secteur aérospatial (en 2014)
- **1,3 Md €** (IEDOM)
- **28,4 %** de la production de Guyane⁶⁶⁷
- **85 %** des exportations de la Guyane en 2017 ⁶⁶⁸
- **33 %** de la filière touristique dépendrait de l'activité spatiale⁶⁶⁹
- **10M €** supplémentaires alloués au CNES d'ici 2020
- **50M €** : les crédits d'intervention du CNES d'ici 2020
- **400 établissements** guyanais dont le chiffre d'affaires est lié à l'activité spatiale (en 2014)

Les emplois dans le spatial

- **1 emploi salarié privé sur 6** en Guyane est lié au secteur spatial⁶⁷⁰
- 1 emploi sur 10 en comptant l'emploi public.
- **4 620** emplois sont liés à l'activité spatiale⁶⁷¹
- **1 700** personnes employées sur le site du Centre Spatial Guyanais (CSG)⁶⁷²
- 800 emplois directs (CNES, Arianespace, forces de sécurité)
- 500 emplois indirects (sous-traitance du CNES, d'Arianespace et des forces de sécurité)
- 1 320 emplois induits (entreprises dont le chiffre d'affaires est lié au spatial)
- 7 500 emplois induits dans les autres secteurs d'activité⁶⁷³
- **75 %** des emplois liés au secteur aérospatial sont occupés par des Guyanais⁶⁷⁴

La masse salariale⁶⁷⁵

- **280 M€** de rémunérations (en 2014)
- **12,7 %** de la masse salariale en Guyane (en 2014)
- Près de **60 % de la masse salariale** est versée aux salariés d'Arianespace, du CNES, des forces de sécurité et des industriels de l'UEBS
- **116 M€** sont versés à d'autres postes
- **61 M€** de rémunération pour les salariés de la chaîne de sous-traitance, hors industriels du CSG
- **56 M€** : la rémunération induite estimée, liée à la consommation des ménages travaillant dans le secteur filière

Les recettes fiscales

- **58 M€** de recettes fiscales, dont **31 M€** d'octroi de mer en 2014⁶⁷⁶
- **35 %** de la contribution financière à l'octroi de mer proviennent du secteur spatial en 2017, contre 22 % en 2014⁶⁷⁷
- **1,20€ pour 1€** : on considère qu'1€ d'octroi de mer versé par les entreprises du CSG génère le versement de 1,20 € par les autres entreprises guyanaises impactées par le secteur spatial⁶⁷⁸

Les lancements

- 11 lancements de fusées et 20 satellites mis en orbite en 2017⁶⁷⁹
- **14 lancements** étaient prévus en 2018 – pour un carnet de commandes, en 2017, de **53 lancements**⁶⁸⁰

Un secteur porteur de l'économie guyanaise

Une place prépondérante dans l'économie guyanaise

Le secteur spatial représente 15 % du PIB de la Guyane, et 1 emploi salarié privé sur 6⁶⁸¹.

Il est l'un des acteurs les plus importants de l'économie et de l'emploi. Le secteur spatial a également entraîné la création de formations et le développement de nombreux autres secteurs économiques.

L'Insee considère qu'un emploi créé au sein du Centre Spatial Guyanais (CSG), c'est-à-dire parmi le CNES, Ariane Space, et les autres industriels, représente 1,3 emploi créé dans les autres entreprises guyanaises⁶⁸².

Un euro de rémunération versé par le CSG génère 0,70 euro de rémunération dans les autres entreprises⁶⁸³.

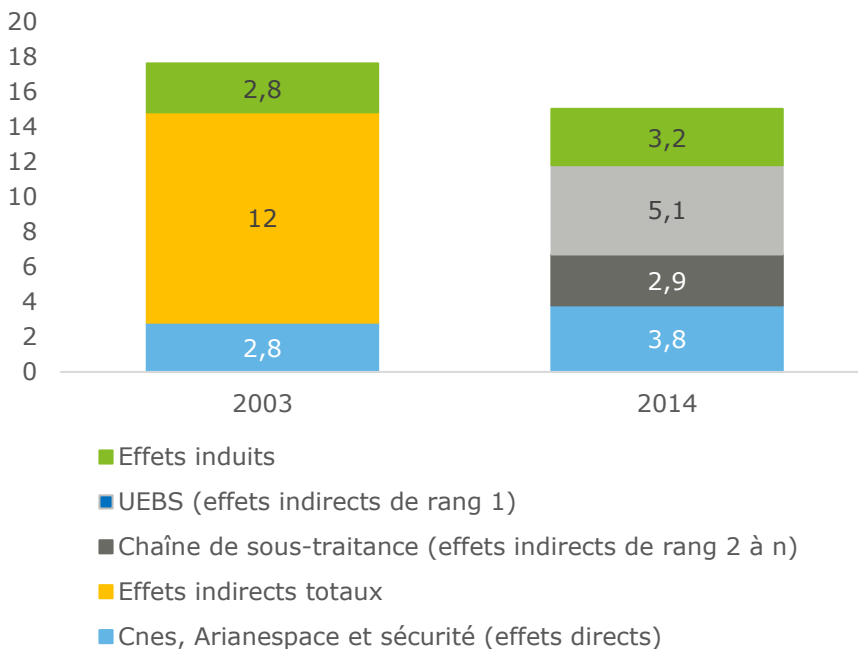
Le coût global de développement des infrastructures du nouvel ensemble de lancement pour Ariane 6, un chantier entre 2015 et 2019 destiné au futur lanceur, est d'environ 600 millions d'euros, dont 94 millions d'euros pour des contrats locaux (15 %). Le CSG a aussi contribué à la création de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Kourou.

Le secteur spatial représente 15 % du PIB de la Guyane et 1 emploi salarié privé sur 6.

Pour 1 emploi créé au Centre Spatial, c'est 1,3 emploi créé dans le reste de l'économie.

11 lancements et 20 mises en orbite de satellites ont été réalisés en 2017

Décomposition des impacts directs, indirects et induits de la filière spatiale, en % de la valeur ajoutée de Guyane en 2003 et 2014



Source : Insee

Une activité et des perspectives dynamiques

En 2017, 11 lancements et 20 mises en orbite de satellites ont eu lieu (le même nombre qu'en 2016, et légèrement en deçà des 12 lancements de 2015⁶⁸⁴).

Comme en 2014, 2015 et 2016, l'activité spatiale se maintient à un niveau élevé.

En 2018, elle devrait rester dynamique avec un important carnet de commandes : 53 lancements, dont 14 prévus en 2018. Les travaux de construction du pas de tir Ariane 6 se poursuivent et l'objectif d'un premier lancement en 2020 est maintenu (Insee 2017). Le chantier Ariane 6 soutient ainsi l'investissement (+ 7,5 %)⁶⁸⁵.

Le Centre Spatial Guyanais

Le Centre Spatial Guyanais (CSG) est une base de 700 km² situé dans la commune de Kourou, sur laquelle se déroulent les lancements des fusées Ariane (depuis 1979), Vega (depuis 2012) et Soyouz (depuis 2011), dont les lanceurs sont respectivement européens (lanceur lourd et lanceur léger) et russe.

C'est l'un des lieux emblématiques de Guyane, et le plus important secteur d'activité privé du territoire.

Dans les premières années de construction du site, en 1967 la ville de Kourou comptait seulement 3 100 habitants. Près de 50 ans plus tard, elle en compte plus de 26 000 (Insee).

Le site opérationnel regroupe l'ensemble des infrastructures de lancement, exploitées par Arianespace et ses partenaires (production, préparation, assemblage).

L'activité du secteur spatial se divise en 3 catégories : militaires, scientifiques, et commerciales.

Le secteur spatial : une activité d'exportation et de tourisme

Une activité d'exportation

L'activité spatiale consiste à vendre un service de transport de satellites à des entreprises extérieures à la Guyane (et à la France), autrement dit à exporter dans le cas de clients étrangers. La nature des activités du Centre Spatial Guyanais (CSG) et sa situation géographique impliquent des flux de marchandises importants.

Les équipements et pièces des lanceurs sont importés depuis l'Europe vers la zone portuaire de Pariacabo. Le reste des équipements est acheminé vers le Grand port maritime de Dégrad-des-Cannes. Les satellites sont quant à eux acheminés par voie aérienne à l'aéroport Félix Éboué. Le reste de l'équipement (propulseurs d'appoints à poudre et ergols cryogéniques) est produit aux deux tiers en Guyane.

Ces flux représentent près de 35 % de la contribution financière à l'octroi de mer.

Le secteur spatial représente ainsi 85 % des exportations de la Guyane⁶⁸⁶. Toutefois, les exportations liées aux tirs de fusées régressent (- 4,2 %). Au niveau du territoire, cette baisse est néanmoins en très grande partie compensée par la hausse des exportations hors spatial (+ 14,8 %)⁶⁸⁷.

Le secteur spatial représente 85 % des exportations de la Guyane en 2017 (Insee).

Un tiers des touristes venant en Guyane visite le Centre Spatial.

L'aérospatial et le tourisme

Le centre spatial est l'une des principales attractions touristiques de Guyane, et attire nombre de touristes d'affaires. Le CNES compte 38 840 visiteurs par an et 13 366 invités lors des lancements⁶⁸⁸.

En 2010, parmi les 173 000 touristes venus en Guyane, un tiers est venu pour le Centre Spatial Guyanais⁶⁸⁹. L'activité spatiale représenterait alors près de 33 % de la filière touristique en Guyane⁶⁹⁰.

Projets en cours et investissements futurs

Aérospatial, développement et formation : le Plan Phèdre II

Le secteur spatial est très important. Il devrait contribuer encore davantage à l'économie locale grâce au Plan Phèdre II.

Ce plan prévoit en effet 10 millions d'euros supplémentaires, portant à environ 50 millions d'euros les crédits d'intervention du Centre National d'Études Spatiales (CNES) à l'horizon 2020.

« Ces ressources bénéficieront prioritairement aux domaines de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur », précisait les ministres de l'Enseignement supérieur et des Outre-mer, Mme Frédérique Vidal et Mme Annick Girardin⁶⁹¹.

Les interventions du CNES seront « recentrées sur des projets structurants et pérennes », sélectionnés avec les collectivités locales.

Les priorités du Plan Phèdre II sont les suivantes⁶⁹² :

- Accroître la contribution du secteur spatial à l'économie guyanaise ;
- Rendre plus lisible et plus efficace la contribution du secteur spatial, aujourd'hui plutôt fragmentée ;
- Mieux associer les Guyanais et leurs représentants à l'action du secteur spatial en faveur de la Guyane.

L'activité spatiale est un moteur de l'économie et de l'emploi : 15 % du PIB et près d'1 emploi salarié privé sur 6. C'est aussi un secteur emblématique et attractif pour le territoire, attirant touristes de loisir et d'affaires.

L'économie guyanaise est ainsi fortement dépendante de l'activité spatiale et de sa dynamique. Quelques lancements de moins au Centre Spatial (CSG) ont un effet visible sur le PIB.

Si les carnets de commandes du CSG sont encore pleins jusqu'en 2020, le secteur connaît néanmoins une concurrence accrue d'autres centres et acteurs, comme Space X. Il est donc important à la fois de consolider l'activité spatiale sur le long terme et de diversifier l'activité économique guyanaise pour réduire sa dépendance au spatial.

Le Plan Phèdre II du CNES prévoit 10 M€ supplémentaires d'injection dans l'économie de connaissance et la formation en Guyane à horizon 2020.

Autres références et articles sur l'activité spatiale en Guyane :

Les références surlignées sont des liens hyperlink

- « [L'impact du spatial sur l'économie en Guyane](#) », Insee, novembre 2017
- [CNES, l'économie du spatial](#)

Abréviations :

- **CSG** : Centre Spatial Guyanais
 - **CNES** : Centre National d'Études Spatiales
 - **ESA** : European Spatial Agency / Agence Spatiale Européenne
 - **IUT** : Institut Universitaire Technologique
-



Le secteur extractif

Selon notre modélisation d'une analyse intersectorielle du tissu économique guyanais, le secteur extractif est le secteur marchand à plus faibles effets d'entraînement sur le reste de l'économie locale.

Cela est partiellement dû au fait que ce secteur importe à hauteur d'environ 75 % les biens et services dont il a besoin pour produire, au lieu de les acheter à l'économie locale – ce qui ne serait d'ailleurs pas entièrement possible.

Ce secteur d'activité est controversé en Guyane – de par des projets d'exploitation minière en cours de discussion mais aussi de par la présence de 10 000 à 10 500 orpailleurs illégaux⁶⁹³.

La production des activités de l'orpaillage illégal représenterait entre 2 et 10 fois celle des activités formelles – créant, au-delà de l'illégalité de cette activité, des problèmes d'insécurité et de pollution des sols et des cours d'eau.

Les activités extractives, bien qu'encadrées et contrôlées, posent des risques environnementaux et sociaux qu'on ne peut ignorer – notamment dans le contexte du climat et de la forte pluviométrie en Guyane, qui accentue les risques d'accidents.

Les chiffres clés du secteur extractif en Guyane

La production aurifère légale

- **2 tonnes** d'or extraites par an (en 2014)⁶⁹⁴
- **1,3 tonne d'or** exportée en 2017, pour un chiffre d'affaires de **48 M€**⁶⁹⁵
- **+13,8 %** d'or exporté en 2017 par rapport à 2016, contre -10,1% en 2015⁶⁹⁶
- **5** principaux sites d'exploitation représentant **60 %** de la production

L'exploitation de carrières

- En 2010, la capacité annuelle maximale de production était de **1 200 000 tonnes** de roches dures, **515 850 tonnes** de sable, et **688 490 tonnes** de latérite⁶⁹⁷
- La production se concentre sur le **bassin de Cayenne qui produit**⁶⁹⁸ :
 - 74 %** des roches
 - 33 %** des sables et graviers et
 - 43 %** de la latérite

Poids du secteur extractif dans l'économie guyanaise

- **1 %** du PIB de la Guyane⁶⁹⁹
- **7 %** de la valeur ajoutée totale de la Guyane en 2014⁷⁰⁰
- **60 M€** de chiffre d'affaires⁷⁰¹

Emplois

- **550 travailleurs** déclarés en 2013⁷⁰²
- **5** principaux sites miniers d'exploitation employant chacun **une cinquantaine** de personnes⁷⁰³
- **Une trentaine** d'exploitants artisanaux employant chacun entre **5 et 20** personnes

L'orpaillage illégal

- **Entre 10 000 et 10 500** orpailleurs illégaux (estimation)⁷⁰⁴
- Entre **5 à 20 tonnes** d'or produites illégalement/an (estimations)⁷⁰⁵
- **170** sites d'orpaillage illégal en 2017⁷⁰⁶
- **13 M€** saisis auprès des orpailleurs illégaux en 2018, contre 7 M€ à la même date en 2017

Impact environnemental de l'orpaillage illégal

- **1 333 km** de cours d'eau directement impactés par les chantiers miniers illégaux⁷⁰⁷⁷⁰⁸
- **4 672 km** de fleuves et rivières touchés par les pollutions en aval des chantiers illégaux⁷⁰⁹
- **1 %** du territoire guyanais déforesté à cause de l'orpaillage illégal (estimation)

Le contexte du secteur extractif en Guyane

Bref historique de l'exploitation aurifère en Guyane

L'or est exploité en Guyane depuis près de 150 ans. Les premiers gisements ont été trouvés à la fin du XIX^e siècle.

Entre 1880 et 1930, la production d'or annuelle s'élevait à près de 3 tonnes.

Entre 1857 et 2009, près de 215 tonnes d'or auraient été légalement produites. Aujourd'hui, les avis divergent quant aux ressources aurifères exploitables restantes.

Exploitation de carrières

En plus de la production de l'or, l'activité extractive en Guyane comprend la production de sables, de graviers et de la latérite pour le secteur de la construction. Le bassin de Cayenne concentre l'essentiel de la production.

Selon le Schéma des Carrières de la Guyane, certaines de ces matières premières se font de plus en plus rares. Par exemple, la latérite et le sable se raréfient sur l'île de Cayenne. Il y aurait ainsi plus d'un demi-million de tonnes de déficit en sable et gravier à horizon 2025 – pour fournir les besoins du secteur de la construction.

On prévoit également la fermeture de nombreuses carrières.

Le schéma départemental des carrières de la Guyane stipule « qu'il faudra veiller à privilégier les projets impliquant la prolongation des carrières existantes ou la réouverture d'anciennes carrières afin de minimiser l'impact écologique et paysager de l'activité extractive par effet de mitage. »⁷¹².

« Malgré la hausse du cours de l'or depuis les années 2000, la production légale de l'or en Guyane a sensiblement diminué. » (Schéma d'Aménagement Régional)⁷¹⁰

Il y aurait un déficit en sable et gravier à horizon 2025 d'environ un demi-million de tonnes⁷¹¹.

Contexte : le problème de l'orpaillage illégal

« Les orpailleurs clandestins, d'après les estimations, accapareraient 80 % des tonnages extraits, au prix de graves dommages sur l'environnement et la santé des populations amérindiennes (de par l'usage du mercure), et en alimentant trafic de carburants et d'armes, ainsi que réseaux de prostitution et activités criminelles diverses. » Schéma d'Aménagement Régional, 2016

L'orpaillage illégal : une activité entre 2 et 10 fois supérieure aux activités légales.

L'orpaillage illégal, déjà présent en parallèle des activités formelles, s'est accéléré à la suite de la crise économique de 2007-2008.

Aujourd'hui, les acteurs estiment que 10 000 à 10 500 orpailleurs illégaux⁷¹³ (appelés « garimpeiros ») exfiltreraient entre 2,6 et 10 fois plus d'or par an que la filière légale (les estimations varient), ce qui pourrait donner près de 20 tonnes d'or par an exploité illégalement⁷¹⁴. La plupart des sites illégaux sont situés à proximité des sites d'exploitation officiels sur des zones de production connues.

Les exploitations légales sont encadrées par une législation stricte (interdiction du mercure, gestion des risques de pollution de l'eau et des sols, Code du travail, démantèlement et régénération des sites)⁷¹⁵.

Les activités d'orpaillage illégal ne suivent pas ces obligations – notamment en ce qui concerne l'utilisation de produits toxiques comme le mercure.

L'opération Harpie

Le dispositif Harpie, mis en place en 2008, est une opération conjointe de plusieurs forces militaires, de police et du PAG (Parc Amazonien de Guyane). Ce dispositif de 200 à 300 hommes lutte contre les activités d'orpaillage illégal.

Des impacts environnementaux et sur la santé importants ^{716 717}

Les orpailleurs illégaux utilisent du mercure alors que celui-ci est interdit par la législation française.

Le mercure se transforme en méthylmercure et peut alors s'accumuler dans la chaîne alimentaire et, à des doses concentrées, provoquer des troubles neurologiques irréversibles.

« Une étude menée par l'ISVS^{liv} et l'Inserm^{lv} a fait état des résultats de l'imprégnation mercurielle chez une population amérindienne. Il a été relevé que dans plus de 50 % des cas, les Amérindiens présentent une concentration mercurielle supérieure à la valeur recommandée par l'OMS^{lvi} »⁷¹⁸.

En 2005, on comptait également 4 672 km de fleuves et rivières touchés par les pollutions en aval des chantiers illégaux ⁷¹⁹.

Il y aurait entre 10 000 et 10 500 orpailleurs illégaux en Guyane.

« L'orpaillage illégal produirait entre 10 et 20 tonnes d'or par an. » (IEDOM)

4 672 km de fleuves et de rivières étaient touchés par les chantiers d'orpaillage illégal. (ONF, 2006)

Dans plus de 50 % des cas, les Amérindiens présentent une concentration mercurielle supérieure à la valeur recommandée par l'OMS.

^{liv} Agence nationale de santé publique.

^{lv} Institut national de la santé et de la recherche médicale.

^{lvi} Organisation Mondiale de la Santé.

Un secteur à faibles effets d'entraînement

De tous les secteurs de l'économie guyanaise que nous avons analysés, le secteur extractif est le secteur marchand ayant les plus faibles effets d'entraînement sur l'économie locale.

Ainsi, pour une production supplémentaire de 100 € du secteur extractif, ce sont 7,50 € de biens et services intermédiaires achetés aux autres secteurs de l'économie locale. En comparaison, pour une augmentation de 100 € de sa production, les secteurs de l'agriculture et de la pêche achètent 33 € de biens et services intermédiaires au reste de l'économie, le secteur du bois 32 €, et le secteur audiovisuel 24 €.

Son effet d'entraînement sur l'économie locale guyanaise est comparable à celui des activités immobilières – qui n'achètent presque pas de biens et services localement aux autres secteurs – et des administrations publiques.

Les effets directs du secteur extractif sont faibles, et ses effets indirects encore plus faibles – d'autant plus que son poids dans l'économie est lui-même bas, ne représentant que 1 % du PIB de la Guyane⁷²⁰.

De plus, l'activité extractive pose des risques environnementaux, sociaux et sociétaux (pollution des sols, de l'eau, insécurité) qui peuvent générer des coûts directs, indirects et induits importants (dépollution, dépenses de santé, opérations des forces de l'ordre).

Les exemples que nous étayons dans les pages suivantes illustrent que les risques environnementaux et sociaux sont réels, et que l'opportunité du secteur extractif comme vecteur de développement économique est faible.

Un secteur fluctuant

Le secteur aurifère en Guyane affichait, en 2017, un rebondissement avec une hausse de +13,8 % sur un an de l'or exporté, après avoir connu une baisse durant l'année 2015 de -10,1 %⁷²¹.

Cela illustre les fortes fluctuations de ce secteur – qui sont notamment dues à sa dépendance aux cours internationaux.

En 2017, « la demande sur le marché mondial de l'or a diminué de 7 %, en raison du désintérêt des investisseurs financiers pour cette valeur ».⁷²²

Le secteur extractif est le secteur marchand qui a le moins d'effets d'entraînement sur l'économie guyanaise.

Pour 100 € de production supplémentaire du secteur extractif, ce sont 7,50 € de biens et services intermédiaires achetés au reste de l'économie locale – contre 33 € pour le secteur agricole.

Un secteur fluctuant, en hausse de 13,8 % en 2017 et en baisse de 10 % 2 ans auparavant.

Perspectives et gisements alternatifs

Le niveau de la production d'or est lié à la demande, à la production et au cours du matériau. Ce cours est également volatil et fluctuant car il est lui-même lié au cours du dollar. Toutefois, le cours de l'or – ainsi que celui de l'argent – serait appelé à augmenter, de manière générale, ces prochaines années. Ces projections sont à prendre avec prudence car il a déjà connu de fortes variations depuis le début de l'année 2018⁷²³.

Selon le Schéma d'Aménagement Régional, « malgré la hausse du cours de l'or depuis les années 2000, la production légale de l'or en Guyane a sensiblement diminué »⁷²⁴.

De plus, la filière aurifère extractive commence à être concurrencée par de nouveaux gisements : l'or dormant, et l'or recyclé.

L'or dit « dormant » correspond à l'or qui serait entreposé mais non utilisé par les particuliers (ex. : anciens bijoux, ancien électroménager).

L'or « recyclé » correspond à l'or récupéré lors d'un processus de traitement des déchets électriques et électroniques.

L'ONU estimait en effet en 2014 à près de 300 tonnes d'or les ressources récupérables en déchetteries dus aux déchets électriques et électroniques (DEEE)⁷²⁵. Cela représenterait, selon eux, une valeur de près de 10 400 millions d'euros.

En 2011, l'UNEP évaluait le taux de recyclage total de l'or dans le monde à 15 à 20 % – soit un gisement encore largement sous-exploité.

Il estimait également que l'or recyclé était entre 10 à 13 fois moins cher à produire que l'or extrait⁷²⁶.

En effet, un Smartphone renfermerait un or 25 à 30 fois plus concentré qu'un or extrait⁷²⁷.

Les gisements de DEEE (qui ne contiennent pas que de l'or, mais aussi d'autres métaux) représenteraient près de 18 millions de tonnes par an – soit des milliards d'euros⁷²⁸ (55 milliards d'euros, estimation 2016)⁷²⁹.

L'or est également récupérable dans les eaux et les boues issues du travail de traitement et valorisation des déchets électroniques.

Ce marché est donc appelé à se développer et à concurrencer les activités extractives.

Des dispositifs et organismes qui travaillent à l'amélioration de l'empreinte écologique et sociale des activités aurifères

On peut noter également de nombreux dispositifs et organismes qui travaillent à l'amélioration de l'empreinte environnementale et sociale du secteur extractif, ainsi que des labels de certification.

Les dispositifs incluent : Alliance for Responsible Mining (ARM), Fairtrade International, Solidaridad, Oro Verde, Jewelltree Foundation, Oko Andina, Conflict Free Sourcing Initiative, et le World Gold Council.

Les certifications incluent : Fairmined Ecological Gold, Fairtrade Ecological Gold et Green Circle Certified pour l'or recyclé.

L'ONU estimait à près de 300 tonnes d'or les ressources récupérables en déchetteries en 2014, représentant une valeur de 10 400 millions d'euros.

L'or recyclé est 10 à 13 fois moins cher à produire que l'or extrait.

Un Smartphone renfermerait un or 25 à 30 fois plus concentré que de l'or extrait.

Des risques économiques, environnementaux et sanitaires à prendre en compte

Selon les pays, les conditions d'exploitation ainsi que le respect (et les contrôles) des normes portant sur l'exploitation minière diffèrent. On ne peut donc pas généraliser les conclusions et interprétations faites à la suite de la lecture d'une étude de cas d'un pays à l'autre car les conditions seraient différentes.

Toutefois, ce secteur d'activité comporte des risques environnementaux inhérents à ces opérations qui, s'ils peuvent être minimisés et surveillés, ne peuvent être totalement exclus ni contrôlés.

Mariana, un accident estimé à 37 milliards d'euros

2 ans après la rupture du barrage du complexe minier de Mariana au Brésil en 2015, la proportion d'eau polluée du Rio Doce (le fleuve contaminé par l'accident) s'élevait toujours à 88,9 %⁷³⁰.

1 500 hectares de forêt ont été détruits, et les 1 249 pêcheurs dépendant directement du fleuve ont dû cesser leurs activités⁷³¹.

Les dommages environnementaux ont ainsi été chiffrés à 4,56 Mds €. Les pertes matérielles se chiffraient à 273,6 millions d'euros⁷³². L'impact économique engendré par la perte d'activité due à l'accident a été chiffré à 5.7 millions d'euros, et les pertes du secteur agricole s'élèvent à 5.2 millions d'euros⁷³³⁷³⁴.

Le coût direct de l'accident avait été estimé à près de 6 milliards d'euros⁷³⁵. Le 3 mai 2016, le ministère public brésilien engageait une procédure civile, estimant que le montant des dégâts effectif était, de fait, de 37,11 milliards d'euros.

Le Costa Rica, sur une trajectoire de décarbonation de son économie

À la mine de las Crucitas, au Costa Rica, après des premiers permis octroyés en 2000 et le travail de construction commencé par l'exploitant minier, le projet a été arrêté par les autorités judiciaires en 2011.

Le début des travaux de construction de la mine de las Crucitas (avant son arrêt) avait occasionné le défrichage de 86,5 ha incluant l'abattage d'essences protégées⁷³⁶⁷³⁷.

À la demande du ministère de l'environnement costaricien, la dégradation environnementale du site liée aux phases initiales de la construction de la mine a été évaluée entre 4,6 et 12 millions US\$⁷³⁸⁷³⁹.

Le Costa Rica a, depuis, interdit les mines à ciel ouvert et son économie est aujourd'hui basée sur le tourisme, l'agriculture et l'exportation de matériel électronique⁷⁴⁰. Le secteur minier ne représentait plus que 0,02 % de son PIB en 2010⁷⁴¹.

La rupture du barrage du complexe minier de Mariana au Brésil a engendré des dommages estimés à 37 milliards d'euros.

La dégradation environnementale du site de las Crucitas au Costa Rica a été évaluée, malgré l'arrêt du projet, entre 4,6 et 12 millions de dollars.

Autres références et articles sur le secteur extractif:

Les références surlignées sont des liens hyperlink

- Oder, Jessica, 2011, *Vers la structuration d'une filière aurifère « durable » ? Étude du cas de la Guyane française*, EchoGéo
- « Comment lutter contre l'or illégal », Nicolas Tranchatn, Consoglobe (13 juin 2014)
- Picot, J.-C., Foucher, J.-L., Wagner, R (1993) – *Projet or, mercure et environnement*, BRGM/RR – 37837 - FR.
- Thomassin, J. F. (2009) – *L'or alluvionnaire de la Guyane. Évaluation de son potentiel en 1856 et à fin 2009*
- Mise en œuvre de la loi mettant fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures, ministère de la Transition écologique et solidaire
- « Les boues qui ont semé la destruction », CIDSE
- « La mine de Yanacocha continuera à opérer jusqu'en 2027 », America noticias, 2018 (article en espagnol)
- « Pourquoi la région du Cajamarca est-elle la plus pauvre du pays », Journal Gestion, 2016 (article en espagnol)

Abréviations

- **DEAL** : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - **Inserm** : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
 - **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
 - **ONF** : Office National des Forêts
 - **SAR** : Schéma d'Aménagement Régional
-



Sécurité

L'insécurité semble avoir diminué mais reste néanmoins un défi majeur.

En un an, les homicides ont baissé de 45 %, et les atteintes aux biens et aux personnes, si elles restent élevées, sont loin d'atteindre les chiffres records de la région parisienne ou de Rhône-Alpes.

La lutte contre l'orpaillage illégal s'intensifie et, en un an, les saisies ont presque doublé.

Ces efforts et améliorations sont soutenus par le Plan d'Urgence qui a engagé 85 millions d'euros dans la justice et la sécurité sur les prochaines années.

Des chiffres sur la sécurité à interpréter avec prudence et à replacer dans le contexte guyanais

Une idée reçue : l'une des régions les plus violentes de France

Certaines thématiques, comme l'insécurité, compromettent la promotion et l'attractivité du territoire auprès des touristes, talents et investisseurs. Pourtant, si les problèmes sont réels, ils sont actuellement en baisse.

Entre 2016 et 2017, les homicides ont ainsi diminué de 45 %. En 2016, les atteintes à la personne pour 1 000 habitants étaient de 27,6 en Guyane, soit près de 2,5 fois moins qu'à Paris (72,8 pour 1 000).

La sécurité routière est également un enjeu important, avec un nombre d'accidents et de morts sur les routes proportionnellement plus de 2 fois supérieur à la métropole.

Des homicides en baisse de 45 %

En 2016, on comptait en Guyane 42 homicides et 2 338 vols violents (selon le ministère de l'Intérieur). Ce qui en faisait le territoire le plus meurtrier de France.

Avec 23 homicides en 2017 contre 42 en 2016, les homicides ont baissé de 45 % en un an. En comparaison, le Brésil enregistrait en 2014 7 homicides par heure en 2016 et affichait des taux d'homicides de « violence endémique » (ONU) de 28,6 pour 100 000 habitants.

De plus, on estime que près de 20 décès par an seraient liés directement aux activités d'orpaillage illégal – ce qui n'impacte pas directement la majorité de la population guyanaise.

Des faits de délinquances supérieurs à la moyenne nationale, mais pas de « crise sécuritaire »

Si les faits de délinquance restent supérieurs à la moyenne nationale (27,6 pour 1 000 habitants en Guyane, et 15,9 pour 1 000 en moyenne nationale), la situation de l'insécurité s'est améliorée et ne justifie pas l'image d'une Guyane ultraviolente où l'insécurité serait généralisée et grimpanche – car les indicateurs montrent une amélioration.

Ainsi, en 2017 on comptait 490 atteintes volontaires à l'intégrité physique (une baisse de 7 % par rapport à 2016) et 883 atteintes volontaires aux biens (+5,2 % par rapport à l'année précédente)⁷⁴².

Les 17,5 atteintes aux biens pour 1 000 habitants en Guyane sont bien en-dessous du maximum national dans les Bouches-du-Rhône (22,6 pour 1 000), mais toutefois supérieures à la moyenne nationale (12,1), à la Martinique (10,9) et à la Guadeloupe (15,8).

Les atteintes aux personnes (27,6 pour 1 000 en Guyane) sont elles aussi largement inférieures aux chiffres de Paris (72,8 pour 1 000) mais restent toutefois supérieures à la moyenne nationale (15,9 pour 1 000), à la Martinique (14,6) et à la Guadeloupe (19,7).

Entre 2016 et 2017, les homicides ont diminué de 45 % – ils sont 2,5 fois moins importants (pour 1 000 habitants) en Guyane qu'à Paris.

Les atteintes aux personnes sont 2,5 fois inférieures en Guyane qu'à Paris.

Dans les Bouches-du-Rhône, les atteintes aux biens sont supérieures à celles observées en Guyane.

Des saisies de drogue en hausse

Entre 2016 et 2017, les saisies de cocaïne ont augmenté de 17 %. Le nombre de « mules » (transporteurs de drogue) appréhendés est resté, lui, relativement stable bien qu'élevé sur la dernière année – autour de 365 passeurs arrêtés en 2017.

En 2015, 52 403 kilos de cocaïne ont été saisis sur le territoire⁷⁴³. On estime à près de 20 % la part de la cocaïne en circulation en métropole qui aurait transité par la Guyane, et la moitié de la cocaïne saisie l'année dernière à l'aéroport d'Orly proviendrait de Guyane.

Une préoccupation qui reste prioritaire pour les Guyanais

L'insécurité reste une préoccupation prioritaire

En moyenne, 3,7 % des individus résidant en Guyane ont été victimes de menaces ou de vols avec violence⁷⁴⁴.

Selon l'enquête « Cadre de vie et Sécurité »⁷⁴⁵, au cours des années 2013 et 2014 13 % des ménages ordinaires vivant en Guyane ont déclaré au moins un cambriolage ou un vol sans effraction (tentatives comprises) de leur résidence principale, bien plus qu'en Guadeloupe (9 %) ou en Martinique (6 %) ⁷⁴⁶.

7 % des résidents âgés de 18 à 75 ans ont déclaré avoir subi des violences.

En France métropolitaine ainsi qu'aux Antilles, de tels actes sont moins fréquents, avec environ 5 % des 18-75 ans se déclarant victimes.

Cette différence peut toutefois s'expliquer par une plus forte part de violences sexuelles déclarées en Guyane (3 % contre 1 % en métropole)⁷⁴⁷.

Selon l'Insee, en 2015, 37 % des femmes ressentent une insécurité au domicile, toutes catégories d'âge confondues (14-39 ans, 40-64 ans et plus de 65 ans). 30 % des Guyanaises de 14-39 ans renoncent souvent à sortir seule pour des questions de sécurité⁷⁴⁸.

Parmi une liste de 8 problèmes de société (chômage, santé, pauvreté, environnement, racisme, délinquance, etc.), 28 % des Guyanais identifient la délinquance comme le problème le plus préoccupant dans la société actuelle⁷⁴⁹.

Entre 2016 et 2017, les saisies de cocaïne ont augmenté de 17 %.

On estime que 20 % de la cocaïne en circulation dans l'Hexagone aurait transité par la Guyane.

37 % des Guyanaises de moins de 40 ans ressentent une insécurité à leur domicile.

30% des Guyanaises de moins de 40 ans renoncent à sortir seules pour des raisons de sécurité.

La sécurité routière⁷⁵⁰

Le nombre proportionnel^{lvii} d'accidents et de blessés sur les routes est plus de 2 fois supérieur en Guyane par rapport à la moyenne nationale⁷⁵¹.

Le nombre d'accidents est 2,58 fois supérieur à la moyenne nationale et le nombre de blessés 2,62 fois supérieur.

De plus, 65 % des personnes concernées appartenaient à des populations vulnérables (à faibles revenus et accès à la mobilité), contre 46 % en moyenne nationale (2016).

Toutefois, si le nombre de victimes en motocyclette a augmenté de 50 % entre 2016 et 2017, le nombre de décès sur les routes a, lui, baissé de 32 %.

L'orpaillage illégal

On compte aujourd'hui près de 170 sites, 629 chantiers clandestins et 10 000 à 10 500 orpailleurs illégaux en Guyane⁷⁵² – soit un record historique.

Depuis le début des années 1990, 1 % du territoire aurait été déforesté à ces fins.

Ces activités illégales engendrent d'importants risques environnementaux (pollution au mercure), d'insécurité (bandes armées), sanitaires (maladies, VIH) et sociaux (prostitution, intimidation des populations locales).

Les opérations de lutte contre l'orpaillage illégal, le dispositif Harpie, sont menés conjointement par les forces armées de Guyane, la gendarmerie et le PAG (Parc Amazonien de Guyane).

Le PAG, à lui seul, compte 15 agents armés (sur 90 agents) impliqués dans cette lutte et alloue 1 million d'euros par an de son budget à cette lutte (dont 100 000 € pour les survols). Ils ont mené 112 missions de surveillance et de lutte contre l'orpaillage illégal en 2017.

En un an, les saisies opérées dans le cadre des opérations Harpie auraient doublé avec déjà près de 13 millions d'euros déjà, contre 7 millions d'euros à la même date en 2017.

Le nombre d'accidents et de blessés sur les routes est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale

Le nombre de décès sur les routes a, lui, baissé de 32 % entre 2016 et 2017

Il y aurait entre 10 000 et 10 500 orpailleurs illégaux en Guyane et 170 sites clandestins d'orpaillage

Les saisies ont doublé en un an, avec 13 M€ déjà saisis courant 2018.

^{lvii} Chiffres pour 1 000 habitants.

Les investissements du Plan d'Urgence pour la sécurité

Outre des actions de coopération diplomatique, la création d'un tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni et celle d'un centre pénitentiaire, le Plan d'Urgence Guyane prévoit :

- L'établissement d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) en Guyane ;
- Le renforcement des équipes de gendarmes (9,6 M€ pour 2017-2020) ;
- Le renfort de 20 fonctionnaires à la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) ;
- L'installation d'une échographie à l'aéroport international de Cayenne ;
- La mise en place de barrages mobiles sur les routes principales (RN1 et RN2) ;
- La création d'un état-major de sécurité rattaché au cabinet du préfet de Guyane ;
- Au total, ce sont 85 M€ alloués pour la sécurité et la justice par le Plan d'Urgence Guyane.

Autres références et articles sur le sujet de la sécurité:

- « [Comprendre les raisons de la colère](#) », France Info
- [Services de gendarmerie](#)
- « [Les Guyanais dénoncent les défaillances de l'État sur l'insécurité](#) », *Le Monde*
- « [Les chiffres de la délinquance en légère baisse](#) », La 1^{ère}, France Info
- « [Les 10 maux qui minent la Guyane](#) », L'Obs
- « [Les Guyanais dénoncent les défaillances sur l'insécurité](#) », *Le Monde*
- "Global Study on Homicides", United Nations Office on Drugs and Crime, 2013

Abréviations

- **DDSP** : Direction Départementale de la Sécurité Publique
 - **ZSP** : Zone de Sécurité Prioritaire
-



Éducation

« L'amélioration du niveau de formation demeure un objectif prioritaire, sachant que le niveau de chômage s'explique en partie par le faible niveau d'études. »

Insee

Les chiffres clés de l'éducation en Guyane

Les moins de 20 ans

- **42,7 %** de la population a moins de 20 ans, contre 24,5 % en France métropolitaine⁷⁵³
- **Un quart** des jeunes femmes sont mères avant l'âge de 20 ans⁷⁵⁴

Le chômage des jeunes

- **46 %** des jeunes (moins de 25 ans) étaient au chômage en 2015, contre 24,6 % en métropole⁷⁵⁵

Des jeunes déscolarisés

- **9 000 jeunes** étaient hors du système scolaire et sans diplôme en 2011
- Seulement **80 % des enfants de 3 ans** sont scolarisés, contre 100 % en France métropolitaine⁷⁵⁶
- Il manquerait 10 000 places pour les jeunes déscolarisés ou non scolarisés (en 2016)⁷⁵⁷

L'éducation

- **78 286 élèves** répartis dans 214 établissements scolaires
- **6 516** personnels d'encadrement et enseignants
- Plus de **60 %** des collégiens étaient scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire, soit **15 fois plus** qu'en métropole (en 2015)⁷⁵⁸
- **77 %** : le taux de réussite au baccalauréat, contre 88 % en métropole
- **20 %** : le taux d'illettrisme en Guyane, soit **1/5** de la population, contre 7 % en métropole
- **29 %** de jeunes Guyanais sont considérés en « situation préoccupante » à l'écrit⁷⁵⁹

Établissements scolaires⁷⁶⁰

- **167** écoles
- **31** collèges
- **13** lycées

Les coûts et dépenses dans l'éducation

- La dépense moyenne pour un élève du premier degré s'élève à **3 856 €**, et **6 989 €** pour celle d'un élève du second degré⁷⁶¹
- **450M €** dépensés pour l'éducation en Guyane par le Rectorat (en 2012)

Le besoin d'enseignants et d'infrastructures

- **200 postes** vacants dans le primaire (par an)
- **800 postes** vacants dans le second degré (par an)
- **10** lycées et **9** collèges : estimation des besoins d'ici 10 ans (en 2016)⁷⁶²
- **700** classes dans le premier degré, et **500** dans le second degré : estimation des besoins d'ici 2020⁷⁶³

Croissance démographique et éducation

- En 2016, la Guyane comptait 77 612 élèves scolarisés, soit **18,6 % de plus** qu'en 2006

Formation et emploi

En 2015, plus de 46 % des jeunes (moins de 25 ans) étaient au chômage.

En France métropolitaine à la même date, le taux de chômage des moins de 25 ans était de 24,6 %⁷⁶⁴.

Le taux de chômage des jeunes possédant un CAP ou un BEP est de 55 % ; de 38 % chez les jeunes possédant le baccalauréat, et il chute à 9 % chez les jeunes sortant de l'enseignement supérieur.

Le niveau de diplôme est un facteur déterminant du taux de chômage. Or, le taux de passage en 2^e année de licence des jeunes Guyanais est de 22 %, contre 40 % au niveau national⁷⁶⁵.

En 2012, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, tous niveaux de diplômes confondus, était de 40 %.

Il culmine à 62 % chez les jeunes sortis sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges, puis baisse au fur et à mesure que le niveau de diplôme augmente.

Une jeunesse pluriculturelle et multilingue

En 2013, 139 nationalités sont recensées en Guyane et 37 % de la population est étrangère (haïtienne, surinamienne, brésilienne).

70 % des élèves parlent à la maison une autre langue que le français⁷⁶⁶.

La jeune génération est la plupart du temps bilingue voire trilingue. Une opportunité peu valorisée, notamment dans la recherche d'emploi.

« La population guyanaise apparaît en moyenne moins diplômée qu'en métropole ou qu'aux Antilles. En 2011, près de 50 % des Guyanais de 16 ans ou plus non scolarisés déclarent ne posséder aucun diplôme, soit 14 points de plus qu'en Guadeloupe et 33 de plus qu'en métropole. »
Insee

La brigade de prévention de la délinquance juvénile

Une unité spécialisée de la gendarmerie a été créée. Il s'agit d'accompagner les jeunes en décrochage scolaire et présentant des comportements violents.

La brigade de prévention de la délinquance juvénile est composée de 4 gendarmes et intervient auprès de 14 élèves du collège de la cité Concorde à Matoury, soit un gendarme pour 3,5 jeunes.

« Nous avons eu des bagarres généralisées dans l'établissement et à l'extérieur. Des bagarres très graves. Cela a été difficile à gérer. Beaucoup d'élèves sont en difficulté et, pour nous, cette brigade est une bouffée d'oxygène. »

Gwladys Adonaï, conseillère principale d'éducation du collège Concorde

La brigade sera bientôt renforcée par l'arrivée de 2 autres gendarmes.

Or, à la rentrée prochaine l'établissement comptera 100 élèves de plus, pour un total de 1 000 élèves.

La Guyane comptait 77 612 élèves scolarisés (2016). 60,1 % des collégiens étaient scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire (Réseau Éclair ou Réussite scolaire) (2015, IEDOM).

Pour un encadrement par une telle brigade des 500 jeunes les plus turbulents du territoire, il faudrait compter un total de 143 hommes (toujours pour un rapport d'un gendarme pour 3,5 jeunes). Pour un accompagnement « extra-scolaire » de moindre intensité des jeunes en difficulté sur tout le territoire guyanais, il faudrait près de 5 000 accompagnants.

Un manque d'enseignants et de personnel d'encadrement

Un manque d'enseignants difficile à combler

Selon l'Académie de Guyane, il y a chaque année environ 200 postes vacants dans le premier degré, et 800 postes pour le second degré qui ne trouvent pas preneurs.

Ce sont les communes isolées sur les fleuves Maroni et Oyapock qui ont les plus grosses difficultés dans ce domaine.

Par exemple, l'école du village amérindien de Trois-Sauts n'avait toujours pas effectué sa rentrée 2017 au 16 novembre. 2 enseignants, venus de métropole, avaient fini par assurer les classes.

« L'académie pâtit d'un manque récurrent de professeurs et fait appel à un nombre important de contractuels (35 % au 2nd degré). Sur les sites isolés, les professeurs sont majoritairement contractuels, débutants et ne font que de brefs séjours. En raison d'un réseau de transports peu développé, les temps de trajet ont un effet sur l'organisation des temps scolaires et le développement des activités sportives, périscolaires, etc. »⁷⁶⁷

Pour séduire les éventuels candidats, l'Académie de Guyane avait décidé de mettre en place une plateforme en ligne, « Enseigner en Guyane ». Lors de l'écriture de ce rapport, cette plateforme n'était plus en service.

« L'évolution démographique nécessite des moyens croissants tant au niveau du personnel enseignant que des établissements scolaires.

D'ici 2020, les besoins sont estimés à plus de 700 classes dans le premier degré, et 500 dans le second. » (IEDOM 2013)

Le Plan Urgence Guyane :

Le Plan d'Urgence prévoit d'accompagner la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) :

- Pour construire des collèges et des lycées à hauteur de 50 millions d'euros par an pendant 5 ans, soit un total de 250 millions d'euros ;
- Pour porter de 10 à 15 millions d'euros par an la dotation aux communes pour construire des écoles, sur 10 ans, soit un total 150 millions d'euros ;
- Pour doubler le nombre d'intervenants en langue maternelle dans les écoles dès la rentrée 2017.

Autres projets et financements :

- La construction de 3 lycées et 4 collèges d'ici 2020, accueillant 600 collégiens et 1 000 lycéens ;
- La construction d'un internat à Maripasoula ;
- 30 millions d'euros alloués aux infrastructures d'éducation et de formation et 54 millions d'euros alloués à la formation dans le cadre du fonds FEDER -FSE.

Investissements, projets en cours et projets prévus

Le projet académique 2018-2021

Le projet académique 2018-2021⁷⁶⁸ prévoit 4 axes majeurs d'action : la scolarisation, les ressources humaines, la formation et la performance.

L'objectif est de réduire de moitié le nombre d'enfants non scolarisés et le nombre d'enfants qui ne savent pas lire, et d'augmenter de 5 points le taux de réussite aux examens.

L'accent sera également mis sur l'attraction et la stabilisation d'enseignants sur le territoire guyanais. Au moment de l'écriture de ce rapport, le montant des investissements n'était pas dévoilé.

Le fonds FEDER-FSE a, lui, alloué 30 millions d'euros aux infrastructures d'éducation et de formation et 54 millions d'euros à la formation.

Objectifs du projet académique 2018–2021 (lien hyperlink)

OBJECTIF 1 : RÉUSSIR LA MASSIFICATION DE LA SCOLARISATION EN TERRITOIRE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER UNE PÉDAGOGIE ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE

OBJECTIF 3 : UNE ÉCOLE EXIGEANTE ET BIENVEILLANTE

OBJECTIF 4 : FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER UN CLIMAT SCOLAIRE QUI FAVORISE LES APPRENTISSAGES

OBJECTIF 1 : CONSOLIDER LES PROCÉDURES D'ACCUEIL POUR PERMETTRE L'ACCULTURATION DES PERSONNELS

OBJECTIF 2 : FLUIDIFIER LES PROCÉDURES DE GESTION DES PERSONNELS

OBJECTIF 3 : BÂTIR UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE PERFORMANTE

OBJECTIF 4 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES DE GUYANE

OBJECTIF 1 : ENCOURAGER LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS

OBJECTIF 2 : DES FORMATIONS PENSÉES POUR LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE LA GUYANE

OBJECTIF 3 : DES FORMATIONS PÉDAGOGIQUES INNOVANTES

OBJECTIF 4 : FAVORISER LA FORMATION PAR LES OUTILS NUMÉRIQUES

OBJECTIF 1 : FÉDÉRER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AUTOUR D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR UNE DÉMARCHÉ QUALITÉ

OBJECTIF 2 : RENDRE L'ÉCOLE ATTENTIVE À LA SANTÉ DES ÉLÈVES

OBJECTIF 3 : RENFORCER L'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

OBJECTIF 4 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 5 : ÉTABLIR DES LIENS PRIVILÉGIÉS AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE ET LES ASSOCIATIONS POUR RAPPROCHER L'ÉCOLE DU MONDE PROFESSIONNEL

Des exemples de dispositifs de formation en Nouvelle-Calédonie

Le programme des « 400 cadres »

Le programme « 400 cadres » (qui deviendra « Cadre Avenir ») est un programme de formation de cadres moyens et supérieurs néo-calédoniens. L'objectif était de rééquilibrer la société calédonienne et de permettre, principalement aux Kanaks, d'accéder aux postes à responsabilité.

Lors des accords de Matignon, un engagement a été pris par l'État de former en 10 ans 400 cadres (étudiants et jeunes professionnels) kanaks. Le programme a été lancé en 1989, le dispositif est financé à 90 % par l'État français et à 10 % par la Nouvelle-Calédonie.

L'une des conditions d'accès au programme, que ce soit pour un boursier étudiant ou professionnel, est d'être né(e) en Nouvelle-Calédonie.

En 1998, après 10 ans, le bilan est positif, les objectifs sont dépassés et le programme de formation se révèle un succès⁷⁶⁹. Le programme a été reconduit lors de l'Accord de Nouméa et a pris le nom de « programme Cadre Avenir ». Le programme a également été enrichi à cette occasion, notamment en envoyant des étudiants calédoniens étudier en métropole sur des secteurs et thématiques ciblés par la Nouvelle-Calédonie.

Une Commission de sélection a étudié et validé les candidatures et le dispositif a été géré par le GIP « Formation Cadres Avenir ».

Le budget du programme était de 5,5 millions d'euros pour les 450 premiers bénéficiaires de 1988-98 – soit 12 222 € par bénéficiaire et par an.

Une réflexion pourrait être menée en Guyane en s'inspirant de ce programme – et commencer par un pilote avec, par exemple, une centaine de premiers candidats et bénéficiaires (étudiants et jeunes professionnels, nés en Guyane)

Le « passeport mobilité »

Le « passeport mobilité » est une initiative lancée en Nouvelle-Calédonie en 2002. C'est une « mesure de continuité territoriale » favorisant le déplacement des jeunes d'Outre-mer poursuivant des études supérieures ou des formations professionnelles pour accéder à l'emploi vers la métropole.

Ce programme a été mis en place en 2002, puis modifié en mai 2009.

Un dispositif similaire, le « Passeport Mobilité Études » existe et s'adresse aux étudiants « résidant en Outre-mer, désireux de poursuivre leurs études en France hexagonale ou dans un autre DOM, en raison de l'inexistence ou de la saturation de leur cursus dans leur territoire de résidence. Il se caractérise par la prise en charge intégrale ou partielle du transport (aérien et ferroviaire) de l'étudiant, de l'aéroport de son lieu de résidence à la gare ou à l'aéroport le plus proche de son lieu d'études ».

Sources : [Le passeport mobilité' et le Passeport Mobilités Études](#)

Autres pistes de réflexion

Une « académie des leaders » en Guyane ?

Le rapport présenté par Jean-Louis Borloo au gouvernement fin avril 2018⁷⁷⁰ proposait un plan d'action pour les jeunes « des quartiers » et soulève des pistes de réflexion et d'action liées aux défis que rencontre la jeunesse guyanaise.

Si la situation des jeunes dans les quartiers dits sensibles de la métropole n'est pas en tous points identique à celle des jeunes en Guyane, elle présente des similitudes suffisantes pour s'inspirer des propositions présentées dans ce rapport dans un contexte guyanais.

L'état des lieux du rapport (chômage, manque d'infrastructures, perception de manque de perspectives, pauvreté, violence) présente suffisamment de points communs avec la situation en Guyane pour mener une réflexion en Guyane, en s'inspirant de certaines de ces propositions – notamment sur l'opportunité des filières d'éducation d'excellence à destination de jeunes issus de milieux défavorisés.

La création d'une « académie des leaders » en Guyane, un « ENA de l'Outre-mer », serait, par exemple, une formidable opportunité pour les jeunes de Guyane et des Antilles – et soutiendrait le développement de l'économie de la connaissance dans la région.

Des partenariats avec les Grandes Écoles métropolitaines

Le développement des formations proposées à l'université de Cayenne, ainsi que l'annonce d'un nouveau centre du CNRS en Guyane (un centre sera créé à Awala-Yalimapo) pourraient encourager le développement de partenariats académiques et de stages et VIE (Volontariat International en Entreprise) entre la Guyane et la métropole.

Certains partenariats existent déjà dans des secteurs clés, comme l'aérospatial. Toutefois, d'autres secteurs d'activité et de recherche pourraient s'ouvrir et développer les échanges, partenariats, formations et expériences professionnelles dans les deux sens – notamment en énergies renouvelables, écotourisme, développement durable, recherche en milieu tropical, agroforesterie, biodiversité marine.

Faire de la Guyane une destination de « tourisme éducatif »

Des programmes d'éducation expérientiels se développent.

Ce sont généralement des expériences éducatives courtes (entre une semaine à quelques mois) et en immersion pour des étudiants et des professionnels sur des thématiques précises (innovation sociale, énergies renouvelables, agroforesterie, etc.).

La Guyane est un formidable laboratoire d'opportunités et de problématiques susceptibles d'attirer de tels programmes – à destination des Guyanais eux-mêmes, des métropolitains et des étrangers.

Ces programmes facturent environ 2 000 € pour une semaine et 5 000 € pour des formations plus longues. Les impacts économiques locaux seraient similaires à ceux du tourisme dans le cas d'accueil de personnes extérieures. Toutefois, cela développerait également la formation locale et positionnerait la Guyane comme une destination éducative.

Ces programmes sont menés par des entreprises sociales et solidaires (ESS), comme Tomorrow Travels, et Emzingo.

Autres références et articles sur le sujet de l'éducation :

Les références surlignées sont des liens hyperlink

- [La Fondation d'Auteuil en Guyane](#)
- [Accords de Matignon, 1988](#)
- [Accords de Nouméa, 1989](#)

Abréviation

- **VIE** : Volontariat International en Entreprise
-



Santé

Un taux de mortalité infantile près de 3 fois supérieur à la métropole, la densité de médecins la plus faible de France après Mayotte, 2 ans d'espérance de vie de moins pour les Guyanais par rapport aux Français métropolitains, et le taux de séropositifs le plus haut de France.

Les 85 millions d'euros du Plan d'Urgence alloués à la santé vont, en partie, tenter de remédier à cette situation alarmante.

Les chiffres clés de la santé en Guyane

Un accès à la santé en dessous de la moyenne française

- **22 %** de la population guyanaise n'a pas accès de façon certaine à un service d'urgence générale en moins de 30 minutes, soit **1 personne sur 5**⁷⁷¹
- **8,6 %** : taux de mortalité infantile, contre 3,3 % en France métropolitaine⁷⁷²
- **43 lits hospitaliers** pour 10 000 habitants, contre 67 lits en Martinique et 70 en Guadeloupe

Les infrastructures de santé⁷⁷³

- **12 établissements** de santé (publics et privés)
- Dont seulement **4 établissements** ayant une **maternité** – pour 280 000 habitants dans un contexte de taux de natalité 2 fois supérieur à l'Hexagone
- **18 Centres délocalisés** de prévention et de soin, contre 29 établissements (dont 4 établissements ayant une maternité) en Guadeloupe, pour une population d'environ 406 000 habitants

Le manque de personnel de santé⁷⁷⁴

- **139 médecins** généralistes pour **100 000** habitants, soit la densité la plus faible de France après Mayotte
- **85 spécialistes** pour **100 000 habitants**, soit un taux 3 à 4 fois plus faible qu'en métropole (selon la spécialité)
- **55 pharmaciens** pour 100 000 habitants, contre 114 en France métropolitaine
- **5 places** en médecine en numéris clausus à l'Université de la Guyane (en 2015)
- **Un tiers des médecins** en exercice sont étrangers

Le secteur de la santé

- **11 %** de l'emploi salarié en Guyane concerne le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale⁷⁷⁵
- **7,5 %** de l'emploi salarié et **4 753 emplois** dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (hors éducation) (en 2011)⁷⁷⁶

Financements prévus

- **90 M€** alloués aux hôpitaux de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni dans le cadre du Plan d'Urgence dont :
 - **60 M€** alloués à l'hôpital de Cayenne
 - **25 M€** alloués au titre d'une aide d'urgence pour solder les comptes fournisseurs du centre hospitalier de Cayenne
 - **5 M€** à destination des politiques du handicap

Une population plus vulnérable qu'en France métropolitaine

- **2 ans** d'espérance de vie à la naissance de moins par rapport à celle des Métropolitains (hommes et femmes confondus)
- Une population touchée par des **pathologies** plus variées qu'en métropole : diabète, hypertension artérielle, tuberculose, ainsi que des maladies telles que le sida, la fièvre jaune, la dengue, le paludisme, le chikungunya, la maladie de Chagas, etc.⁷⁷⁷

Des inégalités entre le littoral et l'intérieur

- **400 km** : distance que certaines femmes doivent parcourir pour se rendre à une maternité - parfois en pirogue (Insee)
- **7 communes sur 22** sont inaccessibles par la route et leurs habitants ne peuvent se rendre aux urgences que par hélicoptère

Le manque d'infrastructures pour les personnes âgées ⁷⁷⁸

- **2 centres hospitaliers**
- **1 institut médico-éducatif**
- **6 établissements** d'hébergement pour personnes âgées (2011)
- En comparaison, la Corse (279 000 habitants) recense 6 centres hospitaliers, 2 hôpitaux locaux, 9 établissements d'hébergement pour personnes âgées, 1 école formant aux professions sanitaires et 6 centres de psychiatrie.

Une population touchée par le VIH

Le plus haut taux de séropositifs de France

- **Près de 1 % de la population** serait porteur du virus VIH, soit le département avec le **plus haut taux** de séropositifs en France⁷⁷⁹
- **2 000** personnes seraient porteuses du VIH en Guyane
- **66 personnes sur 10 000** ignorent leur séropositivité, soit le taux le plus élevé de France
- **1 200** personnes suivies
- **93 %** des personnes suivies sont en succès thérapeutique

La Guyane est la région française la plus touchée par le VIH

S'il est difficile d'obtenir les chiffres réels, les associations estiment que plus de 2 000 personnes sont porteuses du virus VIH en Guyane, soit près de 1 % de la population – ce qui en fait une « épidémie généralisée » selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé⁷⁸⁰.

Rapporté au nombre de personnes vivant dans chaque région française, c'est en Guyane que le nombre de nouvelles infections est le plus élevé (18/10 000 habitants)⁷⁸¹.

D'après les estimations de l'ANRS (agence autonome de l'Inserm), entre 800 et 1 000 personnes ignoreraient leur séropositivité en Guyane, soit 66 personnes pour 10 000 habitants, le taux le plus élevé de France.

Et ce malgré le fort taux de dépistage pratiqué en Guyane avec 185 sérologies pour 1 000 habitants.

À titre indicatif, le deuxième département le plus touché (en proportion) est la Guadeloupe avec 27 personnes sur 10 000 ignorant qu'elles portent le VIH (entre 400 et 800 personnes).

Depuis 2015, les autorités sanitaires ont autorisé la vente d'autotests au VIH qui permettent à chacun de se tester pour savoir s'il est infecté par le virus. Le prix de vente, en pharmacie, avoisine les 30 euros en Guyane – ce qui peut être un coût prohibitif pour une grande partie de la population, au-delà de la stigmatisation qui entoure le virus.

En 2016, 1 200 personnes vivant avec le VIH étaient suivies à Cayenne et 93 % des personnes suivies à l'hôpital de jour du centre hospitalier de Cayenne sont en succès thérapeutique.

Principaux enjeux en matière de santé

Les principaux enjeux dans le secteur de la santé

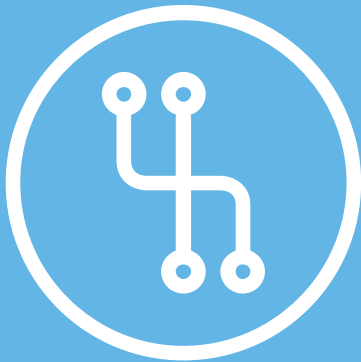
Les enjeux dans le secteur de la santé sont nombreux, notamment en vue d'un doublement de la population en 2040 :

- Atteindre en Guyane **un niveau d'accès aux soins** comparable à celui de la métropole – a *minima* celui des Antilles ;
- Investir dans la construction, rénovation et modernisation des **centres hospitaliers** et de soins sur tout le territoire ;
- Ouvrir des **maternités**, dans un contexte de forte natalité – surtout dans l'ouest ;
- Renforcer les **dispensaires** dans les zones isolées – des centres médicaux de taille (et avec des spécialités) adaptée ;
- Le rétablissement et renforcement de **centres d'urgence** (notamment en cardiologie et maternité) afin de réduire les besoins de déplacement – et donc les risques - des malades aux Antilles et en métropole ;
- Recruter, former et fidéliser le **personnel médical et soignant** sur tout le territoire ;
- Augmenter le **dépistage du virus VIH**, et les campagnes d'information et de sensibilisation ;
- Soutenir l'installation des **spécialistes** et des **pharmaciens** sur tout le territoire.

Autres références et articles sur le thème de la santé :

Les références surlignées sont des liens hyperlink

- [ANRS](#)
 - [L'association Entr'Aides Guyane](#)
 - « [Guyane: maladies tropicales et infectieuses](#) »
 - « [Mesures d'urgence pour la Guyane](#) »
 - [Annuaire des associations, Entr'Aides Guyane](#)
 - « [Un territoire sous tension](#) », *Le Monde*
-



Réseaux et télécommunications

Ces derniers temps, le développement du numérique en Guyane s'est vu allouer des plans de financements essentiels.

Le retard à rattraper est important. La couverture du réseau est inégale, laissant des communes et des pans entiers de routes sans couverture.

Le développement des télécommunications en Guyane est un enjeu crucial pour remédier à l'isolement de certaines zones.

De plus, c'est un critère de développement économique et d'attractivité majeur. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Région Guyane – 2015 notait ainsi que le 3^e critère d'implantation des entreprises est l'accès au Très Haut Débit - derrière l'accès aux marchés et la qualification de la main-d'œuvre locale.

Les chiffres clés des télécommunications en Guyane

Les chiffres clés de l'équipement des foyers et entreprises en Guyane⁷⁸²

- Près des **3/4 des ménages** (72 %) de la Guyane sont équipés d'un ordinateur, soit le taux le plus élevé des régions ultramarines (66 % pour la moyenne des DOM)⁷⁸³
- Environ **80 % des foyers et des entreprises** en Guyane sont desservis par le réseau téléphonique (environ 55 000 lignes téléphoniques).
- **16 000 foyers** ne disposent pas de ligne téléphonique⁷⁸⁴
- **14** centres-bourgs de l'intérieur du territoire sur 17 ne disposent d'aucun service de téléphonie⁷⁸⁵

L'acheminement ⁽¹⁾

- Avec une capacité de **160 Gbits/s** (2009), le câble Americas II est central pour l'accès Internet sur le territoire

L'importance du réseau pour l'économie⁷⁸⁶

- **Le 3^e critère d'implantation** des entreprises est l'accès au Très Haut Débit, derrière l'accès aux marchés et la qualification de la main-d'œuvre locale⁷⁸⁷

Les investissements à venir

- **40,7 M€** ont été engagés en septembre 2018 par le gouvernement dans le cadre du développement du Très Haut Débit en France⁷⁸⁸.
- **110,2 M€** sur 7 ans (2015-2022) : investissements prévu dans le cadre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane)
- dont **64,5 M€** pour le développement des infrastructures numériques, incluant 33,7 M€ prévus par le FEDER
- Et **35 M€** d'investissement sont prévus pour le nouveau câble Kanawa – les travaux sont en cours

Les réseaux et télécommunications en Guyane

Les infrastructures existantes

En Guyane, des infrastructures de télécommunications existent au niveau sous-marin (câbles), spatial ou terrestre. Le câble Americas II relie le nord du Brésil à la Floride et dispose d'une branche pour relier la Guyane.

Il dispose d'une capacité totale de 160 Gbit/s (depuis 2009). Une coupure du câble en mars 2018 avait créé de graves problèmes d'accès, nécessitant la mobilisation de la préfecture et de la gendarmerie, ainsi que de l'opérateur pour régler la situation. La Guyane souffre d'une couverture inégale du réseau (2G, 3G et 4G) avec de nombreuses zones non couvertes.

Les ambitions du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane (SDTAN)⁷⁸⁹

En 2014, les niveaux de service suivants ont été constatés en Guyane :

- **Concernant la téléphonie**, 14 centres-bourgs de l'intérieur sur 17 ne disposaient d'aucun service de téléphonie (de l'ordre de 3 800 foyers et entreprises, 5 % des foyers ou entreprises).
- **Concernant le Haut Débit** d'au moins 10 Mbit/s, moins de 40 % des foyers et entreprises sont éligibles à un service haut débit d'au moins 10 Mbit/s (38 % des foyers et entreprises).
- **Pour le Très Haut Débit**, 9 % des foyers/entreprises sont éligibles au Très Haut Débit (au moins 30 Mbit/s).

À horizon 2017, les objectifs assignés par le SDTAN prévoyaient :

- **Pour la téléphonie**, d'assurer une couverture sur 14 des 17 centres-bourgs de l'intérieur ne disposant actuellement d'aucun service de téléphonie.
- **Pour le Haut Débit** d'au moins 10 Mbit/s, d'atteindre plus de 40 % des foyers/entreprises éligibles à 10 Mbit/s (42 %).
- **Quant au Très Haut Débit**, l'objectif prévoit un nombre de foyers ou d'entreprises éligibles atteignant 12 % dès 2017.

Aucune donnée récente ne nous permet de dire si ces objectifs ont été atteints.

À horizon 2022, le SDTAN liste les priorités et axes de développement suivants :

- Axe 1: développer le **réseau satellite, téléphonique** (3G/4G) et wi-fi pour desservir la population la moins bien fournie ;
- Axe 2: compléter et renforcer la **couverture mobile** des infrastructures routières ;
- Axe 3: renforcer le **développement concurrentiel** sur le littoral ;
- Axe 4: développer le THD en modernisant les **réseaux filaires** ;
- Axe 5: sécuriser l'**approvisionnement numérique** de la Guyane ;
- Axe 6 : développer les **services/usages** liés au numérique.

La Guyane souffre d'une couverture inégale du réseau et de nombreuses zones non couvertes.

En 2014, 5 % des foyers et des entreprises ne disposaient d'aucun service de téléphonie.

Au total, le SDTAN prévoit 110,2 M€ d'investissements pour le développement des télécommunications entre 2015 et 2022.

Au total, le SDTAN prévoit des investissements cumulés de 110,2 M€ sur 7 ans (2015-2022)

Cela impliquerait d'atteindre les objectifs suivants :

- **Un Haut Débit** d'au moins 10 Mbit/s.
Le Conseil régional souhaite en effet proposer une couverture à 45 % des foyers/entreprises.
- Concernant le **Très Haut Débit (THD)**, le SDTAN prévoit une desserte THD de 55 % des foyers/entreprises du territoire guyanais, donc près de la moitié (47 %) disposeront d'au moins 100 Mbit/s.

Des exemples de propositions concrètes et chiffrées du SDTAN pour atteindre ces objectifs incluent le financement de kits satellites pour équiper les foyers les plus isolés (17 300) et les écoles éligibles à l'AAP^{lviii} « écoles connectées ».

La sécurisation et l'approvisionnement numérique en diversifiant les options de raccordement sous-marin, avec pour option notamment:

- Établir une branche guyanaise au plus près de la Guyane via GlobeNet (pour un investissement à hauteur de **30 millions d'euros**) ;
- Construire un raccordement à partir du câble ELLA (Brésil-Europe) (à hauteur de **40 millions d'euros**), ou à partir du projet de câble sous-marin Seabras-1 (à hauteur de **50 millions d'euros**) ;
- Raccorder un nouveau câble sous-marin en propre au nœud de connectivité internationale le plus proche (Fortaleza au Brésil) (pour un investissement à hauteur de **40 millions d'euros**) ;
- Le renforcement de la couverture mobile sur le réseau routier (RN1, RN2), notamment sur la zone entre Kourou et Sinnamary (non habitée mais une desserte a minima est nécessaire à des fins de sécurité routière) et la zone de Mana et Awala-Yalimapo.

Le Plan Opérationnel FEDER⁷⁹⁰

Le plan opérationnel FEDER⁷⁹¹ prévoit la mise en place du projet d'ITI (Investissement Territorial Intégré) pour le déploiement du FTTH (Fiber To The Home). Les charges de personnel sont estimées à 3 emplois durant les phases de construction, et à 2 emplois pour l'exploitation.

Pour le développement des infrastructures numériques, 33,7 millions du FEDER ont été prévus, à destination de projets voués à l'atteinte de l'Objectif Stratégique 4 (OS4) du Plan Opérationnel.

Le nouveau câble Kanawa⁷⁹²

« Long de 1 694 km, le câble reliera la commune de Schœlcher en Martinique à Kourou en Guyane. En Guyane, il est prévu que ce câble atterrisse sur la plage de Cocoteraie sur la commune de Kourou. »⁷⁹³

Ce câble offrira une capacité maximale de 10 térabits par seconde, ce qui permettra d'anticiper la croissance du trafic, de diversifier les points de connexion et de sécuriser davantage le trafic allant vers et depuis les États-Unis. Il permettra aux 2 territoires français de bénéficier d'une connectivité directe aux principales plateformes régionales et internationales. Cette construction représente un investissement de 35 millions d'euros⁷⁹⁴.

Pour le développement des infrastructures numériques, 110 M€ ont été alloués par le SDTAN et 40,7 M€ ont été engagés par l'État.

Le plan FEDER prévoit 33,7 M€ pour le développement des infrastructures numériques.

Le gouvernement investira 40,7 M€ pour soutenir le désenclavement numérique de la Guyane.

^{lviii} Arrangement administratif privilégié

Les engagements du gouvernement⁷⁹⁵

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, le gouvernement français a signé en septembre un accord de principe visant à investir jusqu'à 40,7 millions d'euros pour soutenir le projet de désenclavement numérique du territoire guyanais. Ces investissements auront pour objectifs le déploiement de réseaux de fibre, de solutions alternatives permettant entre autres l'amélioration des réseaux dans les établissements scolaires.

Des enjeux nombreux pour des applications diverses

Les principaux enjeux concernant l'accessibilité et la qualité du réseau et des télécommunications en Guyane sont, entre autres :

L'augmentation des besoins en Haut Débit (HD) et Très Haut Débit (THD) en Guyane due à l'amélioration des équipements électroniques et de communication.

L'accès aux marchés et aux clients grâce à un bon réseau de communication. L'accès au THD est le 3^e critère d'implantation des entreprises, derrière l'accès aux marchés et la qualification de la main-d'œuvre locale. C'est donc, à ce niveau, un défi majeur à relever pour la Guyane.

Le besoin important du secteur public en connexions Très Haut Débit pour proposer ou utiliser des services numériques innovants (Pôle emploi, Sécurité sociale, etc.)

La priorisation du réseau autour des principaux bassins de croissance démographique, notamment dans l'ouest guyanais.

L'amélioration des conditions de travail en développant les moyens de télétravail, permettant ainsi une réduction de la part du budget de transport des employés, et permettant le désenclavement des territoires isolés par l'intégration professionnelle.

Le développement et la modernisation des pratiques éducatives, projet pour lequel le fonctionnement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un facteur majeur de réussite (environnements numériques de travail, compléments numériques interactifs, équipement des élèves en tablettes électroniques, etc.).

L'amélioration des services numériques pour la santé, particulièrement au niveau des Centres Hospitaliers et des EHPAD (mutualisation d'imagerie médicale, gestion de données médicales numériques de plus en plus nombreuses)

Les contrats de lancements et mises en orbite du Centre Spatial imposent aux acteurs (industriels, CNES, etc.) de ces projets de disposer de moyens de communication électronique fiables. La bande passante nécessaire, de 1,5 Gbit/s en 2015, devrait être de l'ordre de 4Gbit/s d'ici 2020.

L'accès au Très Haut Débit est le 3^e facteur d'implantation des entreprises derrière l'accès aux marchés et la qualification de la main-d'œuvre⁷⁹⁶.

Les débits nécessaires au secteur de la santé sont estimés à 100 Mbit/s et devraient à terme augmenter à plusieurs centaines de Mbit/s.

La bande passante nécessaire, de 1,5 Gbit/s en 2015, sera de l'ordre de 4Gbit/s d'ici 2020. (SDTAN)

Les activités de recherche doivent également disposer du THD pour accéder aux données et les communiquer ; sur le long terme, une connectivité autour de 10 Gbit/s.

Un exemple de solution innovante de connexion sans réseau : Be-Bound

Au-delà des investissements nécessaires en infrastructures pour développer l'accès au Haut et Très Haut Débit en Guyane, des solutions flexibles et complémentaires existent pour assurer la connectivité et l'accès internet dans des zones isolées non couvertes.

L'entreprise française Be-Bound propose une technologie d'accès au réseau même dans des zones peu ou pas couvertes*.

La technologie développée par Be-Bound optimise les réseaux existants, même très faibles, pour apporter une connectivité constante sur les téléphones portables. Leur technologie permettrait ainsi, théoriquement, de couvrir près de 95 % de la population mondiale vivant dans des zones où le réseau est faible, inexistant ou incertain.

Cette technologie permet également de développer et d'utiliser des applications sans internet – rendant possibles des dispositifs de e-commerce, e-gouvernement et e-santé dans des zones sans couverture ou avec très peu de couverture (par exemple zones 2G).

L'un des formidables atouts de cette innovation est qu'elle fonctionne sur les réseaux existants. Elle n'induit donc pas de coûts supplémentaires d'infrastructures et ne demande aucun investissement dans ce sens.

Be-Bound est une technologie aujourd'hui utilisée en Côte d'Ivoire, en Algérie et au Bangladesh.

En Côte d'Ivoire par exemple, cette technologie soutient le développement d'une plateforme de e-commerce, Dor2Dor, en partenariat avec le gouvernement et La Poste ivoiriens, qui donne accès aux courriers, aux actes administratifs et aux biens de première nécessité aux populations des zones reculées**.

L'entreprise a été reconnue Meilleure start-up de l'année 2016.

*[La technologie de la société Be-Bound](#)

**[Le projet Dor2Dor](#)

La technologie Be-Bound permet un accès Internet dans des zones sans ou avec très peu de réseau.

Elle utilise les infrastructures existantes et ne demande donc pas d'investissement supplémentaire.

Elle permet l'utilisation d'applications de e-gouvernement et e-santé sans réseau.

Abréviations :

- **ADSL** : Asymmetric Digital Subscriber Line
 - **FTTH** : Fiber To The Home
 - **ITI** : Investissement Territorial Intégré
 - **SDTAN** : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane
 - **THD** : Très Haut Débit
 - **TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
-



Transports et mobilité

« L'offre de transports en commun sur la bande littorale est encore très peu développée, et ne répond pas aux besoins de la population guyanaise.

L'enjeu ici est de développer l'offre de transports en commun et la multi-modalité des transports dans et entre les communes et les départements. »

Rapport Insee, AFD, IEDOM⁷⁹⁷

Transports et mobilité

Les chiffres clés des transports et de la mobilité en Guyane

Le secteur du transport

- **9 %** des effectifs salariés⁷⁹⁸
- **2 200** emplois salariés en 2017⁷⁹⁹
- **5 %** des entreprises guyanaises⁽⁸⁰⁰⁾
- **3 %** des créations d'entreprises
- **1 150** établissements dénombrés dans le secteur des transports et entreposage (en 2016), contre 651 en 2013⁸⁰¹
- Soit **20,4 %** des 5 631 établissements artisanaux dénombrés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en 2016
- **59,6 %** des établissements (et 38 % des emplois) concernent le transport terrestre (contre 73,3 % en moyenne sur tous les territoires de France)⁽⁸⁰²⁾
- Dont **25 %** (du transport terrestre) dans des activités de poste et de courrier
- **3,7 %** des emplois du secteur concernent le transport fluvial

Un grand consommateur d'énergie

- **60 % à 70 %** de l'énergie finale en Guyane est consommée par le secteur des transports⁽⁸⁰³⁾

Importations et exportations

- **10 %** de hausse des importations de matériels de transport en 2016⁸⁰⁴
- **35 %** de la contribution financière à l'octroi de mer provient du transport (maritime) des éléments des lanceurs du Centre Spatial Guyanais (CSG)
- La **quasi-totalité** des exportations de transport en Guyane sont constituées des lancements du CSG.

Le transport par voie d'eau

- **12,7 %** des établissements du secteur des transports et de l'entreposage sont dédiés aux transports en eau, contre 1,6 % en moyenne sur tous les territoires français.

Le réseau routier

- **1 380 km** de réseau routier
- Dont **507 km** de routes nationales et **1 260 km** de pistes forestières

Transport aérien

- **1** aéroport international
- **7** aérodromes
- **462 876** passagers accueillis à l'aéroport de Cayenne en 2015
- **60 %** du trafic aérien proviennent des vols Cayenne-Paris
- **289,34€** : taxes et surcharges à l'aéroport de Cayenne (tarif 2017), dont 34,57 € reviennent à la CCI
- **4,3 %** des établissements du secteur des transports sont dans le transport aérien contre 0,9 % pour la moyenne nationale (2013), et ils représentent 11 % des emplois dans le secteur du transport

Transport maritime

- **95 %** des importations en Guyane passent par le port de Dégrad-des-Cannes
- Le volume de marchandises en transit est plus de **4 fois inférieur** aux grands ports de Martinique et de Guadeloupe⁸⁰⁵

Le manque de transports en commun

- **72,3 %** des Guyanais prennent leur véhicule personnel pour se rendre au travail
- **2,6 %** empruntent les transports en commun (en 2013)
- **25 %**, se déplaceraient par d'autres moyens (vélo, marche à pied, etc.)
- Les prix des transports publics urbains de voyageurs sont fixés par arrêté préfectoral⁽¹⁶⁴⁾

Transport individuel

- **58 %** des Guyanais possèdent ou ont accès à au moins une voiture, contre 80,6 % des ménages en France métropolitaine (en 2011)
- **18,8 %** des ménages guyanais possèdent 2 voitures ou plus, contre 33,1 % des ménages dans l'Hexagone⁽⁸⁰⁶⁾
- **27,3 %** des ménages déclarent posséder un vélo, contre 51,5 % en métropole

La part du transport dans les dépenses des ménages

- **17,5 %** du budget des ménages sont consacrés aux transports⁽⁸⁰⁷⁾, contre 9,9 % du budget en moyenne en France⁽⁸⁰⁸⁾.

Enclavement des zones isolées

- **7** communes sur 22 ne sont pas accessibles par la route, mais uniquement par voies fluviale et aérienne
- **11 %** de la population guyanaise dépendrait des pirogues pour leur transport

Les investissements prévus et en cours

Le Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane⁸⁰⁹

- **1,2 Md €** d'investissements sur le réseau routier prévus entre 2013 et 2025
- **147,3 M€** investis dans les réseaux de transports en commun
- **147 M€** d'investissements dans le transport fluvial, portuaire et logistique
- **22,5 M€** d'investissements dans le transport aérien
- **227 M €** pour le doublement du pont de Larivot

État des lieux et contexte du transport et de la mobilité en Guyane

L'enclavement de 7 communes sur 22

7 communes sur 22 ne sont accessibles que par voies fluviale et aérienne.

Le transport (principal) en pirogue concernerait ainsi près de 11 % de la population guyanaise⁸¹⁰.

Le manque de transports en commun

Selon l'Insee et l'Association ANCRAGE, seuls 6 % des actifs se déplacent en transport en commun, contre en moyenne 14,8 %⁽⁸¹¹⁾ en France (hors Mayotte).

Les villes de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni (avec respectivement 43 600 et 26 200 habitants) ne disposent pas de service de transports en commun. La CACL (Île de Cayenne) propose des services de transports en commun mais le maillage et les fréquences ne sont pas entièrement adaptés aux besoins de la population.

Le manque de transports en commun accroît d'autant la dépendance à la voiture, or 42 % des Guyanais n'en ont pas.

De plus, le coût d'usage d'une voiture est 20 % plus élevé qu'en métropole. Les Guyanais ont donc recours à « l'auto-débrouillardise », c'est-à-dire l'autostop, le covoiturage, les taxis collectifs informels – ou la bicyclette et la marche. 5 % des déplacements domicile-travail en Guyane sont faits à bicyclette selon l'Insee.

Les Transports Interurbains de Guyane (TIG)

Les TIG sont gérés par la CTG. La CACAL gère, elle, depuis 2012, les transports en commun sur l'île de Cayenne.

Les communes desservies par ce service sont Saint-Laurent-du-Maroni, Mana/Awala-Yalimapo, Iracoubo/Sinnamary, Kourou, Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Régina/Kaw, Saint-Georges et Cayenne. Le niveau d'offre de ces lignes est faible (entre 2 et 6 rotations quotidiennes).

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni connaît un besoin particulièrement important de développement des transports en commun.

À Saint-Laurent-du-Maroni, la mise en place d'un réseau de transports collectifs devient pressant au vu du développement démographique de la ville (+3,5% entre 2007 et 2012) et depuis la cessation de l'exploitation du réseau existant en 2010.

Le Plan Global des Transports et des Déplacements de la Guyane (PGTD) 2013-2025 émet la priorité d'investir 2,1 millions d'euros pour développer ce réseau, et arriver à terme, en 2025, à 27 véhicule-km / habitants (nombre de kilomètres parcourus sur le réseau en un an par habitant) (action n°10)⁽⁸¹²⁾.

Un ménage guyanais consacre 17,5 % de son budget aux transports, contre 10 % en moyenne en France.

7 communes sur 22 ne sont accessibles que par voies fluviale et aérienne.

De nombreuses communes sans transports en commun, dont Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni.

42 % de la population n'a pas de voiture et doit faire appel à des modes de transports alternatifs et parfois informels.

Les transports en commun

Parmi les transports en commun de la CACL disponibles⁸¹³ :

- **11 000 voyageurs** utilisent quotidiennement les lignes du réseau urbain (6 lignes) et interurbain (6 lignes) ;
- **10 000 enfants** sont transportés chaque jour sur les lignes du réseau scolaire de la CACL.

Durant l'année scolaire 2011-2012, « le Conseil Général avait mis à la disposition des élèves 14 727 places de transports scolaires dont environ 15 % liés au transport fluvial »⁽⁸¹⁴⁾.

La part d'utilisation des transports en commun sur le trajet domicile-travail reste très faible pour la population guyanaise. En 2013, 72,3 % des Guyanais prenaient leur véhicule personnel pour se rendre au travail, contre 2,6 % qui empruntaient les transports en commun. Le reste, soit 25 %, se déplaçaient avec d'autres moyens (marche à pied, vélo, etc.)⁽⁸¹⁵⁾.

Le cas du vélo

27,3 % des ménages déclarent posséder un vélo, contre 51,5 % en métropole.

Malgré cela, l'utilisation du vélo est importante en Guyane. Cela est dû, notamment, au manque de transports en commun et de possession de véhicule individuel.

Le vélo pourrait être une alternative plausible aux véhicules motorisés. Toutefois, les pistes cyclables sont quasiment inexistantes et les conditions de circulation dangereuses (pas de pistes cyclables, routes non éclairées) ; et le climat se prête peu à ce mode de transport au quotidien (pluies, températures élevées).

10 000 enfants sont transportés chaque jour sur les lignes du réseau scolaire de la CACL.

En 2013, 72,3 % des Guyanais prenaient leur véhicule personnel (ou celui d'un proche) pour se rendre au travail, 2,6 % les transports en commun et 25 % se déplaçaient avec d'autres moyens.

Mobilité et insertion

L'association ANCRAGE rapporte que 86 % des publics qu'ils accompagnent en démarche d'insertion sont freinés dans leurs démarches par les problèmes de mobilité.

En métropole, c'est une personne en insertion sur deux qui a dû refuser un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

Source : Rapport « Mobilité plus solidaire », ANCRAGE

86 % des publics en insertion sont freinés dans leur démarche par des problèmes de mobilité.

Focus sur le transport routier

Le réseau routier national est une liaison importante entre les principaux pôles du littoral, entre le Brésil, la Guyane, le Suriname et, au-delà, le Guyana. Il irrigue également l'agglomération de Cayenne, dont il répartit les flux entre ses différentes composantes via les sections urbaines et périurbaines des RN1 et RN2.

Les enjeux sont donc la garantie de la mise à niveau des axes routiers nationaux et leur maintenance et exploitation, et le développement des axes départementaux alternatifs à l'axe RN1-RN2 (RD5, RD8, RD9) ⁽¹⁷⁶⁾.

Le Plan Global de Transports et de Déplacements 2013

2 axes d'amélioration estimés financièrement sont proposés dans le Plan Global de Transports et de Déplacements 2013 (voir les montants des investissements à prévoir ci-après):

- La fiabilisation du réseau routier interurbain entre Saint-Georges et Saint-Laurent-du-Maroni) correspond à un besoin de financement de 200 millions d'euros.
- Des interventions capacitaires sur l'agglomération de Cayenne et sur l'axe Cayenne-Tonate (pont du Larivot) afin de résorber la congestion et de favoriser le développement des transports en commun en lien avec les perspectives de développement urbain sur ces sites – qui correspond à un besoin de 160 millions d'euros.

Lors de l'écriture de ce rapport, nous n'avons pas eu accès à des données sur le suivi de ces financements.

Le Plan d'Urgence Guyane

Le Plan d'Urgence Guyane répond en partie à ces besoins et prévoit d'investir 100 millions d'euros pour la première tranche du doublement de la RN1 entre Cayenne et Macouria et de la RN2 entre Cayenne et Matoury, puis de relancer des études d'une deuxième tranche du doublement de la RN1 (pour un montant des travaux estimés à 100 millions d'euros)⁽⁸¹⁶⁾. Le Plan prévoit également 100 millions d'euros pour les travaux de doublement du pont de Larivot.

Les objectifs du Schéma d'Aménagement Régional, SAR, 2016

Les objectifs du SAR 2016 préconisent de manière plus globale le « renforcement et le développement du maillage routier pour accroître les échanges de biens et personnes entre les 6 territoires de la Guyane et au sein de chacun d'entre eux. » ⁽¹⁷⁶⁾.

Les axes routiers conçus doivent prendre en compte les critères environnementaux et respecter la biodiversité, en particulier là où elle est la plus fragile et la mieux préservée :

- « Le choix des tracés routiers devra limiter les impacts sur le paysage, la biodiversité, les ressources et les risques »
- « Les nouvelles routes et les travaux ou aménagement sur des infrastructures routières existantes, dès lors qu'ils sont situés au sein d'espaces naturels à haute valeur patrimoniale ou de corridors écologiques, doivent être conçus et réalisés de façon à garantir la préservation des fonctions écologiques des espaces traversés »

Le Schéma d'Aménagement Régional recommande également une étude des possibilités de franchissement sur le Maroni, une concertation des populations des territoires dont la traversée est projetée lors des études d'impact, l'inclusion d'un volet environnemental, économique et socio-culturel au sein de ces études, et la construction d'infrastructures routières favorisant la circulation des espèces.

Focus sur le transport aérien

État des lieux du transport aérien en Guyane

L'aéroport international Félix-Éboué

L'aéroport Félix-Éboué (sur l'île de Cayenne) constitue la principale porte d'entrée en Guyane grâce à des connexions avec les Antilles, la France métropolitaine, le plateau des Guyanes, le Brésil et bientôt le Canada. En 2015, il avait accueilli 462 876 passagers.

Les échanges avec l'Hexagone sont en expansion

Selon l'Insee, les vols vers Paris représentent 60 % du trafic aérien total. La mise en service de plus gros porteurs à de prix plus attractifs ont permis une augmentation du nombre de passagers (+ 295 201 en 2016). Air France et Air Caraïbes se partagent le marché à hauteur de 61 % et 39 %.

Le trafic de passagers à destination des Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique) reste stable.

Le problème de l'accessibilité du transport aérien

Le prix des billets d'avion reste cher, voire inabordable pour une grande partie des Guyanais et des touristes qui souhaiteraient se rendre en Guyane.

Les vols en direction de la métropole sont généralement supérieurs à 1 000€ (aller-retour) comme les vols pour le Brésil, pourtant un pays voisin. Les vols intérieurs sont plus abordables (150 à 200€ l'aller-retour) mais excluent une grande partie de la population.

Un trafic intérieur stable

7 aérodromes permettent à la compagnie Air Guyane d'assurer des liaisons régulières avec les communes de Saint-Laurent-du-Maroni, Grand-Santi, Maripasoula, Saül, Saint-Georges, et bientôt Camopi. L'avion est d'ailleurs le seul moyen de rejoindre, depuis Cayenne, les villes de Maripasoula et Saül en un temps raisonnable.

Actuellement, les aérodromes de Saint-Georges et de Camopi ne sont pas ouverts ; celui de Saint Georges doit être mis aux normes, et celui de Camopi devrait ouvrir prochainement.

Il existe également des vols occasionnels en direction de Saint-Georges de l'Oyapock et de Camopi, essentiellement pour transporter des fonds vers les bureaux de poste. Le trafic intérieur de passagers augmente légèrement

(+ 1,5 %) et s'établit en 2016 à 44 500 passagers. Les trois quarts des passagers se rendent à Maripasoula.

Les liaisons aériennes intérieures permettent également le transport de marchandises, dont les volumes sont restés stables en 2016 (4 480 tonnes).

Des lignes régionales américaines en développement

Au total en 2016, près de 42 000 passagers ont volé entre la Guyane et une destination en Amérique. En 2015, l'arrivée de la compagnie Azul a permis le développement des vols vers Belém au Brésil (+92 % par rapport à 2015). La reprise de la desserte de Fortaleza (2016) a également contribué à augmenter le nombre de vols vers le Brésil.

En 2015, l'aéroport international de Cayenne avait accueilli 462 876 passagers.

60 % du trafic aérien est à destination de Paris.

Air Guyane dessert 7 aérodromes.

En 2016, 44 500 passagers avaient emprunté des lignes intérieures.

Depuis l'arrêt des dessertes de Suriname Airways, il faut 2 à 3 escales pour rejoindre la Guyane au Suriname.

La compagnie Surinam Airways, qui desservait Belém et Paramaribo, avait connu une augmentation du trafic de passagers de 13 %, due essentiellement à la destination Belém (+ 22 %) ⁸¹⁷. Depuis, la ligne a été suspendue par l'opérateur et il faut aujourd'hui 2 à 3 escales pour rejoindre le Suriname depuis Cayenne.

De nouvelles dessertes

L'arrivée de la compagnie *low cost* Norwegian est très attendue. La compagnie aérienne assurera des lignes directes avec la Martinique, la Guadeloupe et Montréal.

À part Paris et bientôt Montréal, l'aéroport international de Cayenne dessert peu de hubs américains et européens. Il n'y a pas, par exemple, de vols directs pour Rio ou Sao Paulo, ni pour d'autres grandes capitales européennes.

Objectifs de développement des aéroports

Le Schéma d'Aménagement Régional propose les axes de développement suivants ⁸¹⁸ :

- **Renforcement des capacités de l'aéroport Felix Éboué** : accroissement des trafics sur les moyennes et longues distances ;
- **Développement des liaisons aériennes** et l'éventuel déplacement de l'aérodrome de Saint-Laurent-du-Maroni – aujourd'hui cerné par l'urbanisation ;
- **Confortement des aérodromes** de Saint-Laurent, Maripasoula, Saint-Georges, Saül, Grand Santi et Camopi ;
- **Création de nouvelles lignes aériennes** (ex. Cayenne-Camopi via Saint-Georges) ;
- Ouverture de **lignes régionales** vers le Suriname ou le Brésil.

Objectifs de développement des hélicoptères

Le Schéma d'Aménagement Régional propose les axes de développement suivants ⁸¹⁹ :

- Création d'hélicoptères à Papaïchton, Antecume Pata et Trois Sauts ;
- Réhabilitation des hélicoptères de Ouanary et Saint-Élie dans un contexte de sécurité sanitaire.
-

Un exemple de l'opportunité d'investir dans un aéroport international : L'aéroport international de la Réunion

L'aéroport international de la Réunion, Roland-Garros, est le 16^e aéroport de France et le 16^e aéroport d'Afrique.

Il accueille près de 2,3 millions de voyageurs par an (contre 462 876 passagers à l'aéroport de Cayenne en 2015) pour une population de 843 617 habitants (soit près de 3 fois la population guyanaise). La majorité de ses vols sont aujourd'hui (comme en Guyane) vers la métropole (57 % des vols).

L'aéroport international Roland-Garros a prévu un investissement de 180 millions d'euros sur 6 ans.

Avec 16 destinations desservies aujourd'hui, l'objectif est d'en compter 40 en 2025.

Une augmentation de 10% de la connectivité créerait une hausse de 0,5% du PIB 100 000 passagers supplémentaires créeraient 500 emplois (directs et indirects)

Les acteurs du projet estiment à 0,5 % de PIB l'effet de 10 % d'augmentation de la connectivité (des destinations).

Ils estiment également que 100 000 passagers supplémentaires créent 100 emplois directs et 400 emplois indirects.

Les investissements nécessaires pour le développement de l'aéroport de Cayenne et de la diversification de ses destinations pourraient, en théorie, avoir des impacts positifs similaires. Toutefois, dans un tel projet des questions environnementales se posent. Le développement de certains secteurs d'activité, le tourisme récepteur notamment, sont directement liés au développement du trafic aérien (international et intérieur).

Focus sur le transport fluvial

Près de 20 000 habitants vivent près des rives des différents fleuves.

Le désenclavement des zones isolées est un défi important. Pour cela, le PGDT (Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane) prévoit de « privilégier [les] dessertes fluviales et aériennes »⁸²⁰. Cela représente un fort enjeu pour l'aménagement des infrastructures fluviales et pour les transports de marchandises, de voyageurs ou même scolaires (3 000 élèves pris en charge quotidiennement).

De la même manière, l'un des objectifs stratégiques du CPER 2015-2020 est de remplacer le bac *La Gabrielle*, qui assure la liaison fluviale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina par un « bac aux capacités d'emport plus importantes. »⁸²¹

Un manque de statut pour catégoriser les voies navigables

Le Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane de 2013 affirmait : « Aucun des cours et plans d'eau de Guyane n'est officiellement considéré comme navigable, dans la mesure où les fortes variations saisonnières empêchent d'en déterminer un gabarit-type. Pour cette raison, les principaux cours d'eau de Guyane ne peuvent faire l'objet d'aménagement puisque les autorités locales ne bénéficient pas des aides nécessaires pour l'amélioration de leur navigabilité. Néanmoins, compte tenu du caractère structurant du Maroni et de l'Oyapock, la navigation y est autorisée et fortement pratiquée. »⁸²²

Depuis, la « navigabilité » des fleuves de Guyane » a été reconnue par la DEAL : « bien qu'ils ne soient inscrits dans aucune classe de gabarit de la nomenclature des voies navigables, cela n'empêche pas leur navigabilité »⁸²³.

20 000 personnes vivent près des fleuves.

3 000 élèves prennent la pirogue pour se rendre à l'école.

Les 112 000 km de cours d'eau de Guyane ne sont pas classés comme tels mais sont reconnus comme étant navigables – dans un contexte où 7 communes sur 10 ne sont accessibles que par les fleuves ou par voie aérienne.

Les principaux enjeux du réseau routier

L'état des routes : les infrastructures majeures n'ont pas une qualité conforme aux normes internationales et sont, sur des pans entiers, non couvertes par le réseau, posant des problèmes de sécurité.

L'homogénéité du réseau : la faible densité de peuplement et l'hétérogénéité des zones (zones vierges, concentrations urbaines) constituent un défi majeur, surtout dans le cadre d'une uniformité des normes routières.

Une réponse adaptée à la croissance démographique : la croissance démographique va entraîner une augmentation de la demande de transports en commun et de trafic routier.

L'utilisation des secteurs porteurs comme leviers de l'économie : la présence du Centre Spatial Guyanais, formidable moteur économique de la Guyane, est en même temps une contrainte du fait des mesures de sécurité que son activité nécessite (ex : contournement de la zone par le réseau routier, interdiction de la pêche ou des survols pendant les lancements, etc.).

Le contrôle du développement des infrastructures routières, notamment en vue de protéger le

patrimoine naturel et la biodiversité (ex. : assurer des couloirs écologiques lors de la planification de nouvelles infrastructures).

L'urbanisation informelle génère des voiries publiques sans statut qui constituent cependant une part importante des dessertes à assurer. Ces voiries manquent de financement pour les mettre aux normes et assurer la sécurité des utilisateurs.

Un territoire difficile à aménager

La Guyane est couverte à près de 95 % de forêt amazonienne, ce qui rend difficiles la construction, l'aménagement et l'entretien d'infrastructures.

Cette difficulté conduit à une infrastructure organisée autour d'axes uniques pour relier les communes accessibles au réseau routier.

Le territoire guyanais n'est pas homogène (forêt, fleuves, savanes).

Les infrastructures de transports y sont ainsi adaptées, utilisant tous les moyens à disposition (pirogue, avion, piste forestière).

Malgré les infrastructures déjà existantes, le désenclavement des réseaux routiers (souvent engorgés sur le littoral, qui regroupe près de 50 % de la population) et l'accroissement des échanges avec les pays voisins demeurent des défis majeurs pour accompagner les besoins de la population grandissante.

Les acteurs du projet estiment à +0,5 % de PIB l'effet de 10 % d'augmentation de la connectivité (des destinations).

Pistes de réflexion autour du transport et de la mobilité en Guyane

De nombreux projets et réflexions sont menés par les acteurs locaux, nationaux et européens afin de d'améliorer la situation des transports en Guyane.

Nous listons certaines d'entre elles ci-dessous, ainsi que des statistiques. Toutefois, ces chiffres sont des estimations car les informations portant sur les coûts réels ne sont pas accessibles ou n'ont pas encore été affinés par acteurs.

Améliorer la navigabilité des cours d'eau

En Guyane, les cours d'eau sont nombreux et traversent tout le territoire. Le recensement et l'aménagement des voies fluviales navigables permettrait de désengorger les axes routiers principaux et de desservir les communes enclavées.

- Coût : cette mesure est estimée à environ 1 millions d'euros ;
- Impacts : la diminution du coût de la mobilité, le désenclavement des communes isolées ;
- Source : programme de mesures - bassin de Guyane.

Développer l'offre de véhicules propres

Favoriser l'importation de véhicules électriques grâce aux incitations économiques du gouvernement, et le développement de transports en commun bas carbone en lien avec les acteurs concepteurs et producteurs de technologies propres, ferait de la Guyane un pôle dynamique en la matière.

- Coût : pour mener une politique efficace et incluant des incitations du gouvernement, le coût est estimé à 36 millions d'euros ;
- Impacts : amélioration des options de mobilité des voyageurs, amélioration de la qualité de vie grâce à la réduction de la pollution atmosphérique, augmentation des échanges commerciaux ;
- Sources : le plan FEDER-FSE, qui prévoit 44,6 millions d'euros (ERDF, programme FEDER) d'investissement pour la catégorie « soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs ».

Améliorer les conditions de navigation fluviale et de déplacement par voie aérienne

Rendre plus facile la mobilité des populations reculées en construisant des lignes aériennes court-courrier et en aménageant les berges de certaines parties des fleuves traversant le territoire.

- Coût : Le PGTD (Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane) préconise d'investir 22,5 millions d'euros dans l'amélioration des transports aériens ;
- Impacts : amélioration des moyens de transport pour les communes isolées, facilitation de l'accès des pirogues aux communes difficilement desservies par les routes.

Les préconisations en matière d'investissements prévus :

- **52,1 millions d'euros** (ERDF, programme FEDER)
- **22,5 millions d'euros** PGTD 2013-2025
- Sources : le fonds FEDER, stratégie UE 2020, le programme de mesures - bassin de Guyane, les assises de l'Outre-mer.

Favoriser la diversification des lieux d'implantation des entreprises et entrepôts, et compenser les surcoûts liés aux transports pour faciliter l'accès des entreprises au fret

Via la construction d'entrepôts stratégiques par leur emplacement, en « kits » rapides à construire et implantés partout sur le territoire pour donner un accès optimisé aux marchandises aux communes les plus reculées.

- Coût : selon le PGTD (Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane), le coût de la « création de plateformes logistiques en Guyane » serait au total de 60 millions d'euros ;
- Impact : désengorgement du réseau routier, diminution du coût des transports, augmentation des échanges commerciaux ;
- Source : le PGTD 2013-2025, action n°34 « création de plateformes logistiques en Guyane », le fonds FEDER.

Établir une cartographie et statut juridique de toutes les voiries, en particulier pour évaluer, cartographier et clarifier les besoins d'investissements, de réfection et d'entretien des voiries dites « sans statut »

Créer une plateforme en ligne, en présentant une cartographie des chemins existant en Guyane pour permettre aux commerçants de mieux prévoir leurs parcours d'approvisionnement et de distribution. La plateforme permettrait aussi une mise en contact entre professionnels pour mutualiser les transports de marchandises.

- Coût : le coût estimé pour ce projet est de près de 200 000 € ;
- Impact : Réduction du coût du transport, désengorgement des axes routiers ;
- Source : PGTD 2013-2025.

Prévoir un fonds pour l'innovation dans le secteur des transports permettant de développer une mobilité durable soucieuse des problématiques environnementales

- Investissement : le programme d'investissement a prévu un fonds de 21,7 millions d'euros pour l'innovation ; rapporté au prorata de la part du secteur des transports dans le PIB, on estime qu'un total de 1,08 millions d'euros pourraient être investis dans cette démarche ;
- Source : le fonds FEDER.

Construire des bandes cyclables (non séparé de la route) en ville, longeant les axes principaux, et en dehors des axes, dans les zones plus rurales, le long de chemins plus difficilement accessibles en voiture⁸²⁴.

- Coût : le prix moyen pour 1 km de bande cyclable près des axes est de 80 000€ HT, et celui d'1 km de piste cyclable est de 320 000 € HT ;
- Impact : développement d'un mode de transport alternatif à la solution de véhicule motorisé actuelle, désengorgement des axes, amélioration des mesures de sécurité pour les cyclistes.

Distribuer des gilets réfléchissants aux écoliers qui, nombreux, longent les routes pour aller et revenir de l'école. Un trajet périlleux vu le manque de trottoirs, d'éclairage des routes et d'une zone protégée pour les piétons. Des gilets réfléchissants permettraient, *a minima*, d'augmenter leur visibilité, surtout de nuit, auprès des immobilistes. Cette initiative est évaluée entre 20 000 € et 50 000 €.

Abréviations

- **HT** : Hors Taxes
 - **PGTD** : Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane
-



Eau et assainissement

La Guyane abrite la 3^e réserve d'eau douce par habitant au monde et possède 112 000 km de cours d'eau. Ses ressources en eau potable sont de 600 000 m³ par an et par habitant, contre 3 000 m³ par an et par habitant en France métropolitaine.

Pourtant, 15 % de la population n'a pas accès à l'eau potable, soit près de 42 000 personnes. 6 communes sur 22 ont des installations ne satisfaisant plus aux normes de qualité.

En Guyane, 1 masse d'eau sur 7 serait contaminée à cause de l'orpaillage illégal.

Les chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guyane

Ressources hydrauliques

- La Guyane possède la **3^e plus grande réserve d'eau douce par habitant** au monde (en m³/ habitant/an)
- Le réseau hydrographique est d'environ **112 000 km** (soit plus de 16 fois le Nil) (IEDOM)
- La ressource en eau douce disponible est de l'ordre de **600 000 m³/an** par habitant (contre **3 000 m³ / an** par habitant en France métropolitaine)
- L'eau potable provient à **98 %** d'eaux de surface (alors que 60 % de l'eau potable en France métropolitaine est d'origine souterraine)

Principal acteur du secteur

- La SGDE (Société Guyanaise Des Eaux) gère plus de **1 620 km** de canalisations. L'Hexagone en compte plus de **850 000 km**

Accès à l'eau potable

- **15 %** de la population n'est pas raccordée à un réseau d'eau potable, soit près de **42 000** personnes

Répartition de la consommation d'eau potable

- **68 %** de la consommation d'eau potable est concentrée dans la CACL (zone littorale)
- **14 %** dans la commune de Kourou
- **10 %** à Saint-Laurent-du-Maroni.
- Le reste des communes comptent pour environ **8 %** de la consommation totale

Capacité et coût de traitement

- Les équipements de la Guyane permettent de traiter **160 677 EH** (Équivalent Habitants) en eau potable, pour une population totale de 280 000 habitants
- **18 communes** sur 22 sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif
- Dans la zone de Saint-Laurent-du-Maroni, le coût de traitement par m³ d'eau est de **1,48 €**, contre **2,19 €/m³** près de la commune de Sinnamary, montrant de grandes variations de coûts⁸²⁵

La dégradation des ressources due à l'orpillage illégal

- **120** masses d'eau, sur les 840 suivies par l'Office de l'Eau de Guyane seraient dégradées par l'orpillage illégal.

État des lieux et contexte de l'eau et de l'assainissement en Guyane

Situation hydrique

Avec un réseau hydrographique d'environ 112 000 km pour les seuls principaux cours d'eau, et une bande littorale de 350 km, l'eau représente un patrimoine naturel d'une grande richesse en Guyane (IEDOM).

La ressource en eau douce disponible est de l'ordre de 600 000 m³ par an et par habitant (contre 3 000 m³ en métropole).

Situation hydrique

La situation climatique

La région enregistre des précipitations comprises entre 2 000 mm et 4 000 mm par an et se caractérise par l'alternance d'une saison sèche de juillet à mi-décembre et de 2 saisons des pluies de mi-décembre à février et d'avril à juin, entrecoupées du petit été de mars.

Les infrastructures, la distribution et la consommation d'eau

Les ressources en eau potable proviennent à 98 % d'eaux de surface (contre 60 % de l'eau potable en France métropolitaine qui est d'origine souterraine). Elle s'organise autour de 73 captages d'eau dont 25 captages d'eau de surface alimentant les villes les plus importantes, et 48 forages captant l'eau souterraine à destination des communes plus petites et des villages.

La distribution est gérée par la SGDE (Société Guyanaise Des Eaux), qui gère plus de 1 620 km de canalisations. Les coûts du traitement de l'eau varient d'une zone à l'autre. Par exemple, autour de Saint-Laurent-du-Maroni, le coût de traitement par m³ d'eau est de 1,48 €, contre 2,19 €/m³ près de la commune de Sinnamary⁸²⁶.

La répartition de la distribution d'eau

La consommation d'eau se concentre autour de 3 zones en Guyane. En 2015, 68 % de la consommation est concentrée dans la CACL, 14 % dans la commune de Kourou et 10 % à Saint-Laurent-du-Maroni⁸²⁷. Le reste des communes comptent pour environ 8 % de la consommation totale.

Source : Société Guyanaise Des Eaux (SGDE)

(*) Clients desservis en eau dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de gérance.

La Guyane abrite la 3^e ressource d'eau potable par habitant, une ressource (par habitant) 200 fois supérieure à l'Hexagone.

Les coûts du traitement de l'eau peuvent varier du simple au double selon la zone.

	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Volumes consommés (millions de m ³)	11,3	11,2	11,8	11,9	12,2	2,5%
Taux de rendement	101,6%	103,1%	100,1%	98,6%	77,8%	-21,1%
Nombre de clients Eau (*)	46 612	56 192	58 877	60 645	62 875	3,7%
Nombre de clients assainissement	26 997	29 013	31 502	32 897	34 871	6,0%

L'opportunité des énergies renouvelables

L'énergie hydraulique est l'une des principales sources de production d'électricité en Guyane.

En effet, en 2017, 61% de la production d'électricité de la Guyane provient de ressources renouvelables⁸²⁸, majoritairement hydrauliques – contre 18,4 % en France métropolitaine.

Les principales installations sont⁸²⁹ :

- Le barrage de **Petit Saut** (113,6 MW installés) ;
- La centrale de **Saut Maman Valentin** sur la Mana, un dispositif fil de l'eau qui dispose d'une faible capacité de stockage et d'une capacité de production qui varie en fonction des contraintes d'étiage ou de crue (2,5 MW en moyenne pour 5,4 MW installés).
- La centrale au fil de l'eau de **Saut Maripa** à Saint-Georges de l'Oyapock a une puissance installée de 1,1 MW.

Il existe également des microcentrales, projets à petite échelle, comme celle des Nouragues : 15 kW, où un premier prototype d'hydroliennes fluviales qui utilisent le courant des cours d'eau a été installé en mai 2013⁽⁸³⁰⁾ à Camopi, et aussi sur l'Oyapock (10 kW par la société HydroQuest) et de nouveaux projets seraient en cours de développement (par la société Voltalia).

61% de la production d'électricité en Guyane provient de ressources renouvelables, notamment hydrauliques.

Les principaux plans d'aménagement, les acteurs de l'eau et de l'assainissement en Guyane

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est le principal outil de mise en œuvre de la politique dans le domaine de l'eau, il est élaboré par le Comité de bassin de la Guyane⁸³¹.

L'organe exécutif du Comité du bassin de Guyane, l'Office de l'Eau de la Guyane (OEG), assure les missions de connaissance, d'étude et de suivi des ressources en eau et milieux aquatiques, ainsi que le conseil et l'assistance technique au maître d'ouvrage. Il est également en charge du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), qui fixe les priorités de financement des projets du territoire. Il s'inscrit à la fois dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et de la réglementation définie par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et les objectifs du SDAGE.

La SGDE gère plus de 1 620 km de canalisations qui assurent le transport quotidien de 29 775 m³ d'eau.

Depuis 1978, 18 communes de Guyane (représentant 99 % de la population) ont délégué la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable à la Société Guyanaise des Eaux (SGDE), soit en gérance soit par contrat d'affermage.

Entrepreneurs locaux

Des entreprises locales interviennent dans cette activité. Par exemple, la société NBC intervient sur les sujets de l'analyse des eaux usées et de la récupération de l'eau de pluie dans les zones isolées.

L'office de l'eau escompte la mise en route, début 2019, de la future station de Saint-Laurent-du-Maroni (40 000 équivalent-habitants), et cherche encore à valoriser les déchets issus des vidanges et de l'assainissement.

Les principaux enjeux en matière d'eau et d'assainissement en Guyane

15 % des Guyanais n'ont pas accès à l'eau potable

Les estimations portent à 15 % de la population, soit près de 42 000 personnes, le nombre d'habitants non raccordés à un réseau d'eau potable. (Les estimations de l'IEDOM portaient le nombre de personnes affectées à 30 000 pour une population totale de 262 000, les 42 000 personnes sans accès à l'eau estimées ici sur la base du dernier recensement d'une population de 280 000).

Certaines communes disposent d'une installation de traitement des eaux, mais la vétusté de certaines entraîne des dégâts matériels et peut bloquer l'accès à l'eau.

Les communes du littoral, quant à elles, puisent leur eau dans les fleuves alentours avant de la traiter. Certaines villes du Maroni et de l'Oyapock utilisent plutôt des micro-forages, tandis que plusieurs hameaux ne disposent d'aucun système d'adduction d'eau ou de traitement et consomment l'eau de pluie ou directement l'eau des cours d'eau.

Le manque d'accès à l'eau potable dans les zones isolées

Six communes (Camopi, Papaïchton, Apatou, Mana, Iracoubo et Roura) sont dotées d'infrastructures de captage qui ne répondent plus aux normes de qualité.

Dans une interview en mars 2018, Myriam Inimod, Directrice adjointe de l'Office de l'eau commentait ainsi : « Sur le littoral, on a augmenté la capacité de captage, de stockage et de distribution, par exemple avec l'usine de Matiti et en construisant des réservoirs. Mais il y a toujours une problématique sur les capacités de production dans les communes isolées⁸³². »

L'augmentation des capacités des centrales de traitement

Les équipements de la Guyane permettent de traiter 160 677 EH (Équivalent Habitants), ce qui représente un défi majeur au vu d'une population de 280 000 habitants.

La saisonnalité des pluies

Lors des saisons des pluies, le fort coefficient de dilution pallie le défaut d'équipement mais, en saison sèche, les niveaux de pollution des eaux peuvent être significatifs.

15 % de la population, soit près de 42 000 personnes, n'auraient pas accès à l'eau potable.

Le réseau existant permet de traiter 160 677 équivalent habitants (EH), sur une population totale de 280 000 personnes.

6 communes sur 22 ont des installations qui ne répondent plus aux normes de qualité.

18 communes sur 22 sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif.

La dégradation des masses d'eau due à l'orpaillage illégal

La dégradation des ressources par l'orpaillage illégal est également un enjeu pour la maintenance du système hydrographique de la Guyane. En effet, sur les 840 masses d'eau suivies par l'Office de l'eau de Guyane, 120 masses d'eau sont dégradées par l'orpaillage illégal.

120 masses d'eau
sur 840 sont dégradées
par l'orpaillage illégal.

Aux problèmes d'infrastructures s'ajoutent donc des problématiques particulières dues à la présence de l'orpaillage illégal et du problème de la gestion des déchets, surtout dans les zones isolées.

Un article de la presse locale datant de novembre 2017 illustre ainsi la situation :

« Sur le Haut Maroni, les villageois de Twenké sont régulièrement confrontés à des problèmes d'eau potable.

Les pannes sont fréquentes mais auparavant, il y avait une autre solution pour parer au manque d'eau potable : les Amérindiens se rendaient sur une crique située juste en face de Twenké de l'autre côté de la rive au Suriname. C'est désormais impossible car le site est occupé par [des ravitailleurs de] chercheurs d'or illégaux installés sur le Tampok ou le Haut Maroni. L'ancienne crique est aujourd'hui envahie de poubelles et de déchets en tout genre »⁸³³.

Les risques naturels

Les risques naturels comme les inondations sont surveillés de près en Guyane. Le territoire connaît en effet de fortes précipitations (les précipitations annuelles sont en moyenne comprises entre 2 000 mm et 4 000 mm) et une moyenne de 188 jours de pluie sur le territoire ⁸³⁴.

On estime ainsi à plus de 72 % la part de la population guyanaise concernée par au moins un risque naturel avéré⁸³⁵.

À ce jour, 9 communes ont un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) approuvé : Awala-Yalimapo, Cayenne, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, et Sinnamary.

La dégradation écologique et sanitaire d'une partie des systèmes hydrographiques guyanais.

La Guyane accuse un retard important en matière d'assainissement collectif, la capacité de traitement des stations existantes étant inférieure aux besoins identifiés pour le traitement des eaux usées collectées. 18 communes sur 22 sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif.

Des infrastructures qui ne répondent pas aux besoins démographiques

La Guyane compte au total 69 équipements d'assainissement des eaux usées, comprenant stations d'épuration et lagunes. La grande majorité de ces équipements sont situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre de Guyane (CACL) avec 53 équipements, et le reste se répartit à peu près équitablement dans les autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire.

Le Plan Assainissement Guyane (PAGUY)

Le Plan Assainissement Guyane détermine les priorités en matière de politique régionale d'assainissement collectif sur la période 2014-2018 et est suivi par l'OEG (Office de l'Eau de la Guyane) et la Police de l'eau.

10 communes sur les 18 équipées d'un réseau d'assainissement collectif ont opté pour l'affermage et les 8 autres pour une gestion en régie directe.

Les eaux usées traitées sont les eaux usées et les eaux de pluie. Certaines agglomérations de plus de 2 000 habitants ne sont pas équipées d'ouvrage d'épuration.

Pour pallier ce manque d'accès à l'eau potable, la CACL a commencé à mettre en place des bornes fontaines. Les bornes fonctionnent grâce à une carte rechargeable. Les habitants peuvent recharger leur carte et se servir en eau⁸³⁶.

Les priorités mises en avant par le Plan État-Région 2015-2020

Le Contrat de Plan État-Région Guyane 2015-2020 liste des actions prioritaires à mener. Nous en listons une partie ci-dessous⁽¹⁶⁶⁾ :

- **Augmenter la capacité de traitement de l'eau** en Guyane en favorisant l'implantation de nouveaux acteurs sur le territoire – actuellement, la SGDE (Société Guyanaise des Eaux) est en charge de la majorité des canalisations d'eau ;
- **Maximiser l'opportunité des barrages hydrauliques au fil de l'eau** pour créer de l'énergie renouvelable localement. Les enjeux traités ici sont relatifs au manque d'accès à l'électricité dans les communes isolées ;
- **Considérer l'augmentation des tarifs d'accès à l'eau par les sites industriels** (selon les revenus de l'activité) et utiliser les recettes ainsi générées pour le financement de la maintenance des installations existantes ;
- **Favoriser l'implantation de porteurs de projets** proposant des technologies de traitement des eaux innovantes et à bas coûts, notamment pour les communes isolées (de nombreux acteurs français et étrangers proposent des technologies intéressantes).

Autres références et articles

- « [Les atouts de l'outre-mer au travers de son environnement et de son patrimoine culturel](#) », De l'eau pure venue de Guyane, Public Sénat, émission du 23 novembre 2017

Abréviations :

- **EH** : Équivalent Habitants
 - **SGDE** : Société Guyanaise Des Eaux
 - **CACL** : Communauté d'Agglomération du Centre de Guyane
 - **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 - **OEG** : Office de l'Eau de la Guyane
 - **IEDOM** : Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer
 - **EPCI** : Établissements Publics de Coopération Intercommunale
 - **PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'inondation
 - **PAGUY** : Le Plan Assainissement Guyane
 - **ETP** : Équivalent Temps Plein
-



Le Plan d'Urgence et les principaux plans d'investissements et de financement en Guyane

Les principaux programmes de développement et d'investissements en Guyane

Le Plan d'Urgence Guyane⁸³⁷

- **1,085 milliard d'euros**

Dont :

- **400 M€** alloués à l'éducation
- **90 M€** alloués à la santé et au handicap
- **60 M€** alloués à la justice et à la sécurité
- **4,2 M€** d'aides aux agriculteurs, en plus de **2 M€** de financement de la BRED
- **3,5 M€** alloués au secteur de la pêche

Principaux programmes de développement et de financements

- **574 M€** : budget du Plan Pluriannuel d'Investissements 2017-2021

- **277,7 M€** : Contrat Plan État-Région 2015 – 2020
- **173,5 M€** : Plan de Développement Rural de la Guyane, 2014-2020
- **53 M€** (dont 45 M€ de plan de compensation des surcoûts) du fonds FEAMP pour la pêche et les activités maritimes

- **607,8 M€** : programmes FEDER, FSE, FEADER, IEJ dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, sur la période 2015-2020 (CPER)
Dont :
 - **392 M€** pour le fonds FEDER – FSE
 - **107,44 M€** pour le fonds FEADER

- **403 M€** engagés par l'AFD pour la période 2010 -2016
- **38,5 M€** engagés par le CNES sur la période 2014-2020

- **40,7 M€** ont été engagés en septembre 2018 par le gouvernement dans le cadre du développement du Très Haut Débit en France⁸³⁸.
- **110,2 M€** sur 7 ans (2015-2022) : investissements prévu dans le cadre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane)

Le Plan d'Urgence Guyane

Le Plan d'Urgence débloqué par l'État français (1,085 milliard d'euros) est destiné à financer certains des besoins de rattrapage dans les infrastructures et services publics les plus importants pour la population guyanaise (90 millions d'euros ont été alloués pour la santé, 400 millions d'euros pour l'éducation). Il comporte aussi des subventions exceptionnelles octroyées à la CTG pour le soutien aux collectivités locales (112 millions d'euros), ainsi que le financement de remboursement de dettes de certains organismes publics (20 millions d'euros pour le remboursement des dettes fournisseurs de l'hôpital de Cayenne).

Les financements du Plan d'Urgence, à la date de publication de cette étude, se répartissent comme suit⁸³⁹ :

- **199 millions d'euros mis en œuvre**
- **718,4 millions d'euros engagés**

Soutien aux collectivités locales : 112 millions d'euros mis en œuvre

- **3 mesures mises en œuvre, à hauteur de 112 M€** incluant :
 - **53 M€** octroyés à la CTG : transformation en subvention du prêt de l'AFD et de la CDC
 - **50 M€**, dont 36 M€ de subvention exceptionnelle) au titre de la compensation du RSA
 - **9 M€** : de compensation pour le transfert aux communes de la part du produit de l'Octroi de Mer

Économie : 53 millions d'euros mis en œuvre

- **1 mesure mise en œuvre** :
 - **53 M€** : versement d'une avance de trésorerie à la CTG
- **2 mesures engagées, non chiffrées**

Sécurité et justice : 500 000 € mis en œuvre et 78,1 millions d'euros engagés

- **1 mesure mise en œuvre** :
 - **500 000 €** dans la lutte contre la pêche illégale aux frontières est et ouest
- **3 mesures engagées** :
 - **50 M€** : pour la construction d'un centre pénitentiaire
 - **18,5 M€** : pour un escadron de gendarmes mobiles
 - **9,6 M€** : renforcement des équipes de gendarmes
- **8 engagements non chiffrés**

Éducation : 3 millions d'euros mis en œuvre et 400 millions d'euros engagés

- **1 mesure mise en œuvre**
 - **3 M€** pour le doublement des intervenants en langue maternelle dans les écoles
- **2 mesures engagées**
 - **150 M€ (15 M€ sur 10 ans)** pour la construction d'écoles dans les communes
 - **250 M€ sur 5 ans** pour la construction de collèges et de lycées

Santé : 30 millions d'euros mis en œuvre et 60 millions d'euros engagés

- **2 mesures mises en œuvre**
 - **25 M€** : Budget d'investissement pour le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG)
 - **5 M€** : plan exceptionnel pour les politiques du handicap
- **1 mesure engagée** :
 - **60 M€** pour le Centre Hospitalier de Cayenne, dont 40 M€ pour sa modernisation

Aménagements et équipement : 172,5 millions d'euros engagés, via le CPER

- **3 mesures engagées**
 - **172,5 M€**, via le Contrat Plan État-Région (CPER), pour le pont du Larivot et le doublement de la RN1 et RN2

Foncier :

- **1 mesure engagée**, non chiffrée
 - La cession de **250 000 ha** à la CTG et aux collectivités à titre gratuit

Éducation routière

- **5 mesures engagées**, non chiffrées

Communautés amérindiennes et Bushinengés

- **1 mesure engagée**, sans financement nécessaire :
 - La cession de **400 000 ha** aux peuples autochtones à titre gratuit

Architecture : 144 000 €

- **144 000 €** pour la formation des élus et des équipes municipales
- **6 autres mesures** dont l'état d'avancement et le financement ne sont pas spécifiés

Tourisme : 500 000 € mis en œuvre

- **1 mesure mise en œuvre** : La mise en œuvre d'un plan exceptionnel de **500 000 €**
- **6 mesures engagées (mais non chiffrées)**, incluant, entre autres :
 - La levée des freins à l'entrée des touristes et mise en place de mesures dérogatoires pour les croisiéristes
 - La suppression de la surcharge carburant
 - La création d'un lycée hôtelier
 - La demande d'application effective des arrêtés interministériels sur les visas de tourisme

Pêche : 3,5 millions d'euros engagés

- **1 mesure engagée** :
 - **3,5 M€** d'aides aux pêcheurs, via les aides du FEAMP

Agriculture : 4,2 millions d'euros engagés

- **1 mesure engagée** :
 - **4,2 M€** d'aides aux agriculteurs

Filière bois

- **1 mesure engagée**, « sans financement nécessaire »

Énergie

- **6 mesures mises en œuvre**, « sans financement nécessaire »

Principaux programmes de développement et de financement

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)⁸⁴⁰

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR 2016) ne fait pas de projets d'investissements mais détermine les grands enjeux et les priorités pour le développement de la Guyane. Il a pour objectifs, entre autres, de « rendre les infrastructures et services accessibles au plus grand nombre (eau potable, assainissement, électricité, numérique, accès aux soins, formation et équipements de proximité) », et de « créer les conditions d'un développement économique endogène (valorisation des ressources locales comme le bois ou l'or, accompagnement des secteurs de l'agriculture, BTP ou de l'innovation technologique pour lesquels on observe une montée en puissance) ».

Le Contrat Plan État-Région Guyane 2015-2020⁸⁴¹

Un total de 277,7 millions d'euros a été alloué aux investissements dans la catégorie des « infrastructures et services collectifs de base, la vulnérabilité des territoires et des populations ». Pour cette catégorie, 7 objectifs stratégiques sont définis sur des thématiques telles que la prévention des risques naturels, la gestion et la valorisation des déchets, l'assainissement et l'eau, l'enseignement supérieur, les constructions scolaires, les infrastructures culturelles et les infrastructures sportives.

Dans ce cadre, 57,1 millions d'euros proviennent de l'État et 220,6 millions d'euros de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).

L'Opération d'Intérêt National (OIN)⁸⁴²

L'Opération d'Intérêt National a été confirmée par le décret n°2016-1736 du 14 décembre 2016. Ce projet est une opération d'urbanisme partenariale, déterminant le territoire guyanais comme prioritaire et faisant l'objet d'une attention spéciale de l'État pour le développement urbain et l'accélération de construction de logements et d'équipements « pour rattraper le retard de la Guyane ». Une subvention exceptionnelle de 2 millions d'euros prise sur la Ligne Budgétaire Unique (LBU) du ministère de l'Outre-mer a été versée à l'Établissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane (EPFAG) pour commencer les études pré-opérationnelles et les acquisitions foncières. Le démarrage des travaux est prévu en 2020.

Le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG)⁸⁴³

Le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG) est doté de 173,5 millions d'euros pour la période 2014-2020, dont 112 millions d'euros de FEADER et 61,5 millions d'euros de contreparties nationales.

Les objectifs principaux du PDRG 2014-2020 sont :

- L'amélioration des **conditions de vie de la population des zones rurales** ;
- Le développement de la **production agricole** locale, afin d'améliorer **l'approvisionnement** alimentaire de ce territoire ;
- Et l'amélioration de la **performance économique des forêts** guyanaises, dans le cadre d'une gestion forestière durable.

Stratégie Europe 2020

La Guyane bénéficie de dotations de la Commission Européenne de plus de 607,8 millions d'euros pour la période 2015-2020 (programmes FEDER, FSE, FEADER, IEJ) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Cette dotation représente une augmentation de 25 % par rapport à l'ancien programme de 2007-2013.

Dans ce cadre, les financements suivants sont alloués (IEDOM 2017) :

Le fonds FEDER-FSE

- **392 M€** du fonds FEDER-FSE visent « à impulser un développement économique endogène, compétitif spécialisé et durable tout en promouvant la cohésion sociale du territoire ».

Dans ce cadre :

- **338 M€** sont alloués au titre du programme FEDER
- **54 M€** pour le FSE géré par la CTG (pour la formation, voir Axe 7 ci-dessous)
- L'État gère **90,4 millions d'euros de FSE** dont **7,4 M€ pour l'emploi** des jeunes au titre de l'Initiative Européenne pour la Jeunesse.

Ces fonds ont vocation à financer 10 axes :

- **86,6 M€** : Axe 1 : Recherche, innovation, PME
- **33,7 M€** : Axe 2 : réseaux services numériques
- **46,4 M€** : Axe 3 : efficacité numérique
- **67,5 M€** : Axe 4 : infrastructures de bases et équipements collectifs
- **10 M€** : Axe 5 : accueil dans les structures médico-sociales
- **30 M€** : Axe 6 : infrastructures d'éducation et de formation
- **54 M€** : Axe 7 : formation (FSE)
- **52 M€** : Axe 8 : surcoûts liés à l'ultra-périphéricité
- **13,6 M€** : Axe 9 et 10 : assistance technique

Le fonds FEADER

- **107,44 M€** visant à « garantir une production alimentaire viable, une gestion durable des ressources et un développement rural équilibré ».
- **42 types d'opérations** ont vocation à moderniser et renforcer l'agriculture, la filière forêt bois, et dynamiser les territoires ruraux.

Sont ainsi alloués :

- **41,5 M€** pour le secteur agricole
- **19,5 M€** pour le secteur forêt bois
- **35,77 M€** pour le secteur équipement public
- **10,67 M€** pour le LEADER (fonds de développement territorial).

Le fonds FEAMP 2014-2020 :

Le fonds FEAMP alloué à la Guyane est de 53 millions d'euros (dont 45 millions d'euros de plan de compensation des surcoûts). Il intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.

Le régime de compensation des surcoûts (PCS) est liés « aux handicaps structurels » des Régions Ultra Périphériques (RUP) – éloignement des sources d'approvisionnement, étroitesse du marché local, enclavement intérieur, concurrence des pays voisins d'appliquant pas les mêmes normes, etc. - et vise à les diminuer. Il est financé par le Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP)⁸⁴⁴.

Le Centre National des Études Spatiales (CNES)

Sur la période 2014-2020, le CNES consacrera 38,5 millions d'euros en faveur d'actions locales pour le développement économique et social de la Guyane.

Répartition des investissements du Programme Pluriannuel des investissements 2017-2021 ⁸⁴⁵

Le Programme Pluriannuel des Investissements 2017-2021 est de 574 millions d'euros – soit une hausse significative par rapport au programme 2016-2010 qui s'élevait à 280 millions d'euros. La répartition des investissements a été annoncée comme suit :

- **25 millions d'euros** seront alloués aux bâtiments administratifs ;
- 19,6 millions d'euros aux Casernes des Sapeurs-Pompiers du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ;
- **400 millions d'euros** à l'enseignement ;
- **20 millions d'euros** aux bâtiments de santé ;
- **10,4 millions d'euros** aux infrastructures aéroportuaires ;
- **99 millions d'euros** aux infrastructures routières.

Principaux financements des banques publiques et de développement

Investissements de la Banque Publique d'Investissement (BPI)

En 2016, la filiale de la Caisse des Dépôts a accompagné 200 entreprises pour un montant de financement public et privé de 81 millions d'euros.

Agence Française de Développement (AFD) ⁸⁴⁶

L'Agence Française de Développement (AFD) a financé 85 projets en Guyane depuis 10 ans, et elle a engagé 403 millions d'euros sur la période 2010-2016.

En 2015, l'AFD avait engagé à un total de 94 millions d'euros (dont 59,2 millions d'euros pour le secteur public ; 8,5 millions d'euros en prêt pour le compte de l'État, et 34,8 millions d'euros pour le secteur privé, à travers BPI France).

Les engagements de l'AFD en Guyane ont connu une forte progression, passant d'un total d'autorisations de près de 58 millions d'euros en 2010 à 110 millions d'euros en 2013⁸⁴⁷.



Particularités administratives et fiscales de la Guyane

Plus de 90 % de la forêt guyanaise appartient à l'État– soit la grande majorité du territoire.

La Guyane n'a pas de TVA mais un impôt spécifique : l'octroi de Mer.

Elle possède également un dispositif de défiscalisation particulier par rapport à la France métropolitaine.

L'organisation administrative de la Guyane

Une Collectivité Territoriale d'Outre-mer

La Guyane est une COM, c'est-à-dire une Collectivité Territoriale d'Outre-mer.

C'est également le cas de la Martinique.

À la suite d'une évolution institutionnelle, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est devenue une seule entité rassemblant les compétences auparavant distinctes du Conseil Général et du Conseil Régional depuis 2015.

Ce nouveau statut fait suite à la loi constitutionnelle de 2003 qui a donné la possibilité aux départements et régions d'Outre-mer de se doter d'une collectivité unique exerçant à la fois les compétences départementales et régionales.

La nouvelle organisation administrative, la CTG, a été mise en place le 18 décembre 2015.

Les Communautés de Communes

La Guyane compte 22 communes, réparties en 4 grandes Communautés de Communes :

- La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) ;
- La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) ;
- La Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG) ;
- La Communauté de Communes des Savanes (CCDS).
- Les Communautés les plus nombreuses sont la CACL (près de 50 % de la population) et la CCOG (près de 35 % de la population).

Les zones de droits d'usage collectifs

Le dispositif des Zones de Droits d'Usage Collectifs, de concessions et de cessions collectives (ZDUC) a été mis en place en 1987. Ce dispositif foncier a été mis en place à l'attention des « communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt ».

Il y a 27 zones de droits d'usage en Guyane : 15 ZDUC, 9 concessions, et 3 cessions collectives, créées par arrêtés préfectoraux. Les ZDUC couvrent près de 8 % du territoire et concernent 9 communes.

Sur ces 27 ZDUC, 3 ont été demandées par des communautés marronnes, et 24 (soit 88 % des zones) par des communautés amérindiennes⁸⁴⁸. Ces zones se retrouvent superposées à d'autres espaces juridiques (Parc Amazonien, Schéma d'Aménagement Régional), ce qui complexifie la gestion d'un certain nombre de territoires.

« Aujourd'hui cet outil [les ZDUC], dont l'objectif initial est de protéger les coutumes et modes de vie traditionnels des peuples autochtones, peut limiter les possibilités de développement économique, car n'autorisent que des activités dites de subsistance »⁽⁸⁴⁹⁾. (SAR, 2016)

En effet, le développement de certaines activités économiques (et constructions) y sont soumises à l'accord des chefs coutumiers.

Un projet de loi qui pourrait donner plus de flexibilité aux autorités guyanaises

Le gouvernement français a voté en Conseil des ministres le 29 avril 2018 une proposition de réforme de l'article 73 de la Constitution, qui devrait permettre l'adaptation de certaines lois en Guyane.

Cette proposition propose de revoir les articles 72, 73 et 74 de la Constitution qui régissent le statut des Outre-mer.

La modification de l'article 73 permettrait « dans un nombre limité de matières pouvant relever de la loi ou du règlement » aux collectivités locales de « fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire ». Une loi organique devra fixer les conditions d'application de cet article.

Particularités foncières :

L'État, propriétaire des terres

Une particularité en Guyane est que l'État y est propriétaire de 90 % du foncier, incluant les terres agricoles et la forêt guyanaise - tant les zones exploitées que protégées.

Particularités fiscales :

Particularités fiscales

La Guyane bénéficie d'un taux de TVA de 0 %⁸⁵⁰.

En outre, d'autres aides fiscales sont appliquées au territoire, à savoir :

Pour les particuliers :

- Réduction du barème de l'impôt sur le revenu (abattement de 40 %)
- Des dotations spécifiques concernant le logement social

« Le financement du logement social par l'État dans les départements d'outre-mer est intégré dans la Ligne budgétaire unique (LBU). Celle-ci est destinée à financer la construction de logements (locatifs ou en accession), la réhabilitation et l'amélioration de logements ainsi que des opérations diverses (foncier, études, etc.). En raison des niveaux élevés des besoins, les dotations de LBU, qui s'établissent depuis plusieurs années autour de 32 millions d'euros, ont été significativement renforcées en 2015 et 2016 par des "rallonges" budgétaires qui ont porté les montants à 49,4 millions d'euros en 2015 et 45,6 millions d'euros en 2016. Les crédits de paiement ont quant à eux augmenté (+1,4 %), pour atteindre 32,2 millions d'euros. » (IEDOM, Guyane 2016)

Pour les entreprises et les entrepreneurs :

- Aide à l'investissement dans les collectivités d'Outre-mer ;
- Exonération d'impôts sur les bénéfices et exonération d'impôts locaux (jusqu'au 31 décembre 2019 pour les entreprises implantées en Guyane)⁸⁵¹ ;
- Une réduction de taxe sur les salaires et un régime d'exonération de charges sociales (ex. exonérations en début d'activité, abattement d'assiette, régime spécial du micro-entrepreneur dans les DOM)⁸⁵².

Un impôt particulier : l'octroi de mer^{853 854}

L'octroi de mer est une imposition spécifique dans les départements d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion). Il s'agit de 2 dispositifs concernant les importations sur le territoire : l'octroi de mer externe (OME) et l'octroi de mer externe régional (OMER).

En moyenne, le taux d'octroi de mer externe est de 15 % et de 2.5 % pour l'octroi de mer externe Régional. Pour ces 2 dispositifs, le taux de cet impôt est décidé par la CTG.

L'octroi de mer a été créé afin d'assurer aux collectivités territoriales une fiscalité propre, et d'encourager la production industrielle locale. Il devrait être abrogé en 2020. Toutefois, certains acteurs pensent toutefois cette date peu réaliste et misent sur un report de la fin de l'octroi de mer à 2024.

Dispositifs particuliers

La SBA, Stratégie du Bon d'Achat

La SBA, *Small Business Act*, ou « Stratégie du Bon d'Achat », est un dispositif visant à favoriser les entreprises locales dans la commande publique.

Ce dispositif est aujourd'hui réservé aux territoires ultramarins et il est un dispositif expérimental – il pourrait être en contradiction avec les Directives européennes.

L'article 73 de la loi 2017-256 du 28 février 2017 indique ainsi qu'« à titre expérimental, et pour favoriser à moyen terme l'émergence de nouveaux opérateurs locaux susceptibles d'exercer pleinement leur libre accès à la commande publique [...], les acheteurs publics peuvent réserver jusqu'à un tiers de leurs marchés aux petites et moyennes entreprises locales ».

Le dispositif de la SBA est utilisé à La Réunion où les acteurs disent qu'il profite aux entreprises locales, car il « utilise la commande publique comme investissement dans l'économie locale ».

À la Réunion toujours, la SBA est joint au paiement par les commanditaires publics d'un acompte de 30 % aux entreprises, ce qui évoque en partie un problème courant également en Guyane, que sont les problèmes de trésorerie des PME et délais de paiements des commandes publiques.

En Guyane, la SBA reste un dispositif peu connu et peu utilisé des acteurs publics et économiques. Certains acteurs notent que les problèmes de trésorerie et délais de paiement semblent prévaloir sur l'importance de favoriser les entreprises locales.



Annexes



Méthodologie de l'analyse économique

Présentation de la méthodologie d'analyse économique

Une approche intersectorielle et une méthode input-output.

Une approche intersectorielle et une méthode input-output permettent d'analyser les interactions d'une économie.

La méthode input-output permet de mesurer les impacts d'un projet d'investissement sur l'ensemble d'une économie.

Elle repose sur l'analyse des transactions entre les différentes branches d'une économie. Pour chaque branche, on examine auprès de quelles autres branches de l'économie elle s'approvisionne pour produire.

Cette analyse permet de calculer des coefficients d'entraînement entre les secteurs, c'est-à-dire de quantifier combien un secteur achète de biens et services intermédiaires aux autres secteurs pour produire.

Cet outil permet in fine de calculer les effets de l'augmentation de la production dans un secteur, notamment sur la valeur ajoutée générée dans l'ensemble de l'économie et sur l'emploi.

La méthode des tableaux entrées-sorties

La méthode utilisée dans cette étude pour évaluer le potentiel économique de la Guyane repose sur le modèle de Leontief et est communément appelée la méthode input-output.

Cette méthode est couramment utilisée dans les analyses d'impacts pour mesurer les effets de programmes ou de politiques économiques.

Elle est notamment préconisée par la Commission européenne⁸⁵⁵ pour évaluer en amont les retombées économiques de programmes européens. Cette méthode a été utilisée à diverses reprises, notamment en Europe⁸⁵⁶.

En France par exemple, elle a été utilisée dans le cadre de l'évaluation des impacts d'un parc éolien en mer ou de la construction de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux⁸⁵⁷.

Ce modèle est un outil servant à reconstituer les échanges de biens et services entre tous les secteurs d'un pays.

Il permet de connaître combien chaque secteur achète de consommations intermédiaires aux autres secteurs de l'économie pour produire.

Par exemple, le secteur de l'agriculture se fournit auprès d'autres secteurs, notamment ceux de la chimie et des machines-outils, pour produire. Le modèle permet de savoir combien de biens intermédiaires ce secteur achète à ceux de la chimie et des machines-outils lorsqu'il produit une unité.

Les flux monétaires retracés dans le modèle reposent sur les tableaux d'entrées-sorties (TES), document statistique et comptable produit chaque année par les instituts de statistiques (l'Insee dans le cas de la France).

Ces tableaux décrivent en particulier l'ensemble des relations au sein d'une économie entre la consommation finale, la production, la consommation de biens et services intermédiaires pour chaque secteur. Pour une année donnée, ils fournissent ainsi une photographie des relations et interdépendances entre les différentes branches de l'économie.

Des coefficients techniques sont calculés sur la base de ces tableaux permettant de mesurer les effets d'entraînement⁸⁵⁸.

Ces coefficients techniques correspondent, pour chaque branche (ou secteur), au ratio entre les achats qu'une branche réalise auprès d'un secteur donné et la valeur totale de la production de cette branche. Ils indiquent par exemple combien le secteur agricole achète de biens intermédiaires (ex. : des engrais) à la chimie pour produire une unité.

Ces coefficients servent à calculer les effets de l'augmentation de la production d'une branche sur le reste de l'économie. Ils permettent de mesurer ainsi quelle quantité de biens intermédiaires supplémentaires la chimie et le secteur des machines-outils par exemple devront fournir à l'agriculture si la production de cette branche augmente de 10 %.

Effets directs et indirects

La méthode input-output permet de mesurer les effets en cascade d'un investissement sur l'ensemble de l'économie.

Les effets mesurés incluent l'augmentation de la production de biens et services intermédiaires dans les différents secteurs, la valeur ajoutée, la création de nouveaux emplois et la consommation finale des ménages.

En l'absence de données disponibles sur la consommation des ménages en Guyane, ce dernier impact (appelé effet induit) n'est pas quantifié dans cette étude.

Le schéma ci-après détaille la dynamique à l'œuvre. Dans un premier temps, un investissement est réalisé et il induit une hausse de la production dans un secteur. Dans notre analyse, l'investissement initial induit une augmentation de la production de même ampleur dans le secteur où il est réalisé.

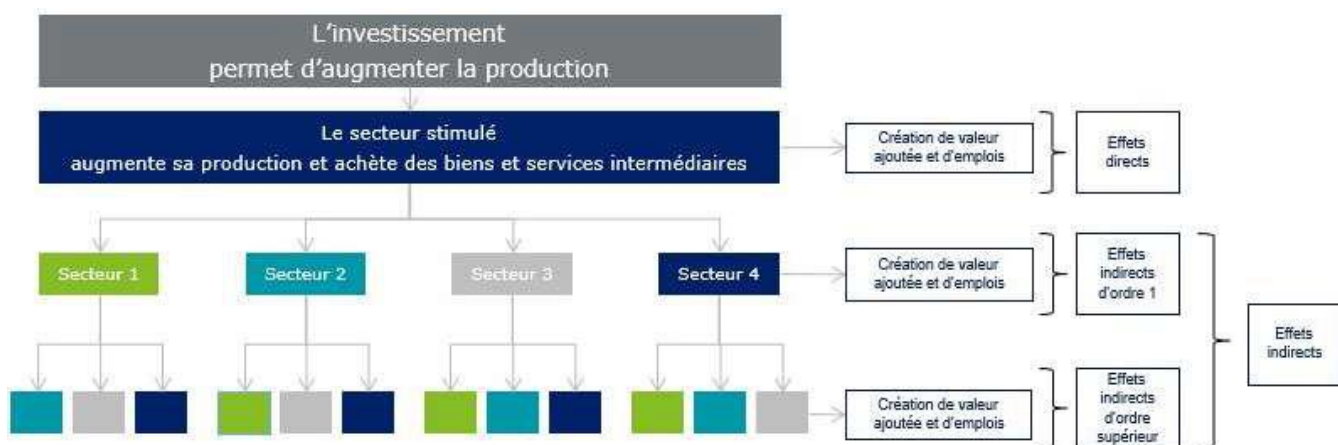
Dans un deuxième temps, l'augmentation de la production du secteur est à l'origine d'effets directs se traduisant par une hausse de valeur ajoutée et des créations d'emplois.

Dans un troisième temps, l'augmentation initiale de la production du secteur a un effet domino sur les secteurs qui le fournissent en biens et services intermédiaires. Ce sont les effets indirects. Pour produire plus, le secteur dans lequel l'investissement est réalisé augmente en effet ses achats de biens et services intermédiaires auprès de ses fournisseurs. Ce sont les effets indirects d'ordre 1. Les secteurs fournisseurs augmentent à leur tour leur production pour satisfaire le secteur. Cela se traduit en retour par une hausse de leur demande auprès de leurs propres fournisseurs⁸⁵⁹. Ce sont les effets indirects d'ordre supérieur.

À chaque étape, l'augmentation des consommations de biens et services intermédiaires se traduit par une augmentation de la valeur ajoutée et des créations d'emplois.

Ainsi la méthode input-output permet de traduire les impacts de l'augmentation de la production en termes de PIB et de création d'emplois. Elle permet de savoir comment chaque secteur participe à l'augmentation du PIB ou à l'augmentation du nombre d'emplois à la suite d'un choc d'investissement.

Illustration des effets en cascade liant investissement, augmentation de la production et achats de biens et services intermédiaires.



Source : Deloitte

L'adaptation de la méthode input-output au cas de la Guyane

L'absence des tableaux entrées-sorties au niveau régional

Les tableaux d'entrées-sorties (TES) sont élaborés au niveau national. Il n'en existe pas au niveau régional. Par conséquent, il est nécessaire d'adapter la méthode pour évaluer le potentiel économique d'une région comme la Guyane.

Le principe général de la méthode consiste à partir des TES nationaux. Pour la France, les TES sont composés de 36 secteurs et les données utilisées dans cette étude sont de 2014. Les coefficients techniques sont calculés à partir des TES nationaux. Ils sont ensuite adaptés en fonction des caractéristiques propres à la région. Cette méthode nécessite d'avoir des données sur les spécificités économiques de la région – mais moins détaillées que celles figurant dans les TES.

Cette adaptation a été faite à plusieurs reprises, en France et à l'étranger, afin d'analyser les impacts économiques de projets régionaux. Elle a été appliquée par exemple à des régions et départements français comme l'Aquitaine⁸⁶⁰, le Languedoc-Roussillon⁸⁶¹ ou le Var⁸⁶². En Europe, elle a par exemple été mise en œuvre en Finlande⁸⁶³.

Dans le cas de la Guyane, une étape supplémentaire est nécessaire pour appliquer la méthode de régionalisation. Elle consiste à examiner si l'économie nationale et l'économie régionale sont suffisamment proches pour que l'on s'appuie sur les TES nationaux.

La nécessité de choisir une économie proche de la Guyane

Dans le cas présent, la Guyane se singularise parce qu'elle fait partie de la France mais qu'elle n'est pas en métropole. Elle est proche géographiquement du Suriname voisin et de la région d'Amapa au Brésil.

Institutionnellement, la Guyane est proche de la France métropolitaine, puisqu'elle fait partie des régions administratives.

On note cependant des différences : la TVA n'est pas appliquée en Guyane, le droit d'octroi de mer vise à protéger la compétitivité des biens guyanais et est une recette importante de l'État pour cette collectivité territoriale. Ou bien encore l'activité spatiale qui représente 15 % du PIB guyanais – ce qui est un cas unique en France.

Ces considérations impliquent qu'il n'est pas évident de prime abord d'identifier une économie proche de celle de la Guyane. Dans ce cas particulier, il a été nécessaire de mener des tests de proximité avec un échantillon de pays, y compris la France.

Nous avons ainsi mesuré la proximité entre la Guyane et 43 pays.

Les données utilisées sont celles du WIOD (World Input-Output Database), qui contient les TES de nombreux pays. Ces données sont couramment utilisées par la Commission européenne dans les études d'impacts.

Ces tests sont basés sur la comparaison des intensités de valeur ajoutée dans chacune de ces économies. Les intensités correspondent à la part de valeur ajoutée d'un secteur dans la valeur ajoutée totale au niveau national.

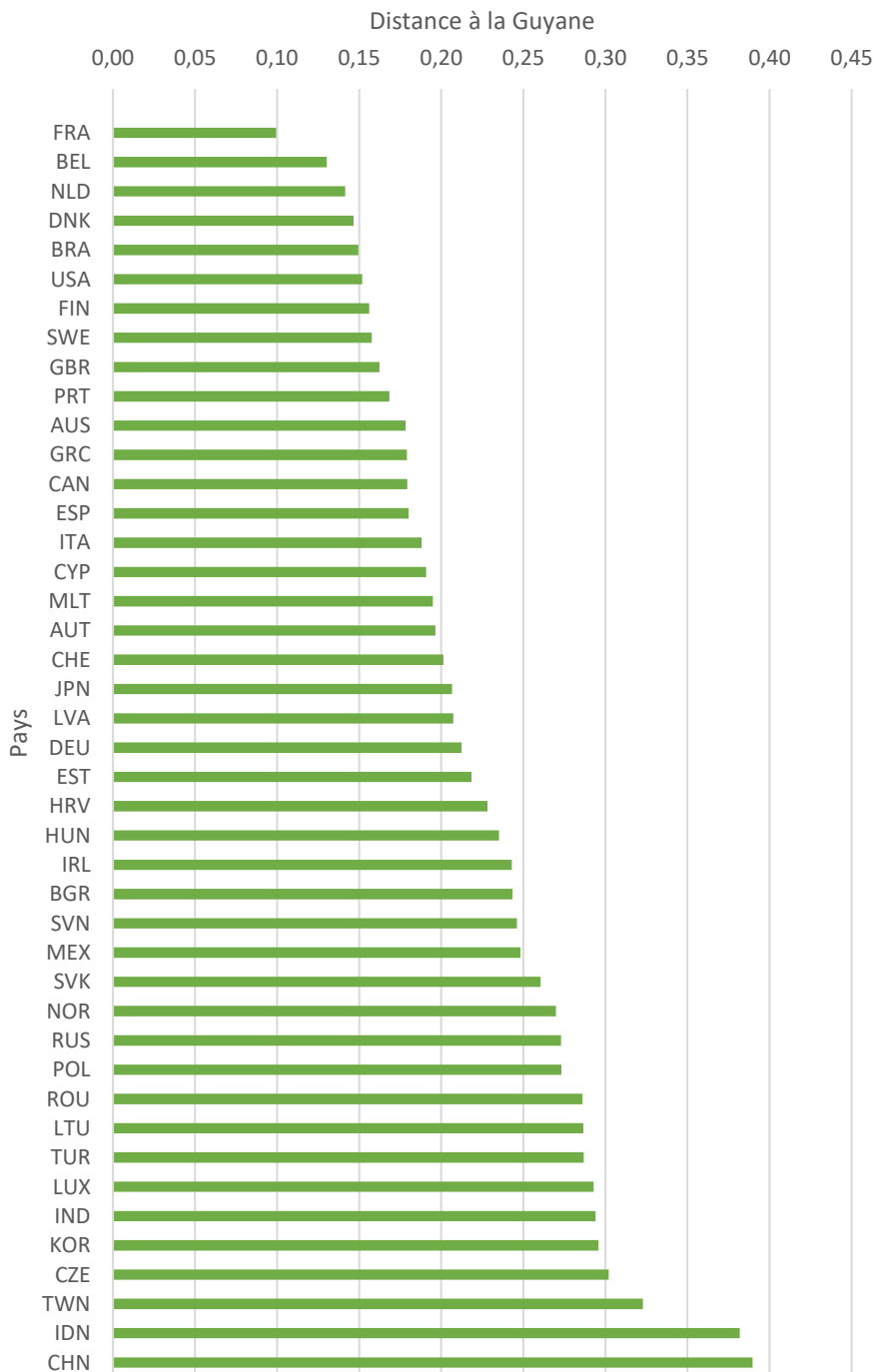
Cette méthode nous a permis d'identifier quel pays avait la structure la plus proche de celle de la Guyane – en l'occurrence, la France.

La Guyane est structurellement proche de la France

La figure suivante montre les résultats des tests de proximité. Plus un pays est proche de la Guyane, moins grande est la distance d'un pays mesurée par les barres vertes.

La minimisation des distances entre la Guyane et les 43 pays testés révèle que la France possède l'économie la plus proche de celle de la Guyane en termes de structure productive.

Distance (norme 2) à la Guyane de 43 pays



Sur la base des résultats de ces tests, les TES de la France ont donc été choisis pour procéder à la régionalisation.

À l'opposé, l'Indonésie est le pays dont la structure est la plus éloignée de celle de la Guyane.

Source : Deloitte

La méthode de régionalisation appliquée à la Guyane

La régionalisation repose sur l'analyse des valeurs ajoutées de chaque secteur respectivement au niveau national et au niveau régional. Si un secteur contribue davantage à la valeur ajoutée totale au niveau régional par rapport à sa contribution au niveau national, un ajustement est nécessaire pour en tenir compte dans les coefficients techniques.

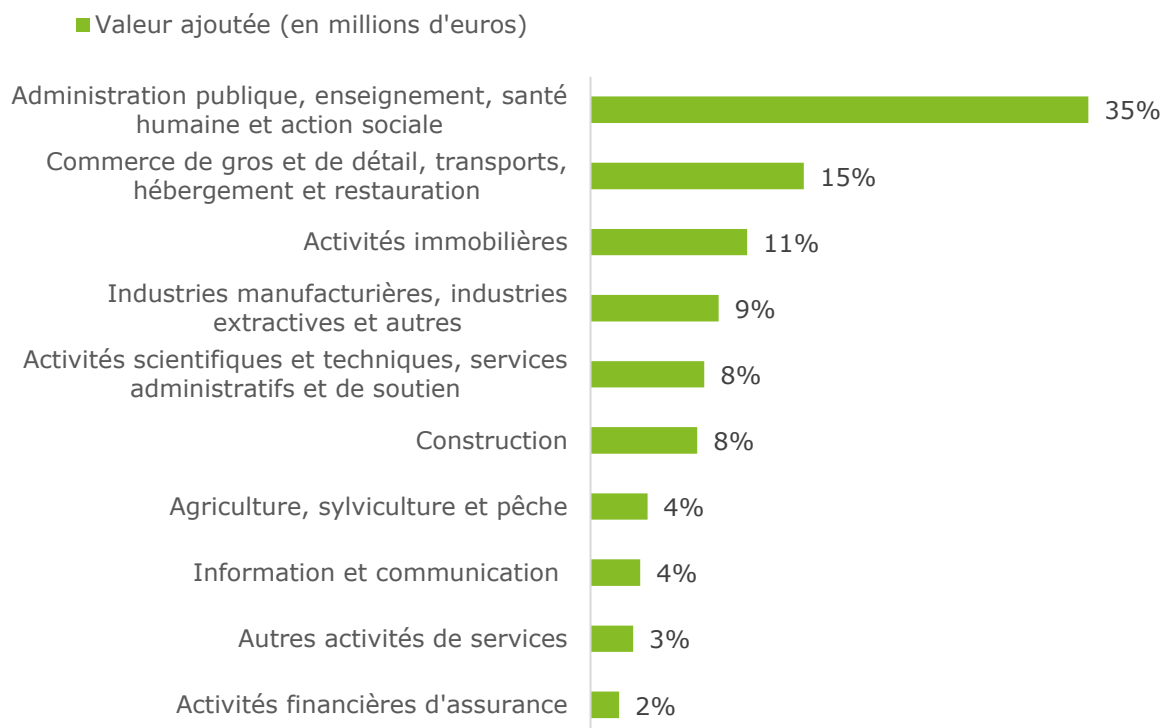
L'adaptation de la méthode au cas de la Guyane nécessite 2 étapes. Pour la Guyane, les données disponibles portent sur la valeur ajoutée générée par 10 secteurs. Chaque secteur agrège de nombreux autres sous-secteurs. Par exemple, l'un d'eux regroupe à la fois le commerce de détail, le commerce de gros, les transports, l'hébergement et la restauration.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de désagréger les données de la Guyane pour ces 10 secteurs afin d'obtenir une correspondance avec les 36 secteurs présents dans les TES de la France.

La désagrégation de chaque secteur en plusieurs sous-secteurs nécessite de mobiliser d'autres données. Ces données proviennent de la base DIANE qui fournit des informations individuelles au niveau des entreprises. L'échantillon pour la Guyane s'élève à 1 035 sur un total de 15 000, soit 7 %. Les entreprises de cet échantillon représentent ensemble 26 % de la valeur ajoutée totale générée par le secteur marchand en Guyane.

Chaque entreprise est rattachée à un code NAF permettant d'identifier à quel secteur elle appartient. Pour chaque entreprise, la valeur ajoutée qu'elle a générée au cours d'une année est également disponible.

Valeur ajoutée en Guyane en 2014, pour 10 branches d'activité (en millions d'euros)



Source : Insee

Le passage de 10 à 36 secteurs

L'utilisation des 2 sources de données (Insee et DIANE) permet de désagréger les 10 secteurs de la Guyane en 36 secteurs.

Sur la base de l'échantillon d'entreprises DIANE, on recalcule la somme de leur valeur ajoutée pour les 10 secteurs de la Guyane. Ensuite, on calcule la valeur ajoutée de ces entreprises pour les sous-secteurs correspondant aux TES à 36 secteurs. Cela permet d'obtenir le poids de chaque sous-secteur dans la valeur ajoutée d'un secteur donné.

Le tableau ci-dessous fournit un exemple pour le secteur du « commerce de gros, de détail, transports, hébergement et restauration » de la nomenclature à 10 secteurs de la Guyane. Les entreprises de l'échantillon de la base DIANE correspondant à ce secteur ont généré une valeur ajoutée totale de 173 880 K€ en 2014.

Le niveau de détail sur les secteurs et sous-secteurs dans DIANE permet de redécouper cette valeur ajoutée en 3 sous-secteurs et de calculer leur valeur ajoutée respective ainsi que leur poids dans la valeur ajoutée générée par ce secteur.

Secteur (nomenclature à 10 branches)	Valeur ajoutée de l'échantillon observé (en milliers d'euros)	Secteur (nomenclature à 36 branches)	Valeur ajoutée de l'échantillon (en milliers d'euros)	Ratio de répartition de la valeur ajoutée
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	173 880	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	99 046	57 %
		Transports et entreposage	54 189	31 %
		Hébergement et restauration	20 645	12 %

Source : Données DIANE, Analyse Deloitte

Par exemple, 57 % de la valeur ajoutée du secteur du commerce de gros, de détail, transports, hébergement et restauration proviennent du sous-secteur commerce, réparation d'automobiles et de motocycles. En appliquant ce pourcentage à la valeur ajoutée du secteur du « commerce de gros, de détail, transports, hébergement et restauration » telle qu'elle figure dans la nomenclature à 10 secteurs (soit 548 millions d'euros), on obtient 312 millions d'euros pour le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles.

On peut ensuite calculer la contribution respective de ces sous-secteurs à celui du secteur de la nomenclature à 10 branches. Cette opération est répétée pour les 10 secteurs agrégés de la Guyane afin d'obtenir les ratios de valeur ajoutée pour les 36 secteurs des TES. Pour passer à 36 secteurs, on applique ainsi aux 10 secteurs de la Guyane les clés de répartition obtenues sur la base de l'échantillon..

L'adaptation des coefficients techniques aux spécificités de la Guyane

Principes de la régionalisation

Une fois les 36 secteurs désagrégés pour la Guyane, il est nécessaire de faire des ajustements pour que les coefficients techniques reflètent les singularités de la Guyane par rapport à la France.

Cette méthode est utilisée de manière standard pour calculer les impacts économiques à l'échelle d'une région⁸⁶⁴.

La mise en pratique de la méthode de régionalisation nécessite de calculer ce que l'on appelle des « quotients de localité ». Ils correspondent au ratio entre le poids relatif d'un secteur au niveau régional et le poids relatif de ce même secteur au niveau national⁸⁶⁵.

Ils traduisent la taille relative d'un secteur en termes de valeur ajoutée, respectivement au niveau régional et au niveau national. Par exemple, la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée en Guyane s'élève à 4 %, tandis qu'au plan national elle n'atteint que 2 %. Pour la Guyane, le quotient doit donc être réévalué à la hausse.

Ces quotients permettent d'appréhender si un secteur au niveau régional sollicite davantage les autres secteurs pour produire que ce même secteur au niveau national.

À ce stade, il est tenu compte du fait que le secteur pourrait importer des biens intermédiaires pour produire. Cet effet est neutralisé afin que seule la capacité du tissu local à fournir des biens intermédiaires soit prise en compte. Il est également tenu compte de la taille relative de chaque secteur qui traduit sa capacité à répondre à la demande finale.

Les quotients permettent ensuite d'ajuster les coefficients techniques de la France à la hausse ou à la baisse pour refléter les caractéristiques du tissu économique de la région.

Illustration de la méthode

Si l'agriculture, par exemple, contribue davantage à la création de richesses au niveau régional par rapport au niveau national, cela se traduira par un quotient supérieur à 1, comme c'est le cas en Guyane (figure ci-contre). Cela signifie que ce secteur en Guyane se fournit davantage en biens intermédiaires locaux pour produire, par rapport au secteur de l'agriculture au niveau de la France.

Les secteurs contribuant davantage à la valeur ajoutée en Guyane par rapport à la France sont, par exemple, l'agriculture, sylviculture et pêche, l'édition et l'audiovisuel, l'eau, l'assainissement et les déchets.

À l'inverse, le secteur textile et habillement, les activités financières ou les télécommunications par exemple contribuent moins en Guyane qu'au niveau national.

La méthode de régionalisation capture les spécificités qui lient la production et consommation de biens intermédiaires des secteurs au niveau régional ainsi que leur capacité à répondre à une augmentation de la consommation finale.

Des effets différents selon la nature des emplois

La méthode input-output peut également servir de base pour mesurer la création potentielle d'emplois résultant de l'augmentation de la production des secteurs.

Principes de calcul

La méthode input-output permet en effet de calculer l'augmentation de la production dans chaque secteur à la suite d'un choc dans un secteur donné.

Une part de cette production est liée à la masse salariale. Sur la base des effets de l'augmentation de la production sur le tissu économique et des ratios entre le coût de la masse salariale et le coût total de la production pour chaque secteur, il est possible de déduire la création d'emplois potentielle.

Dans la présente étude, le coût total de production n'est pas disponible. Les données disponibles ne fournissent que la part des frais de personnel dans le chiffre d'affaires. Par conséquent, l'estimation du poids de la masse salariale est plutôt conservatrice.

Pour les autres secteurs de l'économie pour lesquels l'information n'est pas disponible (voir tableau page suivante), le niveau moyen désigné par « Ensemble » est appliqué.

Prendre en compte les caractéristiques de l'emploi

Afin de connaître précisément le nombre de nouveaux emplois créés, il serait nécessaire de tenir compte des effets liés à la revalorisation des salaires des personnes déjà en emploi. Il serait aussi nécessaire d'avoir la répartition des emplois actuels par catégorie (ex. : cadres, employés) et des types de contrats (ex. : temporaire, plein, CDI) au sein de chaque secteur d'activité.

Le salaire moyen et la répartition des emplois au sein de chaque secteur (% de cadres, % d'ouvriers) varient selon les secteurs. Ainsi, en Guyane en 2015, le salaire net horaire moyen total était de 14,50 € (Insee).

Or il varie du simple au triple entre différentes catégories socioprofessionnelles. Le salaire net horaire moyen d'un cadre était de 27,90 €, et celui d'un ouvrier de 10,90 €. La répartition et la nature des emplois ne sont pas des données accessibles par secteur, tout comme la part de personnes rémunérées au Smic par rapport à l'ensemble de la population salariée. De plus, de nombreuses différences existent entre les secteurs public et privé.

En l'absence de ces données plus précises sur les emplois en Guyane, l'hypothèse faite dans ce rapport est que les emplois créés sont tous nouveaux à temps plein au Smic et qu'aucun salaire de personnes actuellement en emploi n'est revalorisé à la suite du choc.

Les résultats sur l'emploi sont donc à considérer avec prudence car cette hypothèse revient vraisemblablement à les surestimer.

Prendre en compte la dynamique des emplois

Si un investissement est réalisé sur plusieurs années ou bien si les effets de l'investissement se répercutent sur plusieurs années, il faut en tenir compte dans l'analyse des créations d'emplois. Un emploi créé qui dure 3 ans n'est ainsi pas identique à 3 emplois créés qui, chacun, dure un an. Pour ne pas compter plusieurs fois un même emploi, il faudrait a minima connaître le temps moyen que dure un nouvel emploi créé.

De plus, la durabilité des emplois varie selon les secteurs. En moyenne, un emploi dure 3 ans (OCDE) mais cette moyenne peut varier d'un secteur à l'autre.

La masse salariale : un facteur de production à coût variable

Le tableau ci-contre montre des différences importantes entre les secteurs sur le poids de la masse salariale dans le chiffre d'affaires. En l'absence de données sur les coûts de production dans ces secteurs, le poids de la masse salariale a été estimé en pourcentage du chiffre d'affaires, ce qui sous-estime son importance.

Ainsi, les secteurs à fortes composantes intellectuelles employant essentiellement des cadres sont ceux où la masse salariale explique une grande partie des coûts de production (jusqu'à 37 %). Le même constat est fait pour les secteurs où l'actif principal est la masse salariale, même s'il est non-cadre comme dans l'hébergement et la restauration.

À l'inverse, les secteurs consommant beaucoup de biens intermédiaires et employant essentiellement des ouvriers et des employés ont un ratio plus faible compris entre 10 et 25 %.

Part du coût de la masse salariale dans le prix de vente total pour 9 secteurs en Guyane en 2013

Secteur	Part des frais de personnel dans le chiffre d'affaires
Activités immobilières	23,6 %
Informations et communication	15 %
Commerce	9,5 %
Autres activités de service	27,3 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	36,8 %
Transport et entreposage	28 %
Industrie manufacturière	23 %
Construction	19 %
Hébergement et restauration	31 %
Ensemble	19 %

Source : Deloitte sur la base de données Insee

Glossaire

Coefficient technique

Le coefficient technique permet d'apprécier les liens d'interdépendance entre les secteurs d'une économie. Plus précisément, pour chaque secteur il mesure combien de biens et services intermédiaires un secteur achète à chacun des autres secteurs pour produire une unité. Seuls les échanges entre les secteurs au niveau national sont pris en compte, les éventuelles importations nécessaires au processus de production sont exclues.

Consommations intermédiaires (biens et services intermédiaires)

La consommation de biens et services intermédiaires est l'ensemble des biens et services marchands et non marchands achetés par un secteur auprès des autres secteurs de l'économie, qui sont consommés au cours du processus de production de ce secteur.

Distance

La distance fait ici référence à une mesure de la proximité entre 2 pays. Dans le cadre de cette étude, on examine plus précisément la proximité du tissu productif de différents pays (Brésil, Suriname, etc.) par rapport à celui de la Guyane concernant la structure de la valeur ajoutée des secteurs de ces économies.

Effet direct

Un effet direct mesure la création de valeur ajoutée et d'emplois induite par une hausse de la production dans un secteur bénéficiant d'un investissement.

Effet indirect

Un effet indirect correspond à la création de valeur ajoutée et d'emplois induite dans les secteurs fournisseurs de biens et services intermédiaires au secteur dont la production augmente à la suite de l'investissement. Pour répondre à la demande supplémentaire en biens et services intermédiaires, les secteurs fournisseurs doivent en effet augmenter eux-mêmes leur production.

Méthode intersectorielle (input-output)

La méthode intersectorielle input-output est une modélisation de l'économie qui repose sur les tableaux d'entrées-sorties décrivant les relations d'interdépendance entre tous les secteurs, i.e. ce que chaque secteur achète et vend aux autres secteurs. Elle permet de quantifier l'impact de changements dans un secteur particulier sur le reste de l'économie.

Méthode de régionalisation

La méthode de régionalisation est une méthode permettant d'adapter les liens d'interdépendance entre les secteurs observés au niveau national (la France) aux spécificités régionales (la Guyane).

Quotient de localité

Le quotient de localité est une méthode qui permet de modifier à la hausse ou à la baisse le niveau d'interdépendance (matérialisé par les coefficients techniques) entre 2 secteurs au niveau régional. Cet ajustement est réalisé en fonction du poids relatif des 2 secteurs au niveau régional et au niveau national.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée un agrégat économique égal à la différence entre la valeur finale de la production (matérialisée par le chiffre d'affaires) et la somme des biens et services intermédiaires consommés pour produire.



Parties prenantes
et experts
consultés

Parties prenantes et experts consultés pour cette étude

Près d'une cinquantaine d'acteurs locaux, parties prenantes et experts externes à Deloitte Conseil ont été consultés lors de l'élaboration de cette étude.

Cela afin de permettre le plus possible une étude ancrée dans la réalité guyanaise et de refléter les analyses, points de vue et solutions locales exprimées.

La liste des acteurs locaux, experts et parties prenantes ayant été consultés dans le cadre de cette étude est détaillée ici, par ordre alphabétique.

Ces personnes ont accepté d'apparaître dans ce document.

Les entretiens menés avec ces acteurs étaient confidentiels et nous n'avons pas attribué de citations à des personnes spécifiques – sauf rares exceptions, dans le cas où ces citations étaient déjà dans le domaine public.

Personnes consultées dans le cadre de cette étude, par ordre alphabétique

- **M. Arnaud ANSELIN**
Directeur Adjoint
Parc Amazonien de Guyane
- **M. Mathieu BARRE**
Cofondateur de The Island et Green Days
Espace et événements dédiés à l'innovation sociétale
- **M. Jacques BEAUCHÊNE**
Correspondant régional du CIRAD en Guyane
Chercheur en Sciences du Bois
- **M. Albéric BENTH**
Maire de la commune de Mana, ancien Conseiller Général
- **M. Éric BERLIOZ**
Directeur Général de PROGEA
Secrétaire Général, Interprobois Guyane
- **M. Dario BERMELL-CERCOS**
Directeur
Point Bois
- **Mme Gwladys BERNARD**
Responsable de la cellule forêt-bois, Service économie agricole et forestière
DAAF, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane

- **Mme Chantal BERTHELOT**
Ancienne Conseillère régionale de la Guyane,
Députée de la 2^e circonscription de Guyane,
Vice-Présidente de la délégation aux Outre-mer,
Présidente de la Commission Nationale d'Évaluation des Politiques d'État Outre-mer
(CNEPEOM),
Fondatrice du Groupement Régional des Agriculteurs de Guyane (GRAG)
- **M. Didier BIRONNEAU**
Délégué pour la Guyane et les Antilles, Direction de l'Ingénierie et du Développement des
Territoires
Atout France
- **Mme. Isabelle BONJOUR**
Directrice
Maison de la Forêt et des Bois de Guyane (MFBG)
- **M. Bernard BOULLANGER**
PDG des Délices de Guyane
PDG de la SOLAM
- **M. Jean-Philippe BOSSU**
Délégué Général
MEDEF Guyane
- **Sandie BOYER**
Responsable Secteur privé et Coopération régionale
AFD, Agence Française de développement
- **Mme Patricia CALUT**
Responsable Antenne de Kourou & Mission Export, Correspondant Business France
CCI de Région Guyane
- **M. Rémi CHARRIER**
Responsable de l'unité études diffusion
Insee Guyane
- **M. Laurent CLAUDOT**
Ingénieur Conseil
MDE Conseil
- **M. Pierre COURTIADÉ**
Animateur du Pôle Énergie et Changement climatique
Ademe, Direction Régionale Guyane
- **M. Matthieu DESCOMBES**
Chef de service adjoint, Service Développement Durable
Parc Amazonien de Guyane
- **M. Melvin DERBY**
Directeur
MFR de Mana
- **M. Alexandre DUMONTIER**
Directeur
Société Coopérative des Éleveurs de Bovins de Guyane (SCEBOG)
- **M. Laurent FAKHOURY**
Directeur
AFD, Agence Française de Développement Guyane

- **M. André FLORUS**
2^e Vice-Président
CRPMEM Guyane, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane
- **M. Vincent GALLEGO**
Chargé de mission pour le Schéma agricole de l'ouest guyanais
Schéma Agricole de l'Ouest Guyanais
Pôle agroalimentaire de l'Ouest guyanais
- **Mme Irina HASCOET**
Chargée de projet
MFR de Mana
- **M. Maël HERROU**
Animateur du dispositif d'appui à la filière agro transformation
Pôle agroalimentaire de l'Ouest guyanais
- **M. Sébastien HOARAU**
Chef de la cellule exploitations agricoles
DAAF Guyane
- **M. Lionel HOULLIER**
Directeur de la mer de Guyane
Direction de la mer
- **Mme Nicole HUM**
Directrice
CFPPA et CFAA de la Guyane
- **Mme. Marie-Line JANOT**
Cofondatrice
KUDAWYADA
- **M. George Michel KARAM**
Président
CRPMEM Guyane, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane
- **M. Éric LAFONTAINE**
Directeur de cabinet
Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
- **M. Stéphane LAMBERT**
3^e Vice-Président du MEDEF Guyane
Ancien Président du MEDEF Guyane
Gérant de la société Adc Guyane
- **Mme. Gaëlle LAPOMPE-PAIRONNE**
Secrétaire Adjointe
MEDEF Guyane
- **M. Patrick LECANTE**
Maire de Montsinéry-Tonnégrande
1^{er} Vice-Président de la CACL
Président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité en Guyane
Administrateur de l'Agence Française pour la Biodiversité
- **M. Brendan LECLERC**
Chargé de mission
CRPMEM Guyane

- **M. Gautier LE MAUX**
Directeur Développement
Volitalia Guyane
- **M. Julien LERCHUNDI**
Économie circulaire et déchets
Ademe Guyane
- **M. Philippe LOOS**
SGAR, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Préfecture de la Région Guyane
- **M. Lionel LOUTOBY**
Chargé d'études, PROGEA
Ancien Commissaire au Développement productif, Préfecture de la région Guyane
- **M. Christian MADERE**
Référént renouvellement de la flotte
CRPMEM Guyane, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane
- **M. Antoine MADOUÏ**
Directeur Associé
VERSO Consulting
- **M. Thierry MAQUAIRE**
Président
FORMACOM
- **M. Méryll MARTIN**
Directeur
PHRONESIS
- **M. Michel A. NALOVIC**
Ingénieur halieute
CRPMEM Guyane, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane
- **M. Grégory NICOLET**
Président
Interprobois Guyane
- **M. Julien PANCHOUT**
Directeur régional adjoint
Responsable du service Bois et Gestion Durable
ONF, Office National des Forêts
- **M. Pierre PERROT**
Vice-Président du GENERG
Gérant d'INGEKO Énergies
- **M. Patrice PIERRE**
Secrétaire général
EPFA Guyane, Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane
- **Mme Suzanne PONS**
Directrice Régionale
Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (Ademe)

- **M. Pierre-Olivier PRADINAUD**
Membre du Conseil d'Administration et du Bureau de la G-CAM
Réalisateur, Producteur et associé de la société Tic-Tac Production
- **Mme. Joëlle PREVOT-MADERE**
Présidente de la CPME Guyane (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises)
Vice-Présidente de la délégation Outre-mer au Conseil Économique Social et Environnemental
Membre représentant le CESE au Comité National des Politiques Publiques en Outre-mer (CNEPEOM)
- **M. Thomas RÉQUILLART**
Responsable du Pôle Foncier Agricole, Service Aménagements des Territoires
DAAF, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane
- **M. Todd ROMMEL**
Secrétaire Général
CRPMEM Guyane, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane
- **M. Patrice VALANTIN**
Fondateur
CRAFT Reizhan, Centre de Ressources, d'Action et de Formation pour la Transition



Auteurs et contributeurs

Auteurs et contributeurs

Près d'une vingtaine de collaborateurs des équipes Deloitte Développement Durable, Deloitte Economic Advisory et Deloitte Conseil ont travaillé à l'élaboration de cette étude comme auteurs, experts et contrôle qualité.

Des experts sectoriels (filiale bois, énergie, gestion des déchets) ont été consultés dans l'élaboration de cette étude.

Ont conduit et écrit cette étude :

- **M. Didier LIVIO**
Associé Responsable
Deloitte Développement Durable
- **Mme Alexandra STURDZA**
Manager
Deloitte Développement Durable
- **Mme Nathalie DALEY**
Directeur
Deloitte Economic Advisory



Abréviations

Abréviations:

A

- **Ademe:** Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- **ADSL :** Asymmetric Digital Subscriber Line
- **AFD :** Agence Française de Développement
- **Agreste:** statistiques et prospectives du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- **ARS :** Agence Régionale de Santé

B

- **BIT :** Bureau International du Travail

C

- **CACL :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane
- **CCDS :** Communauté de Communes Des Savanes
- **CEEG :** Communauté de communes de l'Est Guyanais
- **CCI :** Chambre de Commerce et d'Industrie
- **CCOG :** Communauté de communes de l'Ouest Guyanais
- **CDC :** Caisse des Dépôts et Consignations
- **CEREMA:** Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- **GES :** Gaz à Effet de Serre
- **CHOG :** Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais
- **CIRAD :** Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
- **CRE :** Commission de Régulation de l'Énergie
- **CNES:** Centre National d'Études Spatiales
- **CNRS :** Centre National de Recherche Scientifique
- **CPER :** Contrat Plan État-Région
- **CSG:** Centre Spatial Guyanais
- **CSR :** Combustible Solide de Récupération
- **CTG :** Collectivité Territoriale de Guyane

D

- **DAAF:** Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- **DDSP :** Direction Départementale de la Sécurité Publique
- **DEEE :** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **DOM :** Départements d'Outre-mer

E

- **EH :** Équivalent Habitants
- **EnR :** Énergies renouvelables
- **EPCI :** Établissements Publics de Coopération Intercommunale
- **EPFA :** Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane
- **ESS :** Économie/Entreprise Sociale et Solidaire
- **ETP :** Équivalent Temps Plein

F

- **FEADER**: Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- **FEAMP** : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
- **FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- **FTTH** : Fiber To The Home
- **FSE** : Fonds Social Européen

H

- **HT** : Hors Taxes

L

- **LTECV**: Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

I

- **IEDOM** : Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer
- **IEJ** : Initiative pour l'Emploi des Jeunes
- **INRA** : L'Institut National de la Recherche Agronomique
- **Insee** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- **ITI** : Investissement Territorial Intégré

O

- **OEG** : Office de l'Eau de la Guyane
- **ONF** : Office National des Forêts

P

- **PAGUY** : Le Plan Assainissement Guyane
- **PCS** : Plan de Compensation des Surcoûts
- **PDDAG**: Programme de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise
- **PDR**: Plan de Développement Rural
- **PDRG**: Plan de Développement Rural de la Guyane
- **PEAFOG** : Programme d'Encadrement de l'Agriculture Familiale dans l'Ouest Guyanais
- **PGTD** : Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane
- **PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- **PNDP** : Programme National de Prévention des Déchets
- **PPE** : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- **PRAD** : Plan Régional D'Agriculture Durable
- **PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- **PV** : Panneaux Photovoltaïques

R

- **RN** : Route Nationale
- **RUP** : Régions Ultra Périphériques
- **RSA** : Revenu de Solidarité Active
- **RT** : Réglementation Thermique

S

- **SAR** : Schéma d'Aménagement Régional
- **SBA** : Stratégie du Bon d'Achat
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **SDTAN** : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane
- **SGDE** : Société Guyanaise Des Eaux
- **Smic** : Salaire Minimum de Croissance

T

- **TES: tableaux d'entrées-sorties**
- **THD** : Très Haut Débit
- **TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
- **TOM : Territoires d'Outre-mer**
- **TPE : Très Petites Entreprises**

U

- **URSSAF** : Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

V

- **VIE** : Volontariat International en Entreprise
- **VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine**

W

- **WIOD** : World Input-Output Database

Z

- **ZDUC**: Zones de Droits d'Usage Collectifs
- **ZSP** : Zone de Sécurité Prioritaire



Références bibliographiques

Références bibliographiques

Les références surlignées sont des liens hyperlink

- ¹ L'IEDOM estimait en 2015- à 7 000 tonnes/an la production de la pêche illégale, et à 1 300 tonnes/an celle de la pêche informelle, et à 5 300 tonnes/ an celles de la pêche formelle. Toutefois, le même organisme estime la pêche illégale être en réalité près de 3 fois supérieure à la pêche légale.
- ² Analyse Stratégique Régionale Guyane. Agence des aires marines protégées, 2009
- ³ Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018
- ⁴ Cadre d'intervention Outre-mer, Guyane, 201- -2020, Agence Française de Développement
- ⁵ Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole « Pou Lagwiyann dékolé »
- ⁶ ONF, Office National des Forêts
- ⁷ Schéma d'Aménagement Régional, SAR, 2016
- ⁸ Insee
- ⁹ IEDOM 2016, Insee 2017
- ¹⁰ Insee et IEDOM
- ¹¹ Insee 2017
- ¹² Insee
- ¹³ Bilan annuel Guyane 2017, IEDOM
- ¹⁴ Bilan annuel Guyane 2017, IEDOM
- ¹⁵ Insee 2017
- ¹⁶ Chambre de Commerce et d'Industrie
- ¹⁷ Au sens du BIT, Bureau International du Travail
- ¹⁸ Insee 2017
- ¹⁹ Pôle emploi
- ²⁰ Insee
- ²¹ Les seuils de pauvreté en France, Observatoire des inégalités, septembre 2017
- ²² Insee et IEDOM
- ²³ IEDOM
- ²⁴ Estimation selon plusieurs organismes publics
- ²⁵ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018
- ²⁶ Urssaf
- ²⁷ Insee, enquête Emploi en continu
- ²⁸ Plan d'Urgence Guyane, Transparence Guyane
- ²⁹ Bilan annuel Guyane 2017, IEDOM
- ³⁰ Contrat de Plan État-Région Guyane 2015-2020, Construisons ensemble l'avenir de la Guyane
- ³¹ Insee, 2017
- ³² Insee Dossier Guyane n°5, novembre 2017
- ³³ Insee Conjoncture Guyane n° 2, juin 2016
- ³⁴ Insee
- ³⁵ Bilan annuel Guyane 2017, IEDOM
- ³⁶ IEDOM
- ³⁷ Insee 2013
- ³⁸ Plan de Développement Durable de l'Activité Minière en Guyane, Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane, Fedomg (2014)

- ³⁹ Guyane 2017, IEDOM
- ⁴⁰ Estimations 2017 de l'IEDOM, et 2018 du Parc Amazonien de Guyane
- ⁴¹ Rapport d'activité 2017 du Parc Amazonien de Guyane
- ⁴² ONF
- ⁴³ [Vers une planification de l'exploitation minière en Guyane, France Nature Environnement, UICN, 2008](#)
- ⁴⁴ L'orpaillage en Guyane, quel impact sur l'homme et l'environnement, Mme Andrée AIMAN (Première Vice-Présidente du CCEE de la Guyane)
- ⁴⁵ ONF
- ⁴⁶ [Article 294-1 du CGI, Services des Douanes](#)
- ⁴⁷ Guyane 2017, IEDOM
- ⁴⁸ Estimations 2017 de l'IEDOM, et 2018 du Parc Amazonien de Guyane
- ⁴⁹ Cours des Comptes, 2018
- ⁵⁰ Comprendre les résultats et les ratios comptables des entreprises réunionnaises, Insee, Dossier Réunion n°3, mars 2016
- ⁵¹ Étude qui sera publiée à l'automne 2018 par le cabinet Phronesis, en partenariat avec le WWF
- ⁵² Insee et IEDOM
- ⁵³ Insee 2017
- ⁵⁴ Insee, 2016
- ⁵⁵ Urssaf
- ⁵⁶ [Plan Régional d'Agriculture Durable, 2015, DAAF](#)
- ⁵⁷ [Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane, INRA, 2010](#)
- ⁵⁸ Programme sectoriel, 2009
- ⁵⁹ CTG, Mission d'assistance à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique 2016-2020
- ⁶⁰ Memento Edition 2016, Agreste Guyane, Mars 2016
- ⁶¹ Memento Edition 2016, Agreste Guyane, Mars 2016
- ⁶² Memento Edition 2016, Agreste Guyane, Mars 2016
- ⁶³ Plan Régional d'Agriculture Durable, 2015
- ⁶⁴ Panorama des industries agroalimentaires, Région Guyane, 2014, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- ⁶⁵ Plan Régional d'Agriculture Durable, 2015
- ⁶⁶ Memento Edition 2016, Agreste Guyane, Mars 2016
- ⁶⁷ Insee
- ⁶⁸ Schéma d'Aménagement Régional, Collectivité Territoriale de la Guyane, 2016
- ⁶⁹ Panorama des industries agroalimentaires, Région Guyane, 2014, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- ⁷⁰ Memento Edition 2016, Agreste Guyane, Mars 2016
- ⁷¹ [Suivi de l'accord de Guyane, 30 mesures pour la Guyane, Ministères des Outre-mer, juillet 2017](#)
- ⁷² [Accords de Guyane Plan d'Urgence](#)
- ⁷³ [PDRG, programme de développement rural de la Guyane](#)
- ⁷⁴ [PDRG FEADER 2014-2020, Mesure 6 : Développement des exploitations agricoles et des entreprises](#)
- ⁷⁵ Plan Régional d'Agriculture Durable, DAAF
- ⁷⁶ [Plan Régional d'Agriculture Durable, 2015](#)
- ⁷⁷ Memento édition 2016, Agreste Guyane, mars 2016
- ⁷⁸ Agreste, 2012
- ⁷⁹ Memento édition 2016, Agreste Guyane, mars 2016
- ⁸⁰ « Rapport d'activité de la Guyane », IEDOM, 2016
- ⁸¹ « Rapport d'activité de la Guyane », IEDOM, 2016
- ⁸² « Rapport d'activité de la Guyane », IEDOM, 2016
- ⁸³ [Plan de Développement Rural \(PDR\), 2014-2020](#)
- ⁸⁴ [Plan Régional d'Agriculture Durable, 2015](#)

-
- 85 « Étude dans le cadre de la relance de la filière volaille de chair en Guyane », PROTEIS, données 2014
- 86 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 87 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 88 « Programme sectoriel », 2009
- 89 « PDRG », 2008
- 90 Rossignol, com pers. 2010
- 91 Rapport d'activité de la Guyane, IEDOM, 2016
- 92 Agreste, 2016
- 93 « Plan Régional d'Agriculture Durable », DAAF
- 94 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 95 « Rapport d'activité de la Guyane », IEDOM, 2016
- 96 « Panorama des industries agroalimentaires, Région Guyane », 2014, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- 97 Agreste Guyane, 2002
- 98 EDE, 2007
- 99 EDE, 2009
- 100 *Plan Régional d'Agriculture Durable*, DAAF
- 101 Agreste, 2016
- 102 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 103 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 104 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 105 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 106 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 107 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 108 « Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane », INRA, 2010
- 109 CTG, « Mission d'assistance à l'élaboration du schéma régional de Développement Économique 2016-2020 »
- 110 DAAF
- 111 « Suivi de l'accord de Guyane, 30 mesures pour la Guyane », ministères des Outre-mer, juillet 2017
- 112 Accords de Guyane Plan d'Urgence
- 113 CTG
- 114 « Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de Guyane », Commission européenne
- 115 Agreste, 2016
- 116 Plan Régional d'Agriculture Durable, DAAF
- 117 Le foncier agricole au service de la filière biomasse-énergie L'installation des agriculteurs en Guyane, C. Aubertina et N. Cialdellab
- 118 CTG, Mission d'assistance à l'élaboration du schéma régional de Développement Économique 2016-2020
- 119 CTG
- 120 Plan de développement Rural (PDR), 2014 - 2020
- 121 CTG, Mission d'assistance à l'élaboration du schéma régional de Développement Économique 2016-2020
- 122 INTERVIG, Interprofessionnelle Élevage de Guyane, donnée 2015
- 123 INTERVIG, Interprofessionnelle Élevage de Guyane, donnée 2015
- 124 INTERVIG, Interprofessionnelle Élevage de Guyane, donnée 2015
- 125 Étude dans le cadre de la relance de la filière volaille de chair en Guyane, PROTEIS, données 2014
- 126 Rapport d'activité de la Guyane, IEDOM, 2016
- 127 Projet de stratégie territoriale Contrat de Plan 2014-2020 GUYANE
- 128 Directive Régionale d'Aménagement de la région Nord Guyane, ONF, 2009
- 129 Plan Régional d'Agriculture Durable, 2015
- 130 Plan Régional d'Agriculture Durable, 2015

-
- ¹³¹ « Rapport d'information au nom de la délégation aux entreprises sur la situation et les perspectives de développement des entreprises en Guyane », Élisabeth Lamure et Antoine Karam, *session ordinaire du Sénat*, n°54, octobre 2017
- ¹³² « Plan Régional d'Agriculture Durable », 2015
- ¹³³ CTG, Mission d'assistance à l'élaboration du schéma régional de Développement Économique 2016-2020
- ¹³⁴ CTG, « Mission d'assistance à l'élaboration du schéma régional de développement économique 2016-2020 »
- ¹³⁵ CTG, « Mission d'assistance à l'élaboration du schéma régional de développement économique 2016-2020 »
- ¹³⁶ Rossignol, com pers. 2010
- ¹³⁷ Programme de Développement Rural de la Guyane, PDRG 2007-2013, Version 8
- ¹³⁸ Certiphyto
- ¹³⁹ « Étude sur le devenir des sortants de l'enseignement agricole et sur la faisabilité d'un dispositif d'accompagnement des apprenants en vue d'améliorer l'installation en agriculture », SupAgro Montpellier, mars 2018
- ¹⁴⁰ Recensement des projets de l'ensemble des Comités Techniques et contributions de la FDSEA, Assises de l'Outre-mer
- ¹⁴¹ Schéma intercommunal pour le développement économique de la CACL
- ¹⁴² Étude cartographique sur un périmètre de 300 ha sur la zone de Cacao, Solicaz, juin 2014
- ¹⁴³ Annuaire de l'Agence Bio
- ¹⁴⁴ Recensement des projets de l'ensemble des Comités Techniques et contributions de la FDSEA, Assises de l'Outre-mer
- ¹⁴⁵ Recensement des projets de l'ensemble des Comités Techniques et contributions de la FDSEA, Assises de l'Outre-mer
- ¹⁴⁶ Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de transfert en Guyane, INRA, 2010
- ¹⁴⁷ Insee
- ¹⁴⁸ Définition de la SAU, Insee
- ¹⁴⁹ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)
- ¹⁵⁰ IEDOM 2017
- ¹⁵¹ IEDOM, Rapport annuel 2016 et 2017
- ¹⁵² Plan de compensation des surcoûts des filières pêche et aquacoles 2014-2020, 2015
- ¹⁵³ Document stratégique de bassin maritime de Guyane. (CEREMA 2017)
- ¹⁵⁴ Plan de compensation des surcoûts des filières pêche et aquacoles 2014-2020, 2015
- ¹⁵⁵ IEDOM 2017
- ¹⁵⁶ Agreste GUYANE - Mémento 2017 (Agreste 2017)
- ¹⁵⁷ IEDOM, Rapport annuel 2015
- ¹⁵⁸ IEDOM, Rapport annuel 2016 et 2017
- ¹⁵⁹ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)
- ¹⁶⁰ Ifremer 2015
- ¹⁶¹ Ifremer
- ¹⁶² CRPMEM
- ¹⁶³ AFD 2012
- ¹⁶⁴ IEDOM 2016
- ¹⁶⁵ Ibama Brésil et Direction de la Mer
- ¹⁶⁶ Rapport PCS 2015
- ¹⁶⁷ Ifremer 2015
- ¹⁶⁸ Ifremer 2015
- ¹⁶⁹ IEDOM 2017
- ¹⁷⁰ Ifremer 2012

-
- ¹⁷¹ [Direction de la Mer de Guyane](#)
- ¹⁷² [Plan de compensation des surcoûts des filières pêche et aquacoles 2014-2020, 2015](#)
- ¹⁷³ [Historique des débarquements de vivaneau en Guyane, Ifremer](#)
- ¹⁷⁴ [Direction de la Mer Guyane](#)
- ¹⁷⁵ IEDOM 2017
- ¹⁷⁶ IEDOM
- ¹⁷⁷ IEDOM 2017
- ¹⁷⁸ IEDOM 2017
- ¹⁷⁹ Ifremer
- ¹⁸⁰ IEDOM 2016
- ¹⁸¹ [Conseil économique et social, La pêche et l'aquaculture en Outre-mer, M. Gérard d'Aboville, 2007](#)
- ¹⁸² Analyse Stratégique Régionale Guyane. Agence des aires marines protégées, 2009. (ASR Guyane 2009)
- ¹⁸³ Guyane 2017, IEDOM
- ¹⁸⁴ [Direction de la Mer de Guyane](#)
- ¹⁸⁵ IEDOM
- ¹⁸⁶ IEDOM
- ¹⁸⁷ Carla Baltzer, 2016. La pêche côtière guyanaise, entre ses enjeux de développement et l'enjeu environnemental des captures accidentelles d'espèces emblématiques. Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur agronome Montpellier SupAgro. (Baltzer 2016)
- ¹⁸⁸ [Direction de la Mer de Guyane](#)
- ¹⁸⁹ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)
- ¹⁹⁰ IEDOM 2017
- ¹⁹¹ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)
- ¹⁹² Agreste et IEDOM 2017
- ¹⁹³ IEDOM, Rapport annuel 2015
- ¹⁹⁴ Revue Aquafilia, février 2005
- ¹⁹⁵ Comité technique 1 des Assises de l'Outre-mer, 2018
- ¹⁹⁶ Gestion de la flotte de pêche guyanaise. CRPMEM, 2016. (CRPMEM 2016)
- ¹⁹⁷ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)
- ¹⁹⁸ IEDOM, Rapport annuel 2016
- ¹⁹⁹ [Pôle emploi Guyane, Enquête des besoins de main-d'œuvre, 2018](#)
- ²⁰⁰ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)
- ²⁰¹ Carla Baltzer, 2016. La pêche côtière guyanaise, entre ses enjeux de développement et l'enjeu environnemental des captures accidentelles d'espèces emblématiques. Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur agronome Montpellier SupAgro. (Baltzer 2016)
- ²⁰² Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)
- ²⁰³ Carla Baltzer, 2016. La pêche côtière guyanaise, entre ses enjeux de développement et l'enjeu environnemental des captures accidentelles d'espèces emblématiques. Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur agronome Montpellier SupAgro. (Baltzer 2016)
- ²⁰⁴ Agreste GUYANE - Mémento 2017 (Agreste 2017)
- ²⁰⁵ Plan de compensation des surcoûts des filières Pêche et Aquacole De Guyane 2014/2020. 2015. (PCS 2015)

206

²⁰⁷ Evaluation, scénarios et viabilité écologique et économique des pêcheries côtières tropicales : application au cas de la Guyane Française. Thèse, Université des Antilles et de la Guyane. (Cissé 2013)

²⁰⁸ IEDOM, Rapport annuel 2016

²⁰⁹ Carla Baltzer, 2016. La pêche côtière guyanaise, entre ses enjeux de développement et l'enjeu environnemental des captures accidentelles d'espèces emblématiques. Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur agronome Montpellier SupAgro.

²¹⁰ Blanchard et al., 2011

²¹¹ Blanchard et al., 2011

²¹² Carla Baltzer, 2016. La pêche côtière guyanaise, entre ses enjeux de développement et l'enjeu environnemental des captures accidentelles d'espèces emblématiques. Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur agronome Montpellier SupAgro. Baltzer 2016

²¹³ Description de la pêcherie vénézuélienne de Vivaneaux rouges (*Lutjanus purpureus*) dans la ZEE de Guyane française de 1986 à 2008. (Ifremer 2010)

²¹⁴ Baltzer 2016

²¹⁵ Préfecture Guadeloupe 2016

²¹⁶ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)

²¹⁷ Baltzer 2016

²¹⁸ [Historique des débarquements de crevette sous TAC en Guyane, Ifremer](#)

²¹⁹ IEDOM 2015

²²⁰ IEDOM 2016

²²¹ [Historique des débarquements de crevette sous TAC en Guyane, Ifremer](#)

²²² Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012. (AFD 2012)

²²³ IEDOM, Rapport annuel 2015

²²⁴ La pêcherie des crevettes pénéides de la Guyane française. Etude de pré-évaluation MSC. CRPMEM, avril 2011. (CRPMEM 2011)

²²⁵ [Historique des débarquements de vivaneau en Guyane, Ifremer](#)

²²⁶ IEDOM

²²⁷ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012.

²²⁸ Ifremer

²²⁹ IEDOM, Rapport annuel 2016

²³⁰ Description de la pêcherie vénézuélienne de Vivaneaux rouges (*Lutjanus purpureus*) dans la ZEE de Guyane française de 1986 à 2008. (Ifremer 2010)

²³¹ Une saison en Guyane, décembre 2011

²³² Plan de compensation des surcoûts des filières Pêche et Aquacole De Guyane 2014/2020. 2015. (PCS 2015)

²³³ Schéma d'Aménagement Régional, SAR 2016

²³⁴ Revue Aquafilia, février 2005

²³⁵ ASR Guyane 2009)

²³⁶ Décisions du CRPMEM des 12 mars 2009 et 30 mars 2016

²³⁷ Article 1 de l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1984

²³⁸ Ifremer 2011)

²³⁹ Gestion de la flotte de pêche guyanaise. CRPMEM, 2016. (CRPMEM 2016)

²⁴⁰ IEDOM, Rapport annuel 2016

²⁴¹ Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche de Guyane (PROEPP), Collectivité territoriale de Guyane 2016. (PROEPP 2016)

-
- ²⁴² Estimation sur la base des prix publiés et pratiqués par les chantiers navals et professionnels de Boulogne-sur-Mer
- ²⁴³ Comité technique 1 des Assises de l’Outre-mer 2018, p.16
- ²⁴⁴ IEDOM 2016)
- ²⁴⁵ CRPMEM 2011
- ²⁴⁶ Contrat de Plan 2014, CRPMEM 2015
- ²⁴⁷ CRPMEM 2016
- ²⁴⁸ Aide-mémoire relatif à la mission de prospection « secteur pêche et aquaculture ». Agence Française de Développement Guyane, 2012.
- ²⁴⁹ Plan de compensation des surcoûts des filières Pêche et Aquacole De Guyane 2014/2020. 2015. (PCS 2015)
- ²⁵⁰ Balland 2005
- ²⁵¹ Schéma d’Aménagement Régional, SAR 2016
- ²⁵² Schéma d’Aménagement Régional, SAR 2016
- ²⁵³ Panorama des industries agroalimentaires, Région Guyane, 2014, Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt
- ²⁵⁴ Insee
- ²⁵⁵ IEDOM
- ²⁵⁶ Insee
- ²⁵⁷ Panorama des industries agroalimentaires, Région Guyane, 2014, Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt
- ²⁵⁸ Panorama des industries agroalimentaires, Région Guyane, 2014, Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt
- ²⁵⁹ Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017
- ²⁶⁰ Clap, Insee, traitements SSP
- ²⁶¹ Insee
- ²⁶² Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017
- ²⁶³ Agreste, 2014
- ²⁶⁴ « Plan Régional d’Agriculture Durable », DAAF
- ²⁶⁵ « Panorama des industries agroalimentaires, Région Guyane, 2014 », ministère de l’Agriculture, de l’Agroalimentaire et de la Forêt
- ²⁶⁶ Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017
- ²⁶⁷ CTG, « Mission d’assistance à l’élaboration du schéma régional de développement économique 2016-2020 »
- ²⁶⁸ Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017
- ²⁶⁹ Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017
- ²⁷⁰ Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017
- ²⁷¹ Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017
- ²⁷² « Panorama des industries agroalimentaires », Région Guyane, 2014, ministère de l’Agriculture, de l’Agroalimentaire et de la Forêt
- ²⁷³ Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017
- ²⁷⁴ Schéma intercommunal pour le développement économique de la CACL
- ²⁷⁵ Rural Development Programme (Regional) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017

-
- ²⁷⁶ [Rural Development Programme \(Regional\) – Guyane, The European Agricultural Fund for Rural Development, version 5.1 du 18 juillet 2017](#)
- ²⁷⁷ Programme de développement rural de la Guyane 2007-2013 (PDRG)
- ²⁷⁸ [Schéma intercommunal pour le développement économique de la CACL](#)
- ²⁷⁹ CESE : La valorisation de la forêt française, 2012
- ²⁸⁰ CESE : La valorisation de la forêt française, 2012
- ²⁸¹ ONF : Les plantations forestières en Guyane sont-elles une solution durable à l’approvisionnement bois dans les prochaines années, 2016
- ²⁸² CESE : La valorisation de la forêt française, 2012
- ²⁸³ ONF : Sylviculture pour la production de bois d’œuvre des forêts du Nord de la Guyane « Etat des connaissances et recommandations », 2014
- ²⁸⁴ ONF : Sylviculture pour la production de bois d’œuvre des forêts du Nord de la Guyane « Etat des connaissances et recommandations », 2014
- ²⁸⁵ ONF : Rapport d’activité 2013
- ²⁸⁶ ONF : Sylviculture pour la production de bois d’œuvre des forêts du Nord de la Guyane « Etat des connaissances et recommandations », 2014
- ²⁸⁷ Interprobois
- ²⁸⁸ Interprobois
- ²⁸⁹ Interprobois
- ²⁹⁰ IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
- ²⁹¹ Agreste Guyane : Mémento – Edition 2017
- ²⁹² Agreste Guyane : Mémento – Edition 2017
- ²⁹³ IEDOM 2017
- ²⁹⁴ Agreste Guyane : Mémento – Edition 2017
- ²⁹⁵ IEDOM 2017
- ²⁹⁶ Agreste Guyane : Mémento – Edition 2017
- ²⁹⁷ Interprobois
- ²⁹⁸ Interprobois
- ²⁹⁹ IEDOM 2016
- ³⁰⁰ Interprobois
- ³⁰¹ Interprobois
- ³⁰² IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
- ³⁰³ Interprobois
- ³⁰⁴ Interprobois
- ³⁰⁵ Interprobois
- ³⁰⁶ ONF : Les plantations forestières en Guyane sont-elles une solution durable à l’approvisionnement bois dans les prochaines années, 2016
- ³⁰⁷ IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
- ³⁰⁸ CESE : La valorisation de la forêt française, 2012
- ³⁰⁹ Agreste Guyane : *Mémento* – édition 2017
- ³¹⁰ Interprobois
- ³¹¹ Agreste Guyane : *Mémento* – édition 2017
- ³¹² IEDOM
- ³¹³ ONF : Rapport d’activité 2013
- ³¹⁴ La charte l’exploitation forestière à faible impact en Guyane
- ³¹⁵ ONF : Sylviculture pour la production de bois d’œuvre des forêts du Nord de la Guyane « État des connaissances et recommandations », 2014
- ³¹⁶ Ces documents, publiés respectivement en 2005 par le Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers et en 2009 par l’ONF, seront tous deux révisés courant 2018 - la révision de ces documents n’avait pas été publiée lors de la rédaction de notre étude

- 317 ONF : Rapport d'activité 2013
- 318 ONF : Rapport d'activité 2013
- 319 ONF : Rapport d'activité 2013
- 320 [Principes et critères FSC](#)
- 321 Interprobois
- 322 Programme Régional Forêt Bois de Guyane, Commission Régionale de la Forêt et du Bois, Document de travail, mai 2018
- 323 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
- 324 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
- 325 [Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de la Guyane, 2016-2018 et 2019-2023](#)
- 326 Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 avril 2017 portant décision sur le projet de contrat d'achat entre la société EDF (centre EDF Guyane) et la société Voltalia Biomasse Amazone Investissement (VBAI) pour une installation de production d'électricité située sur la commune de Cacao en Guyane
- 327 Les plantations forestières en Guyane, ONF
- 328 Prévision pour 2030, DRA mars 2009
- 329 Agreste Guyane : Mémento – Edition 2017
- 330 CESE : La valorisation de la forêt française, 2012
- 331 SFA, Maillet
- 332 Insee
- 333 Insee, enquête emploi en continu 2017
- 334 Urssaf
- 335 Atout France
- 336 [Villes data](#)
- 337 [Villes data](#)
- 338 [Chiffres clés du tourisme en Guyane, 2016](#)
- 339 [Chiffres clés du tourisme en Guyane, 2016](#)
- 340 Atout France
- 341 Atout France
- 342 IEDOM, Guyane 2016
- 343 SRDTLG 2013
- 344 Atout France
- 345 Rapport d'activité du Parc Amazonien de Guyane, 2017
- 346 Rapport d'activité du Parc Amazonien de Guyane, 2017
- 347 SRDTLG 2013
- 348 [Ville Data](#)
- 349 [Ville Data](#)
- 350 [Culture.gouv.fr](#)
- 351 [Culture.gouv.fr](#)
- 352 [Ville Data](#)
- 353 [Plans d'action en faveur des territoires culturels prioritaires](#)
- 354 [Contrat Plan État-Région, CPER 2015-2020](#)
- 355 Urssaf et Insee
- 356 SRDTLG 2013
- 357 SRDTLG 2013
- 358 IEDOM 2015
- 359 IEDOM 2015
- 360 Insee
- 361 [Schéma Régional Directeur du Tourisme et des Loisirs SRDTL](#)
- 362 [Destination Costa Rica](#)

-
- 363 [3 millions de touristes au Costa Rica, TourMag](#)
- 364 IDEOM 2015
- 365 SRDTLG 2013
- 366 SRDTLG 2013
- 367 [« Cap sur les Îles du Salut », Évasion Guyane](#)
- 368 IEDOM 2015
- 369 BTS Animation et Gestion Touristique Locale (AGTL), CAP Agent de Développement des Activités Locales (ADAL), CAP Services Hôteliers, Formations aux métiers de la restauration (niveau inférieur au niveau du bac)
- 370 [SRDTLG](#)
- 371 IDEOM 2015),
- 372 SRDTLG 2013
- 373 [Enquête des besoins de main d'œuvre 2018, Pôle emploi](#)
- 374 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 375 IEDOM
- 376 Bilan annuel Guyane 2017, IEDOM
- 377 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 378 Douanes, IEDOM
- 379 [Bilan annuel Guyane 2017, IEDOM](#)
- 380 Bilan annuel Guyane 2017, IEDOM
- 381 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 382 PPE, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- 383 Banque Mondiale
- 384 IEDOM
- 385 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 386 [Programmation Pluriannuelle de l'Énergie \(PPE\) 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane, Rapport intégral définitif](#)
- 387 Mission de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en Guyane, février 2017
- 388 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 389 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 390 Urssaf, IEDOM
- 391 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 392 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 393 [Communiqué de Presse de HDF Energy, « HDF Energy lance la plus grande centrale électrique au monde en stockant les énergies renouvelables intermittentes », 28 mai 2018](#)
- 394 par la SARA : Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles
- 395 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 396 [Delmas R. et al. \(2011\), Emissions of greenhouse gases from the tropical hydroelectric reservoir of Petit Sauf \(French Guiana\) compared with emissions from thermal alternatives](#)
- 397 [Les émissions de gaz à effet de serre par le réservoir de Petit Saut en Guyane, Alain Grégoire et Sandrine Richard](#)
- 398 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 399 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 400 Mobilisation pour accéder le déploiement de l'énergie solaire, Ministère de la Transition écologique et solidaire, juin 2018
- 401 Géré par EDF
- 402 GIEC
- 403 [Le changement climatique en Guyane, Ademe, 2015](#)
- 404 [Communiqué de Presse de HDF Energy, « HDF Energy lance la plus grande centrale électrique au monde en stockant les énergies renouvelables intermittentes », 28 mai 2018](#)

-
- 405 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 406 [Quels besoins en logements en Guyane pour les 10 prochaines années ?, DEAL, 2017](#)
- 407 [Mission de la Commission de Régulation de l'Énergie \(CRE\) en Guyane, février 2017](#)
- 408 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 409 [Assises de l'Outre-mer, récapitulatif des travaux du CT 10, janvier-mars 2018](#)
- 410 [Mission de la Commission de Régulation de l'Énergie \(CRE\) en Guyane, février 2017](#)
- 411 [Ministère de la Transition écologique et solidaire, article du 6 août 2018](#)
- 412 [Guyane 2040, Propositions stratégiques du MEDEF Guyane pour une nouvelle approche du développement de la Guyane](#)
- 413 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 414 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 415 Selon EDF
- 416 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 417 [PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023 de la Guyane](#)
- 418 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 419 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 420 Étude EDF
- 421 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 422 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 423 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 424 EDF
- 425 [Mobilisation pour accéder le déploiement de l'énergie solaire, Ministère de la Transition écologique et solidaire, juin 2018](#)
- 426 [Mission de la Commission de Régulation de l'Énergie \(CRE\) en Guyane, février 2017](#)
- 427 [Étude d'impact du projet de parc solaire de la Savane des Pères](#)
- 428 [L'association Kwala Faya](#)
- 429 [L'entreprise guyanaise Sun Concept](#)
- 430 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 431 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 432 [SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie 2012](#)
- 433 [Mission de la Commission de Régulation de l'Énergie \(CRE\) en Guyane, février 2017](#)
- 434 [Mission de la Commission de Régulation de l'Énergie \(CRE\) en Guyane, février 2017](#)
- 435 [Les chiffres clés des déchets en Guyane 2011-2012, Ademe](#)
- 436 [Les chiffres clés de la Guyane, 2011-2014 – 2^e édition](#)
- 437 [Chiffres clés des déchets en Guyane, 2013, Ademe](#)
- 438 Eurostat
- 439 Ademe
- 440 [Les chiffres clés des déchets en Guyane 2011-2012, Ademe](#)
- 441 [Les chiffres clés de la Guyane, 2011-2014 – 2^e édition](#)
- 442 [Chiffres clés des déchets en Guyane, 2013, Ademe](#)
- 443 [La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane, Ademe, 2012](#)
- 444 [Guide des critères de sélection, OS8 Déchets, FEDER](#)
- 445 Ademe
- 446 Selon la Préfecture
- 447 [Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane, 2016](#)
- 448 [Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane, 2016](#)
- 449 [Guide des critères de sélection, OS8 Déchets, FEDER](#)
- 450 [MEDEF, Guyane 2040](#)
- 451 [Cadre réglementaire et filières](#)

- 452 [Déchets: une montagne d'enjeux](#)
- 453 [DEAL Guyane, interdiction des sacs plastiques à usage unique](#)
- 454 [Déchets, une montagne d'enjeux, Une saison en Guyane, 2017](#)
- 455 CPER 2015-2020
- 456 Rapport du ministère de l'Outre-mer, Cahier des clauses techniques particulières MAPA 2018-03 SDPP-DGOM
- 457 [Les chiffres clés de la Guyane, 2011-2014 – 2^e édition](#)
- 458 [Les chiffres clés de la Guyane, 2011-2014 – 2^e édition](#)
- 459 [Mission d'évaluation de politique publique : la gestion des déchets par les collectivités territoriales, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Conseil général de l'économie, Inspection générale des finances, 2014](#)
- 460 [Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane, 2016](#)
- 461 [Les chiffres clés de la Guyane, 2011-2014 - 2^e édition](#)
- 462 Les obligations des producteurs de déchets, Ademe
- 463 [Les filières REP, Ademe](#)
- 464 AMORCE, Ademe
- 465 PRPGD
- 466 [La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane, Ademe, 2012](#)
- 467 Les chiffres clés des déchets en Guyane 2011-2012, Ademe
- 468 [Chiffres clés des déchets en Guyane, 2013, Ademe](#)
- 469 [Étude des besoins, Pôle emploi Guyane](#)
- 470 [MEDEF, Guyane 2040](#)
- 471 [Propositions de l'Ademe](#)
- 472 [Œil, l'observatoire de l'environnement en Nouvelle Calédonie](#)
- 473 Ademe
- 474 [Propositions de l'Ademe](#)
- 475 [Collecte sélective](#)
- 476 [Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane, 2016](#)
- 477 [Économie circulaire, Nouvelle-Calédonie, Ademe, 2015](#)
- 478 [Déchets, chiffres clés 2016, Ademe](#)
- 479 [Immatriculations de véhicules neufs, DEAL, 2015](#)
- 480 [Les chiffres clés de la Guyane, 2011-2014 – 2^e édition](#)
- 481 Rapport du ministère de l'Outre-mer, Cahier des clauses techniques particulières MAPA 2018-03 SDPP-DGOM
- 482 [Propositions de l'Ademe](#)
- 483 [Propositions de l'Ademe](#)
- 484 [Étude des besoins, Pôle-Emploi Guyane](#)
- 485 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 486 Urssaf et IEDOM
- 487 Insee enquête de l'emploi en continu
- 488 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 489 IEDOM 2017
- 490 IEDOM 2017
- 491 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 492 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 493 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 494 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 495 IEDOM 2017
- 496 Insee, enquête de l'emploi en continu
- 497 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)

-
- 498 IDEOM 2016
- 499 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 500 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 501 PPE 2016-2018
- 502 Conjoncture Économique Guyane, le bilan économique 2017, Insee, juin 2018
- 503 Rapport d'activités 2017, EPFA Guyane
- 504 Étude Habitat, DEAL Guyane, novembre 2017
- 505 Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane 2016-2018
- 506 Conjoncture Économique Guyane, le bilan économique 2017, Insee, juin 2018
- 507 Schéma Départemental des Carrières de la Guyane – Première révision, Notice de présentation – BRGM/RP
- 508 Instruction interministérielle du 9 mars 2018 relative aux opérations prioritaires pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2018
- 509 Décret no 2016-1736 du 14 décembre 2016 inscrivant l'aménagement des principaux pôles urbains de Guyane parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 102-3 du code de l'urbanisme
- 510 Rapport d'activités 2017, EPFA Guyane
- 511 Rapport d'activités 2017, EPFA Guyane
- 512 Label Eco-Quartier, EPFA
- 513 Rapport d'activités 2017, EPFA Guyane
- 514 Rapport d'activités 2017, EPFA Guyane
- 515 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 516 Proposition d'amendement dans le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer au Sénat
- 517 Contrat de Plan État-région Guyane 2015-2020
- 518 Medef, Guyane 2040
- 519 Conjoncture Économique Guyane, le bilan économique 2017, Insee, juin 2018
- 520 DEAL Guyane - Quels besoins en logements pour les 10 prochaines années ?, octobre 2017
- 521 Schéma d'Aménagement Régional 2016
- 522 Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- 523 [Plan Logement Outre-mer, Déclinaison en Guyane, DEAL, 2015](#)
- 524 IEDOM 2016
- 525 CERF
- 526 [Plan Logement Outre-mer, Déclinaison en Guyane, DEAL, 2015](#)
- 527 [CERC Guyane](#)
- 528 [Programme PACTE 2015 - 2018](#)
- 529 PPE 2016-2018 et 2019-2023
- 530 [La Place de l'habitat informel en Guyane, Marie-Josée Gouin](#)
- 531 Article 199 C
- 532 Bâtir pour la planète, Fédération française du Bâtiment (FFB)
- 533 Bâtir pour la planète, Fédération française du Bâtiment (FFB)
- 534 Les Assises d'Outre-mer : "Aménagement du quartier des Malgaches en auto-construction grâce à l'office foncier solidaire à Saint-Laurent-du-Maroni"
- 535 Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane, approuvé par décret en Conseil d'Etat n° 2016-931 du 6 juillet 2016
- 536 [Toits alternatifs](#)
- 537 [Le cinéma, une filière rentable, Guyane 1^{ère}, article du 1^{er} mars 2018](#)
- 538 [Le cinéma, une filière rentable, Guyane 1^{ère}, article du 1^{er} mars 2018](#)
- 539 Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia, G-CAM
- 540 Insee
- 541 Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia, G-CAM
- 542 [CTG, partenaire de l'audiovisuel](#)

-
- 543 [CTG, partenaire de l'audiovisuel](#)
- 544 [CTG, partenaire de l'audiovisuel](#)
- 545 [CTG, partenaire de l'audiovisuel](#)
- 546 [Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia, G-CAM](#)
- 547 [6 millions d'euros de retombées, Guyane 1^{ère}, article du 10 mai 2018](#)
- 548 [Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia, G-CAM](#)
- 549 [G-CAM](#)
- 550 [Subventions pour la G-CAM, Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia](#)
- 551 [Le cinéma, une filière rentable, Guyane 1^{ère}, article du 1^{er} mars 2018](#)
- 552 [Comment développer la production audiovisuelle en Outre-mer](#)
- 553 [Livre Bleu Outre-mer](#)
- 554 [Livre Bleu Outre-mer](#)
- 555 [Syndicat de la production audiovisuelle en Polynésie française, SPAPF](#)
- 556 [6 millions d'euros de retombées, Guyane 1^{ère}, article du 10 mai 2018](#)
- 557 [6 millions d'euros de retombées, Guyane 1^{ère}, article du 10 mai 2018](#)
- 558 [Associations Actualité](#)
- 559 [Association G-CAM \(Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia](#)
- 560 [Assemblée Nationale](#)
- 561 [Comment développer la production audiovisuelle en Outre-mer](#)
- 562 [Le cinéma, une filière rentable, Guyane 1^{ère}, article du 1^{er} mars 2018](#)
- 563 [Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia, G-CAM](#)
- 564 [Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia, G-CAM](#)
- 565 [Insee](#)
- 566 [Étude ERUP en 2002, reprise dans le Schéma d'Aménagement Régional](#)
- 567 [Étude ERUP sur la contribution des RUP au développement de l'UE, 2002](#)
- 568 [Annuaire des équipes de recherche en Guyane](#)
- 569 [Un accord-cadre prochainement signé entre la CTG et la Cosmetic Valley, leader mondial en parfumerie cosmétique, CTG, le 23 octobre 2018](#)
- 570 [Décret n° 2018-273 du 13 avril 2018 relatif au grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinenges](#)
- 571 [CTG, Schéma d'Aménagement Régional](#)
- 572 [Un accord-cadre prochainement signé entre la CTG et la Cosmetic Valley, leader mondial en parfumerie cosmétique, CTG, le 23 octobre 2018](#)
- 573 [CTG, Fiches techniques, Assises de l'Outre-mer](#)
- 574 [CTG, Schéma d'Aménagement Régional](#)
- 575 [L'économie des écosystèmes et de la biodiversité, TEEB, 2010](#)
- 576 [TEEB : L'économie des écosystèmes et de la biodiversité, 15^{ème} colloque de l'Association de la Comptabilité nationale, 19-21 novembre 2014](#)
- 577 [DEAL Guyane, 2017](#)
- 578 [L'étude "Les bénéfices de la protection des mangroves de l'outre-mer français par le Conservatoire du littoral : une évaluation économique à l'horizon 2040", de Florent Giry, Thomas Binet et Nastasia Keurmeur, 2017](#)
- 579 [Swiss Re va assurer un récif de corail, Article de Novethic](#)
- 580 [Plan d'Urgence Guyane, Transparence Guyane](#)
- 581 [Insse, Analyses Antilles-Guyane, N°26, novembre 2017](#)
- 582 [Insee, enquête emploi en continu 2017 et Analyses N°26, novembre 2017](#)
- 583 [Insse, Analyses Antilles-Guyane, N°26, novembre 2017](#)
- 584 [IEDOM 2017](#)
- 585 [Observatoire Economique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
- 586 [Urssaf et IEDOM](#)

- 587 Insee enquête de l'emploi en continu
588 [Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018](#)
589 IEDOM 2017
590 IEDOM 2017
591 Pôle emploi Guyane
592 [Insee, bilan économique Guyane 2017](#)
593 [Insee, enquête emploi en continu Guyane, 2017](#)
594 [Météo France, climat Guyane](#)
595 [Météo France, climat Guyane](#)
596 [Météo France, climat Martinique](#)
597 [Exploration et exploitation minière en Guyane, Tome 8, ministère de l'Économie et des Finances, Bureau de Recherches Géologiques et Minières / Service Géologique National](#)
598 [Bilan des émissions de gaz à effet de serre, DEAL Guyane](#)
599 Schéma d'Aménagement Régional (SAR) 2016
600 *Science Advances*, vol 2, avril 2016
601 *Science Advances*, vol. 2, n°4, 1^{er} avril 2016
602 *Dermochelys coriacea, lepidochelys olivacea et chelonia mydas*
603 Entraygues, 2014
604 [Guyane Amazonie](#)
605 ONF
606 [Profil d'écosystème régional, Amazonie, BEST, 2016](#)
607 IEDOM 2016
608 PPE, Programmation Pluriannuelle de l'Energie
609 [Insee](#)
610 France Info
611 Estimations 2017 de l'IEDOM, et 2018 du Parc Amazonien de Guyane
612 « [L'école au gré des langues](#) », France Culture, 28 mai 2013
613 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2016
614 [Insee](#)
615 [L'école au gré des langues, France culture, 28 mai 2013](#)
616 [Panorama](#)
617 *Langues et cité, les langues de Guyane*, Ministère français de la culture, Septembre 2017, Numéro 29
618 *Au sens du BIT*, Bureau International du Travail
619 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
620 Insee 2017
621 Pôle emploi
622 « [Insee Analyses Guyane](#) » n°29 – avril 2018
623 « [Insee Analyses Guyane](#) » n°29 – avril 2018
624 Insee
625 IEDOM
626 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
627 « [Bilan économique 2017](#) », Guyane-Antilles, Insee
628 « [Bilan économique 2017](#) », Guyane-Antilles, Insee
629 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
630 [ActualiTix](#)
631 « [Les seuils de pauvreté en France](#) », Observatoire des inégalités, septembre 2017
632 [UNDP](#)
633 Insee, IEDOM
634 [Insee, Enquête emploi en continu en Guyane, 2017](#)
635 Insee, IEDOM

- 636 Bilan économique 2017 Guyane, Insee
637 Bilan économique 2017 Guyane, Insee
638 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
- 639 Insee 2017
640 Chambre de Commerce et d'Industrie
641 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
642 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
643 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
644 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
645 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
646 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
647 Insee 2017
648 IEDOM
649 Insee 2017
650 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
651 Plan Régional d'Agriculture Durable, DAAF
652 Plan Régional d'Agriculture Durable, DAAF
653 Insee, bilan économique 2017
654 IEDOM 2016
655 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
656 IEDOM Guyane – Rapport annuel 2017
657 Insee
658 IEDOM, Guyane 2017, sur la base des chiffres des douanes, traitement MFBG
659 [Insee Analyses Guyane no 25 - octobre 2017](#)
660 [Insee Conjoncture Guyane n°4, Démographie d'entreprises, 2018](#)
661 [Insee Conjoncture Guyane n°4, Démographie d'entreprises, 2018](#)
662 [Insee Conjoncture Guyane n°4, Démographie d'entreprises, 2018](#)
663 [Insee première, n°1589, Avril 2016](#)
664 [Insee première, n°1589, Avril 2016](#)
665 [Une terre européenne en Amérique du Sud : la Guyane française](#)
666 Insee 2017
667 Insee Dossier Guyane n°5, novembre 2017
668 Insee 2017
669 Insee Conjoncture Guyane n° 2, juin 2016
670 Insee
671 [CNES](#)
672 Insee Conjoncture Guyane n° 2, juin 2016
673 Insee Conjoncture Guyane n° 2, juin 2016
674 [Centre Spatial, 75 % des salariés sont des Guyanais, La Dépêche, article du 6 avril 2017](#)
675 Insee
676 IEDOM
677 Insee, IEDOM
678 Insee Dossier Guyane n°5, novembre 2017
679 Insee
680 Insee
681 Insee Dossier Guyane n°5, novembre 2017
682 Insee Dossier Guyane n°5, novembre 2017
683 Insee Dossier Guyane n°5, novembre 2017

-
- 684 [CEROM 2016](#)
- 685 [CEROM 2016](#)
- 686 Insee, bilan économique 2017
- 687 [CEROM 2016](#)
- 688 Insee Conjoncture Guyane n° 2, juin 2016
- 689 [Renforcer la contribution du secteur spatial au développement de la Guyane](#)
- 690 Insee Conjoncture Guyane n° 2, juin 2016
- 691 « [Renforcer la contribution du secteur spatial au développement de la Guyane](#) », La 1^{ère}, article du 11 janvier 2017
- 692 [CNES, Phèdre II](#)
- 693 Estimations 2017 de l'IEDOM, et 2018 du Parc Amazonien de Guyane
- 694 Plan de Développement Durable de l'Activité Minière en Guyane, Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane, Fedomg (2014)
- 695 Source : Collectivité Territoriale de Guyane
- 696 IEDOM, Guyane 2017
- 697 BRGM 2010, Schéma Départemental des Carrières de la Guyane, Bureau de recherches géologiques et minières
- 698 BRGM 2010, Schéma Départemental des Carrières de la Guyane, Bureau de recherches géologiques et minières
- 699 Insee, 2013
- 700 IEDOM
- 701 [Portail français des ressources minérales et énergétiques, Minéral info, ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Économie et des finances, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation](#)
- 702 IEDOM 2015 Guyane, Rapport Annuel 2015, Institut d'émission des départements d'Outre-mer
- 703 [Exploration et exploitation minière en Guyane, Tome 8, Ministère de l'Économie et des Finances, Bureau de Recherches Géologiques et Minières / Service Géologique National](#)
- 704 Estimations 2017 de l'IEDOM, et 2018 du Parc Amazonien de Guyane
- 705 Guyane 2017, IEDOM
- 706 ONF
- 707 L'orpaillage en Guyane, quel impact sur l'homme et l'environnement, Mme Andrée AIMAN (Première Vice-présidente du CCEE de la Guyane)
- 708 [Portail français des ressources minérales et énergétiques, Minéral info, ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation](#)
- 709 ONF, 2006
- 710 [Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane, SAR, 2016](#)
- 711 BRGM 2010, Schéma Départemental des Carrières de la Guyane, Bureau de recherches géologiques et minières
- 712 BRGM 2010, Schéma Départemental des Carrières de la Guyane, Bureau de recherches géologiques et minières
- 713 Estimations 2017 de l'IEDOM, et 2018 du Parc Amazonien de Guyane
- 714 Guyane 2017, IEDOM
- 715 [Activité minière et aurifère en Guyane et réglementation, DEAL, 2015](#)
- 716 [Vers une planification de l'exploitation minière en Guyane, France Nature Environnement, UICN, 2008](#)
- 717 L'orpaillage en Guyane, quel impact sur l'homme et l'environnement, Mme Andrée AIMAN (Première Vice-présidente du CCEE de la Guyane)
- 718 L'orpaillage en Guyane, quel impact sur l'homme et l'environnement ? Mme Andrée AIMAN (Première Vice-présidente du CCEE de la Guyane)
- 719 ONF, 2006
- 720 Insee, 2013

-
- 721 IEDOM
- 722 IEDOM, Guyane 2017
- 723 [Reuters, Analysts slash gold prices forecasts after second quarter plunge, article du 23 juillet 2018](#)
- 724 [Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane \(SAR\), 2016](#)
- 725 "The global e-waste monitor", 2014, United Nations University
- 726 "Critical Metals for Future Sustainable Technologies and their Recycling Potential", Sustainable Innovation and Technology Transfer Industrial Sector Studies, UNEP
- 727 ProSUM, Prospecting Secondary Raw Materials in the Urban Mine and Mining Wastes
- 728 ProSUM, Prospecting Secondary Raw Materials in the Urban Mine and Mining Wastes
- 729 Reuter, Tracking Europe's waste: "There's gold in them landfills", janvier 2018
- 730 [ONG brésilienne SOS Mata Atlantica](#)
- 731 [Rapport de la société d'assurance terras Brasis](#)
- 732 [Rapport de la société d'assurance terras Brasis](#)
- 733 [Rapport de la société d'assurance terras Brasis](#)
- 734 La société d'assistance technique et de vulgarisation rurale de l'État de Minas Gerais, EMATERMG
- 735 [Rapport de la société d'assurance terras Brasis](#)
- 736 [Estimation économique et environnementale de la mine de las Crucitas, Marino Marozzi Rojas, 2012 \(publication en espagnol\)](#)
- 737 [Étude économique et environnementale, Fondation Neotropica et Earth Economics, 2012 \(publication en espagnol\)](#)
- 738 [Étude économique et environnementale, Fondation Neotropica et Earth Economics, 2012 \(publication en espagnol\)](#)
- 739 « [Evaluation de las Crucitas](#) », *La Republica*, 2012, (article en espagnol)
- 740 [Costarica.com](#)
- 741 Banque Mondiale, 2018
- 742 Direction générale des Outre-mer, SDEPDE, BSSIOM
- 743 [Le Monde](#)
- 744 Insee, enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS) 2015 dans les DOM ; Insee-ONDRPSSMSI, enquête CVS 2015 en métropole
- 745 Insee, enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS) 2015 dans les DOM ; Insee-ONDRPSSMSI, enquête CVS 2015 en métropole
- 746 « Insee Première », n°1632, janvier 2017
- 747 « Insee Première », n°1632, janvier 2017
- 748 [Insee](#)
- 749 [Insee](#)
- 750 Bilan provisoire 2017 de l'observatoire départemental de la sécurité routière
- 751 Bilan provisoire 2017 de l'observatoire départemental de la sécurité routière
- 752 Estimations 2017 de l'IEDOM, et 2018 du Parc Amazonien de Guyane
- 753 Insee 2016
- 754 Projet de stratégie territoriale, Contrat de plan 2014-2020
- 755 IEDOM 2016
- 756 L'état de l'école en Guyane. Insee octobre 2014
- 757 Syndicats d'enseignants
- 758 IEDOM
- 759 [Projet académique 2018 - 2021](#)
- 760 [Projet académique 2018 - 2021](#)
- 761 IEDOM
- 762 [Accès aux droits et aux services publics en Guyane](#), Yvette MATHIEU, chargée de mission Outre-mer auprès du Défenseur des Droits ,2016
- 763 IEDOM

- 764 Insee
- 765 [Projet académique 2018 – 2021](#)
- 766 [Projet académique 2018 – 2021](#)
- 767 [Projet académique 2018 – 2021](#)
- 768 [Projet académique 2018 – 2021](#)
- 769 [Le programme '400 cadres', 'Cadre Avenir'](#)
- 770 [Rapport « Vivre ensemble, vire en grand », Jean-Louis Borloo, 2018](#)
- 771 IEDOM 2016
- 772 IEDOM 2016
- 773 IEDOM 2016
- 774 IEDOM 2016
- 775 IEDOM 2016
- 776 Insee 2017
- 777 [Infrastructures: de quoi bénéficie la Guyane, France Info](#)
- 778 [Annuaire des établissements de santé](#)
- 779 ANRS
- 780 Entr'Aides Guyane
- 781 Entr'Aides Guyane
- 782 [Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique \(SDTAN\) de la Région Guyane – 2015](#)
- 783 [Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique \(SDTAN\) de la Région Guyane – 2015](#)
- 784 [selon l'opérateur Orange](#)
- 785 [\(Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane\)](#)
- 786 [Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique \(SDTAN\) de la Région Guyane – 2015](#)
- 787 [Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique \(SDTAN\) de la Région Guyane – 2015](#)
- 788 [Ministère des Outre-mer, Le gouvernement engage plus de 40 millions d'euros pour l'aménagement numérique en Guyane, 14/09/2018](#)
- 789 [Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique \(SDTAN\) de la Région Guyane – 2015](#)
- 790 [Programme Opérationnel FEDER-FSE, Guyane Conseil Régional 2014-2020](#)
- 791 [Programme Opérationnel FEDER-FSE, Guyane Conseil Régional 2014-2020](#)
- 792 [Megazap, Le nouveau câble sous-marin en fibre optique prochainement développé entre la Guyane et la Martinique, 05/05/2018](#)
- 793 [Megazap, Le nouveau câble sous-marin en fibre optique prochainement développé entre la Guyane et la Martinique, 05/05/2018](#)
- 794 [Orange, Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le câble sous-marin de télécommunication KANAWA en Guyane, 26/04/2018](#)
- 795 [Ministère des Outre-mer, Le gouvernement engage plus de 40 millions d'euros pour l'aménagement numérique en Guyane, 14/09/2018](#)
- 796 [Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique \(SDTAN\) de la Région Guyane – 2015](#)
- 797 [Guyane, les enjeux liés à la croissance démographique. Insee, AFD, IEDOM 2015](#)
- 798 Urssaf
- 799 Insee, enquête « Emploi en continu
- 800 Insee
- 801 Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 802 [Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement](#)
- 803 [Programmations Pluriannuelles de l'Énergie 2016-2018 et 2019-2023](#)
- 804 [Rapport d'activité 2016 de la Guyane, IEDOM](#)
- 805 [Rapport d'activité 2017 de la Guyane, IEDOM](#)
- 806 [Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement](#)
- 807 [Insee Analyses n°14, avril 2016](#)

-
- 808 TEF, édition 2017 - Insee Références
- 809 Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane, rapport définitif, 2013
- 810 Ademe
- 811 Insee Première n° 1629 - Janvier 2017
- 812 Projet de PTGD, rapport de phase 3, Fiches "action"
- 813 [Agglo' Bus, régie communautaire de transport](#)
- 814 [Schéma d'aménagement Régional, 2016](#)
- 815 Direction générale des outre-mer / SDEPDE / BSSIOM, novembre 2017
- 816 [Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole « Pou Laqwiyan dékolé »](#)
- 817 Insee, 2016
- 818 [Schéma d'aménagement Régional, 2016](#)
- 819 [Schéma d'aménagement Régional, 2016](#)
- 820 Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane, rapport définitif, 2013
- 821 Guyane, les enjeux liés à la croissance démographique. Insee, AFD, IEDOM 2015
- 822 Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane, rapport définitif, 2013
- 823 Réglementation applicable sur le territoire de la Guyane sur les eaux intérieures, DEAL 2017
- 824 « Rapport de mission vélo en Guyane », Cerema, 2016
- 825 [Le prix de l'assainissement en Guyane \(chiffres 2015\), eau.guyane.fr](#)
- 826 « [Le prix de l'assainissement en Guyane](#) » (chiffres 2015), eau.guyane.fr
- 827 IEDOM 2017
- 828 [CACL, Comment utiliser une borne fontaine](#)
- 829 « [Systèmes énergétiques insulaires de Guyane, Bilan prévisionnel de l'équilibre offre/demande d'électricité](#) », EDF, juillet 2017
- 830 [EDF, nos engagements en Guyane](#)
- 831 [Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guyane, 2016-2021, validé par arrêté préfectoral le 24 novembre 2015](#)
- 832 [L'eau douce, l'or noir de la Guyane, France-Guyane, article du 22 mars 2018](#)
- 833 [Pas d'eau potable à Twenké le village Wayana situé sur le Haut Maroni », Guyane 1^{ère}, article du 14 novembre 2017](#)
- 834 [Rapport d'activité de la Guyane IEDOM, 2017](#)
- 835 [Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane, SAR 2016-2018, Approuvé par décret en Conseil d'Etat n° 2016-931 du 6 juillet 2016](#)
- 836 [CACL, « Comment utiliser une borne fontaine »](#)
- 837 [Plan d'Urgence Guyane, Transparence Guyane](#)
- 838 [Ministère des Outre-mer, Le gouvernement engage plus de 40 millions d'euros pour l'aménagement numérique en Guyane, 14/09/2018](#)
- 839 [Transparence Guyane](#)
- 840 [Schéma d'Aménagement Régional 2016](#)
- 841 [Contrat de Plan État-Région Guyane 2015-2020, Construisons ensemble l'avenir de la Guyane](#)
- 842 [L'opération d'intérêt national, DEAL Guyane](#)
- 843 [Plan de développement Rural \(PDR\), 2014 - 2020](#)
- 844 [Plan de Compensation des Surcoûts](#)
- 845 [Présentation du Programme Pluriannuel des Investissements \(PPI\) pour la période 2017-2021, CTG](#)
- 846 [Cadre d'intervention Outre-mer, Guyane, 2014-2020, Agence Française de Développement](#)
- 847 [Cadre d'intervention Outre-mer, Guyane, 201- -2020, Agence Française de Développement](#)
- 848 [Zones de Droits d'Usage Collectifs, Concessions et cessions en Guyane française: bilan et perspectives 25 an après, 2014](#)
- 849 [Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane](#)
- 850 Article 294-1 du CGI, Services des Douanes
- 851 LODEOM

⁸⁵² [Entreprendre en Guyane](#)

⁸⁵³ [Douanes.gouv](#)

⁸⁵⁴ [Délibérations et tarifs de l'octroi de mer, CTG](#)

⁸⁵⁵ "Implementing the new methodology for product market and sector monitoring: results of a first sector screening", Rueda-Cantuche, JM., Neuwahl, F. and Delgado, L. (2011)

⁸⁵⁶ Voir par exemple, "Estimates of output, income, value added and employment multipliers for the Maltese economy", Banque centrale de Malte (2015)

⁸⁵⁷ "Evaluation des impacts socio-économiques pour la région Bretagne de l'installation d'un parc éolien en mer dans la baie de St-Brieuc, Centre de droit et de l'économie de la mer (2016). "Impact économique de la construction de la LGV SEA Tours-Bordeaux sur les régions traverses, Revue d'économie régionale et urbaine, Fourquerey Etienne (2016).

⁸⁵⁸ "The construction of input-output coefficients", Rueda-Cantuche (2017)

⁸⁵⁹ "The Adjustment Capacity of the European Economy Examined with an Input-Output Based Key Sector Analysis", in: R. K. Benson (ed.): Economic Performance, Economic Issues, Problems and Perspectives Series, Nova Science Publishers: New York.

⁸⁶⁰ « Construction of linkages indicators of greenhouse gas emissions for Aquitaine region », MARTIN J.C., POINT P., GREThA (2011)

⁸⁶¹ « Modèle I-O régional: méthode de génération aléatoire des coefficients soumise à contrainte d'exactitude semi-partitive », ANDRE-FAS C, RERU (2001)

⁸⁶² « Les effets multiplicateurs des dépenses militaires de la DCN. Toulon sur l'économie varoise », CATIN M., NICOLINI V., RERU (2005)

⁸⁶³ « Regional input-output tables and the FLQ formula: a case study on Finland », Flegg et Tohma, Regional Studies 47, 703-721 (2011)

⁸⁶⁴ [Joint Research Center, Commission Européenne](#)

⁸⁶⁵ On the appropriate use of location quotients in generating regional input-output tables, Flegg et Webber, 1997



Deloitte
Développement
Durable

Deloitte Développement Durable est une équipe de Deloitte Conseil.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

© 2018 Deloitte Conseil